
3 1761 06393575 3





LAUVRIÈRE T. II

LA TRAGÉDIE D'UN PEUPLE



STATUE D'ÉVANGELINE A GRAND PRÉ
par le sculpteur acadien Henri HÉBERT.

ÉMILE LAUVRIÈRE
DOCTEUR ÈS LETTRES
PROFESSEUR AGRÉGÉ AU LYCÉE LOUIS-LE-GRAND

LA TRAGÉDIE D'UN PEUPLE

HISTOIRE DU PEUPLE ACADIEN DE SES ORIGINES A NOS JOURS

AVEC 85 ILLUSTRATIONS, DONT 22 CARTES

TOME SECOND



PARIS
ÉDITIONS BOSSARD
43, RUE MADAME, 43
1922

TOME SECOND

CHAPITRE XV

LA CURÉE

(1755-1760)

PENDANT que disparaissaient les victimes, les bourreaux se ruaient à la curée : chacun en prit pour son grade. « Les soldats de la Nouvelle Angleterre, dit l'Amiral Knowles (8 juillet 1746) au temps où, gouverneur de Louisbourg, il les vit de près, étaient sales, paresseux, entêtés, et tous, du général au caporal, des marchands de rhum » (B. Murdoch, II, 87). Ajoutez à propos des hommes, « et des déserteurs » : pour un cas de désertion parmi les troupes françaises, si médiocres qu'elles fussent parfois, il y en avait dix parmi les troupes anglaises. C'était aussi l'opinion de Wolfe : « Les Américains, écrivait-il à Lord Sackille en juillet 1758, sont les plus sales chiens, les plus méprisables couards qu'on puisse imaginer. Il n'y a pas moyen de compter sur eux. Ils vous lâchent par bataillons entiers, les officiers comme les hommes. Cette canaille-là gêne plus une armée qu'elle ne lui sert. » Des réguliers anglais son opinion n'était guère meilleure : « Il est fatal que trop d'argent et trop de rhum nuisent à la discipline d'une armée. Il n'y a pas de nation, je crois bien, qui ait payé si cher tant de mauvais soldats... L'usage constant du rhum et de la viande salée ruine notre armée ». Quant aux « rangers », « ils ne valent guère mieux que de la canaille », disait-il.

Vainement, on avait mainte et mainte fois voulu faire de ces soldats des colons : « Ces soldats démobilisés, dit un rapport

anglais, étaient ivrognes, insubordonnés, fainéants... Une fois qu'on leur avait donné des terres, des matériaux de construction, des outils et des rations pour une année, ils saisissaient la première occasion venue pour vendre leur concession et mener une vie d'aventures à bord de quelque vaisseau de corsaire ». Le dix-huitième siècle fut, en effet, l'âge d'or de la piraterie anglaise. Près du fort Beauséjour et le long du Peticoudiac, les soldats démobilisés [soldats, disons-nous, et non pas miliciens] ne prirent que fort peu de terres. En 1759 Lawrence déclara lui-même que ces soldats étaient les plus impropres des hommes à toute colonisation : « Tous ceux qui sont venus dans la province depuis la fondation d'Halifax, écrit-il (*Th. Akins, N. Sc. Arch.*) l'ont quittée ou sont devenus des débitants de rhum ». Et voilà les hommes qu'on opposait et qu'on voulait substituer aux honnêtes, sobres et laborieux paysans acadiens. Aussi cette colonisation militaire échoua-t-elle tant sur les bonnes terres de Beauséjour que sur les mauvaises terres d'Halifax.

Leurs Seigneuries du Commerce s'en plaignirent à Lawrence dès juillet 1756. Ces soudards avaient, disons-nous, d'autres goûts : il y avait dans les maisons acadiennes, outre d'abondantes provisions de toute nature, quelques barriques de vin de France chèrement achetées aux marchands de Louisbourg : elles ne furent pas toutes la proie des flammes ; on devine les orgies et les excès qui en résultèrent parmi cette soldatesque grossière. « Vous savez que nos soldats détestent les Acadiens, écrivait Murray à Winslow, et que, pour peu qu'ils en trouvent le moindre prétexte, ils les tueront ». (Arch. Can. Rapp. 1905 II). Dès la prise de Beauséjour, ils avaient, avons-nous vu, fait périr sous les coups de fouet une douzaine de femmes acadiennes et, près de la rivière Saint-Jean, dépecé comme viande de porc quatorze Indiens. Maintenant, pour assouvir leurs pires instincts, ils avaient mieux que des prétextes : ils avaient des encouragements, puisque le 14 mai 1756 Lawrence avait mis à prix les têtes indiennes, hommes, femmes et enfants, et que, de connivence avec les officiers, les soldats confondaient

systématiquement Acadiens et Indiens. Qu'on se rappelle les incidents du Cap de Sable et les arguties du colonel Wilmot. Quand au cours d'une battue militaire surgissait quelque pauvre *outlaw* français, hâve et déguenillé, on l'abattait d'une balle comme du gibier, ou plutôt comme un chien enragé. Plusieurs furent ainsi tués, cibles vivantes, lorsqu'ils traversaient à la nage la rivière de Peticoudiac.

Les officiers ne valaient guère mieux que leurs hommes, qu'ils encourageaient ou couvraient : eux aussi faisaient leurs affaires. Entre leurs copieuses libations, le colonel Winslow et Murray se livraient à une sorte de chasse aux chevaux aussi facile que fructueuse. Leur grand chef Lawrence avait, dès les premiers jours de septembre, chargé une sorte de maquignon suisse ou jersiais, Moïse (alias Moses) de Les Derniers de lui procurer pour son usage personnel les six meilleurs chevaux qu'il pût trouver dans les écuries acadiennes. Aussitôt nos deux officiers se mirent en campagne pour satisfaire sans frais ce précieux goût qu'avait le grand dispensateur des postes et faveurs pour de belles montures qui ne coûtent rien. Nous avons déjà signalé l'esprit flagorneur de Winslow; voici celui de Murray : « Je n'ai pas encore réussi à trouver, écrit-il le 3 septembre 1755, quoi que ce soit qui puisse, à mon gré, convenir à Son Excellence; mais on m'apprend aujourd'hui qu'un certain Armand Gros, de Grand'Pré, possède un cheval noir qui ferait tout à fait son affaire, m'assure-t-on, comme cheval de selle. » (Arch. Can. Rapp. 1905, II). Telles étaient les nobles préoccupations de ces Messieurs, quand il s'agissait de veiller à la laborieuse déportation de tout un peuple qu'on devait, paraît-il, ne pas démembrer : on commençait par dépouiller ce peuple pour faire la cour au seigneur et maître. Disons tout de suite que pour leur zèle l'honnête Winslow fut plus tard nommé juge en chef dans son pays natal, que Monckton, avant d'être promu général, eut l'honneur de gouverner la Nouvelle Ecosse en l'absence de Lawrence, etc...

A ce propos, ajoutons qu'à l'heure même où les soldats an-

glais étaient encouragés par leurs chefs militaires et politiques à tant de violence à l'égard des Acadiens et autres Français qu'on accusait de tous crimes, le colonel Washington trouvait en 1756 sur l'un de ses prisonniers ces ordres du commandant français : « Le sieur Douville emploiera tous ses talents et tout son crédit à empêcher les sauvages d'user d'aucune cruauté sur ceux qui tombent entre leurs mains. L'honneur et l'humanité doivent en cela nous servir de guides » (*Pennsylvania Archives, p.* 600). Ajoutons encore qu'en 1757 des instructions analogues étaient trouvées dans la poche d'un cadet français tué près du fort Cumberland, ci-devant Beauséjour : « Supposé qu'il fasse des prisonniers, il empêchera que les sauvages de son détachement n'exercent à leur égard aucune cruauté de fait. » (Massach. Hist. Soc.; Mars 29, 1856). De quel côté étaient vraiment « l'Honneur » et « l'Humanité »? du côté des victimes calomniées ou du côté des payeurs de scalps acadiens et des bourreaux soi-disant indignés?

Tout ne fut pas détruit par l'incendie, avons-nous vu : nombre d'Acadiens, dupes des promesses anglaises, étaient si sûrs de revenir plus tard chez eux que, dit le secrétaire du Conseil, Bulkeley, « au lieu d'emporter avec eux leurs effets et leur argent, ils en remplirent des coffres et des vases qu'ils enfouirent dans la terre ou déposèrent au fond des puits; après leur départ, ces effets et des sommes considérables d'argent furent retrouvés par les Anglais ». Quelques gros magots de beaux écus de Louisbourg durent être dès lors, découverts.

Le bétail, toutefois, constituait la plus grosse part de la fortune mobilière des Acadiens. Le tableau suivant en fait foi : il montre à quel degré de prospérité en étaient, à force de labeur, arrivés certains Acadiens des Mines; il n'explique que trop l'envieuse cupidité de rivaux sans vergogne :

	Bœufs	Vaches	Veaux	Moutons	Porcs	Chevaux
Charles Lebrun	4	14	31	50	22	1
Jean-B. Daigre	6	14	22	98	34	2
Charles Granger	6	12	16	74	20	2
René Aucoin	6	9	12	90	22	3
Germain Richard	6	8	11	86	20	2
Pierre Landry	6	8	7	20	16	
Claude Trahan	4	5	7	20	20	4
Baptiste Sapin	6	7	15	40	25	4
J-B. Leblanc	4	7	9	30	11	2
Michel Boudrot	4	5	2	19	70	1

Le cheptel acadien avait donc une valeur considérable : Raynal suppose 200.000 têtes de bétail; Rameau estime 130.000. Si, d'après Winslow, les 2.300 ou plutôt 2.743 habitants de Grand'Prée et des environs possédaient 21.213 bêtes (soit 7.833 bovins, 8.690 ovins, 4.197 porcs, 492 chevaux), on peut calculer avec Edouard Richard que les 13.000 habitants de l'Acadie possédaient environ 118.300 têtes de bétail dont 43.500 bêtes à cornes, 48.500 moutons, 23.500 porcs et 2.800 chevaux. Un habitant d'Halifax en ce temps-là estime leur valeur marchande à 20.000 livres sterling, soit 500.000 francs, de nos jours environ deux millions. De ce magnifique butin « confisqué, disait-on, par la couronne », tout n'alla pas, comme l'avait annoncé Lawrence, au ravitaillement des troupes et de la flotte; sur ces dépouilles acadiennes s'abattit une nuée de spéculateurs d'Halifax et de Boston que menait à la curée le trop expert Saül. Ce Saül et son compère Baker eurent beau dire, pour leur défense et celle de leurs complices, qu'une moitié du bétail fut employée à la nourriture des troupes et l'autre à Halifax : ce qui est bien vague ; nous n'en avons pas moins des affirmations contraires :

« Une grande quantité de bétail français a été donnée à des favoris, dit Ferdinand John Paris, d'Halifax, le 4 février 1758... On a pris aux Français pour 20.000 livres au moins de bétail, de porc, de rhum, de mélasse, etc... Une enquête devrait être faite au sujet de ce que tout cela est devenu : car la population

n'en a pas tiré le moindre profit ». (*Brit. Mus. Mss A. Brown's Coll. Add.* 19. 071-2).

« Le cheptel des Acadiens fut pris pour des usages privés, dit un réquisitoire de 1757 [Ibid]; à notre connaissance, rien qu'à Piziquid 3.600 porcs et près de 1.000 bovins furent tués, empaquetés et expédiés par eau. Ce qui se passa aux autres forts reste un mystère; d'une très grande somme il n'a été rendu aucun compte. Lawrence et son commissaire [Saül] sont maintenant fort en peine pour dissimuler cette fraude criante.... Il est possible qu'il [Lawrence] produise des pièces justificatives pour couvrir toutes ces fautes : car, si les pièces authentiques manquent, il a sous la main des subordonnés qui, habitués à ce genre de travail, savent les remplacer ».

Eux et leurs complices trouvèrent finalement un bon moyen: ils supprimèrent tous les comptes de cette affaire; il n'en reste plus trace dans les archives d'Halifax. Dès le 24 mars 1760, un certain Richard Cumberland se plaint que les sommes provenant de la vente du bétail ne furent jamais créditées.

Vis-à-vis de leurs complaisantes Seigneuries du Commerce, Lawrence se tira d'affaire par une explication banale : « J'ai donné une partie du bétail à ceux des colons anglais qui sont le mieux à même de l'entretenir cet hiver ». On devine tout ce que cette phrase anodine peut cacher de corruption et de gabegie : quantité de bétail fut donnée aux habitants de Lawrencetown fondée en 1754 sur une concession de 20.000 acres à quatre lieues d'Halifax. Les Allemands de Lunenburg furent particulièrement gavés pour neuf ans; dès 1755, une bande de 50 soldats voulut leur amener 120 bovins et nombre de chevaux, mais elle s'y prit si mal que 60 bovins seulement arrivèrent à bon port. Ces stupides autant que cupides spoliateurs avaient, en effet, selon la formule populaire, les yeux plus grands que le ventre; ils ne purent tout consommer ni tout emporter. Après avoir raflé ce qui restait de fruits, de volailles et de récoltes, ils ne parvinrent à évacuer tout le bétail ni par terre ni par mer. « Il est étonnant, écrit le 25 octobre 1757, un officier français de Louisbourg, Surlaville, que dans l'Acadie toute dévastée qu'elle soit, l'on retrouve encore des bœufs »

(B. de Beaumont. *Derniers jours de l'Acadie*). Pendant des années, les survivants du « grand dérangement » firent des incursions dans la péninsule pour s'emparer du bétail qui errait encore.

Plus tard, verrons-nous, quand vinrent de nouveaux colons, ils furent stupéfaits de trouver aux abords des forêts d'énormes amas d'ossements : c'étaient les squelettes des malheureuses vaches et brebis qui, faute de soins, étaient mortes là de froid et de faim. Il y eut, du reste, dit le réquisitoire de 1757, « bien d'autres énormités » tant pour le ravitaillement des petits groupements anglais que pour l'affrètement des navires »: des malversations telles qu'appropriation injustifiée de 10.000 livres de marchandises (dont 30.000 gallons de rhum) au fort de Beauséjour, détournement de 30.000 livres destinées aux fortifications d'Halifax, « double paiement de salaires » et autres « combinaisons ingénieuses » (Brit. Mus. Mss. Add. 19.071-2). Bref, abominable à tous les points de vue, cette déportation des Acadiens qu'avaient successivement envisagée et recommandée le riche prébendaire Philipps et le suspect agioteur Craggs fut exécutée par le prévaricateur Lawrence. Malhonnête en son principe, la politique d'intérêt bien entendu aboutissait tout naturellement au vol comme au crime.

Quant aux terres, mêmes mobiles, mêmes procédés ou peu s'en faut. On a trop dit que l'évacuation des Acadiens fut une simple mesure de guerre, le déblaiement d'un terrain d'opérations militaires encombré de gens suspects. Ce fut bien plus encore une flibusterie territoriale déterminée par une cupidité insatiable, provoquée par l'irrésistible appât des « meilleures terres du pays ».

« On ne saurait trop vanter la fertilité du sol de Horton et de Cornwallis, dit le Dr A. W. Eaton en son *Histoire du Comté du Roi* (1910). Outre les 50.000 acres de superbes terres endiguées que possèdent ces cantons, riches alluvions conquises sur la mer; il y a peut-être 70.000 acres de hautes terres cultivées où se

récoltent d'abondantes moissons de céréales, où des vergers produisent des fruits magnifiques : poires, pommes et prunes. [Comme la marée dépose deux fois par jour sa couche de sédiments fertilisants], certaines portions des « marais » de Cornwallis, d'Annapolis, de Grand Pré, de Cumberland n'ont depuis près de deux siècles cessé de produire chaque année par acre deux à trois tonnes du meilleur foin. On fait deux récoltes par an sans qu'aucun engrais soit jamais nécessaire ».

En 1910, le Dr Eaton estimait à un million de dollars par an le revenu des seules régions de Grand Pré, de Pisiguid et de la rivière aux Canards. Comment pareil pays de cocagne où fruits et légumes abondaient tout comme les foins et les céréales n'aurait-il pas au plus haut point excité la convoitise de colons affamés, particulièrement celle des miliciens de Winslow et autres, qui, tout en procédant à l'évacuation de leurs victimes, calculaient le profit qu'il y aurait à échanger contre ces excellentes terres en plein rapport leurs maigres friches de Nouvelle Angleterre?

Une des cyniques raisons invoquées par Lawrence en faveur de l'éviction des Acadiens tendait précisément à ce but. Dès le 1er août 1754, il en voulait aux Acadiens d'être « les possesseurs de la plus grande et de la meilleure partie des terres de la province». « L'évacuation des habitants, ajoute-t-il le 15 octobre 1755, nous fournira une grande quantité de bonnes terres toutes prêtes à la culture... Aussitôt que ces Français seront partis, je ferai de mon mieux pour attirer du continent des colons qui occuperont ces terres ». Les meilleures d'entre elles, entre autres celles de Pisiguid, dit Haliburton, furent, dès le départ des occupants, attribuées à des « résidents d'Halifax ». Il se trouva que la plupart étaient précisément des créatures de Lawrence et en particulier des membres de ce fameux Conseil de Sa Majesté qui avait à l'unanimité voté la déportation des Acadiens. A qui pareille mesure pouvait-elle mieux profiter qu'à ceux-là qui en avaient le mieux compris l'opportunité? 20,000 arpents des meilleures terres des Mines et de Chignectou furent donc octroyés

par le généreux gouverneur à ses complices de la première heure, entre autres au juge Belcher qui avait juridiquement condamné les Acadiens, au maître arpenteur Morris qui avait organisé le guet-apens, à l'ancien employé suisse Deschamps promu magistrat pour ses fourberies des Mines, à l'omniprésent commissaire Saül, etc. A vrai dire, en 1760, les Seigneurs du Commerce, étonnés de tant de munificence, réduisirent à 5.000 arpents ces concessions seigneuriales et plus tard répartirent le reste moins prodiguement entre de nobles lords, comme le secrétaire d'Etat Egremont, les Wilmot, à des amiraux comme Boscawen et Colville qui pourvurent ainsi leurs filles, à des généraux comme Haldimand et d'autres officiers, en récompense, nous l'espérons, de bons et loyaux services, à moins que ce ne fût pour s'assurer leur complaisante complicité, en tout cas aux dépens de pauvres gens qui n'en pouvaient mais.

Lawrence offrit les autres concessions aux colons de la Nouvelle Angleterre : il ne pouvait guère faire moins en faveur d'un pays qui, en cette énorme opération de flibusterie, avait fourni sans compter l'or, les hommes, les bateaux et les encouragements de toute nature : fructueux placement! *La New-York Gazelle* dès le 25 août 1755, *la Pennsylvania Gazelle* dès le 4 septembre publiaient la lettre suivante d'Halifax en date du 9 août :

« Nous formons actuellement le noble et grand projet [rien de moins] de chasser de cette province les Français neutres qui ont toujours été nos ennemis secrets [démenti par Mascarène] et ont encouragé nos sauvages à nous couper la gorge [accusations mensongères destinées à excuser le crime et à exaspérer ces Néo-Anglais contre les Acadiens]. Si nous pouvons réussir à les expulser, cet exploit sera le plus grand qu'aient accompli les Anglais en Amérique : [serait-ce donc vrai ?] car, au dire de tous, dans la partie de la province que ces Français habitent, se trouvent les meilleures terres du monde. Nous pourrions ensuite mettre à leurs places de bons fermiers anglais et nous verrions bientôt grande abondance de produits agricoles dans cette province ».

Dès 1754, Lawrence avait fièrement fondé, avons-nous vu, sur un territoire de 20.000 acres à quatre lieues d'Halifax sa propre ville Lawrencetown qu'il pourvut généreusement de bétail acadien. Mais, pendant trois ou quatre années, la présence de quelques malheureux Acadiens errant dans la presqu'île et le voisinage de Boishébert dans l'isthme à la tête d'une poignée de soldats et de quelques bandes d'Indiens suffirent à tenir en respect l'avidité des spoliateurs anglo-saxons; les miliciens de Nouvelle Angleterre eux-mêmes ne voulurent pas rester en pays si peu sûr. Lawrence se plaignit piteusement aux Lords du Commerce d'un si déplorable état de choses. Alors à quoi bon la déportation? Les nobles Lords s'irritèrent d'abord (8 juillet 1756), puis se résignèrent (10 mars 1757) :

« Nous sommes entièrement de votre avis : dans la situation actuelle, en une province harcelée par les hostilités des Français et des Indiens, il serait vain de tenter d'attirer des gens endurcis et actifs loin de possessions dont ils jouissent en paix pour les installer en un pays exposé à toutes les détresses et à toutes les calamités que peut causer l'ennemi le plus acharné et le mieux informé de l'état des lieux; nous ne désirons donc ni ne voulons insister sur cette mesure auprès de vous qu'autant que les temps et les circonstances le permettront.

A toutes les belles avances de Lawrence, le gouverneur du Massachusetts avait lui aussi fait tout d'abord la sourde oreille (février 1756) : il prétextait la guerre qui sévissait; il blâmait l'absence de gouvernement représentatif en Nouvelle Ecosse : on était si libéral en Nouvelle Angleterre! Ce précieux mode de gouvernement ayant été enfin instauré en 1758 à raison de 16 membres élus (dont 4 pour Halifax,) on feignit de ne plus craindre « une majorité d'électeurs étrangers. » Dès lors, dit Haliburton « commença à couler de manière régulière et continue le courant d'émigration venu des colonies du continent ». Enfin, pour rassurer les usurpateurs contre toutes revendications acadiennes, une loi fut en 1759 votée et promulguée par la Chambre législative, le Conseil d'Halifax

et Lawrence, déclarant nulle toute action intentée par des Français en vue du recouvrement de leurs biens immobiliers : c'était la suprême violation du traité d'Utrecht qui avait assuré aux Français la possession de leurs terres.

L'appel à la curée fut des plus alléchants. « 20.000 familles, déclare Lawrence aux Lords du Commerce (9 nov. 1757), pourraient s'établir commodément dans les cantons de Chignectou, de Cobequid, des Mines, de Pigiguit et d'Annapolis... Maintenant que sont chassés de Nouvelle Ecosse les Français qui en entravaient le développement, on peut en peupler les terres comme il faut.» « 100.000 acres de terres, dit une ronflante proclamation (12 octobre 1758), qui, au cours du dernier siècle, ont produit sans discontinuer et sans engrais, froment, orge avoine chanvre, lin, etc... et plus de 100.000 autres acres de hautes terres défrichées, pourvus de bonne herbe, aménagés en vergers, ornés de jardins; le tout si bien réparti que chaque fermier peut avoir une juste proportion de terre arable, de pâturage et de bois ».

A ce propos n'oublions pas de démentir une calomnie : on reprochait sans cesse aux Acadiens de ne pas défricher les hautes terres; or, confirmant cette déclaration, Charles Morris en son rapport de 1762 estime à 2.000 acres les hautes terres défrichées à Annapolis, à 1.000 celles de Granville, à 2.000 celles de la Rivière aux Habitants, à 3.000 celles des Mines, à 3.000 celles de Cobeguid, à 200 celles du Cap de Sable, à 600 celles de Sainte-Anne sur le Saint-Jean, sans parler de celles de l'isthme, soit en tout plus de 12.000 acres. Une proclamation du 11 janvier 1759 précise les conditions de concession : « Chaque canton se composera de 100.000 acres;...de la meilleure terre possible, labours et prairies,... avec rivage de mer, ...rivières... et... bois;... exemption d'impôts pendant dix ans;... puis un shilling par an pour 50 acres à chaque membre de famille...; mais en dix ans mise en valeur de toute la concession;... liberté de conscience pour tous, sauf pour les catholiques... » On promet aux immigrants, outre la gratuité du transport, des semences et des armes, oui, ces armes qu'on avait refusées aux Acadiens.

A New-York les agents de recrutement furent les associés Delancey et Watts, dont le premier finit par s'établir à Annapolis. L'inévitable Hancock fut à Boston le grand recruteur colonial de la Nouvelle Ecosse : heureux homme ! qu'on émigre ou qu'on immigre, à lui tous les profits. Si disqualifiée qu'elle fût, en effet, cette compagnie Apthorp et Hancock, tant par la déportation des victimes que par l'importation des usurpateurs, réalisa en cette double exploitation du crime un profit qu'en mars 1760 on estimait à plus de 8.427 livres anglaises, soit plus de 210.000 livres françaises; avec cet argent malpropre fut bâtie la fameuse maison historique de Beacon Street à Boston.

Dès lors affluent les demandes de concession en ce paradis volé : « on en fait tous les jours », dit Lawrence ». « Des agents délégués par des centaines de familles associées du Connecticut et de Rhode Island, écrit-il aux Lords of Trade (20 avril 1759), sont venus pour visiter la Baie de Fundy et y choisir des terres. Je me propose de les y envoyer dans quelques jours sur un des navires de la colonie acec l'arpenteur en chef [Charles Morris]. Il les ramènera, j'en suis sûr, enchantés... Ils n'ont qu'à voir la terre pour s'en éprendre. » De l'agent du Rhode Island on ne sait pas grand'chose ; mais les quatre du Connecticut, qui représentaient une association de 330 membres, firent aussitôt choix de la région de Grand Pré et de la Rivière aux Gaspereaux; on y créa un canton de 100.000 acres pour 200 familles recevant 500 acres chacune ; de même à Pigiguid un canton de 100.000 acres pour 150 familles. Ainsi furent constitués en mai les cantons de Horton et de Cornwallis. Le 21 mai, deux agents du Connecticut promirent d'amener 50 familles dès le mois d'octobre suivant et 50 en septembre 1760. Dans les six premiers mois de 1759, 133 concessionnaires de Nouvelle Angleterre s'inscrivirent pour le canton de Yarmouth (Pobomcoup). En juin fut constitué le canton de Granville près d'Annapolis; en juillet, celui d'Onslow à Cobequid et celui de Chignectou près de Beaubassin. Un comité du Connecticut vint le 19 juillet et revint

le 28 septembre, obtenant dans le canton de Cumberland des concessions pour 50 familles la première année, 75 la deuxième et 75 la troisième. « De vastes espaces de terre libre au fond de la Baie de Fundy, déclare fièrement Lawrence à l'Assemblée législative (1er août 1759), ont été accordés à de riches et actifs fermiers. On m'accable de nouvelles demandes plus vite que je ne puis préparer les titres de concession, et je ne doute pas qu'un bon peuplement de l'ensemble ne satisfasse nos désirs les plus vifs et les plus ardents ».

Les gens du Massachusetts sont pris de fringale aussi. Rien de plus naturel : leurs agents, comme le lieutenant Joseph Scott (du régiment du Colonel Williams) et l'enseigne Daniel Knowlton (du régiment de colonel Prebble) avaient de leurs yeux vu, « prospecté » en quelque sorte, les terres même dont quatre ans plus tôt ils avaient chassé les Acadiens ; ils offraient donc toute garantie aux 52 de leurs compatriotes qu'ils inscrivirent ; dans le canton d'Onslow (Cobeguid) s'inscrivirent 164, puis 51 autres concessionnaires du Massachusetts ; puis d'autres encore dans le canton de Wolfe (plus tard Truro). En automne et au printemps vinrent encore une vingtaine d'anciens miliciens qui sans vergogne s'installèrent sur les terres mêmes des malheureux qu'ils avaient chassés. Cette usurpation est d'autant plus odieuse que bon nombre de ces 300 puritains venaient des localités même du Massachusetts: Worcester, Woburn, Brookfield, Medfield, Reading, etc. où ils avaient vu souffrir et même, comme nous le verrons, peut-être, fait souffrir leurs propres victimes.

Bref une telle « boulimie » s'empara de tous ces affamés de Nouvelle Angleterre que le 20 septembre Lawrence put dresser le beau tableau ci-contre de la curée agraire, à raison de 100.000 acres par canton.

« Maintenant que se présentent de telles multitudes, se félicite Lawrence (20 sept.), la Province promet de prendre aux yeux du public une grande importance, de s'enrichir en même temps qu'elle se peuple et de payer au centuple les

LA CURÉE AGRAIRE, d'après Charles LAWRENCE

Cantons	Anciens noms	Familles	1er contingent	2e contingent	3e contingent
Horton	les Mines	200	50 fam., le 31 mai 1760	150 fam., le 31 mai 1761	
Cornwallis	riv. aux Canards	150	50 — —	100 — — —	
Falmouth	Piziquid	200	50 — —	150 — — —	
Onslow	Cobequid	200	50 fam., le 30 sept. —	75 fam., le 30 sept. —	75 — le 30 sept. 1762
Granville	Annapolis Nord	200	50 — 31 mai —	150 — 31 mai —	
Annapolis	Annapolis Sud	200	50 — — —	150 — — —	
Cumberland	Chignectou (Baie Verte)	200	50 — le 30 sept., 1760	75 — le 30 sept. 1761	75 — le 30 sept. 1762
Amherst	Chignectou (riv. la Planche, riv. Hébert)	200	50 — — —	75 — — —	75 — — —
Sackville	Chignectou(Tintam.)	200	50 — — —	75 — — —	75 — — —
Tinmouth	La Hève	200	50 — — —	75 — — —	75 — — —
Liverpool	Port-Seigneur	200	50 — — —	75 — — —	75 — — —
Barrington	Cap de Sable	200	50 — — —	75 — — —	75 — — —
Yarmouth	Cap Fourchu	200	50 — — —	75 — — —	75 — — —
		2.550	650	1.300	600
	Soit	12.750 pers.	3.250 personnes	6.500 pers.	3.000 pers.

grosses dépenses qu'exigent les jours de son enfance... A partir du Cap de Sable, toutes les terres défrichées et toute la côte seront bientôt repeuplées. »

De quelles grosses dépenses parle donc ainsi Lawrence? dépenses de transport : 1.500 livres en 1759 et aussi d'installation et de réparation qui en 1760 s'élevèrent à 5.475 livres. Il est vrai qu'à partir de cette date l'immigration allait si bon train qu'on supprima la gratuité des transports et du ravitaillement. De telles dépenses pour l'installation de plus de 12.000 colons sur plus de 1.300.000 acres de bonnes terres, c'était vraiment la colonisation à prix réduits, d'autant que ces dépenses impliquaient la réparation de digues détruites le 4 novembre 1759 par un terrible raz de marée dont la barre, de 10 pieds supérieure à la normale, emporta les savants travaux des Acadiens. Et qui répara ces digues? Les prisonniers acadiens, réquisitionnés d'office pour ces humiliantes et exaspérantes corvées au profit de leurs usurpateurs. « Même de nos jours, est-il dit, il n'est pas de gens aussi habiles que les Acadiens pour endiguer les terres ».

A part ce désastre qui dut être pris de part et d'autre pour une intervention providentielle, les choses allèrent à merveille, et les nobles Lords du Commerce, informés des beaux plans de Lawrence, se félicitèrent auprès du Roi d'une opération qui, peut-être un peu risquée, avait après tout si bien réussi : « D'immenses terres, les plus fertiles, toutes aménagées et les mieux situées pour le commerce, surtout pour la pêche, se trouvent à Votre disposition par suite de l'expulsion des Acadiens; l'installation de colons utiles et actifs nous semble si importante pour la sécurité et la prospérité de la Nouvelle Ecosse que nous y consacrons dès maintenant toute notre attention, toute notre sollicitude » (20 décembre 1759). Approbation royale (16 février 1760).

Toutefois, les nobles Lords crurent bon de faire leur part aux vainqueurs sans péril et sans gloire : ils demandèrent à Lawrence de réserver sur les dépouilles agraires des conces-

sions pour les officiers et les soldats, qui pourraient ainsi parer aux menaces de représailles de la part des Acadiens et des sauvages. Et Lawrence d'offrir aussitôt à Passamaquoddy deux cantons pour 100 familles, au Hâvre de l'Etang un canton pour 200, à la Rivière Saint-Jean dix pour 2.000, à Peticoudiac six pour 1.200, à Miramichi autant, à Chédiack un pour 200, à Tatmagouche de même; bref 2.500.000 acres pour une armée de près de 4.000 réservistes. Pourtant, remarque Lawrence, « de tous les hommes qui vivent il n'en est pas de moins adaptés par leur métier à créer des établissements agricoles : ils rencontreront des difficultés dont ils n'ont pas idée ». Et aussitôt les nobles Lords, si facilement convaincus par leur grand homme, opinèrent du bonnet : ils remirent à plus tard cette affaire devenue à leurs yeux « secondaire ». Lawrence préféra établir cinq postes de traite chez les Malécites du Saint-Jean (qui s'étaient soumis en février 1760), dont un à l'embouchure du fleuve au fort Saint-Jean, et installer tout le long de l'Atlantique, du Cap de Sable au détroit de Saint-Jean, des pêcheurs du Massachusetts, du Cap Cod, de Plymouth, de Nantucket, etc.... A Liverpool (ancien Port Rossignol), écrit Lawrence en juin 1760, il y a déjà 70 familles qui possèdent, outre du cheptel, trente goëlettes et de quoi bâtir trois scieries; en décembre 1760, elles ont déjà pêché 5.000 quintaux de poisson et possèdent en chantier trois nouveaux navires.

Un des principaux agents recruteurs fut un singulier personnage Alexandre Mac Nutt. Né vers 1725 en Ulster, ce descendant des usurpateurs écossais de l'Irlande était prêt à encourager en Amérique toutes les usurpations et, pour jouer ce beau rôle, il unit en sa nature hybride les qualités disparates de deux races : faconde de l'une, entêtement de l'autre. Venu jeune de Virginie, il passe en Nouvelle Angleterre dans le New Hampshire. Il se vante bientôt d'avoir pris part à vingt engagements tant sur terre que sur mer, tant contre les Français que contre les Indiens. Lorsqu'éclata la guerre de Sept Ans, il enrôla, dit-il, trois

cents miliciens contre Louisbourg. Là, promu officier, il se trouve en relation avec Amherst et Lawrence. Celui-ci voit tout le parti à tirer de ce hâbleur pour amadouer et entraîner les immigrants vers sa colonie dépeuplée. Mac Nutt devient rapidement le meilleur « rabatteur » « de Hancock. Dès le printemps de 1761, il se présente à Halifax avec une liste de 600 solliciteurs de concessions, dont 50 Ulstériens du New Hampshire : ce sont pour la plupart d'anciens miliciens qui, venus avec lui au fort Cumberland en 1759, ont pu apprécier *de visu* la valeur des terres qu'ils convoitent. Du gouverneur de la Nouvelle Ecosse Mac Nutt a obtenu, outre la promesse de leur transport gratuit, des concessions de 50 acres à raison d'un shilling payables en dix ans. (*Boston Gazett*, 27 avril 1761). Médiocre succès pour un tel homme ! Il passe à Londres et, fort des encouragements du gouvernement néo-écossais, se présente au roi qui, touché d'un si beau zèle colonial, le proclame sur l'heure colonel et lui remet une épée d'honneur : jamais ce républicain d'Amérique ne se sépara de ce don royal. Maintenant il s'agit de rien de moins que de remplir la Nouvelle Ecosse désertée du surplus de population de l'Orange encombré. Dès le 28 août 1761 il embarque pour l'Amérique plus de 250 vrais Ulstériens d'Europe ; mais ces pauvres gens arrivent à Halifax en octobre sans ressources ; d'où nécessité de leur faire passer l'hiver aux frais du gouvernement et de la charité publique ; enfin, au printemps, on les établit tant bien que mal à Londonderry (Colchester). En mars 1762, nouvel arrivage de ces indigents ; en novembre arrivée de Mac Nutt lui-même avec 150 autres et la promesse de sept ou huit mille encore. Double alarme, et du gouvernement métropolitain qui, ayant déjà dépensé plus d'un demi-million de livres sterling, craint maintenant de voir l'Irlande se dépeupler sous l'influence de cet enjôleur d'hommes, et du gouverneur colonial qui ne craint pas moins de se ruiner par l'entretien de ces « indésirables ». Mac Nutt a bien, au sein même du Conseil, quatre partisans ravis de voir ces protestants anglais se substituer aux catholiques ; il n'en appert pas moins

que plusieurs de ces loyaux protestants, à si grands frais importés et installés à New Dublin et à la Hève, sont bel et bien passés en Nouvelle Angleterre. D'où mécontentement général.

Les projets de notre grand colonisateur n'en grandissent pas moins superbement. Désormais il s'agit à tout le moins de fonder entre la Nouvelle Angleterre et la Nouvelle Ecosse, sur les rives du Saint-Jean, une nouvelle Irlande protestante où l'on amènera des religionnaires de tout pays, même de France et d'Allemagne. Pour commencer, il envoie du Massachusetts à Maugerville un millier de soldats licenciés. Colère du gouverneur qui ne veut pas de cette engeance indésirable. Fort de l'appui des Lords du Commerce, Mac Nutt passe outre: sur les deux millions d'acres dont il a obtenu la concession il se vante d'installer les milliers d'émigrants que lui promettent ses recruteurs installés en dix provinces d'Amérique. Comment ne pas résister à la voix enchanteresse qui promet : « 200 acres à tout colon, plus 50 à chaque membre de sa famille... Si vous vous souciez de votre postérité, amenez-la en ce pays où elle peut être à jamais libre, loin de la morgue et de l'opprobe des grands... Ici pas de pingres et rapaces propriétaires pour vous opprimer; ici pas de prêtres cupides pour vous extorquer la dîme de vos revenus; ici toute liberté de naître et de se marier, d'avoir des enfants et quitter ce monde sans payer taxes ni impôts... Envoyez-nous les gens sobres et actifs et non de ces demi-gentlemen dont l'interminable généalogie remonte à Nemrod ou à Caïn ». Hélas ! les « gens actifs et sobres » ne répondirent pas à des appels si généreux et si éloquents : la plupart des immenses concessions de notre utopiste se trouvèrent bientôt périmées; il fut même en 1769 menacé de poursuites par le gouvernement de la Nouvelle Ecosse; il en appela vainement en 1778 au gouvernement de Philadelphie pour le délivrer de la tyrannie toute britannique des gens de cette Nouvelle Ecosse à laquelle il s'était dévoué; pour comble de disgrâce il fut en cette même année, sur son ultime concession de Port Roseway ou New Jerusalem, indignement dépouillé

par un corsaire de la République américaine de tous ses biens, y compris la royale épée si pieusement conservée. De dépit, brouillé avec tout le monde, notre septuagénaire alla finir ses jours désenchantés en sa quasi-natale Virginie (1811). Avouons que le modeste sieur d'Aulnay valait bien un colonisateur de si grande envergure.

Si le grandissime plan de Mac Nutt échoua piteusement, celui de Lawrence n'en réussit pas moins en partie. Ainsi fut vendu à vil prix le riche patrimoine des Acadiens par eux arrosé de tant de sueur et de larmes. Ainsi, pendant des années, le flot d'émigrants avides ne cessa de déferler du Massachusetts, du Connecticut, de Rhode Island, des autres colonies et même de la métropole britannique sur les rivages déserts de l'Acadie. Ainsi arrivèrent de Boston en 1759 dix navires portant 200 colons et de Rhode Island quatre goëlettes chargées de 100 passagers. New London en fournit 190 autres : Plymouth, 180; l'Irlande du Nord, 200. A Liverpool (Port Rossignol) l'arpenteur Morris installa d'abord 50 familles de pêcheurs disposant de 6 goëlettes, puis 40 autres. Le 4 juin 1760, vingt-deux navires, escortés par un brick de 16 canons, débarquèrent plus de 200 colons du Connecticut dans le riche pays de Grand-Pré, « ce jardin de la Nouvelle Ecosse ». Quelques masures qui avaient survécu servirent de refuge aux premiers venus. « Un constant afflux d'aventuriers, dit Haliburton (I,234) créa [non, ils avaient été depuis longtemps créés et bien créés] ces superbes cantons qui s'étendent maintenant sur les bords de la Baie de Fundy et du Bassin des Mines ». L'empreinte américaine reste, en effet, indélébile dans tout l'ouest de la péninsule. Ainsi fut mise à l'encan et achetée à vil prix la tunique du Juste : les Pharisiens du Temple s'en partagèrent les lambeaux sans le moindre scrupule.

A propos de l'arrivée de ces gens du Connecticut, le juge Haliburton, de Winsdor, lui-même fils d'un colon venu du Maine, nous donne en 1829 une description qui mérite d'être retenue :

« A l'endroit où ils débarquèrent, dit-il, (II, 121), ils trouvèrent soixante chars à bœufs et autant de jougs dont les malheureux Français s'étaient servis pour amener leurs biens aux vaisseaux qui devaient les arracher à leur patrie et ,à l'orée de la forêt, des tas d'ossements de bœufs et de moutons, qui, abandonnés par leurs possesseurs, avaient péri en hiver faute de nourriture. Ils rencontrèrent aussi quelques familles d'Acadiens errants qui avaient échappé aux recherches minutieuses des soldats et qui, dans la crainte de subir le sort de leurs compatriotes, n'avaient pas osé cultiver le sol ni paraître en rase campagne. Ils n'avaient pas mangé de pain depuis cinq ans et n'avaient vécu que de légumes, de poisson et du bétail qui, plus résistant, avait survécu aux duretés de l'hiver... Partout gisaient les ruines des maisons incendiées... Comme les Indiens étaient à la fois nombreux et hostiles, comme on avait peur que les quelques Français survivants ne vinssent molester les propriétaires des fermes confisquées, on crut bon, non seulement de bâtir des maisons palissadées, mais encore d'y établir pour plus de sûreté un petit détachement ». [Fort Montagne, près du site de Vieux Logis].

Et voilà tout l'esprit de justice, de pitié, de charité de ces usurpateurs puritains. Nous verrons pis : ils n'eurent point de cesse qu'ils eussent fait arrêter leurs malheureuses victimes, qu'ils ne les eussent exploitées sur leurs propres terres, avons-nous vu et verrons-nous encore, pour la réfection des digues dont ils ne savaient que faire. Puis, ce service rendu, ils réclamèrent à *cor* et à cri leur expulsion hors du pays où ils n'étaient plus redevenus que d'odieux gêneurs.

Un rapport dressé au cours de l'automne 1761 par le trop fameux arpenteur Charles Morris nous renseigne très exactement sur l'état de la colonisation six ans après le grand dérangement. Notre arpenteur nous promène tout le long de la côte acadienne, d'Halifax jusqu'aux abords de la Nouvelle Angleterre. Des 2.500 habitants de la capitale néo-écossaise et de ses deux faubourgs, il n'y a pas une famille qui vive de la culture du sol, tant ce sol est mauvais, tant ces gens sont incapables; presque tous dépendent pour leur subsistance de l'armée et de la marine; à Dartmouth, deux familles gagnent leur pain à couper du bois. Lawrencetown, en dépit de toute

la sollicitude de son fondateur, a totalement échoué au bout de trois ans : les derniers habitants s'en sont retirés en 1757. A Chester, une trentaine de familles néo-anglaises, soit 120 personnes, ne vivent guère que de la pêche et de l'exploitation du bois. A Lunenburg, les 1.000 à 1.500 Allemands et Hollandais, qui ont fini par défricher chacun en moyenne une dizaine d'acres de médiocre terre, ont beau être pourvus de bétail acadien : ils se livrent surtout à un commerce de bois et de légumes avec Halifax. Les 260 colons du Connecticut, qui se sont établis à New Dublin sur la rivière de la Hève, ont dû se retirer après neuf mois d'efforts inutiles. En somme, les Anglais n'ont pas mieux réussi que les Français dans l'exploitation agricole de ces mauvaises terres de la côte atlantique. Par contre, les 90 familles (soit 504 personnes) qui se sont établies à Liverpool (ancien Port Rossignol) prospèrent en leur commerce de pêche, de bois et de constructions navales. Au Cap de Sable, 200 pêcheurs du Cap Cod, de Plymouth et de Nantucket ont pris la place d'une douzaine de familles françaises qui avaient défrichée 200 acres ; de même, dans les régions du Pubnico (ancien Pobomcoup), de Tusket (ancien Tousquet) et de Yarmouth, 200 nouveaux venus, tant pêcheurs qu'agriculteurs, se substituent aux 12 familles acadiennes qui se livraient à la pêche au large ou à l'élevage sur d'étroits marais salins.

Dans le bassin de Port Royal, à gauche, entre la rivière et les collines, le canton de Granville a été concédé à 30 familles ; soit 1.500 acres de marais salins et 1.000 acres de terres défrichées ; celui d'Annapolis, à 200 dont 60 sont déjà établis : soit 1.600 acres d'alluvions et 1.200 acres de hautes terres défrichées. Là 160 soldats ont déserté et les autres en feront autant s'ils ne sont pas au plus tôt licenciés. Le riche bassin des Mines excite surtout les plus âpres convoitises. Morris l'a divisé en six ou sept cantons (townships) : à Cornwallis (riv. Canards) 3.000 acres de polders et 2.000 de terre défrichée sont répartis entre 150 concessionnaires, dont 115 familles sont déjà venues de Nouvelle Angleterre ; à Horton (Mines), 5.000

acres de polders et 3.000 de terres défrichées, entre 200 propriétaires dont 150 sont arrivés;(« Les autres terres ne valent rien », avoue Morris); à Falmouth (Pigiquid) 2.500 acres de polders et 3.000 acres défrichés ont été adjugés à 150 concessionnaires; 80 familles de Rhode Island occupent déjà les lieux; à Newport, les 1.000 acres de marais et les 600 acres défrichés sont concédés à 70 familles de même provenance. Les uns et les autres ont été installés là par ce fourbe employé de Mauger, Isaac Deschamps qu'ils vont élire député. Pour se protéger contre toute attaque éventuelle des Acadiens ou des sauvages, on a bâti des forts de pieux.

Le canton de Windsor se composait d'une partie de l'ancien pays de Pisiguid.

« Les Français l'appréciaient beaucoup, dit Haliburton, (100-102) à cause de ses vertes prairies fertiles qu'ils avaient encloses de digues et portées à un haut degré de culture. Les moissons de blé qu'ils y récoltaient étaient tellement abondantes que, pendant bien des années qui précédèrent la guerre de 1756, ils en exportèrent de grandes quantités sur le marché de Boston. Quoique occupées par les Anglais immédiatement après l'évacuation de ce peuple infortuné, ces terres ne subirent pas de changement appréciable avant ces vingt dernières années [Haliburton écrivait en 1829]... Les plus riches furent concédées à des bourgeois d'Halifax, parmi lesquels se trouvaient bien des membres du Conseil de Sa Majesté. La portion qui échut à des propriétaires résidents fut répartie entre un petit nombre de gens : ainsi s'introduisit un système tenancier qui ne contribua en Nouvelle Ecosse ni à l'amélioration du sol ni au profit du propriétaire... Ces terres endiguées, dont il y a 2.544 acres, sont incontestablement les meilleures de la Nouvelle Ecosse, les plus profondes, les plus riches, les plus fertiles... [Quant aux 2.100 acres de bonne terres endiguées à Grand'Prée], continue Haliburton (p. 116), ils restèrent incultes jusqu'à l'arrivée de 200 émigrants du Connecticut en 1760... Parmi eux, beaucoup de paresseux qui n'étaient venus que pour profiter des largesses du gouvernement quittèrent le pays, dès que celles-ci leur furent refusées ».

Entre Newport et la Shubénacadie, une vaste concession de

2.000 acres de bonne terre et de 100 acres défrichés est réservée à l'agent de colonisation irlandais Mac Nutt. Le territoire de Cobeguid a été divisé en cantons de Truro et d'Onslow avec 1.500 à 1.600 acres de bonnes terres pour 150 familles en chacun d'eux. Les 50 familles d'Onslow, qui sont les plus indigentes et les plus indolentes de toute la colonie, menaçent de quitter si on ne les ravitaille au plus tôt. A Mac Nutt est encore attribué un vaste territoire (dont 2.000 acres d'alluvions) qui s'étend à l'Est vers l'isthme. Une route cavalière traverse toute cette région, reliant la capitale par la Shubénacadie à Chignectou. L'ancienne « Acadie française » a été aussi morcelée en cantons : La Planche (10.000 arpents réservés à des soldats démobilisés qui n'en ont cure), Amherst (15.000), Cumberland (18.000), Sackville (12.000), Memrancook (7.000), Peticoudiac (4.000), Chipoudy (2.000); « excellentes terres à foin et à blé,qui, dit Morris, drainées et endiguées par les Français, constitueront le grenier de la Nouvelle Ecosse ». Sur la rivière Saint-Jean, on convoite 600 acres de terres défrichées à vingt lieues en amont, à Sainte-Anne; de même, dans la baie de Passamaquoddy; de même, à la rivière Sainte-Croix. Enfin, sur le golfe du Saint-Laurent on signale l'importance du havre de Tatmagouche, tant pour le transit avec l'Ile Saint-Jean que pour la pêche à la morue et à la baleine. Bref, en ces années de 1760 à 1762, les gens de race anglaise se précipitèrent sur le domaine acadien. En dépit de quelques mécomptes, malgré le lourd poids des dettes causées par la déportation, la prospérité de la Nouvelle Ecosse se fonda solidement sur le vol et sur le crime.

Avant d'évaluer le profit que la métropole elle-même a retiré du forfait acadien, il est bon de bien préciser sa part de responsabilité, laquelle a, naturellement, été contestée. En cette affaire coloniale, le gouvernement anglais,représenté par le Bureau du Commerce et des Plantations et par le Secrétaire d'Etat, Sir Thomas Robinson, joua, avons-nous dit, non seulement un rôle de Ponce-Pilate qui, se donnant pour ignorant

et inconscient, croyait en toute sécurité se laver les mains du crime d'autrui, mais bien celui d'un Ponce-Pilate qui, sachant parfaitement de quoi il s'agissait, voulait aux Français neutres tout le mal possible avec le minimum de risques, c'est-à-dire la suppression de la majorité, sinon de la totalité des Acadiens sans grands périls ni grosses dépenses. Cette déportation acadienne qu'on envisageait depuis les débuts de la colonisation, qu'on méditait surtout depuis la conquête, dont on réclamait depuis huit ans un plan d'exécution pratique, on crut bon de l'opérer enfin, ou plutôt en apparence de la laisser opérer, maintenant qu'on avait sous la main l'homme et l'occasion, maintenant qu'on n'en estimait les victimes ni dangereuses ni indispensables. Quant à la part de responsabilité gouvernementale en toute cette monstrueuse affaire, les documents et les éclaircissements qui suivent en donnent, croyons-nous, une haute idée malgré toutes les manœuvres, manipulations et précautions destinées à en atténuer la gravité. Si l'axiome : « Qui ne dit rien consent » est vrai, le seul silence du gouvernement anglais plusieurs fois informé, serait déjà, en ces tragiques conjonctures, singulièrement coupable.

En sa lettre du 28 juin 1755 concernant la prise de Beauséjour, avons-nous vu, Lawrence annonça aux Lords of Trade qu'en dépit de l'article IV de la capitulation, « les Acadiens qui avaient déserté [*deserted*] ayant remis leurs armes, il avait donné à Monckton l'ordre de les chasser du pays ». Nous savons que c'était là une violation flagrante de la dite capitulation de Beauséjour. Le 18 juillet, il annonce, en même temps que la prise du fort Saint-Jean, « ses tractations avec les habitants français en vue du serment d'allégeance et sa résolution de les amener à se soumettre ou, sinon, d'en débarrasser à jamais le pays ». A la première de ces lettres, celle du 28 juin, le Secrétaire d'État Robinson adresse le 13 août une réponse qui, par suite d'étranges retards, ne serait arrivée à Halifax que le 9 novembre alors que l'éviction en masse des Acadiens touchait à sa fin. Les termes confus de cette lettre sont encore plus étranges que son retard. Par quelle aberration

Sir Thomas pouvait-il croire, ou par quelle casuistique feindre de croire, qu'en une lettre où Lawrence ne parlait guère que de la récente prise de Beauséjour, l'expression *French deserted inhabitants*, si précise en sa portée, s'étendait « *à tous les Acadiens de la péninsule* dont le nombre s'élevait, dit-il lui-même, à des milliers » et non uniquement « à ceux qui se trouvaient dans ou près le fort Beauséjour quand celui-ci fut évacué par la garnison »? Ce doute est singulièrement suspect et cette allusion prend même un air d'insinuation et d'instigation. « Rien dans la lettre du gouverneur n'autorise la présomption de pareille intention, déclare l'un des principaux hommes de loi d'Ottawa, Mr John S. Ewart (8 mai 1920). Pareille supposition de Sir Thomas Robinson semble avoir donné au Gouverneur une grande liberté d'action (*discretion*);... cette lettre de Sir Thomas engageait la responsabilité (*committed*) du gouvernement britannique dans la déportation de ceux des Acadiens auxquels le gouverneur ne voulait pas se fier ». (Placide Gaudet. *Grand dérangement*, p. 38). En tout cas, ayant ainsi conçu la possibilité d'une déportation générale, ledit Robinson ne s'en indigne nullement, mais déclare avec le plus grand calme :

« Quelle qu'ait bien pu être votre intention, on ne doute pas que vous n'ayez agi [remarquez cet étrange *passé*] d'après le strict principe d'assurer à votre gouvernement une sécurité immédiate et indispensable [un pareil langage n'implique rien moins que l'approbation préalable de cette prétendue mesure de sécurité qu'était pour le Secrétaire d'Etat la déportation même de tous les Acadiens de la péninsule] et que vous n'ayez envisagé les funestes conséquences de l'alarme qui résulterait pour les Français neutres, l'insurrection soudaine que pourrait susciter leur désespoir et le nombre de sujets utiles que la fuite ajouterait aux forces du Roi de France. On ne saurait donc trop vous recommander d'user de la plus grande précaution et de la plus extrême prudence en votre conduite à l'égard de ces neutres et d'assurer ceux d'entre eux en qui vous pouvez avoir confiance, surtout s'ils prêtent serment à Sa Majesté, qu'ils peuvent demeurer dans la paisible possession de leurs habitations conformément aux lois ».

En ce langage, peut-être à dessein obscur et en partie contradictoire, il n'y a pas ombre de veto absolu concernant la déportation des Acadiens dont Lawrence parlait pourtant depuis un an, pas même un scrupule de la dernière heure : l'expulsion de tous les Acadiens tant de la péninsule que de l'isthme est même envisagée comme une possibilité déjà réalisée ; il n'y a qu'une inquiète recommandation de prudence, quelque réserve timorée dans l'application des mesures les plus utiles à l'Angleterre, fussent-elles les plus funestes aux Acadiens ; c'est l'attitude expectante de gens sans cœur ni courage qui appréhendent de s'embarquer dans une grave affaire non pas parce qu'elle est criminelle, mais parce qu'elle est dangereuse, mais qui l'approuvent à l'avance, pour peu qu'elle soit bien exécutée sans dommage pour leur gouvernement. De droit et d'humanité en cette aventure, il n'est pas soufflé mot, pas plus que dans toutes les conjonctures analogues du passé ; les deux seuls mobiles sont la peur et l'intérêt. Aussi peut-on se demander si cette lettre circonspecte et tardive ne fut pas uniquement destinée à couvrir en cas d'échec une administration d'ordinaire pusillanime, à éviter au gouvernement anglais en ce temps de négociations diplomatiques toute responsabilité compromettante : car, en mai 1755, l'ambassadeur de France venait justement, dit Robinson, quoiqu'en vain, d'intervenir en faveur des Acadiens dont il demandait conformément à leur récente démarche le rapatriement dans l'espace de trois ans. Ecrite deux ou trois mois plus tôt, cette lettre eût pu, à la rigueur, embarrasser Lawrence au sujet de ceux des Acadiens qui consentaient à prêter le serment sans réserve ; mais, écrite une dizaine de jours après qu'il avait donné ses ordres de déportation, plus d'un mois après que les notables prêts au serment étaient déjà sous les verrous, elle ne pouvait, parvenant en pleine exécution du crime, qu'inciter un homme de cette trempe à en hâter l'achèvement, c'est-à-dire à recourir aux dernières mesures les plus promptes, les plus énergiques et, partant, à son gré, les plus efficaces « pour assurer la sécurité » coloniale : donc ni « alarme » ni « fuite » ni « insurrection »,

mais suppression rapide et totale. Le parfait succès devenait la meilleure justification, si justification il fallait. Lawrence le comprit et ne faillit pas à sa tâche.

Ainsi encouragé bien plutôt qu'entravé par un message officiel qui froidement supposait réalisé le crime même qu'il accomplissait, Lawrence nese pressa nullement de répondre par de vains mots : il laissa parler pour lui la terrible éloquence des faits. Ce ne fut que le 18 octobre, alors que l'œuvre de la déportation allait hâtivement son train, que notre homme d'action prit la plume en main

En présence du « refus positif des habitants français de prêter le serment d'allégeance, [on sait qu'ils y avaient finalement consenti,] le Conseil a décidé, dit-il, « pour l'honneur [?] de Sa Majesté et la sécurité de la province » de se débarrasser de ces « ennemis invétérés de notre religion » par « les moyensles plus faciles, les moins chers et les plus expéditifs il n'en a pas trouvé de meilleur, de plus efficace et de moins onéreux que de les expédier tous dans les colonies anglaises ». Il faut avouer que ces mesures de Lawrence correspondent singulièrement aux conseils de Robinson ; il y avait bien entre la mentalité gouvernementale et la mentalité coloniale ce que les philosophes appellent « harmonie préétablie »; ou, si l'on préfère l'expression vulgaire, tous ces gens-là étaient *ejusdem farinæ*.

« Le seul moyen de les empêcher de revenir et de se reformer en un groupement important, dit-il, était, à ce qu'il nous semble, de les disséminer dans les colonies qui s'étendent de la Georgie à la Nouvelle Angleterre. En conséquence, des navires ont été affrétés aux tarifs les plus réduits ; l'embarquement est maintenant fort avancé ; j'ai bon espoir qu'un certain nombre est déjà en mer et qu'il n'en restera plus un seul à la fin du mois prochain. [J'espère, lui écrivait Winslow le 11, que la semaine prochaine verra ici la fin de notre œuvre d'expulsion]... J'ai pris tous soins possibles pour réduire les frais de déportation ; la plupart des navires ont pour destination les ports même auxquels on destine les Acadiens : ce qui réduira fortement les dépenses habituelles. [Remarquez l'odieux parti-pris de lési-

nerie quand il s'agit des souffrances d'un peuple proscrit et spolié). Jusqu'à ce jour, ils n'ont encore été ravitaillés qu'avec leurs propres provisions et, pendant la traversée ils le seront autant que possible avec celles qu'on a saisies dans les forts français de Beauséjour. Pour sauver la plus grande partie possible du cheptel acadien, j'en ai donné à ceux des colons anglais qui sont à même de les nourrir pendant l'hiver. Dès que les Français seront partis, je m'efforcerai d'inciter les colons du continent à venir s'établir sur leurs terres, et, si j'y réussis, nous serons bientôt en état de nous suffire pour les provisions, et j'espère en temps voulu supprimer la grande dépense du ravitaillement des troupes. C'était là l'un des heureux résultats que je me proposais en chassant les Français de l'isthme, et l'évacuation des habitants hors du pays est un autre événement qui va, je m'en flatte, hâter la réalisation de mon plan : car il met à notre disposition une grande étendue de bonnes terres propres à une culture immédiate et rend difficiles aux Indiens les incursions parmi les colons... Je crois bien que les Français ne garderont plus désormais leur bel espoir de reprendre possession d'une province qu'ils ont jusqu'ici considérée comme toute établie pour eux dès le jour où ils l'emporteraient sur les Anglais ».

Ceci dit, Lawrence s'étend longuement sur de moins graves sujets de fortification dans l'isthme de Chignectou et à la rivière Saint-Jean.

Le 10 novembre, nouvelle lettre de Lawrence, laquelle ne devait pas manquer d'intérêt en pareil moment. Chose étrange, cette lettre a disparu ; nous n'en connaissons que la courte allusion qui est faite vingt jours plus tard. « Dans ma lettre du 10 novembre, écrit Lawrence le 30 à Sir Thomas Robinson, je vous avais déjà accusé réception des 10.000 livres st. dont vous m'annonciez l'envoi en votre lettre du 13 août. Je suis extrêmement sensible au grand honneur que les Seigneurs de la Justice [Lords Justices] m'ont fait en me donnant une telle marque de confiance. Je m'efforcerai de m'en montrer digne en pratiquant la plus stricte économie et en appliquant cette somme aux seules fins pour lesquelles lesdits Lords l'ont allouée. » Deux choses étonnent ici : d'abord, la disparition de cette lettre du 10 dans laquelle Lawrence ne pouvait manquer de par-

ler de cette grosse et grave opération d'éviction qui, alors en pleine exécution, devait accaparer toute son attention et lui créer de grands soucis; ensuite, l'envoi mystérieux de cette somme de 10.000 livres destinée à des « fins » dont il ne parle pas, mais qui impliquent une « marque de confiance » et pour laquelle il promet « la plus stricte économie et un emploi parfaitement conforme aux intentions prescrites. » Sans doute. Lawrence parle bien ensuite de réparations au fort Beauséjour; mais nous avons de la peine à croire que ces seules réparations aient suffi à absorber cette grosse somme, d'autant que les réparations décrites sont peu importantes (fossés et chemin couvert). Dans une lettre du 9 décembre, Lawrence ajoute même : « Comme la déportation des habitants français a donné beaucoup plus de peine et pris beaucoup plus de temps qu'on ne pouvait l'imaginer,on n'a pu faire tous les progrès désirables dans les réparations des forts de l'isthme;.. mais, si je ne me trompe grossièrement, les 10.000 livres transmises suffiront amplement aux buts proposés ». Est-ce donc au budget de la Justice qu'on emprunte en Angleterre les sommes destinées aux travaux militaires? N'y aurait-il pas là un virement suspect, un artifice de comptabilité, imputant aux frais de justice, puisqu'il y eut une sorte de procédure judiciaire, les frais d'une opération qui relevait en réalité de la politique coloniale? Or, dans la phrase suivante de la lettre du 18 octobre, Lawrence ajoute : « La saisie et l'embarquement d'un nombre si prodigieux d'habitants français et l'état actuel de la Province en général m'ont empêché d'envoyer cette année aucune expédition à la Rivière Saint-Jean »Alors, où donc sont passées les 10.000 livres? En présence de tout cet inconnu se posent forcément de troublantes questions : les 10.000 livres du Ministère de la Justice n'auraient-elles pas été employées, sinon destinées à couvrir les gros frais de cette opération pseudo-judiciaire qu'était la déportation? et la suppression de la lettre du 10 novembre n'aurait-elle pas précisément pour but de dissimuler la connivence du gouvernement anglais? Il faut avouer qu'en cette scandaleuse affaire, tant que l'on n'aura

pas retrouvé et publié cette fameuse lettre officielle du 10 novembre disparue comme tant d'autres documents importants, tous les doutes, tous les soupçons seront permis et l'on pourra, comme l'auteur de la dernière étude sur le *Grand Dérangement* répéter à chaque détour de la route ténébreuse : « Mystère ! Mystère ! »

Parmi les rares documents qui subsistent se trouve la lettre de Lawrence à Sir Thomas Robinson en date du 30 novembre. Etrange document : le début est supprimé, la suite n'a plus sa raison d'être ; c'est une longue discussion devenue oiseuse (en partie citée ci-dessus) sur le sens du mot *pardonné* dans la capitulation de Beauséjour et sur le sort des habitants français « *deserted* » de l'isthme ; puis ne viennent, à propos de l'énorme fait de la déportation, que ces mots :

« Quand nous nous fûmes rendu compte que les habitants français qui n'avaient pas déserté leurs terres entretenaient les mêmes sentiments déloyaux que ceux qui l'avaient fait [nous savons jusqu'à quel point cette affirmation est fausse] et rejétaient positivement le serment d'allégeance [sous réserve d'exemption militaire, oublie de dire Lawrence], nous pensâmes qu'il était grand temps, aussi bien pour l'honneur de Sa Majesté [en quoi cet honneur était-il atteint ?] que pour la conservation immédiate de la province [en quoi cette conservation était-elle en temps de paix plus exposée que pendant la guerre précédente ?] d'en venir à la solution suivante : à savoir que les habitants français en bloc, aussi bien ceux qui n'avaient pas déserté que les autres, [donc déportation *totale*, telle que Robinson l'avait précisément envisagée en sa lettre du 13 août,] devaient être embarqués sur des navires qui les transporteraient hors de la province et les disperseraient dans les colonies voisines. La plupart, et de beaucoup, sont déjà partis, et à l'heure actuelle, je m'en flatte, la totalité. Je ne vous importunerai pas davantage avec un compte-rendu plus détaillé de cette affaire dont je vous ai déjà entretenu dans ma lettre du 18 octobre ».

« Affaire importune », vraiment, « l'arrestation, comme il est dit plus loin, et l'embarquement d'un nombre si prodigieux d'habitants français ». Pareille désinvolture n'est-elle pas stu-

péfiante? Sans doute: mais Lawrence savait évidemment qu'il s'adressait à l'homme même qui avait déjà avec le plus grand calme parlé de cette énormité comme d'une chose possible et même comme d'une chose faite.

Il semble vraiment qu'à la lecture de documents tels que ces seules lettres de Lawrence du 18 octobre et du 30 novembre, à la révélation d'une monstruosité telle que l'expropriation et la déportation en masse de 13.000 habitants, — expropriation et déportation qu'on nous dit à l'encontre de toute vérité, n'avoir été ni envisagées ni autorisées — tout homme d'Etat, tant soit peu sensible, tant soit peu perspicace, tant soit peu fier de ses prérogatives, tant soit peu soucieux de « l'honneur de Sa Majesté », de l'honneur national, aurait dû être offensé en sa dignité, alarmé en sa responsabilité, révolté en sa conscience, inquiet en son patriotisme. Mais non, il n'en fut rien : ces messieurs du Bureau du Commerce et des Colonies, tout comme le Secrétaire d'Etat, n'avaient pas plus d'yeux ni d'oreilles que d'esprit ni de cœur : ils ne lurent pas, ne comprirent pas, ne sentirent pas. Eux qui naguère s'alarmaient, ou feignaient de s'alarmer, de l'éviction des 300 Acadiens de Beauséjour, ne bronchent pas quand il s'agit de l'extermination de tout un peuple. Aussi peu curieuses que peu émues, Leurs Seigneuries ne s'inquiètent pas d'un pareil forfait, ne s'enquièrent pas, ne donnent pas signe de vie. Les Archives officielles d'Angleterre et de Nouvelle Ecosse ne contiennent du 13 août 1755 au 25 mars 1756 qu'une seule lettre des Lords à Lawrence à la date du 9 septembre, lettre insignifiante de félicitations à propos de la prise des forts de Beauséjour, de la Baie Verte et de la rivière Saint-Jean. De telles félicitations, s'ajoutant à celles de leur président lord Halifax en août, ne pouvaient en de telles circonstances que singulièrement encourager Lawrence en son œuvre de mort. En tout cas, cette béante lacune en de telles conjonctures est déconcertante, ce silence de sept mois en une telle année est vraiment prodigieux, à moins que la consigne en haut lieu ne fût bel et bien de dormir, de fermer les yeux, de

laisser s'accomplir en paix un crime dont on escomptait secrètement les profits prochains. Et, de son propre silence de trois mois, Lawrence s'excuse-t-il seulement? A peine : en une lettre du 9 décembre à son protecteur Lord Halifax, il se contente de dire obscurément :

« Si en cette occasion [constitution d'une assemblée législative] et en d'autres, je me suis rendu envers votre Seigneurie et envers le Bureau [du Commerce et des Plantations] coupable de quelque omission à propos de certains points sur lesquels j'aurais dû écrire ou m'expliquer, j'aime à croire qu'en considération de la multitude d'ennuyeuses affaires que j'ai eues récemment sur les bras Votre Seigneurie aura la bonté de m'excuser en partie. Quant à tout ce que j'ai fait jusqu'à ce jour et à tout ce que je vais entreprendre par la suite, faites-moi la justice de croire que non seulement j'agirai en tous temps avec l'équité et l'intégrité les plus sévères [c'est bien le cas d'en parler] et avec tout le soin et toute l'économie possibles, mais qu'en outre je maintiendrai toujours un œil vigilant sur tous ceux qui ont à quelques égards le maniement des fonds de l'Etat ».

Est-ce là le langage d'un homme qui se sent le moins du monde exposé au blâme pour un énorme crime capital? Bien mieux, il insiste au début de sa lettre sur « les plus grands éloges dont il a été comblé pour sa conduite et sa direction des affaires »: « ma plus haute ambition est de continuer de mériter votre approbation et vos applaudissements et, par suite, votre appui et votre protection. Plût à Dieu que je pusse m'honorer en couronnant les efforts de Votre Seigneurie par le succès de la colonisation en cette province... Rien, à mon avis, Monseigneur, n'ouvre de meilleures perspectives que l'heureuse, quoique coûteuse, extirpation de ces misérables traîtres, les Français neutres ». Est-ce là, nous le redemandons, le langage d'un homme qui se sent coupable? ne se sait-il pas à l'avance absous, à la veille même d'être récompensé? et il fut, en effet, récompensé.

Est-ce à dire que les nobles Lords ne furent pas informés des graves événements d'Acadie autrement que par le peu qui survit de la correspondance de Lawrence? Nous avons de la

peine à le croire. Il y avait entre la Nouvelle Ecosse et l^r
tropole d'autres moyens d'information que la voie of^r
N'y avait-il pas, par exemple, de fréquentes relations
flotte d'Halifax et Portsmouth directement ou par
diaire de Boston? C'est ainsi qu'après le « coup
et du *Lys*, le *Gibraltar* fut détaché de la flotte
Angleterre (Lettre de Boscawen à sa femme, .
Pourquoi rien de semblable après le « coup » de la ..
tion? Une preuve, entre autres, que l'on savait fort bien en Angleterre ce qui se passait alors en Nouvelle Ecosse, c'est qu'en une venimeuse brochure d'inspiration officielle *Remarks on the French Memorials concerning the limits of Acadia* publiée à Londres en 1756, mais en réalité (voir p. 64) datée du 18 octobre 1755, il est dit (note 1, p. 35) à propos des « 15.000 Français neutres » d'Acadie : « Ils viennent d'être déportés » (*They have been lately removed*). Or, à cette date, par suite de lenteurs imprévues, l'opération n'était pas encore achevée, puisqu'à cette même date du 18 octobre, Lawrence annonçait aux *Lords du Commerce* : « L'embarquement [des Français neutres] va bon train : il y en a déjà en mer, il n'en restera plus un seul à la fin du mois prochain ». Comment donc ce publiciste officiel ou officieux aurait-il été mis au courant de la déportation s'il n'y avait pas eu entre la Nouvelle-Ecosse et l'Angleterre des relations certaines qu'on nous cache? Pourquoi se donner maintenant tant de peine en plaidant l'innocence pour cause d'ignorance, puisque dès le 18 octobre 1755 on préparait la révélation publique du forfait.

Remarquons qu'en toute cette affaire, le rôle de l'amiral Boscawen est des plus curieux. Il part de Plymouth, avons-nous dit, le 20 avril 1755, ayant reçu le 17 « d'un des messagers de Sa Majesté une lettre de Sir Thomas Robinson,... avec mes instructions secrètes portant la signature du souverain ». Est-il vraisemblable qu'il ignore les intentions gouvernementales concernant la question acadienne alors pendante, à laquelle personnellement il s'intéressait? En juin il capture illégalement l'*Alcide* et le *Lys*. Cinq jours après son arrivée

à Halifax, le 14 juillet, il est, conformément à la circulaire de Robinson, convoqué au Conseil par Lawrence qui a ordre de s'aboucher avec lui ; dès le lendemain, il y paraît avec son collègue Mostyn, et les « deux amiraux » approuvent la procédure dudit Conseil concernant les habitants français;... ils sont d'avis que c'est maintenant le moment le plus opportun [leur flotte n'est-elle pas là prête à aider les 2.000 hommes de troupes coloniales et métropolitaines?] pour forcer lesdits habitants à prêter le serment d'allégeance ou à quitter le pays ». Le 25 et le 28, ils assistent aux délibérations ; en cette dernière séance on décide *à l'unanimité*, donc avec leur concours, la déportation des Acadiens. Tant que l'opération s'accomplit, Boscawen est toujours là avec ses matelots et ses vaisseaux, prêt à porter main-forte. Winslow n'a pas plus tôt annoncé à Lawrence (11 octobre) « la semaine prochaine verra la fin de notre œuvre d'expulsion », que le 19 Boscawen part et arrive le 26 novembre à Plymouth avec tout le dossier de l'affaire (lettre de Lawrence du 18 octobre et procès-verbaux des séances des 3, 4, 14, 15, 25 et 28 juillet). Ainsi, porteur à l'aller des dernières instructions de la métropole, porteur au retour des dernières nouvelles de la colonie, conseiller autorisé de la machination et témoin, sinon collaborateur, de l'exécution, l'amiral « Cœur de Chêne » ne peut-il pas être considéré comme le représentant officiel du gouvernement britannique à Halifax pendant toute la période essentielle de la déportation des Acadiens?

Boscawen va maintenant, de concert avec l'amiral Hawkes, participer à la rafle en pleine paix de centaines de navires français, — prises illégales sur lesquelles il prélèvera sa part comme dans celles de l'*Alcide* et du *Lys*; de même exactement, de la déportation acadienne, il va retirer de très avantageuses concessions de terres enlevées aux Acadiens déportés. Ces deux façons de faire, presqu'en même temps, prisonniers de guerre sans déclaration de guerre, des milliers d'habitants français et des milliers de matelots franças se complètent ; c'est une double forme monstrueuse de la violation du

droit des gens en parfait accord avec l'immoralité politique qui régnait alors en Angleterre. Ces deux crimes font la paire : ils sont le produit d'une même mentalité. Un honnête homme égaré en cette politique coloniale, John Pownall, le successeur même de Shirley, la flétrit de ces mots, précisément en une lettre adressée à Lawrence (2 janvier 1759). « Plus je vois ce monde d'affaires, plus mon dégoût s'en accroît. Je ne m'y sens pas à ma place... j'ai hâte de rentrer chez moi ».

A défaut de documents les Archives anglaises nous révèlent de bien curieuses coïncidences. Le 16 novembre, avons-nous dit, Boscawen arrive dans le Spithead au large de Portsmouth ; le même jour, le secrétaire d'Etat Robinson reçoit, avec sa lettre de Lawrence tout le dossier de l'affaire acadienne dont Boscawen est porteur. Cette rapidité de transmission prouve assez le vif désir qu'avait le gouvernement anglais d'être renseigné sur cette grave affaire. Evidemment, le cas de Lawrence va être avec soin examiné. S'il a agi sans ordre à l'encontre même des volontés de ses chefs, il va être destitué, à tout le moins blâmé et désavoué. Or, rien de semblable. Le 20, le dossier est transmis aux Lords du Commerce ; le 25, ils en prennent officiellement connaissance ; le 26, c'est-à-dire après un rapide examen de l'affaire, Lawrence est... récompensé. Oui ; il n'était que président du Conseil d'Halifax et lieutenant-gouverneur de la Nouvelle Ecosse, les Lords du Commerce proposent immédiatement au Roi qu'à la place d'Hopson démissionnaire il soit promu « Capitaine général et Gouverneur en chef de la Nouvelle Ecosse »; car, « à tous égards, dit le rapport, il mérite hautement pareil poste ». Le 18 décembre, le Conseil rédige le décret de nomination ; le 22, le Roi le signe ; le 25 mars 1756, la haute distinction est transmise à l'heureux titulaire accompagnée des mots suivants : « Nous avons soumis au Secrétaire d'Etat de Sa Majesté le passage de votre lettre relatif au déplacement [doux euphémisme] des habitants français et aux procédés que vous avez employés pour exécuter cette mesure [autre euphémisme !] ; et, comme vous nous repré-

sentez que cette opération (admirable discrétion dans le choix des mots) était d'une nécessité absolue pour la sécurité et la protection de la province dans la présente situation critique de nos affaires, nous ne doutons pas que votre conduite en tout ceci n'obtienne l'approbation de Sa Majesté. » Donc, tout comme le Secrétaire d'Etat et les *Lords of Trade*, Sa Majesté va approuver et, en effet, approuvera la déportation acadienne et en récompensera l'auteur avéré.

Est-ce à dire que, mal informées, les autorités de la métropole furent victimes d'une surprise? Nullement; quatre ans plus tard (20 décembre 1759), pleinement informés si jamais, les Lords of Trade écrivent au Roi :

« Le succès de vos armes [la déportation ne fut pas due au succès des armes, puisqu'en dépit de la prise de Beauséjour il n'y avait pas encore déclaration de guerre] ayant fourni une occasion qui permît ou bien de réduire les habitants français à l'obéissance qu'en tant que sujets ils doivent à Votre Majesté conformément au traité d'Utrecht [de cette obéissance ils n'avaient cessé de faire preuve] ou bien de les forcer à quitter le pays, le gouverneur de la colonie de Votre Majesté et son Conseil, sur l'avis de l'amiral Boscawen et du vice-amiral Mostyn ont estimé indispensable pour la sécurité de cette province d'en écarter cet ensemble de gens... qui n'ont cessé d'encourager les tentatives des Français par la trahison secrète ou par la force ouverte. [Toujours la même imposture, on le voit, à l'encontre des témoignages répétés de Mascarène et autres]. Cette décision ayant été mise à exécution grâce au transport desdits habitants français au nombre de près de 7.000 et à leur répartition dans les différentes colonies, les immenses terres, les plus fertiles, les mieux appropriées à la culture, situées dans les régions les plus avantageuses... sont maintenant à Votre disposition... »

Où y a-t-il en ces mots l'ombre d'un blâme? N'y sent-on pas plutôt le ton satisfait de l'approbation? l'empressement à tirer parti d'une si bonne aubaine? Le Roi lui-même, du reste, approuva le 16 février 1760 cette utilisation et, par conséquent, cette évacuation des terres acadiennes. On a beau dire qu'en un pays constitutionnel le roi règne, mais ne gouverne pas; le

roi, ses ministres, les plus hauts fonctionnaires compétents, bref tout le gouvernement britannique approuvèrent bel et bien le crime acadien, dès qu'il eut si parfaitement réussi; et, par la promotion même de son auteur, ils en endossèrent la responsabilité. Ainsi l'Angleterre, en la personne de son souverain comme en celle de ses dirigeants, s'est faite solidaire d'un des plus monstrueux forfaits qu'ait enregistrés l'histoire moderne; elle en reste donc à juste titre complice en même temps que bénéficiaire.

Il est faux de dire qu'à cette date du 25 mars 1756, la situation était « critique » pour l'Angleterre; la guerre n'était « inévitable », selon l'expression de cette même lettre, que parce que l'Angleterre la voulait. La France, comme ne le répétait que trop notre gouvernement, était prête à toutes les concessions parce qu'elle n'était pas prête à la guerre et ne la voulait pas. Le 13 janvier 1756, le nouveau ministre Henry Fox refusa insolemment la restitution des vaisseaux et des marins indûment capturés par Boscawen. Le 11 mai, la Cour de Versailles déclara consentir à tout céder en vue de la paix, sauf ces vaisseaux et l'Acadie française; les Anglais n'accordèrent que la neutralité du continent entre le Saint-Laurent et une ligne allant du Cap Tourmente à la source du Penobscot : ce qui leur réservait toute la Baie Française et le cours inférieur du Saint-Jean. Puis, aussitôt, sans plus attendre, le 17 mai, l'Angleterre déclara la guerre; la France subit les premières hostilités en s'efforçant encore de négocier; ce n'est qu'un mois plus tard, le 16 juin, qu'elle fut bien forcée de reconnaître l'état de guerre créé par l'adversaire. Dès lors, le gouvernement anglais ne se gêne plus : car il n'a plus besoin de feindre. Leurs Seigneuries reprochent au bourreau de Nouvelle Ecosse de n'avoir pas été encore assez criminel. « Nous regrettons infiniment, écrivent à Lawrence les Lords du Commerce, le 10 mars 1757, que, malgré les grandes dépenses de la nation [eh ! oui, ils en voulaient pour leur argent, pour leurs 10.000 livres, sans doute, ce denier de Judas] en vue d'éloigner les habitants français, il en reste encore assez

pour troubler et inquiéter les établissements. Il est fort à désirer qu'ils soient totalement chassés de la péninsule : car, tant qu'ils ne le seront pas, ils pourront, si peu nombreux qu'ils soient, inquiéter et harceler les établissements éloignés... Ils doivent, du reste, être exaspérés [ces messieurs n'étaient donc pas tellement inconscients] par le traitement qu'on leur a fait subir. » Voilà ce qu'il en coûte de ne pas se résigner comme de stupides moutons aux atrocités anglaises : les victimes, dont l'égorgement imparfait a tant coûté, seront impitoyablement achevées.

Après cela, en présence de tous ces témoignages et documents, qu'on ne vienne pas dire que Lawrence agit seul, qu'il méconnut les volontés de ses chefs, qu'il encourut le blâme du gouvernement métropolitain, qu'il subit le juste châtiment de Sa Majesté le Roi d'Angleterre : car chacune de ces affirmations est en flagrante contradiction avec la plus criante vérité. Non, Lawrence ne doit pas être le bouc émissaire de l'Angleterre en cette iniquité collective; car il fut l'exécuteur tacitement toléré, hypocritement guidé et encouragé, finalement approuvé et récompensé de ses hautes œuvres coloniales. Depuis les origines, c'est-à-dire depuis un siècle et demi, la politique anglaise en ces régions n'avait cessé de viser à l'exploitation, à défaut de l'expulsion, des Acadiens; depuis près d'un demi-siècle qu'elle possédait cette Acadie, elle n'avait cessé de vouloir l'assujettissement ou l'anéantissement du petit peuple qui l'y gênait. « C'était l'ancien plan des Anglois », selon l'expression de l'abbé Le Guerne, missionnaire de l'Acadie française (1756), que d' « expayser les Acadiens et les disperser dans les différentes contrées de la Nouvelle Angleterre. » Dès que s'offrirent pour cette œuvre de mort l'occasion et l'homme, l'Angleterre n'hésita pas, elle ne s'opposa pas, elle laissa faire, elle aida même et encouragea à faire; et, le coup fait, elle applaudit au succès, se réjouit des conséquences heureuses dont elle profitait, ne regretta que les insuffisances dont elle pâtissait; bref, elle exigea et poursuivit avec acharnement la perpétration intégrale d'un forfait, de tout point conforme à sa politique séculaire.

L'impérialisme naissant de l'Angleterre se montra donc, dès le dix-huitième siècle, aussi cupide, aussi rapace, aussi insensible, aussi immoral, aussi violent que d'autres qu'elle a, depuis, tant blâmés tout en leur donnant l'exemple et même, à son tour, en les imitant. Il lui fallait, pensait-elle, pour la conquête du continent américain la suppression d'un peuple innocent; elle l'accusa de toutes sortes de crimes plus ou moins imaginaires et, l'ayant depuis longtemps condamné en son for intérieur, elle le supprima au moment opportun froidement, méthodiquement, radicalement par un crime autrement odieux que tous ceux qu'à tort elle lui reprochait. En outre, pour cette nation de marchands, il y avait une raison mercantile : « Ayant dépensé 700.000 livres pour la Nouvelle Ecosse, dit le juge Belcher, nous voulons rentrer dans nos débours ». Or il n'y a pas de larmes qui arrêtent un recors. L'Ile Royale l'Ile Saint-Jean, puis le Canada, furent bientôt les premiers gages de cette opération de brigandage à main armée. La grande curée anglaise fut la conquête de toute l'Amérique du Nord : aux yeux d'impérialistes sans peur ni pudeur, si beau morceau pouvait se payer de quelque déshonneur.

Aussi bien, tous ces grands mots spécieux : raison d'Etat, nécessité militaire, loi d'expansion, génie de domination, tant de fois invoqués par les gouvernements comme par les historiens anglais, ne furent en réalité, que sophismes et mensonges destinés à cacher sous leur manteau de cour des tares que la morale commune flétrit de noms plus francs : vol, crime, perfidie, cruauté, etc... Pourquoi donc la vertueuse Albion, qui s'est tant apitoyée sur les atrocités grecques, bulgares, arméniennes et autres, ne s'est-elle pas également apitoyée sur les atrocités acadiennes? est-ce parce que seule elle en a eu tout à la fois et la responsabilité et le profit? Il n'y a pourtant entre les unes et les autres qu'une différence : les premières furent accomplies par un peuple musulman qu'elle déclare barbare, avec d'autant plus d'insistance qu'elle veut prendre sa place; les secondes, par un peuple chrétien d'Europe qui, se prétendant supérieur à tous les autres, entend les dominer

et s'en faire craindre et admirer. « Les Anglais, dit le Dr Gannong, ont le génie de la domination. » Or, dans tout surhomme, qu'il soit germain ou demi-germain, il y a, faute d'élévation morale, une humanité inférieure, de la brutalité instinctive, quelque chose de primitif, de fruste, de vulgaire. L'adorateur du succès à tout prix prend facilement pour héros la brute malfaisante. Ce vice vainement dissimulé de la force anglaise n'échappa point à la clairvoyance des contemporains : « On vit au commencement de cette guerre, écrit au duc de Nivernois un correspondant inconnu (2 décembre 1762), une nation policée, une nation qui refuse l'humanité à toutes les autres pour s'arroger à elle seule cette vertu, on vit cette nation-là renouveler les anciennes barbaries des Gépides et des Hérules. » (*Corresp. pol. Anglet.*; vol. 448, fº 218-220).

Et l'exécuteur des hautes œuvres, Lawrence, que devint-il? S'il eut, à défaut d'honneur, les honneurs que nous savons, il faillit du moins les payer cher. Les 10.000 livres des Lords of Justice ne suffirent pas. Sa politique de casse-cou créa en Nouvelle Ecosse et même en Angleterre les plus grandes inquiétudes et aussi les plus graves embarras financiers : il n'eut pas seulement à défrayer le transport des victimes prolongé au delà de toute limite prévue (quatre mois pour sept vaisseaux, cinq mois pour trois, six mois pour deux, sept mois pour deux, huit mois pour un, etc...); il eut encore à pourvoir à leur entretien en des provinces nullement préparées à les recevoir. Irrités d'avoir à entretenir des Acadiens renvoyés de Virginie et de Caroline du Sud, les Lords du Commerce, dès le 8 juillet 1756, exprimèrent sèchement à Lawrence leur désappointement : « Comme le rappel des 2.000 soldats de Nouvelle Angleterre supprime tout espoir de les voir s'établir sur les terres qu'a laissées vacantes la déportation des habitants français, nous resterons dans la plus grande anxiété tant que vous ne nous aurez pas dit ce que vous comptez faire pour le repeuplement de ces terres, affaire de la plus haute importance, à notre avis, affaire dont le règlement aura la plus grande influence sur la

force et sur la prospérité futures de la Colonie ». Le 10 mars 1757, avons-nous vu, irritation plus vive encore : car il s'agit d'argent et de dangers. Découdre n'est rien ; il faut recoudre.

Pour acheter, du moins, le silence des nombreux mécontents de Nouvelle Ecosse, le gouverneur criminel eut beau gaver de butin acadien ses complices et ses créatures ; il ne put satisfaire tout le monde, apaiser toutes les ambitions surexcitées, rassasier toutes les cupidités exaspérées. Son administration autoritaire (*ill treatment and unjust oppression*) fut donc battue en brêche par ses propres administrés ; menés durement, ils se constituèrent en comité, réclamèrent à plusieurs reprises et par lettres et par porte-parole auprès du gouvernement de Londres : au citoyen Ferdinand John Paris que nous avons déjà cité, se joignit un certain Robert Sanderson (15 mars et 2 avril 1747 ; 4 fév. 1758). En un nouveau réquisitoire de seize pages, on accusa hautement ce persécuteur des Acadiens de persécuter aussi les libres sujets de la libre Angleterre ; et cela était infiniment plus grave aux yeux d'Anglo-Saxons que l'extermination de tout un peuple français. Oui, ce « parfait flatteur » des grands osa traiter les marchands d'Halifax de « tas de coquins et de banqueroutiers » et les membres de son propre Conseil de « bande de scélérats » [Qu'eussent bien pu dire les Acadiens?] Oui, il osa défendre à tout habitant anglais de quitter la province sans passeport et de quitter la ville sans laisser-passer. [Et ces pauvres Acadiens qui quittaient malgré eux?] Oui, son despotisme militaire créa partout le désordre et l'esprit de révolte, même dans la soldatesque dont il encouragea pourtant les violences. [Et les Acadiens, ne souffrirent-ils donc ni du despotisme, ni de la soldatesque?] Par ses abus de pouvoir, par ses interventions en justice, par ses malversations, par son favoritisme, « par toutes sortes d'énormités », il s'aliéna, affirme-t-on, la population anglo-saxonne. « Halifax n'est plus qu'une prison. » [L'Acadie avait elle été autre chose pour les Acadiens pendant près d'un demi-siècle?] «Tant que le gouverneur Lawrence aura la moindre influence sur les affaires américaines, la ruine et la confusion ne cesseront d'y

régner ». « Si on ne l'écarte pas, la Nouvelle Ecosse sera dans un an perdue pour la Couronne britannique et le reste des colonies exposé au même sort ». Il n'y a qu'un remède, assure-t-on, l'élection d'une Assemblée législative qui ne contienne pas de fonctionnaires : car, étant tous ses créatures, ils sont tous sous sa dépendance (Brit., Mus, Mss. Add. 19,071-2: Dr And. Brown's Collect). La métropole ordonna donc l'organisation du pouvoir législatif, cette panacée universelle. Lawrence s'y opposa de son mieux, puis céda. Or, la jeune Chambre fut si bien créée à l'image du Conseil qu'elle se laissa museler tout comme la presse. Robert Sanderson n'en fut pas réélu Président. Boscawen, à qui Lawrence avait confié ses inquiétudes, n'en eut cure : sa flotte était en partance.

Les autres complices, Belcher, Deschamps, Bulkeley s'émurent davantage. Leur émotion ne dura guère : car on dut bien rire dans le Landerneau néo-écossais, lorsqu'on apprit que le gouvernement britannique confiait enfin la fameuse enquête sur les « lourdes charges » qui pesaient sur Lawrence... à qui? à quel magistrat désintéressé? précisément au juge Belcher, c'est-à-dire au conseiller juridique des débats préliminaires, au complice de l'exécution, au bénéficiaire de la liquidation de l'affaire acadienne. On voit que la justice était en de bonnes mains. Lawrence n'attendit pas même les débats de la procédure. Le 19 octobre 1760, notre « maître homme » mourut subitement au sortir d'un bal : l'habile personnage sut toujours choisir son heure.

« La carrière de Lawrence finit sous un nuage », dit James Bryce. Nuage bien léger, vraiment, bien éphémère. Le « gallant governor », comme l'appelle Haliburton (I, 229), n'eut pas plus tôt fermé l'œil que ses obligés qui lui devaient tout : argent et honneurs, firent voter par la Chambre législative, décidément bien stylée, l'érection, dans l'église Saint-Paul, ce Panthéon, ce Westminster des grands hommes néo-écossais, d'un beau monument de 2.000 francs destiné à perpétuer la gloire si pure de ce héros de la colonisation anglaise. « En témoignage de gratitude pour les nombreux et importants services

qu'il a rendus à la Province pendant le cours ininterrompu de ses infatigables efforts pleins de zèle pour le bien public, en reconnaissance de son administration sage, intègre et désintéressée ». Au mensonge de chacune de ces épithètes que n'ont-ils ajouté, ces cyniques flatteurs, l'éloge de son humanité dont témoignaient si hautement les villages dévastés de toute une province et les ossements acadiens épars sur tous les chemins de l'exil? Ainsi eût été portée à son comble l'insolence de cette épitaphe fastueuse : car l'abominable morale de toute cette histoire, nous ne saurions trop le répéter, c'est que Lawrence fonda la prospérité de la Nouvelle Ecosse sur la ruine du peuple martyr dont le labeur l'avait créée. Telle est la vraie gloire de ce grand Anglais qui n'eut, vraiment, de grandeur que dans le crime, « l'un des plus grands malfaiteurs de l'humanité », a justement dit Henri d'Arles.

Sources et autres références.

British Museum. — Mss. Dr. Andrew Brown's Collect. Add. 19.071-72
Arch. Canada. — Rapport de 1904. Appendice F (Rapp. de C. Morris en 1761) pp. 3-4. — Rapport de 1905, 1er vol., 6e partie, pp 91-2; 2e vol. 3e partie, pp. 236-258 (Journal de Boishébert): 410 (Lettre de l'abbé Le Guerne). — Rapport de 1881. p. 32. — Rapport de 1894 (doc. angl. relat. à Nouv. Ecosse) pp. 207-209, 273. 311.
Canada français. — Vol. II, 1889, p. 140. Proclamation of Lawrence (11 janvier 1759) Dr. And. Browne's Collect.
Th. Akins. — *Nova Scotia Public Doc.* 281-2-5; 301-315.
Haliburton. — *Hist. et stat. Account of Nova Sc.* I. ch. II et IV. p. 196.
Beamish Murdoch. — *Hist. of Nov. Sc.* II 87, 281-324.
Ed. Richard, *Acadie.* — (éd. H. d'Arles) 95-149.
Placide Gaudet. — *Le grand Dérangement.* Ottawa. 1922.
Casgrain. — *Pèlerinage au pays d'Évangeline.* ch. IV.
O. W. Raymond. — *Colonel Alex. Mac Nutt and Preloyalist settlements in Nova Scotia* (Soc. roy. Canada. 1911. II. 23-117).
Preloyalist Settlements in Nova Scotia (Ibid. 1912. II).
Rev. A. W. Eaton. — *Settling of Colchester County, N. S., by New England Puritans and Ulster Scotsmen.* (Soc. Roy. Can. 1912. Sect. II, p. 221-165)
Ramezay. — *Mémoire sur le Canada* 1749-1760 (Soc. lit. et hist. de Québec. H. D. 1e série).

CHAPITRE XVI

DEUX AUTRES ACADIES

1758-1760

I. — L'ile Royale

On a voulu faire de Lawrence, avons-nous dit, le bouc émissaire des atrocités acadiennes. Sans doute, il en fut le dernier instigateur et l'auteur principal; peut-être les accomplit-il sans l'ordre formel, du moins connu, de son gouvernement; mais l'approbation de celui-ci et la récompense même suivirent de si près, l'acte se trouva si conforme aux intentions avouées de ses prédécesseurs et aux vues traditionnelles des gouvernants qu'à tout homme de bonne foi l'expulsion des Acadiens ne peut apparaître que comme une première application locale de la politique sans scrupule de l'Angleterre à cette époque. Un peuple gênait; il fallait à tout prix, ou plutôt au « plus bas prix possible », le supprimer : on le supprima, et l'exécuteur des hautes œuvres britanniques ne rencontra en son pays et en son temps qu'approbateurs et complices. Bien mieux, la répétition du forfait étant la meilleure preuve de la préméditation constante, Lawrence trouva des imitateurs et des émules. Après « le grand dérangement » en survinrent quatre autres qui, pour être moins importants, n'en furent pas moins iniques ni moins atroces. Pour commencer, ou plutôt pour continuer, l'Ile Royale et l'Ile Saint-Jean furent deux autres Acadies, dont les tristes héros s'appelèrent cette

fois l'amiral Boscawen et le général Amherst. Là encore, nous retrouvons, au nom de l'intérêt bien entendu, c'est-à-dire par ambition et par amour du lucre, les mêmes procédés froidement voulus et délibérément appliqués, le même fonctionnement de ce fameux système colonial dont les avantages pratiques suppriment, aux yeux de politiciens sans morale, tout le caractère odieux : c'est le cynique retour à la barbarie raisonnée. Le grand dérangement des peuples, c'est-à-dire leur déportation en masse, était donc sans conteste possible, conforme aux mœurs politiques de la libérale Angleterre du dix-huitième siècle. « Le mode de colonisation des Anglais, que l'on admire tant en France, est fertile en incidents de ce genre, concluent F. Hue et G. Haurigot (Nos petites Colonies p. 24) ; toute leur politique coloniale semble se résumer en ces mots : anéantir et supprimer les indigènes, quand ceux-ci ne peuvent leur servir, et les remplacer par leurs nationaux ». Or, ce furent ici des Français qui furent traités en indigènes, c'est-à-dire en nègres ou en Peaux-Rouges.

Par malheur l'incurie française cette époque, ne se prêtait que trop au machiavélisme anglais : Louis XV régnait ! L'on a dit que si l'on veut voir dans toute leur ampleur les vices d'un régime, c'est dans l'éloignement colonial qu'il faut les regarder. On connaît, de reste, l'égoïsme du roi, l'influence de ses maîtresses, l'impuissance de ses ministres, la frivolité de ses courtisans, la légèreté des prétendus philosophes, Voltaire y compris, même à propos des plus graves sujets, coloniaux ou autres. N'est-ce pas cet aveugle anglomane qui le 12 juillet 1757 avouait piteusement : « J'étais Anglais alors ; je ne le suis plus, depuis qu'ils assassinent nos officiers en Amérique et qu'ils sont pirates en mer. » Trop tard, le mal était fait. Ce que l'on sait moins, c'est la corruption des fonctionnaires. En Amérique, les preuves abondent. Un officier de valeur, Surlaville, major des troupes de l'Ile Royale, se plaint en 1752 du « désordre où est cette colonie », des « abus qui règnent en cette partie. »

« Il règne aux colonies un vice intérieur, précise-t-il. Les gouverneurs, les intendants ou ordonnateurs, qui sont pour les di-

riger, sont fortement persuadés qu'on ne les y envoye que pour faire fortune et y agissent en conséquence : ce qui cause la ruine du commerce et y est un grave obstacle au progrès des colonies. »

Le Canada est aux abois, écrit en 1754 un correspondant de Surlaville ; sept ou huit particuliers en enlèvent toute la crème ». « Le sieur Bigot, Péan et Mercier, se sassociés, sont passés en France, emportant bien des millions avec eux », confirme plus tard à Surlaville le capitaine de Raymond.

A propos de Bigot, de Vergor, du traître Pichon et même du vieux Desgoutins, nous avons déjà eu l'occasion de stigmatiser la malfaisante ingérence des intendants-ordonnateurs, qui fut l'un des pires fléaux de nos colonies. Bien qu'en théorie le gouverneur, disposant de l'autorité militaire, était censé avoir la haute main sur les affaires de la colonie, il était, en fait, constamment tenu en échec par l'intendant qui disposait des fonds et avait l'administration civile, bien pire encore, le droit de correspondre directement avec le ministre. Il en résultait de perpétuels conflits nés de l'amour-propre, de l'envie ou du soupçon, à moins que ne se créât une entente plus funeste encore dans l'exploitation éhontée de la colonie. « Un tel système, dit justement Pichon, ne convient qu'à des pays qui sont sous l'œil même du souverain ; car, s'il survient entre ces fonctionnaires des désaccords au sujet de leurs attributions, il en résulte une animosité et des querelles perpétuelles ». Ajoutons qu'hommes d'argent avant tout, les intendants le cédaient d'ordinaire en moralité aux gouverneurs : disposant de tout, ces ordonnateurs corrompaient tout autour d'eux et faisaient trembler le gouverneur lui-même. « Ce n'est point le bien du service que l'on considère, dit Surlaville. Il faut être l'ami de l'ordonnateur pour obtenir tout ; les autres, rien ». Un détail montre l'énormité des gabegies. « Il s'est brûlé l'hiver dernier pour 130.000 livres de bois, écrit à Surlaville un de ses collègues de Louisbourg. N'y a-t-il pas là de quoi brûler le sang de tout bon citoyen qui entend parler de pareille consommation, pour ne pas dire friponnerie ? » A Louisbourg, sévissait comme ordonnateur l'indigne Prévost. Venu très jeune dans la colonie à titre de simple écrivain de la Marine, il avait trouvé le moyen

de se pousser par l'intrigue, entre autres par l'influence de Bigot, et de s'imposer même à des gouverneurs qui le méprisaient et le détestaient, mais le redoutaient. Le gouverneur comte de Raymond, n'ayant pu obtenir le rappel de ce malhonnête homme, avait dû démissionner en 1753 et son pusillanime successeur Drucour le subissait. Au moment même où, dans la détresse de la place, ce dernier gouverneur déplorait les « immenses dépenses » nécessaires au ravitaillement et aux fortifications, Prévost ne songeait guère qu'à réclamer pour lui-même avancement et gratifications. De l'avis du chevalier Johnstone, Prévost était « l'un des plus grands coquins qui aient jamais échappé au gibet ». Plus tard, enfermé à la Bastille (1763-4), il trouva le moyen d'en sortir à force d'or.

S'il était un lieu où un honnête intendant dût assister un énergique gouverneur, c'était pourtant Louisbourg : car, depuis la double perte de Terre-Neuve et de l'Acadie, l'Ile Royale était devenue pour la France l'unique porte qui donnât accès au Canada. On le savait bien en haut lieu ; on l'avait assez dit aux négociations du traité d'Aix-la-Chapelle. Cette voie fermée, Québec et Montréal sans ravitaillement possible devenaient fatalement la proie des Anglais qui les guettaient ; il y avait là pour la Nouvelle France une question de vie ou de mort. A la puissance de notre « Dunkerque d'Amérique » était donc lié le sort de tous les Canadiens, en même temps que celui des derniers Acadiens. Or, les Anglais qui, le sachant aussi, n'avaient que tardivement et à regret opéré la restitution du Cap Breton, ne se gênaient pas pour formuler leurs menaces : « Je leur ai souvent entendu dire, écrit Surlaville, qu'en nous rendant Louisbourg, ils ne nous avaient fait qu'un prêt. » Dès 1753 et 1754, Raymond ne cesse de répéter que les Anglais, « menaçant la Colonie », se préparent à reprendre Louisbourg.

En 1750, le gouverneur provisoire Desherbiers, avait repris possession de la place avec 24 compagnies de 50 hommes et une compagnie d'artillerie. Il avait pour collaborateur un in-

génieur habile, Franquet, qui malheureusement devenait impotent. Avec sa prestesse ordinaire, Bigot ravitailla les habitants avec des rations du Roi, du cheptel (environ 200 vaches), des outils de toute nature, des semences; puis, passant à Québec, il céda la place à Prévost, moins intelligent et à peine plus honnête que lui; la première mesure d'hygiène fut, du moins, la suppression des cantines à liqueurs. Le 3 août 1751 arrive le gouverneur en titre, le comte de Raymond, léger, superficiel, cupide; il est accompagné de l'excellent major des troupes, le colonel Surlaville, dont nos venons de parler, et de son indigne secrétaire Pichon dont nous avons raconté les trahisons au fort Beauséjour. Pendant que le méticuleux Surlaville veille à la réorganisation de la place, à la discipline des troupes, à leur bonne tenue, à leur confort, le gouverneur et son secrétaire parcourent l'Isle (1752). De cette visite Pichon nous a donné en ses Mémoires un compte rendu qui ne manque pas d'intérêt. Entre Louisbourg et Saint-Pierre, 180 habitants qui vivent tant bien que mal; à Port Toulouze (l'ancien Saint-Pierre), 230 bûcherons en hiver, constructeurs de bateaux en été, quelques laboureurs; là, pendant la saison se pratique la traite des fourrures; à Descous et dans les îlots du voisinage, 113 habitants « qui vivent comme ils peuvent » de pêche et de chasse; « leur détresse excita notre compassion »; au Petit Degrât et à Nerica (Arichat) 137 habitants assez prospères; à la Rivière des Habitants, une trentaine, éleveurs de bétail et bûcherons; entre Louisbourg et les entrées du Bras d'Or, quelques groupes épars, presque tous pêcheurs; le Bras d'Or ou Labrador était alors, dit Pichon, la région la plus peuplée. A Niganiche, grande pêcherie de morue employant 150 bateaux; toute la côte du Golfe était déserte. Bref une population de 4.125 habitants, dont 2.484 à Louisbourg. On voit avec quelle rapidité la colonie s'était reconstituée.

Par la force des choses, en effet, Louisbourg était redevenu, comme par le passé, le grand centre d'échange entre le Canada, la Nouvelle Angleterre, les Antilles et la France. En dépit de lois et règlements, la contrebande y

florissait plus manifestement que jamais. Cornwallis se plaignait que les Bostonais aimaient mieux y venir qu'à Halifax : en 1751, 150 bateaux anglais, dont 30 bostonais à la fois, échangaient leurs produits contre le rhum et la mélasse de Saint-Domingue et de la Martinique. Source première du commerce, la pêche était redevenue admirablement prospère. En 1753, pendant l'été, les 250 chaloupes des habitants rapportaient en moyenne 230 quintaux de morue et leurs goëlettes 720; en automne, 12 chaloupes, 49 quintaux; soit 98.450 quintaux et 1.155 barils d'huile, valant 2.084.450 livres. Les importations de France s'élevaient à 1.063.337 livres; les exportations en France, à 735.805 livres; les importations des Antilles, à 1.112.883 livres; les exportations aux Antilles, à 673.863 livres; les exportations au Canada, à 111.157 livres; il n'en venait pas d'importation.

Un document anglais, cité par Richard Brown en son *History of Cape Breton* (p. 340) donne pour 1758 les chiffres suivants :

	Barques pontées	Chaloupes
Egmont Bay (Baie d'Aspé)	—	30
Niganish Baydan, Cove (Port d'Orléans)	—	245
Niganish Island	—	30
Port Dauphin ou Sainte-Anne	100	—
Entrance of Great Bras d'Or	20	40
Petit Bras d'Or	—	60
Spanish River (Baie des Espagnols)	6	—
Indian Bay (l'Indienne)	—	50
Scattarie Island	—	200
Main à Dieu	—	190
Lorambec	—	80
Louisbourg	300	300
Gabarus Bay	—	50
Fourche	—	50
Saint Esprit Island	—	60
Grande rivière	—	60
L'Ardoise	—	11
Saint Peter's (Saint-Pierre)	100	—
Petit de Grat, Isle Madame	—	100
River and Bay of Inhabitants	100	—
Different Places in the Gut of Canso	100	—
Totaux	726	1.555

Comme notre auteur estime à huit le nombre d'hommes pour chaque barque pontée (soit 5.808 en tout) et à six pour chaque chaloupe, (soit 9.330), il en résulte pendant l'été une population de 15.138 pêcheurs tant de France que de l'Ile Royale. Comme il estime à 700 quintaux la pêche de chaque barque pontée (soit 508.200 quintaux) et à 300 celle de chaque chaloupe (soit 466.500 qx), il en résulte une pêche totale de 974.700 quintaux. Une requête française de 1763 déclare qu'au début de la guerre nous avions plus de 16.000 pêcheurs employés à la pêche sédentaire dans le golfe et les régions avoisinantes. On voit quelles ressources présentaient ces pêcheries au seul point de vue économique. Or il ne faut pas oublier qu'au point de vue naval, tous ces pêcheurs constituaient le meilleur fonds de recrutement pour notre marine de guerre. «Ces marins ne coûtent rien au Roy en temps de paix, disait un mémoire de 1757 (*Remarques sur plusieurs branches de commerce et de navigation*); en temps de guerre, ils sont tout de suite à sa disposition; et ils ne sont pas moins habiles à gouverner un navire le long des côtes dangereuses qu'intrépides au combat.» Si grand et si rapide essor ne pouvait qu'exaspérer les convoitises des Anglais dont les colonies voisines de Nouvelle Ecosse et de Terre-Neuve languissaient.

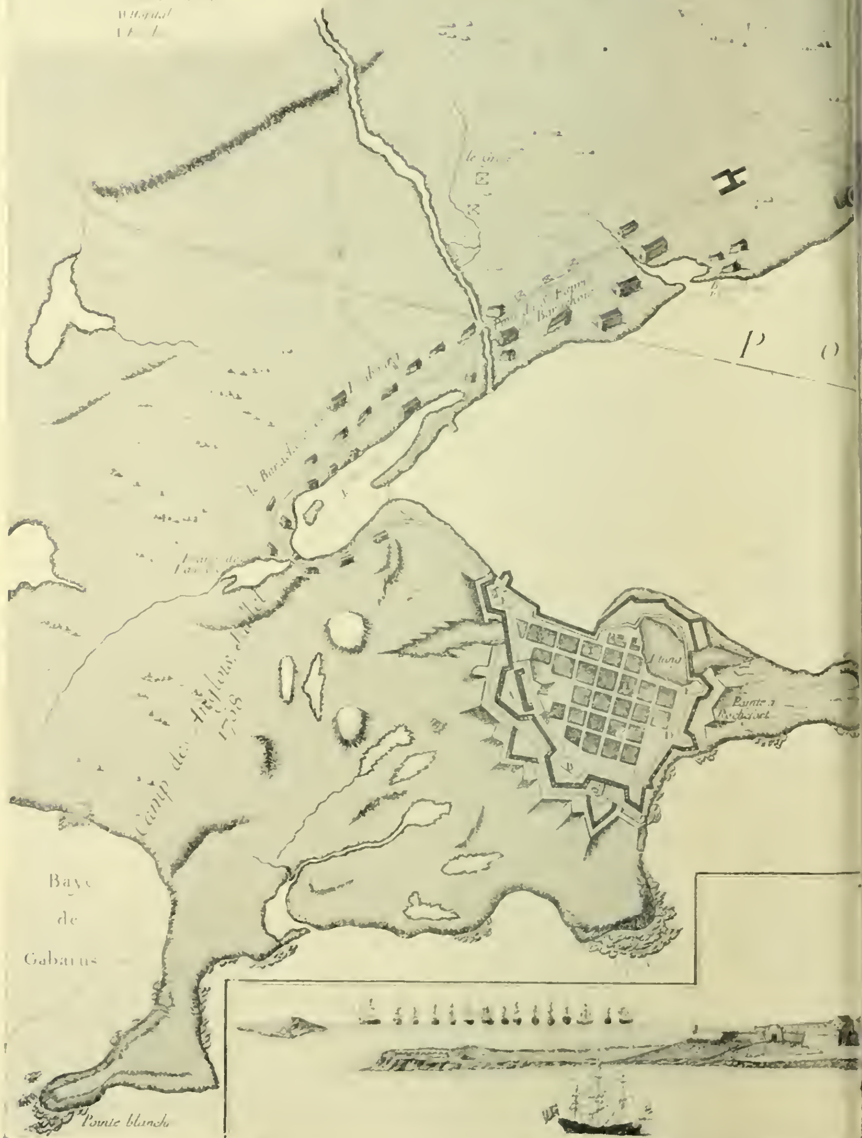
Il est évident qu'en pareille conjoncture rien n'eût dû être négligé pour renforcer au plus tôt l'importante place que nous avions déjà sisottement perdue en 1745 et si inopinément recouvrée deux ans plus tard. La nécessité de fortifier Louisbourg était d'autant plus impérieuse que ville et forts étaient de tous côtés commandés par des hauteurs de loin ou de près, de très près même au nord-est. Or, que lisons-nous dans un rapport de 1750? «Depuis le traité d'Aix-la-Chapelle, dit le chevalier Johnstone, la ville avait plutôt l'aspect de ruines antiques que d'une forteresse moderne. Une des principales raisons est qu'on avait employé pour le mortier du sable de mer dont le sel avait désagrégé les murs; si bien que ceux-ci avaient croulé, et leurs débris remplissaient les fossés. Les glacis avaient été

de même, nivelés par le piétinement du bétail, les palissades et les affûts étaient pourris ». Peut-être cette ruineuse pierre qu'on avait à si grands frais apportée de France n'était-elle, après tout, que pierre gélive. On eut donc aussi recours à la pierre du pays; pendant tout le temps de l'occupation française, dit Charles Morris, cinquante carriers furent constamment employés à extraire de la pierre à l'île de Justaucorps sur la côte du Golfe. Tout un beau plan avait, du reste, été dressé pour la réparation de ces anciens ouvrages si stupidement édifiés, pour l'exécution de nouveaux, pour l'augmentation de la garnison et de l'artillerie, pour l'approvisionnement permanent de deux années d'avance, etc... Ce dernier point était essentiel : car l'île, trop pierreuse et trop humide pour se suffire en temps normal, avait depuis 1729 subi trois disettes de vivres par suite de la pauvreté des moissons. La situation devint alarmante après le grand dérangement, puisqu'on ne tira plus de l'Acadie que le bétail qu'on y trouva errant. On avait bien, dès 1751, entrepris entre Louisbourg et Saint-Pierre un chemin de dix-huit lieues qui devait coûter 100.000 livres; mais, à propos de la question essentielle : défense militaire de l'Ile, voici ce que nous lisons dans le portefeuille de Surlaville aux dates de 1753 et de 1754 :

« Cette place n'est certainement pas à l'abri d'un coup de main. Voilà quatre ans écoulés depuis la reprise de possession ! Comme la Cour n'a encore rien décidé sur les nouveaux ouvrages et qu'il n'y a de prêt ni argent ni matériaux, quelque diligence qu'on y apporte, il faudra encore au moins deux ans avant qu'on y pose la première pierre, et cinq ou six pour achever ce qu'on aura projeté. Ainsi nous serons prêts vers 1760; Dieu veuille que les Anglais nous donnent ce temps ! » Ils ne le donnèrent pas. « C'est une grande faute, continue Surlaville en son rapport, que l'Ile-Royale n'ait que 1.500 hommes, tandis qu'il y en a 2.000 à Halifax. » « J'ai été instruit, ajoute un autre témoin, qu'on levait dans chacune de leurs colonies [de Nouvelle Angleterre] 1.000 à 1.200 hommes sur les avis que le gouverneur avait reçus de la Cour de Londres... Je ne connais qu'un moyen de faire échouer [ces projets d'attaque] : il faut pour cela que l'intérêt particulier ne l'emporte pas sur celui du ministre ». Il n'en

fut rien; tout au contraire : « L'on n'a rien fait cette année aux fortifications, écrit à Surlavillé le capitaine Joubert (septembre 1754); les ouvriers que M. Franquet [l'ingénieur militaire] a amenés ont été employés à finir la maison de l'ordonnateur [Prévost] et à faire les réparations nécessaires au Gouvernement et autres bâtiments du Roi. Voilà encore une année perdue ». « M. Franquet commencera l'année prochaine, lisons-nous un mois plus tard ; mais j'entrevois peu d'argent et peu de monde. Il nous manque 300 hommes de la garnison ; ainsi les travaux iront cahin-caha ; je ne compte pas les voir finir ». « Dieu veuille, conclut le garde-major Lartigue, que nous n'ayons rien à démêler avec nos voisins; car nous sommes tous dans un bien mauvais état ! ».

Le comte de Raymond s'étant retiré en 1753, le 15 août 1754 lui succède le chevalier de Drucour, honnête homme, assez médiocre, presque totalement dénué d'expérience militaire : quoique promu en 1751 capitaine de vaisseau, il n'avait jamais servi dans la marine que comme enseigne, car il avait passé sa vie à diriger à Brest l'Ecole des Gardes du Pavillon (c'est-à-dire des Enseignes). Il est assez généreux pour se ruiner à tenir son rang (traitement : 9.000 livres; casuel : 6.000); mais pas assez ferme pour empêcher l'ordonnateur Prévost et le trésorier Laborde de gaspiller les fonds destinés aux travaux de fortification. Homme de tact, il sait se tenir en dehors et au-dessus des rivalités qui sévissent entre gens de place et gens d'épée, entre officiers de terre et officiers de mer; mais, ces funestes rivalités, sa mollesse les tolère, comme elle tolère la licence des mœurs, le jeu, la mauvaise hygiène des soldats (trop de poisson et de salaisons). « Quand je suis arrivé à Louisbourg, constate-t-il, l'on n'y avait pas employé depuis la reprise de possession, une seule journée aux travaux des fortifications : ce n'étaient que ruine et dégradation générales ». Le 8 novembre, il demande un renfort de 250 hommes. Lorsqu'en juin 1755 ces troupes arrivent, rien n'est prêt pour les recevoir, ni vivres, ni logements; d'où mécontentement. En novembre, les compagnies d'Artois (437 hommes) et de Bourgogne (536) refusent de reconnaître l'autorité du gouverneur,



LA RADE ET LA VI
en

Comte de Reymond

Chapelle de Gelosse

Barachoua de Pledien

Morin

VUE DE LOUISBOURG

Port Toulouse

Port Louisbourg

E DE LOUISBOURG

8.

de l'ordonnateur et de l'ingénieur. Mais la menace anglaise les ramène vite au bon ordre : dès le mois de juin, les quinze vaisseaux de Boscawen viennent en pleine paix croiser au large et capturer, outre l'*Alcide* et le *Lys*, tous les navires français destinés au ravitaillement de Louisbourg. Le 18 juin, le *Sommerset* approche si près des remparts qu'on tire dessus pour mettre fin à pareille insolence. Le 21 et le 23 août, aux heures même du « grand dérangement », l'*Arundel* vient piller et détruire les pêcheries de Port aux Basques. Par suite d'un tel blocus, la population manque de vivres en novembre 1755 et la garnison de bas et de souliers en mai 1756.

Pour un moment la ruine de l'Acadie sauva Louisbourg de la faim : car, après le grand dérangement, en décembre 1755, le commandant de l'Ile Saint-Jean fit passer dans l'Ile Royale plus de 400 bêtes à cornes qui provenaient surtout de Cobeguid et des Mines par Tatmagouche. Le 26 juin 1756 l'escadre de Beaussier put ravitailler Louisbourg, bien que l'*Arc-en-ciel* fût pris avec ses 150 hommes de troupes; un combat indécis n'empêcha pas l'escadre anglaise de croiser au large et même de descendre à terre pour piller et incendier encore; une bande de ces pillards incendiaires fut prise et en partie scalpée par les Indiens. Malgré tout, dans Louisbourg ravitaillé pour deux ans le moral était bon : « du monde, des vivres, de l'argent, de la bonne volonté, voilà notre position », écrivait l'ingénieur Portal à Surlaville (15 août 1756).

L'année suivante (1757) aurait pu nous être favorable.

« Comme l'Amérique est la cause et le principe de la guerre, avait dit le maréchal de Belle-Isle (13 janvier 1757), c'est à cette partie du monde que notre première attention doit se porter. C'est la bonne ou mauvaise situation dans laquelle nous nous trouverons là qui déterminera plus tôt ou plus tard le ministre anglais à faire la paix et à la faire pour nous ou ruineuse ou avantageuse. Or nous n'en ferons jamais de solide avec l'Angleterre si nous ne pouvons avoir l'Acadie ».

On songe bien en effet à reprendre la Nouvelle Ecosse, mais plus encore à défendre l'Ile Royale si fortement menacée.

Malgré le blocus des Anglais en Europe, notre marine, si réduite qu'elle fût, fit donc un gros effort : elle sut habilement rassembler trois escadres à Louisbourg; le 31 mai Beauffremont arrive de Brest par Saint-Domingue avec quatre vaisseaux; le 19 juin, du Revest, de Toulon avec quatre autres; le 20, Dubois de la Motte, de Brest avec neuf et deux frégates. Avec cette flotte de dix-sept vaisseaux et de deux frégates, Dubois de la Motte eût pu attaquer la flotte anglaise de Holborne qui, forte de 15 vaisseaux et de 18 frégates, vint du 19 août au 25 septembre le provoquer au large de Louisbourg; mais ce vieillard de soixante-quatorze ans n'osa, préférant, selon la consigne, « préserver les vaisseaux du Roi ». Drucour lui-même aurait pu tenter une descente à Halifax que décimait la maladie (200 morts et 500 matelots et soldats malades); lui non plus n'osa pas. Une terrible tempête se chargea de ramener à Halifax la flotte de Holborne en piteux état ; une grave épidémie, de ramener à Brest celle de Dubois de La Motte cruellement éprouvée. Aux deux places rivales furent également épargnées les angoisses d'attaques dont l'une avait été soigneusement préparée et l'autre à peine entrevue.

L'année 1758 fut décisive. Pitt, qui venait de prendre le pouvoir en automne, avait, sur les instances de la Nouvelle Angleterre, juré la ruine de notre empire colonial; et cette ruine, c'est sur place qu'il voulait l'accomplir, alors qu'en dépit de l'avis de Belle Isle, nous croyions naïvement pouvoir défendre l'Amérique et les Indes sur les champs de bataille de l'Allemagne. A vrai dire, nous manquions de flottes, ces armes essentielles de défense coloniale. Depuis que les cardinaux ministres Dubois et Fleury, pour plaire à notre prétendue alliée l'Angleterre, avaient laissé pourrir nos vaisseaux dans nos ports, les cinq ministres de la marine qui se succédèrent en douze ans (1749-1761), surtout Massiac (1758) et Berryer (1758-61), n'eurent guère que des velléités de réforme; le meilleur, Maurepas (1723-49) avait bien eu l'intelligence; mais il manquait d'expérience, d'énergie, de caractère. Sans doute,

nos ingénieurs savaient toujours bien construire les meilleurs vaisseaux du plus beau modèle, admirés et imités par les Anglais; nos officiers savaient toujours bien, on vient de le voir, les conduire à bon port avec le plus d'habileté et de rapidité; sans doute, nos équipages savaient toujours bien les défendre, surtout à l'abordage, avec le plus d'intrépidité: mais les ordres de construire, d'appareiller et d'attaquer étaient si rares!...En 1755, selon Entinck (Vol. I, p. 119), aux 131 vaisseaux britanniques portant 8.722 canons, la marine française n'en pouvait opposer que 71 avec 4.790 canons. Et quels vaisseaux? en quel état? Le mot d'ordre étant économie, on aimait mieux laisser nos meilleures unités se détériorer dans les bassins croupissants que de les armer; on aimait mieux laisser officiers et matelots se déshabituer de la mer à la Cour ou dans les ports que de les envoyer cingler vers les lointaines colonies qui les réclamaient. Et puis, un mal profond corrompait nos états-majors: entre les « officiers rouges » recrutés en une étroite caste nobiliaire et les « officiers bleus » sortis de la rôture, cloison étanche; il fallait des prodiges d'héroïsme, une aveuglante supériorité professionnelle pour qu'à un « bleu » fut accordé un haut commandement; d'où, morgue d'une part, mécontentement de l'autre; les corsaires l'emportaient sur les « officiers du Roi » en initiative comme en audace. Faute d'activité, faute d'émulation, peu ou point de promotion au choix; rien qu'avancement à l'âge ou à la faveur: la plupart des grands chefs, amiraux et autres, étaient des vieillards dont la prudence naturelle ne se conformait que trop volontiers aux principes timorés des hautes sphères; aussi perdions-nous plus d'avantages en refusant le combat qu'en le risquant. A cet égard, la nation, mal guidée par les chefs de l'opinion publique, se désintéressait ou même s'égarait : Voltaire et les autres anglomanes s'en allaient répétant : « Le Français est trop intellectuel — ils auraient volontiers dit : trop intelligent. — pour s'entendre aux choses de la mer comme aux entrepises coloniales. » Vainement des voix compétentes s'élevaient de

temps à autre; vainement de dures leçons de choses nous éprouvaient :

« Lorsqu'on a dit de la France qu'elle ne devait pas être une puissance maritime, plaide en 1750 un Mémoire anonyme (*Arch. Min. aff. étr. Mém. et doc. Anglet.*), on connaissait bien peu l'influence qu'a la mer sur la terre. Il faut qu'elle le devienne, puisque c'est sur mer qu'on l'outrage; et il faut renoncer à être longtemps respecté sur terre si l'on ne se met pas en état de donner la loi sur mer » « Le bien de la marine ne doit pas être un moment perdu de vue, confirme le Maréchal de Conflans (27 septembre 1757); sans quoi c'est jouer le sort et les avantages du royaume »; ajoutons « et surtout des colonies ».

N'oublions pas ces graves avertissements de nos jours même, en un temps où notre nouvel empire colonial n'a pas, lui non plus, de marine adéquate pour le défendre contre les mêmes convoitises qu'alors.

En face de cette marine en pleine décadence, réduite en sa masse, paralysée en son activité, aveulie en son âme, qu'offrait l'Angleterre? Un historien de Louisbourg nous le dit :

« A une marine négligée s'opposait une marine qu'appréciaient hautement la nation et la Cour. Avec une marine privée d'hommes, d'argent, d'armement, entrait en conflit une marine comblée des ressources d'un pays de plus en plus prospère. Les chefs de l'une ne sortaient que d'une classe; ceux de l'autre, de la nation entière. Les uns savaient que ni la victoire ni la défaite n'auraient grande influence sur leur carrière; les autres pouvaient espérer pour leurs succès toutes les récompenses : honneurs et promotions, richesse et gloire » (Mac Lennan, 309).

Pitt, qui, lui, savait qu'on ne pouvait conquérir l'Amérique que sur place, n'hésita pas. Conseillé par un ancien général de Pepperell, Samuel Waldo, il choisit pour base Halifax et, soutenu par une opinion publique exaltée, il y envoie non pas l'unique régiment désigné par son prédécesseur Newcastle, mais six régiments de 815 hommes et un bataillon, auxquels il destine comme général en chef un colonel qui a fait ses preuves en Allemagne, Amherst, et trois généraux de brigade : Whitmore,

Lawrence et le jeune Wolfe. Le 9 mai arrive à Halifax la flotte de Boscawen qui ajoute ses 23 vaisseaux de ligne à l'escadre de Hardy, lequel depuis le 5 avril bloquait Louisbourg avec 8 vaisseaux et deux frégates. Hardy nous avait déjà pris une frégate de 22 canons *Diane* et quatre navires « pleins de provisions, de munitions et de vêtements »: mais il n'avait pu empêcher l'escadre du Comte des Gouttes de pénétrer dans la rade avec 5 vaisseaux, une frégate et quatre petites unités pourvues de 494 canons. C'était là tout ce dont pouvait disposer notre marine en partie bloquée en Méditerranée, en partie décimée à Brest par l'épidémie.

Informé, Boscawen se réjouit insolemment de ce renfort ennemi : « Tant mieux, dit-il; plus il y aura de vaisseaux français, plus j'en prendrai ». Il n'avait malheureusement que trop raison. Prévoyant l'investissement, le comte des Gouttes et les officiers de mer insistèrent à deux reprises pour reprendre le large et ainsi « préserver les vaisseaux du Roy ». Mais le gouverneur et son conseil de guerre s'y opposèrent énergiquement, disant que canons et matelots leur permettraient, à tout le moins, de prolonger le siège jusqu'à l'arrivée de secours et de sauver ainsi cette année Québec comme Louisbourg. Ils n'avaient pas tort ; mais le Comte et ses officiers « rouges », blessés en leur amour-propre, refusèrent de débarquer leurs canons et leurs hommes et ne rendirent pas plus de service sur mer même que sur terre.«Autant valait que cette escadre ne fût pas venue, « dit le *Journal d'un témoin*. Renforcée des faibles garnisons de Port Toulouse, de Port Dauphin et de Port la Joie, la place se trouva donc réduite à ses seules forces : 3.099 combattants dont 1.173 réguliers (Artois 437, Bourgogne 536, artillerie 50, officiers 150,)1295 miliciens (Compagnies de Louisbourg 805, milice 200, soldats de Québec 30, Acadiens et Indiens 260) et 631 hommes de mer(matelots 600, officiers bleus 31). On ne disposait que de 68 canons montés.

Que pouvaient espérer ces faibles effectifs sans cohésion, lorsqu'au matin du premier juin parut au large la flotte ennemie composée de 23 vaisseaux de guerre, de 18 frégates et de

151 navires portant plus de 11.000 hommes et 1842 canons avec abondance de munitions, de vivres et de matériel de toute sorte. « L'harmonie, l'ardeur et la confiance ne cessèrent de régner dans la flotte et dans l'armée », dit l'un des officiers, James Cunningham. Aussi l'ordre du jour est-il plein d'espoir : « Les troupes peuvent s'attendre à quelque tir d'artillerie, à quelque faible résistance au débarquement ; mais les grenadiers anglais n'auront pas de peine à en venir à bout avec l'aide des bayonnettes ». La supériorité matérielle et numérique des assiégeants était, en effet, si écrasante qu'ils pouvaient se permettre toutes les fautes, et en leur lenteur ils ne s'en privèrent pas.

Toutefois le gouverneur Drucour, bien qu'il eût les qualités d'un bon fonctionnaire plutôt que celles d'un homme de guerre, se montra un peu moins incapable que son prédécesseur, du Chambon : lui-même inexpérimenté, il sut du moins utiliser l'expérience de ceux de ses officiers qui avaient servi dans les campagnes d'Europe et du Canada, il suivit les conseils de Franquet à qui la maladie laissait encore « des moments ». Ne gardant derrière ses remparts que 300 hommes de troupes, il en dispose 2.000 sur les deux lieues et demie de la Baie de Gabarus (à l'ouest de Louisbourg). Aux trois points les plus exposés, Franquet établit des batteries de 2 à 7 canons. Toute une semaine l'ennemi hésite : enfin, le 7 juin, Amherst donne l'ordre de débarquer ; pendant que les trois corps menaçent les trois principaux points d'accès, Wolfe avec son impétuosité habituelle, porte tout l'effort de ses troupes sur le point le plus extrême : après un pénible échec, il atterrit à l'abri d'une petite falaise, l'escalade, enlève à la baïonnette la batterie voisine ; c'était le premier exploit de ces troupes écossaises (*highlanders*) qu'il venait d'organiser ; nullement préparées ni même équipées pour cette lutte à l'arme blanche, nos troupes en désarroi se replient successivement derrière leurs remparts, en abandonnant leurs canons. L'ennemi ne perdit en cette affaire que 109 hommes, dont 50 blessés. « Cet événement malheureux, dit Drucour, jeta de la consternation dans

tous les esprits. Le corps de la place est mauvais; les murs en ruines tombent d'eux-mêmes; les fortifications extérieures ne consistent qu'en un chemin couvert dominé et enfilé de partout. Tout annonce une reddition prochaine ». Si tel était l'esprit du chef, que pouvait-on attendre des officiers et des hommes?

Avec une hâte déconcertante, Drucour abandonne (à l'est et au nord), outre le camp de Lorambec, les deux autres batteries extérieures : Batterie Royale et batterie du Fanal; elles furent aussitôt occupées par 1.200 hommes de Wolfe. Dès lors, sans être inquiété, hors de la portée de notre artillerie, l'ennemi débarque à loisir tout son matériel de siège, établit des routes, bâtit des redoutes, creuse des tranchées. Le 17, l'investissement était complet. De la pointe du Fanal, Wolfe détruit la batterie de l'Ile, qui interdit l'accès de la rade : le 1er juillet Drucour en est réduit à couler trois frégates et trois navires marchands pour fermer la passe. Alors redouble le feu d'artillerie, bien soutenu de part et d'autre, mais naturellement beaucoup plus funeste aux assiégés. A partir du 6 juillet, de 60 à 70 boulets, de 125 à 130 bombes tombèrent chaque jour sur la ville. Comme au premier siège et pour les mêmes causes, « dès les premiers coups de canon, affûts et plateformes croulèrent »; dans les remparts ruineux s'ouvraient des brèches de plus en plus béantes, notre artillerie nous faisant plus de mal qu'à l'ennemi. Casernes et maisons, presque toutes en bois, prenaient feu, ne laissant d'abri nulle part. N'ayant de repos de jour ni de nuit, nos troupes, trop peu nombreuses pour toutes les corvées, s'épuisaient. Aussi, l'ennemi, voyant les ouvrages militaires tomber d'eux-mêmes, s'acharnait-il sans pitié ni honneur, bien plus sur les bâtiments civils que sur les remparts, sur les civils que sur les soldats. Quand l'hôpital lui-même fut bombardé, Drucour réclama, demandant qu'une place au moins fut réservée pour les blessés et pour les malades. Amherst et Boscawen, qui ne comprenaient la guerre en dentelles que comme une forme de l'espionnage, refusèrent. « Leur intention, dit Drucour en son journal, n'est pas de battre la

ville en brèche, mais de tuer du monde et d'incendier la ville ». Lorsque le feu éclata dans les casernes, on évacua des casemates voisines les malades et les blessés, les femmes et les enfants qui s'y étaient réfugiés; alors les huit grosses batteries anglaises et toute la moindre artillerie firent pleuvoir bombes et boulets sur les innocentes victimes et sur leurs héroïques sauveteurs. « Pendant tout le temps que dura cet incendie, dit l'enseigne William Gordon, le feu de toutes nos batteries redoubla d'intensité ».

Ce fut bien pire encore lorsque les batteries ennemies purent atteindre l'escadre embossée dans le port. De ces cinq grosses unités, le comte des Gouttes et ses officiers n'avaient pas même voulu tirer parti comme de batteries flottantes; ils n'avaient pas même voulu détruire la Batterie Royale dont les Anglais s'emparèrent sans coup férir et tournèrent le tir contre nous. bien mieux, dit l'ingénieur Poilly, « celles de nos batteries qui furent confiées à des officiers de mer furent entièrement abandonnées; de cette partie essentielle de nos forces, nous ne tirâmes nul secours; leur raisonnement fut aussi impitoyable que leur conduite digne de mépris ». Seul, se distingua un officier de mer, un « bleu », le capitaine marchand de Dieppe, Vauquelin, qui commandait la frégate l'*Aréthuse*. Pendant quinze jours, par son feu vif et sûr, il entrava l'avance impétueuse de Wolfe et, quand il se sentit inutile, sollicita et obtint de Drucour et de son Conseil l'autorisation de passer en France pour y porter des nouvelles et y demander des secours. Comme le comte des Gouttes voulait s'y opposer, « Eh parbleu ! Monsieur le comte, répliqua-t-il, je resterai bien si vous me donnez un de vos gros vaisseaux de guerre qui sont ici à ne rien faire; vous verrez que j'en tirerai bien meilleur effet que de ma seule frégate. » Il partit, le 15 juillet, échappant habilement au blocus ennemi. « Si je l'avais sous mes ordres, dit Boscawen, je le nommerais sur le champ commandant de vaisseau »; en France, Vauquelin n'obtint que quinze ans plus tard le commandement d'une flute. « Si Vauquelin avait eu le rang du Comte des Gouttes, dit l' historien Mac Lennan,

PLAN DE LOUISBOURG.

Echelle.

150 toises

RENVOIS
DU PLAN DE LOUISBOURG,
dans L'Isle Royale, au Canada.

1. *Ouvrages projettés*
2. *Porte de la Reine.*
3. *Place d'Armes*
4. *Porte Dauphine.*
5. *Porte de Maurepas.*
6. *Pointe de Rochefort.*
7. *Cap Noir.*
8. *Lac, qui sert de Port en hiver*

Tentative inutile des Anglois sur Louisbourg, le 7 Septbre 1757

Le 26. Juillet, en 1758. Louisbourg se rend aux Anglois

PLAN DE LOUISBOURG
en 1758.

(Bibl. Nat. ; Cab. des Estampes.)

le sort de Louisbourg n'eût pas été le même; en tout cas, la défense eût fait plus grand honneur à la marine française. » La pauvre escadre paya cher son indolence : amarrée au fond du port, elle y fut impitoyalement criblée de projectiles, brûlée, démolie sur place. Le 21 juillet une bombe ayant fait éclater des cartouches à bord du *Célèbre*, il sauta, mettant le feu aux deux vaisseaux voisins, l'*Entreprenant* et le *Capricieux*. Malgé tous les efforts des équipages, ils flambèrent toute la nuit. Naturellement, les Anglais s'acharnèrent en leur tir sur les victimes qui brûlaient sur les ponts ou sur les sauveteurs qui ramaient des quais aux sabords. « Ce fut une scène choquante, avoue l'enseigne W. Gordon; ces ennemis n'en étaient pas moins des hommes. ». « Ce spectacle réjouit fort notre chapelain, ajoute un autre officier Hamilton : car il maudissait les Français ». (Mac Lennan, 280) Les trois misérables épaves échouèrent dans le port, dressant dans le ciel leurs mâts brisés ou noircis; spectacle sinistre. Cinq jours plus tard, le 26 juillet, profitant d'une nuit brumeuse, des chaloupes anglaises pénètrent audacieusement dans le port; échappant à toute surveillance, elles surprennent les deux derniers vaisseaux; elles incendient l'un, le *Prudent*; elles capturent et emmènent l'autre, le *Bienfaisant*. Dans toute l'histoire de la marine française, il n'est peut-être pas de page plus lugubre et plus humiliante. Le comte des Gouttes eût mérité le sort de l'amiral Byng.

Isolée, la malheureuse place était condamnée à son inévitable sort. L'unique vaisseau, envoyé de nos ports de France bloqués eux-mêmes, ne put forcer le blocus de Louisbourg. Du Canada menacé rien à espérer. Dès le début du siège les Indiens de l'Ile avaient pilié le dépôt de munitions et de denrées destiné aux divisions des troupes irrégulières; or, malgré les ordres de Montcalm, qui eût voulu le départ dès l'hiver, Boishébert n'arriva de Miramichi par Canseau qu'à la fin du siège avec le tiers des forces attendues, 120 Acadiens et une vingtaine de sauvages. Des quatre sorties, dont une fut tentée de concert avec lui, seule, réussit celle de Marin le 9 juillet :

les Anglais y perdirent 37 hommes, dont 5 tués; une autre échoua par la faute de déserteurs allemands. Aussi les tranchées enserraient-elles la ville de plus en plus près. Les batteries ennemies, dont l'une à 1.500 pieds de distance, déversaient sur les maisons en ruine jusqu'à 300 bombes par nuit. Dès le 13 juillet, « nos forces étaient réduites d'un quart, dit Drucour... Pendant huit jours, officiers et soldats n'eurent pas un moment de repos... Nous n'avions pas un endroit sûr, même pour les blessés. Nous étions tous exposés, à chaque minute des vingt-quatre heures... Néanmoins les hommes ne murmurèrent nullement, grâce au bon exemple et à la discipline des officiers ». Madame de Drucour elle-même prêchait d'exemple : trois fois par jour, elle tirait le canon. Les civils ne se comportèrent pas moins bien que les soldats, surtout le marchand Daccarette « aussi tranquille que l'homme du monde le plus aguerri ». Mais, bien qu'il y eut abondance de munitions, les canons, en trop petit nombre, manquèrent; usés, il n'en resta bientôt plus que douze, que cinq, enfin que trois utilisables; leur tir lent, dit Drucour, ressemblait à des honneurs funèbres; c'était le glas de Louisbourg qui sonnait.

Enfin, après quarante-huit jours de siège, Amherst et Boscawen allaient de concert attaquer par terre et par mer, lorsque le 26 juillet Drucour, prévenu, offrit de capituler aux mêmes conditions que les Anglais venaient en 1756 d'obtenir du maréchal de Richelieu à Port Mahon, c'est-à-dire avec les honneurs de la guerre. Cette réciprocité de faveur lui fut sèchement refusée. La générosité anglaise lui laissa « une heure » pour choisir entre le sort de « prisonniers de guerre » et l'assaut général. Wolfe, qui, des quatre généraux anglais, s'était le plus distingué par son ardeur et sa valeur, trouva ces conditions trop dures, d'autant que nos troupes de terre, à tout le moins, s'étaient bien comportées; mais Boscawen insista, aussi indifférent au courage d'un loyal adversaire qu'à ses souffrances physiques et morales. Drucour et son Conseil répondent fièrement : « Ma résolution n'a pas changé : je subirai les conséquences de l'attaque », et il donna à Franquet et aux autres

ingénieurs l'ordre de se préparer à l'assaut. Alors survient l'ordonnateur Prévost : il tient en main une supplique des malades et des civils qui demandent la protection de leurs vies et de leurs biens. Ducour hésite, cède, rappelle le messager. « Il y eut parmi les officers un mouvement violent qui tendait à la sédition ». Les soldats du régiment de Cambise brisèrent leurs mousquets et brûlèrent leurs drapeaux. Il n'en fallut pas moins céder à la loi du plus fort : reddition des troupes, armes et munitions de l'Ile Royale et de l'Ile Saint-Jean ; leur transport en Angleterre ; transport en France des marchands et de leur personnel. Le 15 août furent donc embarqués pour l'Angleterre 3.031 soldats et officiers de terre (dont 443 malades et blessés) et 2.606 marins et officiers de mer (dont 1.347 malades et blessés) ; les chiffres français disent 3.848 hommes valides et 1.789 malades. La garnison aurait perdu 330 hommes, sans parler des équipages, ou, selon les Anglais, environ 1.000 hommes en tout. Eux-mêmes avouent de leur côté 520 tués et 350 blessés. Dès son arrivée en France, en rade du Morbihan, Drucour, encore à bord de l'*Essex*, écrivit au Ministre : « Nous avons beaucoup de malades à bord ; ils manquent de tout. La ration que les Anglais leur donnent n'est que de viande salée, du biscuit vieux dont la plus grande partie est gâtée ; point de vin ni de bière, mais de l'eau corrompue ».

Lorsque le 18 août parvint à Londres la nouvelle de cette victoire impatiemment attendue, ce fut d'un bout à l'autre du royaume une clameur de triomphe. De même qu'en 1745, pour la première prise de Louisbourg, le 18 juillet avait été choisi à Boston pour jour d'actions de grâces, cette fois, dans toute la Grande-Bretagne, le dimanche 20 août, une formule spéciale d'action de grâces fut répétée dans toutes les églises et chapelles aux services du matin et du soir. La cité de Londres en son adresse au roi le félicitait de ce nouveau coup porté à la marine et au commerce de la France déjà si gravement éprouvés en Europe même, « le coup le plus décisif depuis

le début de la guerre », dit l'*Annual Register*. Aussitôt on prévoit, on réclame, on prépare le complément de cette victoire : l'anéantissement de toute puissance française en Amérique. En novembre, le Parlement vote avec enthousiasme treize millions pour l'écrasement total de la France.

Dès le 30 août, le général victorieux Amherst n'en est pas moins forcé de lâcher sa proie et de se porter, avec six régiments, au secours de son collègue Abercrombie dont les 16.000 soldats, défaits à Ticonderoga, fuient devant les 4.000 hommes de Montcalm (1er août). Le général Lawrence ramène à Halifax ses trois régiments; Boscawen dirige vers l'Angleterre le gros de sa flotte. Il ne reste à Louisbourg que quatre régiments et dix vaisseaux. Louisbourg, aux mains des Anglais, n'en fut pas moins au printemps suivant la base de leurs opérations militaires et navales dans le Golfe du Saint-Laurent contre Québec et contre le Canada : le 1er juillet 1759 en partit, banderoles au vent, une flotte de 21 vaisseaux de guerre, nombre de frégates, 60 transports chargés de 9.000 hommes : « Que le drapeau britannique flotte sur tous les forts et ports français d'Amérique ! » était le mot d'ordre. Tel fut le dernier rôle du sinistre Louisbourg en sa lamentable existence de trente ans.

La rage anglaise s'acharna sur la malheureuse cité qui, maintenant en ruine, avait tant excité la peur, la haine et la cupidité des marchands et des militaires coloniaux. « Après mûre délibération, écrit Pitt à Amherst (9 février 1760), le roi a décidé que ladite forteresse, avec tous ses travaux de défense et ceux du port, doit être totalement démolie de la manière la plus définitive,... qu'elle soit rasée, que tous les matériaux en soient détruits au point de ne plus pouvoir jamais servir;... dans la démolition de tous ces ouvrages, vous veillerez tout particulièrement à ce que le port et la rade de Louisbourg soient rendus aussi inaccessibles et inutilisables que possible ». Assyriens et Tartares, Goths et Vandales n'étaient pas plus barbares en leurs vengeances que ces Attilas et Tamerlans modernes. Au grand-père du poète de *Childe Harold*, au commo-

dore Byron, fut confiée cette haute œuvre de représailles aveugles qui eût indigné le héros de Missolonghi, l'admirateur de Napoléon, le contempteur de Lord Elgin. Du 1er mai au 8 novembre, sapeurs et mineurs s'acharnèrent sur ces remparts et ces bastions à la Vauban qui les avaient tant alarmés. Tout ce qui avait encore quelque valeur fut transporté à Halifax; des fortifications il ne resta bientôt plus pierre sur pierre; seules les casernes croulantes abritèrent encore quelque temps trois cents hommes de troupes, auxquels succédèrent finalement les habituels exploiteurs de ruines.

La capitulation avait oublié les habitants de l'Ile Royale; l'Angleterre ne les oublia pas. En 1758, ils devaient être près de 5.000, dont 3.000 à Louisbourg; ceux de l'Ile possédaient. dit-on, près d'un millier de bêtes bovines. C'étaient pour la plupart des réfugiés ou descendants de réfugiés venus de Terre-Neuve en 1713 ou de l'Acadie depuis 1749 et surtout depuis 1755. Après s'être crus en sûreté à l'abri des canons français, les voilà une fois de plus livrés à l'impitoyable vengeance de l'ennemi. Le 7 août un détachement anglais occupa Port Dauphin (Sainte Anne) et la Baie des Espagnols (futur Sydney). « Presque tous les habitants restent sur l'Ile Royale, dit le rapport français, dans l'espérance que l'Anglais aura pitié d'eux et qu'il les souffrira dans leurs habitations. ». Les malheureux furent vite détrompés : Boscawen était là, avec son inhumanité implacable et ses subalternes dociles. « Sir Charles Hardy et moi, écrivait le général Wolfe dès le 21 août 1758, nous nous préparons à voler aux pêcheurs leurs filets et à brûler leurs chaumières. Quand ce grand exploit sera accompli, (ce qui sera, croyons-nous, l'affaire d'un mois à cinq semaines,) je reviendrai à Louisbourg ». N'est-ce pas le même ton que celui des complices de Lawrence trois ans plus tôt ? « Je veux que tous les établissements soient absolument détruits dans toutes les parties de l'Ile, écrit Amherst à Whitmore, le 28 août. Cela peut se faire sans bruit ; mais je tiens à une destruction totale : car, avec la prospérité qu'atteignait cette Ile, peu d'années se seraient écoulées avant que ses habi-

tants eussent été en état de la défendre ». (Mac Lennan, 450). On voit le noble mobile. « Vos ordres ont été aussi bien exécutés que les troupes ont pu le faire, confirme Wolfe au général Amherst le 30 septembre. Nous avons fait beaucoup de mal et répandu la terreur des armes de Sa Majesté dans toute l'étendue du Golfe ; mais nous n'avons rien ajouté à sa gloire ». Quelques mois plus tard, le 27 juin 1759, ce même Wolfe, qui semblait alors si dégoûté, osait vanter en sa fameuse proclamation aux Canadiens « l'exactitude de l'Anglais à tenir ses engagements »; exactitude parfois monstrueuse. on le voit, et du reste démentie au point de vue moral par toute l'histoire des Acadiens. L'année suivante, en 1760, son collègue Murray, promettait de même aux prétendues victimes du despotisme français à Québec et à Montréal « les douceurs du gouvernement juste, modéré et équitable d'un peuple libre, sage et généreux ». Que faut-il penser de la justesse de chacune de ces épithètes?

Or, ces milliers de misérables Français chassés par le terrorisme britannique de leurs chaumières incendiées du Cap Breton, que pensaient-ils? que devenaient-ils? Les plaintes de ces humbles ont été si bien étouffées, ces sombres pages de l'histoire coloniale anglaise ont été si bien obscurcies ou anéanties qu'on ne sait trop : un silence de mort pèse sur ces pays perdus, sur ces heures tragiques. Ce qui semble le plus vraisemblable, c'est qu'à part les centaines de déportés que nous retrouverons plus tard en France, nombre de ces pauvres hères, toujours traqués, s'enfuirent de leur seconde Acadie, l'Ile Royale, en une troisième pire encore, l'Ile Saint-Jean.

II. — L'ILE SAINT-JEAN

Or, l'Ile Saint-Jean, nullement fortifiée (200 fusils et 3 canons sans affûts) était déjà, avons-nous vu, surpeuplée de réfugiés acadiens. Trois ans plus tôt, en 1752, la population s'élevait à 1.354 habitants. Maintenant, aux deux ou trois mille

échappés de la péninsule qui vivaient péniblement sur des terres encore mal aménagées et ravagées tour à tour par les sauterelles et par les mulots, le « grand dérangement » de 1755 avait ajouté, outre les habitants de Cobeguid échappés en masse, un afflux de 1.290 à 1.500 nouveaux immigrants, « dénués de tout »; il en vint d'autres encore, dont 230 de Cocagne, et puis encore, cinq cents de Beauséjour et de Tintamare évacués à grand peine par l'abbé Le Guerne. « Il en resta 1.200 à l'Ile Saint-Jean, dit un rapport du 15 décembre 1755; ils ont amené avec eux beaucoup de bêtes à cornes : l'on compte plus de 7.000 bœufs ou vaches et 2.000 moutons ». Un autre rapport de la même époque parle de 3.500 à 3.600 habitants répartis en cinq paroisses de l'Ile, ayant chacune un missionnaire.

Un an plus tard, vers la fin de décembre 1756, un registre de la marine porte que « l'on a payé environ 60.000 livres pour plus de 300 voyages, faits afin d'amener les Acadiens dans l'Ile Saint-Jean, et aussi pour leur porter des provisions à terre. Le plus grand nombre de voyages sont de Tatmagouche au Port La Joye, de Cocagne au Port la Joye, [ô ironie des noms !] de la Baie Verte à l'Ile Saint-Jean, etc»... Naturellement l'ordonnateur Prévost, pourvu d'une gratification de 2.000 livres, trouvait tant d'argent pour bâtir sa résidence et brûler du bois à Louisbourg qu'il n'en avait plus pour ravitailler les malheureux émigrés.

« Je n'ai pu envoyer à M. de Villejoint [commandant de l'Ile Saint-Jean], écrit-il le 26 novembre 1756, tous les secours qu'il m'a demandés pour faire vivre cette multitude de réfugiés qu'il a reçus depuis un an; il lui en reste encore 1.400, indépendamment de tous ceux qui sont retournés à Miramichi et de ceux qu'il a exportés au Canada ». « La misère est grande, confirme le gouverneur du Canada. La plupart des habitants sont sans pain. M. de Villejoint a dû, depuis l'automne, nourrir 1.287 personnes réfugiées ». « Il en a reçu ce printemps 230 de Cocagne; mais il a été obligé de faire passer quelques familles [700 personnes] à Québec. Mais il en reste 4.000 sans ressources ». Or, de ces réfugiés de Cocagne, 16 étaient des échappés de la Caroline

revenus par la rivière Saint-Jean. Quelle odyssée que la leur! « Il y a trois ans, écrit en 1758 le Gouverneur Villejoint, que les derniers réfugiés sont sur l'Ile; il leur a fallu essuyer bien des pertes et bien des fatigues pour s'y rendre, et, rendus, ils se sont trouvés, pour ainsi dire, dénués de toutes ressources. La dizette de vivres et de vêtements les a accompagnés sur l'Ile. Je n'avais que très peu de chose à leur distribuer; mes distributions n'ont été que minces, et ce n'est qu'en les rendant fréquentes que je suis parvenu à ne voir personne mourir de toutes ces misères. » « Le 17 juin 1758 arrivent au Fort Cumberland trois déserteurs dont un Suisse et un Hollandais; « ils annoncent, dit John Knox (I, 141), qu'en cette île on meurt de faim ».

Pour comble de malheur, la récolte de 1757 fut extrêmement mauvaise: « pas de secours de France ni de Québec ni de Louisbourg; pas de vivres ni de vêtements ni de munitions. Femmes et filles ne pouvaient se montrer, faute d'être vêtues ». Néanmoins, sous la bonne administration de ce commandant de l'île qui semble avoir été un homme de cœur et d'action, l'on se remit aussi vaillamment à l'œuvre que le permettaient les lamentables conditions de ravitaillement : « on a ensemencé dans l'île, dit un rapport de 1758, tout ce qu'il y avait de grains en magasin et tout ce que le bateau du Roy a apporté à cet effet; on aurait pu ensemencer davantage, tant j'ai fait préparer de terres ».

Survient la chute de Louisbourg : « Cette prise a entraîné notre perte, » déplore Raymond de Villejoint : un des articles de la capitulation impliquait, avons-nous vu, la reddition de l'Ile Saint-Jean. « On aurait eu le temps d'évacuer le pays, si cela eût été possible, dit le commandant; mais Miramichi, qui est le port le plus à portée, est sans vivres. Quelques-uns de nos habitants y ont été avec leurs esquifs et ont été obligés de revenir plutôt que d'être exposés à mourir de faim. » Grande fut donc la détresse des malheureux habitants, ainsi pris entre la famine et le terrorisme anglais. Déjà deux ou trois fois chassés de leurs terres depuis quatre ou cinq ans, las de tribulations sans fin et sans espoir, ils penchaient vers la soumission

à l'éternel ennemi, voulant à tout prix demeurer en paix même en ces lieux misérables. « Les habitants de Saint-Jean, écrit un de leurs curés, sont très déterminés à ne pas quitter leur île, quoi que leur fassent les Anglais : ils aiment mieux s'y maintenir comme ils pourront que d'aller mourir de faim à Miramichi. Les prêtres restent avec eux ». Ces vaincus de la faim adressèrent donc aux vainqueurs de Louisbourg une humble requête; mais Amherst et Boscawen furent aussi implacables que Lawrence : ils exigèrent « l'évacuation totale des habitants ». Ils prétendirent en leurs rapports aux autorités de Londres que l'Ile Saint-Jean n'avait cessé de ravitailler Louisbourg et Québec, (Boscawen parle de 10.000 têtes de bétail et de 1.200 boisseaux de blé par an), alors qu'à part le cheptel, on vient de le voir, elle était dans le plus grand dénuement. Ils ordonnèrent donc la déportation intégrale de toute la population, l'enlèvement de tout le bétail gros et petit, la destruction de toutes les maisons, granges et églises.

D'après le rapport approximatif et incomplet de l'amiral Boscawen, cette population s'élevait, à 4.600 âmes, dont 2.000 à la Rivière du Nord-Est, 700 au Port le Prince, 700 à Saint-Pierre, 500 à la Pointe du Nord et 200 à la Pointe du Nord-Ouest ; et, d'après l'estimation de l'évêque de Québec et du gouverneur français, à « au moins 6.000 habitants »; un certain Mac Gregor suppose 10.000. M. de Villejoint put sauver 700 victimes qu'en juillet il emmena avec lui à la Rochelle. Dès le 7 août Lord Rollo fut envoyé avec un régiment et deux bataillons prendre possession de l'Ile et la nettoyer de cette « vermine » acadienne. Des centaines de malheureux furent donc, jusqu'au printemps 1759, embarqués de force. Mac Lennan (Chap. XIV) parle de 3.540 déportés. Des neuf bateaux destinés à transporter les exilés en Europe, un resta trois mois au large de Plymouth avec ses 170 passagers à peine nourris et mourant de soif; un autre, poussé par une heureuse tempête, débarqua à Boulogne 179 survivants; deux autres coulèrent, entraînant 700 victimes dans les flots. L'honorable Brooke Watson parle, en une lettre au Révérend Dr Andrew Browne, de 1.300 Acadiens qui sombrèrent ainsi dans la traversée d'Amérique en Europe.

Les navires étaient en si mauvais état, dit un témoin anglais, qu'au départ un capitaine, Nichols, avait refusé d'en prendre la responsabilité. En dépit de ses protestations, on le contraignit le 20 octobre à embarquer 300 habitants de Port La Joye avec leur curé, M. Girard, ancien missionnaire d'Acadie. Dès le 4 novembre, dit celui-ci, le bateau était en perdition. A vingt ou trente lieues de terre, on mit les chaloupes à la mer, on y embarqua l'équipage, le prêtre et quatre habitants, et, à l'encontre des lois maritimes, on abandonna les passagers à la fureur des eaux; mais, pour les Anglais, les Acadiens étaient-ils des êtres humains? (*Arch. Nat.* Collect. Moreau de Saint Méry, Série F., vol. 50 f. 496, f. 639) Or, le capitaine Piles, qui donne de ce même naufrage la version anglaise, en voulant avilir le rôle du missionnaire catholique, ne fait qu'exalter celui de ses ouailles : « Le prêtre harangua, pendant une demi-heure, les Français rangés sur le pont et leur donna l'absolution. Alors, d'un sentiment unanime, ils consentirent à laisser le capitaine, l'équipage et le prêtre se sauver dans les chaloupes et à périr, eux, tous ensemble, dans le navire abandonné. » (*Nova Scotia hist. Soc.* II, 148.) Quand les victimes se sacrifient aux bourreaux, n'appelle-t-on pas cela héroïsme sublime? Quelles que soient les divergences, les deux versions s'accordent sur un point : le rôle de l'équipage anglais fut odieux et lâche. Des autres cargaisons humaines qui disparurent on ne sait où ni comment, ne peut-on pas dire qu'elles furent victimes d'une méthode boche tant honnie en ces derniers temps : « couler sans laisser de traces ! »

Il semble bien qu'en cette œuvre de déportation l'amiral Boscawen visait le même but de dispersion définitive que son ancien acolyte le général Lawrence. Qu'ils fussent de l'île Saint-Jean ou de l'Ile Royale, civils ou militaires, les nouveaux déportés étaient entassés pêle-même dans les mauvais navires bondés, et jetés dans un port français quelconque de la Manche ou de l'Océan. Par un raffinement odieux, on se plut tout particulièrement à les entasser dans celui de Cherbourg : récemment ruiné par l'escadre anglaise, il n'offrait plus de

ressources ni pour les abriter, ni pour les nourrir, ni pour les soigner, ni même pour les employer à quelque travail rémunérateur. En cette mauvaise saison où les pires tempêtes d'automne et d'hiver ballottèrent dans les plus mauvais parages de l'Océan leurs étroits bateaux à peine navigables, les malheureuses victimes de la rancune anglaise et d'une longue détresse débarquèrent donc, par centaines, sur nos quais que ruinait le blocus maritime. Dès novembre, ils arrivèrent à Cherbourg par fournées jusqu'au début de l'année suivante; « ils sont presque nus, dit le commissaire de la marine, les Anglais les ayant dépouillés de tout ». Quelques-uns avaient pourtant réussi à sauver « leurs coffres pleins d'effets et d'argent »; le bateau anglais se débarrassa des hommes sans valeur marchande, mais garda les coffres qui en avaient. En cette ville de malheur, il en mourut tous les jours, constatent les registres paroissiaux, d'autant qu'éclata la petite vérole. Pire encombrement encore à Saint-Malo et à Saint-Servan, où ils ne cessèrent d'affluer de novembre 1758 à mai 1759 : les hôpitaux des deux villes en furent bientôt encombrés; le 30 avril, ils étaient plus de 1.100. A Boulogne, « le manque de vivres », paraît-il, autant que la tempête força le capitaine anglais à en débarquer 180 en décembre 1758. Il en vint au Havre plusieurs contingents au début de 1759; de même, à Morlaix, à Dunkerque, à Rochefort, ils étaient, dès l'automne, mêlés aux soldats de Louisbourg; quand il en vint d'autres, il fallut les évacuer sur la Rochelle. On eut beau envoyer secours sur secours : la détresse fut très grande en ces mauvaises années de la guerre de Sept Ans. Puis arrivèrent d'autres victimes de la brutalité britannique : celles du Canada en 1760 et 1761; les prisonniers d'Angleterre en 1763. Comme le nombre de ces derniers s'élevait à environ un millier, comme celui des réfugiés, tant canadiens qu'acadiens, était à la fin de 1763 estimé à 3.000 ou 3.500, on peut conclure qu'il y eut en France environ 1.500 déportés des îles Saint-Jean et Royale. Or, le nombre des habitants de ces îles avant la déportation était pour l'île Royale d'environ 5.000 habitants et pour l'île Saint-Jean, d'après Boscawen, de

4.600 et, d'après l'évêque de Québec, de 6.000; soit, en tout, environ 10.000. Voilà donc des milliers d'êtres humains qui manquent à l'appel; c'est une sinistre lacune dans la comptabilité anglaise; mais fut-elle jamais aussi bien tenue pour les vies humaines que pour les budgets coloniaux et bilans commerciaux?

Sans doute, nombre de ces Acadiens préférèrent, avons-nous dit, la fuite dans l'inconnu à la reddition en des mains criminelles; mais ce n'étaient que quelques centaines, à coup sûr, et non pas des milliers, qui ainsi aimèrent mieux vivre avec les sauvages de Miramichi et autres lieux déserts de la côte voisine que de se fier à « la mansuétude britannique ». « Je suis actuellement à Miramichi, écrit l'abbé Maillard, où je ne vois que misère et pauvreté des plus grandes. Toutes les familles qui y sont rangées meurent de faim. Elles sont toutes sur le point de quitter ce triste lieu pour aller se cantonner en différents endroits où elles espèrent vivre de poisson et de gibier ». Le lieutenant anglais Leslie voulut vainement « se couvrir de lauriers », en empêchant l'exode des habitants du Nord de l'île vers le Canada : environ 200 fugitifs atteignirent Québec plus morts que vifs; enfin, dans l'Ile Saint-Jean comme en Acadie, tout ce qui ne put être chassé, volé ou détruit, fut livré aux flammes. Des cinq grandes paroisses de Port La Joye, Pointe-Prime, Saint-Louis du Nord-Est, Saint-Pierre du Nord et Malpec, il ne resta que des ruines. « Des lettres du général Wihtmore, écrit Amherst à Lawrence (5 février 1760), m'apprennent que les quelques Indiens et autres qui se cachaient encore dans l'Ile Saint-Jean sont tous rentrés ».

Bref, à cette date, l'Ile Saint-Jean était redevenue apparemment aussi déserte qu'au temps de Jacques Cartier, deux siècles et demi plus tôt; seuls y erraient encore quelques Indiens, moins barbares, à coup sûr, que les Anglais. Devant le léopard britannique régnait à nouveau le silence de la mort.

Sources et autres références.

Arch. Nat. — *Colonies* B 107 ff 39-46 etc.
— C 11A 126.
— C 11B 8 à 11 (Journal du Franquet) et 30 à 38.
— C 11C 9, 10.
— C 11D 8.
— F3 Coll. Moreau St Méry vol. 50 ff. 496, 529-645.
Arch. Colonies. — G. Recensements 466-7; G1 Etats-Civils 410-412.
Arch. Aff. Etr. — Amér. mém. et Doc. supplément 24.

Arch. Canada. — Rapport de 1885, Notes A et B.. Papiers secrets... et propos. de Sam. Waldo à Pitt, 1756-61.
— de 1894 (doc. angl. relat. à Nouvelle Ecosse), pp. 206-234.
— 1905, II, 236.
Coll. doc. Nouv. France. IV, pp. 15, 30, 83, 94, 104, 152-3, 159, 162-3, 204-8, 215.
Nova Scotia Historical Society, II, 148; Halifax.
R. Brown. — *Hist. of Cape Breton*, pp. 265-350.
B. Murdoch. — *Hist. of Nova Scotia*, II, 302-372.
Ed. Richard. — *Acadie* (éd. H. d'Arles) 303-311.
G. du Boscq de Beaumont. — *Les derniers jours de l'Acadie*; Paris, 1899. 8°
Abbé Casgrain. — *Une seconde Acadie :* l'Ile Saint-Jean. Québec, 1894.
Mac Lennan. — *Louisbourg*, ch. XI-XIV.
Chevalier de Johnstone. *Campagnes de Louisbourg*, 1750-8 (Soc. lit. et hist. de Québec, H. D. 2e série)
Lacour-Gayet. — *La Marine française sous Louis XV*, op. cit.

CHAPITRE XVII

NOUVELLES DÉPORTATIONS, NOUVELLES TRIBULATIONS

(1755-1760)

En « Acadie Anglaise », c'est-à-dire dans la péninsule, l'œuvre de mort semble aussi définitive ou peu s'en faut. De toutes ces épaves humaines, dit l'évêque de Québec en octobre 1757 :

« ce qui reste est tellement dispersé qu'on ne sait plus où les prendre ». Ils sont principalement : au Cap de Sable.... un petit nombre de familles qui vivent comme elles peuvent, continuellement chassées et harcelées par les Anglais; [nous savons qu'en octobre 1758 les 150 survivants de la brutale razzia du capitaine Prebble se rendirent presque tous, réduits par la faim]; — sur la Grande Rivière, à la côte de l'Est, un certain nombre de familles qui se soutiennent mieux... contre les fréquentes incursions anglaises et demandent un missionnaire; — il reste encore quelques Acadiens dispersés sur les rivières Chipoudy, Peticoudiac, et Memeramcouque où les Anglais leur font une chasse continuelle ».

Donc, malgré toutes les captures, tous les carnages, toutes les persécutions perfides et cruelles, quelques centaines d'Acadiens, tout au plus, persistaient encore dans la presqu'île, errant avec les sauvages dans les forêts, blottis dans les recoins les plus déserts du littoral, vivant de pêche et de chasse bien plus que de culture hâtive et clandestine, bref menant en plein dix-huitième siècle

une existence encore plus précaire que celle des compagnons de Latour et de Biencourt aux temps barbares de la colonisation : car aux duretés de la nature inconsciente s'ajoutait la consciente cruauté de soi-disant civilisés. Quelques-uns de ces hors-la-loi, exaspérés par la souffrance et la fureur, s'enhardirent jusqu'à armer des chaloupes et courir sus à l'Anglais maudit : seize barques furent en 1759 capturées par ces *desperados*. Lawrence les traite de *ruffians* qui infestent la province. Qu'était-il donc lui-même, ce despote criminel dont les froides atrocités avaient réduit les plus braves à cette revanche désespérée? La plupart des survivants étaient, à vrai dire, accablés de découragement; manquant de tout, pressés par les plus urgents besoins, irrésistiblement attirés vers ces terres, *leurs terres* qu'avaient à grand'peine défrichées leurs bras désormais impuissants;. ils s'en venaient, le soir surtout, hâves, hirsutes, déguenillés, rôder, sur la lisière des bois qui les abritaient, près des ruines de leurs demeures jadis heureuses; leurs yeux dilatés par la faim [quelques-uns n'avaient pas mangé de pain depuis des années] répandaient, paraît-il, l'épouvante dans le cœur d'hostiles usurpateurs qui, troublés dans l'illégitime possession de leurs biens, répondaient par la menace et l'insulte à tant de muette douleur. L'histoire suivante qu'en 1855 Euphrosine Pothier raconta à l'abbé Casgrain caractérise bien le sort des survivants de la péninsule :

« Mon grand-père, Victor Babin, avec sa famille et plusieurs autres, me racontait la vieille nonagénaire, s'était enfui du bassin des Mines et avait erré aux environs, se nourrissant des animaux qui avaient résisté au froid et qui étaient devenus presque sauvages, ensuite de pêche, de gibier, de racines. La misère qu'ils eurent à souffrir est impossible à imaginer, plusieurs n'en trouvèrent la fin que dans la mort.

Enfin, poussés par le désespoir, quelques-uns se décidèrent à se dévouer pour les autres, et se rendirent au fort anglais qui n'était pas éloigné. Ils furent fort mal acueillis; on finit cependant par leur accorder quelques provisions, en y mettant pour condition qu'ils viendraient tous se rendre prisonniers.

Un individu plus humain que les autres, touché de leur détresse, les aborda à l'écart et leur dit de ne point reparaître, ajoutant que, s'ils revenaient avec leurs compagnons et leurs familles, c'en était fait d'eux : ils seraient tous déportés.

La petite troupe de proscrits se dispersa alors ; les uns allèrent se réfugier du côté de Memramcouk, les autres à Arichat et jusqu'à Louisbourg. Quelques-uns, parmi lesquels Victor Babin et Anselme Bellefontaine, avec leurs familles, prirent du côté de la mer et vinrent s'arrêter à Chezetcouk.

Lorsque la guerre fut finie, ils se montrèrent à Halifax, et vécurent en vendant le produit de leur chasse et de leur pêche, avec des écorces employées à l'usage des tanneries. Les femmes et les enfants, de leur côté, se livraient en été à un petit commerce de fruits et de baies sauvages cueillis dans les savanes et sur les montagnes... [Menacés d'être]... réduits à un état pire que celui des esclaves, Victor Babin et ses compagnons... équipèrent, aussitôt qu'ils purent, une embarcation et vinrent aborder dans la rivière du Tousquet [au sud de la péninsule].

Autre histoire de cette dernière région : « en décembre 1755, dit Placide Gaudet, 120 Acadiens, débarquant près de l'anse des Belliveau (Baie de Sainte-Marie), y passèrent l'hiver avec les Indiens et partirent au printemps pour le Nouveau Brunswick ». D'où venaient-ils? Où, en quelle partie du futur Nouveau Brunswick allaient-ils? N'est-ce pas là comme un angoissant passage d'oiseaux migrateurs en une nuit de tempête?

En « Acadie Française », grâce à l'arrière-pays canadien, on résista plus longtemps, quoique bien péniblement encore. Même après le grand dérangement, Montcalm ne désespérait pas de reprendre l'Acadie. « Mon projet serait une entreprise sur l'Acadie, écrivait-il au Ministre le 1er novembre 1756, si la France voulait m'envoyer une escadre avec des troupes. Mais il faut, avant tout, des vivres. On donnerait ici 1.000 hommes choisis, des sauvages. Nous y aurons 1.500 hommes de l'Acadie. Cela ferait une diversion. Je m'en chargerais quand même et enverrais avec des troupes de France un officier général, mon ancien ». (*Coll. doc. Nouv. Fr.* IV, 80). Même opinion du maréchal de Belle-Isle le 13 janvier 1757 : « Nous ne ferons



LES DERNIERS VESTIGES DE LOUISBOURG



LES DERNIERS CANONS DE LOUISBOURG
dans la gare du nouveau Louisbourg.

jamais de paix solide avec l'Angleterre, si nous ne pouvons avoir l'Acadie». (*Ibid.* 83). Au printemps suivant, le lieutenant-général Dubois de la Motte concentra bien, à Louisbourg une flotte de 18 vaisseaux et de 5 frégates; mais ce prudent septuagénaire se contenta, avons-nous vu, d'envoyer deux vaisseaux ravitailler Québec, et, sans achever la flotte de Holborne fort éprouvée par la tempête, revint en automne se réfugier à Brest. Il fallut donc s'en tenir au plan de Vaudreuil. Sur les ordres du Gouverneur, le commandant de Boishébert et son lieutenant de Niverville s'efforçaient, en effet, depuis 1755, de tenir, avec une poignée d'hommes (250, « tant sauvages qu'Acadiens ») tout l'immense pays qui s'étend de la rivière Saint-Jean au Golfe du Saint-Laurent.

« Il s'occupera, disait Vaudreuil au ministre Machault (18 octobre), de réunir les Indiens et d'en former un corps considérable : il correspondra avec M. Manach, missionnaire de Miramichi, et, selon les exigences, joindra les Indiens de cette mission aux siens, pour s'opposer aux progrès de l'ennemi... Il sera à même d'organiser des partis d'Acadiens et d'Indiens pour harasser sans cesse l'ennemi à Beauséjour. En tenant la rivière Saint-Jean, je pourrai en tous temps obtenir des nouvelles de Louisbourg ». « M. de Boishébert, capitaine des troupes, constate plus modestement Montcalm (Ier juillet 1757), se maintient toujours dans cette partie avec peu de soldats et 1.500 Canadiens qui meurent, pour ainsi dire, de faim, Les nouvelles sont du 12 janvier. Il hiverne à Miramichi et est très aidé par le père Germain ». (*Coll. doc. Nouv. Fr.* IV, 104).

A cette tâche déjà surhumuaine la présomption de Vaudreuil ajouta en 1755 celle de secourir Louisbourg menacé. Montcalm eût voulu que Boishébert se portât au secours de Louisbourg « avec un corps de six à sept cents Canadiens, Acadiens et sauvages » dès l'hiver « sur les glaces ». Si cette dernière mission échoua, et pour cause, Boishébert ne s'en acquitta pas moins de l'autre, tant bien que mal, jusqu'à la prise de Québec (septembre 1759).

Malgré tout Lawrence était si peu rassuré qu'il écrivait le 30 mars 1756 :

« En dépit de la vigilance des officiers qui commandent aux différents postes avancés, malgré le grand soin avec lequel ils ont exécuté les ordres d'embarquement relatifs à la déportation des habitants français, plusieurs d'entre eux se sont enfuis dans les bois et y ont trouvé des moyens de subsistance pendant l'hiver. [Il espérait donc qu'ils mourraient de faim.] Ceux d'au delà de l'isthme se sont joints aux troupes d'un officier français [Boishébert] qui s'est retiré l'été dernier du fort de l'embouchure du Saint-Jean. Renforcés des Micmacs et des Indiens de cette dernière rivière, ils sont là, d'après les meilleurs renseignements, 1.500 hommes qui déploient la plus grande activité pour harrasser nos troupes, chaque fois qu'elles sortent des forts Cumberland et Gaspareau. [Le lieutenant-colonel Scott venait d'y perdre deux hommes en une retraite hâtive] Comme ils peuvent recevoir des secours du Canada et de Louisbourg par un petit port appelé Jeddiach [Chédaïque], il n'y a pas de doute qu'ils attireront à eux tous ceux des habitants qui se sont enfuis dans les bois à l'intérieur même de cette province ; dès lors ils seront assez forts pour nous gêner grandement dans l'isthme et même nous exposer à perdre les forts qui n'ont encore que la moitié de leur garnison faute de recrutement suffisant » [depuis le rappel des troupes de Nouvelle-Angleterre].

En sa frayeur, le lieutenant-colonel Scott ne trouva rien de mieux que de prier son gouverneur d'élever le tarif des scalps indiens (20 livres pour un homme) et d'assimiler en ces barbaries les Acadiens aux Peaux-Rouges (avril 1756). Le 14 mai 1756, Lawrence lance, en effet, une proclamation promettant 30 livres pour tout prisonnier indien, 25 pour toute prisonnière ou enfant et 25 pour tout scalp indien. Ce fut pendant deux ans « une chasse à mort, » dit un descendant des pourchassés, Daniel Dugas (*Ann. relig. de St Jacques de l'Achigan*, p. 3). En réalité, cette « chasse à mort » dura bien plus longtemps.

A la rivière Saint-Jean dont il avait dû faire sauter le fort en 1755, Boishébert, recueillit, en 1756, outre les 226 réfugiés de

Port-Royal et les 30 familles de Beauséjour, 50, puis 80 déportés revenus par mer de la Caroline ; et, aidé du Père Germain, il avait, non sans peine, établi « ces malheureux restes d'Acadiens errants » (« 400 familles », dit Montcalm, 13 mars 1758) en amont des chutes à Grimrose, à Villeray, à Nashwak, à Sainte-Anne, (futur Fredericton), à Ecoupag (ancienne Fréneuse). Il comptait sans la défaillance de Drucour à Louisbourg et sans la vigilance de Lawrence à Halifax. Stimulé dès 1756 par Shirley, Monckton, en l'absence de Boishébert, débarque à l'embouchure du fleuve 300 hommes (18 septembre 1758) : il a l'ordre de tout prendre, de tout détruire, de tout brûler, si loin qu'on puisse aller. L'incendiaire de l'Acadie française n'y manqua pas. Après avoir réparé le fort de l'embouchure qui prit son nom (puis celui de fort Frédérick), il remonte le Saint-Jean jusqu'à dix lieues en aval de Sainte-Anne, saccageant les villages de Grimrose (300 habitants) et de Villeray à peine créés, livrant aux flammes toutes les maisons, tuant ou raflant tout le bétail. (« 100 bovins tués », dit John Knox), chassant ou capturant tous les habitants qu'il peut surprendre. Heureusement, la plupart avaient déjà fui en amont, à Sainte-Anne et autres lieux. Gêné par la perte d'un bateau qui coula et craignant d'être bloqué par les glaces, Monckton ne ramène qu'une trentaine de familles prisonnières et les embarque le 27 janvier 1759, pour Halifax ; — entre autres, la famille de Joseph Bellefontaine, dit Beauséjour qui, major des milices depuis 1749 vit en cette occasion « une de ses filles et trois enfants de cette fille massacrés sous ses yeux. » (*Archives de Cherbourg, Série C*[1], 1019-1022). Qu'on veuille bien songer également au lamentable sort de ces réfugiés de la Caroline et de Québec qu'on pourchassait encore et qu'on capturait en ces régions !

Or, en novembre 1759, environ 200 réfugiés de Québec, assermentés par le juge Cramahé et le général Monckton, eurent la naïveté de venir au fort Frédéric réclamer leurs terres. On en profita, malgré un accord récent (19 novembre), pour les livrer à Lawrence qui en toute hâte les embarqua

pour l'Angleterre. [Nous préciserons plus loin cette déloyauté]. Pareille audace ou plutôt pareille imprudence attira sur ceux qui restaient les foudres de Lawrence. Sur son ordre, au printemps suivant (avril 1760), le major Morris vient achever l'œuvre de dévastation de Monckton : il surprend la nuit et ruine le village de Sainte-Anne, où 600 arpents étaient déjà défrichés ; il incendie l'église et plus de cent maisons ; il anéantit tout le reste. « Moins on parlera de ce sujet, dit Moses Perley (*Early History of New Brunswick*, p. 4), mieux cela vaudra ». De toutes les malheureuses familles qui de partout étaient venues se réfugier en ces lieux écartés comme en un dernier asile, presque aucune ne put rester. « Nous avons détruit tout ce qui peut servir aux habitants », proclame Monckton ; « ils sont dans l'impossibilité de subsister en ce pays », confirme Amherst. La plupart, « craignant quelque trahison de notre part », (avaient-ils tort?) avoue Monckton, s'enfuirent en amont du fleuve ; ils ne savaient où, les malheureux. Le Canada était déjà occupé par les Anglais et Montréal tombé. De toutes parts traqués par l'oppresseur, ils survécurent pourtant à tant de maux et à tant d'embûches et, après trente années de persécutions, à force d'endurance, s'enracinèrent dans les terres perdues du Madawaska.

Du côté de l'isthme, la politique française fut d'abord de maintenir les Acadiens le plus fermement possible sur les lieux de leurs habitations ; en décembre 1755, Boishébert donna à ce sujet les ordres les plus sévères (Lawrence en était inquiet, 18 février 1756) et, pendant longtemps, il ne cessa de harceler les Anglais à Cocagne, à la Baie Verte et jusque dans la péninsule, à Piziquid, par exemple, où, en avril 1757, un parti de 60 Acadiens, tuant treize Anglais, s'empara d'un riche dépôt de dépouilles acadiennes : blé, beurre et lard. Des affamés venaient aussi de temps à autre prendre le bétail encore errant aux Mines et à Cobeguid.

Dès le premier hiver, les évacués des Trois Rivières eurent fort à pâtir. Leur missionnaire l'abbé Le Guerne énumère

(10 mars 1756) les raisons de leur détresse : « la résolution où est l'Anglois de ne plus souffrir d'Acadiens en ces cantons, les menaces réitérées qu'il fait d'emmener tous ceux qu'il pourra atteindre, la grande difficulté où est le Canada, déjà occupé assez d'ailleurs, de leur fournir en ces temps de guerre par rapport aux secours qu'on attend de France, la grande dizette et l'extrême misère dont on est menacé et qu'on éprouve même déjà en partie ». Aussi l'abbé Le Guerne était-il d'avis de les rapprocher de la mer pour « profiter des glaces » et remonter vers le Nord où ils pourraient du moins recevoir plus facilement le ravitaillement français. Sous la pression constante des forces britanniques, il fallut bien céder, en effet. Alors, peu à peu refluèrent le long du Golfe les 250 familles de Peticoudiac, de Chipoudy et de Memramcouk qui avaient échappé aux pièges et aux attaques de Monckton, de Scott et de leurs bandes; soixante étaient privées de leurs chefs, embarqués de force ou par ruse : autant de veuves et nombre d'orphelins en bas âge pour lesquels étaient épuisants ou impossibles « des portages de dix et même de vingt lieues ». Et puis, il en coûtait à ces malheureux de s'éloigner de leurs villages, même incendiés, pour aller se perdre en des pays incultes et inconnus où tout leur manquait. Enfin, le Canada était si loin; en reviendrait-on jamais? Pendant longtemps, ils ne vécurent que de viande, sans pain ni sel, de la viande de leurs troupeaux dont la qualité baissait; d'où la dysenterie et autres maladies; puis cette viande même fit défaut. « Nous avons besoin de tout, écrit dès mars 1756, l'abbé Le Guerne qui les guidait en leur exode : farine, lard, pois, graisse, poudre, plomb et balles; il y a plus de trois mois que nous n'avons aucune sorte de boisson ». En juillet, ils adressèrent à Vaudreuil une lamentable requête : « L'unique cause de leur misère, y est-il dit, est leur attachement à la France auquel les Anglais n'ont pu les contraindre à renoncer... Epars çà et là, persécutés par les Anglais, privés de tout asile... les suppliants se sont retirés à Miramichi au nombre de 3.500, parce qu'ils pensent que c'est le seul endroit où ils puissent vivre avec plus de commodité

par rapport à la pêche, ils vous supplient d'y envoyer une personne de probité qui puisse leur faire une juste distribution de vivres ». « A Miramichi, confirme l'évêque de Québec, ceux qui se sont réfugiés sont dans la plus extrême misère ». « Plusieurs meurent de faim », ajoute Bigot pendant l'hiver 1756. « Nous leur avons accordé leur demande », écrit Vaudreuil en août 1756 ; 600 furent, en effet, nourris « des vivres du Roi ».

Pressées par les Anglais, poussées par la faim, attirées vers le Canada, ces pauvres familles errantes continuaient donc toujours la fuite éperdue le long du Golfe, de Shédiac à Belair, puis à Bouctouche, puis à Ritchibouctou ; ils s'arrêtèrent, avons-nous vu, sur le Miramichi à l'île Beaubert (ainsi appelée du nom de leur commandant Boishébert). Là même, les Anglais ne laissèrent nullement en paix ces victimes vainement échappées. « Vers Gaspé, écrit Bigot en octobre 1756, les Anglais enlevèrent un petit bateau où il y en avait 80 ». « Un bâtiment chargé de 150 Acadiens, confirme le capitaine Joubert à Surlaville (15 décembre), a été pris par un vaisseau de guerre auprès de Gaspé. Ces malheureux ont été conduits à l'île Georges près d'Halifax où ils sont restés plusieurs mois couchant à la belle étoile, la plupart n'ayant pas de quoi se couvrir, leurs hardes leur ayant été enlevées lorsqu'ils ont été pris. C'est une nation à laquelle il ne faut pas se fier ». Ils s'en aperçurent bientôt une fois de plus.

L'hiver 1756-1757 fut terrible pour les Acadiens établis à Miramichi, « en un lieu affreux où l'on n'avait jamais rien semé et où il n'y avait point de chasse et très peu de pêche ». On ne pouvait pas même les ravitailler de Québec, ravagé par une disette. « Ces pauvres gens, dit l'abbé Le Guerne, sont morts l'hiver dernier en grande quantité de faim et de misère et ceux qui ont échappé à la mort n'ont point échappé à une horrible contagion et ont été réduits par la famine qui règne à manger le cuir de leurs souliers, de la charogne et quelques-uns jusqu'à des excréments d'animaux ». Le commandant Boishébert, qui ne fit pas tout son devoir à leur égard, en rame-

na à Québec en automne 200 familles qui n'y furent guère plus heureuses : « plus de 300 » y périrent de misère. D'autres infortunés allèrent en 1757 fonder Petit-Rochelle sur le Ristigouche au fond de la Baie des Chaleurs.

Il faut croire que de misérables fugitifs, traqués par la faim, avaient cru qu'on les tolérerait en leurs anciens sites dévastés de Chipoudy : car le capitaine John Knox, du fort Cumberland, écrit en son *Journal* du 29 mars 1758 (I, 120-1) : « ils sont plus nombreux qu'on ne pensait et moins misérables que ne le ferait croire leur situation précaire ». Aussi furent-ils impitoyablement attaqués le 28 ; femmes et enfants furent capturés ; le bétail, emmené ; les maisons détruites ; « ce qu'on ne put enlever fut tué ou jeté dans les flammes des maisons incendiées ». Exaspérées, une quarantaine de victimes attaquèrent de nuit deux goëlettes bostonaises et un sloop du voisinage chargés de leurs propres dépouilles et tuèrent un capitaine et deux matelots. Vaines représailles : femmes et enfants restaient prisonniers ; en septembre un père de famille se rendit au fort Cumberland pour retrouver les siens ; il ne fut sans doute pas le seul. Les Anglais exploitaient toujours l'amour de la famille si profond dans les cœurs français.

L'année suivante, en juin 1758, Boishébert, se portant au secours de Louisbourg assiégé, ajoute à sa troupe 70 Acadiens de Miramichi, et se joint à Port Toulouse aux 100 Acadiens que commande le fils de Villejoint ; mais, arrivant trop tard, échouant à Miré, il ramène à Miramichi ses hommes dépourvus de tout et atteints du charbon. Alors, Louisbourg perdu et Québec menacé, le cœur manqua à certains de ces déracinés qui, depuis quatre ou cinq ans, erraient sans feu ni lieu, dépourvus de tout, même d'espoir.

Les malheureux n'étaient pas au bout de leurs peines. Le général en chef Amherst avait donné à son subordonné le général Wolfe à peu près les mêmes ordres qu'à son autre subordonné le général Whitmore : exterminer les Acadiens tout le long du Golfe du Saint-Laurent comme dans l'Ile Royale.

« Pour extirper l'ennemi de cette province, dit le capitaine John Knox (I, 203), on a pris les mesures les plus rigoureuses ; on veut lui enlever à tout jamais le moyen de faire quelque figure en cette partie du monde ». Le 29 août, le général Wolfe et le commissaire Sir Charles Hardy partirent donc de Louisbourg avec 6 vaisseaux de guerre, 2 frégates, une goelette armée, 6 transports, trois régiments de troupes régulières et de l'artillerie. Ils avaient pour instruction de « descendre à terre avec la plus grande circonspection et de tâcher par tous les moyens d'amener les habitants à Gaspé en leur promettant un bon traitement ». Forces et instructions étaient d'autant plus exagérées que les 300 réfugiés de cette région avaient déjà fui l'année précédente devant les menaces du capitaine Spry à bord du *Fougueux*. Le 11 septembre, l'escadre met à l'ancre dans la baie de Gaspé, dit le Journal d'un officier inconnu de cette glorieuse expédition (Mac Lennan, 417-421) :

« Le général [Wolfe] alla tout de suite en reconnaissance et m'envoya avec une lettre et un drapeau blanc chez M. Révolte, le seigneur du lieu... Les gens, nous prenant pour des ennemis, [ne l'étaient-ils donc pas ?] s'enfuirent dans les bois ; le général rencontra un certain Pierre Arbour et sa femme qui se soumirent, heureux qu'on leur fît quartier. On les envoya avec cinq autres ramener le reste des habitants... Le lendemain, nous retournâmes...., trouvâmes 3.000 quintaux de poisson sec ; l'entrepôt contenait beaucoup de filets, d'hameçons, de lignes, des barils de poudre, de l'eau-de-vie, du porc... ; il y avait aussi du bétail, des moutons, des canards, des volailles, appartenant à Révolte. Il mourut, maudit de tous les gens du lieu. L'infanterie d'Amherst débarqua et s'empara de ce grand établissement qui se composait de l'habitation de Révolte, d'un grand entrepôt, d'une forge, de cinq cabanes, 25 chaloupes, 6 canots, une grande chaloupe pour aller à Québec. Arbour dit que les habitants s'étaient enfuis en amont... Nous vîmes dans une petite baie plus de 50 chaloupes, dont une halée par des gens. Comme nous leur promîmes formellement quartier, ils finirent par consentir à descendre avec leur chaloupe. Cinq milles plus haut, nous vîmes encore d'autres gens ; deux d'entre eux vinrent à nous. Le Général me renvoya en canot pour assurer Madame Révolte et les autres des bons traitements que les Anglais accordent



LE GOLFE DE SAINT-LAURENT

(Bibl. Nat.; Cabinet des Estampes.)

toujours à leurs prisonniers. [On en verra encore la preuve]. Elle dit qu'elle et les autres n'attendaient que la marée pour retourner...

Le 7, à l'aube, nous remontâmes l'autre bras,... prîmes huit hommes et les envoyâmes en aval;... puis nous allâmes à une scierie voisine où nous trouvâmes une grande quantité de planches; nous nous mîmes aussitôt à l'œuvre et incendiâmes le moulin, les planches et trois maisons qui flambèrent superbement pour la grande douleur de ces pauvres gens... Laissés pour emmener les gens et les approvisionnements, nous trouvâmes en aval des femmes et des enfants... Nous eûmes le plaisir de voir Madame Révolte qui nous dit qu'environ seize hommes avaient refusé de venir; une compagnie fut vainement envoyée à leur recherche... Le Général donna des ordres pour que tout fût brûlé; nous employâmes ce jour-là (10 septembre) et le lendemain à exécuter ses ordres.

Le 12 le colonel Murray se rendit à Miramichi avec le régiment d'Amherst. Il en revint bredouille, dit son rapport (Mac Lennan, 421) : « ne s'attendant à aucun quartier, tous les gens s'enfuirent à la vue de la flotte; c'étaient des Français neutres échappés de Nouvelle Ecosse.;.. une quarantaine avec le père Bonaventure. Il y a plusieurs habitations dispersées tout le long de la Baie;... vers l'une, qui comptait une trentaine de familles, le colonel envoya une compagnie : elle était déserte... A dix lieues en amont il y avait un établissement considérable de Neutres et de fugitifs de l'île Saint-Jean, tous mourant de faim, s'acheminant vers Québec depuis la prise de Louisbourg. Faute de barques, le colonel ne put les atteindre... Après avoir rôdé pendant deux jours sans rien trouver, le colonel détruisit une bonne église de pierre (d'où le nom de *Burnt Church* qui désigne le village actuel), toutes les maisons, etc. »

Le 13, le capitaine Irving fut détaché pour détruire Pasbeau, la Grande Rivière et d'autres établissements à l'ouest. Le 14 le Major Dalling fut détaché vers Montlouis à 130 milles en amont [il en revint avec 35 prisonniers, y compris femmes et enfants]. A Pasbeau on brûla 27 bonnes maisons, 17 médiocres, environ 1.500 quintaux de poissons, une très bonne goëlette chargée de poisson, d'énormes quantités de filets, d'hameçons, de lignes; une grande quantité de sel fut détruite. Leur entrepôt, qui était grand, contenait toutes leurs réserves d'hiver. Tout fut brûlé, y compris quantité de planches et environ 40 chaloupes. Puis les troupes se rembarquèrent, laissant dans les bois les misérables habitants sans ressources, privés de tout [oui, même de moyens de fuir l'hiver et la famine].

A la Grande Rivière, les troupes qui débarquèrent se comportèrent de la même manière qu'à Pasbeau... Les gens s'enfuirent, laissant leurs victuailles sur le feu. Environ 60 maisons furent brûlées, dont beaucoup étaient bonnes, ainsi que toutes les marchandises et environ 80 chaloupes... 200 coffres de vêtements chauds, précieux en cette région, 60 barils de mélasse et quantité d'autre choses : 8.000 quintaux de poisson, filets, lignes, hameçons en quantité innombrable ; tout cela fut détruit... Le général,... par pitié pour les habitants, envoya des Français dans une chaloupe pour dire à Bellefeuille [le seigneur du lieu] qu'il regrettait que ses officiers fussent obligés d'agir comme ils le faisaient à l'encontre de leur inclination ou de ses intentions [même langage que Winslow à Grand'Pré], mais que, comme il croyait que pendant l'hiver il périrait avec tous les habitants s'il n'avait pas de subsistance,... il lui envoyait cette chaloupe pour le prendre et lui en enverrait d'autres pour ses gens; mais que, si lui et ses gens préféraient la liberté, la chaloupe était à son service et que les gens à bord avaient leur liberté; nulle réponse ne venant [naturellement], nous mîmes à la voile. En ces deux endroits, les marins montrèrent leur acharnement habituel en leur pillage éhonté; ils se soulèrent à tel point qu'en une chaloupe pleine nos soldats ne durent leur vie qu'à un Français qui la gouverna.

Le poisson détruit avait une très grande valeur à Québec. Avant la guerre des bateaux d'Europe venaient là pêcher et charger tous les ans... C'étaient les plus prospères des établissements ».

En bon marchand, l'amiral Boscawen se fit adresser un compte précis de cette fructueuse expédition :

Dommages causés dans le Golfe du Saint-Laurent

17 septembre 1758. — Le détachement envoyé sur la côte Ouest sous le commandement du capitaine Irving a brûlé ou détruit ce qui suit :

A la Grande Rivière :

Maisons	60
Chaloupes et barques	80
Ballots de poisson	8

tous les échafauds, filets, attirail de pêche

A la Baie des Sauvages :

Maisons	6
Chaloupes et barques	16

Ramené un homme et sa famille et cinq Français qui se sont rendus et dont les habitations furent brûlées.

A Pas-Beau :		*A l'Ile Bonaventure :*	
Maisons	27	Maisons	6
Chaloupes et bateaux ..	15	Chaloupes	7
Goëlette avec poisson et pêcherie considérable			

18 septembre 1758. — Le détachement commandé par le capitaine Byrd a pris et brûlé sur la côte de Gaspé :

Chaloupes	2
A la pointe de l'autre côté de la Baie	34
Maisons près du moulin de Gaspé ...	7
Prisonniers français ramenés	22

Le détachement sous les ordres du Lieutenant Warren a brûlé et détruit à Gaspé :

Maisons	6
Maisons en amont de la rivière N.-O. ...	2
Une forge dans le bas de Gaspé	1
Chaloupes	11
Chaloupes ramenées	2
Canots	4
13 hommes, 1 femme et un enfant,	15

23 septembre 1758. — Le major Dalling, avec un détachement sous ses ordres, a marché sur Montlouis et surpris en route 6 individus qui séchaient du poisson aux Grands Etangs; il en a pris trois, détruit leur poisson et démoli leurs chaloupes; mais les autres se sont enfuis dans les bois. Au Grand Val, il a fait un autre prisonnier.

Après cinq jours de marche, il a brûlé et détruit à Montlouis :

		Il a trouvé là :	
Maisons	9	1 baril de poudre	
Entrepôts	7	4 barils de balles	
Quintaux de poisson..	6.000	2 vaches et un veau	
Etables, dépendances, et un cellier à mélasse		et en a rapporté :	
		Canons	4
Goëlette	1	Pierriers	2
Chaloupes	2	Tambours	2
Barques	2	Fusées	16
avec échaffauds		Drapeaux	2

Il a encore pris une goëlette ayant à son bord des provisions pour sept hommes pendant un mois et une partie des effets

de M. Mackette; il a fait prisonniers M. Mackette et sa femme, 22 hommes, 4 femmes et 14 enfants.

D'après les calculs, la quantité de poisson brûlé et détruit dans le Golfe du Saint-Laurent s'élevait à 36.000 quintaux :

Mont-Louis	5.000
Gaspé	6.000
Grande Rivière	10.000
Pasbeau	2.000
Dans une goëlette	1.000
Miramichi	12.000

sans parler des approvisionnements de Miramichi, Pasbeau, Gaspé et Mont-Louis, d'une valeur considérable.

N. B. — Un quintal de morue sèche se vend à Québec de 36 à 40 livres. Le colonel Murray, qui fut détaché vers Miramichi, a détruit 16.000 quintaux de poisson, les magasins du Roi et ramené quelques habitants; mais, faute de tirant d'eau, n'ayant qu'une goëlette, il n'a pu procéder plus amont.

Sir Charles Hardy a pris 4 goëlettes, a détruit 200 chaloupes dans la baie de Gaspé et ramené environ 200 prisonniers.

E. Boscawen.

Après cette belle œuvre de lâche barbarie digne des Huns, le général Wolfe n'avait-il pas raison de dire en son rapport au général en chef Amherst (30 septembre) : « Nous avons fait beaucoup de mal et répandu la terreur des armes de Sa Majesté dans toute l'étendue du Golfe, sans rien ajouter à sa gloire »? Mais il n'avait pas le droit le 27 juin 1759 dans sa proclamation aux Canadiens de vanter « l'exactitude des Anglais à tenir leurs engagements »; pas plus que son collègue Murray n'avait le droit en 1760 de vanter à Québec et à Montréal « les douceurs du gouvernement juste, modéré et équitable d'un peuple libre, sage et généreux ». Le capitaine John Knox a raison de noter en son *Journal* (I,213) : « Partout où Wolfe passa avec ses troupes, la désolation a suivi ».

Combien de ces malheureux, hommes, femmes et enfants, moururent de faim et de froid ? Ceux des Acadiens qui à grand peine, en barque ou à pied, purent atteindre le Canada se-

croyaient, du moins, sauvés, sauvés de leur misère vagabonde, sauvés de la férocité britannique. Il n'en fut rien. Dès 1756, on en signale à Québec 200 qui, remontant le Saint-Jean, avaient pu échapper aux violences de Lawrence, de Monckton, de Wolfe et de leurs bandes criminelles. En octobre, Bigot parle de 400 que rejoignent les 200 autres venus en bateau; « il y en a environ quinze à seize cents », écrit-il en février 1758. Cette année même, Boishébert en ramène 200 de Miramichi: si bien qu'à cette date Lévis porte leur nombre à 2.000. Or, cet afflux de misérables coïncidait avec la grande détresse du Canada qui, souffrant de la disette et du blocus, était aussi dépourvu de vivres (deux à quatre onces de pain par jour) que de munitions. « Ils meurent en masse, écrit Bougainville. Leurs misères présentes et passées, accrues par la rapacité des Canadiens qui ne cherchent qu'à tirer d'eux tout l'argent qu'ils peuvent sans leur accorder de secours si urgents, causent cette mortalité ». Quels étaient donc ces Canadiens, sinon les complices de l'infâme Bigot organisés en « grande compagnie d'exploitation »? Ce misérable n'expia ses crimes que trop tard à la Bastille. En septembre 1759 tombe Québec, aussi mal ravitaillé que Louisbourg, mais plus héroïque.

Désespérés, deux cents des misérables Acadiens de cette ville consentent à prêter devant le juge Cramahé le serment d'allégeance; ils demandent au général Monckton l'autorisation de se rendre en Acadie par le Saint-Jean pour y reprendre possession de leurs terres; Monckton l'accorde par écrit. Ces malheureux qui, venus au Canada par le Golfe du Saint-Laurent, subissaient depuis quatre ans les pires privations, repartent au début d'octobre 1759 avec femmes et enfants, traversant 600 milles d'un pays sauvage; dur voyage aux approches de l'hiver. Fin novembre, ils arrivent, excédés de fatigue, « mourant de faim », au fort Frédéric, sur le Saint-Jean; le colonel Arbuthnot leur réclame leurs papiers; ils présentent les attestations de Cramahé et de Monckton et promettent à nouveau fidélité et allégeance. Arbuthnot les enferme au fort et consulte Lawrence. Cet imposteur déclare qu'ils n'ont

pu obtenir de tels certificats, qu'ils étaient d'une autre rivière Saint-Jean que celle-là...; infâme et grotesque casuistique; Mockton ne connaissait-il donc pas la rivière qu'il venait de dévaster lui-même? Le 30 novembre 1759, malgré un accord du 9 de ce mois, le Conseil de la Nouvelle Ecosse décide que les Acadiens et leurs deux prêtres le Père Germain et le Père Coquart doivent être, dès la première occasion, amenés à Halifax comme prisonniers de guerre: en janvier 1760, 300 furent donc embarqués et en mai expédiés en Angleterre. Le général Amherst approuva cette mesure aussi inhumaine que déloyale. Et voilà la récompense de tant d'épreuves, de tant de confiance dans les promesses même écrites des Anglais.

Comment ne pas croire que Monckton, le terroriste de Beaubassin, le dévastateur du bas Saint-Jean, ne livrait pas ainsi de parti-pris à son complice Lawrence des victimes qui leur avaient échappé et dont la seule présence alarmait les bénéficiaires du crime? Que penser du désespoir de ces pauvres dupes qui avaient tant peiné pour venir se jeter dans ce traquenard odieux? Et que penser des autres bandes fugitives du Golfe, maintenant que de tous côtés par mer comme par terre, les cernaient les chasseurs de gibier humain? De nouveau quelques désespérés armèrent des barques et coururent sus à l'Anglais dont ils prirent 16 ou 17 bateaux, quelques-uns de valeur. Lawrence les traite de brigands et de pirates (20 sept. 1759). A qui la faute? Mais la lamentable cohue des autres?... Quelle atroce angoisse dut étreindre les cœurs de ces pauvres hères, femmes, vieillards et enfants, quand, après la chûte de Québec, ils apprirent qu'ils n'avaient plus même d'espoir en une fuite éperdue vers un Canada français!

Dès le 26 novembre 1759, à Matagomish, un officier anglais, Henry Schomberg, qui se donne pour « commandant des troupes et vaisseaux armés du roi de Grande-Bretagne », écrit à l'abbé Maillard, leur missionnaire, de la part du Général Whitmore, gouverneur de Louisbourg, une lettre captieuse

où s'allient grossièrement menaces brutales et promesses mensongères, fausse déférence et hypocrisie religieuse.

«Mon Révérend Père..., le pavillon blanc que mon canot vous porte vous représente l'amitié et l'innocence avec laquelle je viens... Québec s'est rendu ;vos armées sont mises dans la route... [*sic*] Si vous et vos gens [sont] si téméraires de continuer contre la bonne raison, il faut absolument que vous périssiez par la famine, puisque vous ne saurez avoir de secours.

Si vous voulez bien accepter les branches dholive... et vous rendre tout à moy, je suis commandé de vous assurer par Sa Majesté que vous jouirés de tous vos biens, votre liberté, propriété avec un exercice libre de votre religion... Si vous doutés de la sincérité de mon cœur, je... seray charmé d'avoir l'honneur de vous voir à bord de ma frégatte ; alors vous verrés la générosité des Anglois à quelle j'ay l'honneur d'être... Mais si par malheur contre mes espérances vous refusez mes offres chrétiens, je ne sçauray répondre des cruautés que mes gens feront, étant résolus de faire tout passer au fil de l'épée... Ainsi je vous prie au nom du Bon Dieu de ne point estre l'instrument de me faire verser du sang humain et de porter les horreurs de la guerre à des gens qui ont encore dans leur pouvoir de jouir de pays et de l'abondance ».

Voilà sur quel ton de flagornerie et d'intimidation ce matamore sanctimonieux s'adressait à un missionnaire qui eut la faiblesse de se laisser prendre à si basse astuce. Au capitaine des milices Alexandre Le Blanc, Schomberg se contentait d'écrire sèchement :

« Comme le temps presse, voilà en peu mes pensées. Il faut absolument vous rendre avec vos prises à moi aussitôt que vous pourrez. Je viendrai vous chercher dans le printemps, et alors vous serez reçu avec toute l'honnêteté possible et soulagé de tout... Je vous dis cela... par amitié, crainte que si vous refusés ce que [Monsieur le digne prêtre Maillard] vous commandera faire, vous repentirés quand il est trop tard ».

Auprès de l'abbé Manach, missionnaire des sauvages, qui résidait alors à Ritchibouctou, même manœuvre et même succès ; on faisait miroiter les belles promesses du général

Whitmore : jouissance des biens et libre exercice de la religion, pour amener d'à bord la reddition et finalement la déportation.

La lettre du colonel Frye, commandant du Fort Cumberland (ci-devant Beauséjour) à Lawrence (10 déc. 1759) donne avec les documents suivants le même spectacle ignoble: l'astuce et l'avarice aux prises avec la misère et la candeur.

« Le 16 novembre, Alex. Brusard, Simon Martin, Jean Bass et Joseph Brussard se sont présentés ici avec le drapeau blanc comme délégués d'environ 190 Français, hommes, femmes et enfants, résidant dans les régions de Péticoudiac et de Memramcouck : ils proposaient de se rendre au gouvernement anglais, ainsi que leurs commettants. En même temps ils m'informèrent de la misérable situation dans laquelle ils se trouvaient faute de provisions, n'ayant en tout que de quoi faire vivre avec la plus grande parcimonie les deux tiers d'entre eux jusqu'au printemps; ils me suppliaient donc d'avoir pitié d'eux et de leur donner quelques vivres, afin de ne pas tous mourir de faim.

Sachant fort bien que, maintenant que leur Canada est pris, il n'y a plus de danger, mais que leur détresse les tient en mon pouvoir, j'ai cru qu'il ne serait pas mauvais d'user de tous les moyens pour les rassembler en un corps qui coûterait au gouvernement aussi bon marché que possible Je leur dis donc que je n'alimenterai pendant l'hiver que ceux dont le nombre dépassait leurs ressources alimentaires. Ils me supplièrent de leur accorder des provisions pour un tiers des leurs, m'assurant qu'ils disaient vrai et que, si je ne voulais pas entretenir ce nombre-là, ils mourraient tous de faim; sur ce, j'acceptai qu'ils m'envoyassent soixante-trois des leurs hiverner ici [au fort] et que les autres sortissent de leurs obscures retraites pour venir vivre en paix jusqu'au printemps dans les habitations encore debout près des rivières de Péticoudiac et de Memramcouck, et je leur ordonnai qu'ils attendissent ainsi les ordres de Votre Excellence. Ils manifestèrent pour un pareil traitement une grande reconnaissance...

Le 18, Pierre Suretz, Jean et Michel Burk arrivèrent avec le drapeau blanc comme délégués d'environ 700 hommes, femmes et enfants de Miramichi, Richiboucton et Bouctouche. Même mission, et même situation alimentaire que pour les autres. Je convins donc que 230 des leurs vinssent hiverner ici; mais, comme ils m'informèrent qu'ils avaient en leur garde douze bateaux pris sur la côte de Canso l'été précédent, j'ordonnai



LE GÉNÉRAL AMHERST
d'après Joshua REYNOLDS.

que les autres vinssent avec leurs biens sur ces bateaux à la Baie Verte dès que le printemps rendrait la navigation possible, et alors ils connaîtraient le bon plaisir de Votre Excellence Ils se montrèrent aussi très satisfaits...

L'affaire ainsi réglée, ils partirent. Il paraît donc vraisemblable qu'au début du printemps, il y aura ici et à la Baie Verte environ 900 âmes dont Votre Excellence pourra disposer comme bon lui semble... »

Son Excellence se montra grand seigneur : le 12 janvier 1760, elle décide avec son Conseil que, « par compassion pour cette détresse et dans le but de les rassembler plus facilement au printemps, époque où seront prises des mesures ultérieures, l'on accepte leur soumission au bon plaisir du gouvernement... et qu'on leur donne telle quantité de provision qui semble absolument indispensable à leur subsistance ».

Alors même que le colonel Frye et Lawrence estimaient ainsi leurs dupes rendues à discrétion, l'abbé Manach, toujours crédule, écrivait le 27 janvier 1760 au lieutenant Bourdon résidant à Ristigouche, qu'étant « sans vivres, poudre ni plomb », « confiant dans le bon traitement » et « la générosité des Anglais », il allait « se rendre au fort Beauséjour pour la ratification de la paix ». Bourdon s'empresse (14 février) d'avertir du danger « les habitants de la Baye des Ouines et de Ritchibouctou» : «Vous vous êtes comme des étourdis mis dans un vilain sac. [Les Anglais] vous regarderont comme juste avec mépris ». Reproches de Boishébert (21 février). Trop tard : le 6 février, l'abbé Manach avait signé « l'article de soumission », qu'il croit « ne déroger en rien au manifeste »; mais, dès le 13, il a des appréhensions sur le sens de certains mots de Frye : [« ils recevront le meilleur traitement que les constitutions du royaume peuvent accorder à des sujets en pareil cas »] et surtout sur l'ordre de « se ranger avec leurs familles à la Pointe de Beauséjour ce printemps »; ne serait-ce pas, écrit-il à Frye, que « vous voulez les embarquer pour aller où bon semblera au gouvernement? » Tout cela n'est point d'accord, en effet, avec le manifeste du général Whitmore; « ils prient humble-

ment votre bonté de leur donner sur tous ces sujets des réponses claires ». Le 27, les signataires « sont au repentir : c'est toujours trop quand on est engagé à quelque chose que l'on pourroit éviter ». Ayant appris que « les Anglais avaient embarqué les habitans de la Rivière Saint-Jean pour Chibouctou contre la bonne foi des accords que nous avions faits », l'abbé s'alarme de plus en plus : « Nous commençons grandement, écrit-il au marquis de Vaudreuil (10 mars), à nous apercevoir que ce n'est que pour nous mieux tromper que l'Anglais en use ainsi [ravitaillement des « pauvres familles »]... Mais où pouvoir se transporter sans vivres et comment échapper à cet ennemi?... Quelle cruauté n'exercera-t-il pas envers nous? » Les pauvres dupes n'échappèrent pas, hélas ! aux « cruautés » habituelles, résultant de la vile ruse de ce Frye, qui avait ainsi abusé de leur ignorance et de leur bonne foi.

Approuvant les procédés de son subordonné, « le gouverneur [Lawrence] informe le Conseil [d'Halifax] que..., d'après les informations reçues du fort Cumberland, le nombre des habitants français qui seront rassemblés là va se monter à près de 1.200 hommes; et que, comme il lui semble que ces gens sont sur le même pied que ceux qui sont venus récemment de Québec à la rivière Saint-Jean, il désire savoir si le Conseil ne serait pas d'avis que l'on déportât sur des transports tout ce monde en bloc. Le Conseil, ayant pris la chose en considération, convint qu'une telle mesure lui semblait parfaitement convenable et tout à fait nécessaire ». (10 mars 1760) Déportation, toujours déportation, c'est-à-dire extirpation de cette maudite race de victimes odieuses et gênantes ! Le 5 août, Lawrence ayant appris de Frye que 300 à 400 pauvres diables étaient pris au piège et que 700 autres de Ristigouche allaient encore l'être, « le Conseil, après en avoir délibéré, fut d'avis de prier Son Excellence d'envoyer des bateaux pour transporter à Halifax ceux qui ne seraient pas capables de s'y rendre par terre, et que là on disposerait d'eux tous de la façon qui semblerait la plus convenable ». Naturellement, par économie, on traîna à pied le long de la côte et à travers la péninsule tout ce que

l'on put; et, quand il les tint tous sous sa main à Halifax, le gouverneur ne trouva rien de mieux en sa générosité que d'en expédier le plus grand nombre comme prisonniers de guerre en Angleterre ou ailleurs. Pareille mesure « faciliterait le repeuplement des terres évacuées par des personnes venant du continent à cette fin; autrement, ces nouveaux colons seraient toujours exposés à être entravés en leurs progrès par les incursions de ces habitants français, tandis que, si ceux-ci sont déportés hors de la province, la colonie demeurera en parfaite sécurité ». Voilà un aveu : les victimes de l'usurpation empêcheraient les bénéficiaires d'en profiter; n'oublions pas, en effet, que les membres du Conseil, gratifiés de terres acadiennes, étaient les premiers intéressés à cette politique d'ostracisme sans pitié.

En dépit de leur détresse physique et morale, tous les Acadiens du Golfe ne perdirent pas ainsi confiance, même après la prise de Québec : d'aucuns comptèrent non sans raison sur la reprise de la ville; ils comptèrent sur une victoire française, et l'on sait de combien peu s'en fallut que leur patriotique espoir se réalisât. Dès le mois de février 1760, certains habitants de Richibouctou envoyèrent, en effet, au colonel Frye une lettre collective désavouant le désastreux acte de soumission sans réserve signé au fort Cumberland; un certain Joseph Maurice blâma même le signataire principal : « Il n'est pas Français, dit-il; mais nous, nous le sommes ». A ces bons Français de Richibouctou se joignirent en cette même année onze familles de la Baie des Ouines faisant nombre de 68 personnes. En vain une escadre anglaise détruisit leur refuge de Petite Rochelle. Tandis que les dupes s'en allaient vers la Pointe de Beauséjour se faire embarquer comme des moutons, ces braves remontèrent vers le Nord pour se rallier autour du dernier drapeau à fleurs de lys qui flotta en ces régions.

« Je puis assurer à Votre Grandeur, écrit le 4 avril 1760 le lieutenant Bourdon, commandant de Ristigouche, Miramichi et

dépendances (*Arch. Col. C* [11] *D* 8), que l'attachement et la fidélité que les Acadiens ont pour la France est au-dessus de toute croyance : car, malgré qu'ils voient Québec assiégé et la formidable escadre que les Anglais avaient dans ce fleuve, rien n'a pu les ébranler, ni les menaces des Anglais, ni leurs manifestes. Au contraire, après avoir appris la prise de Québec, se voyant sans vivres ni espoir d'en avoir, ils persistèrent dans leurs mêmes sentiments. Je les fis assembler pour leur lire une lettre de M. le Marquis de Vaudreuil qui les laissait maîtres de prendre quel parti ils jugeraient à propos; ils me répondirent qu'ils étaient résous de plutôt mourir que de se rendre... La disette est si grande qu'après avoir mangé les animaux domestiques, nous avons été obligés de manger des peaux de bœuf et de castor pour subsister ».

Si farouche patriotisme en une telle détresse ne saurait périr : il annonce du fond des ténèbres l'aube d'une renaissance future.

Au printemps ces braves eurent une lueur d'espoir : trois vaisseaux de Bordeaux, échappés au blocus anglais, (trois autres avaient été pris dans les eaux françaises), arrivèrent dans la baie des Chaleurs. Ne pouvant remonter le Saint-Laurent également bloqué, ils débarquèrent à Ristigouche des troupes et des munitions et se fortifièrent : avec 250 hommes de troupes, 700 Acadiens et 800 Indiens on prépara une diversion ; mais le commodore Byron (en juillet 1760) survient de Louisbourg avec cinq vaisseaux de ligne : grâce à ses forces fraîches, il n'a pas de peine à écraser la petite place. Byron profite de cette belle occasion pour détruire 200 maisons à Petite Rochelle et autant à Beaubair; il prend, outre les trois vaisseaux français, 19 barques de pêche.

« Des particuliers de cette rivière [Ristigouche], écrit au Ministre le commissaire Bazagier (17 septembre 1760), ont bien armé et fait sortir pour la course; mais, depuis le 23 août qu'ils ont mis à la voile, ils n'ont pas reparu. Ils ont une goëlette de 35 tonneaux armée de 47 hommes, 10 pierriers et 3 canons ». « Au commencement d'octobre, continue Bazagier (4 décembre), ils firent à la vue de Gaspé une bonne prise. Ils furent poursuivis par une frégate [de l'escadre de Byron, sans doute] qui leur fit échouer leur bâtiment. Ils se battirent vigoureusement

à terre, et menèrent le tout à Chippegan où ils étaient encore à la capitulation ».

A Shippigan, en 1760, il y avait encore, en effet, cinq familles et à Caraquette 36 en trois villages, soit 150 personnes, qui, dit Bazagier, s'enfuirent à Nepisiguit. Dès le 25 mai, le général Whitmore, s'acharnant sur ces prétendus « incendiaires » qui se cachent dans tous les recoins du Golfe, avait ordonné au capitaine Adlam d'explorer tous leurs repaires de Miramichi à Canso et de détruire tous leurs bateaux et même canots. Sans vivres ni poisson, les derniers Acadiens libres n'avaient plus qu'à mourir de faim.

On sait comment, dans les plaines d'Abraham, dit Rameau de Saint Père, « la petite armée française du Canada, décimée par quatre années de victoires, ne recevant aucun secours de la mère-patrie, réduite à cinq ou six mille hommes », pour la plupart miliciens, finit par succomber aux attaques répétées de forces régulières qui comptèrent jusqu'à 70.000 soldats. « Pendant soixante ans, un petit peuple de 18.000 à 70.000 âmes avait donc su tenir tête à l'ambition et à la haine acharnées d'une nation voisine de 260.000 à 1.200.000 habitants ». En présence de tant d'héroïsmes, l'ennemi fut-il du moins aussi généreux au traité de paix qu'à l'armistice? Nullement. L'article 39 de la convention de Montréal, proposé par Vaudreuil, stipule qu' « aucun Français, restant au Canada, ne sera transporté dans les Colonies anglaises ni en Angleterre ». Le général Amherst écrit en marge : « Accordé, sauf à l'égard des Acadiens ». L'article 54 propose de même : « Les officiers, les miliciens et les Acadiens qui sont prisonniers en Nouvelle Angleterre seront renvoyés en leur pays ». La même main implacable écrit en marge : « Accordé, à la réserve des Acadiens ». On a trop dit que les Acadiens furent toujours abandonnés par la France. Ils ne le furent pas plus dans les négociations de paix qu'à l'armistice : le 20 janvier 1763, le Roi de France demanda que les Acadiens neutres ne fussent pas exclus de l'armistice, mais renvoyés en France ou admis à rester au Canada (*Arch.*

Aff. étr. Corr. Angl. vol. 449. f. 151). Encore une fois, l'Angleterre ne voulut pas. D'où vient cette impitoyable haine? Amherst donne pour prétexte de sa dureté qu'ils étaient « sujets de la Grande Bretagne ». Alors pourquoi les traitait-on en prisonniers de guerre, tant en Angleterre que dans les colonies anglaises? Non: ce qu'on voulait, c'était les exploiter à fond, avant de les supprimer en tant que race. La survivance des plus innocentes victimes de l'acharnement anglais criait trop haut vengeance. Il fallait qu'avec les derniers des Acadiens disparût jusqu'au souvenir d'un crime aussi inavouable qu'inexpiable.

Qu'on se rappelle la mentalité des Anglais d'alors? Le 9 juillet 1761, Pitt refuse brutalement la restitution du Cap Breton dont la France a besoin pour ses pêcheries. « Le roi sacrifierait plutôt le Canada, plaident nos négociateurs, et continuerait la guerre ». Non, Pitt refuse à la France la moindre parcelle de terre dans l'Amérique du Nord. En vain, notre envoyé Bussy répond : « Nous n'avons plus qu'à continuer la guerre ». Or, c'était à ces mêmes Anglais que, quinze ans plus tôt, le naïf Louis XV, victorieux à Fontenoy, avait consenti une paix de roi et non de marchand; de tant de générosité, ils nous récompensèrent tout à la fois et par une paix et par une guerre non pas même de marchands, mais de forbans. De tout ce vaste empire colonial, depuis un siècle et demi exploré avec tant d'ardeur, converti au christianisme avec tant de zèle, colonisé avec tant de persévérance, défendu avec tant d'héroïsme, l'âpre Angleterre, se prévalant des triomphes de dix années de ruse et de violence, ne laissait à la France que deux îlots stériles et un précaire droit de pêche sur une côte déserte. « L'Angleterre, écrit Choiseul au roi (trop tard à vrai dire), est l'ennemie déclarée de votre puissance et de votre Etat; elle le sera toujours. Son avidité dans le commerce, le ton de hauteur qu'elle prend dans les affaires, sa jalousie de votre puissance et, plus que cela, les particuliers des différentes cabales qui tour à tour la gouvernent doivent vous faire présager que cet Etat vise à la suprématie dans les quatre parties

du monde ». N'y vise-t-elle pas toujours? Ne menace-t-elle pas en cette heure même de l'atteindre de la plus cynique manière? « Ces gens-ci, écrit de même notre ambassadeur, le duc de Nivernois (24 octobre 1762), qui se comparent volontiers aux Romains, en ont effectivement tout l'orgueil et toute l'opiniâtreté, et ils ont, en même temps, toute l'avidité et tout l'esprit d'intérêt des Carthaginois; malheureusement, ils ont aussi la marine des uns et la force des autres ». (*Arch. Aff. étr. Corr. Angl.*, vol. 447, f. 351) Mais de morale point : ruses, subterfuges, mesures dilatoires abondent dans les laborieuses négociations de deux années; seules la rapacité et la ténacité ne changent point.

« Profiter de la supériorité des armes pour imposer une paix injuste, a-t-on dit, est un crime contre l'humanité ». L'Angleterre du dix-huitième siècle ne fut pas exempte de ce crime. Dès lors, on se demande comment, à l'encontre de tous les faits, un homme d'Etat anglais a pu dire le 31 mai 1922 : « La politique traditionnelle de l'Angleterre a toujours été une politique de modération dans la victoire. » Sans doute, il veut dire modération, non pas pratiquée par l'Angleterre, mais imposée par elle à ses alliés avec les pires humiliations, avec les pires sacrifices; mais alors où sont la justice, la loyauté, la générosité?

Sources et autres références.

Arch. nat. Colonies. — B, vol. 109 ff. 18, etc.
— C 11D 8 (Journal de Boishébert. 1755) ff. 222-6.
Coll. Moreau de Saint-Méry, F 3 50, f. 529-645.
Arch. Min. Aff. étr. — Mém. et doc. Amérique 21, ff. 48-96.
Corresp. Pol. Angl. 443, ff. 117-230; 444, ff. 8, 58, 116, 178-198; 446, ff. 34-68; 449, ff. 151.
Arch. Canada. — Rapport 1894 (doc. angl. rel. à Nouv. Ec.) pp. 219-243
— 1905, V. II, pp. 236-258, 297-305, 409-419.
Coll. doc. Nlle. Fr. IV, 80, 83, 104, 153.
Th. Akins. — *Nova Scotia public Records*, 296-315, 420-491
B. Murdoch. — *Hist. of Nova Scotia*, II, 302-382;

Malartic. — *Journal des Campagnes au Canada de* 1755 à 1760.
Ed. Richard. — *Acadie* (éd. H. d'Arles)III 95-149, 207-239, 285-295, 303-319,314-318.
Casgrain. — *Pélerinage au Pays d'Évangéline*, op. cit.
Casgrain. — *Extraits des Archives des Min. de Guerre et de Marine* (1755-1760)
Emile Salone. — *Colonisation de la Nouvelle France*; Paris, 1905. pp. 447-8
Cap. John Knox. —*Historical Journal of the Campaign in North America* (1757-1760) 2 vol. 8° London 1769.
Mac Lennan. — *Louisbourg*; op. cit. pp. 417-421.
Abbé F. X. Chagnon. — *Annales religieuses de Saint Jacques de l'Achigan*, op. cit. p. 4.

QUATRIÈME PARTIE

L'EXIL

CHAPITRE XVIII

AUX COLONIES ANGLAISES D'AMÉRIQUE

(SAUF LA NOUVELLE ANGLETERRE)

1755-1765

Et le Juste, pendant qu'on se disputait ainsi ses dépouilles, que devenait-il?... Il errait sur les mers et sur les routes de l'exil, — pour employer le *cant* de ses oppresseurs — en butte à la haine et à l'opprobre des méchants, en l'espèce, des Pharisiens du Temple.

En dépit de ses fallacieuses promesses à Grand Pré, Winslow n'avait, pas plus que ses complices de Beaubassin, de Piziquid et d'Annapolis, veillé à maintenir unies dès l'embarquement les familles acadiennes. « C'est de la manière la plus honteuse et la plus inhumaine, dit Mrs Williams en ses *Neutral French*, qu'il manqua à sa promesse. » Par quels sophismes a-t-il bien pu faire accepter à sa conscience pareille tromperie, mensonge si abominable, « l'Histoire » ne le dit pas. Nous savons que, dans l'inquiétude du début, les hommes furent embarqués seuls avec les enfants âgés de plus de dix ans, et que, dans la précipitation de la fin, femmes et enfants furent entassés au petit bonheur sur des vaisseaux surchargés. « La hâte et la confusion de l'embarquement aggravèrent notre infortune », dit une victime de Philadelphie, Jean-Baptiste Galerne (janvier 1756).

Voici les conséquences de ce désordre plus ou moins voulu :

« Cet embarquement, disent en leur pétition les Acadiens de Philadelphie, fut opéré avec une telle hâte, avec si peu d'égards

pour les nécessités de la vie et les plus tendres liens de la nature que beaucoup qui avaient joui de la plus grande aisance et des plus grands avantages sociaux, se trouvèrent privés du nécessaire. Des parents furent séparés de leurs enfants, des maris de leurs femmes, sans jamais pouvoir se retrouver; nous étions tellement entassés sur les transports que nous n'avions pas même la place d'étendre nos corps en même temps et par conséquent ne pûmes pas emporter les choses les plus indispensables, même pour le soulagement des vieillards et des faibles, dont beaucoup trouvèrent bientôt dans la mort lafin de leurs misères. Ceux-là même qui avaient le plus souffert de la part des ennemis de Votre Majesté à cause de leur attachement à son gouvernement furent également englobés dans l'infortune générale. Le notaire [de Grand Pré], René Le Blanc, en est un exemple remarquable : il fut arrêté, emprisonné et emmené avec le reste du peuple; sa famille, composée de 20 enfants et d'environ 150 petits-enfants, fut dispersée en différentes colonies; lui-même fut débarqué à New-York, malade, avec sa femme seule et ses deux plus jeunes enfants; de là, il se rendit à Philadelphie où il en retrouva trois autres; il y mourut, sans qu'on se souciât plus de lui que d'aucun de nous » (Ed. Richard. *Acadia*, II, App.)

De même, des quatre jeunes frères Hébert, de Grand Pré, l'un fut débarqué à Philadelphie, l'autre dans le Maryland, le troisième dans le Massachusetts, le quatrième on ne sait où. « La plus grande injustice que les Acadiens reprochent aux Anglais, précise en 1790 un juge anglais, Fraser, de Miramichi, c'est qu'il ne fut pas permis aux déportés de Beaubassin et de Grand Pré de choisir leurs destinations, c'est qu'il fut interdit à des femmes et à des enfants de s'embarquer sur le même vaisseau que leurs maris et que leurs parents : on les mit à bord de bateaux en partance pour des colonies différentes; ainsi maintes familles furent séparées et ne se sont pas encore reconstituées ». Mr Fraser en cite quatorze. L'historien du Massachusetts, Hutchinson, en cite d'autres. Parmi les 225 « rescapés » de Port Royal à la Rivière Saint-Jean, nous dit l'abbé Le Guerne, il y avait 60 femmes séparées de leurs maris; il est bien peu vraisemblable que ce fussent précisément les épouses des 50 notables de Port Royal qui, le 3 octobre, furent expédiées

sur la goélette *Providence* d'Halifax en Caroline du Nord, où elles arrivèrent le 15 novembre : de ce seul fait, 50 familles perdirent leurs chefs. Si à Beaubassin, par un excès de pudeur que déplore l'abbé Le Guerne, les mères ne voulurent pas que leurs grands fils s'embarquassent sur les mêmes navires que leurs filles pubères, (n'oublions pas que ces navires étaient des bateaux à marchandises et non à passagers), c'est que, selon les bruits qu'avaient fait courir les Anglais, on devait se retrouver en famille au débarquement; quelle cruelle stupeur quand à l'arrivée on constata la dispersion des vaisseaux envoyés on ne savait où !... Le démembrement des familles acadiennes dès le départ ne fut donc pas exceptionnel, comme l'affirme Parkman, mais général, comme le démontre Ed. Richard avec plus de preuves que nous n'en saurions donner ici.

Nous osons affirmer que ce démembrement des familles fut même systématique. Ce que voulaient Lawrence et ses partisans, ce n'était pas seulement, en effet, l'expulsion des Acadiens, leur déportation lointaine, leur dispersion temporaire, c'était leur éparpillement définitif, leur dénationalisation permanente, leur anéantissement en tant que peuple. Si par malheur ces nombreuses familles se reformaient et s'unissaient entre elles, c'en était fait de l'œuvre de mort accomplie avec tant de peine : une autre Acadie pouvait renaître; la Nouvelle-Ecosse était menacée de retours agressifs, de représailles locales, à tout le moins de réclamations irritantes, de plaintes intolérables. Il fallait donc, par l'émiettement infini comme par un exil perpétuel, obtenir la suppression totale de la nationalité acadienne. Une des meilleures preuves que si radicalement mortelle était cette politique d'extermination, c'est la circulaire même que Lawrence adressa le 11 août 1755 par l'intermédiaire des capitaines de navires à chacun des gouverneurs des colonies anglaises du littoral atlantique. (Cf., ch. XIX, la lettre de Lawrence à Hancock en date du 10 septembre 1755). Après avoir accusé les Acadiens comme d'un crime d'avoir toujours refusé le serment d'allégeance sans restriction, [il prétend faussement que Philipps fut blâmé

d'avoir reconnu leur neutralité], après les avoir accusés d'avoir toujours entretenu des intelligences avec les Français et avec les sauvages, [il méconnaît les rapports favorables de Mascarène de 1744 à 1749], après avoir accusé trois cents d'entre eux d'avoir pris les armes contre l'Angleterre au fort Beauséjour, [il oublie sciemment qu'ils y furent forcés et que, par suite, on leur pardonna], après avoir équivoqué sur ce nombre de 300 et sur la totalité des Acadiens, après avoir insinué que le Canada, n'ayant pas de terres à leur offrir, [ce qui était absurde], ne manquerait pas de les armer contre les troupes anglaises, bref, après avoir excité contre ses malheureuses victimes toute la méfiance et toute la malveillance de ses compatriotes des autres colonies, Lawrence conclut :

« Ceux qui sont en état de prendre les armes seront immédiatement employés à inquiéter cette colonie et les colonies avoisinantes. Pour empêcher cela, il n'y a pas d'autre moyen efficace que de les disséminer par groupes dans les colonies où ils pourront être utiles : car la plupart sont forts et jouissent d'une bonne santé... Il leur sera dès lors bien difficile de se réunir à nouveau et impossible de commettre des méfaits; ils pourront par la suite rendre des services et devenir de bons sujets, [c'est-à-dire protestants et bien anglais]. Cette mesure a été jugée inévitable pour la sécurité de la colonie; et, si Votre Excellence prend en considération que la prospérité de l'Amérique dépend en grande partie de la préservation de cette colonie.... je n'ai pas le moindre doute qu'elle nous prêtera son concours, qu'elle recevra les habitants, que, selon notre désir, elle prendra les moyens de les installer de manière qu'ils ne puissent se grouper à l'avenir. [Suit le sempiternel couplet si anglais sur l'économie]. Comme les vaisseaux sont loués au mois, veuillez les retenir le moins longtemps possible. »

« On ne permit pas aux femmes et aux enfants de s'embarquer avec eux, confirme le *New-York Mercury* (30 août 1762) : ils partirent sur d'autres vaisseaux ».

Or, on verra par la suite que la plupart des gouverneurs ne se conformèrent que trop strictement à cet ordre de dissémination sur lequel Lawrence insiste tellement et que, si le

peuple acadien ne périt pas en cette sinistre aventure, ce ne fut pas plus leur faute que celle de Lawrence.

Dès le départ, les transports partirent d'un même point, avons-nous vu, pour des destinations différentes : c'est ainsi que, des 2.620 premiers déportés des Mines, (fournée Winslow), plus de 1.100 étaient destinés à la Virginie, plus de 460 à la Pensylvanie et près de 1.000 au Maryland; des 582 derniers (fournée Osgood) 356 étaient destinés au Massachussetts, 114 au Connecticut et 112 à la Virginie; où allèrent les autres? Des 1664 de Port Royal, 558 partaient sans le savoir pour le Connecticut, 323 pour le Massachusetts, 200 pour New-York, 232 pour la Caroline du Nord et 342 pour la Caroline du Sud; des 1.036 de Piziguid, 156 pour Philadelphie, 230 pour le Maryland, etc... Les 1.000 déportés deBeaubassin, sans doute, à cause de l'affaire de Beauséjour, étaient expédiés au plus loin, sous le climat meurtrier de la Georgie et de la Caroline du Sud.

Ajoutez l'éparpillement des fugitifs, lestransferts en Europe, les morts en mer et vous aurez quelque idée de l'atroce déception, du long désespoir, du deuil éternel de familles qui, séparées sur la plage du départ, ne devaient plus jamais se revoir, se reconstituer, pas plus sur le quai d'arrivée que nulle part en ce monde, malgré d'infatigables recherches pendant de longues années, parfois pendant des vies entières. On estime que, tout le long du seul littoral américain, sur des milliers de kilomètres d'étendue, près de 2.000 Acadiens furent déportés dans le Massachusetts, plus de 700 dans le Connecticut, plus de 250 à New-York, plus de 500 en Pensylvanie, un millier au Maryland, 1.140 en Virginie, 500 en Caroline du Nord, autant en Caroline du Sud, 400 en Géorgie. Bref, pendant ce tragique hiver de 1755-56, la sinistre flotte d'Apthorp et Hancock, ces convoyeurs de la mort, jeta sur tous les quais de cesports, sous les climats les plus divers, ses chargements de misérables êtres souffrants, ainsi livrés en pâture à des gens d'une autre race qui ne les attendaient pas, ne les aimaient pas, ne voulaient que leur disparition ici-bas. Lawrence,

n'ayant d'autre souci que de se débarrasser de ses hôtes gênants, n'avait nullement à temps prévenu de leur arrivée ses collègues des autres colonies. On devine donc la stupeur et la fureur de tous ces fonctionnaires, jalousement économes de leurs deniers, lorsque leur fut remise la fameuse circulaire les sommant de prendre à la veille d'une guerre livraison de toutes ces cargaisons d'ennemis, d'indésirables, de malades; c'était pour eux la carte forcée, la note à payer. « Puisqu'ils n'étaient pas bons pour la Nouvelle-Ecosse, se disaient-ils, pourquoi seraient-ils bons pour nous. »

N'oublions pas, la haine tout à la fois nationale et religieuse des Américains d'alors pour ces Français papistes. « L'heure était sûrement fâcheuse pour l'arrivée de ces Français catholiques en des colonies puritaines ou protestantes, écrit en mars 1856 l'Américain W. Reed (Mass. histor. Soc.) : c'était un temps de surexcitation tant naturelle que déraisonnable, un temps où Français et Indiens étaient regardés avec une égale horreur.. ». «Puisse Dieu nous donner la victoire sur tous nos cannibales cuivrés et tous nos sauvages Français qui sont de nature également cruels et perfides », écrit un Philadelphien en son *Journal* (Shippen Papers, 93). Or, ces peurs paniques et ces préjugés fanatiques, avoue notre auteur, étaient savamment entretenus par les messages officiels, par la presse à gages, par les pasteurs dociles de Gouverneurs coloniaux, qui voyaient là un moyen d'arracher à cette population avare les deniers nécessaires à leur politique impérialiste. Peu de temps avant l'arrivée des déportés en septembre 1755, un journal de Philadelphie en vint à publier cet entrefilet mensonger d'Halifax : « Il y a quelques jours trois Français ont été arrêtés et emprisonnés : on les soupçonne d'avoir empoisonné quelques puits du voisinage. On ne les a pas encore jugés; mais on pense bien que, s'ils sont convaincus de ce crime, ils n'auront que peu d'heures à vivre après leur condamnation. » Dès lors, on devine comment fut reçu ce « ramassis de rebelles perfides », capables de tous les crimes : « comme des chiens », a-t-on dit, oui, comme des chiens enragés. Un historien de la Géorgie,

Stevens (vol. I, 476), ne peut s'empêcher de plaindre le sort des

« Sept mille proscrits ainsi dispersés, comme des feuilles par les rafales de l'automne, au milieu d'un peuple qui haïssait leur religion, détestait leur pays, se moquait de leurs coutumes et riait de leur langage... En débarquant sur ces lointains rivages, ces gens, qui avaient connu l'abondance et le bien-être, se virent donc montrés du doigt et repoussés comme des vagabonds, comme des mendiants : car ils ne trouvèrent guère de bons Samaritains pour guérir leurs cœurs brisés par tant de souffrances ». « Si cruel que fut l'embarquement, conclut justement le sénateur acadien, P. Poirier, l'exil fut pour eux plus cruel encore ». « Leur déportation, dit de même Henri d'Arles, loin de marquer la fin de leurs misères, n'a été que le prologue d'années d'angoisse, d'agonie, de tortures physiques et morales, et, pour des milliers d'entre eux, de la mort ». « N'eût-il pas mieux valu, se demande-t-il encore, être passé immédiatement au fil de l'épée qu'aller traîner en terre hostile un esclavage qui broie les âmes, déchire toutes les fibres du cœur, au point que la mort apparaît comme une délivrance ? »

Les moins malheureux de tous ces déportés furent peut-être ceux du MARYLAND : ils trouvèrent là des coreligionnaires catholiques qui, bien que d'origine anglaise, les accueillirent avec commisération. « Dimanche dernier, [30 novembre 1755], dit la Gazette locale, est arrivé le dernier des quatre vaisseaux amenant ici [Annapolis] des Français neutres de Nouvelle-Ecosse : cela porte leur nombre à plus de 900 en quinze jours. [En réalité, 493 de Piziguid et 420 de la Grand Prée, soit 913]. Comme ces pauvres gens ont été dépouillés de leurs terres en Nouvelle-Ecosse et envoyés ici indigents et nus pour quelque raison politique, la charité chrétienne, voire les seuls sentiments communs d'humanité, en appellent à tous pour venir, chacun selon ses moyens, en aide à ces êtres dignes de compassion ». A Baltimore, ils furent d'abord logés dans des maisons privées; on leur donna une vieille bâtisse déserte, qu'ils aménagèrent en chapelle; ils furent bientôt à même de se

bâtir de petites maisons confortables dans un faubourg qui prit le nom de *French Town*; beaucoup trouvèrent de l'emploi au port et à bord des bateaux; ainsi quelques-uns firent voile vers les Antilles. Mais d'autres s'aventurèrent à travers les immenses forêts infestées de sauvages dans l'espoir d'atteindre le Canada et peut-être l'Acadie; chose invraisemblable, certains y réussirent.

La fin de la guerre surprit 810 survivants et nouveau-nés, (car des enfants naissaient toujours de cette race féconde, même dans les pires conditions de l'exil), disséminés en une dizaine de lieux de détention. « On les dispersa dans les campagnes, dit en effet le 2 décembre 1762 une lettre au duc de Nivernois (*Arch. Min. Aff. étr. Corr. Anglet.* 440, p.218-29) où les plus robustes servirent comme journaliers et où les vieillards et les infirmes vécurent d'aumônes ». Une « humble requête » du 7 juillet 1763 fournit en partie le détail de cette répartition : 44 à Newton; 68 à Georgetown, 68 à Snowhill, 33 à Princess Ann, 157 à Portabaco, 26 à Bas Marlborough, 58 à Haut Marlborough, 78 à Annapolis, 169 à Oxford, 77 à Baltimore. (Ibid., vol 450, f. 436-41). A l'appel de l'ambassadeur français, le duc de Nivernois, qui demanda quels étaient ceux des Acadiens qui désireraient rentrer en France ou dans les colonies françaises, tous s'empressèrent le 7 juillet 1763 de répondre par cette « humble requête » : « Vos pauvres serviteurs qui ne cherchent que les moyens d'entrer au nombre des fidèles sujets de Sa Majesté très chrétienne.... nous prenons la hardiesse de vous dire que tout notre peuple s'est zélé (*sic*) de se faire marquer dans les listes de Votre Excellence... Nous vous envoyons plusieurs paquets, tremblants qu'ils ne se rendent pas à Votre Excellence »... Si les paquets des exilés parvinrent à Son Excellence, les vaisseaux de Sa Majesté très chrétienne en retour ne leur vinrent pas : car, en 1765, un certain Landry adresse une pétition en son nom et au nom de tous ses compagnons du Maryland et de Pensylvanie dans le but d'aller s'établir en Nouvelle-Ecosse ou dans la province de Québec, de préférence

à Gaspé ou dans la baie des Chaleurs, (elle fut rejetée,) et en 1781, l'abbé Robin, chapelain de l'armée de Rochambeau, trouva à Baltimore une petite colonie acadienne : « Ils conservent encore la langue française, dit-il, et restent très attachés à tout ce qui appartient à la nation de leurs ancêtres, surtout à leur religion, qu'ils observent avec une rigueur digne des premiers temps du christianisme... Ils me prièrent d'officier dans leur église. En remplissant ce saint devoir, je ne pus m'empêcher de les féliciter de leur piété et de leur dépeindre les vertus de leurs ancêtres. Je leur rappelai ainsi des souvenirs trop chers, car ils éclatèrent en larmes... » Evidemment, faute d'être rapatriés, la plupart de ces malheureux périrent de misère ou de désespoir ou se fondirent dans la population ambiante. Ainsi le plan diabolique de Lawrence réussissait.

Sous prétexte qu'ils étaient coupables de rébellion, Lawrence avait ordonné que les Acadiens de Beaubassin fussent déportés dans les colonies les plus lointaines et aussi, à cause du climat, les plus meurtrières : en Caroline du Sud et en Géorgie. 1.100 furent ainsi expédiés le 27 octobre.

La GÉORGIE, expressément fondée pour servir de refuge aux infortunés, repoussa ceux-ci, (400 débarqués à Savannah en décembre), parce qu'ils étaient catholiques; puis, se ravisant, par pitié pour leur misère et par égard pour leur vertus, le Gouverneur Reynolds consentit à accorder un maigre subside de 80 livres en vue de leurs premiers besoins et les autorisa à passer l'hiver dispersés en petits groupes : « ils n'avaient été nourris qu'un mois et demi, déclarèrent-ils à M. de Villejoint ; les Anglais leur dirent qu'ils n'avaient qu'à travailler pour gagner leur vie. » Travailler sous un climat torride aux plantations à sucre en compagnie d'esclaves nègres ! Ces libres paysans de Beaubassin préférèrent la fuite en mer à une si mortelle servitude. Ils se mirent donc à construire de grossiers bateaux et, dès le printemps, en mars, autorisés par le gouverneur, « partirent presque tous [300, dit-on] pour la Caroline du

Sud. » Ils avaient, dit l'historien Stevens, « l'espoir d'atteindre leur bien-aimée Acadie ». Des milliers de kilomètres les en séparaient, et ils n'avaient le long de ces côtes inhospitalières que peu de vivres sur leurs méchantes barques, surchargées de femmes et d'enfants. Ils y seraient pourtant parvenus, sans l'impitoyable acharnement de leurs oppresseurs. Le très petit nombre qui rentra au pays natal n'y devait trouver que misère, ruine et tribulations. « Il est arrivé à la rivière Saint-Jean, écrit Vaudreuil le 6 août 1756, cinq familles acadiennes faisant nombre de 50 personnes, revenant de la Caroline : elles ont dit qu'il venait encore 80 personnes [celles-ci ne devaient jamais venir]. Ils ont rapporté que le Gouverneur de la Caroline leur avait donné des passe-ports pour la Virginie où le gouverneur les retiendrait ou les renverrait, que, celui-ci leur ayant dit qu'ils pouvaient s'en retourner d'où ils étaient venus, ils furent à New-York où le gouverneur leur donna un pilote; ils n'ont pas voulu entrer dans Boston; ils ont continué leur route et sont arrivés le 16 juin à la Rivière Saint-Jean ». Quatre mois à voguer ainsi, au hasard des temps, des lieux, des gens ! Or, on sait quelles épreuves les attendaient en ces régions d'Acadie, récemment dévastées par la guerre : seize d'entre eux s'enfuirent jusqu'à l'Ile Saint-Jean, d'où Amherst les traqua; d'autres remontèrent le fleuve Saint-Jean devant les incursions successives des Anglais; d'autres furent repris par les troupes de Monckton et de Morris, livrés à Lawrence et réexpédiés d'Halifax on ne sait où. — Des autres fugitifs de Géorgie, 78 débarquèrent pour leur malheur à Long Island le 22 août : ils avaient besoin d'eau, de vivres, de repos.

« Aussitôt averti de leur présence, dit le gouverneur de New-York, j'ai donné ordre de saisir leurs embarcations et de les arrêter tous... Le gouvernement [de la Caroline du Sud], ne se souciant pas de les prendre à sa charge, leur avait donné des passeports pour aller plus loin vers le Nord... en Nouvelle-Ecosse [de quel droit saisit-on ces papiers en règle?] J'ai cru devoir les empêcher de mettre ce projet à exécution; et, dans ce but, je les ai fait disperser dans les parties les plus reculées

de cette colonie et les plus propres à une stricte surveillance. J'ai en même temps enjoint aux magistrats de donner de l'ouvrage à ceux qui peuvent travailler et de mettre les enfants en apprentissage chez des personnes qui en prendront soin : c'est le plus sûr moyen d'en faire de bons sujets ».

Voilà la récompense de tant d'efforts énergiques; ces malheureux évadés, après tant d'épreuves en mer, sont appréhendés, dépouillés de passeports légaux, privés de bateaux si chèrement achetés ou si péniblement construits, séparés les uns des autres, entraînés au fond de pays inconnus, exploités par des étrangers qui les détestent; et, pour comble de malheur, leurs enfants leur sont arrachés; on veut en faire de « bons sujets » anglais. Au Massachusetts, même répétition de l'abominable forfait : le 25 juin, dans le petit port de Sandwich, voisin de Boston, arrivent sur cinq bateaux et deux canots 90 fugitifs de Géorgie et de la Caroline du Sud : ils s'y attardent généreusement, pour permettre à cinq d'entre eux de chercher leurs femmes parmi les détenus de la région. Le gouverneur Phips en profite pour s'emparer de leurs barques qu'il vend, de leurs passeports, de leurs personnes et les fait disperser dans tout le pays par petits groupes de 20, de 12, de 10, de 6, de 5. « Je suis absolument convaincu, écrit-il à Lawrence, (23 juillet 1756) qu'il serait dangereux de les laisser exécuter leur projet,... d'autant plus qu'ils seraient à la charge à la Province ».

Déjà prévenu, Lawrence s'était mis en garde. Dès le 1er juillet, il adresse à tous les gouverneurs une nouvelle circulaire :

« Le succès d'une pareille tentative, écrit-il, serait la ruine d'une opération qui a coûté des sommes prodigieuses et ferait courir à cette province les plus grands dangers. Mû par un devoir urgent, je conjure Votre Excellence d'user de toutes les mesures possibles pour empêcher un événement aussi funeste [que le retour des Acadiens en Nouvelle Ecosse] : détruisez toutes les embarcations qu'ils ont bien pu construire dans ce but et arrêtez au passage tous ceux d'entre eux qui tenteraient

de traverser votre province pour revenir, soit par terre, soit par mer... Je ne vous donnerais pas tous ces ennuis si je n'étais parfaitement sûr que le retour de ce peuple en Nouvelle Ecosse ne devait être funeste aux intérêts de Sa Majesté ».

C'étaient surtout les auteurs et bénéficiaires du crime qui étaient menacés par les représailles ou revendications acadiennes; faudrait-il donc recommencer la monstrueuse opération? Aussi Shirley insiste-t-il sur « les effets pernicieux de ce rapatriement, sur la calamité d'un retour en Nouvelle-Ecosse ». Et, sur son intervention faite « avec toute l'énergie dont il est capable », les bons Lords du Commerce (10 mars 1757), en si grave conjoncture, viennent à la rescousse avec leur maladresse habituelle : « Les colonies du Sud doivent être blâmées d'avoir autorisé les déportés à revenir le long de la côte; rien ne peut être plus absurde; car, il n'est pas de tentative désespérée et d'actes cruels qu'on ne puisse attendre de gens aussi exaspérés qu'ils doivent l'être par les traitements qu'ils ont subis ». Voilà un aveu. Ainsi, pour prévenir les dits « actes cruels » tout hypothétiques, les fonctionnaires anglais commencent par se les permettre. Toutes les mesures de rigueur sont partout aggravées; on ne se contente pas de détruire les embarcations, on éloigne les Acadiens des côtes où la pêche les nourrit, on les parque au fond des terres; pour le moindre déplacement on les jette en prison, on les fouette nus en public, etc....

« Devant une telle accumulation de souffrances et d'indignités, dit Edouard Richard, supportées par une population paisible et désarmée qui n'avait jamais donné l'occasion de griefs sérieux quand elle tenait dans ses mains les destinées de son pays, l'on se sent pris d'un serrement de cœur, tandis qu'aux lèvres monte un cri d'angoisse auquel se mêlent à notre insu des mots de malédiction. Est-il équipage tombé au pouvoir des féroces insulaires de l'Océanie qui ait enduré autant de tortures morales que ces pauvres victimes de l'oppression d'un tyran? Et ceci se passait dans un pays civilisé, dix-huit siècles après l'avènement du christianisme ».

Des Acadiens durent être ou expédiés à nouveau en Géorgie ou réexpédiés après évasion : car en 1763 il y en avait 185, constituant 37 familles. A l'appel du duc de Nivernois en août 1763, ils s'empressent d'écrire :

« Après une si longue attente, ils se jettent tous d'un commun accord à vos genoux, vous regardant comme leur libérateur... La continuation de notre infortune serait trop longue et trop ennuyeuse pour vous en faire le récit tout entier... [Mais les gens du Maryland comme les autres durent se raviser et, se conformant aux conseils de Lawrence, se bien trouver de l'exploitation systématique de ces pauvres tâcherons « forts et sains »: ...car les pétitionnaires ajoutent qu'on veut désormais retenir ceux-là même qu'on repoussait naguère]. Malgré les belles offres que leur font tous les jours Messieurs les Anglais, disent-ils, ils les refusent;... rien ne les rebute; ... mais ils restent zélés pour le service de sa Majesté très chrétienne ... Aujourd'hui nous vous en témoignons notre bonne fidélité... [La religion s'unissant au patriotisme, ils déclarent :] Depuis l'espace de huit années que nous sommes dans ce pays sans nous être confessés ni approchés des sacrements faute de prêtres romains, nous n'avons pas discontinué de faire nos prières dans une maison particulière, en observant toujours les dimanches et fêtes comme la loi catholique, apostolique et romaine nous l'a enseigné... [Ils concluent par cette supplication émouvante :] Nous vous supplions de bien vouloir nous faire rendre plusieurs enfants qui nous ont été enlevés et transportés dans des plantations de côté et d'autres où ils ont été vendus par Messieurs les Anglais; cela est fort disgracieux [au sens ancien du mot] pour des pauvres pères et mères qu'après avoir pris tant de peine à les élever, ils restent parmi les Anglais sans pratiquer les rites de leur religion ».

Ces planteurs britanniques ne se contentaient donc pas de vouloir faire des Acadiens « de bons et utiles sujets anglais », des protestants bon teint, ils les vendaient, en faisant des esclaves accouplés aux nègres sur les rizières humides et les torrides champs de cannes à sucre de leurs vastes domaines.

Sur les déportés de la CAROLINE DU SUD provenant également de Beaubassin, on n'a guère que des renseignements con-

tradictoires. Le 6 novembre 1755 la gazette locale annonce l'arrivée imminente, sous escorte du senau de Baltimore, de ces malheureux habitants de l'isthme, que la haine de Lawrence destinait au climat meurtrier. Pendant tout le mois arrivèrent des transports qui débarquèrent à Charleston 1.020 malheureux avec femmes, vieillards et enfants. Grand émoi dans la colonie ! En février 1756, deux groupes tentèrent de s'enfuir; le 12, on les ramena tous, sauf une trentaine. Cinq ou six s'étaient emparés d'armes à feu chez un planteur du Santee. Tous suppliaient qu'on les laissât retourner en leur pays, soit par terre, soit par mer. Les pauvres gens se doutaient-ils de l'immense distance qui les en séparait? Le 1er avril, un groupe, échappé de Géorgie, demanda de se joindre à eux. On tenait tant alors à s'en débarrasser que des passeports furent accordés. Le 15, quatre-vingt s'embarquèrent sur des canots; 300 suivirent. Quel désespoir pouvait inspirer une telle audace ! Mais, la plupart ou périrent ou furent, nous l'avons vu, sur l'ordre de Lawrence, capturés tout le long de la côte, à New-York surtout et en Nouvelle-Angleterre; quelques-uns, pourtant, au moins seize atteignirent le Saint-Jean pour y éprouver de nouveaux malheurs.

« On dit, écrit l'abbé Le Guerne le 10 mars 1756, [qui pouvait le dire, sinon les Anglais, puisqu'à cette date il n'était pas encore revenu d'Acadiens de si loin] que nos gens se plaisent à la Caroline, (ce que j'ai de la peine à croire), qu'on se trouve bien d'eux, qu'on a fait une quête pour eux dans la Colonie, qu'on leur a fourni des planches et des clous pour se loger et marqué des habitations; qu'on leur a cependant limité un certain district, d'où ils ne peuvent sortir sous peine d'être tués par le premier sauvage ou Anglais qui les rencontrerait hors des bornes assignées ».

Une trentaine de braves, toutefois, dont les Bastarache, de Port Royal, osèrent par le Mississippi retourner au pays natal et parvinrent ainsi au Saint-Laurent. « Michel O Bask, dit Mr Fraser de Miramichi en 1815, son frère Pierre O Bask et douze autres ont marché à travers les bois depuis la Caroline

du Sud, d'autres disent depuis la Nouvelle-Orléans jusqu'à la tête de la rivière de Saint-Laurent et de là se sont rendus en canot jusqu'à Cumberland [Beauséjour] où se trouvaient leurs femmes et leur terre natale. Les deux O Bask vivent encore aux environs de Miramichi ». Quelques-uns se hasardèrent à travers les vastes solitudes brûlantes des savanes vers la Louisiane où les attirait la présence de frères de race. Le 16 avril 1756, 130 reçurent des passeports pour la Virginie; ne seraient-ce pas les deux bandes de 50 et de 80 évadés de Géorgie?

« Plusieurs furent amenés en Angleterre, disent les Lords du Commerce » (8 juillet 1756). Aux autres, écrit en 1762 notre attaché d'ambassade à Londres, M. de la Rochette, (*Arch. Aff. étr. Cor. pol. Anglet.* 448. *f.* 218-20), « on donna deux vieux vaisseaux, un peu de mauvaises provisions et la permission d'aller où bon leur semblait. Embarqués sur ces bateaux qui faisaient eau de toutes parts, ils échouèrent bientôt sur les côtes de Virginie, près de Hampton, colonie irlandaise. On les prit d'abord pour des ennemis venus pour piller, puis pour des pirates, enfin, pour des hôtes dangereux dont il fallait se débarrasser au plus tôt. On les força de se dépouiller du peu qui leur restait, 400 pièces de huit, pour acheter un bâtiment beaucoup plus mauvais que ceux dans lequel ils avaient failli périr. Ils firent voile et avec bien des difficultés parvinrent à se faire échouer sur les côtes du Maryland. Les restes de l'épave étaient la seule ressource qui leur restât; ils passsèrent deux mois sur une île déserte à la réparer. Ils y réussirent enfin; et, s'étant pour la troisième fois mis en mer, ils arrivèrent dans la Baie Française au nombre de 900, reste infortuné de plus de 2.000 qu'ils étaient au départ d'Acadie ».

Il y a quelques exagérations évidentes en ces chiffres transmis par ouï-dire; les faits qui suivent précisent. Conformément, comme toujours, aux instructions de Lawrence, le gouverneur Lyttleton ordonna la dispersion des Acadiens qui restaient, tant, dit-il, pour les empêcher de faire du mal que pour éviter la contagion de leurs maladies : car beaucoup d'entre eux habitent des maisons étroites et mal-

saines pendant la saison chaude (à qui la faute?). A part 400 qui, trop faibles sans doute, demeurèrent à la charge de la paroisse Saint-Philippe, Charleston, le reste fut disséminé dans tout le pays et livré par contrat à ceux des planteurs qui voulurent bien les prendre. N'oublions pas que ces planteurs employaient aussi des nègres. Quelle vie d'esclave là encore sur ces rizières, dans ces plantations de canne à sucre, sous ce ciel torride! Parmi ces misérables gens du Nord la mortalité dut être effroyable. Il y eut une vaine tentative pour passer dans la colonie française de Saint-Domingue. « On apprend par des lettres datées de Charleston le 21 août, (*Archiv. Vatican.*, Nunziatura de Fiandra; vol. 135. Ff. fol. 208) qu'il est rentré dans le port une petite chaloupe qui en était partie, passé quelque tems, pour transporter à Saint-Domingue plusieurs Français habitant l'Acadie qui avaient été déportés en 1756 dans cette province et dans celle de Géorgie. Ces Acadiens n'ont pas paru satisfaits de la tolérance et des avantages que leur laissoient dans ces colonies les loix Britanniques : ils ont pris la résolution d'aller chercher un établissement à Saint-Domingue ».

En fait, le 12 août 1763, il n'y avait plus en Caroline du Sud que « 280 Acadiens tant hommes que femmes et enfants », dont maints orphelins; ils y étaient si peu heureux, en dépit des bruits qui coururent, que tous, « avec grande joie », signèrent la pétition Rochette pour « se retirer sous les étendards de Sa Majesté très chrétienne là où il lui plaira de les rétablir »; « anciens et toujours fidèles sujets », ils demandent, en outre, détail bien caractéristique, « des ordres de Sa Majesté pour retirer quelques-uns de leurs enfants qui se trouvent engagés chez quelques habitants qui, sous prétexte de les avoir pris à la mamelle ou en bas-âge contre la volonté de leurs parents, ne veulent les rendre que par des ordres souverains ». Voilà le bonheur acadien dans les colonies du Sud; voilà le libéralisme britannique en terre anglaise.

Les VIRGINIENS n'hésitèrent pas. « Il nous a été envoyé de Nouvelle-Ecosse 1.140 neutres qui causent beaucoup d'embarras à la population, écrit le gouverneur le 21 février 1756. Le Conseil et moi avons donné des ordres pour qu'il soit pourvu à leurs besoins; mais il me paraît bien douteux que la Législature prenne des mesures à leur égard. J'ai lieu de me plaindre de la conduite du gouverneur Lawrence qui aurait dû nous avertir de l'arrivée de ces gens, afin de nous permettre de prendre des dispositions à ce sujet ». A l'unanimité, en effet, les riches colons aristocrates de cette province refusèrent d'héberger ce misérable bétail humain de nul rapport, leur semblait-il, que décimaient déjà les maladies ; il le renvoya en Angleterre, ce dont les Lords du Commerce furent fort marris. « Bien que vous nous ayez fait savoir que les Provinces avaient accueilli les Acadiens, écrivirent-ils alors à Lawrence, nous devons vous informer que plusieurs centaines de ces gens ont été transportés ici de Virginie et plusieurs de Caroline du Sud ». Combien arrivèrent en Angleterre? On peut se le demander, si l'on songe combien la mortalité avait déjà été forte avant leur arrivée en Virginie et pendant leur séjour à Williamsbourg. Comment survécurent-ils en Angleterre même, où parmi les prisonniers de guerre la mortalité fut plus forte encore?

Le premier magistrat du NEW JERSEY, Jonathan Belcher, frère du premier juge de la Nouvelle-Ecosse, était du même avis que son collègue de Virginie :

« Je me demande, écrit-il au gouverneur de Pensylvanie, comment il a pu venir à l'esprit de ceux qui disposaient des Français neutres, ou plutôt de ces traîtres et de ces rebelles, d'en expédier en ces provinces-ci, où nous n'avons déjà que trop d'étrangers pour notre bien et notre sécurité. J'estime qu'ils auraient dû être transportés dans la vieille France : car, je partage entièrement votre avis, ces gens-là ne demandent qu'à se joindre aux papistes irlandais, etc., etc... pour ruiner et anéantir les colonies du roi. Si l'on tente d'en débarquer ici, je me ferai un devoir à l'égard du roi et du bon peuple qui m'est confié de faire tout en mon pouvoir pour empêcher pareille tentative. »

Le New-Jersey n'eut pas, en effet, de réfugiés acadiens. Si tels étaient les préjugés aveugles et l'attitude hostile des gouverneurs et des gens soi-disant éclairés, on devine la haine et la brutalité d'une populace fanatique qui croyait catholiques et Français également coupables et capables de tous les crimes qu'elle-même se permettait.

Le Connecticut est « le seul endroit connu, dit Placide Gaudet où l'on prit des mesures pour recevoir les Acadiens chassés de la Nouvelle-Ecosse ». En octobre 1755, l'assemblée législative décide que, « si des Acadiens sont envoyés en cette Colonie, le gouverneur donne à l'arrivée des ordres pour qu'ils soient accueillis, secourus et installés dans les conditions qui paraîtront les plus avantageuses ou bien pour qu'au cas de leur renvoi des mesures soient prises en vue de leur transfert ». On sait qu'au moins 700 y vinrent des Mines et surtout de Port Royal. Au sujet des 400 premiers arrivés, il fut décidé en janvier 1756 de les répartir en 50 groupes, donc de huit en moyenne, disséminés dans tout le pays, avec défense absolue de quitter la résidence assignée sous peine d'incarcération. En août 1763, les 666 survivants « implorèrent tous la protection de Monseigneur le Duc de Nivernois pour les faire rentrer en France sous l'obéissance de Sa Majesté très chrétienne ». Le 6 septembre, 122 oubliés à Preston, s'empressèrent de donner leurs noms « pour avoir le même succès » : ce sont vingt familles presque toutes nombreuses : des Martin, des Comeau, des Amiros, des Granger, des Doucet, des Richard, des Préjean, des Hébert, des Bourgeois, des Savoye, des Brun, des Fauret, etc.... (*Arch. Aff. étr. Corresp. polit. Anglet.* vol. 551, f. 208).

A New-York furent d'abord expédiés à bord de l'*Experiment* 200 Acadiens de la région de Port Royal. Ils arrivèrent, dit le considérant d'une loi du 6 juillet 1756, « pauvres, nus, privés de toutes choses nécessaires à la vie... lourde charge pour la colonie ». Pauvres finances de la colonie, c'est elles que l'on

plaint et non les victimes humaines. Aussi, lorsque le 28 avril 1756, le capitaine Dunning amena sur sa goélette « un certain nombre de Français neutres du cap de Sable », il reçut ordre de ne pas débarquer cet encombrant et onéreux gibier humain que venait de razzier le capitaine Preble sur l'ordre de Lawrence. Qu'en advint-il?... Le 6 mai furent recensés 94 Acadiens, répartis sous 18 noms horriblement estropiés ; bah ! bétail anonyme, ou peu s'en faut. Charles Savoit, 8 ; Charles Lamolten, 1 ; Ba Selena ; Francis Quela, 8 ; Daniel Gavon, 8 ; Francis Martin, 5 ; Zakare Richard, 6 ; John Martin, 2 ; Jerema Gouder, 2 ; Michael Richard, 6 ; Alexandre Etbert, 5 ; Frances Commo, 7 ; John Malie, 7 ; Glode Daucet, 8 ; Joseph Blanchard, 3 ; Peter Lorne, 3 ; Louis Giroid, 6 ; Sera Etbert, 8. Ces malheureux, chargés d'enfants, furent systématiquement dispersés dans les cinq comtés de Westchester, de Richmond, de Suffolk, de King's et de Queen's. Une loi du 9 juillet 1756 trouve le moyen habituel, si simple, de les délivrer de ces charges de familles et de les rendre « utiles à Sa Majesté comme à eux-mêmes » : « Les juges de paix desdits comtés sont autorisés à lier et requis de lier à des familles honorables tous ceux d'entre eux qui n'ont pas atteint l'âge de vingt et un ans pour toute période de temps que lesdits juges trouveront convenable, à condition de ne pas dépasser ledit âge de vingt et un an ; pendant lequel temps ils seront contraints de s'acquitter de leurs services avec autant de conscience et d'activité que toutes autres personnes ainsi astreintes en cette colonie ».

Voici qu'arrivent les échappés des plantations du Sud, en particulier le 6 août 1756 Jacques « Morris » (Maurice) avec « deux petits bateaux pleins d'Acadiens » : cinq hommes pour 60 femmes et enfants ; tous ils sont venus à grand peine de Géorgie, après escale à Barnstable. Défense de débarquer ! Puis, du même lieu arrivent 50 autres sur la goélette anglaise Lemma : nouvelle défense de débarquer ! Certains remontèrent la côte jusqu'au Saint-Jean. De Reading vient un certain Jean Thibodeau avec sa femme, deux fils, deux filles et une petite-fille : on leur donne par jour pour cinq (?) personnes trois demi-

« pecks » de maïs (13 litres 1/2), un peck de seigle (4 litres 1/2), du porc, du bœuf et deux « quarts » de lait (2 litres 1/4). D'autres furent conformément aux instructions de Lawrence, dépouillés de leurs passeports, arrêtés comme des voleurs et détenus prisonniers dans l'Ile du Gouverneur.

Les statistiques officielles de 1756 comptent 332 Acadiens, dont 141 dans le Westchester, 81 dans l'Orange, 44 dans le Suffolk, 41 dans le Queen's, 13 dans le Richmond et 9 dans le King's; on y relève les nouveaux noms, non moins estropiés, de Richard, Savoy, Belivo, Bodrow, (Boudrot), Sur (Cyr), Kase (Quessy), Dusa (Doucet), Woodrow (Gaudrot), Gooda (Gaudet), Jiruah (Giroir); les autres inintelligibles. Le 29 août le gouvernement dut prendre à sa charge 41 neutres : coût 14 livres 2 sh. D'une part, on trouve à cette date 110 jeunes Acadiens mis en service, dont 56 filles; de ces dernières, en dépit de la loi, neuf ont dépassé l'âge réglementaire; d'autre part, on trouve 55 mineurs en un seul comté. Le gouverneur voulait ainsi, par une « stricte surveillance », dans « les recoins les plus reculés », en faire « de bons sujets ». En attendant on les exploite. La loi du 9 juillet spécifiait que les juges de paix devaient veiller à ce que leurs pupilles fussent traités avec « toute la justice possible » et fussent en particulier « à la fin de leur période de service payés en instruments de métier, en vêtements et autres libéralités». Pourquoi pas de l'argent? pour les lier au sol davantage. Il faut croire que ce genre de servage dut être odieux : car, en juillet 1757, un groupe d'Acadiens s'échappa du comté de Westchester : on les arrêta près du Fort Edouard en route pour Crown Point. Le mois suivant, ordre fut donné de jeter en prison tous les Français neutres des divers comtés : ce que l'on fit. Mais alors comment les nourrir? nouvelle charge pour le gouvernement. Le 28 octobre le gouverneur Hardy remet à la Chambre le compte des frais causés par les Français neutres arrivés en mai dans la province. Le 29 décembre 1757 un marchand de New-York, Daniel Jauncey, propose pour une faible subvention d'expédier ces ruineux gêneurs en tel lieu

que le gouvernement lui désignera. Qu'en advint-il? Cruel mystère que n'éclaircit pas cette lettre énigmatique, de deux ans et demi postérieure.

Boston, 27 mai 1760.

Messieurs,

Les soussignés, conseillers municipaux (*selectmen*) de la ville de Boston, conformément à la requête du Comité désigné par la Cour Générale pour répartir un certain nombre d'habitants français parmi les différentes villes du Comté de Suffolk ont pourvu autant qu'il était nécessaire à l'entretien des dits habitants quand ils vinrent en cette ville. Nous ne nous attendions à ne les avoir à notre charge que deux ou trois jours, et voici maintenant trois semaines. Nous nous permettons d'informer le Comité que les affaires de notre ville nous accaparent au point de nous empêcher de nous occuper de cette affaire après la présente semaine; le Comité voudra donc bien, passé ce délai, pourvoir au sort des susdits habitants selon que sa sagesse en décidera.

Eh quoi! l'on se passait donc de colonie en colonie ces troupeaux d'indésirables, partout également destinés par la « sagesse » gouvernementale à mourir de faim. Le 22 mai 1758, le gouverneur James Delancey se plaint à l'Assemblée législative de la lourde charge qu'impose à la province l'entretien de ces prisonniers français.

Naturellement, en 1763, dès le premier bruit de l'intervention du duc de Nivernois, 249 survivants sollicitèrent leur rapatriement en terre française. Le 15 octobre 1763, notre ministre de la marine blâme un capitaine de Nantes qui avait refusé de prendre à son bord plusieurs familles acadiennes : « il aurait fait acte d'humanité en les recevant et aurait en même temps été agréable au Roi ». Le 27, en effet, ordre est donné de payer un capitaine qui a ramené à Bordeaux quelques-unes de ces familles. Le 18, le ministre avait été informé qu'il existait à New-York environ 300 Acadiens dans la plus grande misère. « Ils ne demandent qu'à s'établir dans les colonies françaises, écrit le Conseil de la Marine. Quelques-uns se

sont embarqués sur un vaisseau à destination de Saint-Dominique. Comme il serait trop onéreux d'armer des vaisseaux pour les y porter, le Conseil approuve un marché passé avec un marchand de la Martinique pour en transporter 150 qui recevront leur subsistance pendant un an ». Sont-ce là les 193 personnes (on se serait serré à bord), « pauvres et dignes de pitié » que l'ordonnateur Foucault signale le 28 février 1764 comme arrivées de Saint-Dominique à la Nouvelle-Orléans sur un bateau marchand? En tout cas, en ce même mois, Foucault annonce l'arrivée de New-York à La Mobile de « quatre familles acadiennes au nombre de vingt personnes ». « Les Anglais leur ont seulement permis de passer à leur dépens, de sorte qu'il en a coûté à chaque famille 550 livres pour le transport; cela a absorbé tout le fruit des travaux qu'ils ont faits pendant leur captivité. » Sept années d'exploitation américaine les laissait aussi nus que la déportation.

Il était grand temps de délivrer ces malheureux. Aussi le 26 juin 1764, le comte d'Estaing, gouverneur des Iles-sous-le-Vent, « fait savoir à tous les Acadiens résidant à la Nouvelle-Angleterre que tous ceux d'entre eux, hommes, femmes et enfants, qui voudront passer aux colonies françaises de Saint-Dominique, pourront s'adresser au sieur Jean Hanson, négociant à la Nouvelle York, qui leur fournira tous les vivres nécessaires et les moyens de passer aux dites colonies où ils seront bien reçus. Il leur sera concédé du terrain, et ils seront entretenus par le Roy pendant les premiers mois de leur séjour jusqu'à ce qu'ils puissent gagner de quoi vivre par eux-mêmes ». Alors que pareille proposition est presque en tous lieux mal accueillie par les autorités anglaises, non seulement le gouverneur de New-York propose d'envoyer à Saint-Domingue 70 familles acadiennes, soit environ 400 personnes; mais le bon Hanson pousse la sollicitude jusqu'à vouloir bâtir des maisons pour ces pauvres réfugiés. En 1765, le notaire James Emott, de New-York, note en son registre (p. 24-31) que la goélette *Van Dam* a, en effet, transporté au môle du cap Saint-Nicolas un lot de bois de charpente à livrer au comte d'Estaing

pour le compte de Sa Majesté très chrétienne. Suivent d'autres transports de poutres et madriers et de « Français neutres », plusieurs centaines de ces derniers; les noms de trente-trois, provenant du comté de New London en Connecticut, sont anglicisés en Brown (Brun ou Brault), Frerry (Forêt) etc. (*Archiv. Can., série M. vol. 476* .) Estaing, surpris d'une mansuétude si peu anglaise, s'inquiète, s'informe et finit par décliner cette largesse de Grec. Grand bien lui fit : Hanson n'était qu'un espion chargé de lever des plans dans cette île où les Anglais préparaient une descente. *Timeo Danaos*...

Le sort des Acadiens en Pensylvanie n'est que trop connu. Le 19 novembre 1755, dès qu'à Philadelphie arrivèrent des Mines et de Piziquid les deux premières goélettes chargées de « plus de 300 » Acadiens (une première coula, dit-on), le gouverneur Morris prit peur.

« Je suis fort en peine qu'en faire, écrit-il le jour même à Shirley. Comme il n'y a ici de forces militaires d'aucune sorte, les gens s'inquiètent beaucoup d'avoir au cœur même du pays des ennemis qui peuvent de temps à autre aller renseigner et renforcer leurs compatriotes ou créer des troubles intérieurs avec la connivence des catholiques irlandais et allemands de cette province voisine. En attendant, j'ai posté une garde à bord de chaque navire et j'ai fait fournir à ces neutres des provisions qui devront être payées par le gouvernement de Sa Majesté : car il n'y a aucun fonds pour ce crédit dans le trésor de la province ».

Puis arrive une troisième goélette; si bien que le 8 décembre les sloops *Hannah* et *Swan* avaient amené de Grand Pré 137 et 161 déportés; le sloop *Three Friends* de Piziquid, 156. Ces 454 malheureux avaient bien plus besoin de médecins que de soldats : car une maladie contagieuse avait éclaté parmi eux. Un huguenot de Saint-Quentin, Antoine Bénézet, le défenseur des noirs, et un prêtre catholique le Père Robert Hardy, les ayant visités à bord, les trouvèrent entassés dans les cales et sur les ponts, manquant de bas, de chemises, de couvertu-

res et autres choses nécessaires. On fit circuler une pétition adressée « à la charité publique »; l'extrait de la liste suivante montre de quelles misérables épaves humaines il s'agissait :

« Veuve Landry, aveugle et malade; sa fille Bonny (?), cancer à la poitrine; veuve Séville (?), toujours malade; Anne Leblanc, vieille et malade; veuve Leblanc, folle et malade; deux enfants orphelins de Philippe Melanson; trois enfants orphelins de Jean Bujault, dont l'aîné malade; un garçon fou et une fille bègue; un enfant de Baptiste Galerne, fou; Joseph Vincent, poitrinaire; veuve Gautreau, malade avec un petit enfant; Joseph Benoît, vieux et malade; Pierre Bressy (?) infirme par suite d'une hernie; Pierre Vincent et sa femme malades, avec trois enfants, dont un très jeune, etc. ».

Il y a lieu de croire que nombre de ces prétendues veuves et de ces prétendus orphelins n'étaient que de malheureux êtres séparés des leurs et que plusieurs malades et plusieurs fous ne devaient leur maladie et leur folie qu'à l'excès de leurs maux en ces lugubres circonstances. A partir du 24 novembre, on se décida à les débarquer peu à peu; d'aucuns restèrent trois mois sur leur pontons. On en installa au lazaret de Province-Island. La mortalité, due en partie à la petite vérole, fut effroyable : des 454 leur nombre tomba rapidement à 217. Pareille détresse les fit prendre en pitié : on veilla pendant deux mois à leurs plus urgents besoins, mille livres furent dépensées de décembre 1755 à mars 1756. En février, les survivants adressèrent à l'Assemblée législative un très digne message pour lui exprimer leur reconnaissance et pour se disculper des funestes calomnies répandues par la circulaire de Lawrence et par la presse locale.

« Béni soit Dieu que notre destin fut d'être envoyés en Pensylvanie où l'on nous a secourus en nos besoins, où nous avons été à tous égards accueillis avec une bienveillance et une charité chrétienne ! Qu'il me soit permis d'ajouter que malgré les soupçons et les peurs que bien des gens manifestent à notre égard, comme si nous étions un peuple dangereux, se souciant peu de violer ses serments, le temps prouvera qu'il n'en est rien. Non;

la misérable situation dans laquelle nous nous trouvons est une preuve évidente que tout cela est sans fondement et ne peut qu'aggraver les malheurs d'un peuple déjà trop malheureux; car, si nous avions des sentiments si pervers, nous aurions pu facilement éviter une déchéance si lamentable; privés de moyens d'existence, bannis de notre pays, réduits à vivre de charités sur une terre étrangère; et rien que pour avoir refusé de prêter un serment que la religion chrétienne nous interdit absolument de violer, une fois prêté, serment que nous ne pouvions prêter sans nous exposer à plonger nos épées dans la poitrine de nos parents et de nos amis ». (Signé, Jean Baptiste Galerne, janvier 1756. Ed. Richard, Acadia, vol. II, App).

Malheureusement, la charité des quakers ne fut pas de longue durée. Le 20 février fut votée une loi qui, mise à exécution le 5 mars, amena la dispersion des malheureuses familles dans cinq comtés de la Pensylvanie; le 18 janvier de l'année suivante, cette loi fut aggravée d'une autre, qui, tout en mettant à la charge de la province vieillards, infirmes et malades, ordonna que les mineurs fussent placés en apprentissage, c'est-à-dire enlevés à leurs parents et livrés à l'exploitation des particuliers. « D'aucune mesure, dit W. Reed, les exilés ne se plaignirent plus hautement ». Vainement, ces malheureux adressèrent pétition sur pétition.

« Les misères que nous avons endurées sont presque inexprimables, dit l'une d'elles, très noble et très émouvante, adressée à Sa Majesté Britannique; étant réduits à peiner, à travailler de force sous un climat du Midi, si contraire à notre tempérament que la maladie a empêché la plupart d'entre nous de procurer à leurs familles la nourriture nécessaire; aussi sommes-nous menacés, — et c'est là, à notre avis, le comble de nos peines, — de voir nos enfants arrachés de force à nos bras et livrés par contrat à des étrangers et exposés à des maladies contagieuses inconnues en notre pays natal. Après le bien-être et l'abondance dont nous avons joui, notre condition n'en est que plus lamentable. Nous avons déjà vu en cette province de Pensylvanie périr de misère et de maladies diverses deux cent cinquante de nos gens, c'est-à-dire plus de la moitié de ceux qui débarquèrent ici. En cette grande détresse et misère,

nous n'avons, à part Dieu, que Votre Majesté vers qui tourner des regards d'espoir en vue de notre soulagement et de la réparation des torts qui nous ont été causés ».

A l'Assemblée législative, ils demandèrent le 27 août 1756 que, si on ne voulait pas les laisser rejoindre leurs compatriotes ou passer en territoire français, comme on le leur avait dit, on les traitât du moins en prisonniers de guerre, « ainsi que le leur avait promis, assuraient-ils, Lawrence devant le Conseil de Sa Majesté » à Halifax. « Si nos femmes et nos enfants doivent périr sous nos yeux, n'aurait-il pas mieux valu pour nous mourir au pays natal? » Ce strict droit à l'alimentation, (une livre de pain et une demi-livre de viande par jour), on le leur refusa; mais on ne les en garda pas moins captifs, à titre de « sujets de la Grande-Bretagne », et l'on ordonna même une dispersion plus complète aussi loin de la frontière que possible (2 sept. 1756). Mais les administrateurs des cantons ruraux refusèrent de les recevoir; et tels étaient les préjugés à leur égard que ceux-là même qui voulaient travailler ne trouvèrent pas d'emploi. Ils étaient donc condamnés à voler ou à mourir de faim : « Beaucoup d'entre eux, dit le commissaire W. Griffiths, (octobre 1756), n'ayant eu de pain ni de viande depuis des semaines, en ont été réduits à grapiller et à dérober pour se procurer leur subsistance ». Alors, on les parqua à Philadelphie dans de misérables huttes de bois, *Neutral Huts*, où de nouvelles maladies les décimèrent. Le 3 mars 1757, l'Assemblée législative ordonna des secours pour les empêcher de mourir d'inanition.

Vint alors à passer un grand personnage anglais, Lord Loudon, commandant en chef des forces britanniques : ce fut l'occasion d'ovations, de réjouissances, de banquets où naturellement nos pauvres gens n'eurent aucune part. Ils crurent, toutefois, cette occasion bonne pour adresser une nouvelle pétition à ce fastueux représentant de Sa Majesté Britannique. « Je la renvoyai, déclare le noble Lord, en disant que je ne voulais recevoir des sujets du roi que des requêtes rédigées en an-

glais ». Or, les malheureux affamés ne connaissaient que le français. Le héros de l'« expédition aux choux », comme on dénommait Loudon eût bien dû apprendre, outre cette langue, l'art militaire, le courage et l'honnêteté qu'on lui reproche d'avoir ignorés lamentablement. Bien pis : sur la dénonciation de l'infâme Pichon, le traître de Beauséjour qu'on retrouve ici vivant du fruit de ses nouvelles trahisons (car il se faisait passer auprès de ses compatriotes pour un pauvre officier français prisonnier comme eux), les cinq derniers notables acadiens : J. B. Galerne dont on a pu apprécier le beau et noble langage, Charles Blanc, J. Landry, Ph. Melanson, P. Bajault, furent arrêtés « comme gens mal intentionnés » et embarqués sur des vaisseaux de guerre, ces bagnes d'alors. Pour comble, dit Haliburton, (I. 182).afin de se débarrasser de ces restes d'un troupeau si récalcitrant à la mort, on proposa de les mettre en vente comme esclaves. Après l'embarquement de leurs derniers porte-parole, les Acadiens n'eurent plus de voix, plus de pétitions, plus de plaintes : il ne leur restait plus qu'à mourir en silence.

Un Comité de la Chambre, désigné pour trouver « le meilleur moyen de diminuer leurs dépenses », déclare le 26 février 1761 : « les récentes dépenses extraordinaires... sont dues à la maladie générale qui sévit parmi eux..., à l'entretien des veuves indigentes, des orphelins et des vieillards décrépits... ; à un certain nombre d'enfants qu'à cause de leur religion ils n'ont pas voulu malgré la loi livrer en apprentissage ». Comme on leur dit que « ces lois avaient été conçues dans un esprit de charité envers eux, ils supplièrent le gouvernement de leur laisser leurs enfants, d'autant que les quelques-uns d'entre eux qui se trouvaient en des familles protestantes s'étaient bientôt détachés d'eux au point de devenir comme des étrangers... Quoique très désireux de retourner en Nouvelle Ecosse pour s'y rétablir, [conformément à une pétition adressée à Sa Majesté britannique,] ils demandent d'être envoyés en France ou n'importe où plutôt que d'être séparés de leurs enfants ». Bien que le comité soit d'avis que ce placement obligatoire

des enfants soit la mesure la plus économique, il n'en recommande pas moins « le maintien des subventions charitables pendant quelques mois encore, vu que nombre de leurs hommes actifs ont rendu de grands services dans le voisinage durant la récente pénurie de main d'œuvre ». Le dernier document anglais qui concerne les Acadiens de Pensylvanie est le mémoire d'un croque-morts : il réclame en 1766 le paiement arriéré de « onze nouveaux cercueils fournis pour l'ensevelissement de Français neutres ».

Vraiment, de la part des quakers de la Cité des Amis, parmi lesquels se trouvait alors Franklin lui-même, de la part de ces quakers, si mal à propos vantés par Vigny et tant d'autres, on eût pu s'attendre à moins d'inhumanité consciente et prolongée. Aussi, lorsqu'en 1763, se répandit le bruit que « Sa Majesté très chrétienne allait les retirer de l'esclavage », les 383 Acadiens de Philadelphie furent, de tous les exilés d'Amérique, les premiers à signer la pétition de « délivrance ». « Nous avons toujours désiré, depuis que les Anglais nous ont retiré nos terres, passer en France ou en quelqu'une des colonies françaises, à cette fin que nous puissions jouir de toutes les libertés de notre religion. Nous n'avons rien autre chose à désirer des bontés de notre Souverain que la délivrance... avec toute la dépêche possible ». Les malheureux ne l'obtinrent pas, pas plus que leurs compatriotes des autres colonies britanniques : la politique anglaise s'y opposa. « Ces pauvres fugitifs catholiques moururent dans leur foi, conclut William Reed. Persécutés et exilés, ils ne la préservèrent que plus pieusement en leur sein. Ils moururent, le cœur brisé ; et la honte de leur agonie souille le nom anglais ».

Or, une dizaine d'années plus tard, passèrent en cette même ville, au milieu d'acclamations retentissantes, les frères de ces mêmes victimes de la malveillance publique, les compagnons de la Fayette et de Rochambeau, accourus pour la défense d'autres colons que soulevait une oppression britannique infiniment moins injuste et moins douloureuse que celle que subirent les Acadiens. Que put-on bien dire à ces Français, lorsque,

dans le cimetière de *Potter's Field*, ils lurent, comme le fit plus tard Longfellow, sur de petites croix de bois les noms de tant de compatriotes morts en exil?...

Aux pierres des tombeaux leur histoire est écrite.

a dit le poète américain. Non; elle n'est pas même écrite sur la pierre immortelle; elle ne vit que sur la page fragile des livres et dans la mémoire trop oublieuse des hommes.

Sources et autres références :

Arch. Nat. — *Colonies* Série B. vol. 116, f. 66; vol. 117, f. 454, 471, 497.
Arch. Min. Aff. étr. — Corresp. pol. Angleterre. Vol. 440, f. 208-218 et suiv.; vol. 450, ff. 436-44; vol. 451, ff. 63, 76, 123, 208; vol. 452, fo. 322.
Arch. Vaticana. — Nunziatura de Fiandra. Vol. 135. Ff.; fol. 208.
British Museum. — Mss. Add. 19.071 (déposit. de Fraser, de Miramichi).

Arch. Canada. — Rapport 1894 (doc. angl. relat. à Nouv. Ec.) pp. 229-269; 1905 II-139, 317-319; 1910, 89; 1911, 618.
Journal of the Votes and Proceedings of the General Assembly of the Colony of New-York, vol. II.
Canada français. — Vol. II. 1889. p. 138. Lawrence to governor of New-York (5 july 1756).
William Reed. — *The French neutrals in Pennsylvania* (Massachusetts historical Society, 1856).
Th. Akins. — *Selections of Nov. Scotia Archives*, op cit. II et III.
Ed. Richard. — *Acadie* (Ed.-H. d'Arles) III, 247-264, 275 et suiv. 371-475-485.
Stevens. — *History of Georgia*; vol. I.
John Herbin. — *History of Grand Pré.* — Saint John, N. B. 1920; Ch. XI.
Gilmary Shea. — *The Catholic Church in Colonial Days.* New-York 1886. vol. I, Livre IV, ch. IV.

Abbé Robin. — *Nouveau voyage dans l'Amérique septentrionale.* Paris, 1782.

CHAPITRE XIX

EN NOUVELLE ANGLETERRE

(1755-1768)

Les plus malheureux de tous les déportés acadiens furent ceux de la Nouvelle Angleterre, tant était grande la haine des farouches puritains pour tout ce qui était catholique et français. Une loi du pays n'interdisait-elle pas, sous peine de mort, à tout papiste de mettre le pied sur le sol américain? et voilà que l'asile des « saints » se trouvait envahi par cette engeance diabolique ! Quatre volumes des archives du Massachusets, en partie cités dans le Rapport 1905 (II, 139-197) des Archives du Canada et dans l'article de Pascal Poirier (Soc. Roy. Can. 1908, I, 125-180), sont remplis de documents officiels relatant l'inénarrable infortune de ces martyrs d'une religion et d'un patriotisme également respectables.

Lorsqu'aux derniers jours d'octobre 1755 les vingt-quatre navires bondés de familles exilées furent, au sortir de la Baie Française, assaillis par une formidable tempête, six d'entre eux, à destination des Colonies du Sud, durent se réfugier à Boston pour réparer les avaries. La commission de l'Assemblée législative, chargée de les examiner, constate le 5 novembre : « Ces navires sont trop remplis ; les vivres sont insuffisants : une livre de bœuf, cinq livres de farine et deux livres de pain par personne pour une semaine. Ces rations ne permettent pas d'atteindre les ports assignés, surtout en cette saison de l'année. En outre, l'eau est très mauvaise. » Le rapport détaillé révèle, en

effet, que, pour une jauge de 485 tonneaux, il y avait 1.077 passagers, soit 107 de plus que n'en comportaient les prescriptions même de Lawrence, et qu'à bord du *Dolphin* et du *Davis* en particulier « 40 passagers gisaient sur le pont ». Le 7 novembre, la commission déclara « nécessaire d'en débarquer un certain nombre, afin qu'il n'en restât que le nombre réglementaire de deux par tonneau. L'honorable Benj. Green, d'Halifax, promit de régler l'affaire avec les capitaines des navires. » Ainsi allégée de ses moribonds, la funèbre flottille reprit le chemin des sinistres plantations.

Avant même qu'elle n'eût son contingent, cette colonie de Massachusetts, qui avait tant fait pour amener et opérer la déportation, se montra alarmée des conséquences qui en résultaient pour elle. Les plaintes des autorités furent transmises par Thomas Hancock à Lawrence, qui répondit le 10 septembre :

« Sûrement j'aurais plus tôt informé votre Gouvernement de la destination des habitants français s'il n'avait été indispensable qu'elle restât secrète le plus longtemps possible, au moins pour les habitants, vu que le Conseil de Sa Majesté craignait qu'en l'apprenant ils ne prissent quelque décision extraordinaire qui eût créé de grandes difficultés au Gouvernement. En faisant la répartition, le Conseil a pris toutes les précautions possibles pour rendre la vôtre aussi facile que le permet la nature de cette opération. Je crois que vous aurez très peu de vieillards, si même vous en avez. Quant aux enfants, s'ils sont d'abord un peu coûteux, il vous sera plus facile, à mesure qu'ils grandiront, d'en faire de bons sujets.

(New England Register, janvier 1876, CXVII, p. 17).

Rien ne prouve mieux que cette lettre les mobiles qui guidèrent les organisateurs de cette sinistre opération : la peur et le profit. Mais cette peur et ce profit n'exerçaient pas la même influence sur les autorités civiles des autres colonies, dont les intérêts et sentiments étaient différents. Le même lieutenant-gouverneur Sp. Phips, qui le 20 août 1755 écrivait au colonel Monckton : « J'estime sage la précaution que prend votre gouvernement

d'enlever de la province les habitants français, » écrit maintenant (19 novembre 1755) au gouverneur du New Hampshire :

« Cette province [de Massachussetts], au lieu d'en avoir 1.000, aura 2.000 personnes à elle envoyées, outre les 30 familles de Chignectou; [sans doute, celles du convoi précédent qui faisaient surnombre]. Le capitaine Shirley est fort en peine que faire de cet excédent et présume qu'une partie pourrait être envoyée dans votre province sans inconvénient pour elle. ». « Bien sûr, écrit Shirley au même (24 nov.), vous n'êtes pas insensible aux dangers que vont courir ces pauvres malheureux ballottés à New-York, à Philadelphie, en Virginie, en Caroline, etc... en cette tardive saison de l'année. [Quelle hypocrisie en cette feinte sensiblerie, si l'on songe que ce même Shirley avait été le plus impitoyable instigateur et exécuteur de la criminelle déportation !] Je vous demande la faveur de me faire savoir quelle proportion vous croyez pouvoir en prendre, afin que je puisse plus facilement décider comment disposer d'eux. » Mais le comité de l'Assemblée législative du New Hampshire, réuni dès le 27 novembre, répondit le 19 décembre : « Nous sommes d'avis qu'il ne serait pas dans l'intérêt de Sa Majesté de recevoir aucun desdits Français en ce gouvernement qui présente une longue frontière, dont la population est clairsemée et qui se trouve si proche des établissements français et indiens que les conséquences en seraient dangereuses pour la province de Sa Majesté. »

De pareille réponse Phips et Shirley durent être fort marris, et la pauvre province du Massachusetts eut à se tirer seule d'affaire avec ce lot d'indésirables que lui amenait sa politique à courte vue. Vers les premiers jours de décembre arrivèrent les premières victimes de son fanatisme politique et religieux. Or, l'Assemblée législative de Boston dont les incitations et encouragements, dont les contributions même en argent et en troupes avaient tant fait pour lui créer ces nouvelles charges, n'entendit nullement en assumer la responsabilité financière. Elle décida dès le 16 septembre que « les habitants français ne seraient admis, puisqu'ils ne pouvaient en cette saison pourvoir à leurs besoins, qu'à condition que le gouvernement de la Nouvelle Ecosse rembourserait toutes dépenses occasion-

nées par eux », et elle pria Son Excellence [de Nouvelle Ecosse] de couvrir tous les frais d'entretien « tant pour ceux qui étaient déjà arrivés que pour ceux qu'on annonçait encore ». Evidemment Lawrence, qui ne s'attendait à rien de tel, dut trouver cette note amère. Eh quoi ! abandonné de ses complices en ce mauvais quart d'heure de Rabelais ! Mais plus amer encore fut le sort de ces malheureux déportés qui, en plein hiver, à bord de leurs bateaux encombrés, attendirent vainement que l'une ou l'autre colonie persécutrice voulût bien soulager leurs misères. Un futur gouverneur de la province, Thomas Hutchinson, « informé de la profonde détresse des habitants français », alla visiter l'un des bateaux :

« Il trouva plusieurs des passagers en train de mourir des souffrances qu'ils avaient endurées; entre autres, une veuve respectable et âgée, gravement malade depuis quinze jours, n'avait pas reçu le moindre soin. Il ordonna qu'elle fût débarquée et logée dans une de ses maisons et veilla à ce qu'elle y fût soignée. Mais toutes ses attentions furent vaines; elle mourut quelques jours après. Avant de rendre le dernier soupir, elle me supplia, au nom de notre commun Sauveur, d'avoir pitié de ses enfants : deux fils, deux filles et un petit-fils. »

Voilà à peu près tout ce que les documents acadiens du Massachusetts nous offrent en fait de compassion humaine, de charité chrétienne de la part d'un peuple qui s'estimait « élu de Dieu ».

Le 23 décembre, le gouvernement décide :

« Attendu qu'un comité a été chargé de disposer [des familles acadiennes] de manière à causer le moins de gêne possible et que ce comité les a réparties dans plusieurs bourgs où l'on dut en prendre soin parce que plusieurs déportés ne pouvaient pourvoir à leurs besoins, il est décrété que les juges de paix, les commissaires des pauvres et les adjoints (*selectmen*) des différents bourgs... ont droit et ordre d'employer, d'engager par contrat (*to bind out*) ou d'assister lesdits habitants français, comme s'il s'agissait des habitants de cette province. »

Quatre jours après, le gouverneur précise : « de manière à en-

courir le moins de dépenses possible » et spécifie : « cette admission des habitants français n'implique nullement le droit de citoyen dans les localités assignées ». Sachons comprendre, en effet, que les Acadiens sont traités non seulement en étrangers, en pupilles de l'assistance publique, liés par contrats de ces fonctionnaires municipaux à des maîtres qu'ils ne connaissent pas et ne choisissent pas, mais en captifs hostiles, en ilotes, par des gens qui ne sont ni de leur race ni de leur religion, qui détestent même leur race et leur religion, qui ne comprennent ni ne parlent leur langue. Les Chambres se plaignaient à Shirley de la « grossière bigoterie » de ces catholiques dont le « loyalisme leur semblait suspect. »

La peur feinte ou réelle qu'inspiraient ces malheureux était telle que les habitants de Charleston adressèrent au gouvernement une pétition pour demander l'éloignement de 31 Acadiens, parce qu'en faisant sauter la poudrière ils pourraient détruire la ville; et, docile, le gouverneur ordonna leur transfert en d'autres lieux, « vu que leur séjour à Charleston met en danger la sécurité de toute la province ». Du reste, ces papistes français, que la circulaire de Lawrence déclarait traîtres et parjures, étaient tenus par les puritains de Nouvelle Angleterre comme capables de tout maléfice et coupables de tous les crimes dont les auteurs restaient inconnus. En dépit de cette prévention, on n'a jamais pu relever un seul crime, un seul délit qui leur fût vraiment imputable. Malgré toutes les provocations, ils restèrent au milieu de leurs nouveaux oppresseurs aussi honnêtes qu'au pays natal.

Lorsqu'au printemps de 1756 arrivèrent sur une goélette d'Apthorp et Hancock les 72 prisonniers que Prebble avait faits au Cap de Sable, il y eut grand émoi à Boston. Capitaines et caboteurs, marins et pêcheurs qu'ils avaient souvent secourus et même sauvés en ces parages dangereux penchaient pour des mesures humaines; mais les politiciens, poussés par les fanatiques, voulaient à tout prix le renvoi de cette nouvelle cargaison d'êtres à charge et odieux. Après d'orageuses délibérations, il fut décidé à la Chambre de se con-

former au conseil perfide de Lawrence, de les expédier en Caroline du Sud, (8 mai 1756). Le capitaine Church du *Léopard* reçut donc d'Apthorp et Hancock l'ordre de transporter de Boston en Caroline du Nord les habitants du Cap de Sable que refusait le gouvernement de Massachusetts. « Le gouverneur Dobbs, de la Caroline du Nord, vous paiera 10 sh. 6 d. par tonne et par mois à partir de la livraison, « delivery » [Ne croirait-on pas qu'il s'agit d'une cargaison de marchandise?] Si le gouverneur Dobbs ne veut pas les recevoir, conformez-vous à ses ordres pour toute mesure ultérieure » (*New England Register, janvier 1876*) Mais, quand les malheureux virent en quelle embarcation infecte on voulait les transporter vers cette terre meurtrière, ils se révoltèrent, s'emparèrent des chaloupes et descendirent à quai. « Au reçu de cet ordre, certifie le capitaine Church, s'éleva parmi les habitants français une grande « dissension »; ils se soulevèrent, passèrent de force sur le rivage avec leurs bagages, déclarant qu'ils souffriraient plutôt la peine de mort sur le quai de Boston que d'être transportés en Caroline du Nord, mais qu'ils ne demandaient pas mieux que d'être envoyés dans le Nord ou de rester en cette province pour y gagner leur vie ». Les malheureux ne se doutaient pas que l'exploitation des puritains ne valait guère mieux que l'esclavage nègre dans les rizières de Caroline. Nouvelles délibérations de la Chambre alarmée; elle accepte provisoirement (14 mai) de les maintenir quatorze jours à quai aux frais de Hancock; enfin on se décide, conformément à la pétition des intéressés et à l'intervention de Hancock, à les distribuer par petits groupes dans les petites villes maritimes de Plymouth, Gloucester, etc... La bonne foi puritaine ne devait pas les y tolérer longtemps. En attendant, une loi fut votée, interdisant désormais de « débarquer aucun Français neutre sur le territoire du Massachusetts. » Aussi, lorsqu'en 1762 le maladroit successeur de Lawrence, Belcher, s'avisa d'expédier à Boston une nouvelle fournée de 1.500 Acadiens, les cinq goélettes furent prestement renvoyées à Halifax pour la grande fureur du Gouverneur et de ses acolytes, pour le grand malheur

de ces parias dont personne ne voulait, pas même l'Angleterre. Dans le comté d'York (de l'Etat actuel du Maine), en juillet 1760, furent répartis 67 Acadiens, presque tous de Nantucket, à raison de 6 à 12 groupement par groupement.

Du millier d'Acadiens alors débarqués dans le Massachusetts par des bateaux venus à des dates différentes, un si grand nombre se trouvaient disséminés qu'il en résulta un perpétuel va-et-vient de pères, de maris, d'enfants en quête de leurs fils et de leurs filles, de leurs femmes, de leurs parents; car lettres, notes et circulaires parcouraient en vain le pays. Pour remédier à cet état d'agitation angoissante, le Gouvernement ne trouva rien de mieux, le 20 avril 1756, que de confiner les déportés français dans les limites de leurs bourgades. « S'ils sont appréhendés sans passeports en dehors de ces limites, ils seront, pour une première offense, passibles d'emprisonnement; s'ils sont pris en faute une seconde fois, ils paieront une amende pouvant s'élever à dix shillings ou recevront en public, qu'ils soient hommes ou femmes, jusqu'à dix coups de fouet chacun ». Le 28 août 1756, aggravation des peines : toute personne sera libre d'arrêter les délinquants; les frais d'arrestation, de procès, de châtiment et de transfert seront à leur charge. Les coupables seront mis au pilori pour un espace de trois heures; les coups de fouet seront appliqués à nu sur le dos. En août 1757, après la prise du Fort William-Henry par les Français, nouvelle aggravation de sévérité : « Vous êtes requis, est-il dit aux shérifs, d'exercer la plus stricte surveillance sur les habitants français, de faire rigoureusement observer les lois qui les concernent, de faire incarcérer chacun de ceux qui les transgresseront. Tout citoyen est requis de vous assister dans l'exercice de vos fonctions ». Voilà donc les Acadiens exposés aux suspicions, menacés des excès de zèle, livrés aux brutales interventions du premier venu. Les voilà attachés à la glèbe comme les serfs du moyen-âge, ou plutôt comme les nègres des plantations du Sud. Et dire que les gens de la Nouvelle Angleterre se vantaient en leur code (article 91) qu'il n'y aurait ja-

mais en leur colonie ni servage, ni esclavage, ni vilainage, ni captivité d'aucune sorte ! en voilà pourtant que subissent d'innocentes victimes catholiques et françaises.

Parmi les déportés « liés par contrat » à des maîtres anglais se trouvaient surtout des enfants mineurs, conformément aux recommandations de Lawrence qui voulait faire d'eux de « bons et utiles sujets anglais ». On devine, sans parler de la violation des consciences, à quelle violences furent exposés les garçons, à quels abus les filles. Rien ne fut plus cruel que cet enlèvement des enfants pour un peuple qui, jusque dans la disperson de l'exil, garda au plus haut point le culte de la famille. La requête suivante en fait foi :

A Son Excellence le Gouverneur général de la province de Massachusetts Bay et aux honorables gentilshommes du Conseil.

Nous avons pris la liberté de vous présenter cette requeste, vu que nous sommes en chagrin par rapport à nos enfants. La perte que nous avons soufferte de nos habitations et [le fait d'être] amenés ici, nos séparations les uns des autres, [ce] n'est rien à comparer [au malheur] de prendre nos enfants par force devant nos yeux. La Nature ne peut souffrir cela. S'il était en notre pouvoir d'avoir notre choix, nous choisirions plutôt de rendre nos corps et nos âmes que d'être séparés d'eux. C'est pourquoi nous vous prions en grâce... que vous ayez la bonté d'apaiser cette cruauté. Nous ne refusons aucunement de travailler pour l'entretien de nos enfants... Vous priant en grâce d'avoir la bonté d'avoir égard à notre requeste...

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,
à Chelmsford : Jean Lendry.
à Oxford : Claude Bennois.
à Concord : Claude Le Blanc, Charles Daigue, Pierre Le Blanc.
à Worcester : Augustin Le Blanc.
à Andover : Jacques Ebert, Joseph Vincent.
à Waltham : Antoine Hébert.

Le comité chargé le 13 avril 1756 d'examiner cette pétition,

« propose humblement de recommander aux conseillers des

bourgs et aux commissaires des pauvres de cesser pour le moment de mettre les habitants français en service, de leur fournir une maison pour chaque famille afin que ces familles puissent vivre ensemble si elles le désirent, et cela jusqu'à nouvel ordre, de procurer du travail à un prix raisonnable à ceux qui sont en état de faire vivre leur famille, et de leur fournir, outre les choses qui leur sont déjà distribuées, [outils, rouets et instruments aratoires]; certains articles avec lesquels ils puissent se confectionner des vêtements, etc... Si quelques-uns doivent être mis en apprentissage, deux juges de paix du comté devront préalablement y consentir. Tous devront être traités avec bonté et humanité. »

On s'imagine sans doute que pareille motion fut votée à l'unanimité. Il n'en fut rien : au 15 avril, le Conseil l'approuve, mais le 17 la Chambre la rejette. Les élus livraient ainsi les victimes jeunes et vieilles à la rapacité et à la brutalité des électeurs. En voici la preuve :

« Quelque temps après leur arrivée à Boston, les pétitionnaires [Charles et Nicolas Breau] furent envoyés avec leur famille composée de neuf personnes au bourg de Hanovre où ils furent détenus, sous la surveillance d'un nommé John Bailey dans la maison destinée aux déportés. Pendant leur séjour, ils se sont efforcés par leur travail, ainsi que leur autre frère et leurs quatre sœurs, de pourvoir à leurs besoins et à ceux de leurs parents. Bien qu'ils aient constamment travaillé, car on les employait à couper du bois, à enlever la pierre ou à d'autres travaux des champs, [rien que de durs travaux apparemment], ils n'ont jamais reçu un liard et, pendant les quatorze derniers jours, on ne leur a distribué que très peu de vivres et encore tous de mauvaise qualité; il leur a été bien difficile de vivre dans de pareilles conditions. » — « Samedi dernier [avril 1756] une vingtaine d'hommes, l'air menaçant, ont pénétré dans l'habitation des pétitionnaires; plusieurs tenaient des cordes à la main. Ils ont entraîné vers une charrette le père et la mère des pétitionnaires, âgés de soixante-quatre ans, et les ont emmenés dans un endroit inconnu; ils avaient préalablement attaché avec des cordes le pétitionnaire Nicolas et l'un de ses frères pour les empêcher de suivre leurs parents sans défense Ledit John Bailey tenait Nicolas à la gorge, pendant qu'un autre l'attachait. »



LA NOUVELLE ANGLETERRE
vers 1775

Autre exemple de brutalité : « Votre pétitionnaire, [Augustin Hébert] qui réside actuellement [octobre 1756] à Watertown, fut dernièrement traité avec la plus grande brutalité par le capitaine Conligot : celui-ci lui a arraché un de ses enfants, bien que votre pétitionnaire pût, par son travail, subvenir à leurs besoins. Non content de cela, il a tellement battu votre malheureux pétitionnaire que celui-ci n'a presque pas pu marcher pendant deux semaines. » [Suivent les signatures de dix témoins.

En présence de si éloquents documents, on ne peut vraiment s'empêcher de songer à nos jeunes filles du Nord arrachées à leurs familles et livrées à la bestialité des Boches. Or, à la date de ces premiers faits, la guerre n'était pas même déclarée entre la France et l'Angleterre.

Le gouvernement de Massachusetts n'avait pas, en effet, attendu la déclaration de guerre de l'Angleterre (7 mai 1756), — celle de la France ne date que de juin — pour éloigner les Acadiens de la côte et leur interdire tout commerce de mer. « Nulle personne, fut-il décrété dès le 20 avril 1756, ne pourra transporter aucun habitant de la Nouvelle Ecosse à bord de bateaux de pêche ou de caboteurs. » Tous ceux qui avaient débarqué à Boston ou dans les autres villes et villages du littoral furent donc transportés dans les bourgs de la campagne. Comme la plupart de ces Acadiens étaient marins et pêcheurs, des centaines de pauvres gens, perdant ainsi leur gagne-pain, tombèrent avec leurs familles dans la misère en des régions uniquement agricoles.

« Après son arrivée en Nouvelle Angleterre, écrit Jean Mius d'Entremont, votre pétitionnaire résida quelque temps au Cap Anne; puis, il fut, il y a trois ans, transféré au bourg de Methuen. Là bien des choses ont contribué à le plonger dans la détresse... Sa femme, depuis qu'elle est loin de la mer, est devenue faible et maladive; lui et ses fils, accoutumés à vivre de la pêche et de la chasse, nullement habitués aux travaux des champs, ne peuvent trouver à Methuen ou dans le voisinage les mêmes salaires qu'au cap Anne... S'il lui était permis d'y retourner, il n'aurait besoin que d'un logis pour lui, sa femme et ses enfants. »

Autre injustice et autre inquiétude plus grandes encore :

« Vos pétitionnaires, écrivent Jacques Mireau et Joseph d'Entremont, étaient des habitants du passage Baccareau au Cap de Sable, où ils se livraient uniquement à la pêche, sans avoir pour vivre d'autres ressources. Ce genre de vie leur a souvent permis de secourir des pêcheurs anglais..., même en cas de naufrage... Vos pétitionnaires, actuellement dans ce port, craignent d'être transportés en Caroline du Sud où ils ne pourront plus trouver leur gagne-pain habituel, mais devront cultiver la terre ou se livrer à d'autres travaux qu'ils n'ont jamais faits... Ils vous supplient donc de prendre en considération leur malheureuse situation. »

On ne dut guère tenir plus de compte de leur sort que de celui de 49 Acadiens de Charlestown et de Marblehead qui furent, en groupes de cinq ou six, disséminés dans les villages de l'intérieur. On fit pire : le 25 août 1756, le Conseil et la Chambre de Massachussets décidèrent « qu'il était désirable que Son Excellence, le Gouverneur général (Shirley), commandant en chef de la flotte britannique, enrolât de force, pour le service de Sa Majesté, dans l'escadre commandée par le vice-amiral Holborne tous ceux des sujets français de Sa Majesté, récemment amenés de Nouvelle Ecosse qu'il jugerait bon de prendre. » Pauvres Acadiens ! c'était donc bien en vain qu'ils payaient de l'exil leur attachement à la neutralité militaire : maintenant qu'ils étaient faibles et isolés, on les embarquait de force pour servir contre leurs frères de sang français.

On se rappelle que, lorsque, au début de 1756, de malheureux fugitifs de Géorgie étaient venus, au péril de la mer, échouer qui à Long Island, qui à Sandwich, Lawrence, Shirley, les Lords du Commerce avaient aussitôt crié Haro! sur les Acadiens, en réclamant les mesures les plus rigoureuses pour empêcher « la calamité » de leur retour en Nouvelle Ecosse. Les Bostonais ne comprirent que trop bien ce langage. Les 99 « rescapés » de Sandwich furent dispersés loin des côtes par petits groupes de 5, 6, 7, 8, 10; le 25 août, 84 détenus de Boston furent ailleurs disséminés en groupes moindres en-

core : 3, 4, 5, 6 ; il en fut de même dans tout le pays. Comme la plupart des familles acadiennes comptaient de 7 à 15 membres, il en résulta qu'elles furent plus démembrées que jamais par l'enlèvement des enfants à leurs parents. Ce n'était pas, évidemment, dans le seul but d'empêcher le retour ni d'assurer une sécurité qui ne fut jamais compromise : c'était encore pour amener, par cet infâme effritement des groupes familiaux, une plus complète diffusion en ce milieu hostile et, partant, une plus rapide absorption de la race abhorrée. De ces perpétuels déracinements, de ces multiples séparations, de ces déchirements irréparables résultèrent des douleurs infinies qui apparaissent en mainte et mainte pétition acadienne. En voici un cas entre autres :

« Votre pétitionnaire [Claude Benoit] âgé de cinquante et un ans, est allé, sur l'ordre de la Chambre, habiter à Cambridge avec sa femme et ses cinq enfants; les trois plus âgés sont des filles dont l'aînée a vingt ans; des garçons, le cadet a six ans. Votre pétitionnaire et sa famille auraient pu être heureux en demeurant là; mais, peu de temps après leur arrivée, les adjoints de Cambridge ont envoyé les enfants de votre pétitionnaire chez un M. Campbell, d'Oxford. Mus par l'amour paternel, votre pétitionnaire et sa femme sont allés les rejoindre chez ledit Campbell et ont vécu là avec eux dans des conditions que votre pétitionnaire voudrait vous exposer de vive voix. Ledit Campbell a ensuite dispersé les enfants de votre pétitionnaire en divers endroits, et nous en avons ressenti beaucoup de peine et de chagrin. Pour éviter ces cruautés, votre pétitionnaire s'est enfui avec sa famille chez son frère qui demeure à Newton. Nous avons vécu de la charité publique quelque temps à Brooklin, quelque temps à Newton; puis les conseillers de Newton nous ont renvoyés à Cambridge. Mais les conseillers de Cambridge nous ont en charrette ramenés à Newton chez notre frère qui demeure dans une petite maison où se trouvent deux familles de treize personnes. Les conseillers de Newton ont refusé de s'occuper de nous et nous ont menacés de nous jeter en prison si nous ne partions pas immédiatement. Dans ces circonstances, votre pétitionnaire vous supplie d'avoir pitié de lui et de sa famille et de ne pas les obliger à retourner chez ledit Campbell, mais de leur fournir un logement suffisant pour lui

et sa famille qui veulent faire tout le travail possible pour subvenir à leurs besoins. »

Mis en présence de ces faits navrants, le Conseil et la Chambre des Représentants tergiversèrent du 7 janvier au 14 février 1757, ne s'occupant nullement des enfants, mais se demandant s'ils devaient oui ou non renvoyer les époux Benoit à Oxford ou à Cambridge ou à Newton ou même à Dunstable; et finalement, sans avoir rien décidé, ils remirent l'urgente affaire « à une date ultérieure ».

Tant pour raison d'économie que par haine des Acadiens les bourgs ne se souciaient nullement d'accueillir ces « indésirables », si petit qu'en fut le groupe, si malheureux qu'ils fussent. En avril 1757 le bourg de Needham « demande d'envoyer dans un autre bourg une partie des douze habitants français; » de même, en janvier 1759, les bourgs de Milton et de Walpole.

« Nous avons loué une maison, disent les conseillers de Dorchester (3 janvier 1759), pour le Français neutre qui réside ici et dont la femme est très faible; nous leur avons fourni du bois; nous avons secouru ledit Thibeaudeau qui boîte depuis qu'il s'est coupé à la jambe. Maintenant qu'il demande un lit et des couvertures, nous ne pouvons faire davantage. » — « Il a plu à la Législature, précisent en décembre 1757 les conseillers de Needham, de placer en 1756 cinq Français dans notre bourg. Lorsque nous les envoyâmes chercher à Boston, le colonel Pollard nous en envoya douze qui sont restés quinze mois. Ce nombre est hors de proportion avec nos ressources. Il n'y a pas de maison confortable pour les loger. Parmi eux se trouve un homme et sa femme âgés de 70 ans; un de leurs fils, qui a une femme et trois enfants, est malade et ne peut travailler. Un autre a ramené sa femme de Philadelphie; en sorte que nous avons maintenant treize de ces gens et sommes menacés d'en avoir davantage. Bien qu'il ait plu à cette Législature d'ordonner, conformément à notre pétition d'avril, le transfert à Wrentham de cinq de ces gens, nous n'avons pu les décider à se séparer, parce qu'ils sont tous membres de la même famille, disent-ils, et ont reçu la promesse de demeurer ensemble. »

Insoucieux de sa promesse, la Chambre ordonna d'office le transport ailleurs de sept Acadiens.

« Nous avons pris soin, gémissent en mars 1757 les conseillers de Leicester, de Jacques Vigneau et de sa famille de vingt personnes aussi bien que possible et avec le moins de frais possible; de manière que le coût de leur entretien pendant l'hiver a été de 2 shillings 6 pence. [On peut juger par l'énormité de la somme de la générosité des soins]. Nous espérions, une fois l'hiver passé, trouver pour ces gens quelque endroit où ils pussent, au moins en partie, subvenir à leurs besoins; mais nous n'avons rien pu trouver pour eux : car ils sont dans un tel état que personne n'en veut pour son service. Le père et la mère, âgés de 56 et de 67 ans, sont infirmes; le fils aîné est de constitution chétive et a quatre enfants; le second a un enfant et sa femme va accoucher; le troisième a une femme qui nourrit, le quatrième a une femme qui vient d'accoucher : le cinquième a une femme et un enfant; le sixième est une petite fille. On ne veut plus les garder nulle part; les frais de leur entretien augmentent. En conséquence, vos pétitionnaires sollicitent humblement le transfert de Jacques Vigneau et de sa famille en un autre bourg où leur entretien coûtera moins cher. »

Pauvre Jacques Vigneau, que devint-il avec sa trop nombreuse progéniture?... Pour se dédommager de pareils frais, certaines bourgades ne se gênaient pas, malgré les prescriptions officielles, pour exiger les impôts même de ces indigents.

« Les habitants français de Falmouth, ayant été par leur déportation privés de leurs maisons, de leurs terres et de presque tous leurs moyens de subsistance, vivent maintenant parmi des étrangers dans la misère et les privations. Or, le bourg de Falmouth vient d'exiger leur part de la taxe publique et ainsi d'augmenter leur détresse. Ils supplient donc humblement Votre Excellence de prendre en pitié leur misérable situation et de les exempter de la taxe, tant qu'ils ne pourront pourvoir ni à leur entretien ni à celui de leurs familles. »

En somme, on trouvait ces gueux indignes d'être de libres citoyens de la Nouvelle Angleterre, mais on les trouvait fort bons pour payer les impôts des libres citoyens.

Il n'est pas d'exactions ni de vexations, de malhonnêtetés ni d'injustices que les malheureux Acadiens ne subirent de la part de cette population âpre, hostile, dénuée de scrupules, « la plus fermée à tout sentiment de pitié, » a dit Henri d'Arles. Le père de sept enfants, dont cinq en bas âge, Pierre Pellerin, peut à peine se procurer pour lui et les siens les vêtements et les vivres nécessaires pour les préserver de la faim et du froid. On n'en exige pas moins de lui le loyer d'une maison que, d'après les ordonnances, le bourg de Pembroke devait lui fournir gratuitement; et, comme il est insolvable, on le jette en prison.

« Je suis dans l'impossibilité de payer cette somme, dit sa pétition; et, si on me laisse enfermé ici pendant quarante jours, je perdrai les avantages que m'offre le printemps de venir en aide à ma famille. Il y a quelques années, je possédais une belle ferme et tout ce qu'il fallait pour le bien-être et pour le bonheur de ma famille. Aujourd'hui, après avoir été dépouillé de tout et déporté en pays étranger, je suis séparé de ma femme et de mes enfants et enfermé dans une noire prison : on ne saurait exprimer toutes mes angoisses.

Et quels logements on leur donnait !

« Votre pétitionnaire [François Mius] résidait autrefois au cap de Sable avec plusieurs habitants français. Ils ont toujours vécu en bonne intelligence avec les Anglais qui venaient y chercher un refuge pendant la saison de pêche. Votre pétitionnaire a été déporté en Nouvelle Angleterre et placé avec sa famille, composée de lui, de sa femme et de leurs dix enfants, cinq garçons et cinq filles dont l'aîné à 12 ans, dans un endroit appelé Salem où ils ont vécu [neuf mois] paisiblement et confortablement. Pour des raisons inconnues, au mois de février 1757, ils ont été transférés dans le bourg de Tewksbury où ils ont vécu depuis dans la misère et les privations. C'est un endroit pauvre où il est presque impossible de trouver du travail; et, quand on en trouve, le salaire est insignifiant. La maison qu'ils ont habitée jusqu'au 23 décembre dernier [1758] était en ruine et abandonnée; il n'y avait ni cheminée ni rien pour en tenir lieu, en sorte qu'ils ont dû faire leur feu sur le sol, et la fumée les suffoquait. Il n'y avait pas une seule vitre dans toute cette maison, la plus horrible masure qu'on puisse ima-

giner. Le 23 décembre, ils ont été transférés dans une maison abandonnée depuis un an parce qu'elle était inhabitable : le pluie, la neige et le vent y pénètrent de tous côtés. »

Or, les Mius d'Entremont s'étaient « toujours empressés de secourir les pêcheurs anglais et de leur offrir aide et hospitalité. » Que faut-il penser du sort des autres Acadiens et de la reconnaissance anglaise? Que pensa de cette dernière un ami des Anglais, Louis Robichaux, auquel on interdit de séjourner en cette ville de Boston qu'il n'avait que trop servie naguère?

Voici maintenant ce qu'il faut penser de l'honnêteté puritaine :

« Votre pétitionnaire [Pierre Boudreau] a reçu l'ordre de résider à Scituate avec sa femme et ses enfants. Ils n'ont cessé d'y endurer toutes sortes de privations; à la fin, n'y pouvant plus vivre, ils sont venus à Boston implorer votre protection. On lui a pris deux de ses enfants, auxquels on a imposé le soin des chevaux; et, après deux mois de durs travaux, on ne leur a donné pour tout paiement que des guenilles. Votre pétitionnaire ne demande qu'à travailler et à faire travailler ses enfants, à condition qu'on les paie : mais, ne connaissant ni la langue anglaise, ni les coutumes du pays, ils ne savent à qui s'adresser lorsqu'on refuse de les payer de leur travail ou qu'on leur donne un salaire insuffisant, en sorte que les habitants peuvent les traiter comme bon leur semble. L'hiver dernier, votre pétitionnaire a été employé à couper du bois pour un certain Israël Randall; il en a coupé 24 cordes et n'a été payé que pour 8 en vivres qu'il a portés à sa femme malade. Il n'a encore rien reçu [1er avril 1757] pour les arrérages du bois coupé et ne sait comment obtenir le paiement de sa dette autrement qu'en s'adressant à vous. On lui refuse sa subsistance et le salaire de son travail, quand il a la chance d'en trouver. Cette semaine on doit venir lui enlever ses enfants; ne pouvant supporter cette pensée, il est venu vous demander protection. »

« Vos pétitionnaires [Paul Clermont et Charles Mius] habitant autrefois la partie de la Nouvelle Ecosse voisine de la mer, ont souvent été en relation avec des pêcheurs anglais qu'ils ont toujours traités avec bienveillance. Transportés en Nouvelle-Angleterre, ils ont été envoyés à Plymouth où

ayant à cœur de gagner leur vie sans être à charge au public, ils y sont restés jusqu'en mars, époque où ils se sont engagés à travailler pendant douze mois pour M. Ray Thomas. Un contrat fut préparé en double et signé; mais M. Thomas refuse de leur remettre l'une de ces copies. Après avoir travaillé six semaines, poussés par l'inquiétude, ils ont demandé cette copie. Ils furent chaque fois éconduits [5 juillet 1757]. Jeudi dernier, après une nouvelle demande, ils furent menacés de prison s'ils importunaient davantage. Ils croient nécessaire de s'adresser maintenant à votre honorable conseil pour obtenir justice. »

« Au début de mars [1757] les conseillers de Methuen ont envoyé travailler le pétitionnaire [Laurence Mius] et son frère, en leur promettant le même salaire qu'aux autres d'ici. Ils ont travaillé pendant deux mois; mais, lorsqu'ils sont allés toucher leurs gages, votre pétitionnaire a reçu trois verges de vieille toile évaluée à 7 deniers la verge, 2 livres de morue sèche et une livre de graisse de porc; son frère n'a guère reçu davantage. La famille de votre pétitionnaire, composée de 12 personnes, n'a reçu pour subsistance que six livres de porc par semaine et un minot de blé d'Inde [maïs] et les conseillers nous ont avertis que cette ration sera réduite de moitié pendant l'hiver. Le frère de votre pétitionnaire a travaillé pour la valeur de 3 pistoles 15 shillings; lorsqu'il a réclamé cette somme non seulement on la lui a refusée, mais un homme armé d'un tisonnier le pourchassa et le frappa au côté. Il en a craché le sang tout le reste du jour et, depuis lors, ne peut travailler par suite de la grande douleur qu'il éprouve. Son agresseur lui a dit que, sans la peur de la justice, il l'aurait tué comme une grenouille, [on sait que les Anglais nous appellent aimablement *froggies*], en sorte que, comme votre pétitionnaire et sa famille, il se trouve maintenant presque nu, étant sans ouvrage, et sans salaire pour le travail fait. Votre pétitionnaire a un autre frère qui a travaillé sept mois pour un autre patron lequel n'a pas voulu le payer; lorsqu'il voulut le quitter, celui-ci l'a poursuivi chez lui, l'a dépouillé au point de le laisser nu, a menacé son père de lui casser la tête s'il prenait sa défense. Deux pauvres femmes ayant accouché, il a fallu s'adresser aux conseillers pour obtenir des planches, afin d'empêcher la neige de tomber sur leurs lits, et deux couvertures de laine pour les couvrir !... Votre pétitionnaire pourrait ajouter plusieurs autres griefs trop longs à mentionner. »

N'oublions pas que cette malhonnêteté puritaine dans

l'exploitation des Acadiens est d'autant plus coupable que, par suite de l'enrôlement de la jeunesse américaine pour la guerre, la main-d'œuvre manquait dans les colonies anglaises : un peu de reconnaissance était la moindre chose due.

On voit, par cette dernière lettre comme par d'autres citées plus haut, comment les fonctionnaires municipaux s'acquittaient de ces devoirs de protection que leur avaient confiés le Conseil, la Chambre des Représentants et le Gouverneur. Or, nous avons des témoignages encore plus probants des mauvais exemples d'inhumanité qu'ils donnaient eux-mêmes à leurs administrés. Les conseillers de Dorchester refusent à Hammond Thibaudeau un lit et des couvertures pour les couches de sa femme, alors qu'elle a déjà quatre enfants en bas âge. Ceux d'Easton ne donnent à un vieillard infirme Charles Mius, à sa femme et à sa petite fille que trois pintes de lait écrémé par jour, « en sorte que nous sommes condamnés à mourir de faim si nous ne sommes secourus. » Ceux de Braintree refusent tout secours à Jacques Le Blanc, à sa femme et à ses trois enfants, bien que l'un d'eux ait perdu une main et que sa femme soit faible et âgée : « se trouvant sans ressources, il en est réduit à mendier de porte en porte. » Les conseillers de Braintree se plaignent en 1757 de n'avoir, sur trois familles de sept membres chacune, que cinq adultes capables de travailler. Voici comment sont traités les vieillards, les malades et les enfants des deux premières familles : « La première famille n'a que deux lits dont les couvertures sont usées ;ces gens n'ont ni linge ni chemises ; les vieillards ont reçu du capitaine Thayer les vêtements qu'ils portent. La deuxième famille n'a qu'un mauvais lit ; ils sont tous pauvrement vêtus ; ils n'ont pu se confectionner de vêtements que grâce à M. Ranson chez qui ils vivent. »

Un gros fermier des environs d'Annapolis, Joseph Michel, bien qu'ayant toujours vécu en bons termes avec les Anglais, est, ainsi que les siens, détenu dans le bourg de Marshfield. En mars 1756 surviennent deux conseillers : ils s'emparent de

son fils aîné François, l'arrachent au patron qui l'employait et le livrent de force à un autre, malgré l'opposition des parents et du premier patron; même violence à l'égard du cadet qu'on livre comme mousse à un marin, quoique l'enfant soit malade en mer. Le père eut beau se plaindre, le premier patron intervenir, la Chambre blâmer, l'affaire n'en fut pas moins renvoyée aux calendes grecques. Or, en ce bourg de Marshfield vivait sur ses terres le grand déportateur même, Winslow; on ne voit pas qu'il ait fait la moindre chose pour le soulagement de ses victimes, pas même pour le vieux René Leblanc qu'en une lettre à Lawrence, il affectait de plaindre — Jean Labardor a jadis failli être tué en sauvant des Anglais attaqués par des sauvages. On ne l'en laisse pas moins à Wilmington sans secours pour lui ni les siens.

« Depuis dix semaines, il n'a reçu pour la subsistance d'une famille de sept personnes qu'un quartier d'agneau et une pinte de lait par jour. Il n'a pas de bois [26 décembre 1757] parce qu'on lui a refusé un bœuf pour le transport de celui qu'il a coupé. Il est donc sans vivres ni feu dans une maison qui n'a ni porte ni toit. Quand il pleut, il leur faut transporter leurs lits à l'abri du vent pour éviter la pluie et la neige. Il lui arriva une fois de faire remarquer à un conseiller qu'ils étaient inondés dans la maison : celui-ci leur répondit de construire un bateau et d'y naviguer. »

A Lancaster vivent Belloni Melançon avec sa femme et sept enfants, et son beau-frère avec sa femme et quatre enfants. On a voulu lui enlever ses enfants; il a résisté,

« disant qu'il aimait mieux les voir mourir que les voir s'éloigner de lui. Alors le capitaine Richardson lui a promis de prendre soin des trois plus jeunes, ainsi que de sa belle-sœur atteinte d'une maladie mentale. Melançon a lui-même placé un de ses fils chez un certain James Wilder et a laissé l'autre chez le magistrat Richardson; mais celui-ci a bientôt repris l'enfant placé chez Wilder, prétendant avoir le droit de le placer où bon lui semblait; or, il a si cruellement battu et maltraité l'enfant qu'il avait chez lui, il lui a fait de telles meurtrissures au

bras, que celui-ci n'a pu se servir de ce bras pendant un mois. On les a ensuite forcés de quitter la maison qu'ils habitaient, transportés dans une autre; et, pour ce faire, on a arraché de son lit la pauvre femme boiteuse, et on l'a traînée en charrette. On les a installés misérablement dans une maison où ils n'ont pas de bois pour se chauffer ni d'aliments si ce n'est pour les cinq enfants en bas âge. »

Le spectacle des souffrances humaines accable. Il faut donc s'arrêter en cette description des misères acadiennes au pays des « défenseurs de la Foi ». Ce n'est pas que les documents fassent défaut; ils abondent, au contraire, dans les Archives de Boston, et l'on n'a que l'embarras du choix. Ces documents proviennent uniquement des papiers de la Chambre des Représentants; car, c'est à elle seule que les Acadiens, en leur qualité d'étrangers, pouvaient adresser leurs doléances; ils ne pouvaient recourir à aucune autre juridiction ni locale ni régionale; le moindre de leurs griefs devenait ainsi une affaire d'Etat. On devine combien de ces humbles durent hésiter à recourir à si haute intervention; on devine combien ne le purent faute de savoir écrire, faute de savoir la langue, faute de savoir s'y prendre, faute de conseillers et d'interprètes; on devine donc de combien la somme des souffrances acadiennes en Nouvelle Angleterre dépasse le total de ce que nous en connaissons. Que d'orphelins, que de veuves, que de vieillards, que d'adultes même souffrirent et succombèrent en silence ! « La moindre allusion à leur pays natal, avoue un document anglais, leur faisait venir les larmes aux yeux; bien des vieillards moururent de chagrin. »

En leur détresse, ces exilés ne trouvèrent pas de plus grande force que leur foi. Et cette foi ne trouva d'autre expression que la prière, tout au plus la prière en famille : car, en son fanatisme, « le peuple, dit l'historien Hutchinson, n'eut jamais consenti à l'exercice public du culte par aucun prêtre. Une loi toujours en vigueur interdisait, sous peine de mort, à tout prêtre catholique de franchir les frontières de la province. » Cette privation des secours de la religion fut pour les Acadiens l'une

des pires souffrances morales. « La pensée de mourir sans confession, continue notre historien protestant, les tourmentait plus que tous les châtiments corporels qu'on eût pu leur infliger. » Aussi finirent-ils, en 1761, on ne sait trop comment, par se mettre en relation avec l'un de leurs anciens missionnaires, l'abbé Maillard, que les Anglais détenaient à Halifax. « Je ne manque point cette occasion, écrit-il à Louis Robichaux, pour vous faire savoir combien je désirerais être près de vous et de tous les autres catholiques dispersés dans les contrées de Boston... J'ai soin tous les dimanches de vous avoir présents en esprit... J'en fais mention expresse en présence de tout le peuple fidèle qui m'entoure... Faites de même en vos prières communes... » Ainsi se maintenait, malgré la distance, malgré la dispersion, malgré les épreuves, cette communion spirituelle des Acadiens qui les sauva de l'anéantissement moral et national voulu par leurs ennemis.

Enfin, au cours du printemps 1763, les pauvres opprimés crurent qu'avec la guerre leur martyre touchait à sa fin. Dans les colonies anglaises circulaient, « rapides comme les messagères du printemps », des copies de la lettre suivante :

Fait à Liverpool le 18 mars 1763.

Messieurs et Chers Frères,

Nous avons ordre de Mgr le duc de Nivernois, ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté très Chrétienne, qui reste actuellement à Londres pour un long temps, de vous faire tenir la copie de celle qu'il nous a donnée, qui est que le traité définitif est signé et l'on va procéder immédiatement à votre renvoi en France. Comme le règlement à ce sujet ne peut se prendre qu'en sachant exactement le nombre de ceux ou de celles qui veulent s'en rapporter à la protection du Roi de France, il est nécessaire que vous nous en fassiez tenir la liste le plus tôt qu'il vous sera possible. Cette liste contiendra les noms des hommes, des femmes et des enfants, chacun la signera pour soi, et ceux qui ne sauront pas signer mettront leurs marques.

J'ai le plaisir de vous annoncer que votre traitement sera en France encore plus avantageux que vous ne l'attendez et

que vous serez sous la protection immédiate du Roi et de son ministre, Mgr le duc de Nivernois. Communiquez à nos frères cette lettre et assurez bien de la protection que j'approuve, en leur annonçant leur prochaine délivrance.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Messieurs, votre très humble et obéissant serviteur

de la Rochette.

Nous avons, tous ceux qui sont en Angleterre, pris cette liste et nous sommes tous sur notre départ pour passer en France. Nous prions tous Dieu de vous y voir avec nous. Nous vous assurons que, quelque part que nous allions, nous n'aurons plus de neutralité. [En avaient-ils assez de cette duperie anglaise?] Prenons donc le parti de notre religion. C'est la grâce, messieurs, que vous demandent ceux qui vous sont bien sincèrement

Vos très humbles serviteurs les Acadiens : Alexis Trahan, Tranquille Le Prince, Joseph Le Blanc, Alexis Boudrot.

Comment cette lettre, destinée aux prisonniers acadiens en Angleterre, fut-elle transmise aux déportés des colonies anglaises, on ne sait trop; (à vrai dire, insoucieux des subtilités diplomatiques, les Acadiens d'Angleterre ne voyaient que des « frères » en leurs parents et amis d'Amérique); mais ce que l'on sait, c'est l'accueil enthousiaste qu'elle eut dans les colonies du Sud et, comme on le verra bientôt, jusqu'en Nouvelle Ecosse. En Nouvelle Angleterre où l'on avait tant souffert, ce fut du délire : les détenus des bourgs, oublieux de tous les châtiments corporels et autres dont on les menaçait, accoururent à Boston pour plaider leur cause et s'embarquer au plus tôt sur les vaisseaux de France. En août, 5 listes s'étaient couvertes des noms de 1.043 survivants dont 160 chefs de famille.

« Les malheureux habitants... des terres de l'Acadie actuellement expatriés... en Nouvelle Angleterre, dit leur requête au duc de Nivernois, implorent la protection de Votre Grandeur pour qu'il vous plaise de leur procurer la même faveur qu'à leurs compatriotes d'Angleterre... Nos frères nous ont fait part de la joie qu'ils ressentent d'être enfin rentrés sous l'obéissance et la protection de Sa Majesté Très Chrétienne; nous aspirons

au même bonheur et nous espérons tout de la bonté de son cœur et de la noblesse du vôtre en qui nous nous confions entièrement... »

Après tant d'infernales souffrances, le Ciel s'ouvrait donc pour eux ici-bas. Que non: les Anglais leur en tinrent la porte bien close. Ces bons puritains, qui s'étaient tant plaints de la lourde charge que leur imposaient tous ces « indésirables, » s'avisèrent maintenant que leur labeur de bêtes de somme, privées de tout droit de posséder des terres et d'exercer des métiers indépendants, constituait en réalité une bonne main d'œuvre à vil prix, fort utile pour tous les gros travaux de la colonie; et, poussant plus loin leur raisonnement à l'encontre de toute logique, ils déclarèrent que, ces ci-devant sujets anglais étant traités en prisonniers de guerre, le Roi de France devait payer tous leurs frais d'internement. Voici les détails de cette casuistique puritaine où il entre à coup sûr plus d'esprit de lucre que d'amour évangélique :

Boston, le 24 août 1763,

A Jaspar Mauduit [agent de la colonie de Massachusetts à Londres]

... Si le départ [des habitants français] doit avoir lieu et que nous soyons privés de leurs services au moment où ils vont devenir des sujets utiles [leur exploitation depuis plus de sept ans n'avait-elle donc pas été *utile* et en quoi étaient-ils plus *sujets* maintenant qu'avant ?] la province qui a supporté la charge de leur entretien pendant le temps qu'ils étaient considérés comme ennemis [en quoi étaient-ils plus *ennemis* alors que maintenant ?] a droit en cette circonstance à un remboursement équitable. C'est malgré nous que nous les avons accueillis d'abord. C'est notre désir de venir en aide au service de Sa Majesté qui nous a induits à les recevoir et à les secourir [avec quelle bonne grâce et quelle générosité !] Le roi de France, qui les considère comme ses sujets, ne doit pas perdre de vue que ce sont des prisonniers de guerre, [comme toujours ils sont prisonniers de guerre quand la France les réclame et « sujets britanniques » quand l'Angleterre en a besoin] et que, conformément à l'entente entre les deux couronnes, la Grande-

Bretagne a le droit d'exiger le remboursement des dépenses encourues pour leur entretien. Vous êtes autorisé à réclamer ce remboursement et à faire dans ce but prévaloir cet argument ; mais, si ce moyen ne réussit pas, vous devrez vous efforcer de l'obtenir par des moyens qui sont laissés à votre discrétion. Cette lettre vous est écrite au nom et sous la direction du gouverneur et du Conseil. »

En somme, peu importent les moyens et les arguments, pourvu qu'on arrive au but désiré, à la fin souhaitée : le maximum de profit. Peu importe que ces neutres, dont la neutralité est vraiment bien commode, soient traités en prisonniers français si l'on en retire de l'argent, ou en sujets anglais si on en retire du travail; de toute façon, il faut opérer une bonne affaire. Que de pauvres humains en pâtissent cruellement et iniquement, on n'en a cure : cela n'entre pas en ligne de compte. C'est toujours, ici comme ailleurs, la froide morale, ou plutôt l'immoralité, de l'intérêt bien entendu.

Quant à la note à payer, il va de soi qu'elle doit être le plus possible majorée : en juin 1759, le compte s'élevait à 6.543 livres 19 shillings, 6 pence ; maintenant, il est porté à 9.563 livres, 9 shillings, 10 pence (quelle imposante minutie des chiffres !) Il y a bien désaccord sur le montant entre le Secrétaire qui ne tient compte que des mandats et le trésorier qui tient compte de tout ce qu'il a payé : c'est naturellement le plus fort compte qui est le bon et devra être exigé. Voyons de plus près le détail de ces comptes. M. le Sénateur Pascal Poirier eut la curiosité d'examiner les réclamations des soi-disant créanciers de l'affaire acadienne : il constate que ces réclamations sont outrageusement exagérées et nullement accompagnées de pièces justificatives, reçus ou autres. Qu'importe? Il fallait que le Roi de France, même ruiné par la guerre, trouvât encore le moyen d'enrichir les honnêtes marchands de la Nouvelle Angleterre. N'oublions pas que cette somme de près de 10.000 livres, c'est-à-dire près de 250.000 frs, dépasserait de nos jours un million. Ajoutez-la au compte que ne devaient pas manquer de produire les autres colonies pour leurs 3.350 prison-

niers, et vous calculerez que le prix de rachat des 5.200 Acadiens d'Angleterre et d'Amérique ne pouvait manquer de s'élever à 1.300.000 francs, soit en valeur actuelle plus de cinq millions. Il faut avouer que, de toute façon, les Acadiens étaient pour ces coloniaux anglais un cheptel de bon rapport. Or, tout calcul fait, plus avantageux encore que ce gros prix de rachat dut sembler le rendement de la main-d'œuvre acadienne; car, les Lords du Commerce, dûment consultés, préférèrent qu'on utilisât les Acadiens dans les colonies anglaises. Voici à ce propos une lettre — inédite, croyons-nous —, de notre ministre, le duc de Choiseul, à notre nouvel ambassadeur à Londres, M. de Guerchy. (*Arch Aff. étrang. Corr. polit. Anglet.* Vol. 452, f. 203).

A Versailles, le 22 novembre 1763.

Le Sieur de la Rochette, qui a été chargé par le duc de Nivernois de rassembler et de faire embarquer tous les Acadiens dispersés en Angleterre, vient de m'envoyer un dénombrement général [aux 20 juin, 7 juillet, 12, 14, 23 août et 9 septembre bre 1763] des Acadiens dispersés dans la Géorgie, la Caroline, le Maryland, la Nouvelle York, la Nouvelle Angleterre, et la Nouvelle Ecosse; et il y a joint les copies des lettres que ces habitants lui ont adressées pour M. le duc de Nivernois qu'il croyait en Angleterre.

J'étais déjà informé du désir que ces habitants ont témoigné de passer dans les colonies françaises, et, sur le compte que j'ai rendu au Roy, Sa Majesté a trouvé bon qu'on armât de chacune des Iles de la Martinique et de Saint-Domingue un bateau pour aller prendre à la Nouvelle York et à Boston ceux qui se trouveront à portée de s'y embarquer; et, s'il faut en croire le rapport qu'ont fait quelques-uns d'entre ceux qui sont venus en France sur un bâtiment qui a relâché à la Nouvelle York, ils n'éprouveront aucune difficulté de la part des gouverneurs anglais; je pense qu'en effet il ne leur en doit être fait aucune. Je vous prie cependant de sonder le ministre anglais là-dessus et de vous assurer si le Roy de la Grande-Bretagne voudroit se prêter au retour des Acadiens, parce que, s'il consentait, nous pourrions prendre d'autres mesures et plus promptes pour les faire revenir.

Vous sentirez combien il est de conséquence de vous ménager sur les questions que vous aurez occasion de faire à ce sujet,

afin de ne pas vous trouver dans le cas d'essuyer un refus formel, parce que, pour peu que vous y trouvassiez de la résistance, il vaudrait mieux continuer les moyens indirects dont nous avons fait déjà usage par la voie de la Martinique et de Saint-Domingue. — CHOISEUL.

A cette lettre était joint le document suivant :

DÉNOMBREMENT GÉNÉRAL DES FAMILLES ACADIENNES

aujourd'hui dispersées dans les Colonies anglaises de l'Amérique septentrionale, dressé d'après les rôles envoyés par les exilés de chaque province.

Individus	Nouvelle Angleterre		Nouvelle York	Nouvelle Ecosse		Maryland	Pensylvanie	Caroline du Sud	Géorgie	Total Général
	Gouvernement de Boston	Gouvernement de Connecticut		Gouvernement d'Halifax	Rivière Saint Jean					
Hommes	716	108	38	136	19	117	64	57	33	732
Femmes	160	109	40	123	17	139	68	65	37	765
Filles et garçons	167	449	171	435	51	554	251	158	115	2900
Total	1043	666	249	694	87	810	383	280	185	4397

Ce document daté du 22 novembre 1763 se trouve aux Archives du Ministére des Affaires Etrangères dans la Correspondance politique d'Angleterre, vol. 452. f. 205.

Cette lettre prouve assez que, loin de se désintéresser du sort des Acadiens, le gouvernement français apportait le plus grand zèle à opérer leur rapide délivrance. Malheureusement, dès le 6 décembre, M. de Guerchy répondit que « le gouverneur d'Halifax s'étant montré mécontent de ce projet d'émigration, il croyait préférable de ne pas sonder la Cour britannique peu favorable à ces projets, mais d'envoyer seulement des bateaux à New-York et à Boston où ils étaient plus nombreux, (Ibid. vol. 452, f. 328). Le successeur de Lawrence, Belcher, s'acharnait donc tout autant que celui-ci sur les malheu-

reuses victimes d'une déportation dont il profitait, du reste ainsi que les membres de son Conseil.

Sur l'accusation des autorités coloniales, on chicana notre ambassadeur à propos de la prétendue illégalité de ces manœuvres « sournoises ». (nov. 1763). Il n'eut pas de peine à démontrer (février 1764) qu'elles étaient si peu illégales que la lettre de La Rochette, citée plus haut, était adressée aux prisonniers d'Angleterre au su du gouvernement anglais et qu'elles étaient si peu sournoises que, le 22 novembre 1763, La Rochette avait déclaré que les prisonniers d'Amérique, désireux de se rendre aux colonies françaises, ne pourraient le faire qu'autorisés par le Gouvernement anglais; les Acadiens du Massachusetts poussèrent même la candeur jusqu'à adresser au gouverneur de cette colonie copie de leur requête à l'ambassadeur de France et la liste des partants. Le ministre anglais Hartford n'en refusa pas moins péremptoirement l'autorisation demandée, déclarant que le roi d'Angleterre avait seul droit de disposer de cette population, et lord Granville interdit brutalement au roi de France (en invoquant le fameux Acte de Navigation, tout comme en 1713 à Port Royal) l'envoi de tout vaisseau français aux colonies anglaises. Ce double veto de l'Angleterre enfermait donc à jamais ces réprouvés acadiens en leur enfer puritain; la pierre retombait sur la tombe.

Deux autres projets de rapatriement échouèrent également. Un Jersiais, protestant Jacques Robin, autre profiteur de la déportation, proposa aux Acadiens de Boston et d'ailleurs de les établir sur ses vastes concessions de Miramichi; ils pourraient s'y livrer, dit-il, à la culture et à la pêche; un de leurs anciens missionnaires, l'abbé Manach, leur assurerait le culte catholique. L'enrôlement commençait quand le gouverneur de la Nouvelle Ecosse vit là encore une menace pour la sécurité de sa colonie; d'où veto des Lords. Aux propositions du comte d'Estaing, appelant les Acadiens à Saint Domingue, 406 détenus du Massachusetts en décembre 1764 s'empressèrent d'acquiescer en vendant sur le champ leurs outils et

leurs provisions et en accourant à Boston pour solliciter du gouverneur un passeport général. Au lieu de leur répondre, on enferma dans une caserne, puis dans un entrepôt à sucre les 72 pères de famille. Le 1er janvier 1765 ceux-ci réitèrent leur demande dans un langage émouvant en sa candeur :

« Nous autres, tous les Acadiens, ayant un grand désir de passer aux colonies françaises, prenons la liberté de présenter une seconde requête à Votre Excellence et à votre Conseil en vous souhaitant une bonne année et bonne prospérité... Voilà neuf ans que nous vivons dans l'espérance d'aller rejoindre notre patrie. Il nous semblait que la porte nous était ouverte, et vous nous l'avez fermée... Nous avons toujours entendu dire qu'en temps de paix, en tous pays, les portes des prisons s'ouvraient pour tous les prisonniers. Cela nous étonne bien de voir qu'on nous détient en nous disant qu'on nous donne toute liberté de notre religion; c'est tout le contraire : car, en nous détenant ici, on nous ôte le libre exercice de notre religion. Cela est bien dur pour nous, et aussi de nous voir incapables de nous venir en aide à nous-mêmes. — Messieurs, si vous n'avez compassion de nous, nous périrons de froid et de faim... Aussi nous supplions votre bonté d'avoir compassion de pauvres gens comme nous. »

La réponse à la demande de départ fut négative : car, le 24 janvier, le gouverneur écrivait au Conseil et à la Chambre :

« J'ai toujours considéré ces gens comme sujets britanniques [eh bien ! les sujets britanniques ne sont-ils donc pas libres d'aller où bon leur semble ?] et, il y a quelque temps, j'ai soumis leur cas aux Ministres d'Etat de Sa Majesté, les priant de me donner des instructions à ce sujet. Je ne pouvais donc laisser cette émigration s'opérer sous mes yeux sans avoir reçu d'ordres de mes supérieurs... Leur situation est sûrement lamentable : car, en allant à Saint-Domingue, ils courent au-devant d'une mort certaine. Peu échapperont aux effets meurtriers du climat de cette île, mais d'autre part rien ne les encourage à rester ici... C'est plutôt un sentiment d'humanité que des considérations politiques qui m'empêche de les laisser entreprendre ce fatal voyage. J'ai moins l'ambition d'en faire des sujets britanniques que de les arracher à la mort. La première chose à faire, c'est de leur procurer des moyens d'existence; ensuite, je me réjouirai de toute mesure leur permettant de s'établir quelque part ».

Au fond, ce gouverneur Fra Bernard fut peut-être avec Hutchinson l'un des rares hommes de cœur que les Acadiens trouvèrent au pays des puritains. Dès le 18 janvier, il s'apitoyait, sincèrement, semble-t-il, sur « la déplorable situation » de ces « pauvres gens ».

« Aucun d'eux n'a encore eu la variole, et il leur faut chaque jour travailler pour vivre. S'il ne leur est pas permis d'aller par la ville chercher du travail, ils mourront de faim; et, si on le leur permet, ils contracteront la maladie. Comme ils sont entassés dans des logements trop étroits et qu'ils manquent du nécessaire,il faut les préserver du danger de périr». « Un grand nombre de ces Acadiens, constate le bureau de bienfaisance, se trouvent sérieusement malades; la plupart le deviennent tous les jours. Nous croyons que cette maladie est surtout imputable aux misères que ces gens ont dû subir, avant qu'on leur apportât quelque secours. En cette saison, il n'est guère possible de procurer du travail aux plus valides, si désireux qu'ils soient d'en avoir; et ce travail même ne suffirait pas à leur entretien, encore moins à celui de leurs familles, d'autant qu'il y a parmi eux beaucoup de vieillards, de femmes, d'enfants et d'infirmes ».

Bref, le bureau de bienfaisance ne voit, pour alléger les dépenses de Boston, qu'un remède, toujours le même : « renvoyer tous ces « indésirables » à leurs bourgs respectifs et interdire à ces bourgs de jamais plus en recevoir ni en laisser échapper. » On le fit : la Chambre, refusant de leur accorder aucun terrain pour s'établir, les gratifia de quatre jours de vivres pour retourner en leurs bourgades perdues. Les malheureux, une fois de plus déçus, durent, la mort dans l'âme, reprendre le chemin des odieuses gehennes où ils peinaient sans relâche pour le seul profit de leurs exploiteurs. Quand donc finirait leur servage en ces lieux maudits? Reverraient-ils jamais, à défaut du pays natal, une terre française?

Un an plus tard, le 13 janvier 1766, quelques-uns de ceux qui étaient restés à Boston, « leurs familles étant extrêmement multipliées », adressèrent au gouverneur Barnard une nouvelle pétition : ayant emprunté, disent-ils, ce qui leur était néces-

saire pour la pêche, (on devine cette forme d'exploitation,) il ne leur reste plus, leurs avances payées, de quoi entretenir leurs familles. « C'est pourquoi nous, pauvres Français, que l'on appelle neutres, nous vous prions d'avoir pitié et compassion de nous et de plusieurs pauvres veuves et de nos petits enfants, de nous assister cet hiver de quelque chose qui nous fasse susbister en vie, ou, faute de quoi,... de nous donner du travail : car, nous n'en trouvons aucunement, et voulons pourtant bien travailler ». A cette détresse la Chambre des Représentants ne trouva, le 15 février, d'autre remède que l'inexorable renvoi dans les bourgs. « S'ils refusent d'y retourner, on leur retranchera les vivres et le loyer des maisons qu'ils reçoivent présentement. » Le Conseil, à vrai dire, rejeta cet arrêt par trop cruel.

Or, le gouverneur du Canada James Murray avait, le 1er mars 1765, offert gratuitement aux immigrants qui viendraient en sa colonie cent arpents de terre à chaque chef de famille et cinquante à chacun de ses enfants : « ceux qui voudront, ajoutait-il, s'établir dans le bas de la province, comme sur la baie de Gaspé, la baie des Chaleurs et les pays adjacents, auront en outre l'avantage de la pêche ». C'était le salut pour les Acadiens; ils sollicitèrent de Murray l'admission au Canada et l'obtinrent. Mais comment s'y rendre, puisqu'ils sont dans l'indigence? « Nous supplions très humblement Son Excellence, écrivent huit d'entre eux à Barnard (8 février), d'avoir la bonté de nous transporter au Canada dans des vaisseaux avec nos familles et des provisions pour une année : car nous sommes hors d'état d'y pourvoir. » Le gouverneur Barnard approuve :

« Depuis que je suis gouverneur, écrit-il à la Chambre des représentants, j'ai toujours eu beaucoup de pitié pour ce peuple; il a été victime des nécessités de la guerre; ce n'est pas en punition de fautes graves qu'il a été arraché à une situation heureuse et plongé dans la misère et la servitude sans espoir d'en sortir par lui-même. J'ai déjà plusieurs fois tenté d'établir les Acadiens de manière à en faire d'utiles sujets de la Grande-Bretagne et leur permettre de retrouver le bien-être, mais je n'en ai jamais

trouvé le moyen. Une occasion se présente de leur venir en aide sans encourir de grandes dépenses : au lieu d'être une charge pour cette province, au lieu d'y rester dans la détresse, ils pourront contribuer à la richesse et à la puissance de l'empire britannique. Seule, l'occasion d'exercer leur activité leur a fait défaut. J'espère donc que vous profiterez de cette occasion pour les secourir et faire ainsi preuve de charité et de patriotisme ».

Ainsi mise en demeure d'agir, la Chambre vota le 20 février une allocation de 20 livres pour permettre à deux Acadiens d'aller au Canada préparer les voies. Le 28 avril, le Gouverneur Murray se déclara « consentant à les recevoir », vu qu'il serait « avantageux, dit-il, de les y établir sur le même pied que les Acadiens », mais à deux conditions : serment d'allégeance et pas d'assistance. Les Acadiens, le 2 juin, se déclarèrent « résolus à prêter le serment de fidélité. » Que pouvaient-ils faire de mieux? il n'y avait plus de Nouvelle France en Amérique et la Vieille France d'Europe, si lointaine, n'était pas même autorisée à leur venir en aide? 890, dont 141 de Salem, s'inscrivirent donc pour le départ. « Notre situation est extrêmement triste, écrivent-ils à Barnard ; beaucoup de pauvres veuves sont chargées d'enfants; bien des gens d'âge avancé sont hors d'état de travailler : nous vous prions de nous retirer de l'abîme où nous sommes... de nous assister en quelque chose, afin que nous puissions vivre quelque temps après notre arrivée au Canada ». Autrement, en effet, arrivant sans ressources sur des terres non défrichées, ils étaient condamnés, dès les premiers jours, à mourir de faim. Or, le 25 juin, après de mesquins calculs de sa commission, la Chambre des Représentants répondit par un refus brutal : « Il ne sera désormais tiré du trésor aucun argent pour venir en aide aux Acadiens. »

Que voulait-on? apparemment, exploiter les Acadiens jusqu'au dernier jour en les payant le moins possible. Qu'on en juge par les deux textes qui suivent ! Le premier est une requête (14 juillet 1766) de notre vieil ami et connaissance Jean Labardore qui, au péril de sa propre vie, avait si fâcheusement sauvé la vie de matelots anglais à Merliguèche. « Votre péti-

tionnaire, père de huit enfants trop jeunes pour lui venir en aide,se trouve dansunesituation déplorable faute d'ouvrage et craint que lui et sa famille n'endurent de grandes privations s'ils sont laissés ici (Boston) jusqu'à l'hiver. Il sollicite donc instamment qu'on accorde à lui et à sa famille le passage à Québec où il résidera chez un cousin. » Le second texte, qui est une lettre du secrétaire du gouverneur aux autorités de Boston (23 juillet), nous révèle des faits intéressants : « Comme vous vous êtes chargés de ces gens, je vous transmets, conformément aux ordres du Gouverneur, la demande qu'ils viennent d'adresser, afin que vous leur accordiez leur passage ; ou, sinon, que vous remplissiez vos engagements envers eux. Les arrérages que vous leur devez suffiraient à payer une partie des frais de leur transport, s'ils consentaient à vous acquitter de cette façon. » Si la ville de Boston ne payait pas aux Acadiens les arrérages dus, que devaient faire les bourgades lointaines? Un rapport de la Commission de la Chambre, daté de juin 1766, nous le dit : « Plusieurs bourgs où les Français neutres ont été envoyés n'ont pas encore acquitté leurs parts de dépense. » Et, s'il y avait chômage pour quelques détenus pendant la morte saison, nous savons qu'il y avait, en d'autres temps, surmenage pour d'autres.

Enfin, quelques vaisseaux, au moins deux, partirent de Boston pour Québec, bien que nous ne sachions pas dans quelles conditions. « Un vaisseau, dit la lettre précédente, va mettre à la voile pour Québec samedi prochain. « La *Gazelle de Québec* nous apprend, en effet, le 1er septembre, que « la goëlette *Terry* est arrivée la nuit dernière avec 40 Acadiens qui viennent s'établir ici pour l'avantage de leur religion » et, le 8 septembre, que « la goëlette *Good Intent* est arrivée ici jeudi (4 septembre) avec un grand nombre d'Acadiens. » (apparemment 50). A cette même date du 8 septembre, « les membres du Conseil (de Québec) décident d'envoyer au munitionnaire l'ordre de fournir aux 90 Acadiens, sans compter les femmes et les enfants, des vivres pour un mois (à raison d'une ration pour chaque homme et chaque femme et d'une demi-ration

pour chaque enfant) et de faire publier un avis pour informer tous les seigneurs de cette province de l'arrivée de ces gens, afin que sans perdre de temps, ils s'entendent avec ces nouveaux venus pour les établir aux meilleures conditions possibles sur leurs terres »(sur les parties qui n'ont pas encore été concédées).

Ce qui frappe le chanoine Louis Richard en ses recherches généalogiques, c'est le « démembrement inouï « de ces familles revenues de Nouvelle Angleterre : « tous ceux qui atteignirent nos rivages, dit-il, n'étaient plus que de misérables épaves : veufs, veuves et orphelins. »

A supposer, pour mettre les choses au mieux, que le moitié des Acadiens du Massachusetts, soit 450, fut ainsi établie au Canada, que devinrent les autres? — Un malheureux Edouard Benoit, mari d'une femme malade, père de deux enfants dont un aveugle, réduit à l'indigence, renvoyé de bourg en bourg, sollicite en juin 1767 son transport au Canada ; sa demande fut rejetée; en mai 1769, il redemande aide et protection... La mer leur étant fermée, « il ne restait aux survivants, dit Pascal Poirier que l'alternative ou d'attendre tous ensemble, en captivité, la mort trop lente à venir ou, pour ceux qui étaient forts et bien portants, de s'en aller à pied, sans ressources, sans armes, sans tentes, sans vivres, à travers 400 milles de forêt avec la perspective de mourir de faim, soit en route, soit à destination.» C'est ce dernier parti que prirent les plus robustes ou, du moins, ceux qui étaient le moins chargés de famille. Deux groupes de gens valides se constituèrent, en effet. L'un, cédant à la nostalgie du pays natal, retourna en Acadie; nous en connaîtrons plus tard l'odyssée. L'autre prit, pour se rendre à Montréal, la route du lac Champlain; « on eût pu suivre leurs traces aux croix de bois qu'ils laissaient derrière eux. » Ceux qui parvinrent au Canada y fondèrent dans les comtés de Saint-Jean et de La Prairie de petites « Cadies ». « Jusqu'en 1775 et même plus tard » dit Placide Gaudet, arrivèrent encore des attardés, après plus de vingt années d'exil. Mais combien de vieillards, combien d'infirmes, combien de malades

restèrent sur la terre étrangère pour y fermer des yeux désespérés dans le dénûment et la solitude de l'hôpital ou du *workhouse* ! Combien d'orphelins, accaparés en des familles d'exploiteurs, y perdirent à la longue, en une misérable vie de servage, leur langue, leur religion et jusqu'à leur nom ! « Que de fois, dit le juge Savary, ne trouve-t-on pas dans les actes de l'état civil en Nouvelle Angleterre une mention comme celle-ci : « Mary Savary, Française neutre, morte très âgée dans l'indigence. » Quel crime cette pauvre femme, née dans l'aisance, avait-elle bien pu commettre pour mourir ainsi misérable loin de son pays, loin des siens? Que d'Evangelines se cachent sous ces noms méconnus !

« Pour les déportés du Massachusetts, dit le sénateur Pascal Poirier, l'exil fut une agonie de plus de dix ans sans trève ni répit; agonie des hommes réduits à la mendicité et obligés de subir pour eux et leurs familles les affronts, le mépris, les enlèvements, les rapts, tous les outrages, toutes les injustices, toutes les infamies; agonie des femmes à la merci de maîtres, prévenus jusqu'au fanatisme contre tout ce qui portait le nom de catholiques et de Français; agonie des enfants qu'on arrachait aux bras de leurs parents pour les distribuer; agonie des pères et des mères qui voyaient ces mêmes enfants devenir des Anglais, des protestants ».

Le sort des déportés acadiens dans les provinces du Sud fut-il donc plus heureux que celui des déportés acadiens dans les provinces du Nord? On le suppose, parce que on le connaît moins; mais, toute réflexion faite, nous craignons bien que les rizières des Carolines n'aient guère mieux valu pour les pauvres parias que les chiourmes de la Nouvelle Angleterre. En tout cas, dans le Sud comme dans le Nord, ceux des Acadiens qui, survivant aux persécutions, ne purent rentrer ni en France ni au pays natal, durent, par la force des choses, après quelques générations, faute de prêtres catholiques, faute de relations avec des gens de langue française, se fondre, en leur dénuement social et moral, dans la population anglaise et protestante qui les exploitait. Pour eux s'accomplit l'œuvre

de mort, de mort nationale, qu'avaient voulue Lawrence et ses complices. *Crime was efficient.*

Proscrits éparpillés sur l'Amérique entière,
Leur histoire est écrite en plus d'un cimetière.

Comment se représenter, dans la diversité des conditions, la multiplicité des souffrances individuelles en cet immense malheur collectif d'une si longue durée?

« Nous ne pouvons suivre en leur dispersion, reprend le juge Savary, en son *Histoire du Comté d'Annapolis*, les malheureux exilés qui s'en allèrent le cœur brisé; nous ne pouvons dénombrer les morts sur les chemins; nous ne pouvons calculer le nombre de décès dus à des maladies contractées à fond de cale dans des bateaux surchargés où rien n'avait été prévu ni pour l'hygiène ni même pour la décence; nous ne pouvons nous représenter les trépas dus aux épreuves et aux privations qui suivirent, ni les lentes agonies, prolongées parfois jusqu'à la mort, des membres séparés d'une même famille qui se cherchaient, s'informaient à travers tout le continent au milieu d'un peuple étranger, presque toujours hostile ou indifférent; nous ne pouvons suivre en leurs interminables errements des groupes détachés qui, dépourvus de tout, tentaient d'atteindre quelque lieu de repos auprès de gens de leur race et de leur religion ou seulement auprès de gens qui voulussent bien accorder un peu de sympathie et de charité à un peuple spolié et ruiné ».

Et quand, hanté par des préoccupations morales, on se demande quelle put bien être la faute de ce peuple martyr, on ne trouve pas d'autre cause que l'un des plus nobles sentiments de l'homme : la fidélité à la religion et à la patrie. « Pourquoi sommes-nous tombés dans le triste état où nous sommes, dit une de leurs suppliques en Pensylvanie, privés de nos biens, bannis de notre pays, réduits à vivre de charité sur une terre étrangère? Pour avoir refusé de prêter un serment que le christianisme défend de violer, une fois qu'il est prêté, un serment que nous ne pouvions tenir sans nous exposer à plonger le poignard dans le sein de nos amis et de nos proches. » « Nous sommes nés Français, répètent-ils encore en leur pétition au Roi de France, et nous voulons mourir en Français. La pau-

vreté, l'exil et tous les malheurs, — au péché près, — ne sont pas capables de nous faire changer de sentiments. Sa Majesté très chrétienne n'a pas de cœurs plus fidèles que les nôtres. »

Sources et autres références :

Arch. Nat. Colonies. — Série B. vol. 117. f. 497; vol. 118, f. 172.
Arch. Min. Aff. étr. — Corr. pol. Anglet. vol. 440, ff. 208, 218-20 et suiv.; vol 452, ff. 203-5: f° 328.
Arch. Canada. — Rapport 1894 (doc. angl. rel. à Nouv. Ec.) 229-269.
Rapport 1905 II. Les Acadiens dans les Colonies » anglaises, pp. 139-191, 191-197, 305-307.
New England Register. (C XVII, p. 17, janvier 1876).
Ed. Richard. — *Acadie* (éd. H. d'Arles), III, 247-264.
Pascal Poirier. — *Les Acadiens déportés à Boston* (Soc. Roy. Canada. 1908, I, 125-180.)
Gilm. Shea. — *The Catholic Church in colonial Days,* op. cit. Vol. I, liv. IV. ch. IV.
Calneck and Savary. — *History of the County of Annapolis.*
E. Richard. — *Acadia. II* Appendix

CHAPITRE XX

EN ANGLETERRE ET EN FRANCE

(1755-1774)

I. — EN ANGLETERRE.

Les Acadiens furent-ils mieux accueillis dans la Vieille Angleterre que dans la Nouvelle? Nullement. Dès le 17 juin 1756, les Lords du Commerce se plaignent au Secrétaire d'Etat, Henri Fox, de l'arrivée sur un seul navire de 300 de ces Français neutres que la Virginie refusait; or, de cette seule colonie il devait en venir, sauf naufrage, 1.140.

« Dispersés dans tous les ports du royaume, dit le rapport Rochette (février 1763), ils y périrent presque tous de misère et de chagrin. Trois cents abordèrent à Bristol où ils n'étaient point attendus : car on ne les attendait nulle part. Ils passèrent trois jours et trois nuits [d'hiver] sur les quais de la ville exposés à toutes les injures de l'air. On les renferma à la fin dans quelques édifices ruinés, où la petite vérole acheva de détruire tous ceux qui n'avaient pas succombé à la fatigue et au désespoir ».

Puis, traités en prisonniers de guerre, ils reçurent une allocation journalière de 6 sols par adulte et de 3 sols par enfant. A la fin de la guerre, il n'en restait plus à Bristol que 184 sur 300, à Liverpool que 224 sur 336, à Southampton que 219 sur 340, à Penryn (Falmouth) que 159 sur 250, et 80 enrôlés de

force à bord des corsaires anglais; soit en tout 866 sur les 1.300 ainsi comptés. Mais des autres victimes de Lawrence, entre autres les 152 prisonniers du Cap de Sable expédiés d'Halifax en juillet 1759, des autres victimes de Boscawen brutalement arrachées de l'Ile Royale et de l'Ile Saint-Jean, n'en resta-t-il donc pas en Angleterre, où elles abordèrent pour la plupart, avant d'être débarquées en France? En tout cas, même sans tenir compte de ceux-ci, la mortalité des détenus en Angleterre fut effroyable.

Dès le début d'octobre 1762, notre plénipotentiaire, le duc de Nivernois adresse au duc de Choiseul un mémoire en faveur des Acadiens qui « réclament les bontés du Roi et qui pourroient être employés utilement dans nos colonies à la paix ». Le 1er décembre 1762, Lord Granville demande précisément au duc de Nivernois ce qu'il comptait faire de ces prisonniers de guerre. Le duc s'enquit de leur sort : un Irlandais, qui avait épousé une Acadienne, lui transmit une supplique des prisonniers de Liverpool; ceux-ci, se plaignant des mauvais traitements subis, protestèrent de leur fidélité à la France et sollicitèrent leur rapatriement. Le 26 décembre, un attaché d'ambassade M. de la Rochette fut envoyé en mission auprès des différents groupes acadiens pour les assurer que le Roi, instruit de leur zèle inviolable et des malheurs qui en étaient résultés, « les récompenserait comme de bons et fidèles sujets, en quelques parties de ses Etats qu'ils vinssent s'établir ». A Liverpool où il arriva le 31 décembre, M. de la Rochette leur apporta en guise d'étrennes ce bon message :

« Quelques précautions qu'il eût prises pour les engager à modérer leur joie, dit son rapport (février 1763), il ne put empêcher que les cris « Vive le Roi » se fissent entendre dans leur quartier, au point que quelques Anglais en furent scandalisés. Les larmes succédèrent à ces premières acclamations; et les hommes et les enfants disaient tous, en pleurant d'allégresse : « Dieu bénisse notre bon roi ! » Plusieurs semblaient entièrement hors d'eux-mêmes : ils battaient des mains, les levaient au ciel, se frappaient contre les murailles et ne cessaient de sangloter. Il serait impossible de décrire tous les transports auxquels s'abandonnèrent ces honnêtes gens ».

Une pareille réaction en dit long sur les souffrances qu'ils enduraient. Un de leurs compagnons de captivité, le chevalier de La Corne, ancien officier d'Acadie, leur rendit au début quelques services dont le Roi lui sut gré (15 février 1760); il les connaissait, s'étant battu pour eux dans l'isthme et dans la péninsule; son frère avait été l'un de leurs missionnaires.

Alors, se ravisant, l'Angleterre voulut garder à son service des gens qu'elle avait si mal traités. « Le gouvernement anglais, dit un mémoire de juin 1777, leur fit proposer de leur rendre leur patrie et leurs biens, n'exigeant d'eux qu'un serment d'allégeance constamment refusé depuis 1742; il leur était donné deux ans à dix-huit mois pour se décider ». A l'unanimité, ils répondirent au duc de Nivernois : « Nous voulons vivre sous la domination de Sa Majesté très chrétienne pour qui nous sommes prêts à verser notre sang ». Le commissaire de Liverpool refusa de faire parvenir la déclaration écrite et signée de tous les pères de famille.

« Depuis que la paix est décidée précise le mémoire de La Rochette (février 1763), on ne cesse de travailler à les séduire. Langton, commissaire anglais des prisonniers français, les fit paraître devant lui dans les premiers jours de décembre et leur représenta que, la France les ayant abandonnés depuis si longtemps, le roi d'Angleterre voulait bien les regarder comme ses sujets et qu'il les renverrait en Acadie où on leur rendrait leurs terres et leurs troupeaux [Qui trompe-t-on vraiment? Le roi d'Angleterre et ses ministres ne pouvaient ignorer ce qu'étaient devenus les terres et les troupeaux des Acadiens et la façon barbare dont à cette heure même on traitait les derniers Français de la Nouvelle Ecosse?] Ils répondirent tous unanimement qu'ils étaient Français et que c'était au roi de France de décider de leur sort. [Après cinquante années d'épreuves et de séparation, une telle fidélité n'est-elle pas digne d'admiration?] Le commissaire les traita de rebelles: il les menaça de les faire renfermer et de réduire leur paye; mais, comme rien ne les intimidait, il eut recours à un moyen qui, par l'attachement qu'ont les Acadiens pour leur religion, semblait infaillible. Il séduisit un certain prêtre écossais, directeur des Acadiens, en lui promettant la place de curé principal des villages catholiques

d'Acadie. Cet homme leur prêcha des sermons scandaleux ». [« Leurs prêtres anglais et écossais, est-il dit ailleurs, ne cessent de les exhorter à renoncer à la France qu'ils leur représentent comme un pays abandonné de Dieu ». On voit que cette calomnie date de loin].

Cette scène si vivante et ses intrigues nous montrent que la politique de la métropole anglaise ne différait pas de celle des colonies : ne pas abandonner à son sort l'adversaire accablé et dépouillé par la violence, mais, à force de ruse, par une feinte pitié, se l'attacher, quand même, pour l'exploiter encore. De nos jours persiste cette cynique forme de la morale de l'intérêt; elle passe, du reste, pour n'être pas uniquement anglaise.

A Southampton, dupes des manœuvres du duc d'York et d'un général anglais, les détenus n'osèrent se fier à l'envoyé français, mais dépêchèrent deux des leurs au duc de Nivernois. A Penryn, M. de la Rochette trouva les « 159 Acadiens dans la situation la plus déplorable : depuis la fin de novembre le gouvernement a arrêté leur paye; ceux qui n'ont appris aucun métier vivent d'emprunts; les veuves et les orphelins demandent l'aumône; ils doivent entre eux plus de 250 guinées dans le bourg ». Les 184 Acadiens de Bristol « s'abandonnèreent entièrement à la protection du Roi ».(*Arch. Aff.etr. Corr.Anglet.* vol. 448, ff. 213,218, 267, 355; vol. 449, ff. 24, 150, 340).

II. — En France.

Le 1er mars 1763 le duc de Choiseul, ému par le « traitement horrible qu'on a fait éprouver à nos malheureux prisonniers », se déclare désireux, malgré les procédés dilatoires de Lord Egremont, « de faire promptement finir leurs misères »; il accepte la lourde charge de les rapatrier en France. Cette dépense fut estimée (19 mars 1763) à plus de 120.000 livres, dont 20.000 pour leur transport, 13.500 pour leur allocation de 6 sols pendant 2 mois, 27.000 pour une allocation de 2 sols

pendant douze autres mois, 16.800 pour leurs frais d'installation, 9.600 pour l'acquisition de leurs meubles, outils et instruments, 19.400 pour leur alimentation, cheptel, semences, 7.000 pour leurs barques et engins de pêche, 8.000 pour le paiement de leurs dettes (dues aux maladies et au refus du gouvernement anglais de pourvoir finalement à leur subsistance). On a ri de la solde de six sols par jour; l'on a eu tort. C'était précisément la solde que l'on donnait aux invalides de la marine, comme aux prisonniers de guerre; pour avoir l'équivalent en monnaie actuelle, il faut multiplier par vingt; cette somme de six francs par jour n'était donc nullement méprisable. Douze ans plus tard, l'Angleterre ne donnait elle-même que six pence par jour aux loyalistes de la Nouvelle Ecosse. Il faut même reconnaître que pareille générosité ne manquait pas de mérite de la part d'une nation alors profondément éprouvée et si gravement endettée par une guerre désastreuse; mais la France estimait, à juste titre, qu'elle ne devait pas moins à ces « malheureux Acadiens » qui, dit un de nos attachés d'ambassade, le chevalier d'Eon, « étonnaient toute l'Angleterre par leur probité, leurs mœurs et leur attachement inviolable à la religion et au roi, malgré leur dispersion cruelle, malgré la misère effrayante qu'ils ont supportée jusqu'à la fin avec un courage héroïque ».

En mai 1763 arrivèrent donc de Brest deux gabares et deux corvettes qui embarquèrent à Liverpool, à Falmouth et à Southampton plus de 750 Acadiens prisonniers depuis huit ans. Vers le 21 mai, à Saint-Malo et à Morlaix, ces malheureux débarquèrent sur cette terre de France que leurs ancêtres avaient quittée depuis près d'un siècle et demi .(*Arch. Col.* série B, vol. 117, année 1763).

La province de Bretagne avait été, dès février 1763, recommandée par le duc de Nivernois au duc de Choiseul :

« Cette province a des avantages dont le défaut de population l'empêche de profiter [dépopulation sensible, est-il dit, due à la quantité de soldats et matelots fournis à l'Etat pendant cette guerre]. Le sol y est bon, la côte abonde en poisson; cependant



LE DUC DE CHOISEUL
d'après VAN LOO.

il y a quantité immense de terrain inculte; [la moitié, dit un autre rapport]. La pêche n'y fait point une branche de commerce et fournit à peine à la consommation du pays. L'établissement des Acadiens dans cette province lui serait sans doute très utile et les Acadiens y trouveraient peut-être plus d'avantage que dans tout autre. Les Etats pourraient concourir avec le Gouvernement au prompt établissement de ces nouveaux colons ».

A Morlaix, les 384 Acadiens d'Angleterre furent donc provisoirement logés dans les casernes et, par délibération du 23 septembre, le Conseil de cette ville assura à leurs enfants l'instruction gratuite; ceux de Saint-Malo furent quelque temps installés à l'Arsenal, au parc des Corbières et dans le quartier de la Roulais. On veilla bientôt à leur établissement définitif .

D'autres Acadiens avaient précédé en France ces prisonniers d'Angleterre. Dès la fin de juin 1758 étaient arrivés à Cherbourg des déportés de Boston qui provenaient en partie de la rivière Saint-Jean. Puis, en 1759 surtout, les victimes de Boscawen, arrachées de l'Ile Royale et de l'Ile Saint-Jean, affluèrent dans tous les ports de la Manche et de l'Océan, lamentables épaves humaines du grand naufrage de la Nouvelle France. En octobre 1758, il en vint à Rochefort; en novembre, à Cherbourg et à Saint-Malo; en décembre, à Boulogne; au début de 1759, au Havre, à Morlaix, à Dunkerque. Le 6 avril arrivèrent à Saint-Malo deux paquebots anglais portant 451 prisonniers de l'Ile Royale; à Calais, au Havre, d'autres encore renvoyés d'Angleterre; le 20 avril, à Saint-Malo, 211 encore. Le 8 juin, à Morlaix, toute une cargaison. A Saint-Malo, le 30 avril, 1.102 se trouvaient rassemblés, venus de différents ports. On était débordé; on ne savait que faire : aux uns, on donna des secours immédiats : 6 sols pour les adultes, 3 sols pour les enfants; à d'autres, du travail; ceux de Boulogne furent employés aux fortifications de Dunkerque et aux manufactures du voisinage. A Cherbourg, où en janvier 1760 survinrent 147 nouveaux venus, la petite vérole éclata, causant

nombre de décès; le ministre envoya un premier subside de 2.000 livres, puis le 25 janvier un autre de 3.235; en novembre, la ville, ruinée par les bombardements anglais, dut faire cesser les travaux du port : la plupart des réfugiés tombèrent dans « la plus affreuse misère ». Sept enfants nés en Acadie, dont « un dans les bois », furent baptisés le 31 décembre. A La Rochelle, même détresse : le roi ordonna de ne pas retarder les secours. En mai, de nouveaux subsides sont envoyés à Boulogne, au Havre, à Saint-Malo. Puis vinrent, en 1760 et 1761, d'innombrables réfugiés du Canada. Enfin, le 26 décembre 1762, une circulaire, adressée aux Intendants et Commissaires des ports où se trouvent des familles de l'Amérique du Nord, annonce :

« Bien que la paix dût faire supprimer les secours du Roi aux familles venues de l'Ile Saint-Jean et autres lieux, ils seront cependant continués pendant l'hiver. Il conviendrait, en attendant cette suppression, de pressentir les familles les plus pauvres sur l'idée de passer soit à Cayenne, soit à la Martinique, à Sainte-Lucie, à la Guadeloupe ou à Saint-Domingue, en leur observant que, dans ce cas, le roi continuerait de leur accorder le même secours et, en outre, quelques autres avantages ».

Une autre circulaire du 6 avril 1763 déclare que les secours qui devaient cesser le 26 décembre dernier seront continués jusqu'à nouvel ordre. A trois reprises, le ministre insiste auprès de l'abbé de L'Isle-Dieu, vicaire apostolique du Canada, pour que les mariages entre Acadiens soient facilités par une dispense du Pape. Un mémoire du 16 avril 1764 contient l'estimation suivante : « Les familles acadiennes qui ont passé en France après la reddition de Louisboug et celle du Canada étaient, à la fin de 1763, de 3.000 à 3.500 personnes, y compris celles venues en dernier lieu d'Angleterre sur l'invitation de M. le duc de Nivernois ».

On a taxé la France d'ingratitude à l'égard des réfugiés acadiens; ce reproche est profondément injuste. A l'encontre de ce qui se passa dans les colonies anglaises, les Acadiens ne

manquèrent pas plus de protecteurs parmi les hommes du gouvernement que parmi les fonctionnaires des villes, et cela en tous temps sous l'ancien régime comme sous le nouveau.

« Rendus en France, Monseigneur, avait écrit au ministre le gouverneur de l'Ile Saint-Jean, M. de Villejoint, si vous n'avez la bonté de jeter un œil favorable sur leurs misères et leurs pertes, je les vois replongés dans la plus affreuse détresse qu'ils aient jamais essuyée. Le pauvre peuple sera sans vivres, sans vêtements, hors d'état de se procurer du logement et du bois de chauffage dans un nouveau monde, ne sachant à qui s'adresser pour présenter ses besoins, timide de sa nature ».

Aux termes touchants de cet appel s'ajoutèrent, avons-nous vu, les recommandations du duc de Nivernois. Prenant leur cause en main, Louis XV lui-même recommanda à ses ministres la plus grande sollicitude. On n'y manqua pas ; l'une des premières choses que fit Choiseul fut de demander aux intendants des provinces s'ils pouvaient recevoir des Acadiens sur leurs terres vacantes. Nous venons de voir avec quel empressement, malgré la dureté des temps, on envisagea la dépense de 120.000 livres pour les 800 Acadiens d'Angleterre pendant quelques années : or, ce fut en réalité à plus de 3.000 Acadiens qu'il fallut venir en aide pendant près de trente ans, et leur entretien annuel dépassa 200.000 livres en 1766. Non : pas plus en cette circonstance qu'en tant d'autres, la France ne faillit à son idéal de générosité et d'honneur : elle a pu parfois manquer de sens pratique, elle n'a jamais manqué de cœur. (Voir en particulier lettres de Choiseul du 10 juin 1764, 31 janvier 1765, 26 août 1768. *Arch. Nat. Col.* B. vol. 120, f. 195 ; vol. 122, f. 23 ; vol. 131, f. 272).

Les projets d'établissements acadiens en France abondèrent, On ne songea guère, et pour cause, à employer dans les manufactures ces pauvres paysans déracinés.

« Le Ministère s'est toujours proposé d'attacher les Acadiens à la glèbe, écrit en 1768 le commissaire de la marine Lemoine qui fut particulièrement chargé d'établir les Acadiens en France ;

il l'a regardé comme le seul moyen qui pût leur assurer une existence assez certaine... et décharger le gouvernement de ses inquiétudes à l'égard d'un peuple digne de ses bontés. On n'a point varié sur ce projet; il est la première promesse qu'on ait faite aux Acadiens; ils y ont mis toute leur espérance;... ils ont en presque continuellement des projets d'association pour le moment où le gouvernement mettrait ses promesses à exécution; j'ai été moi-même chargé de les assurer de ces vues:... on ne peut leur faire perdre cette espérance sans les jeter dans le désespoir. [jamais on n'usa envers eux de contrainte].... Je crois, continue notre commissaire, qu'avant d'arrêter un projet, il serait bon de sonder les chefs qui ont le plus de crédit; le plus grand nombre entraîné, le reste suivra. Pour cela, il faudra les voir, raisonner avec eux, leur faire sentir la bonne volonté du gouvernement, toute la reconnaissance qu'ils doivent, tous les efforts qu'ils doivent faire pour correspondre à ses vues, et beaucoup appuyer sur les risques qu'ils ont à courir s'ils ne profitent pas des bontés des ministres,... sur ce qu'ils ont à craindre s'ils donnent des sujets de mécontentement. Leurs têtes sont démontées : elles sont remplies d'idées chimériques de fortune; il faut les remettre dans le vrai de leur position, les caresser; mais leur dire vrai avec fermeté ».

Tant de sollicitude, tant de délicatesse, tant de justesse fait honneur à ce bon fonctionnaire paternel de l'ancien régime. On est porté à en conclure que, si toutes ces belles intentions ne réussirent pas mieux, la faute en fut moins peut-être aux seuls hommes de France qu'à ces pauvres inadaptés d'Amérique, dont les maintes et maintes tribulations avaient fatalement développé, comme il est dit, l'esprit de chimère.

III. — Projets d'établissement.

Les projets d'établissements acadiens en France abondèrent. Dès le début de ses négociations, en février 1763, le duc de Nivernois proposa à Choiseul d'établir, sur la côte du Bas Poitou, au fond de la baie de Bourganeuf, dans l'*Ile de Bouin* dont il était le seigneur « un aussi grand nombre que possible des prisonniers d'Angleterre ». L'idée semblait heu-

reuse : climat approprié, terres marécageuses à endiguer, pêche de la sardine, pas d'impôts pendant cinquante ans, etc... Mais le duc demandait pour deux ans la paie de 6 sols par jour pour les adultes et de 4 sols pour les enfants et, en outre, pendant quatre ans, celle de 4 sols pour les vieillards incapables de travailler comme pour les enfants. Cette charge sembla trop lourde. — Choiseul lui-même, pendant deux ans (1763-1765), songea à établir sur son *domaine de Chanteloup*, près d'Amboise, 200 de ces Acadiens, (on dit ailleurs « sept à huit cents »), les estimant « fort industrieux, bons cultivateurs, propres à tout faire ; » il pria l'abbé Le Loutre de s'entendre à leur sujet avec son intendant Ribot ; mais de résultat point. (*Arch. Nat. Col. série* B. 117, f. 405). — L'idée du comte de Tressain (août 1763) était moins heureuse : il proposait d'établir 120 Acadiens dans le *comté de Bilche* en Lorraine, naguère dévasté par Gustave de Suède. Bien que les sept dixièmes du terrain fussent occupés par une forêt, le sol « pauvre et sableux » pourrait convenir, disait-il à des « peuples qui ont quitté un pays froid et stérile, [toujours le préjugé voltairien des « arpents de neige »] et habitués à ne manger que du blé de Turquie. » Notre comte ne propose rien de moins pour cette œuvre de charité que de prendre sur la forêt la valeur de 40.000 livres et de recevoir un traitement annuel de 8.000 livres et une rente perpétuelle de 3.000. On remercia ce généreux philanthrope. (*Arch. Nat. Col.*, *série* B. vol. 177, f. 350).

A l'appel de Choiseul aux intendants des provinces (*Arch. Nat. Col.* B. ; vol. 117, f. 367), les Etats de Bretagne répondirent en octobre 1763 par une proposition d'établir à *Belle-Isle en Mer* 77 familles acadiennes de Morlaix, auxquelles seraient fournis matériaux de construction, outils, bestiaux, et serait continuée jusqu'à la première récolte la solde de six sols. Il y avait, en effet, depuis 1752, un projet d'afféagement de l'Isle, c'est-à-dire de lotissement des terres entre de petits exploitants propriétaires. L'exécution de ce projet avait été retardée par la guerre de Sept Ans et en particulier par l'occu-

pation anglaise (mai 1761 à mai 1763). L'occasion sembla belle alors de faire profiter les Acadiens d'un si moderne transfert de propriété terrienne. Aussi Choiseul s'empressa-t-il, dès le 25 octobre, d'accepter cette proposition et d'en confier la réalisation à l'abbé Le Loutre.

Le digne abbé était précisément originaire de Morlaix; deux de ses frères étaient fonctionnaires dans la région. Depuis de longues années *persona grata* à la Cour de Versailles, il jouissait tout particulièrement, maintenant qu'il était sorti des prisons anglaises de Jersey, de l'estime et de la confiance de Choiseul. Le 3 décembre, celui-ci le prie donc de se rendre en sa ville natale pour y déterminer un nombre suffisant d'Acadiens à accepter l'offre de Belle-Isle; car 27 familles seulement s'étaient d'abord décidées; il compléta le nombre à Saint-Malo. Il s'y prit d'une manière ingénieuse qui prouve son bon sens et son bon cœur. Au lieu de rassembler des Acadiens de tous pays, il sut réunir des gens de la même paroisse natale qui, tous plus ou moins parents et amis, devaient mieux s'entendre et s'entr'aider en leur nouvelle œuvre de colonisation. Le recensement de 1793 (24 août) prouve, en effet, que presque toutes ces familles étaient originaires de la paroisse Saint-Joseph sur la rivière aux Canards : ce fut donc comme la transplantation de tout un petit monde sur une nouvelle terre, sous de nouveaux cieux. « Les Acadiens, placés en cette île, dit l'abbé Le Loutre, ont été transportés par les Anglais à Boston et autres colonies en octobre 1755, transférés à la Vieille Angleterre et dispersés en ce royaume en 1758, transportés en France en 1763, placés en divers ports et ont passé en cette île en octobre 1765 ». Que de drames en quelques lignes !

Survient une difficulté : les Etats de Bretagne, le 6 avril 1764, réclament le paiement d'une indemnité de 56.000 livres due pour non-jouissance de l'île pendant l'occupation anglaise. Le 10 juin, Choiseul plaide chaudement la cause des Acadiens auprès du Contrôleur général qui se déclare incapable de payer pareille somme; mais il faut tenir les promesses du roi, de l'ambassadeur et de l'ancien contrôleur

envers un peuple « sobre et industrieux », « qui a tout sacrifié en Amérique par zèle pour la France ». Le 11 février 1765, la somme est trouvée et mise à la disposition des Etats de Bretagne.

A la même date, l'évêque de Vannes est prié d'accorder à l'abbé Le Loutre toute sa protection en son œuvre d'établissement acadien à Belle-Isle ; le 26 août, l'évêque d'Orléans est, pour la seconde fois et avec instance, sollicité de lui faire sur quelque bénéfice une pension de 3.000 livres en reconnaissance de 25 années de missions dangereuses et onéreuses en Amérique. Le même jour, le contrôleur est prié de payer sur le champ 600 livres audit abbé, et l'intendant de Brest est requis de se concerter avec lui pour le départ des familles acadiennes, de leur avancer trois mois de subsistance, de leur fournir tous les objets nécessaires que peuvent bien contenir les magasins du roi ; les commissaires des Etats de Bretagne sont, de même, invités à leur accorder tous les secours dont ils auront besoin ; au commandant de Belle-Isle sont recommandés les plus grands égards envers ces nouveaux administrés que le roi a pris sous sa protection. Choiseul poussa même la sollicitude jusqu'à faire accorder aux nouveaux insulaires un bateau pour leurs relations avec la terre ferme et 110 livres de tabac par mois. Les choses prenaient si bonne tournure qu'un Acadien de Boulogne, ayant obtenu l'autorisation de se joindre au convoi de Morlaix, tous les Acadiens de Boulogne et quelques autres de Saint-Servan voulurent, eux aussi, entrer en ce paradis de Belle-Isle ; aussi le bon abbé, qui en tenait les clefs, reçut-il le 11 décembre les chaleureux remerciements ministériels pour tant de zèle et de succès et un traitement de 1.200 livres (8 mai 1768), en attendant un bénéfice de 3.000 l. demandé à l'archevêque de Reims (mai 1771).

Il faut avouer que les conditions d'existence étaient apparemment séduisantes. A chaque afféagiste les Etats de Bretagne accordaient, outre l'emplacement nécessaire aux maisons, granges, étables, aires et chemins, environ vingt journaux de terre arable avec une due proportion de prairies,

landes et terrains vagues du voisinage. Il y avait bien des droits et dîmes; mais les Acadiens en furent exonérés pour trois ans. Le tout-puissant Le Loutre obtint plus encore : pour chacune des 78 familles acadiennes fut bâtie une maison de deux pièces avec dépendances, le tout revenant à 421 livres, et chaque chef de famille fut pourvu d'un cheptel (une paire de bœufs, une vache, un cheval et trois brebis) et de tout un assortiment d'outils et d'instruments agricoles coûtant ensemble près de 720 livres. On ne pouvait guère être plus généreux. Au lieu d'être groupés, comme on l'avait d'abord proposé, les familles acadiennes furent réparties dans les quatre paroisses de l'Ile, qui n'a, du reste, que quatre lieues de long : 15 familles au Palais, 31 à Bangor, 20 à Sauzon, et 15 à Locmaria.

Par malheur, les affaires se gâtèrent. Le partage des terres n'ayant pas été fait à temps ni bien fait, les Acadiens ne purent ni semer la première année ni récolter la suivante; il fallut, en décembre 1766, se décider à leur continuer le paiement de l'indemnité de subsistance; elle fut payée jusqu'au premier janvier 1769. Nos afféagistes ne s'en déclarèrent pas moins, le 30 octobre 1768, impuissants à acquitter leur première redevance. Bien pis : l'année suivante bon nombre se retirèrent à Saint-Malo en taxant de stérile un pays auquel ils n'avaient pu, disaient-ils, malgré peaucoup de peine, rien faire produire. En 1769, l'exode fut tel que le 25 juin le commandant de l'île reçut l'ordre de ne plus délivrer de passeports : le paradis se muait en enfer.

En fait, Belle-Isle contient de bonnes terres arables; mais les moissons en étaient trop souvent ravagées par les fréquentes tempêtes de ces parages; car nul bois, nul arbre même ne s'opposaient à leur violence. Peut-être aussi les Acadiens ne furent-ils pas très bien partagés : car les premiers habitants du pays, mieux au courant, durent se réserver les meilleures terres. Enfin, bien qu'il y eût en cette île ce mélange de pêche et de culture qui était de nature à leur plaire, l'une et l'autre différaient tant de celles de leurs pays que beaucoup ne purent s'y livrer. Un certain nombre n'en persista pas moins.

Le 12 janvier 1767, la Cour de Rennes déclara nécessaire, « tous les registres de baptêmes, mariages et sépultures ayant été perdus dans la persécution des Anglais, de suppléer à cette perte en rétablissant autant que possible les filiations de ces infortunés fugitifs ». « Article IV. — A l'égard des enfants qui n'ont ni père, ni mère, ni parents, la déclaration sera faite par ceux qui ont le plus connaissance de leur famille ». Deux registres furent ainsi dressés en présence de l'abbé Le Loutre et déposés au greffe du siège royal d'Auray. Bon nombre de ces Acadiens descendaient des compagnons même d'Aulnay, dont quelques-uns, avons-nous vu, étaient originaires de ce pays même. Des quatre à cinq cents Acadiens qui furent ainsi inscrits, on relève encore de nos jours au Palais les noms de Le Blanc, Daigre et Granger; à Locmaria ceux de Trahan, Granger, Gautrot; à Sauzon, ceux de Granger, Trahan, Daigre; à Bangor, ceux de Daigle, Landry, Le Blanc, Duon, Richad, Gautrot, Mauger. Inutile de dire que de nos jours ces descendants des Acadiens se confondent entièrement avec la population belliloise. Pourtant, lorsqu'il y a quelques années, l'abbé Lalandais, ancien professeur au Séminaire de Québec, vint faire une conférence au Palais, de vieux Acadiens et de vieilles Acadiennes, lui montrèrent leurs papiers attestant leur origine et s'enquirent du sort de leurs cousins d'Amérique. — Un fils d'Acadien, Jacques Le Blanc, né à Palais, embarqué comme simple marin en 1800, se comporta si bien dans la flotte de l'Etat qu'en 1833, capitaine de frégate, il se distingua à la prise d'Alger; il se trouvait capitaine de vaisseau lorsqu'en 1853 il mourut en rade de Toulon.

Ceux des Acadiens qui étaient restés à Morlaix durent, dès le départ de leurs compatriotes, regretter leur abstention; car, en cette fin d'année 1765, ils demandèrent au roi diverses terres incultes de la *province de Bretagne* qu'ils promirent de mettre en valeur. Abondant en ce sens, Choiseul demanda aux Etats de cette province un relevé de terres du domaine royal; il lui fut envoyé le 7 janvier 1767; les Etats consentaient à céder ces terres aux Acadiens moyennant une faible rede-

vance : si faible qu'elle fut, on s'aperçut en 1770, après une étude attentive, que ce projet « impliquait une dépense de trois millions et un événement incertain. On l'abandonna ». (Rapport avril 1782). De même, deux ans plus tard (1769), le père de l'auteur de *René*, M. de Chateaubriand, proposa de céder aux Acadiens de Saint-Malo 2.500 journaux de ses terres de *Combourg*; peut-être l'avare armateur malouin espérait-il atténuer ainsi les lourdes charges de la récente acquisition (1761) de son château féodal. Nous craignons bien qu'en tous ces beaux projets nos Bretons oubliaient leur dicton : « Lande tu fus, lande tu es, lande tu resteras ». Les Acadiens n'y pouvaient mais.

Prévoyant sans doute l'insuffisance de l'établissement de Belle-Isle, Choiseul avait, le 31 janvier 1765, supplié le Contrôleur général de faire tout ce qui dépendait de lui pour essayer encore d'établir ailleurs les Acadiens. « Ayant tout sacrifié pour leur fidélité au roi et obtenu de lui des promesses de secours, ils s'inquiètent de ne rien voir venir et se lassent de la vie oisive qu'ils mènent ; ils craignent de perdre l'habitude et le goût du travail ». Le 25 novemvre 1766, nouvelles instances par circulaire auprès des intendants des ports en vue de l'installation des Acadiens en France. Le 26 août 1768, réitération auprès du Contrôleur général sur la pressante nécessité d'établir 400 à 500 familles acadiennes; soit 2.400 personnes dispersées sur nos côtes. » « Cet objet mérite son attention : c'est une affaire d'Etat qui doit être traitée comme telle, et non d'après les principes ordinaires de la finance ».

Tant d'insistance fit naître de nouveaux projets. L'intendant de Caen, Fontette, suggère à Choiseul d'attribuer à ceux de sa généralité un tiers ou un quart des 24.000 acres de domaines communaux concédés dans les élections du COTENTIN à un jeune aventurier musulman que patronait le Contrôleur général ou, sinon, de les associer d'une manière équitable aux travaux de voirie auxquels on employait alors nombre de soldats démobilisés. « On dit qu'il y a AUTOUR DE ROCHEFORT, suggère

le ministre de la marine (15 septembre 1765), des marais et des terres en friche dont les concessionnaires n'ont jamais tiré le parti promis; les Acadiens sauraient les mettre en valeur ». C'était encore là ramener certains Acadiens à leur point de départ, à l'exploitation de ces marais salants qu'ils avaient transportée en Acadie. En 1766, le comte d'Hérouville propose d'établir sur ses terres de FLANDRE 40 familles acadiennes, soit 200 à 250 personnes; le 5 août 1767, le ministre recommande au Contrôleur général de lui accorder les mêmes conditions qu'à Belle-Isle. En 1768, deux Irlandais, les frères Rice, proposent d'établir sur la FORÊT ROYALE DE BRIX près de Cherbourg autant de familles acadiennes que possible, sans exiger aucun prix principal ni aucune redevance annuelle, leur intention étant d'y entreprendre des salaisons de bœufs telles qu'ils les opéraient à Cork; le Contrôleur est prié d'examiner ce projet. Le 20 août 1768, le commissaire de la marine, Lemoine, précise un autre projet qu'il avait suggéré dès 1766: établir d'abord 20 familles, puis 100 familles dans les COURTEAUX DE BLAYE où ils pourraient, pour huit à seize mille livres, défricher et drainer deux mille journaux de bois et taillis marécageux. Dès février 1763, le duc de Nivernois avait, du reste, proposé d'offrir aux Acadiens le défrichement des LANDES DE GUYENNE ET DE GASCOGNE et de leur créer un havre pour la pêche et le cabotage. En 1771, projet d'un officier de cavalerie, M. de Saint Pierre, pour l'établissement de familles acadiennes dans la forêt de la Roquette près de SAINT-SAUVEUR LE VICOMTE en Cotentin; en 1772, projet d'un certain Closnard pour l'établissement de 60 familles acadiennes sur ses terres; la même année, projet de M. de Saint Victour pour la création de métairies acadiennes DANS LE LIMOUSIN : deux Acadiens de Saint-Malo furent envoyés pour visiter les lieux; nombre de familles s'inscrivirent. Bref, il n'est guère d'année où ne naisse et, à vrai dire, ne meure quelque mirifique projet d'établissement acadien.

Un projet d'établissement EN CORSE sembla plus sérieux. Cette île nous avait à peine été cédée par les Gênois que le

comte de la Marche proposa d'y établir sur ses terres 80 familles acadiennes, à peu près dans les mêmes conditions que l'année précédente 120 familles grecques près d'Ajaccio. En août 1768, un sieur de Lisle dressa un plan de ce peuplement français : chaque famille devait avoir treize arpents et demi et payer une redevance de 50 sols par arpent ; elle devait, en outre, recevoir en prêt pour cinq ans l'équivalent de 1.500 livres. En 1771, l'abbé Le Loutre, envoyé en Corse pour visiter les lieux, émit sans doute un avis favorable : car, en décembre 1772, un certain M. Destouches du Dézert fut chargé d'engager à Saint-Malo les familles acadiennes consentantes; il s'en trouva 80, faisant nombre de 430 personnes des deux sexes et de tout âge. D'après un rapport de 1782, plus de 2.000 Acadiens se seraient offerts. Le roi accorde en juin, comme avance de solde pour un an, la somme de 100.000 livres. Restait la question du transport : après avoir renoncé à l'étrange idée de voyage par terre en trois mois, on se décida à affréter à Saint-Malo deux ou trois bateaux, lorsque le comte de la Marche changea de dispositions. « Il eût fallu, dit le rapport de 1782, dépenser 1.800.000 livres en six ans ». Et puis, qu'auraient bien pû faire ces anciens exploitants de provinces humides dans les secs maquis méditerranéens? Il fut plus tard déclaré, en effet, que les terres offertes étaient sèches et stériles. Ce projet de Corse n'en fut pas moins repris de 1774 à 1778 par Necker, dit un rapport de juin 1778; mais les deux administrateurs moururent successivement. On y songeait encore en avril 1788.

En juillet 1771, une délégation d'Acadiens se présenta au roi en son palais de Compiègne. Elle rappela les promesses faites en son nom et allait demander, faute de mieux, l'autorisation de passer en Espagne dans la Sierra Morena où l'on faisait des défrichements (autre idée malheureuse), lorsque Louis XV, irrité d'apprendre qu'on n'avait encore rien fait pour ses protégés, enjoignit au Secrétaire d'Etat, M. Berton, de s'occuper au plus tôt des Acadiens, et à l'abbé Terray de

prendre au Trésor public les fonds nécessaires à leur établissement. M. Berton se rappela avoir fait récemment obtenir au marquis de Pérusse d'Escars, brigadier des armées du roi, une exemption de tout impôt sur les terres dont il entreprenait le défrichement en son vaste domaine de Montoiron en Gâtine, acheté en 1755. Manquant de bras en cette région dépeuplée, le Marquis, qui était agronome de mérite, avait fait venir des pays de Juliers et de Cologne dix familles allemandes qui, pour une dépense de 80.000 livres, lui avaient défriché 600 de ses 15.000 arpents; cent autres devaient venir. Pourquoi ne pas les remplacer par des familles acadiennes? Le roi, qui avait refusé 450.000 livres pour cette colonisation allemande, consentit à faire davantage pour une colonisation française. Dès le mois d'octobre 1772, le Directeur de l'Ecole d'Agriculture de Compiègne, M. Suttière, alla avec quelques chefs acadiens visiter les terres et, d'accord avec les intéressés, choisit les meilleures ; 630 arpents sur le domaine de Montoiron, 2.400 sur les terres de l'évêque de Poitiers et 980 sur celles des religieuses de Fontevrault, soit plus de 4.000 arpents. On prendrait le bois nécessaire, moyennant redevance, dans la forêt voisine dudit évêque. On dressa un « état général » des Acadiens en France; de ce document des plus importants pour l'histoire acadienne, il appert :

1° — Qu'en 1772 il y avait en France 2.370 Acadiens, formant 626 familles, dont 167 individus au Havre, 222 à Cherbourg, 166 à Morlaix, 7 à Nantes, 26 à la Rochelle, 1.712 à Saint-Malo et à Saint-Servan, 69 à Rochefort et 1 à Dunkerque.

2°. — Que ces familles pouvaient, d'après l'occupation de leur chef, se diviser en trois classes : 264 laboureurs (soit 1.347 individus), 23 « gens de profession analogue à l'agriculture » (soit 153 invididus), 175 « gens de métiers qui, peuvent les retenir où ils sont » (soit 870, dont 151 familles de pêcheurs).

En mai 1773, un minutieux projet fut élaboré :

« Accorder à chaque Acadien la propriété de trois arpents de terre;... établir sur ce terrain 1.347 laboureurs et 153 gens de métiers analogues à l'agriculture. Ces 1.500 Acadiens seront divisés en 150 établissements; 30 établissements ou maisons formeront un village. Chacun des cinq villages contiendra 300 cultivateurs et comptera 1.422 arpents, dont 900 appartiendront aux cultivateurs... et les 522 autres seront distribués aux gens de métiers à raison de 30 arpents par famille. Avant le 1er octobre 1773, on bâtira 30 maisons propres à loger 300 Acadiens et les bestiaux nécessaires au défrichement. On fera venir les Acadiens; ceux qui ne pourront se loger dans les 30 maisons seront placés à Poitiers dans les casernes et à Châtellerault; l'automne sera employé au défrichement du tiers des terres. En 1774, on travaillera à toutes les maisons, et on défrichera un autre tiers. En 1775, on achévera les établissements.

Ce projet demande de la part du ministère : 1° que la solde de 6 sols soit continuée à tous les Acadiens jusqu'au 1er janvier 1774... que M. de Pérusse continuera la même solde jusqu'au 1er janvier 1776; 2° que l'administration se charge d transport des Acadiens jusqu'à Poitiers et à Châtellerault... 3° que, du secours de 600.000 livres accordé en huit paiements, le premier paiement soit fait en ce moment. — Chaque établissement coûtera 2.800, livres, à savoir 1.400 pour la maison solide et couverte de tuiles, 600 pour deux paires de bœufs, 120 pour deux vaches, 220 pour les instruments aratoires, 460 pour la nourriture des bœufs et vaches la première année. Total des dépenses : 420.000 livres pour les 150 établissements et 328.500 pour deux ans de soldes, soit 748.000 livres, d'où un déficit de 148.500. Mais M. de Pérusse s'en indemnisera en prélevant une rente d'une livre 15 sols par arpent ».

Que tout cela est donc beau sur le papier ! Par malheur, le 11 mai, le gouvernement ne voulut s'engager que pour une dépense annuelle de 240.000 livres : ce qui était déjà fort beau; aussi, en juillet 1775, fallut-il en appeler à l'Assemblée du Clergé pour obtenir une subvention annuelle de 300.000 livres; il semble bien qu'elle fit la sourde oreille. Chose plus grave : quelques délégués acadiens, qui vinrent au début de l'année visiter les lieux, prédirent que l'entreprise ne pouvait réussir faute d'eau ni de bois; donc, pas de prairies, pas de bestiaux,

pas de matériaux de construction. C'était, à vrai dire, exagéré. On passa outre. D'octobre 1773 au printemps 1774 arrivèrent de tous les ports de France 1482 à 1514 Acadiens de tout âge, presque tous laboureurs ou gens de métiers ruraux. Ainsi à Cherbourg s'embarquèrent, le 16 octobre, 120 Acadiens valides et en avril 43; ils débarquèrent à la Rochelle et durent parcourir à pied les cinquante lieues qui les séparaient de Châtellerault. Comme on n'avait guère pris d'autres mesures préalables que la construction de 36 maisons de « pisé de brande », dont 15 finies en 1773 et 42 commencées en 1774, (presque toutes sur le même modèle : deux pièces, une étable et une grange), il en résulta dans la petite ville de Châtellerault un encombrement et une confusion lamentables. Le mécontentement fut d'autant plus grand qu'à la vue de ces sèches landes calcaires couvertes d'ajoncs et de bruyères, nos colons de terres basses et humides désespérèrent de réussir : pareilles friches ne pouvaient, pensèrent-ils, rapporter qu'au bout de quatre ou cinq ans de dur labeur, et encore médiocrement ; c'était une erreur, comme le prouvèrent les plus persévérants. Un soi-disant Flamand ajouta au mécontentement, en promettant, on ne sait dans quel but, « les meilleures terres de Normandie ». Des agents espagnols, aussi, prônaient la Louisiane. « La mauvaise volonté en vint à son comble : il n'y eut d'autre parti à prendre que d'éloigner les révoltés ». La plupart réclamèrent à cor et à cri leur retour à leurs ports d'attache. Après mûr examen, Turgot y consentit le 18 juillet 1775; on les transporta presque tous à Nantes aux frais du roi cette année-là et au début de l'année suivante; coût : 55.000 livres.

En juin le ministre avoua l'échec de son entreprise, sans que fût mise en doute « la droiture du marquis de Pérusse qui a sacrifié en cette affaire beaucoup de temps, de crédit et d'argent ». Ajoutons encore, pour la décharge de cet agronome expérimenté, qu'il sut, par ailleurs, introduire en cette région arriérée des procédés de culture très modernes.

Les dépenses n'en furent pas moins énormes : un rapport de

1782 déplore « la perte presque entière des sommes considérables tirées du Trésor, avec si peu de profit pour le roi, pour le marquis de Pérusse et même pour les Acadiens ». Les ordonnances existent encore (*Arch. Nat.* F [15] 3. 495) : au marquis de Pérusse, le 12 septembre 1773, 600.000 livres en acomptes de 25.000 ; le 15 octobre 1757, 300.000 livres ; le 20 juillet 1776, 100.000 livres. Le 1er juillet 1778, les dépenses s'élevaient à 1.730.000 livres dont un tiers pour la solde des Acadiens, un dixième pour la fourniture d'ustensiles, de bestiaux, de semences, etc.... et le surplus pour frais de construction ; (chaque habitation revenait à 7.042 livres). Le Trésor croyait en avoir fini lorsqu'il fallut encore, le 22 novembre 1778, verser 20.000 livres ; le 14 février 1779, 52.400 livres, et le 16 mai, 55.000 livres pour solde de tout compte. Cette dernière somme couvrait les frais de transport des Acadiens de Poitou en Bretagne. Dès 1777, on avait bien donné ordre de cesser toutes dépenses autres que celles des soldes ; mais, tant pour la continuation de ces soldes (même réduites de moitié) aux familles restées que pour l'établissement de celles qui étaient passées du Poitou en Bretagne, il fallut encore verser 25.000 livres le 15 juillet 1781. Alors, l'évêque de Poitiers réclama 20.000 livres pour bois d'œuvre qui avait bien été fourni, mais à peine utilisé : l'Etat lui en donna 10.000 le 5 mai 1782 ; et, en 1785, le marquis de Pérusse, ayant réclamé 31.876 livres pour solde définitif, n'obtint, le 19 mars 1786, que 15.581 livres 7 sols 2 den. Bref, on peut estimer que tant pour le marquis de Pérusse que pour le Trésor public cet établissement du Poitou absorba près de deux millions. Si fâcheux que fut l'échec, qu'on ne dise pas que là encore la France et les Français ne firent rien pour les réfugiés acadiens.

Combien de familles acadiennes profitèrent de ce ruineux effort ? Une trentaine : 21 d'abord, puis 36, finalement 28, entre autres, des Landry, Gaultereau, Daigle, Boudrot, Dousset, Richard, Melançon. Il n'était resté, en effet, que 32 familles en 1775, bien que 56 maisons eussent été bâties, donc 26 en pure perte ; en 1815, 19 maisons étaient vacantes



LE PORT DU PALAIS
à Belle-Isle-en-Mer.

depuis 1776. Parmi ces habitants même, bon nombre étaient à charge, puisqu'il y avait huit veuves avec leurs orphelins. Malgré tout, les 100 à 140 Acadiens qui persistèrent furent récompensés de leurs efforts : ils réussirent. Jusqu'en 1778, ils reçurent tant du gouvernement que du marquis de Pérusse ou de l'évêque de Poitiers leur solde de 6 sols par jour, en 1777 quatre sols, en 1780 trois sols, en 1781, deux sols; cette solde dut expirer vers 1793 (pour reparaître après la Révolution). A cette époque, leur situation fut régularisée. Turgot avait voulu en finir dès 1775, en fixant les dispositions et règlements concernant les concessions; mais le Parlement refusa d'enregistrer ces lettres patentes, et l'intendant de Poitiers dut venir sur les lieux procéder à l'application des décisions prises comme à la répartition des terres. Enfin, une ordonnance de Louis XVI en date du 20 août 1783 mit les choses au point :

« Ayant reconnu que les familles qui sont restées ont tellement mis à profit les secours qui leur ont été distribués en argent, agrès de labourage, semences, en bestiaux et fourrages, qu'elles forment un établissement capable de prouver qu'avec du courage et de l'industrie on peut mettre en valeur les terrains incultes de notre province du Poitou....

Informé que le sieur Marquis de Pérusse d'Escars, lieutenant général de nos armées, après s'être porté avec le plus grand zèle à remplir les premières idées,... a consenti à se départir sur les terres qu'il a concédées de tout ce qu'il a pu abandonner de ses droits comme propriétaire et décimateur,... et que le sieur évêque de Poitiers, également propriétaire d'une grande partie des terres destinées à cet établissement, s'est porté à tout ce que son désintéressement pouvait lui permettre,... désintéressement qui a été imité de tous les autres seigneurs voisins...

Article I. — Les lots de terres fixés à 30 arpents par habitation seront réglés et limités...

Article II. — Ces terrains sont exempts de toute dîme ecclésiastique,.. à compter du 1er janvier 1780.

Article III. — Les habitants seront exempts de toutes impositions... sans aucune prestation ou imposition réelle ou personnelle pendant 30 ans.

Article IV. — ...exempts pendant 30 ans de toute taille, capitation, vingtième, industrie et autres impositions territoriales et communiqueront ce privilège aux personnes qui s'uniront à eux ou à elles par mariage.

Article VI. — ...chargés d'un cens non rachetable, mais exempts pour la première mutation entre Acadiens pendant 30 ans.

Article VII. — ... chargés d'un droit de champart de un seizième sur toutes productions de terre à l'exception des prés naturels, jardins et vergers.

Article IX. — Les terres et habitations vacantes seront offertes à trois Acadiens dont un sera choisi.

Article X. — Les biens mobiliers sans héritiers seront vendus au profit de la communauté acadienne.

Que pouvait-on faire de mieux ? On ne peut donc que regretter que, faute de confiance et de persévérance, un plus grand nombre d'Acadiens n'aient pas profité des conditions vraiment avantageuses qui leur furent ainsi faites. Les Acadiens du Poitou qui persistèrent ont prospéré; bientôt, ils ne se distinguèrent plus de la population avoisinante que par leur teint bronzé, leur air résolu, leur souple vigueur; leurs filles, pourvues de privilèges, furent recherchées en mariage par les jeunes gens du pays. Quelques noms de familles ont, paraît-il, survécu dans les communes d'Archigny, de Pleumartin, de Cénan-La Paye et de Sainte-Phèle. Un hameau de la « Grande Ligne », où se rangeaient les primitives maisons acadiennes, porte encore le nom d'Acadie. Le général Papuchon qui a raconté une partie de cette ruineuse entreprise était par sa grand-mère, née Daigle, descendant des Acadiens du Poitou. Le nom Daigle, nous écrit un instituteur d'Archigny, se rencontre encore dans le pays.

Sources et autres références.

Arch. nat. — *Colonies.* Acadie C 11 D, vol. VIII, Mém. du duc de Nivernois, f. 245, Mém. sur les Acadiens en France, f. 252-320, vol. IX. Réfugiés.
Série B, vol. 104, f. 44; vol. 108, f. 290, 328, 341-8 vol. 110, f. 9, 11, 18, 29, 33, 34, 37, 64, 75, 86, 92 103, 105-111, 119, 127, etc. etc.; vol. 112, f. 22, 25, 51, 56, 99, 128, 157, 284, etc.; vol. 113, f. 24, 25, 26, 39, 107, 114, 170, etc.; vol. 115, f. 56, 121, 127, 155, 177, 187, 210, 224, etc., vol. 122, fol. 37-39 (fév. 1765), fol. 280 (août 1765). vol. 117 f. 41-43, 83, 89, 106-7, 120, 157, 257, 278. 454, etc. Ces volumes et les suivants, 118, 120, 122, 124, 125, 127, 130-4, 137, 142-4, 149, 152, 158, 161, 162, 164, 168, 183, 189, jusqu'à l'année 1785 abondent en renseignements relatifs aux Acadiens en France et en partance pour les colonies françaises; les centaines de lettres qui les concernent montrent l'incessante sollicitude du Gouvernement à leur égard.

Arch. nat. Finances. — Liasses F[4] et F[15] 3.492-3-5.

Arch. Aff. étr. Corr. pol. Angleterre, vol. 448, f. 213, 218-223, 267, 355; vol, 449 f. 24, 150, 340-9; vol. 450, f. 85-87. Mém et doc. Anglet.; vol. 47 (mém. rel. à l'Ac. et au transp. d'Acad. 1763-78-85; Instruc. à M. de la Rochette; familles acadiennes en 1777-8); Suppl. XIII (Corr. de M. de la Rochette sur Acad. d'Anglet.)

Arch. Min. Colonies. — Recensements. Série G[1] vol. 458 (Acadiens à Port Louis, Rochefort, la Rochelle, etc. de 1774 à 1790). vol. 482 et suiv. (Acadiens en France 1762-1773).

Arch. Canada. — Rapport 1905 I 232-441. II, 197-215, 222-227.

Canada français. — Vol. II, 1889. Registres des Acadiens de Belle-Isle en mer.
Vol. III 1890, pp. 1-60. Registres des Acadiens de Belle-Isle en mer.

Mémoire sur les Acadiens présenté à Nos Seigneurs du Clergé en France, assemblés à Paris en juillet 1775, (*Revue de l'Aunis,* année 1787)

Général Papuchon. — *La Colonie acadienne du Poitou* (Soc. des Antiquaires de l'Ouest, 1907-9).

Ed. Richard. — *Acadie* (éd. H. d'Arles) III, 495

R. P. Le Gallen. — *Histoire de Belle-Isle en Mer,* Vannes, 1903,

Abbé Lalanne. — *Histoire de Châtellerault.* Châtellerault, 1859.

CHAPITRE XXI

AUX COLONIES FRANÇAISES
1763-1900

I. — En Guyane.

Ce ne fut pas seulement en France, ce fut aussi dans les colonies françaises que l'on songea à établir les exilés acadiens. Très courageusement, avant même la signature du traité de Paris, Choiseul avait résolu de reconstituer un nouvel empire colonial. En octobre 1762, il prépara même une expédition pour s'emparer du Brésil, dont d'Estaing serait le vice-roi; mais il dut y renoncer. Des infimes restes que nous laissait la rapacité anglaise, nul ne lui sembla plus important que la Guyane : il voulut donc au plus tôt en coloniser et en fortifier le territoire, afin de pouvoir de là se porter facilement au secours des Antilles déjà convoitées et menacées par nos insatiables voisins. Tout de suite, il pensa à ces coloniaux sans colonie qu'étaient les Acadiens : dès le 26 décembre 1762, il ordonna aux intendants, avons-nous vu, de les pressentir sur l'idée de passer à la Guyane ou aux Antilles, en leur assurant, outre les mêmes secours qu'en France, d'autres avantages; répondant à ce désir, un ancien habitant de l'Ile Royale, le sieur de Broise, offre, en ce même mois, de transporter à Cayenne sur son vaisseau un premier contingent de réfugiés de Saint-Malo.

Conformément aux doctrines de Montesquieu, Choiseul,

pour hâter les choses, entreprend la colonisation officielle par l'Etat; celui-ci prévoit tout, prépare tout, fournit tout : programme et moyens, bêtes et gens, vivres et transports, législation et argent. Choiseul veut, en outre, que tout habitant français ou étranger de quelque race, rang ou religion qu'il soit, fût-il bâtard, devienne propriétaire d'une concession de terre proportionnée à son apport en argent, en famille, en aptitudes et que chaque chef mette tous ses soins à accélérer le peuplement, le défrichement et la culture, afin que la colonie produise bientôt à profusion, café, cacao, coton, tabac, vanille, indigo. Si novice qu'il fût en pareille matière, notre théoricien eut, du moins, recours à deux hommes d'expérience le sieur de Préfontaine, qui lui dédia, sous le titre de la *Maison rustique de Cayenne* un vrai manuel d'agriculture coloniale conforme à sa propre exploitation de Kourou en Guyane, et un sieur de Chanvallon qui avait, lui aussi, vécu dans les régions tropicales. Préfontaine fut nommé commandant, et Chanvallon, ordonnateur. Par malheur, Choiseul choisit pour gouverneur le chevalier de Turgot, frère de l'économiste : or, cet ancien officier de dragons était, de l'avis de ses collaborateurs, « inconstant par nature, décousu, uniquement attaché aux détails, impropre à gouverner». Sagement Préfontaine ne voulait débuter qu'avec cent colons blancs et trois à quatre cents nègres, se borner à l'élevage des bestiaux, être assuré d'une subvention de 300.000 livres.

A son insu, Choiseul et Turgot, dédaigneux de débuts si mesquins, s'entendirent secrètement pour une plus vaste entreprise : il ne s'agissait de rien de moins, sans aucune préoccupation ni économique ni commerciale, que d'acclimater en quelques années, sur les immenses terrains incultes qui s'étendent du Kourou au Maroni, toute une nombreuse population. En octobre 1763, ils décidèrent un premier envoi de 1.736 colons sur 12 navires. Pour une telle œuvre et un tel territoire le nombre même des réfugiés acadiens ne pouvait suffire; aussi lança-t-on, pour attirer des émigrants, de mirifiques prospectus qui annonçaient, en cette « terre promise » où pous-

sent « deux récoltes par an », — outre des concessions et des allocations de 50 livres par famille et de 10 livres par enfant, — nourriture, logement, habillement pendant deux ans, et des privilèges de toute nature : le gouvernement poussa même la sollicitude jusqu'à envoyer de Provence six tambourinaires, dont les joyeux tamtams mettraient en fuite toute nostalgique idée de retour. Attirés par la musique, l'argent ou les terres, des milliers d'aventuriers affluèrent : il ne vint de Suisse, d'Alsace, de Bavière, d'Italie; en juillet 1763, près de 8.000 Allemands encombraient Rochefort et Saint-Jean d'Angely, en leur hâte de se prélasser dans les béatitudes de ce nouvel El Dorado.

Préfontaine était déjà parti le 17 mai, emmenant sur trois bâtiments 127 colons et tout un matériel d'installation et d'exploitation agricoles. Le 14 juillet, il arrive à Cayenne, où il est fort mal reçu par les anciens fonctionnaires et les anciens colons, inquiets de ces projets; rien n'est prêt, pas même les chaloupes pour le débarquement. Vainement les jésuites, déjà installés à Kourou, prêtent 80 nègres : le camp n'était pas encore terminé qu'en décembre, en pleine saison des pluies, M. de Chanvallon survient avec 1.429 colons; du Havre arrivent deux autres bâtiments avec génisses et chevaux; de Bayonne, un autre avec volaille et moutons; de Marseille, encore un autre avec chevaux barbes et buffles italiens; et, naturellement, tous amènent des colons. A la hâte, jusqu'à 15 et 20 lieues en amont du fleuve, on improvise 44 concessions : 30 sur la rive droite, 14 sur la rive gauche; c'est-à-dire que, sur des lots de brousse vaguement délimités à l'orée des forêts vierges, on plante en terre quatre pieux que l'on recouvre de feuilles de palmier; c'est « la maison rustique », vulgairement le « carbet »; on y dépose notre colon et sa famille avec quelques outils et quelques provisions et on lui souhaite bonne fortune. Chanvallon, qui ne doute de rien, s'écrie :

Quelle belle et immense colonie j'entrevois ! Jamais depuis la découverte de l'Amérique, on n'a vu entreprise aussi consi-

dérable, aussi soutenue.... embrassée avec une aussi grande chaleur par les étrangers même à l'envi des nationaux, exécutée avec plus de zèle et de constance de la part des chefs à qui elle est confiée.... L'honneur et la fortune nous attendent : Hâtons-nous d'acquérir ces richesses ».

Pendant cinq mois, dans la ville tracée au cordeau, alentour de la statue improvisée du « Bien Aimé », ce ne furent que fêtes, mariages, banquets, *Te Deum* et *Vive le Roi*; on ne voyait dans les rues, sur les places, le long de la plage que « robes traînantes » et « chapeaux à plumets ». On se serait cru au Palais Royal, n'étaient les misérables cases. Il fallut bientôt en rabattre : la caisse étant vide, Chanvallon rassemble, sans donner de reçus, tout l'argent des concessionnaires, soit 172.247 livres. La fièvre se déclare : l'hôpital improvisé ne suffit pas; il faut étendre sur les sables, aux pieds d'argile du « Bien Aimé », plus de 150 malades.

Vainement Chanvallon avait écrit : « Tout sera perdu si hommes et vaisseaux arrivent par flotte ». Le 28 février 1764, le ministre avait donné ordre de faire partir les bateaux de Rochefort, à mesure qu'ils seraient prêts, « sans s'attendre les uns les autres »; les Allemands de Saint-Jean d'Angely se battaient pour partir plus tôt ! Les lettres de Chanvallon ne parvenant pas en temps voulu, en mars surviennent 1.216 nouveaux colons, en avril 340, en mai 960. Il y en eut bientôt plus de 9.000, « près de 14.000 » dit Malouet.

« L'entreprise est au bord du précipice, gémit Chanvallon, affolé (23 juin 1764); presque entièrement échouée... Nous ne comptions la première année que sur 1.500 à 2.000 colons; le nombre a été presque doublé. [On voit qu'il fut presque décuplé.] 200 ou 300 colons ne sont pas logés qu'il en arrive 200 ou 300 autres ». On ne sait qu'en faire, on est débordé, on en débarque 2.300 aux Iles du Diable, qu'on baptise pour la circonstance Iles du Salut; les malheureux y meurent comme des mouches : aux fièvres s'ajoutent le scorbut, la faim, la soif : car on manque d'eau, de vivres, de viande fraîche, de remèdes, d'abris. On dut rationner jusqu'aux malades.

En juin 1764, il y en avait 800 à l'hôpital, sans compter les convalescents; « tous les jours on annonce des morts de tous côtés. « Il y a de quoi frémir de notre situation ». Pour comble, des duels, des rixes, des mutineries se produisent parmi les survivants de toutes races; le contingent marseillais fut surtout terrible avec ses Maltais, ses repris de justice, toute sa tourbe levantine. Tout le monde veut au plus tôt sortir de cet enfer, encore plus vite qu'il n'y est venu.

En décembre 1764 arrive enfin le gouverneur Turgot : il est pourvu de 200.000 livres et armé de pleins pouvoirs pour remédier à la situation. Il ne se rend pas même à Kourou ; mais, prudemment et confortablement installé à Cayenne pendant trois mois, il se contente de gaspiller son argent en prodigalités à des fonctionnaires dont il veut acheter les témoignages et d'appréhender très lâchement son collaborateur Chanvallon qu'il charge de tous les crimes. Par sa faute, ce malheureux bouc émissaire ira pendant des années méditer dans les cachots du Mont Saint-Michel sur les funestes conséquences de l'incapacité et de la présomption, tandis que le vrai coupable qui n'a rien prévu, rien sauvé, mais tout aggravé, lui, Turgot, sera préservé de la honte et de la prison par l'intervention de son frère devenu puissant ministre. Chanvallon ne fut qu'en 1781 réhabilité et dûment indemnisé.

De cette désastreuse expédition qui engloutit, dit-on, plus de 30 millions, combien de malheureux colons survécurent? On parle de 3.000 qui furent rapatriés à Saint-Jean-d'Angely et en d'autres ports; les Allemands qu'on voulut fixer en France y commirent dégâts et méfaits. Le recensement de janvier-février 1765 ne compte à Kourou que 699 survivants; mais ce recensement est incomplet : car « faute de registres mortuaires, on recourut à des déclarations verbales; or, des familles entières avaient disparu ». A vrai dire, beaucoup avaient fui le site maudit pour se répandre dans toute la colonie. Le recensement général de la Guyane compte le 1er octobre 1765, à Kourou, 355 *nouveaux* colons (dont



LA GUYANE FRANÇAISE
en 1763.

172 hommes, 105 femmes et 78 enfants) ; aux Iles du Salut, 340 (dont 124 hommes, 132 femmes, et 84 enfants) et à Sinnamari 327 (dont 156 hommes, 110 femmes et 61 enfants). Si l'on ajoute que Cayenne compte 572 nouveaux habitants contre 509 anciens, Apronague 140 contre 26, Oyapock 117 contre 82 et le Camp du Tour de L'Ile 33 nouveaux, on peut conclure que la population guyanaise n'en fut pas moins doublée par la fatale expédition.

Combien d'Acadiens furent entraînés en cette terrible aventure, on ne saurait le préciser. A vrai dire, la plupart de ces paysans d'Amérique septentrionale se méfièrent dès le début de ces chimériques mirages d'une Amérique tropicale. A Morlaix, toutefois, en avril 1765, 20 à 24 familles (soit environ 100 personnes), séduites par les promesses spéciales qui leur furent faites au nom du roi, demandèrent à passer à Cayenne. Pour l'honneur du gouvernement français, il faut, toutefois, reconnaître que celui-ci n'usa jamais envers les Acadiens de violence, ni de contrainte : des lettres du ministre aux commissaires des ports et à l'abbé Le Loutre en font foi (30 mars et 19 septembre 1764). De chacun de ces ports, semble-t-il, n'en partit pas moins de bon gré un certain nombre de réfugiés acadiens. Bien mieux ou bien pis, Saint-Pierre et Miquelon fut, en outre, choisi comme lieu de rendez-vous de tous ceux des Acadiens qui, restés en Amérique, voulaient passer en Guyane. Sans exagérer, on peut donc estimer à plusieurs centaines le nombre de fugitifs de la Nouvelle France qui se fourvoyèrent en cette malheureuse affaire. Un recensement détaillé de Sinnamari, à la date du 1er mai 1765, apporte à cet égard quelque précision : (*Arch. Min. Colonies, C 14* vol. XXVIII) : on y compte 138 Acadiens, dont 62 originaires de l'Acadie proprement dite, 50 de Louisbourg et 26 de l'Ile Saint-Jean ; on y relève les noms bien acadiens de Gotro, Thibaudo, Guédry, Brot, Benoist, Trahan, Saunier, Le Blanc, Haché, Baudron, Hébert. On y constate qu'un certain nombre de mineurs sont nés en France, en Nouvelle-Angleterre, en mer. Que de tribulations impliquent ces états-civils bigarrés !

En une lettre du 24 novembre 1765, le ministre fait allusion au retour de Cayenne d'une famille de six Acadiens et déplore leur fâcheux état ; il en revint bien d'autres. Or, le 26 mars 1770, le Président du Conseil de la Marine fut saisi d'une demande de s'établir à Cayenne adressée par nombre de Canadiens restés sous la domination anglaise. Il y fut loyalement répondu que « le roi, assuré par des expériences réitérées que le climat s'oppose à toute population des blancs, est d'avis que seuls des capitalistes peuvent contribuer à la prospérité de cette colonie ». De même, le 8 juillet 1780, il fut répondu par une fin de non-recevoir à un nouveau projet « d'employer en Guyane un certain nombre de familles acadiennes ». « En 1798, dit Barbé de Marbois en son *Histoire de la Louisiane*, des Français, bannis à Sinnamari, y trouvèrent une famille acadienne qui les accueillit par ces paroles hospitalières : « Venez ! nos parents furent bannis comme vous ; ils nous ont appris à soulager les malheureux. Venez ! nous sommes heureux de vous offrir dans nos cabanes un asile et des consolations ».Voilà bien l'hospitalité acadienne qu'on retrouve partout, indépendante des circonstances, au pays natal comme en exil.

Reste-t-il en Guyane des descendants de ces colons acadiens? Pour le savoir, nous avons eu la curiosité de consulter les tables décennales de l'état civil de cette colonie. De 1794 à 1815, on ne retrouve plus guère de noms acadiens, sauf en l'an 12, en 1806, en 1807 et en 1811 celui de Saunier à Sinnamari, sauf de 1845 à 1854 ceux de Baudron à Kourou, de Labrador à Roura, de Tibodo à Tomegrande et à Cayenne, sauf enfin ceux de Brot à Cayenne en 1905, de Labrador à Roura en 1905 (6 naissances), de Tibodo à Cayenne en 1910 et en 1914 et de Saunier à Sinnamari en 1908. On peut estimer que ces dernières épaves d'un autre naufrage acadien ont à jamais sombré dans la population si métissée de la Guyane.

II. — Aux Iles Malouines

Une autre colonisation acadienne ne réussit guère mieux, bien qu'elle fût entreprise par un homme de valeur qui venait de faire ses preuves au Canada. « Dès le début de 1763, dit Bougainville, la Cour résolut de fonder un établissement aux Iles Malouines ». Quoique situées dans l'hémisphère austral (près de l'entrée du détroit de Magellan), ces îles inhabitées convenaient aux Acadiens tant par leur climat que par la nature de leur sol propre à l'élevage. Le 7 juin, le roi autorisa donc l'embarquement des Acadiens pour cette expédition et le 4 août le maintien de la solde de six sous par jour. Bougainville, secondé par un oncle et un cousin, avait déjà commencé à sés propres frais l'armement à Saint-Malo d'une frégate *l'Aigle* portant 100 hommes et 20 canons et d'une corvette *le Sphinx* portant 40 hommes et 12 canons. « J'embarquerai plusieurs familles acadiennes, continue-t-il, espèce d'hommes laborieux, intelligents, qui doit être chère à la France par l'inviolable attachement que lui ont prouvé ces honnêtes et infortunés citoyens ». Il n'y eut, en réalité, sur les 29 colons de cette première expédition, que deux familles acadiennes l'une, les Malivain-Bourneuf, de cinq membres; l'autre les Benoit-Terriot, de 4; soit cinq femmes et trois enfants, en plus des deux hommes.

Le départ eut lieu le 15 septembre; après deux relâches, dont une à Montévidéo « où l'on prit beaucoup de chevaux et de bêtes à cornes », on s'installa de 3 février 1764 dans « une grande baie qui parut commode pour un premier établissement »; le nom de « Baie Française » qu'on lui donna dut rappeler à nos Acadiens le pays natal. On déblaya, sur un point propice, Port-Louis, les ajoncs qui couvraient le sol; on érigea des cases couvertes de bruyères; on construisit un fort en terre et en gazon, on y installa 12 canons; et, après avoir le 5 avrll 1764 pris oficiellement possession de l'Archipel,

Bougainville y laissa son oncle, M. de Niverville (ancien officier du Canada que nous avons vu opérer sur le Saint-Jean et dans l'isthme de Shédiac) avec « hardes et provisions pour deux ans ». Quand il revint le 5 janvier 1765 avec 80 nouveaux colons acadiens de Saint-Malo, notre colonisateur trouva sa petite colonie en parfait état. L'hiver n'avait pas été rude; peu de neige et point de glace. Les premiers habitants avaient vécu de pêche et de chasse, chasse facile : car les animaux ne craignaient pas l'homme; le blé et les autres plantes d'Europe poussaient; le bétail vivait en liberté. On se serait cru aux premiers temps de l'Acadie. En février 1766, Bougainville amena donc de Saint-Malo sur l'*Aigle* et de Rochefort sur *l'Etoile* un troisième contingent de 79 colons, pour la plupart acadiens, avec tout le matériel nécessaire à la colonisation, et il ramena en France un premier chargement d'huile et de peaux de loups marins.

Tout allait donc pour le mieux, lorsque survinrent les difficultés diplomatiques. D'une part, l'Espagne revendiqua, comme dépendant du continent américain, ces îles Malvinas dont elle n'avait jamais tiré parti. D'autre part, les Anglais, qui ont toujours vu d'un mauvais œil toute tentative de colonisation française, envoyèrent dès 1764 le commodore Byron (grand-père du poète, triste héros des démolitions de Louisbourg et des déportations acadiennes). En janvier 1765, malgré l'évidente priorité de nos droits, il n'hésita pas à déclarer anglaises ces îles dites Falkland. N'y séjournant que treize jours, il n'y établit pas même un habitant. Ce ne fut qu'en 1766 qu'il fonda son rudimentaire Port-Egmont; il n'en osa pas moins, dès le mois de décembre suivant, menacer les Français de Port-Louis d'une descente armée, s'ils n'évacuaient pas au plus tôt la place. C'était pour les pauvres Acadiens la même politique terroriste qu'en Acadie. Avec sa veulerie habituelle, le gouvernement de Louis XV intimidé, pour évincer les Anglais, reconnut les droits de l'Espagne; et, le 1er avril 1767, Bougainville vint sur *la Boudeuse* faire remise au gouvernement espagnol d'un établissement qui nous avait

déjà coûté 603.000 livres. Il lut aux habitants français une lettre du roi très chrétien leur permettant de rester sous la domination du roi très catholique; quelques-uns profitèrent de cette permission; mais la plupart préférèrent, avec les troupes et les fonctionnaires français, se faire rapatrier sur les frégates espagnoles. Forte de ses droits, l'Espagne eut beau ruiner en 1770 l'établissement anglais de Port-Egmont; la République Argentine eut beau au cours du dix-neuvième siècle revendiquer ces mêmes droits espagnols; l'Angleterre n'a cessé de rester en possession illégitime de ce précieux archipel qui, commandant l'entrée du détroit de Magellan, se trouve le point de départ naturel de mainte expédition vers le pôle Sud. Au début de la récente guerre, l'archipel Falkland a été rendu fameux par la victoire navale anglaise. Les Archives de la Marine mentionnent en juillet 1769, en juin 1771, en mai 1775 le retour de familles acadiennes plus ou moins misérables. En 1875, un missionnaire anglais James Foran parle de Français parmi les 215 catholiques des Malouines. Il s'y trouve peut-être encore de nos jours des descendants anglicisés de nos Acadiens de Bougainville.

III. — En Louisiane.

Gens du Nord, les Acadiens ne se méfiaient pas moins de la région torride des Antilles que du climat tropical de la Guyane. Dès le 26 décembre 1762, on eut beau pressentir les plus pauvres familles acadiennes des différents ports sur l'idée de passer à la Guyane, à la Guadeloupe, à la Martinique, à Saint-Domingue, même avec continuation de secours; nous ne voyons guère répondre à cet appel, sauf en octobre 1771 que quelques familles de Rochefort qui demandent à passer aux Iles-sous-le-Vent : elles renoncent même à leur solde de subsistance en échange du passage gratuit. Il fallut toute la cruauté des Anglais en Nouvelle Angleterre et en Nouvelle Ecosse pour en induire un certain nombre à répondre en 1764 à l'in-

vite du gouverneur, le comte d'Estaing. L'autorisation, accordée par le ministre (16 juillet 1773) d'embarquer pour Saint-Domingue, la Martinique et la Guadeloupe les familles de Louisbourg désireuses de s'y rendre, ne semble guère avoir eu plus de succès. Dans la première de ces îles, ils fondèrent pourtant, dit-on, la paroisse de Bombardonopolis. Le 20 septembre 1766, Choiseul se préoccupe de fournir du bétail à ceux d'entre eux qui sont au Môle Saint-Nicolas. Mais, « nés dans un climat froid, dit le commadant militaire de la Louisiane (14 mai 1765), et transportés après beaucoup de misère à Saint-Domingue, les chaleurs excessives qu'il fait dans cette île les anéantissaient et les rendaient incapables de travailler ». Un rapport du 5 août 1782 ajoute cette funèbre mention : « Des familles acadiennes envoyées à Saint-Domingue, il en est mort beaucoup ; le reste se conduit bien ». Non ; qu'ils vinssent de France ou d'Amérique, quel que fût l'accueil qu'on leur fît, les Antilles ne furent guère pour les Acadiens qu'un lieu de passage : une autre terre voisine les attirait tout comme elle attira leurs frères du Canada, la dernière terre de France sur le continent américain, la Louisiane, dont leur avaient sûrement parlé leurs missionnaires et quelques aventuriers au pays natal.

En ce merveilleux pays, salubre et fertile, quoique chaud, les primitifs établissements d'Iberville (1699) et de Crozat (1712) végétaient, malgré les chimériques entreprises de Law (1717), malgré la fondation de la Nouvelle Orléans qui en résulta ; ce ne fut guère qu'à partir de 1760 que les exilés volontaires ou involontaires de la Nouvelle France, Canadiens et Acadiens, y fondèrent de solides établissements. Ces bons Français, qui préféraient ainsi l'exil au joug étranger, croyaient à jamais s'enraciner en terre française : ils ignorèrent jusque vers 1764 qu'une clause secrète du traité de Fontainebleau (novembre 1762) livrait à l'Espagne, sans compensation, tout le territoire situé à l'ouest du Mississippi ; traité funeste, s'il en fut. Mieux eût valu cent fois céder à l'Espagne la meurtrière Guyane que la féconde Louisiane ; mais avec la même légèreté,

nous avions déjà abandonné à l'Angleterre sur la rive gauche du grand fleuve le non moins fertile pays des Illinois. En vain dix-sept tribus alliées protestèrent. Tout comme les Micmacs et les Abenakis, ces fidèles sauvages pleurèrent le départ des Français; ils le déplorèrent d'autant plus qu'ils détestaient les Anglais pour maintes trahisons, pour maints massacres; aussi nous fallut-il jouer le piteux rôle de conciliateurs entre nos amis sacrifiés et nos ennemis avantagés. Nullement reconnaissants, les Anglais ne s'en comportèrent pas moins à l'égard des colons français du territoire concédé tout comme au début du siècle ils l'avaient fait à l'égard des colons d'Acadie : ils leur enlevèrent toute facilité pour la vente de leurs biens; ils menacèrent même d'emprisonnement quiconque resterait sans prêter le serment de fidélité. Des intrus anglais eurent ainsi, à peu de frais ou même sans aucuns frais, les domaines de tout colon (et ce fut l'immense majorité) qui préféra sa ruine à la perte de la nationalité française.

Sur ces terres de la rive gauche étaient arrivés dès 1758, (dès 1755, dit Gayarré), — au prix de quelles fatigues, on le devine, — de petits groupes acadiens échappés des geôles anglaises de Géorgie, des Carolines et même du Maryland. Dès la fin de la guerre affluèrent de toutes parts, en même temps que les Canadiens, des Acadiens attirés vers cette nouvelle terre promise qui passait pour toujours française. Le 28 février 1764, l'ordonnateur Foucault annonce l'arrivée de plusieurs familles acadiennes faisant nombre de 193 personnes : elles s'étaient embarquées à Saint-Domingue sur un bateau marchand. « Pauvres et dignes de pitié, dit-il, je n'ai pu me refuser de leur accorder subsistance jusqu'à ce qu'elles aient choisi des terres au quartier des Attakapas et des Opelousas et qu'elles soient en état de se passer de secours ». Le même mois viennent de New-York « quatre familles acadiennes au nombre de vingt personnes ».

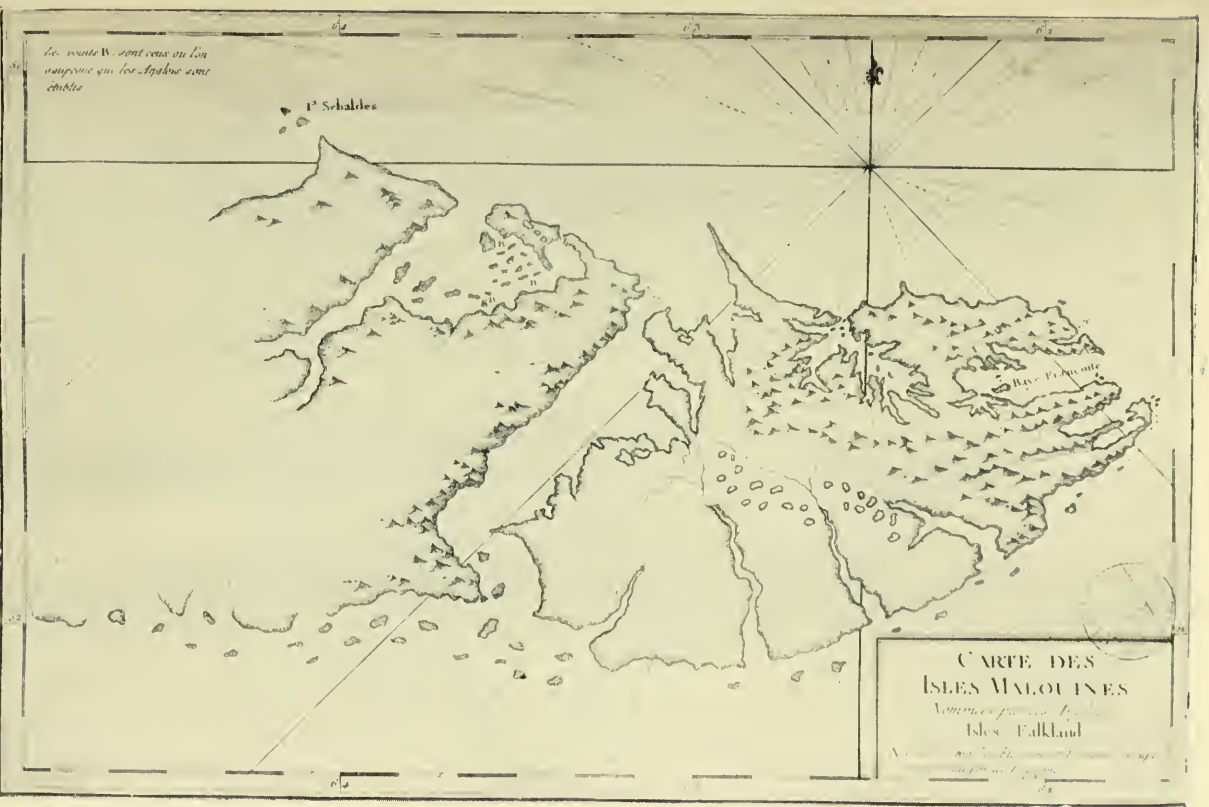
« Les Anglais, dit Foucault, qui les ont retenues prisonnières

jusqu'à la paix, leur ont seulement permis de passer à leurs dépens, de sorte qu'il en a coûté à chaque chef de famille 550 livres pour leur transport de la Nouvelle York à la Mobile. Cela a absorbé tout le fruit des travaux qu'ils ont faits pendant leur captivité. Je réclame vos bontés, Monseigneur, pour leur faire tenir compte de cette somme en gratification sur les dépenses de la colonie. Je leur fais donner jusqu'à ce qu'ils soient établis une ration en riz et en mahis ».

Le 13 mai, surviennent 48 autres familles, soit en tout 473 Acadiens pour l'année 1764. Foucault commence à s'inquiéter : « Ces 48 familles demandent des terres qu'il est facile de leur accorder... Mais comment les transporter sur ces terres? comment les faire vivre jusqu'à ce que la culture les ait mises à l'abri du besoin? Comment leur procurer les instruments de culture nécessaires? Ce sont d'assez fortes dépenses... Si les Espagnols les remboursent, ils n'auront pas lieu de les regretter ». L'année 1765 vit encore affluer d'autres Acadiens :

« J'ai l'honneur de vous marquer l'arrivée de quelques familles acadiennes, écrit le commandant militaire Aubry (24 avril) nous en attendons d'autres de jour en jour. J'avais projeté de les placer sur ce fleuve et le plus proche de la ville; cet arrangement n'a pu avoir lieu parce que ces terres noyent... Je les ai laissés aller aux Attakapas, [distants de 60 à 80 lieues]; cet établissement pourra procurer avant peu de grands avantages à la colonie : car, depuis la cession de la Mobile, nous manquons absolument de bestiaux et, dans l'endroit où seront placés ces Acadiens, il y a des prairies admirables... En six jours l'on ira à ce port et l'on en reviendra facilement par un canal appelé le bajou de Plaquemines ».

Une lettre du 30 avril parle encore de la venue d'autres Acadiens qui furent envoyés dans la même région. « Il en est mort sept ou huit. Ces pauvres malheureux, est-il dit, n'ayant présentement d'autres secours que la charité du roi, nous avons cru devoir les aider. M. Foucault leur a fait fournir des vivres, des marchandises, des munitions et des remèdes... s'élevant à la somme de 15.500 livres. Par acte notarié en date



LES ILES MALOUINES
vers 1765.

(Bibl. Nat. Dép. des Cartes.)

du 4 avril 1765, un ancien capitaine Dauterive fut chargé de fournir à chaque famille pendant six ans cinq vaches et un bœuf à des conditions particulièrement avantageuses. Un ingénieur eut pour mission de choisir, de préférence près d'une rivière navigable, l'emplacement le plus favorable à ces « cultivateurs fort industrieux », de répartir les terres selon le nombre des individus de chaque famille, de grouper ces familles de manière qu'elles pussent s'entraider, de leur ouvrir des voies d'accès et des chemins de communication.

Pour toute fortune, ces Acadiens n'avaient que du « papier du Canada » dont la valeur nominale allait de 33.395 livres à 47.000 : c'était de la monnaie de cartes, des certificats, des ordonnances signées Bigot, Boishébert, Vergor, Niverville et remontant de 1760 à 1752; personne n'en voulait : car les délais de remboursement étaient depuis longtemps expirés; l'ordonnateur n'en demanda pas moins le remboursement au ministre qui très généreusement l'accorda. La comptabilité qui en est résultée nous fournit les noms bien acadiens de Brossard, Trahan, Braud, Bernard, Boudrot, Poirier, Roy, Bourgeois, Le Blanc, Thibaudeau, Arseneau, Guilbeau, Cormier, Doucet, etc....

Une lettre du 14 mai 1763 nous montre tout à la fois la situation critique que créait cette affluence inopinée d'Acadiens et les sentiments d'estime et de charité avec lesquels ils furent accueillis :

« Lorsque j'ai rendu compte de l'arrivée d'une soixantaine de familles acadiennes venues de Saint-Domingue, écrit Aubry, je ne croyais pas qu'elles seraient suivies de beaucoup d'autres qui arrivent continuellement et que la Louisiane allait bientôt devenir une Nouvelle Acadie. J'apprends à l'instant qu'il y en a 300 dans le fleuve, tant hommes que femmes et enfants... Ce n'est plus présentement de centaines que l'on parle, mais de milliers. On dit qu'il y en a au moins 4.000 qui viennent fixer à la Louisiane leur destinée errante depuis dix ans... Cet événement inattendu me jette, aussi bien que M. Foucault, dans le plus grand embarras; rien n'est prévu pour recevoir et placer une peuplade si considérable, et la circonstance où nous nous

trouvons est des plus critiques : jamais la colonie n'a été aussi dépourvue de vivres qu'aujourd'hui... Pour comble de malheur, ils apportent avec eux la petite vérole et vont affliger notre Colonie de ce nouveau fléau. Cependant, c'est un devoir dans une occasion pareille de ne pas les abandonner. Quoique nous ayons ordre de suspendre toute dépense jusqu'à l'arrivée des Espagnols, j'ose me flatter que vous ne désapprouverez pas les secours indispensables que nous leur donnerons pour les faire subsister. Je crois que l'humanité et l'honneur de la nation exigent que l'on ait des égards pour ces pauvres gens qui ne sont malheureux que par leur attachement inviolable à la patrie et à la religion... Les Acadiens sont laborieux, braves, religieux, attachés à leur prince et à leur patrie au-delà de toute expression. Je les ai connus dans la Nouvelle Angleterre; ils n'avaient jamais dans la bouche que le nom de la messe et du Roi et ont toujours refusé les offres les plus avantageuses que les Anglais leur ont faites pour les amener à rester avec eux... Ils renaissent à la Louisiane et y feront des merveilles si on les aide un peu. Ainsi, dans le moment qu'on y pensait le moins, ce pays deviendra florissant. »

Ce que ne dit pas cette noble lettre, qui honore autant le fonctionnaire français que ses protégés acadiens, c'est qu'en même temps que les réfugiés d'Acadie affluaient les évacués de la rive gauche du Mississippi, ces autres victimes des Anglais. Or, en 1766, arrivèrent encore de nouveaux contingents d'Acadiens »; il en vint en droiture de Cayenne et de Maryland », dira bientôt le gouverneur espagnol. Sachant le bon accueil qui leur était fait en Louisiane, tous ces malheureux voulaient y trouver un refuge définitif après tant de détresse. « Un Acadien de la Louisiane, Saunier, ayant décrit à son père au Havre les avantages du sol et du climat de ce pays, tous les Acadiens du Havre veulent s'y rendre, » lisons-nous dans une lettre du Ministre de la Marine (13 septembre 1766); mais le ministre s'y opposa de son mieux, ayant alors d'autres vues sur l'établissement des Acadiens en terre française. Par contre, Foucault écrit le 18 novembre 1766 : «Il nous est arrivé il y a près d'un mois et demi 216 personnes acadiennes sortant d'Halifax sur une bateau anglais qu'elles

avaient loué à leurs frais ». (C'étaient les misérables survivants de la Nouvelle Ecosse). On leur fournit des outils aratoires aux frais du gouvernement et, la première année de leur établissement, on leur distribua les mêmes rations qu'aux troupes coloniales. Ces derniers réfugiés s'établirent sur les deux rives du fleuve jusqu'à Bâton Rouge, en une région qu'on appela « Côte des Acadiens ». Aussi généreux qu'habile, pareil accueil honore doublement la France ; il y avait en ses colonies d'aussi braves cœurs, d'aussi bons esprits qu'au vieux pays d'Europe. Conséquence : « Depuis la paix, dira Foucault le 18 novembre 1768, la colonie augmenta d'un tiers ».

Malheureusement, l'Espagne, bénéficiaire de tout cet afflux de population et de richesse latente, ne sut pas mieux ici qu'ailleurs l'apprécier ni en profiter. Le ministre d'Etat espagnol avait eu beau recommander de recevoir ces gens avec bonté et de les protéger, le gouverneur espagnol Ulloa, qui en 1745 les avait connus à Louisbourg, se conformer d'abord à ces prescriptions : « on soigna les infirmes, on guérit les blessés, on distribua à tous des vivres frais » ; cette bienveillance dura peu. « La politique espagnole, dit le Conseil français de la Nouvelle Orléans, douce et insinuante dans le principe, devient tyrannique quand le joug est imposé ». Il y parut bientôt. Antonio d'Ulloa, « pointilleux et maladroit », dit Aubry, « fort dur et absolu », ajoute Foucault, usa vite d'une rigueur inhumaine. Alors que, très naturellement, les Acadiens débarqués en juillet et en août manifestaient le désir de s'établir à Cabaona auprès de leurs compatriotes, pour la plupart parents et amis (ils avaient déjà défriché douze lieues de terrain), Ulloa prétendit les installer à Iberville pour le ravitaillement du fort Saint-Gabriel : comme ils s'y opposaient, il les menaça d'expulsion. (Saint-Gabriel d'Iberville n'en fut pas moins fondé, et les Acadiens déposèrent même dans l'église ce qu'ils avaient rapporté de plus précieux d'Acadie : les registres paroissiaux de Saint-Charles des Mines de 1688 à 1755 ; par malheur la grande inondation de 1893 n'en a laissé sub-

sister que les volumes qui vont de 1707 à 1748). Avec les nouveaux venus de 1768, Ulloa alla plus loin encore : comme vingt familles acadiennes refusaient des terres noyées qu'on voulait leur imposer près du fort Saint-Louis des Natchez, le gouverneur déclara non seulement qu'il les ferait transporter hors de la colonie, mais encore qu'en attendant ils les emploierait aux travaux publics ou les louerait comme esclaves à des particuliers jusqu'à ce qu'ils eussent acquitté les frais de leurs transports et de leur entretien ; passant même des menaces à l'exécution, dit Foucault, il embarqua pour la Nouvelle Angleterre trois familles Braud qui étaient venues à leurs frais et en loua d'autres pour dix-huit mois à un officier anglais qui les repassa à d'autres exploiteurs : double procédé également odieux. Rien d'étonnant si pareille façon de traiter en bétail nègre des réfugiés français révolta le reste de la population louisianaise.

« L'inhumanité, à l'égard des Acadiens fut, en effet, l'une des causes avouées de cette curieuse révolution de trois jours qui éclata les 28, 29 et 30 octobre 1768 et souleva contre le gouverneur espagnol « tous les habitants ». En fait, tous ces Louisianais voulaient rester français. Dès 1764, le plus riche marchand de la Nouvelle Orléans, Jean Michet avait été chargé d'une mission de protestation auprès du roi ; mais Louis XV ne voulut pas le recevoir. En 1765, les soldats avaient refusé de servir l'Espagne. Eminemment patriote, le Conseil de la Nouvelle Orléans avait déclaré que « le Roi ne pouvait ni ne devait démembrer les provinces de son royaume, à moins d'y être forcé par le malheur des armes ». Aux 600 habitants qui signèrent la requête dudit Conseil demandant le rattachement à la France les Acadiens se joignirent : « Nous Acadiens, soussignés, nous conformons en tout à la représentation faite au Conseil supérieur par les habitants et nous promettons de sacrifier nos biens et nos vies pour demeurer toujours Français et ne jamais passer sous la domination espagnole ». Ils se joignirent aussi aux 900 hommes qui, commandés par des officiers de la milice, vinrent manifester à la Nouvelle Orléans.

« Le précieux pavillon fut arboré; négociants, ouvriers et artisans s'assemblèrent alentour; les femmes et les enfants couraient le baiser; l'air retentissait de mille cris : « Vive le roi! vive Louis le Bien-Aimé ! » Sur l'ordre du Conseil, le gouverneur, effrayé, dut au plus tôt s'embarquer sur une frégate espagnole et passer à la Havane; que n'y demeura-t-il ?

« Si le pays reste à la France, écrivait Aubry le 23 décembre, les habitants en seraient comblés de joie : ils ont le cœur français ». « Les citoyens de la Louisiane, répétait en effet une requête adressée le 20 mars 1769 au duc de Praslin, ne cessent d'implorer votre protection et votre appui auprès de leur bien-aimé monarque... Nous sommes dans une résolution inébranlable de réclamer constamment notre souverain naturel, de conserver le doux et inviolable titre de citoyen français au plus grand hasard de nos vies et de nos biens ».

Louis XV n'entendit point pareil appel. Le funeste Pacte de Famille ramena le 15 août 1769, fort de 3.000 hommes, un nouveau gouverneur espagnol O'Reilly qui à la morgue hispanique ajoutait le fanatisme irlandais : le 25 octobre, dix-huit chefs de la révolte furent condamnés, dont six à mort et douze aux travaux forcés; au nombre de ces derniers était un certain Doucet. Les plus riches habitants voulurent passer dans les colonies françaises; ce furent les plus pauvres qui s'y décidèrent : « En 1771, il arriva au Cap (Saint-Domingue) un bâtiment chargé de Français de la Louisiane : ils y abandonnaient leurs terres et leurs maisons à cause des vexations qu'ils éprouvaient de la part des Espagnols, dont le projet était d'expulser tous les Français. Ces premiers passagers sans ressources excitèrent la pitié; on leur donna des rations et des concessions ». L'année suivante, il y eut 160 émigrants, malgré le naufrage de 70 blancs. Pauvres Acadiens ! ainsi pris entre la férocité anglaise et la brutalité espagnole ils préférèrent encore cette dernière moins hypocrite. Aussi s'engagèrent-ils en 1776 dans les bataillons de Galvez.

A vrai dire, le gouvernement espagnol avait fini par apprécier ces bons travailleurs. Lorsqu'en 1775, après l'échec de l'établissement du Poitou, ceux des Acadiens qu'on avait ramenés à Nantes manifestèrent le désir de passer quand même en Louisiane, la Cour de Madrid se montra favorable. Le 17 octobre 1777, le comte d'Aranda fut sollicité d'accepter deux familles acadiennes (22 personnes) qu'appelaient leurs frères de là-bas. En 1779 fut fondée la paroisse acadienne de Saint-Jacques du Cabahannocé.

« La Cour d'Espagne paraît vouloir augmenter cet établissement, écrit à Necker le Président du Conseil de la Marine (16 mai 1780), et, dans ce cas, elle n'objectera pas à se charger des frais de transport ». « Les Acadiens, dit un mémoire du 5 avril 1782, ont vu renaître les espérances qu'ils avaient conçues en 1772 d'obtenir des établissements en Louisiane. M. Necker a jugé cette idée propre à décharger le gouvernement français d'une dépense et d'un soin dont on ne voit pas le terme. La manière favorable dont M. d'Aranda a envisagé la proposition a fixé de nouveau l'attention du Conseil ».

Il fut, en effet, convenu que les Acadiens, désireux de passer en Louisiane, recevraient du gouverneur espagnol non seulement le transport gratuit et des terres, mais encore leur solde comme en France. Le gouvernement français fit mieux encore pour couvrir les frais de leur départ et de leur établissement : il décida de payer aux émigrants jusqu'au jour de leur embarquement leur solde habituelle, leurs arrérages s'élevant à 300.000 livres et même les dettes qu'ils avaient contractées chez les propriétaires et chez les fournisseurs. Mais, par suite de la guerre avec l'Angleterre et d'autres empêchements, le départ fut retardé jusqu'en mai 1785.

Tous ces arrangements ne s'accomplirent pas, à vrai dire, sans tractations ni machinations, parfois singulièrement suspectes. Il y avait à Nantes un certain Peyroux qui, mari d'une femme Rodrigue (apparemment espagnole), se faisait pompeusement appeler de la Coudrenière, alors qu'il n'était, nous dit le subdélégué de l'Intendant, qu'un « ancien marchand

épicier » qui, « ayant fait banqueroute, ne jouissait d'aucune considération ». Cet intrigant, ayant un « frère établi à la Louisiane, selon toute apparence ne se met en mouvement dans cette affaire que par quelque intérêt particulier ». Il est même fort vraisemblable qu'il n'était qu'un agent de l'ambassadeur d'Espagne, comte d'Aranda, avec lequel il correspondait directement :

« M. de Vergennes, dit un rapport ultérieur (5 juillet 1784), écrivit à M. de la Bove le 11 août 1783, que des émissaires secrets, répandus en Bretagne et en Normandie, travaillaient à faire émigrer les sujets du Roy et qu'on lui désignait particulièrement le Sieur Peyroux de la Coudrenière qui travaillait à embaucher les Acadiens résidant en France. M. de Vergennes recommanda à M. de la Bove de ne rien négliger pour punir cette trame criminelle, lui observant qu'il allait faire arrêter le Sieur Peyroux si l'on acquérait des preuves contre lui ».

Or, le 22 mars 1784, le dit Peyroux informait le comte d'Aranda, que, malgré tous ses efforts, il n'a pu empêcher le secret de l'exode vers la Louisiane de se divulguer parmi les Acadiens non seulement de Nantes, mais de Saint-Malo et de Morlaix. « Tous sont dans une impatience difficile à contenir... Quoique je voie avec plaisir cette ardeur générale, je suis néanmoins fâché que, par suite de ce bruit, propriétaires et marchands refusent désormais tout crédit aux Acadiens. » (*Arch. Aff. étr. Corr. polit. Espagne*, vol. 610, f. 6). Ceux-ci n'étaient victimes, sans doute, que des excès de zèle de cet enrôleur maladroit. Dès le 12 juillet 1783, il leur avait fait écrire au Comte d'Aranda en un beau style qui n'est pas de leur plume :

« Nous sommes tous agriculteurs; nous possédons, en outre, plusieurs sortes d'arts et de métiers. Nous pourrions même attirer à la Louisiane un nombre considérable de nos compatriotes répandus parmi les Anglo-Américains et au Canada. Ainsi Sa Majesté très Catholique aurait la satisfaction de voir rassemblés dans ses Etats les restes d'un peuple malheureux qui a tout sacrifié à sa religion et à son amour pour son Roy. Nous sommes

de pauvres familles qui ne pourrions supporter les frais qu'il en coûterait pour notre transport et notre établissement à la Louisiane. Aussi, nous espérons que vous voudrez bien obtenir de la Cour d'Espagne les fonds nécessaires pour cet objet ».

Non sans une habileté astucieuse il leur fait aussi écrire à Vergennes le 4 avril 1784 :

« En arrivant en France Sa Majesté nous reçut avec une bonté touchante ; et, en attendant qu'elle pût nous donner des terres qui valussent celles que nous avions perdues en Acadie, elle accorda six sols par jour à chaque individu, laquelle solde a été depuis réduite à trois sols. Pénétrés d'une juste reconnaissance pour ces bienfaits, il n'y a pas un seul de nous qui ne voulût vivre et mourir sous le gouvernement français. Mais, Monseigneur, voyez notre situation présente : après vingt-huit années depuis la perte de nos biens, nous nous trouvons dans la pauvreté et la misère... Sans les secours de Sa Majesté, il nous serait impossible de subsister... Nous pensons que le sort le plus fortuné pour nous serait de rejoindre nos parents et amis établis sur les rives du Mississippi et qui vivent heureux sous la puissance d'un Roy qui est l'ami, le parent et l'allié de notre Monarque... Le désir est devenu infiniment plus vif depuis que nous sommes informés que la Cour d'Espagne est disposée à nous faire des avantages inattendus jusqu'à ce jour... Nous supplions Votre Excellence qu'il nous soit permis de sortir librement du Royaume pour aller rejoindre nos familles de la Louisiane .[Suivent les noms d'Aucoin, Terrio, Hébert, Braud, Le Blanc, Boudreau, Lendry, Daigle, Thibodeau, Gautro, Dugast, Trahan, Richard, etc...] (*Arc. Min. Aff. étr. Corresp. pol. Espagne*; vol. 611, f. 34 et suiv. Vol. 612, f. 287 et suiv.)

Or, dès le 29 mars 1784, le chargé d'affaires de l'ambassade espagnole, le chevalier de Heredia, avait informé le Comte de Vergennes que la cour d'Espagne, acceptant l'immigration des Acadiens en Louisiane, demandait l'agrément du roi de France à ce sujet. Le 27 avril, Calonne informait Vergennes que « Sa Majesté approuvait qu'il leur fût donné de quitter le royaume ». Il ajoutait même avec une générosité manifeste : « Pour faciliter leur départ, je vais faire acquitter leurs dettes sur ce qui leur reste d'arrérages de solde et leur faire remettre le sur-

LA LOUISIANE
en 1784
(Arch. Service hydrogr. Marine.)

plus ». Informé le 11 mai, le chevalier de Heredia en avisa aussitôt le sieur Peyroux qui n'eut rien de plus pressé que de rassembler le 25 mai environ 150 Acadiens pour leur communiquer la bonne nouvelle. Sur quoi, faute d'avoir été mis au courant des dernières décisions officielles, le subdélégué de l'Intendant, « homme distingué par son mérite et son honnêteté », fait arrêter par la maréchaussée et emprisonner cet espion « de la Cour d'Espagne », cet « embaucheur qui cherchait à faire passer furtivement les Acadiens chez l'étranger » : il eût même « constitué prisonnier un père de famille acadien comme ayant entretenu une correspondance avec [Peyroux] pendant son séjour à Paris, mais [cet Acadien] se tint caché ». D'où plainte au comte d'Aranda de la dame Rodrigue et de son infortuné mari; d'où enquête de l'Intendant de Bretagne... Alors autre son de cloche : le 26 juin, Calonne écrit à Vergennes:

« Un placet a été signé de plusieurs Acadiens et présenté au nom de trente familles de cette nation réclamant contre le projet de passer sous la domination de l'Espagne, insistant pour qu'on les laisse dans les Etats du Roy et offrant même à cette condition de renoncer à la solde moyennant un secours qui leur serait accordé une seule fois pour s'établir. Si tel était le vœu du plus grand nombre d'Acadiens, il en résulterait que le projet d'établissement de la Louisiane ne serait plus que le vœu particulier de quelques Acadiens mécontents ou intéressés... Cette occasion fournit celle de s'instruire à fond des véritables sentiments des Acadiens... Depuis plusieurs années on a eu lieu de croire que quelques-uns d'entre eux empêchent seuls les autres de se prêter aux vues du gouvernement,... et on accusait surtout un nommé Grinnau qui n'est point Acadien, mais Espagnol, mari d'une Acadienne ».

Et voici le placet des « mécontents » adressé à Vergennes par « quatre principaux chefs de vingt familles acadiennes » : Daigle, Naquin, Albert, Arebourg (un seul nom, le premier est franchement acadien) « Après neuf ans de travaux redoublés, de peines et de fatigues... une terre ingrate [celle du Poitou] ne les a conduits que dans l'indigence la plus affreuse : la suppression de leur paye et des fourrages pour leurs bes-

tiaux leur a ôté toutes ressources et tout crédit. Retirés à Nantes, ils demandent la paye de leur solde retenue depuis trois ou quatre ans et de passer dans le nouvel établissement qui se propose ». L'année n'était pas finie que « plusieurs Acadiens mariés à des Françaises et plusieurs Français mariés à des Acadiennes » demandent la faculté de s'établir à la Louisiane. « Il convient, écrit Calonne à Vergennes, de s'assurer si cette demande n'est pas suggérée ou même supposée par quelques particuliers intéressés à cette émigration ». (*Ibid.* vol 612, f. 334, 367, ; vol. 613, f. 185).

Finalement, de guerre las, le gouvernement français maintient sa décision primitive : partira qui voudra ; et même, chose grave, ordonne que « tous arrérages de soldes soient payés aux Acadiens afin qu'ils puissent payer leurs dettes et s'embarquer », que « tout secours et assistance leur soient fournis ; » après quoi, c'est-à-dire à dater du 1er janvier 1785, la Cour d'Espagne continuera la solde. (*Ibid.* vol. 616, f. 269). On verra ailleurs à quelles énormes dépenses cette décision généreuse entraîna le trésor français, alors si lourdement obéré. Enfin, au printemps 1785, tout fut prêt. Des 1.434 Acadiens de Nantes, 1.244 partirent ; il ne resta que 190 vieillards, femmes ou enfants et près d'une centaine d'adultes pourvus d'emplois. Une cinquantaine de Français mariés à des Acadiennes et d'Acadiens mariés à des Françaises sollicitèrent encore la faveur de se joindre au convoi (19 avril) et l'obtinrent. Quinze à seize cents Acadiens de Bretagne, dit l'intendant de cette province, quittèrent donc la France ; la plupart s'embarquèrent à Lorient (15 mai) ; quelques-uns à Saint-Malo (2 juillet). Ce fut le plus grand exode acadien depuis les déportations ; si l'on y ajoute les 1.000 à 1.200 émigrants qui provinrent tant des Antilles françaises que des colonies anglaises, on peut estimer à plus de 2.500 le nombre des Acadiens qui passèrent ainsi en Louisiane,(en dépit d'un recensement incomplet qui n'en compte que 1587 en 1787). Sur les bords du Mississippi une Nouvelle Acadie était donc née qui grandit rapidement. Quel dommage qu'elle ne fût plus française !

Elle faillit pourtant redevenir française. Le 9 vendémiaire an IX, c'est-à-dire le 1er octobre 1800, en vertu du traité de Sainte-Ildefonse, l'Espagne rendait la Louisiane à la France. Grande joie de la métropole :

« La Louisiane entre les mains de la France peut être appelée aux plus brillantes destinées, dit un mémoire du 29 fructidor... Nulle situation n'offre autant d'avantages... la fertilité de son immense sol, la richesse de ses productions,... la clef du Mexique. La Nouvelle Orléans, seul débouché d'une étendue de plus de 12.000 lieues; une population qui marche à pas de géant et, française de cœur, veut redevenir française ...»

Pour reprendre possession de la superbe colonie, le premier consul fit préparer en Hollande toute une expédition navale et militaire à la tête de laquelle il mit le général de division Victor, gouverneur désigné de la Louisiane. Il envoie à l'avance le préfet Laussat :

« Vous vous applaudirez sous tous les rapports d'être redevenus Français, dit sa proclamation (6 germinal, an XI); vous sentirez davantage de jour en jour l'avantage de ce beau titre. ». — « Trente-quatre ans d'une domination étrangère, répondent dignement les habitants de la Nouvelle Orléans (9 avril 1803) n'ont pas affaibli dans nos cœurs l'amour sacré de la patrie, et nous rentrons aujourd'hui sous ses drapeaux avec autant de joie que nous eûmes de douleur quand il fallut nous en séparer » — « Votre proclamation, ajoutent les « cultivateurs » au nombre desquels se trouvaient évidemment les Acadiens, en nous donnant l'assurance de notre réunion à la République Française, a répandu dans nos âmes l'ivresse de la félicité : c'était le but de nos plus ardents désirs ».

Aussi quelle déception quand on apprit que, le 10 floréal, Bonaparte, poussé par le besoin d'argent et par l'imminence d'une guerre avec l'Angleterre, avait cédé aux Etats-Unis toute l'étendue illimitée de la Louisiane pour la somme de 50 millions, pas même le prix de la seule ville de la Nouvelle Orléans. Ah ! si la France avait alors eu l'empire de la mer !... Le jacobin Laussat qui venait de stigmatiser « l'abandon

lâche et dénaturé », dont s'était rendu coupable l'ancien régime, ne fit lui-même, au nom du nouveau, que recevoir la malheureuse colonie des mains du plénipotentiaire espagnol le 8 frimaire, an XII (30 novembre 1804) pour la rendre aux deux plénipotentiaires américains le 28 frimaire, an XII (19décembre 1804). La pauvre Louisiane ne fut cette fois que pour vingt jours française. « Le gouvernement, dit Laussat, aura peine à se représenter le sentiment de contrainte et de douleur qui se manifesta sur tous les visages et les larmes qui s'aperçurent dans la plupart des yeux au moment où disparut le drapeau français; un groupe américain eut beau crier dans un coin de la place : « Huzza »! le silence était partout général et profond. » Longtemps les Louisianais n'en voulurent croire ni leurs yeux ni leurs oreilles : « Ils se repaissent, dit Laussat, de l'idée que le premier Consul a cédé aux circonstances; mais qu'à la paix il se dédira ». Une phrase de Bonaparte, ajoutée à l'article III du traité de cession, entretint sans doute cet espoir : « Il est expressément entendu que les habitants seront maintenus dans la jouissance de leurs libertés, propriétés et exercice de leur religion. Que les Louisianais conservent pour nous des sentiments d'affection et que l'origine commune, la parenté, la langue et les mœurs perpétuent l'amitié ! » Mais il est des fautes irréparables : les Américains eurent beau se rendre longtemps antipathiques par leurs maladresses, par leur suffisance, par leur partialité même à l'égard des Anglais, par leur obstination (contraire au traité) à vouloir imposer l'anglais comme langue officielle; « les postes les mieux peuplés, qui se sont toujours distingués par un ardent amour de la France, surtout ceux d'Atakapas et d'Opelousas [il s'agit bien des Acadiens], eurent beau manifester des sentiments peu favorables aux Américains », la Nouvelle Acadie du Sud, comme celle du Nord, grandit et prospéra sous une domination étrangère; lourde fatalité qui a toujours et partout pesé sur la malheureuse race des Acadiens. (*Arch. Nat. Col.*; *série B B.*, vols. 37, 42.).

IV. — A Saint-Pierre et Miquelon

Encore plus que la Louisiane une autre terre de l'Amérique du Nord attira les Acadiens : ce fut ce misérable petit archipel de trois îlots que Choiseul arracha si péniblement à la rapacité anglaise, pour y maintenir notre pêche et entretenir notre recrutement naval. Saint-Pierre et Miquelon fut pour les Acadiens une sorte de plaque tournante : ceux de la France vinrent y chercher l'Acadie; ceux d'Amérique, la France. Naturellement, du passage de ces derniers, certain mais clandestin, il reste peu de traces officielles. En tous cas, la prépondérance des Acadiens en ces îles est telle que cette partie de l'histoire acadienne constitue une véritable histoire de Saint-Pierre et Miquelon.

L'impatience des Acadiens, l'intolérance des Anglais, la stérilité des trois rochers étaient telles qu'il fallut en cet établissement user des plus grands ménagements.

« Comme il se pourrait, disent le 23 février 1763 les filandreuses instructions du roi au premier gouverneur, Dangeac, (ancien officier de Louisbourg et du Canada), que, parmi le grand nombre d'Acadiens qui sont en France, dans l'ancienne et dans la Nouvelle Angleterre, il y en eût plusieurs qui voulussent s'établir dans les îles susdites et que leur trop grande influence donnât quelque sujet de jalousie aux établissements anglais voisins, Sa Majesté recommande au Sieur Dangeac de ne recevoir que le moins qu'il pourra de ces familles pour la première année, autant par rapport à l'objet ci-dessus que pour éviter la dépense qu'elle occasionnera et le préjudice que leur trop grand nombre causerait au nouvel établissement ».

Le 1er mars, le duc de Choiseul n'en songe pas moins à envoyer à Saint-Pierre et Miquelon ceux des habitants du Golfe Saint-Laurent et de l'Ile Saint-Jean qui désirent se rendre à « cette destination qui paraît être la meilleure »; il ordonna, dans ce but, de les rassembler dans le même port. (*Arch. Aff. étr.*; *Corresp. polit.*, *Anglet.* vol 450, fo 4).

Les dépenses initiales furent, en 1763, de 40.000 livres pour les 350 habitants, presque tous Acadiens, qu'on y envoya; comme ces terres étaient dénuées de tout, même de bois, on dut avancer aux premiers arrivés, vivres, effets et matériaux, à charge de rembourser ces avances avec les profits de leur pêche; en fait, ils ne remboursèrent jamais et pour cause. Dès le 3 septembre 1763, le ministre aurait traité avec un négociant de Cherbourg pour le transport de 100 Acadiens si celui-ci ne s'était dérobé; il traita avec deux autres le 26 décembre. « Le nombre des solliciteurs est si considérable, dit un rapport du 3 mars 1764, qu'il est impossible de les placer tous sur ces îles trop dépourvues ». « Vous ne recevrez cette année, est-il enjoint, que quelques familles de Saint-Malo et des enfants de Rochefort dont les pères et mères sont partis avec vous l'an dernier ». Dès le 20 janvier se dessine le plan du sieur de Rocheblave qui consiste, pour désencombrer la colonie naissante, à faire passer en d'autres colonies les Acadiens de toute provenance. « Le sieur Gilbert, dit le susdit rapport (3 mars), a ordre de transporter [pendant trois années de suite] sur trois navires du roi tous les habitants de l'Acadie et de l'Amérique septentrionale qui voudront passer à Cayenne ». Environ 150 Acadiens de Nouvelle Ecosse, nous apprend d'autre part (29 août 1764) le gouverneur Wilmot, sont subrepticement passés de Canso à Saint-Pierre. C'est peut-être à ces malheureux évadés que Dangeac fait allusion, lorsqu'il dit : « Il nous est arrivé en août 110 Acadiens. Je fis tous mes efforts pour les engager à prendre le parti de Cayenne; mais je désespère de les persuader... Ce peuple est misérable et inspire la pitié. Je ne sais qu'en faire, s'il ne vous vient pas de pain. Il n'est pas possible de le rebuter ».

Aux « efforts » du gouverneur, un ancien officier des milices canadiennes, Perrault, qui s'était rendu à Chedabouctou, ajouta toutes les ressources de son éloquence argumentative et sentimentale pour décider les Acadiens à passer en Guyane :

« A tous mes frères, compatriotes et amis, les Acadiens de Miquelon, écrit-il, le 1er septembre 1764. Je vous prie de trouver bon, mes chers amis, que je me réjouisse avec vous de votre bonheur d'être sortis de dessous une nation que vous n'avez jamais aimée pour rentrer dans une qui vous est si chère;... vous avez surmonté tous les obstacles que les Anglais ont opposé à vos justes desseins; vous êtes enfin parvenus au but ;... vous êtes avec les Français; mais il ne suffit pas d'y être, il faut... ne plus se trouver dans le cas d'en être exclus... Les Iles Saint-Pierre et Miquelon ne sont pas des endroits où vous puissiez penser être heureux... ces îles sont susceptibles des plus tristes événements, et leur peu d'étendue jointe à la stérilité du terrain nous annoncent que plus il y aura d'habitants, plus il y aura de malheureux... Par le traité de paix, nous ne pouvons y faire aucune fortification ;.. si la guerre recommence, le premier soin des Anglais sera de reprendre ces îles... Peut-être serez-vous obligés de subir le même sort que vous avez déjà éprouvé, et peut-être encore plus maltraités,... Ne me regardez pas comme un homme qui a son intérêt particulier;... je vous donne l'exemple; vous m'avez vu aller retirer ma famille du Canada, et je vais m'établir à Cayenne... Mais je suis chargé par le Ministre de vous communiquer les avantages que le Roi veut bien nous faire [entre autres, trois ans de subsistance] Il ne vous force pas, il vous laisse libres de vos volontés... C'est pour notre bien que Sa Majesté nous offre un asile où nous pourrons vivre heureux ».

A tous ces beaux raisonnements, si sincères qu'ils fussent, les Acadiens répondirent le 16 septembre :

« Tout nous paraît très avantageux:... mais... un pays aussi chaud nous coûterait trop cher;... jamais nous n'accepterons de quitter ce climat-ci. C'est le sentiment de tout notre monde, quoique le nombre en soit petit après avoir perdu la majeure partie tant par la faim, la prison et les mauvais traitements des Anglais... L'affection pour notre Grand Monarque et notre patrie l'a emporté sur toutes les peines des fers et toutes sortes de mauvais traitements... Nous espérons que notre bon Roi de France voudra bien nous traiter comme ses pauvres enfants en ne nous contraignant pas à passer sous un climat si opposé à celui de notre naissance »...

En vain Perrault réplique : « C'est plutôt la misère qui vous a tués que la chaleur du pays » où les Anglais vous ont

emmenés. Il n'y a en mes paroles ni « menaces » ni « apparence de contrainte », mais « la raison » et « l'avantage que vous trouverez. Le Roy ne vous force pas d'y aller;... il vous laisse libres... Pour juger du climat de cette colonie, il faudrait le voir vous-même, et vous le pouvez sans exposer vos familles» Envoyez « quatre des plus experts d'entre vous; vous reconnaîtrez la vérité.... Le Ministre veut votre bien et vous donnera toute la satisfaction que vous pourrez raisonnablement désirer».

« Malgré toutes les démarches qu'ont faites ces messieurs, [Rocheblave, Gilbert et Perrault], conclut le gouverneur Dangeac (4 octobre 1764), ils n'ont pu déterminer un seul Acadien à passer dans ce climat qui les effraie. J'ai fait de mon côté tout ce qu'il a dépendu de moi pour les y engager. Rien n'a pu les faire changer de sentiment. Ainsi, le sieur Gilbert emmènera avec lui à Cayenne environ 100 personnes de différentes nations. Le Sieur Perrault et sa famille en feront partie ».

Evidemment, ministre, gouverneur et orateur étaient de bonne foi; et pourtant, en leur ignorance obstinée, les Acadiens eurent raison de ne pas se risquer dans la terrible aventure.

Pour se faire tolérer et entretenir sur ces misérables roches, les pauvres réfugiés acadiens en leur désespoir redoublèrent de docilité et d'énergie.

« Tout ce peuple, dit Dangeac (11 septembre 1764) travaille avec une activité continuelle. [« Leur travail surpasse mon attente, » dit de même l'ordonnateur, le 24 mai 1765]. Nous avons actuellement 320 chaloupes. La ville prend figure tous les jours; on y élève des maisons. C'est beaucoup faire pour des personnes qui n'avaient pas le sou, [malgré tout, faute de pêche abondante cette année,] ce n'est qu'une misère parfaite. Je me crois obligé d'intercéder auprès de votre justice pour des misérables que je suis depuis cinquante ans dans leurs différentes émigrations ».

Le Ministre fit, en effet, remise des 30.000 livres d'avances dues au trésor. En 1765, des 48 habitations de pêche, plusieurs appartenaient à des Acadiens : Sire, Maurice, Gautier, Gautreau, etc.... Le 6 mai, l'abbé Manach, de Miramichi, est



LES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON
vers 1770.

envoyé, avec 600 livres comme curé de Miquelon, et l'abbé Girard, de Louisbourg comme vicaire apostolique.

Le Gouverneur anglais de Terre Neuve, Pallisser voyait d'un très mauvais œil ce développement, si pénible qu'il fût, de notre pauvre petit établissement français. En dépit des conventions, il s'opposa déloyalement à l'enlèvement du bois nécessaire sur la côte réservée de son île, ainsi qu'à la pêche sur les bancs; il venait insolemment promener ses corvettes et ses frégates deux fois par mois jusque dans la rade de Saint-Pierre. Pour empêcher tout conflit, Dangeac dut user avec lui d'autant de prudence que de fermeté. Le gouverneur de la Nouvelle Ecosse ne s'irritait pas moins de ce voisinage de la France : il attribuait tout mécontentement des Acadiens, tout rassemblement ou soulèvement des sauvages à l'instigation de nos agents et particulièrement de nos prêtres.

D'après les archives de la Gironde (C. 4.328), le nombre des émigrés du Canada aux pêcheries de Terre-Neuve aurait été en 1765 de 3.000; ce chiffre semble exagéré. Pourtant il fallut en 1766 prendre des mesures pour réduire tout afflux excessif qui eût été funeste aux réfugiés eux-mêmes.

« Suivant ce que vous m'avez marqué, écrit à Dangeac le président du Conseil de la Marine (1er août 1766), il paraît que ces habitants, en vue de se soustraire à la domination des Anglais, cherchent tous les moyens de passer dans les îles de votre gouvernement; Sa Majesté est bien loin de blâmer les mouvements de compassion qui vous ont engagé à leur accorder des secours de vivres... ; mais comme il n'est pas possible de les conserver dans un pays qui ne leur offre aucune espèce de ressources,... Sa Majesté m'a ordonné de vous dire qu'Elle leur laisse la liberté ou de retourner en Acadie ou de venir en France. S'ils viennent en France, on leur procurera des terres à cultiver et la subsistance en attendant la première récolte... Sa Majesté, qui connaît leur zèle pour la Religion et leur attachement pour sa personne, les traitera avec la même bonté que les autres Acadiens qui sont en France... Vous savez mieux que personne que ces îles ne peuvent comporter que 30 ou 40 familles; c'est à ce nombre qu'il faut réduire celles qui les habitent. »

Une lettre du Gouverneur de la Nouvelle Ecosse, Michel Franklin (24 octobre 1767), nous apprend « qu'en sus de ce nombre [de 40 familles] il y avait alors une population de 1.200 âmes exclusivement acadienne. De ce nombre 200, dit-il, préférèrent revenir dans cette province plutôt que d'être transportés en France ».

Un recensement français précise : 163 revinrent en Acadie et 14 en Amérique à bord de leur propre bâtiment : ce sont des Le Blanc, Arseneau, Bourg, Chiasson, Doucet, Landry, Gautreau, Boudrot, Gaudet, Cormier, Hébert, Richard, Préjean. Quelle indicible torture morale dut être cette humiliante et cruelle rentrée dans les bagnes de la Nouvelle Angleterre et de la Nouvelle Ecosse ! Les conséquences en furent déplorables en cette dernière colonie : puisqu'il n'y avait plus rien à espérer de la France, autant se rallier à l'Angleterre ; ce que firent aussitôt tous les Acadiens de la Nouvelle Ecosse en prêtant le serment d'allégeance. Sur ce, 24 familles miquelonaises reçurent à Cocagne les premières concessions accordées à des Acadiens ; quelques autres dans le voisinage, à Fox-Creek. Après 1766, dit J.S.Bourinot en son *Histoire du Cap Breton*, 300 à 400 Acadiens de Miquelon revinrent au Cap Breton et aux Iles Madame. Nous savons, d'autre part, que, dès novembre 1765, M. de Rocheblave ramena de Saint-Pierre en France 7 à 8 familles acadiennes de Beauséjour, faisant nombre de 36 personnes ; des Arseneau, Bourg, Boudrot, Poirier, Hébert, Gautier... Conformément aux instructions ministérielles, le gouverneur Dangeac déclara en juin 1767 qu'il y avait 1.250 habitants auxquels il donnait la ration et que de ce nombre, 551, constituant 103 familles, étaient Acadiens. On remarque, en cet important recensement, des réfugiés de toute provenance : des Pitre, des Gautier, de Louisbourg ; des Bourg, du Fort Cumberland ; des Bourgeois, des Bourdot, des Mélançon, des Landry, des Vigneau, des Arseneau, des Cormier, des Lemale, de Chedabouctou ; des Hébert, des Poirier, des Chiasson, des Cormier, des Beaudrot, de Beauséjour ; des Doucet, des Gaudet, des Chiasson, des Devau, des Blanchard, des

Renaud, des Comeau, des Béliveau, des Boudrot, de l'Ile Saint-Jean ; mais surtout des Brau, des Sire, des Gaudet, des Guédry, des Dugas, des Richard, des Bonnevie, des Guéguin, des Guilbeau, des Le Blanc, des Gautier, des Arseneau, des d'Amour de Saint-Castin, d'Halifax ; et enfin des Hébert, des Terriau, des Sire, des Bourg, des Vigneau, des Boudrot, des Bourgeois, des Richard, de Boston. Que de misères variées se cachent en cette morne liste de pauvres noms familiers ! que d'épreuves en des pays divers ! Que de deuils ! Que pouvaient bien se dire de leurs malheurs passés, de leur appréhension de l'avenir, tous ces pauvres meurt-de-faim rassemblés fortuitement en leur précaire refuge de Miquelon !

« On leur a signifié les volontés du roi, dit Dangeac, et demandé s'ils voulaient passer en France ou retourner en Acadie. Cette proposition les a jetés dans la plus grande consternation, chaque famille ayant employé le peu de ressources qu'elle avait pour se bâtir une maison et se faire un jardin. Ils ont actuellement douze goëlettes et dix esquifs de pêche. Ils sont attachés à la France et ne veulent pas retourner en Acadie. Plusieurs d'entre eux passeraient volontiers à la Louisiane si on voulait les y faire transporter... Ces infortunés pourront vivre pendant l'été, mais il sera indispensable de leur donner la ration en hiver ».

Choiseul consentit à la continuer, mais insista sur le renvoi en France de « toutes les bouches inutiles ? » Dangeac dut donc s'exécuter.

« Me voici bientôt à la fin de l'émigration, écrit-il le 6 octobre. Il en coûte, quand il faut arracher de leurs établissements de pauvres misérables qui ont sacrifié le fruit de leurs travaux pendant quelques années... dans le temps même qu'ils commençaient à en tirer quelque avantage. Mais enfin, ils ont pris leur parti, et ils s'embarqueront avec toute la soumission possible aux ordres du Roi. Permettez-moi de vous représenter que tous ces émigrants arriveront en France dans la plus grande misère et sans autres ressources que les grâces de Sa Majesté... Cette semaine sortiront 350 personnes sur trois navires. Bientôt partira le reste... L'émigration se montera à près de 800 personnes [y compris les 177 d'Amérique et d'Acadie]. Dans ces deux îles, il ne restera pas 300 sédentaires. »

Une liste fournit les noms des 586 émigrés de France. Quarante furent débarqués à Saint-Malo en décembre; d'autres à Rochefort; tous en des ports où ils retrouvèrent des frères d'exil rapatriés avant eux. Choiseul pourvut dès la mois d'août à la subsistance de ces nouveaux immigrés, ordonnant en particulier (5 décembre) une paie de 6 sols par jour aux enfants de plus de dix ans.

Le ministre interprétant mal les doléances de Dangeac, s'était trop pressé d'opérer cette transmigration. Il ne comprenait pas, non plus, qu'il fallait à Saint-Pierre une population sédentaire pour aider à la grande pêche. Le 7 novembre 1767, de prétendus Acadiens de l'Ile Royale, les Sieurs Dupleix et Rodrigues (ce dernier ancien négociant de Louisbourg), se déclarèrent ruinés par le départ trop hâtif des Acadiens de Miquelon; ils leur avaient avancé, disaient-ils, 80.000 livres. Sur les entrefaites survient un long mémoire concernant « *L'Utilité des Acadiens aux Iles Saint-Pierre et Miquelon* », on y surprend sur le vif leur mode d'existence. (*Arch. Min. Col.* G1 vol. 463).

«L'Acadien est d'un caractère doux, ingénieux et entreprenant: il se plaît à la pêche et la pratique plus volontiers que toute autre occupation [la plupart des Acadiens étaient, en réalité, agriculteurs]. Il construit lui-même ses bâtiments et ne néglige rien pour l'agriculture. Voici sa conduite. — Il veut faire la pêche: il se construit lui-même une petite goëlette convenable à cet usage; il trouve dans ses enfants ses ouvriers de toute espèce; il l'équipe par les avances que lui fait un négociant de l'endroit. Son équipage est composé de sa famille qui, étant à la part, profite doublement à la maison. Les femmes et les filles ont soin de bonifier à terre les morues pêchées. Indépendamment de cet ouvrage, ils trouvent le temps d'élever de la volaille et de cultiver d'immenses jardins [exagération] qui leur fournissent les légumes nécessaires à leur nourriture et en assez grande quantité pour en vendre.

La première année de leur arrivée, ne jouissant pas du secours du Roi, [c'est faux,] ils étaient tous réduits à une extrême misère. On donna pour toute ressource à chaque famille une portion de terre sur laquelle ils se bâtirent des maisons et des jardins:

ce qui leur procura dès la même année le moyen de subsister, [exagéré]. Ils travaillèrent dès l'hiver à se construire des batiments propres à la pêche; ils la firent la même année. Ils ont continué assez avantageusement jusqu'au moment de leur émigration où leur pêche fut interrompue dès le mois d'août. Cette cessation forcée leur a fait un tort considérable... Cet événement ne les a pas empêchés de satisfaire à leurs engagements; ils ont exactement payé leurs dettes avant leur départ [au prix de quels sacrifices, cette honnêteté acadienne ?]... Comme ils sont propres à élever les bestiaux, s'ils n'eussent quitté Miquelon, cet endroit serait devenu pour Saint-Pierre ce qu'était autrefois l'Ile Saint-Jean pour Louisbourg [encore exagéré]. Ce pays aurait fourni ce qui est nécessaire en bestiaux, volailles, jardinage, sans nuire à une pêche considérable qu'ils auraient faite.

D'après le calcul [de ce que rapporte une chaloupe, soit 753 livres,] il est très facile de prouver combien l'émigration des Acadiens nuit au commerce qui pourrait se faire de cette colonie en France et qu'elle pourrait dans l'état où elle est se suffire à elle-même... [fort exagéré]. Le négociant résidant dans la colonie, convaincu de la droiture et probité de tout ce qui est Acadien, se serait fait un vrai plaisir de faciliter [leurs établissements] dans tous leurs besoins... Le tort qu'a fait à cette colonie l'émigration des Acadiens, seuls propres à son entretien et à son agrandissement, sera irréparable, si l'on tarde à apporter le vrai remède qui est de renvoyer les habitants capables de travailler et de leur donner les assurances qu'ils seront protégés ».

Le malheur de tout ce beau langage, c'est qu'il provient précisément de l'un des négociants, Loyer-Deslandes, du Havre, qui, sous prétexte de venir en aide aux Acadiens, les exploitaient sans scupules.

« Le nombre des habitants, d'après Dangeac, avant l'émigration, n'a jamais passé 1.200 personnes, ni après, été moindre que 450. Ils ont joui de la ration du Roi dès leur arrivée, c'est à-dire dès le 1er octobre 1763. Les prétendues maisons ne sont que des « cases composées de piquets plantés en terre, sans doublage, d'une couverture en gazon et d'une cheminée en torchis de foin et de terre grasse »... Les Acadiens « ne se sont adonnés au dur métier de la pêche qu'en 1766, s'y trouvant forcés pour se procurer les moyens de vivre en prévision du retranchement des rations du Roi », et ils s'y montrent inférieurs aux anciens

habitants de Terre-Neuve; car cette pêche leur était interdite. Chaque famille acadienne ne pouvant, seule, entreprendre de faire la pêche, cinq ou six et quelquefois plus se mettent pour cet objet en société. Elles bâtissent ou achètent au moins à frais communs une voiture [sic] pontée; les ustensiles et vivres sont également fournis par chaque associé. Les hommes et garçons de ces familles vont prendre du poisson dans ladite voiture, et les chefs, s'il s'en trouve de trop âgés pour naviguer, les femmes et les filles le font sécher à terre ».

Un sieur Barbazan, envoyé par le Ministre pour enquêter sur les lieux le 6 juin 1768, mit les choses au point :

« La totalité des habitants est à peu près 500 personnes réparties en 92 familles, qui sont logées dans 78 cabanes. Leur unique moyen de subsistance est le produit de la pêche. L'âpreté du climat, l'aridité du sol, leurs facultés forcent leur industrie à se borner à ce seul objet. Les hommes pêchent la morue; les femmes, les enfants la préparent à terre et se procurent à force de culture quelques légumes qui ne peuvent être considérés comme ressource. Les bestiaux s'élèvent à 240 bœufs, vaches ou veaux et un nombre à peu près égal de moutons. Les chaloupes de pêche sont au nombre de 44 dont la propriété est divisée entre les 92 familles. Le produit peut s'élever à 10.000 quintaux de morue; mais il s'en faut que la somme qui en provient soit à distribuer entre les pêcheurs; ils ne l'ont obtenue qu'avec de grandes avances... qui pour une chaloupe sont évaluées environ à 1.800 livres. Le fournisseur proportionne ses conditions aux besoins de celui qui traite avec lui. » [Suit une longue et précise description de l'exploitation éhontée des pêcheurs acadiens par les armateurs, « qui n'en touchent pas moins seuls la prime d'exportation ».] Voilà, conclut le rapporteur, quel est l'état des malheureux habitants de Miquelon qui, chassés de l'Acadie et de Louisbourg, ont tout bravé pour se conserver à la France; mais, s'ils étaient encore forcés de quitter les établissements qu'ils viennent de former, il serait à croire qu'ils ne fussent séduits par l'offre d'une existence moins précaire qui leur a été faite par les Américains et par les Anglais de Terre-Neuve et du Canada ».

Choiseul n'avait pas encore lu ce dernier rapport ni même reçu la réfutation de Dangeac, lorsque, ému par le mémoire

de Loyer-Deslandes, il s'avisa de renvoyer des Acadiens à Saint-Pierre et Miquelon : 240 de Saint-Malo et de Rochefort en mars 1768 et d'autres encore de Port-Louis, demandent d'y retourner, même sans subsistance. Le Ministre n'y consent, à vrai dire, que s'ils peuvent vivre de leur travail et si les acquéreurs de leurs chaloupes s'engagent à les leur rendre. Le 23 juin arrivent, en effet, à Saint-Pierre, sur la goëlette de Joseph Vigneau, « 66 personnes que l'on y renvoie », et 200 autres sont annoncées de Rochefort « pour le compte du Roi ». 219 arrivèrent, en effet, le 18 juillet. Inquiétude de Dangeac ; il prévoit qu'il « ne s'en trouvera pas cent qui puissent vivre sans les grâces de Sa Majesté;... ceux qui sont restés sont encore plus à plaindre; car ils ont dû s'endetter, vu que la pêche ne rapporte qu'aux armateurs et aux fournisseurs ». Dangeac sollicite donc la pitié du Ministre pour « ce peuple misérable persécuté depuis 55 ans. » Conséquence fatale de tous ces contre-ordres : « Quelques familles établies à Saint-Pierre, écrit Dangeac le 28 septembre, se trouvant hors d'état de subsister par leurs travaux, m'ont représenté par écrit leurs misères et demandé de passer en France au compte du roi : ce que je ne crois pas pouvoir leur refuser ». Le 1er novembre, même requête de deux autres familles. « Ces vaillants hommes n'abandonnent ce pays que pour éviter la misère certaine qu'éprouveront tous ceux qui s'obstinent à y rester sans autres ressources que la pêche ». Le 6 mars 1770, on comptait à la Rochelle 99 Acadiens rapatriés de Saint-Pierre et Miquelon. En présence de toutes ces lamentables et pourtant onéreuses allées et venues de pauvres gens à travers les mers, comment ne pas taxer Choiseul de la même légèreté à Saint-Pierre et Miquelon qu'en Guyane et même en Louisiane?

Tous ces tristes renseignements nous sont confirmés (9 juillet 1769) par le rapport du fonctionnaire anglais du Cap Breton qui était chargé de surveiller les prétendues « menées dangereuses » des Français à Saint-Pierre et Miquelon. Il ne trouve à Miquelon que 50 à 60 familles pour la plupart originaires de la Nouvelle-Ecosse ou du Cap Breton ; elles

ont 50 chaloupes et 14 goëlettes dont 6 construites l'hiver dernier; elles pêchent de 7.000 à 8.000 quintaux de poissons par an; elles sont misérablement logées en de petites maisons faites de pieux et de bardeaux de sapin; elles ont beaucoup de peine à vivre à cause de la cherté des denrées et ne possèdent que quelques vaches maigres et des moutons qui meurent de faim; il leur faut tous les ans refaire leurs échafauds de séchage. A Saint-Pierre, où la rade est plus sûre, il y a 40 goëlettes dont six construites l'hiver dernier; elles exportent plus de 10.000 quintaux de poisson par an; mais la plupart des barques appartiennent aux navires venus de France, d'autant qu'une partie de la population, originaire de Louisbourg, ne séjourne pas l'hiver. Même cherté des vivres, même pauvreté des habitations, même impossibilité de faire une contrebande sérieuse ni aucune résistance militaire. L'effectif de 30 soldats n'est pas même au complet et les six petits canons ne sont pas même montés sur leurs affûts. Certes, il fallait un singulier amour de la France pour que les Acadiens pussent se résigner à séjourner en si glacial et si misérable refuge.

Saint-Pierre et Miquelon n'était pas seulement, avons-nous dit, le refuge des Acadiens de France, il était aussi le lieu de passage des évadés de la domination anglaise. En novembre 1770, arrive de la Baie des Chaleurs une famille sans ressources; Dangeac l'expédie en France aux frais du roi. On en annonce d'autres du Canada qui prendront la même voie : car « leur indigence ne leur permettra pas de se rendre en France à leurs frais ». Par contre, en novembre 1773, trois familles réfugiées sont autorisées à retourner au Canada dont on espérait alors, par suite de la guerre imminente, le rattachement à la France ou aux Etats-Unis. La misérable petite colonie n'était, à vrai dire, pas habitable : en mai 1772, Dangeac envisageait « les affreuses nécessités d'une nouvelle émigration ».

Si le gouvernement fut maladroit en ses perpétuelles contradictions, il fut, du moins, aussi libéral qu'il le put en matière d'argent et de secours : qui croirait que cette petite colonie de

quatre lieues de tour lui coûta 160.000 livres en 1775, alors qu'il avait déjà fait une avance de 136.824 livres aux 1.500 à 2.000 habitants qui avaient trouvé le moyen d'y revenir [800 à 900 à Saint-Pierre, 600 à 700 à la Grande Miquelon et 4 à 5 familles à la Petite Miquelon]? « Bien que la plupart soient hors d'état de payer, dit le gouverneur (7 février 1775), ces habitants sont dignes des bontés du roi. Si on refuse les rations, ils quitteront l'île ou mourront de faim ; et sans elles plus de pêche possible : on sera forcé d'abandonner ces îles » Or, un peu de prospérité commençait à poindre : dans les deux Miquelons (qu'avaient un beau jour séparées un raz de marée) prédominaient, avons-nous vu, les Acadiens.

« Quelques familles dépourvues de voitures [barques pontées] et des facultés nécessaires pour la pêche, se sont établies au milieu de pacages, y élèvent du bétail, cultivent des jardins et commencent à y trouver des ressources contre la misère dont elles étaient accablées ». « Les dépenses causées à l'Etat ne sont rien en comparaison des avantages qu'il en peut tirer pour la pêche et pour le recrutement de ses marins ».

Telle était l'optimiste conclusion du nouveau gouverneur, dont le nom répondait aux espoirs naissants, le baron de l'Espérance (ancien officier des Compagnies suisses de Louisbourg, depuis longtemps naturalisé français).

Or, comme toujours aux heures critiques, survint l'Anglais. La guerre éclatant le 6 février 1778, on eut beau, faute de ravitaillement, rationner les habitants à une demi-livre de pain par jour : il fallut, quand le 14 septembre parut l'amiral Montagu avec trois frégates et un vaisseau de quarante canons, rendre l'archipel sans défenses. L'ennemi n'en fut pas plus généreux. Le 1er octobre il embarqua, sur deux bateaux français à destination de la Rochelle, le gouverneur, ses deux ou trois officiers et ses 31 soldats. Puis, il procéda à l'évacuation et à la destruction totale des lieux, exactement comme il l'avait fait en Acadie. Comme il n'y avait en rade que dix ba-

teaux de pêche français, on opéra en deux fournées; la première de 900 habitants, la seconde de 500. A mesure que les maisons étaient évacuées, on les incendiait comme en Acadie; tout ce qui ne fut pas volé fut livré aux flammes; on détruisit ainsi 237 maisons, 126 cabanes de pêche, 89 magasins, 6 boulangeries, 79 étables, 38 échafauds de séchage, et nombre de chaloupes; on détruisit même les graves (pour sécher le poisson), même la jetée. Lorsque les ennemis quittèrent l'archipel il était plus nu et plus désolé qu'au lendemain de la création. On voit que la barbare méthode britannique ne change pas : c'était encore là, du fait des Anglais, une quatrième Acadie.

Quant aux habitants, entassés sur deux misérables goëlettes mal équipées, ils eurent une traversée affreuse : 50 à 60 adultes moururent, laissant nombre d'orphelins. Le baron de l'Espérance signale « l'extrême misère de ceux qui sont venus avec lui; ils n'ont pas même pu sauver leurs hardes ». Les premiers partis débarquèrent à Lorient avec le gouverneur et son personnel, 178 à Nantes, 70 à la Rochelle, 45 à Rochefort; d'autres à Saint-Malo; une barque vint en échouer 40 près de Cherbourg. On estime que la moitié se réfugièrent en Bretagne. Le baron de l'Espérance les recommanda tous au Ministre, qui alloua 12 sols par jour aux adultes et 6 aux enfants, exactement la même solde que le gouvernement anglais allouait alors aux loyalistes de Nouvelle Ecosse. Par suite d'une forte mortalité (du 2 novembre 1778 au 30 octobre 1779,) il y eut 102 décès qui laissèrent 20 veuves et 99 orphelins; il ne restait plus en 1780 que 780 de ces malheureux réfugiés. Or ces survivants, ne se considérant en France que comme gens de passage, ne demandaient qu'à retourner là-bas.

Ils attendirent cinq ans jusqu'à ce qu'en 1783 le traité de Versailles rendît Saint-Pierre et Miquelon à la France. Dès le 24 mai, on décide de tout rétablir comme auparavant, en y consacrant un crédit de plus de 500.000 livres, dont 100.000 pour les effets, 358.000 pour les constructions, le reste pour le ravitaillement. Une circulaire fut envoyée dans tous les

ports pour avertir les intéressés, tout en les prévenant que ne seraient transportés aux frais du roi et pourvus de vivres pendant six mois ou un an que ceux qui pourraient se rendre utiles. Plus de 1.500 s'inscrivirent, en particulier 717 à la Rochelle et 420 à Saint-Malo, presque tous originaires d'Acadie, de Louisbourg et de l'île Saint-Jean ; mais on n'embarqua la première année que 420 hommes : 120 de la Rochelle et 120 de Saint-Malo avec 200 ouvriers, fonctionnaires et soldats. Après la prise de possession (28 juillet), grave mécompte : l'autorisation anglaise de prendre du bois à Terre-Neuve comme par le passé n'arriva pas à temps, retard suspect. Il fallut donc en acheter pour 150.000 livres dans cette île et pour 420.000 à Boston. Les 330 premiers arrivés (6 août) durent camper sous des tentes. En 1784, il y avait 600 habitants, bien qu'en octobre 1785 il n'y eut encore que 76 maisons, 20 cabanes, et 10 échafauds : grandes durent être les privations en dépit de la ration du roi :

« Bien que les habitants ne puissent rembourser les avances, il faut continuer le ravitaillement, dit le nouveau gouverneur Gannes de Mesnil-Ambert ; autrement, ils mourraient de faim ou quitteraient le pays ». « Vous recevrez des subsistances pour 1500 hommes pendant un an », écrit le ministre (25 avril 1784) ; il consent aux avances et même recommande la générosité. « Aucune colonie, continue le gouverneur, ne contient un nombre de déportés aussi malheureux que ceux de ces îles. [Pour comble d'infortune, 180 naufragés d'un navire de Saint-Malo atterrirent presque nus]. Quel dommage que des gens aussi laborieux que ces habitants soient tombés dans le découragement ! Il semble que cette pauvre race d'Acadiens soit vouée au malheur pour l'éternité des siècles. »

Non ; comme toujours, ces braves gens reprirent courage :

« A la paix de 1783, dit Loyer-Deslandes (19 octobre 1790), les mêmes habitants, quoique ruinés pour la quatrième fois, sont encore retournés pour rétablir cette colonie, où ils sont pourtant exposés au même sort dès la première guerre : ces habitants ne se rebutent jamais ». « Sans se rebuter par les dangers

sans nombre attachés à leur genre de navigation et dans des mers si orageuses, dit un rapport de 1791, ces intrépides marins et vrais patriotes ont toujours travaillé si opiniâtrement que la plus grande partie d'entre eux sont devenus propriétaires de bâtiments assez considérables pour aller faire la pêche sur le banc de Terre-Neuve ».

Voilà bien la persévérante énergie, l'intrépide vaillance de la vieille race acadienne.

Assurément les conditions d'existence étaient dures pour ces braves pêcheurs qu'exploitaient toujours avec la même âpreté armateurs et fournisseurs. « Deux ou trois années de pêche abondante les mettraient en quelque sorte au-dessus du besoin, dit le commandant militaire Danseville; mais, pour peu que la pêche ne soit pas heureuse,... il n'y aura pas dix de ces familles en état de subsister à Miquelon sans le secours du Roi ». Dépourvus de tout argent,en effet,les colons ne pouvaient faire d'achats et s'acquitter de leurs dettes qu'en poisson. Il fallut donc, à plusieurs reprises, ramener en France « des bouches inutiles ».

« Tous les établissements des deux îles sont actuellement occupés, écrit le Ministre de la Marine en 1785; et les Acadiens de Cherbourg ne pourraient y être employés que comme compagnons de patrons. Ils n'auraient pas là de quoi subsister. Soixante-dix personnes viennent de revenir parce qu'elles étaient à la charge de la colonie, et il en reviendra plus à la fin de l'année. » « Pourquoi ne pas leur accorder le même secours qu'à leurs compatriotes de France, plaide fort justement Loyer-deslandes (19 octobre 1790), alors qu'ils sont dans une continuelle activité très pénible et fort utile à la nation? Cette colonie n'existerait pas sans eux, parce que dans ces climats il faut des hommes familiers avec la neige, les glaces et les frimas? »

Or, en cette même année, la colonie, sinon les colons, prospérait si bien que la pêche totale dépassa 100.000 quintaux de morue sèche évaluée à 2.600.000 francs. Loyer-Deslandes n'a donc pas de peine à démontrer l'utilité de cette colonie : trois millions de commerce par an; deux à trois cents navires fréquentant ces mers sans y trouver d'autres points de re-

lâche, [il en venait 137 de Normandie, dont 37 de Granville, employant 3.778 marins]; la formation de matelots pour notre marine de guerre. « Si l'on abandonnait cette colonie, ajoute-t-il, ce serait à la satisfaction de l'Angleterre qui s'est toujours efforcée de nous en chasser par des tracasseries infinies, jusqu'à l'insulte de notre pavillon ». Là encore, les Anglais jalousaient si bien notre succès, quelque précaire qu'il fût, que par tous les moyens ils s'efforçaient de nous enlever nos pêcheurs, ces marins possibles de nos flottes futures. A plusieurs reprises, il fallut interdire à un certain Robin, de Jersey, de venir recruter pour ses pêcheries du Cap Breton et du Nouveau Brunswick nos Acadiens de Miquelon et de France. Pour organiser des établissements rivaux au Cap Breton, une proclamation anglaise fut même lancée en septembre 1782 par le gouverneur Wallet Desbarres, promettant aux pêcheurs français tout le bois nécessaire et trois années de vivres. Enfin, jusque dans nos îlots surpeuplés, 500 Anglais et Irlandais venaient encore nous faire concurrence; les habitants assemblés en demandèrent l'éloignement. Malgré toutes ces tentatives de débauchage, auxquelles ne répondirent guère en 1790 que Joseph Robichaud et quelques autres transfuges de Richibouctou, 1.200 habitants sédentaires venus peu à peu de tous nos ports de l'Ouest, peuplaient en 1790 la petite colonie, dont 96 familles acadiennes, soit 514 personnes; presque tous, pêcheurs établis dans la Grande Miquelon. Nous y relevons les noms d'Arsenaud, Vignau, Gautier, Buot, Gaudet, Haché, Boudrot, Sire, Bourg, Comeau, Gautro, Doucet, Chiasson, Cormier, Hébert, Poirier, Le Blanc Le Borgne, Mélançon, Petipas, Richard, Thériau, Coste, Daigle, Boiramé, Guilbeau et Mirande.

Avec un bon gouverneur comme Danseville (nommé en 1785 commandant de la place), toute cette population, trop besoigneuse et trop laborieuse pour n'être pas paisible, aurait passé dans le calme les mauvais jours de la Révolution si sept jeunes énergumènes, se proclamant « Amis de la Constitution »,

n'avaient voulu faire là aussi une petite révolution à leur profit. On était parfaitement content de la généreuse décision prise le 28 septembre 1791 et acceptée par le ministre : remise de toutes les avances faites par l'ancien gouverneur à « ces infortunés habitants » de Saint-Pierre et Miquelon, à « ces précieux restes de l'Acadie, de l'Ile Royale et de Plaisance qui, jouets depuis près d'un demi-siècle des événements politiques, ont, malgré tous leurs malheurs, conservé leur courage et leur inviolable patriotisme ». Le Ministre demanda même au Conseil de Boston, de concert avec nos anciens alliés des Etat-Unis, de pourvoir à leur ravitaillement durant une guerre qu'on prévoyait imminente. Mais ces Messieurs du Club Jacobin, contrôleur en tête, ne pouvaient se contenter à si peu de frais; ils prêchent la révolte, ils déclarent que « la colonie ne serait jamais tranquille, tant qu'on ne s'y serait pas égorgé comme à la Martinique et au Cap » [Français, à Saint-Domingue]. Toute la population a beau soutenir le commandant Danseville qu'elle déclare « juste, honnête, conciliant, compatissant »; elle a beau envoyer au Ministre de la Marine une adresse (25 novembre 1791) pour son maintien et pour l'expulsion des perturbateurs : quand ceux-ci, dûment expulsés, débarquent à Brest, l'Assemblée législative (8 juin 1792) donne tort au commandant Danseville et raison, en les renvoyant à Saint-Pierre, aux neuf « victimes de l'incivisme d'un aristocrate ».

Encore une fois, l'ennemi commun mit tout le monde d'accord : l'Angleterre déclara la guerre.

« L'Angleterre, honorée aux yeux de la philosophie par un siècle de liberté, [oh ! oui : parlons-en aux colonies ! mais l'anglomanie sévissait autant sous le nouveau régime que sous l'ancien; il y avait pourtant assez longtemps qu'elle nous coûtait cher]; l'Angleterre, proclame le Conseil exécutif de la Convention, vient de se couvrir d'opprobre en nous déclarant la guerre. Bientôt, ses vaisseaux vont courir les mers; bientôt ils iront attaquer les sections éloignées de la République; mais ils se repentiront de leur audace, partout où ils trouveront des Français...

Vous défendrez la République, même à Saint-Pierre et Miquelon; le sang qui a coulé aux champs de l'honneur dans le Canada coulera encore pour la cause de la liberté. Le Conseil attend tout de votre courage et de votre zèle... Un Français républicain aime mieux s'ensevelir sous les décombres que de porter des chaînes » (6 mars 1793).

Malheureusement, les phrases ne changent pas les faits, pas plus que l'éloquence, même emphatique, ne remplace les canons. Quand le 14 mai 1793 se présentèrent en rade de Saint-Pierre une frégate anglaise de 30 canons, une corvette et trois bâtiments portant 310 hommes de troupes (sans parler des canonniers), le commandant Danseville avec ses 42 soldats et ses 4 officiers dut faire exactement comme ses prédécesseurs de l'ancien régime. Dès 9 heures du matin, le général Edgell lui envoie un parlementaire pour le sommer de rendre les îles sur le champ. Danseville refuse, voulant au moins obtenir la conservation des propriétés et la permission pour sa garnison de se retirer avec armes et bagages. Edgell exige la reddition immédiate à discrétion. Danseville tient conseil : il est reconnu que la colonie, manquant de poudre et de munitions de guerre et de bouche, ne peut résister. Le général fait saisir Danseville, ses quelques fonctionnaires, sa garnison et tous les marins non résidents, soit 607 personnes, et les expédie le 20 juin à Halifax. Quant aux habitants surveillés par un détachement de 160 hommes, il commence, « usant d'une grande économie, » comme toujours, par les réduire à la ration d'une livre de farine et de lard par jour.

« Ces cruels tyrans, dit un rapport de Nantes (19 nivose, an VIII) les gardèrent ainsi prisonniers pendant dix-huit mois, employant les prières et les rigueurs les plus inouïes pour les soumettre à l'obéissance de leur souverain; puis ils les déportèrent partie à Halifax, partie à Jersey et à Guernesey. Rendus dans ces îles, les habitants de Saint-Pierre et Miquelon, fidèles à leur mère-patrie, refusèrent toutes les offres les plus avantageuses et, par leur constance, obtinrent enfin la grâce d'être reconduits en France. [Quelques-uns gagnèrent en barque la côte française et s'enrôlèrent dans nos flottes]. La République devint ainsi le

Gouvernement qu'ils adoptèrent avec empressement. Ce gouvernement, instruit de leurs malheurs et de leur fidélité, s'empressa de leur accorder des secours... consacrés par plusieurs lois ».

Comme toujours, les Anglais détruisirent tout dans les îles évacuées de Saint-Pierre et Miquelon; pendant douze ans y règna le silence de la mort : *pax britannica*. C'était la cinquième éviction acadienne. Qu'après cette quintuple chasse aux Français on ne vienne pas nous dire que les Anglais n'avaient pas la déportation dans le sang !

Les documents anglais complètent et confirment ce rapport français de l'an VIII. Les déportés d'Halifax embarrassèrent fort le gouverneur de la Nouvelle Ecosse : car ces « misérables » étaient déjà possédés, dit-il, « de l'infernal esprit de liberté et d'égalité ». [Eh ! quoi, qu'était donc devenu le fameux libéralisme anglais?]. Faut-il en garder quelques-uns en Nouvelle Ecosse? en expédier d'autres au Cap Breton? Grand embarras. Le Secrétaire d'Etat anglais, non moins inquiet de cette contamination politique, ordonne le 5 juillet de n'admettre les Miquelonais dans les colonies anglaises qu'avec « la plus extrême discrétion » ou plutôt, ce qui ne manque pas d'humour, de leur donner toute liberté de passer aux Etats-Unis. En attendant, comme ils répandent leurs idées subversives même à l'île Madame où étaient venus 360 des leurs, le gouverneur de la Nouvelle Ecosse a recours aux bons soins du père capucin Jones « qui tient les basses classes dans l'ordre et, pour ce fait, mérite une aide pécuniaire » (nov. 1793). Finalement, ces dangereux propagandistes furent expédiés à Guernesey. Quant aux pêcheurs miquelonais qui étaient pour la plupart d'origine acadienne, ils ne furent déportés à Halifax qu'en septembre 1794, puis disséminés en différents ports où on les exploita pour la pêche et à bord des navires; mais eux aussi insistèrent pour être rapatriés en France; le gouverneur n'y consentit que le 23 juillet 1796 pour une raison bien anglaise : « On ne peut plus espérer tirer d'eux aucun

parti ». A vrai dire, dès 1793 une douzaine de familles, puis une vingtaine s'enfuirent dans les îles alors inhabitées de la Madeleine; ce furent les premiers des colons sédentaires : ils ont donné naissance à la population actuelle.

Quand, le 27 mars 1805, le paix d'Amiens nous rendit pour la troisième fois le petit archipel, huit bateaux de Granville, sept de Saint-Malo, six de Bayonne et de Saint-Jean-de-Luz et deux de Paimpol s'empressèrent dès le printemps d'y venir faire leur pêche depuis si longtemps interrompue; ils trouvèrent tout en ruines, la jetée brisée, le barachois obstrué de lest, les bourgs de Saint-Pierre et Miquelon tellement nivelés que leurs emplacements avaient l'air de prairies. Ils s'installèrent provisoirement en dix cabanes et, leur pêche finie, repartirent; ils ne devaient pas revenir de sitôt. Faute de pêcheries miquelonaises, la morue sous l'Empire atteignit le prix exorbitant de six francs la livre.

On fit de beaux projets pour la restauration hâtive des pêcheries : on bâtirait 700 maisons, dont 250 à Saint-Pierre et 450 à Miquelon qui deviendrait ainsi l'île principale; on construirait deux églises, on réparerait la calle, les échafauds, les grèves; on rassemblerait dans les trois ports du Havre, de Saint-Malo et de Rochefort les 1.300 réfugiés épars tout le long du littoral, de Dunkerque à Bayonne; on les pourvoirait de tout, surtout de vivres pour deux ans; on dépenserait plus de 2.000.000, et tout serait prêt le 15 germinal. Nullement découragés, nombre d'Acadiens revendiquèrent leurs droits de propriété (ans XII et XIII), entre autres 22 Vigneau, 14 Briand, 9 Hébert, 9 Sire, 8 Poirier, 8 Le Borgne, 4 Dugas, 3 Petipas, 2 Richard, 2 Mirande et des Boudrot, Cormier, Le Blanc, Chiasson, Doucet, etc... Par malheur, la guerre à nouveau éclata.

Les réfugiés qui, de Bordeaux, de Rochefort, de Lorient, de Lannion, de Saint-Malo, de Granville et du Havre, avaient adressé pétition sur pétition pour qu'on accélérât leur rapatriement, en adressèrent maintenant de nouvelles pour qu'on vînt en aide à leur détresse. Dès le 16 vendémiaire, an VI

(7 octobre 1797), le commissaire de la Marine du Havre exposa la situation des infortunés habitants de Saint-Pierre et Miquelon qui, arrivés depuis le 26 Thermidor (13 août 1797), «aux approches de l'hiver, se trouvent sans vêtements et sans autres ressources que les secours du gouvernement ». En Messidor, les déportés de la Rochelle demandent instamment au Premier Consul des secours en leur misère. Le 17 Pluviose an X (5 février 1802), le Préfet maritime du deuxième arrondissement intervient aussi : « La position des habitants de Saint-Pierre et Miquelon est trop déchirante pour ne pas engager le Ministre de l'Intérieur à venir au secours de ces malheureux déportés ». En Messidor an XI (juin-juillet 1803), les déportés de Lannion réclament le paiement de secours cessé depuis un an. Le 25 fructidor an XI (11 sept. 1803), 170 réfugiés de Saint-Servan, dont 34 pères et mères de familles ayant environ 5 ou 6 enfants, rappellent qu'ils ont été déjà trois fois dépouillés par les Anglais en 1756, en 1778, en 1793.

« Veuillez vous représenter, dit le « déporté » Goueslard, une famille composée d'individus de tout âge et de tout sexe enlevée de ses foyers depuis environ huit ans, pendant lesquels elle a été transportée dans différents pays où elle a été presque toujours sans ouvrage, n'ayant d'autres ressources que les secours du gouvernement : elle débarque dans une île où elle ne trouve pas une seule cabane pour se mettre à l'abri des injures du temps. Il ne faut pas un long raisonnement pour vous convaincre de l'étendue de ses besoins... Il s'en trouve qui ont besoin de tout... Il en existe dont les enfants sont presque nus; il sera impossible de les embarquer (pour la France) sans les habiller ». Manque de lit, contraire à la décence; nécessité de fournir un matelas et deux couvertures pour deux personnes de tout âge; besoin de fusils pour la chasse et de chaloupes pour la pêche, de vêtements, de marmites, de rations, etc..., Projet d'installer la ville à Miquelon avec 450 habitants et non à Saint-Pierre avec 250, d'après un plan régulier. »

En mars 1805, il est décidé qu'on donnera à 250 déportés indigents la même solde qu'aux marins en subsistance, soit 13 francs par mois.

Enfin, le traité de Paris nous rend en 1814 le malheureux petit archipel. Le commissaire de la marine, Bourrilhon, qui va reconnaître les lieux, trouve « les trois îles aussi nues que le jour qu'on les a découvertes : il n'y a pas le moindre vestige des établissements de 1793 ». Il faut donc, pour la troisième fois, tout recommencer. En mars 1815 part de Brest la première expédition avec 52 passagers. Un recensement de décembre 1815 donne le nombre de 638 Miquelonais réfugiés en France (dont 136 à Saint-Servan, 122 au Havre, 106 à Nantes, 74 à Lorient, 74 à Brest, 71 à la Rochelle, 45 à Bordeaux, etc...) Ce recensement est incomplet (manquent, en particulier, les réfugiés de Lannion) : car, tout en gardant en France 221 vieillards, veuves et orphelins incapables de quitter, on embarque en 1816 pour Saint-Pierre et Miquelon 669 passagers, dont 125 à Rochefort, 235 à Brest et 309 à Saint-Servan. Une cinquantaine firent naufrage entre Le Havre et Saint-Servan. Des documents de 1818 et 1819 (en particulier, ceux de la ration) nous répètent des noms acadiens déjà cités, avec, en outre, des Leprince et des Briand; les plus nombreux, surtout à Miquelon, sont ceux de Vigneau, Poirier, Petipas, Richard, Cormier et Mirande.

Si prolifiques qu'elles soient, ces familles acadiennes ont dû maintenant plus ou moins se confondre avec la population miquelonaise, précisément originaire de ces ports de l'Ouest où les réfugiés avaient déjà passé tant d'années. Nous avons consulté les derniers états-civils du petit archipel; entre autres, ceux de 1910 à 1913; les noms acadiens y abondent encore, surtout ceux de Vigneau, Cormier, Petipas, Briand, Sire, Poirier, Landry, Le Borgne, Bourgeois, Coste. Mais où sont passés les autres? Peut-être aux pêcheries anglaises du Cap Breton, de Terre-Neuve, du Labrador où les Anglais n'ont cessé de les attirer par des offres avantageuses. D'autres, nous le verrons, fonderont au Nouveau Brunswick des colonies agricoles et maritimes. Mais là non plus, même en terre d'exil, la race acadienne n'est pas morte, elle n'est que disséminée : on parlait en 1888 de 15.000 Acadiens sur cette

partie de la côte terre-neuvienne où nous reste le droit de pêche. Quoi qu'il en soit, on voit de quelle importance majeure fut Saint-Pierre et Miquelon pour les Acadiens et quel rôle y joue encore leur race si tenace et si vivace.

Sources et autres Références.

Arch. Nat. — Colonies. Acadie C 11D vol. VIII fol. 254-258, 281, etc.
Carton X pièces non paginées sur Guyane, etc.
Arch. Canada.— Rapport 1894 (doc. angl. rel. à Nouv. Ecosse) pp. 270-375
— 1905 II 215-221, 231-236
— 1905, I, 232-441
DAUBIGNY. — *Choiseul et la France d'outremer*, Paris 1892.

Guyane. — *Arch. Min. Colonies.* — C14. Toute la série ancienne a été compulsée.
Arch. Nat. — Colonies. Série B, vol. 120, fol. 225; vol. 117; f. 40-41, 117, 159, 196, 206, 313, 360-2 430 etc. vol. 119, fin. 6; vol. 120, f. 47, 86, 110, 113, 116, 153, 343, 352, 358 vol. 135, 3° sect, f. 9.
Précis historique de l'expédition de Kourou, Paris, 1842.

Iles Malouines. — *Arch. Nat.* — *Col.* série B. vol. 117, f. 229 339, 426; vol. 120. f. 270,275, 323
BOUGAINVILLE. — *Voyage autour du monde de la frégate de Roi la* Boudeuse *et de la flûte l'*Etoile, vol. I., Paris, 1772.
DON PERNETTY. — *Voyage aux Iles Malouines.* 2 vol. 8°., Paris, 1770.

Louisiane. — *Arch. Nat. Colonies.* — C 13A Corr. gén. vol. 40-54,
Collect. Moreau de Saint-Méry Série F., vol,. 25, f. 255-259
Série B. vol. 119, passim. vol. 125, f. 77,332; vol. 103, f. 181. 362. vol. 189. f. 186, 348. Série BB., vol., 37-42.
Arch. Min. aff. étrang. — Corresp. pol. Espagne, vol. 610 f. 6 et suiv. vol. 611. f. 34 et suiv; vol. 612, 287, 334, 367 et suiv.; vol. 634, 367; vol. 613, 185, 334; vol. 616, f. 269); vol. 620, f. 57; vol' 642. f. 367, 287.
Mém. et doc. Angl. vol. 44 et 53.
» » Amér., vol. 47.

VILLIERS DU TERRAGE. — *Dernières années de la Louisiane.* — Paris 904, 8°
F. P. RENAUD. — *La question de la Louisiane* (1796-1806) (Revue de l'histoire des Colonies 1918, 2e, 3e et 4e trim.)
DON JUAN ET DON ANTONIO D'ULLON.— *Voyage historique de l'Amérique méridionale.* 2 vol. 4° Amsterdam, 1752.

Saint-Pierre et Miquelon. — *Arch. Min. Colonies.* — C12 Toute la série a été compulsée.

Arch. Nat.— Colonies. Série B, vol. 116, f. 12; vol. 117, f. 151, 422 etc vol. 119, fin 1-4, vol. 120, f. 93, 132, 306; vol. 121, f. 109, fin 4-11; vol. 123, fin 1-9; vol. 126, fin 4-15; vol. 127, f. 328, 385; vol. 128, f. 43, 161, 166; vol. 129, fin 5-12 vol. 162, fin 3-14, 463.

Série G1, Réfugiés, vol. 122, f. 3, 27 50, 88; vol. 498.

Arch. Min. aff. étr. — Corr. pol. Angl.; vol. 450, f, 4.

FERNAND HUE ET G. HAURIGOT. — *Nos petites colonies.* Paris, 1886.
J. S. BOURINOT.— *Cape Breton and its Memorials* (Soc. Roy. Can. 1891 II, 173-342).

CHAPITRE XXII

EN FRANCE

(1774-1822)

I. — Avant la Révolution.

Tout en s'occupant des Acadiens aux colonies, le gouvernement de l'ancien régime ne négligea pas les Acadiens restés en France. Un mémoire du 16 avril 1765 estime à 2.000 (déduction faite des émigrés de Belle-Isle et des colonies) le nombre des Acadiens qui habitaient la France à cette époque. Or, tant par suite des perpétuelles allées et venues que du fait des naissances toujours nombreuses, ce chiffre ne cessa de varier; ce furent les établissements de la Louisiane et de Saint-Pierre et Miquelon qui, avons-nous vu, contribuèrent le plus à le réduire.

Les fonds dont on disposa en faveur des Acadiens ne varièrent pas moins. Cette très complexe comptabilité remplit un gros folio de nos archives nationales et les nombreuses liasses mentionnées à la fin de ce chapitre. Outre une somme annuelle d'environ 50.000 livres payable à Rochefort par le ministre de la Marine et destinée surtout aux familles d'officiers civils et militaires de l'Amérique septentrionale, des sommes bien plus considérables, s'élevant parfois à 600.000 livres par an, furent versées d'abord par le susdit ministre, puis, à partir de 1773, par ce que l'on appelait « la Finance », som-

mes versées tant pour la subsistance des Acadiens que pour les frais de leurs établissements.

« Par une décision du 19 août 1767, dit un mémoire adressé au Maréchal de Castries en mars 1781, M. le duc de Praslin arrêta le rôle des familles de l'Amérique septentrionale à qui Sa Majesté avait accordé des pensions en dédommagement des pertes qu'elles avaient faites à l'Ile Royale : l'état des pensions montait à la somme de 54.140 livres... les pensions et subsistances [accordées aux Acadiens par le Ministère de la Marine jusqu'au 1er juillet 1773] montaient alors à 234.000 livres. La Finance voulut s'en débarrasser en procurant des établissements aux Acadiens. Monsieur Le Moine, commissaire général, fut chargé de cette opération, et il ne resta plus au Ministère de la Marine que les pensions de familles de l'Amérique septentrionale qui... au 31 mars 1774, montaient à 49.838 livres, dont le fonds devait être fait à Rochefort... Depuis cette époque, on a toujours fait un fonds de 50.000 livres à Rochefort, parce que chaque année on a complété les pensions, soit en accordant de nouvelles pensions aux individus de ces familles non compris dans les rôles précédents, soit en accordant des augmentations aux pensionnaires qui à présent ne peuvent pas vivre comme en 1766 avec 200 ou 150 livres par an ».

A propos de ce fonds permanent, les extraits suivants d'un rapport du 23 mars 1774 apportent quelques précisions :

« Il avait été accordé aux pères et mères de familles militaires, nobles ou vivant noblement, des pensions, et un traitement aux enfants jusqu'à l'âge de 18 et 20 ans, aux habitants une subsistance de 6 sols par jour et de 3 sols jusqu'à l'âge de 18 ans; le fonds fixé pour cet objet était primitivement de 54.200 livres. Mais la mort de plusieurs et le passage de quelques autres à 18 et 20 ans ont réduit ce fonds :

Savoir

105 officiers d'épée	22.900 l.
23 — d'administration	4.900 l.
147 habitants	17.718 l.
	45.518 l.

La plus grande partie de ces familles étant dans le pays d'Aunis, il conviendra de faire à l'avenir le fonds de 49.838 l. [dont 4.320 pour subsistances nouvelles] à Rochefort, sauf aux autres ports à s'entendre avec ce dernier pour l'acquittement de ce qui sera dû en chacun ». « Chaque année, ajoute un mémoire de 1781, l'intendant adresse des états pour faire connaître les sommes dont on peut disposer en faveur des personnes qu'il indique ».

Les Archives des Colonies possèdent encore une douzaine de ces états. On devine les abus d'un pareil procédé, presque entièrement livré à l'arbitraire de l'intendant de Rochefort. De cet état disparurent peu à peu les simples habitants acadiens; à leur place figurent de plus en plus des parents ou descendants d'officiers dont les noms parfois n'ont plus rien d'Acadien ni de Canadien; c'est ainsi que jusqu'en 1789 émargent six Chambon de Mérillac dont les services de l'aïeul à Louisbourg sont des plus contestables. Le Maréchal de Castries eut beau écrire en marge du mémoire de 1784 : « Faire cesser ces pensions à mesure qu'elles s'éteindront »; le fonds de 50.000 livres persista avec ses abus jusque sous la Révolution.

La Finance n'abandonna pas, toutefois, ceux des Acadiens qui n'étaient ni portés sur la liste de Rochefort, ni dirigés vers les établissements de France et des colonies. Une circulaire du 13 février 1773, tout en supprimant des allocations abusives, maintient la subsistance jusqu'au jour de l'établissement. Sur l'intervention du comte de Vergennes, le Président du Conseil de la Marine écrit le 30 avril 1775 au Contrôleur général en faveur de ceux dont la subsistance a été supprimée le 1er janvier dernier, « victimes des malheurs de la guerre, qui ont fait preuve d'une si grande fidélité ». On ne devait aux Acadiens que la solde ou des terres, est-il dit ailleurs; or, la solde fut rendue à ceux-là même qui avaient refusé les terres de Bretagne et de Poitou. On ne leur tint pas même rigueur d'une mauvaise volonté ni d'une humeur capricieuse parois incontestables. Après comme avant l'échec des divers

projets d'établissement, on ne cessa de prendre en pitié les Acadiens; tout le monde rivalisait de zèle pour les défendre.

« Tous les intendants et les évêques écrivaient en leur faveur, dit le rapport du 5 avril 1782. M. le duc de Nivernois, se regardant en quelque sorte comme garant des promesses qu'il leur avait faites, parlait pour eux. M. le comte d'Artois, à qui ils avaient été présentés dans son voyage, témoignait les prendre sous sa protection spéciale. Chaque trois mois, il arrivait deux ou trois chefs de famille qui venaient au nom de tous réclamer la justice et la bonté du Roi. Toutes les personnes de la famille royale recevaient et recommandaient leurs mémoires ».

Aussi la correspondance officielle abonde-t-elle en interventions favorables aux Acadiens. Le 11 novembre 1775, le Président du Conseil de la Marine ordonne au commissaire de la Marine du Havre de payer dix mois d'arrérages à ceux des Acadiens de cette région qui n'ont pas été rayés du nombre des assistés. Après l'échec si onéreux de l'établissement du Poitou, on aurait pu s'attendre à quelque mauvaise humeur du gouvernement; il n'en fut rien. Le susdit Président écrit au contrôleur général (28 juin 1776) que ces infortunés lui adressent des plaintes touchantes et fondées qu'il transmet à M. Turgot, et il le prie de faire tout son possible pour leur continuer la solde suspendue depuis le 31 décembre : « on leur distribua des subsistances et des habillements par des fournisseurs envers lesquels les intendants en quelque sorte engagèrent le gouvernement. » En février et avril 1776, mêmes instances en faveur des Acadiens de Saint-Servan, de Saint-Malo et de Rochefort.

Pourtant, lorsqu'en pleine période de gêne financière éclata la guerre de l'Indépendance américaine, il fallut se résigner à faire des économies même aux dépens des pensionnés de l'Etat; ce furent là les plus dures années pour les Acadiens réfugiés en France : en 1778, la solde acadienne fut réduite de moitié, soit 3 sols par habitant. Les annuités ne s'en élevaient pas moins à 113.800 livres et les arrérages étaient considé-

rables. En ces comptes qui se compliquaient sans cesse, Necker voulut mettre un peu d'ordre :

« Dès les premiers jours de son administration, dit le rapport du 5 avril 1782, M. Necker s'est occupé de régler les dépenses [concernant les Acadiens] et d'en arrêter le cours. [Au « conte bleu » de 1781 figurent (article 42) les 113.000 livres de « Secours aux familles acadiennes]. Il se trouvait des Acadiens dispersés dans les généralités de Bretagne, de Rouen, de Caen, de Bordeaux, du Poitou ». « Ceux qui se trouvent réunis [à Nantes] forment un corps de nation, en attendant, au moyen d'une solde, les terres qui leur ont été promises. Ceux qui sont déjà dispersés dans les provinces sont rentrés dans la classe commune des sujets du roi et se trouvent en quelque sorte fondus dans la société. On a envisagé ceux-ci comme pouvant aller désormais de leurs propres ailes sans de nouveaux secours. On a excepté quelques vieillards ou grabataires et des familles chargées de beaucoup d'enfants en bas âge. Les intendants ont été chargés de leur fournir de temps à autre des sommes prises sur les fonds libres de la capitation ». (*Arch. Nat. Liasse* F [15] 3.495).

Cet emploi de la capitation déplut, surtout en Normandie. Les ministres Ormesson et Calonne eurent beau le recommander aux intendants de Caen ; l'un d'eux, Feydeau, répondit nettement : « Si M. Esmangart [son prédécesseur], touché de leurs malheurs, a mieux aimé les faire secourir sur les fonds libres de la capitation que de les laisser sans secours, c'était à titre provisoire. Ces fonds sont destinés au dégrèvement des taillables. Or, les Acadiens, résidant à Cherbourg, y sont par ordre du gouvernement ; c'est à lui, et non à la généralité, à faire les frais de leur solde ». En 1788, l'Assemblée provinciale de Basse Normandie fut encore plus hostile à ce mode de paiement et pourtant, émue de pitié, elle accorda le 13 mai 1789, la moitié de la somme demandée « à titre de gratification pour l'année 1789 ».

Aux gens de métier, on accorda aussi généreusement qu'on le put des lettres de maîtrise et des emplois subalternes ; ce qui les « fondait dans la société française » ; mais pareille faveur ne pouvait s'étendre qu'à un très petit nombre d'individus.

Or, il y avait toujours à Nantes les 1.500 rapatriés du Poitou qui se morfondaient dans l'attente d'une décision à leur sujet. On avait promis de s'acquitter à la paix des arrérages de ceux qui s'engageraient à passer en Louisiane, soit 100.000 écus.

« M. Necker, sans prendre un engagement ferme, a toujours fait envisager ce paiement en tout ou en partie. La Généralité de Bretagne, qui possédait le plus grand nombre d'Acadiens, avait déjà déboursé pour leurs subventions : le 21 juillet 1776, 200.000 livres; le 4 octobre 1778, 51.503 l.; le 30 mars 1783, 56.400 l.; le 1er février 1784, 56.400 l.. Or, « le 20 avril 1784, le roi accorde aux Acadiens 300.000 livres d'arrérages de leur solde pour les frais de leur départ et de leur établissement à la Louisiane, sur lesquelles 300.000 livres M. Beaugeard [trésorier de l'Intendance] est autorisé à payer 180.000 livres aux Acadiens de Nantes. Le 26 septembre, il en paya par erreur 227.981 : «non seulement les familles ne sont pas parties, écrit le contrôleur général, mais le Trésorier des Etats de Bretagne a confondu solde journalière et arrérages » méprise dont profitèrent les Acadiens.

Outre cette somme pour le seul département de Nantes, nous avons pour Morlaix les ordonnances de 28.313 livres au 28 décembre 1784 et de 2.898 livres au 6 avril 1785, pour Saint-Malo de 119.119 livres au 28 janvier 1784 et de 2.318 livres au 14 janvier 1785; et il est ajouté « non compris ce qui est dû à quelques familles résidantes dans les départements de Paimbœuf, de Lorient, de Belle-Isle, de Brest et de Rennes dont les décomptes ne sont pas encore faits ». En six mois 377.631 livres, 5 sols, 8 liards furent ainsi distribués aux Acadiens de Bretagne.

Lorsque furent partis pour la Louisiane « 1.500 à 1.600 Acadiens », le gouvernement ne se crut nullement quitte envers ceux qui restaient : « Il s'agit de pourvoir à leur sort, écrit Calonne à Vergennes (13 juin 1786). Le roi voudra bien continuer une solde de trois sous par jour à ceux d'entre eux qui sont infirmes ou trop âgés pour se procurer leur subsistance. Ce sera encore un objet de dépense de 18 à 19.000 livres par an. [Ce fut en réalité, bien plus]. Quant aux autres, qui n'au-

ront plus de solde, je tâcherai de leur procurer des emplois ou des lettres de maîtrise, puisqu'il a été prouvé bien des fois qu'on ne pouvait leur procurer des terres ». Plusieurs Acadiennes ayant encore demandé des soldes de six sous par jour, Vergennes s'en remet à Calonne sur « les représentations de ces infortunées ». (*Aff. étr. Corr. pol. Espagne* vol; 620, f. 57). Dès le 18 septembre 1785, l'intendant de Bretagne avait dressé un minutieux état dont nous extrayons les renseignements suivants : les 227 individus des 110 familles acadiennes de Saint-Malo ont droit à 18.642 livres pour un an et demi d'arrérages, soit 12.428 livres par an. « Le subdélégué dit qu'aucun n'a la capacité nécessaire pour remplir le moindre emploi; les chefs les plus intelligents sont passés à la Louisiane; beaucoup de veuves sont sans ressources et des familles dans le besoin ». Des 282 individus de Nantes (22 mars 1786) 18 sont incapables de se passer de solde, et 11 y renonceraient contre des lettres de maîtrise; il estime à 30.879 le chiffre de leurs arrérages. Des 82 individus de Morlaix (15 mars 1786) 42 demandent leur passage aux Etats-Unis où leurs familles sont établies; 40 désirent rester dans le royaume; 16 demandent la paye de 6 sols et 21 la paye de 3 sols ;il estime à 12.975 livres les arrérages et à 2.025 livres la dépense annuelle pour les 37 qui resteraient. A Lorient, les 26 individus de 6 familles ont droit à 2.135 livres d'arrérages et à 383 livres 5 de subvention annuelle. Des 219 individus des 42 familles de Belle-Isle (12 juillet 1785) 17 sont admises à la solde, bien que 10 seulement en aient besoin : arrérages, 1.396 livres; subvention annuelle, 547 livres. A Brest, 9 individus en 3 familles : arrérages, 657 livres. A Vannes, une famille de 9 membres : 738 livres d'arrérages. A Rennes (22 mars 1786) deux servantes âgées ont droit à 109 livres par an. Bref, sans parler des 42 familles installées sur les terres de Belle-Isle, l'intendant général de Bretagne estime à 83.026 livres 14, les arrérages de dix-huit mois et à 17.409 livres 10 la subvention annuelle pour les 652 Acadiens restant en Bretagne.

Du 21 juillet 1776 au 28 octobre 1787, les Acadiens de Bre-

tagne reçurent 791.288 livres 9 s. 6. En 1788, l'intendant de Rennes ordonnança 7.285 livres pour 125 réfugiés besogneux et 3.510 pour les six premiers mois de 1789. D'autre part, à cette même date, l'intendant de Rochefort répartissait toujours les 50.000 livres de sa liste perpétuelle à ses 139 Acadiens et Canadiens (Gaudet, Hébert, Landry, etc...) désormais disséminés dans toute la France. « Il existe encore quelques Acadiens, en très petit nombre, en Normandie, et en Aunis », dit l'intendant de Bretagne en 1786. Il en existait plus qu'il ne croyait; eux aussi recevaient, à défaut d'emplois dans la marine, dans les douanes, etc., des allocations ou subventions de l'Etat, des provinces ou des municipalités. On voit donc bien que, malgré ses énormes difficultés financières et autres, jusqu'à la veille même de la Révolution, jusqu'au 1er juillet 1789, le gouvernement de l'ancien régime s'occupa de ses fidèles sujets d'Acadie qui avaient tant souffert pour le Roy. Comment donc a-t-on pu taxer d'ingratitude un gouvernement qui fut, en réalité, si longtemps et en un temps de telle crise, si largement généreux?

II. — Après la Révolution.

Le nouveau régime allait-il être moins généreux pour les Acadiens que l'ancien? Pas le moins du monde; il trouva, au contraire, que l'ancien n'avait pas encore assez fait. Les malheurs passés et présents des Acadiens provoquèrent même chez les adeptes de Rousseau, en même temps que des mouvements de sympathie très sincère, une véritable crise de surenchère plus ou moins démagogique.

Les premières plaintes partirent de Cherbourg où les Acadiens semblent, en effet, avoir été le plus malheureux. Le 10 janvier 1790, les officiers de la Municipalité de cette ville « réclament avec d'autant plus d'intérêt la justice de l'auguste Assemblée nationale en faveur de ces malheureux et dignes Acadiens qu'ils sont témoins de leurs misères ». Que n'y

portaient-ils remède eux-mêmes, ainsi que le leur conseillait naguère le subdélégué de l'intendance de Valogne? Les Acadiens besogneux n'y étaient que 23. Non ; ils aimèrent mieux, deux jours plus tard, renouveler leur requête : « Ces infortunés méritent les regards bienfaisants de l'Assemblée nationale pour leur fidélité toujours inviolable et leur constante résignation à des souffrances par trop longtemps prolongées ». Les membres cherbourgeois de la *Société des Amis de la Constitution* prirent en main une si belle cause qui était aussi pour quelques-uns un tremplin politique : deux commissaires furent nommés, dont Le Tourneur, le futur membre du Directoire (27 juillet) ; l'affaire fut transmise à la *Société* de Paris laquelle intervint à l'Assemblée Nationale. En même temps arrivait, peut-être sur la même initiative, une requête de la municipalité de Morlaix en faveur de 70 Acadiens de cette ville. Ainsi saisi de la question, le rapporteur du Comité des Pensions, Larevellière-Lépau (sic) accuse l'ancien gouvernement d'avoir traité « avec la dernière barbarie » des citoyens capables « d'un si tendre attachement à la Mère-Patrie ». « Un très grand nombre des habitants de ces contrées [de l'Amérique septentrionale] et particulièrement les Acadiens, peuple infiniment estimable par la simplicité de ses mœurs, refusèrent de se soumettre aux lois d'une nation étrangère. Simples comme la nature, ils en avaient l'énergie. Nouvelles victimes des querelles des Rois; ils furent obligés de céder à une masse irrésistible de puissance. » L'établissement du Poitou est traité de « barbare entreprise qui coûta la vie à la majeure partie des Acadiens »; le transport en Louisiane est décrit comme « destiné à faire disparaître le reste par la mort » : deux accusations aussi fausses qu'odieuses. Enfin, après avoir exalté en ce peuple acadien, « le modèle de toutes les vertus domestiques » et reproché aux « despotes » de n'avoir donné qu'un « secours d'une extrême modicité dans l'affreux hiver de 1789 », l'Assemblée Nationale décrète le 10 septembre 1790 que « les secours aux Acadiens leur seront continués sur le même pied actuel et qu'il sera pris les moyens les plus efficaces et les plus prompts pour leur assurer du travail

et de la subsistance ». En dépit de tout son déploiement d'emphase, de sensiblerie et d'acrimonie, le nouveau régime se mettait donc à suivre les prétendus errements de l'ancien, tout en promettant, à vrai dire, plus de fermeté dans l'exécution des promesses. Grande joie à Cherbourg, du moins parmi les Amis de la Constitution qui convient les Acadiens à venir, en une séance solennelle, les remercier de leur zèle humanitaire en un grandiloquent discours rédigé par quelque membre présent ; on comble les pauvres gens de copieux éloges : « Vous avez été citoyens avant le règne du civisme, etc... » pour leur faire mieux attendre, sans doute, les secours qui tardèrent. Ces secours furent évalués à 11.000 livres pour les villes de Morlaix et de Cherbourg où se trouvait, croyait-on, la majorité des Acadiens.

L'année suivante, on voulut faire mieux. Dès le 21 février 1791, dit le procès-verbal de l'Assemblée, « un membre, au nom du Comité des Pensions, a fait un rapport sur la position où se trouvent les habitants de l'Acadie et du Canada... il a représenté qu'il était de la dignité et de la justice de l'Assemblée de prendre intérêt au sort des infortunés ». Après avoir entendu ce rapport, l'Assemblée décrète :

Article premier. — Les secours accordés aux Officiers, tant civils que militaires, Acadiens et Canadiens, et à leurs familles... continueront à être payés comme par le passé.

Article II. — La solde accordée aux habitants de ces mêmes contrées, qui sont passés en France à la paix de 1763, sera continuée à tous ceux qui en jouissent ou qui en ont joui, dans les proportions suivantes : huit sous par jour aux sexagénaires, six sous par jour aux pères et mères de famille et aux veuves et quatre sous par jour aux enfants et orphelins jusqu'à l'âge de vingt ans seulement. Les secours commenceront à courir du premier janvier 1790, sauf à imputer à compte les sommes que chacun d'eux aura reçues du Trésor public dans le courant de ladite année.

Article III. — Chacun des secours accordés par les deux précédents articles sera éteint à la mort de ceux qui les auront obtenus, sans qu'ils puissent être recréés ou portés en augmentation en faveur de qui que ce soit.

Article IV. — Les personnes qui prétendront avoir droit aux secours mentionnés dans l'article II du présent décret se présenteront à la Municipalité du lieu de leur résidence qui en dressera l'état. Cet état sera envoyé au Directoire du District ; il en vérifiera les faits et l'enverra ensuite au Directoire du Département, qui le fera passer à l'Assemblée nationale avec les observations qu'il jugera convenables.

Par ce décret, l'Assemblée nationale fit, certes, preuve de générosité, non seulement en augmentant la solde journalière des vieillards, mais encore et surtout en continuant celle d'adultes qui, depuis une trentaine d'années qu'ils étaient en France, n'avaient pu se créer de stables moyens d'existence. Il est vrai que les plus énergiques et les plus valides d'entre eux avaient quitté le pays pour passer en Louisiane ou à Saint-Pierre et Miquelon et que les autres, ceux qui restaient, avaient dû être soumis à de trop longues périodes de tribulations et d'indolence pour avoir conservé intact tout leur moral. D'autre part, ce décret maintenait les abus tant blâmés de la liste perpétuelle des officiers et de leurs familles, sans les réduire suffisamment par la seule extinction des pensions à la suite de décès, et il en créait d'autres, en accordant la solde indistinctement à tous ceux des Acadiens qui en jouissaient alors ou même en avaient seulement joui en quelque période antérieure. De cette décision précipitée, il résulta que la vaste enquête qui en 1791 fut faite dans tous les départements fit surgir une foule de demandes imprévues de la part de prétendus Acadiens ou Canadiens ou soi-disant parents qui avaient ou même n'avaient jamais joui de la solde ou n'en avaient plus aucun besoin. Aux demandes s'ajoutèrent bientôt les plaintes : car les fonds n'arrivaient pas. Aussi, le 17 novembre 1791, le Corps Législatif chargea le Ministre de l'Intérieur de « rendre compte des motifs qui ont retardé et suspendu l'exécution du décret relatif aux Canadiens et aux Acadiens ». Le Roi en ordonna l'exécution le 21 novembre. Le Ministre incriminé dut pour sa défense invoquer la complication des formalités édictées ; car,

« les 4-9 mai 1792, l'Assemblée nationale, sur le rapport de son comité des secours publics, considérant que les formalités portées à l'art. IV du décret du 21 février 1791 ont été le motif ou le prétexte du retard que les Acadiens ou Canadiens ont éprouvé dans le paiement de leur solde et voulant venir au secours de cette classe précieuse d'individus devenus Français, déclare qu'il y a urgence.

L'Assemblée, après avoir décrété l'urgence, décrète ce qui suit :

Article premier. — Tous les états des Acadiens et Canadiens qui ont été envoyés des divers départements en exécution de l'art. IV du décret du 21-25 février 1791 seront remis au Ministre de l'Intérieur pour être par lui pourvus sur les fonds du Trésor public au paiement de la solde des individus compris auxdits états.

Art. II. — Les directoires des départements où résident les Acadiens et Canadiens feront passer dans le plus bref délai au Ministre de l'Intérieur un état nominatif des individus qui ont droit à des secours; il sera formé de ces états particuliers un état général que le ministre remettra à l'Assemblée nationale.

Art. III. — Il sera procédé tous les trois mois par les directoires du département au recensement de l'état ordonné ci-dessus, à l'effet de constater le nombre des morts et le nombre des absents, lesquels états seront adressés au Ministre de l'Intérieur qui en rendra compte au Corps législatif.

« La Commission des secours fut chargée du paiement des soldes, dit un rapport, mais reconnut, d'après les rapports qui lui furent fournis, qu'un grand nombre d'individus à qui le Ministre avait fait payer la solde ne devaient pas la recevoir et que d'autres à qui elle était légitimement due en étaient privés. D'où nécessité de rectifier l'état de choses et la loi; mais rien ne fut fait, malgré les instances de la commission; et certains représentants du peuple envoyés en mission aggravèrent le mal en ordonnant des paiements illégitimes ».

D'où le décret du 26 novembre 1792 qui renvoie au Comité des Secours publics les pièces relatives aux Acadiens.

Pendant que, du fond des provinces et surtout des ports de mer de l'Ouest, montait ce flot de paperasseries qui submergeait les membres effarés du Comité des Pensions, les pauvres Acadiens vraiment nécessiteux, comblés de papier et privés de pain, mouraient de faim et de froid. Ainsi, à Saint-Malo, dit une supplique du 27 septembre 1791 :

« Aucun boulanger ne veut fournir du pain aux réfugiés; ils sont menacés, s'ils ne paient leur loyer, d'être jetés dehors, sans savoir où se retirer. Leur sort est pire que jamais, vu la cherté des vivres ». « Ces malheureux Acadiens, dit de même l'administrateur des Côtes-du-Nord (28 juin 1792), sont réduits à une si dure extrémité qu'ils ne trouveront plus ni subsistance ni asile si vous ne les faites pas jouir sans délai des indemnités qui leur sont dues ».

A Cherbourg, malgré toute l'agitation du Club Jacobin, mêmes doléances désespérées, si bien qu'ému de pitié, un citoyen de Mortain le 16 décembre 1792 envoie 100 livres et que le 17 le directoire du district vote 4.000 livres sur les fonds libres. Une dizaine d'Acadiens, ayant été rayés de la liste par le prétendu « caprice du ministre Roland », « le représentant du peuple pour l'armée des Côtes de Cherbourg », Garnier de Saintes, fait preuve de zèle civique le 22 messidor an II (10 juillet 1794) en tranchant le cas purement et simplement en leur faveur; et, le 10 fructidor an III (27 août 1795), il fait attribuer par la municipalité de Cherbourg 5.267 livres à 33 Acadiens ou pseudo-Acadiens de cette ville. « Venir au secours de ces infortunés Acadiens et Canadiens, c'est servir l'humanité et la justice, » écrit de Port-Malo (28 floréal an II, 17 mai 1794) le représentant de la Manche Le Carpentier; et, en cette même année, 15.000 livres sont distribuées aux réfugiés de Dinan. De même, le 14 pluviôse an III (2 février 1795) le représentant Boursault arrête que la somme de 6.311 livres 14 sols sera distribuée aux Canadiens et Acadiens de Port-Malo. Quel que fût l'arbitraire de ces actes, il faut reconnaître que là encore la balance pencha du côté des Acadiens. Enfin le 2 juillet 1793 le payeur général de la Manche envoie à Cherbourg 10.895 livres 14 sols pour le paiement aux Acadiens des années 1790, 1791 et 1792. Cet envoi semble avoir précédé les décisions mêmes de l'Assemblée nationale; car ce n'est que le 8 frimaire an II (28 nov. 1793) qu'est promulgué le décret qui alloue 200.000 livres pour secourir les réfugiés des colonies.

S'il y eut de fâcheux retards en ces années de crise, il faut

bien avouer qu'il y eut aussi quelques abus de la part de certains postulants. Et puis, la Convention, harcelée par les ennemis du dedans comme par ceux du dehors, manquant d'argent même pour ses armées, avait encore d'autres victimes à secourir. Le 27 vendémiaire an III (18 octobre 1794) elle accorde aux réfugiés ou déportés des départements envahis, de la Corse, des Iles-du-Vent, des Iles-sous-le-Vent, d'Asie, d'Afrique, etc, âgés de moins de 60 ans, un secours mensuel de 75 livres, aux femmes et aux enfants de plus de 12 ans les deux tiers de cette somme, aux enfants le tiers, aux réfugiés mâles de plus de 60 ans trois livres par jour et aux femmes de plus de 60 ans 40 sous. Or, un décret du 7 nivôse an III (27 déc. 1794) semble assimiler à ces réfugiés les Acadiens et Canadiens : car il est dit : *Article I*er : « Les dispositions de la loi du 27 vendémiaire sont appliquées aux habitants de Saint-Domingue et d'autres colonies françaises domiciliés en France avant l'époque des troubles survenus dans lesdites colonies ». Enfin, un décret du 26 brumaire an III (16 novembre 1794) décide finalement que l'indemnité sera de 150 livres pour chaque réfugié ou déporté de plus de 20 ans, de 100 livres pour chaque femme, de 50 livres pour chaque enfant de moins de 20 ans. Les Acadiens de Brest semblent avoir compris la dureté des temps et excusé les pénibles irrégularités dont ils eurent à souffrir : car ils écrivent une requête le 3 thermidor an V (21 juillet 1797) qu' « ils ont partagé sans murmure les plus fâcheux événements de la Révolution : dans les temps de crise que vient de subir la République, les actes de bienfaisance tombent dans la confusion générale ».

Le Directoire eut à cœur, en mettant bon ordre à cette « confusion », de continuer la généreuse tradition de la France. La loi du 17 vendémiaire an V (8 octobre 1796) met 23 millions à la disposition du Ministre de l'Intérieur et porte que pensions et secours seront désormais acquittés à la Trésorerie après approbation du Corps législatif. Puis, la loi du 17 frimaire an V (7 décembre 1796) attribue, à compter du 1er vendémiaire de cette année, aux réfugiés ou déportés des colonies un secours

mensuel payable en numéraire métallique de 50 livres aux citoyens âgés de 60 ans et plus, de 35 livres à ceux de 21 à 60 ans, de 45 livres aux femmes de plus de 60 ans, de 30 livres aux femmes de 21 à 60 ans, de 20 livres aux enfants de 12 à 21 ans, de 15 livres aux enfants de moins de 12 ans. Les secours dus antérieurement seront payés en numéraire à raison de 6 francs par 100 francs de mandats, sur production de pièces officielles et de certificats d'indigence.

Plus ou moins bien informés de cette bonne nouvelle, nos susdits Acadiens de Brest se réjouissent (3 thermidor an V) : « Dans l'heureuse révolution qui nous a régénérés, ils n'ont pas été oubliés. Les législateurs ont jeté un regard favorable sur leur sort... Les Acadiens espèrent que vous voudrez bien, citoyen Ministre, jeter un coup d'œil sur eux ». Le citoyen ministre le fit, comme le prouve la lettre suivante :

Paris, 15 fructidor, an V de la République,
(1er septembre 1797)

Le Ministre de l'Intérieur aux Administrateurs des Départements.

Une classe intéressante de citoyens, répandue sur tous les points de la République, créancière de la bienfaisance nationale et n'ayant pas reçu depuis la fin de l'an 3e les secours décidés en sa faveur, sollicite, citoyens, de mon administration chargée de leurs intérêts les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour mettre un terme à ces retards. Il s'agit des Acadiens et Canadiens, réfugiés en France à la paix de 1763. Diverses difficultés, survenues sur le mode de paiement des secours qui leur sont dus, en ont jusqu'à ce jour différé le paiement ; ils ont pu en conserver des inquiétudes sur les intentions bienfaisantes du gouvernement à leur égard. Il est temps de les rassurer sur leur sort. Je vais donc m'occuper de liquider tout l'arriéré des secours qui leur son dus...

L'arriéré devra être payé par moi sur des fonds spéciaux accordés par le Corps législatif sur la demande du Directoire exécutif. Quand aux sommes ultérieurement dues, elles seront acquittées par la Trésorerie nationale conformément à la loi du 17 Vendémiaire dernier ...Pour que le Directoire exécutif puisse demander au Corps législatif des fonds.,.. il faut que le mon-

tant exact de l'arriéré soit bien connu... Il est donc nécessaire de faire en quelque sorte un appel général de tous ces citoyens pour les inviter à faire connaître à la fois leurs noms, leur âge, leur demeure et à produire des certificats du dernier paiement qui leur a été fait... Je confie ce soin à votre zèle, citoyens; persuadé de votre empressement à concourir de tous vos moyens à l'exécution d'une mesure qui a pour but d'exercer un acte de justice et de secourir l'infortune, je dois compter sur votre prompt succès... Cette opération ne doit pas traîner en longueur, attendu, d'une part, l'urgence des besoins des Acadiens et Canadiens,,. et, d'autre part, les retards inévitables auxquels entraîneront la liquidation de ces secours et la demande des fonds nécessaires à leur acquit... J'aime à croire que... dans le délai de deux mois au plus tard, vous m'aurez mis à même de m'occuper avec utilité des intérêts des Acadiens et Canadiens.

Salut et fraternité.

François (de Neufchâteau)

Le 2 nivôse an VI (22 décembre 1797) est versé un acompte de 12.000 francs et le 26 thermidor (13 août 1798) est ouvert un crédit de 900.000 à titre de secours aux réfugiés des colonies.

La loi du 28 germinal an VII (17 avril 1799) attribue, à compter du 1er vendémiaire de cette année, un secours mensuel de 30 francs aux réfugiés ou déportés des colonies des deux sexes âgés de plus de 21 ans, de 15 francs aux enfants au-dessous de 12 ans, de 20 francs entre 12 et 20 ans, sur production d'un certificat d'indigence renouvelé à chaque semestre. Les listes seront envoyées tous les trois mois. Enfin, une loi du 9 floréal an VII (28 avril 1799) charge le Directoire exécutif de transmettre au Conseil le tableau de ceux qui ont droit aux secours. On le voit donc bien, le Consulat comme le Directoire, la Convention comme la Constituante ne cessèrent de légiférer en faveur des Acadiens. Qui osera dire désormais que la France fut ingrate envers les victimes des Anglais?

Sources et autres Références.

Arch. Nat. — *Colonies.* Acadie. C 11D, vol. VIII et IX, Réfugiés.
» » . — *Finances* Liasses F15 3.492-3-4-5, 3.351B (Charente-Inférieure). 3352A (Côtes-du-Nord, Finistère) 3.355 (Loire Inférieure), 3.356A (Manche), 3.357B (Pas deCalais) 3.360A (Seine-Inférieure), 3.433, 3453 (Enquête de 1822-1823), 3.492-2.495... F4 1.248-1.300 (1791-an II), F4 2.486 (1782 an V).
Collect. Baudoin. F32.319-332.
Arch. Min. aff. étr. — Corr. pol. Espagne, vol. 620, p. 57 et suiv.
Arch. Canada. — Rapport 1905 II, 227-230
Canada Français. — Vol. II et III.
C. Th. Quoniam. — *Les Acadiens réfugiés à Cherbourg* (Revue de Cherbourg et de Basse-Normandie; avril, mai, juin 1907).
Félix Mourlot. — *Les Acadiens en Basse Normandie;* Alençon, 1901.

CHAPITRE XXIII

LES GROUPES ACADIENS EN FRANCE

(1758-1823)

Nous voici à la fin du XVIIIe siècle. Il y a plus de quarante ans qu'ont débarqué en France les premiers déportés acadiens : toutes sortes de tentatives d'établissement ont été conçues et entreprises dans la métropole comme dans les colonies ; sous le nouveau régime comme sous l'ancien, en une période où les finances de la France furent particulièrement éprouvées, des sommes énormes ont été dépensées tant en secours et pensions qu'autrement. Il semble bien qu'après tant de guerres et de révolutions, la France du XIXe siècle va définitivement confondre avec ses autres enfants ces enfants d'Acadiens nés sur son sol, baptisés dans ses églises, instruits dans ses écoles, enrôlés dans ses flottes et dans ses armées. Or, en 1822 et 1823, oui, 68 ans après le « grand dérangement », le gouvernement de la Restauration s'avise encore de faire une nouvelle et, croyons-nous, une dernière enquête sur les Acadiens restés en France. Nous en verrons le résultat en faisant le tour des ports et autres lieux que certains d'entre eux habitent depuis plus de 60 ans.

I. — De Dunkerque au Havre

Pour tirer de ce tour tout le parti possible, il faudrait de longs loisirs ; il faudrait s'attarder pendant des mois dans les

principaux centres acadiens et y dépouiller les archives paroissiales, municipales, départementales qui abondent en renseignements sur leur compte. Contentons-nous de glaner ceux que nous offrent d'autres dépôts, particulièrement l'inépuisable fonds des Archives nationales où nous avons déjà tant puisé pour les deux chapitres précédents.

A Dunkerque le 23 mars 1759 arrivèrent des prisons d'Angleterre 53 officiers des troupes de l'Ile Royale. Il y eut aussi des habitants : car le Président du Conseil de la Marine recommande au commissaire de Boulogne, le 4 mai, d'employer ces Acadiens aux travaux du port et le 5 septembre de leur envoyer des secours.

Dès le mois de décembre 1759, la petite vérole sévit parmi les premiers arrivés à Calais. Le 13 mars 1761 débarquent de Douvres 76 prisonniers de guerre, et le 4 septembre d'autres encore. Une troisième liste de prisonniers est envoyée le 3 novembre 1764. Enfin le 13 octobre 1765 arrivent de Saint-Pierre et Miquelon « par la voie d'Angleterre » huit familles de Beauséjour faisant nombre de 42 personnes. Le recensement de 1792 compte 11 Acadiens, dont quatre marins du nom d'Aucoin; celui de l'an VI ajoute quatre Gotreau et celui de l'an VIII (11 nivôse) cite deux familles : Aucoin, de l'Ile Saint-Jean sa femme et quatre enfants; Hed, du Cap de Sable avec sa femme et deux enfants. En 1812, il n'y a plus qu'une demoiselle Aucoin « très vieille et infirme ».

A Boulogne, dès décembre 1758, par suite du mauvais temps et du manque de vivres, un bateau anglais dut débarquer 180 habitants de l'Ile Saint-Jean : ce « manque de vivres » en dit long sur l'état de ces victimes de Boscawen déjà si éprouvées en leur île. Sept dépêches successives leur assurent des secours; le 19 février 1761, il s'agit du paiement de leurs remèdes à l'hôpital; mais, le 11 août, le curé et les échevins sont avertis qu'on retirera les secours à ceux qui peuvent se suffire, afin d'en faire bénéficier d'autres familles pauvres récemment arrivées du Canada. Le 28 mars 1763, ordre est donné à M. de Nivernois de laisser débarquer à Boulogne

ceux des Acadiens d'Angleterre qui le désirent; ces malheureux, prisonniers depuis sept ans, voulaient courir toute la France en quête de leurs parents et amis; on dut s'y opposer en leur promettant une autre destination au printemps (15 octobre 1763) et on leur donna de l'ouvrage (2 déc.). Après avoir beaucoup tergiversé, certains d'entre eux, en 1764, se décident à partir pour la Guyane; mais l'un d'eux, Aucoin, étant passé à Morlaix, tous veulent s'y rendre et de là à Belle-Isle (5 avril 1765). Peu restèrent; après l'échec du Poitou, 14 reçoivent encore la solde, dont sept Gottreau revenus de Châtellerault en 1776; en 1822, ils ne sont plus que quatre, donc deux Aucoin.

Dieppe ne vit guère d'Acadiens. Le 28 mars 1760, un paquebot anglais amène de Plymouth 180 prisonniers dont 8 officiers et 25 soldats; le 6 juin, les Canadiens passent à Rochefort.

Dès le début de 1759, le Havre dut recevoir des Acadiens en grand nombre; car le 2 et le 23 mars, le commissaire de la marine envoie les listes de déportés que divers navires parlementaires anglais ont amenés d'Halifax, de l'Ile Royale et de l'Ile Saint-Jean; et, le 10 mars, le Président du Conseil de la Marine recommande de procurer aux femmes des métiers à étoffe : rien n'empêche les hommes, ajoute-t-il, de s'embarquer sur les frégates et les corsaires, puisqu'ils ne sont pas prisonniers de guerre; le 11 mai, il conseille de les employer aux travaux du port, avec des compatriotes venus de Cherbourg (12 octobre). En juillet 1761, quatre navires anglais amènent de Portsmouth des prisonniers du Canada; il en arrive encore le 1er janvier 1762. Les réfugiés de Rouen, comme ceux du Havre, reçoivent des secours. En mai 1763, certains doivent s'embarquer pour la Martinique; en octobre, 18 sont partis pour les colonies. L'un d'eux, Saunier, établi à la Louisiane, décrit le pays et ses avantages en des termes tels que tous les Acadiens veulent s'y faire transporter aux frais du Roi; mais, cette colonie n'appartenant plus à la France, on se propose de bientôt les établir ailleurs. Le recensement de 1772 compte au

Havre 167 Acadiens; certains durent passer dans le Poitou. Le 11 novembre 1775, ordre de payer, si la réclamation est juste, dix mois de solde aux assistés du Havre. En 1788, 24 ont été dûment payés jusqu'au 30 septembre 1787. Les recensements de 1791 et 1792 signalent 59 Acadiens dont onze enfants; beaucoup de femmes sont couturières. En 1793 débarquèrent des évacués de Saint-Pierre et Miquelon; on en comptait 122 en 1815. En l'an II, s'autorisant du mauvais texte de la loi, les Acadiens réclament 17 années d'arrérages, soit 91.016 livres; la municipalité appuie leurs nombreuses pétitions, vu que beaucoup sont pères de famille et valétudinaires et que la guerre, qui a ruiné le commerce maritime, les laisse sans ouvrage et les met en une cruelle situation; ordre est donné de payer les sommes dues, et un bon à payer est signé par le ministre le 26 juin 1792. Une liste du 17 vendémiaire an IV précise les renseignements : 7 Laborde de l'Ile Saint-Jean; 3 Lavergne, 7 Henry, 2 Doucet, de Port Royal, 2 Hébert, 4 Michel, 5 Doucet, du Cap de Sable; 3 Lalande, 4 Saunier, 1 Godet ,de Beauséjour; 3 Doucet ,du Havre, etc... Ici encore, en cette diversité d'origine, se constate le désordre systématique de la déportation anglaise. Le 5 fructidor, an V, surviennent 107 réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon. Conformément à la Circulaire de François de Neufchâteau (15 fructidor, an V), l'administration départementale transmet des états à payer :

Pour le Havre :

4.161	francs d'arriéré.
1.828,60	pour le 1er semestre an V
1.818, »	» 2e » »
7.807,60	

Pour Rouen :

5.674,95	pour le 1er semestre an V
10.333,95	« 2e » »
16.008,90	

Le 22-29 fructidor, an VII, 5.000 francs sont accordés par le Ministre de l'Intérieur et distribués aux réfugiés des colonies, surtout à ceux de Saint-Pierre et Miquelon (Gautrot, Boudrot, Vigneau etc...); 5.000 francs sont ordonnancés le 16 Thermidor, an VI, — 5.000 le 1er brumaire, an VII, — 3.000 le 25 messidor, an VI, — 1.000 le 23 pluviôse, an VII. Une requête du 11 brumaire an IX n'en réclame pas moins six années d'arrérages. L'enquête du 4 octobre 1822 signale une Veuve Hébert, née Richard, qui a 4 enfants et gagne 800 frs; une Veuve Briand, née Richard, qui a 6 enfants et gagne 1.050 frs., une veuve Bonart, née Le Borgne, qui a 3 enfants et gagne 800 frs. Les autres Acadiens ont dû disparaître ou se fondre dans la population havraise.

II. — Cherbourg

C'est à Cherbourg qu'arrivèrent, semble-t-il, les premiers réfugiés de la Nouvelle France. Ce furent d'abord, fin juin 1758, des déportés de Boston amenés, « dans un affreux état de nudité, de misère et de maladie », sur un bâtiment où ils manquaient de tout; parmi eux se trouvaient un ancien « major des milices de la rivière Saint-Jean » Joseph Bellefontaine, dit Beauséjour, dont les troupes anglaises à Sainte-Anne avaient, sous ses yeux, assassiné la fille, la bru et trois petits-enfants. Puis, après ces victimes de Monckton, vinrent fin novembre des victimes de Boscawen et d'Amherst brutalement arrachées à l'Ile Royale et à l'Ile Saint-Jean; le bateau anglais qui les amena de Portsmouth eut bien soin de remporter leurs coffres remplis d'effets et d'argent; « il sera bien difficile de faire rendre justice », écrit le Président du Conseil de la Marine (22 décembre). Les autres déportés n'étaient pas mieux pourvus : « les Anglais, en les prenant, écrit le commissaire de la Marine, les ont pillés et dépouillés de tout, de telle sorte qu'en arrivant ici, ils sont sans hardes et presque nus... [Bien que privés de tous papiers,] j'ai remarqué tant de

candeur en toutes ces personnes que je crois qu'on peut ajouter foi à tout ce qu'ils déclarent ». Ainsi dénués de tout, ces malheureux, après leurs terribles épreuves, malgré les secours et les soins qui leur furent accordés, moururent en grand nombre : à partir du 1er décembre 1758, il n'est guère de jour où l'on ne relève sur les registres paroissiaux des décès de gens de la « Cadie ». En janvier 1759, un habitant de Cherbourg, Voisin-La Hougue, consigne en son journal : « Il est arrivé en ce port environ 500 habitants de l'Acadie, de Louisbourg et de l'Ile Saint-Jean ».

Ces pauvres réfugiés ne pouvaient, certes, arriver en un pire endroit ni en un pire moment : la ville venait d'être dévastée par le bombardement de la flotte anglaise. Or, par une sorte de parti-pris odieux, les Anglais s'acharnèrent à débarquer dans cette ville ruinée le plus grand nombre de leurs victimes d'Amérique : fin mars 1759, un paquebot anglais débarque 234 prisonniers, dont 74 soldats qui sont aussitôt expédiés à Rochefort, et un certain nombre d'habitants bientôt dirigés sur le Havre. Le 30 novembre 1759, 2.000 livres de secours sont envoyées pour le compte des familles de l'Ile Royale. La petite vérole se répand parmi eux, lorsqu'en janvier 1760 arrivent d'Halifax 147 nouveaux déportés (cinq sont morts en mer) ; le ministre de la marine ordonne de les secourir comme les autres et envoie, à cet effet, une première provision de 3.235 livres pour les vêtir. Les 2 mai, 30 mai, 27 septembre, nouveaux secours. N'empêche, dit avec quelque exagération, croyons-nous, un historien de la ville, Vérusmor, que « la plupart des Acadiens moururent du flux de sang, dès qu'ils furent à terre ». Il en naquit également : car en janvier 1760, les registres paroissiaux consignent les baptêmes de sept enfants nés en mer ou « dans les bois de l'Acadie », près du Cap de Sable. Dans ces arrivages se trouvaient des fugitifs de Port Royal et de Pobomcoup livrés par Prebble à la vindicte de Lawrence, et, parmi eux, des descendants de ce Mius d'Entremont qu'en 1650 (plus d'un siècle plus tôt) Charles de Latour avait précisément amené en Acadie de ce pays même de Cher-

bourg. Comme Bellefontaine, ces Mius d'Entremont furent portés sur la liste permanente des pensions aux officiers de plume et d'épée.

Comme en 1761 les réfugiés du Canada arrivaient plus nombreux encore que ceux de l'Acadie, comme, d'autre part, les ruineuses improvisations d'une guerre nullement préparée vidaient le trésor, il fallut restreindre les secours aux Acadiens; d'où requête de la municipalité de Cherbourg. « L'intention du Roi, répond Choiseul (28 septembre 1761), n'est pas de les priver de secours, mais de diminuer les dépenses. Si les habitants ne trouvent pas de ressources par le travail, Sa Majesté fera continuer la subsistance ». Or, le chômage sévissait à Cherbourg comme dans tous les ports bloqués par les Anglais; d'où, nouvelle requête de la municipalité (20 novembre). « Ils continuent de languir dans la misère la plus effrayante. Chargés de dettes et sans aucune ressource pour subsister, nous avons la douleur de les voir périr de faim sans pouvoir leur procurer aucun soulagement, nos malheurs nous ayant mis nous-mêmes dans le besoin. Nous supplions Votre Grandeur de tendre une main favorable à ces infortunés : rien n'est plus digne de votre charité et de votre compassion ». Dès le 30 novembre, Choiseul répond : « Sa Majesté, informée de leur triste situation, a bien voulu continuer les secours sans aucune diminution. J'en ai envoyé l'ordre sur le champ ». Le 18 août 1762, nouvelle mention de secours. Il y a à Caen, dans les archives départementales du Calvados, plus de 280 pièces concernant les seuls Acadiens de Cherbourg de 1763 à 1789. Quoi qu'on ait pu dire des malheurs de ces réfugiés de Cherbourg, on voit qu'ils ne furent nullement abandonnés. Jamais, de parti pris, la France ne sacrifia les Acadiens pas plus sous l'ancien régime que sous le nouveau, pas plus à Cherbourg qu'ailleurs : l'abandon des malheureux ne fut jamais conforme à ses antiques traditions généreuses.

« Profitant de cette misère, un émissaire anglais qui contrefait le marchand [Charles Robin, de Jersey, sans doute] cherche à débaucher les familles acadiennes en leur promettant

un sort heureux en Acadie [pêcheurs sur le Golfe du Saint-Laurent] et en leur assurant qu'on leur enverrait des prêtres irlandais » (13 février 1763). En effet; ici comme ailleurs, maintenant qu'ils étaient dépouillés de tout, on voulait bien reprendre ce bétail humain bon à exploiter : c'était de la main-d'œuvre au rabais. Les Acadiens préférèrent s'engager pour Saint-Pierre et Miquelon.

En octobre 1763, nouvel arrivage d'Acadiens; c'étaient, sans doute, des prisonniers d'Angleterre enfin libérés. D'où qu'ils vinssent, à Cherbourg comme ailleurs, ces gens du Nord manifestaient la plus grande répugnance à s'embarbuer pour la Guyane. 29 semblent s'y décider le 11 mars, puis refusent.

« Il ne faut pas user de contrainte pour obliger les Acadiens à passer à Cayenne, écrit le ministre au commissaire de la marine, mais seulement les y engager en leur en montrant les avantages. Il n'y a qu'à laisser tranquilles les 44 qui sont d'extraction noble : les d'Entremont, les Bellefontaine, les Landry... Il faut en user de même avec les 26 autres qui ont une répugnance absolue pour Cayenne. On voudrait pouvoir les envoyer à M que on comme ils le désirent ; mais il n'y a plus de places. On peut permettre de se rendre à Saint-Malo à ceux qui y ont des parents ».

Fort embarrassé, Choiseul s'avise de demander à l'intendant de Caen quelles ressources sa généralité peut bien offrir aux Acadiens; après consultation de ses subdélégués, celui-ci répond que, faute de manufactures et par suite du chômage général en cette fin de guerre, il ne voyait d'autres emplois pour les Acadiens que des travaux de voirie rétribués d'une façon équitable ou des concessions de terre, particulièrement sur le domaine de Boullonmorange dans le Cotentin. Mais ce projet ne réussit pas mieux que celui de la forêt de Brix près de Cherbourg ni que celui de la forêt de la Roquette près de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Restait Saint-Pierre et Miquelon : il est probable que, parmi cette population de pêcheurs acadiens, beaucoup s'embarquèrent pour la pêche au

Grand Banc; le 3 septembre 1763, un négociant de Cherbourg s'offre à transporter 100 d'entre eux à Saint-Pierre; puis, comme il renonce, deux autres prennent sa place...Les listes suivantes nous montrent des Landry, des Bellefontaine, des Entremont, des Gallerne, allant au Petit Nord de Terre-Neuve pratiquer la pêche à la morue.

Le 10 janvier 1767, « les Acadiens des nobles familles de Mius d'Entremont et de Saint-Etienne de la Tour » adressent un placet au duc de Praslin : ils demandent « pour cause de maladies et infirmités continuelles » le rétablissement de la double solde qui leur était accordée (6 sols de subsistance, plus 6 sols du Roi) à défaut d'un « honnête établissement » à Saint-Pierre et Miquelon ou de pensions régulières comme celles de leurs parents de Rochefort. Le 13 mars, à l'appui de cette requête, le commissaire de la marine transmet trois rôles signés par le commissaire des classes et par un médecin de la ville. Le premier rôle contient huit noms : celui du major Joseph Bellefontaine et de sa femme, grabataires, âgés de 71 et de 61 ans, de leur fils Michel, également ancien officier des Milices de la rivière Saint-Jean et d'un autre vieil officier de 60 ans. Le deuxième rôle contient les noms de 61 Acadiens, hommes, femmes et enfants, qui se considèrent comme d'extraction noble : des Mius d'Entremont, des Melanson, des Molaison, des Landry, des Boudrot, des Granger, des Thibaudeau, des Poirier; douze sont grabataires et deux infirmes; les hommes valides vont à la pêche soit à Terre-Neuve, soit aux environs de Cherbourg, ou sont charpentiers de la marine. — Le troisième rôle contient 16 noms d'infirmes et de grabataires; outre les précédents, ceux de Hébert, Haché, Chesnaye, Chiasson, Caissie, Viger, Pottier, Langlois. Le commissaire de la marine demande des pensions de 150 à 400 livres, s'élevant à 1.500 livres pour le premier groupe; 15.000 pour le second; 2.600 pour le troisième; soit, en tout, 19.200 livres. Il n'y a pas lieu de s'étonner que la proportion des malades fût plus forte à Cherbourg qu'ailleurs, la plupart des réfugiés provenaient des parties de l'Acadie où les victimes des Anglais avaient

été les plus éprouvées : le Cap de Sable et l'Ile Saint-Jean; et l'on sait en quel état de ruine le bombardement anglais avait réduit le grand port du Cotentin. N'empêche que, lorsque la municipalité prit parti contre un Acadien, Charlit, qu'on voulait priver de son logement (28 avril 1770), le subdélégué de Valognes prit, au contraire, nettement sa défense. « Il serait à désirer que vous eussiez fait attention à ce que mérite l'un de ces expatriés par la violence des ennemis de l'Etat qui, pour vivre lui et sa famille, n'a d'autres ressources que son travail et son industrie. L'humanité ne doit-elle pas lui tendre la main? » Voilà un langage qui ne ressemble guère, il faut l'avouer, à celui des puritains de Nouvelle Angleterre en pareil cas.

Lorsqu'en 1773 fut organisé l'établissement du Poitou, 9.981 livres furent destinées à 202 Acadiens de Cherbourg; (le rapport de 1772 en comptait en tout 222). Il en partit pour la Rochelle 120 le 16 octobre et 43 en avril; il n'en resta que 68 parmi les moins valides; trois se fixèrent à Granville. Leur nombre s'accrut par le fait des mariages et des naissances; ainsi, ils étaient 83 en 1777 et 113 en 1778; ce qui fit dire à Necker : « Passe encore de payer la solde aux vieux Acadiens infirmes; mais, si on la donne aussi à leurs descendants valides, ce sera pour l'Etat une charge perpétuelle ». Une trentaine, de 16 à 40 ans, étaient dans ce dernier cas; on leur supprima la solde. Elle fut continuée aux autres, ainsi qu'il appert de deux documents convoquant les bénéficiaires, l'un le dimanche 14 mars 1775 à l'auberge de la Barque; l'autre le 12 décembre 1777 à l'Hôtel de Ville. En 1776, les secours s'élevaient à 8.361 livres.

Pendant la guerre de l'Indépendance, il y eut des irrégularités qu'aggrava la ruine du commerce maritime. Dumouriez, alors commandant du port, intervint en faveur des victimes; aux rôles envoyés le 18 avril 1778 sont ajoutés ces mots :

« La Justice et l'Humanité les ont dictés. Rien de plus touchant que l'état de cette classe infortunée contre laquelle le malheur semble vouloir épuiser sa rigueur. En proie à tout ce que la

misère a d'horrible, ces braves gens n'en conservent pas moins la droiture et la bonne foi; et leurs mœurs n'en sont pas moins pures ». « Ces observations intéressantes, répond le subdélégué de Valognes (21 avril), prouvent bien la sensibilité de votre âme. J'en ferai l'usage que méritent les motifs qui les ont inspirées. Je suis convaincu qu'elles feront impression sur le cœur de M. l'Intendant, et je provoquerai autant qu'il sera en moi sa bienfaisance ».

Faute de ressources disponibles, le ministre d'Ormesson et son successeur M. de Calonne autorisèrent, avons-nous dit, les intendants de Caen, Esmangart et Feydeau, à prélever les secours nécessaires sur les fonds libres de la capitation : ils y consentirent provisoirement, malgré l'irrégularité du procédé : car ces fonds étaient destinés au dégrèvement des taillables de la région; or, la solde des Acadiens relevait du Trésor public et non de la généralité de Basse Normandie. Aussi l'Assemblée provinciale, encore plus rigoureuse en 1787 et en 1788, n'accorda-t-elle que la moitié de la somme demandée et que pour l'année 1789. A vrai dire, les Entremont et les Bellefontaine, irrégulièrement payés, reçurent en 1783 les arrérages de cinq années, soit 1.404 livres. N'oublions pas qu'à cette époque, on faisait de grosses dépenses en Bretagne pour le transfert de 1.500 Acadiens en Louisiane; peut-être des réfugiés de Cherbourg se joignirent-ils à cette émigration. En tout cas, bien qu'en novembre 1778 quarante habitants de Saint-Pierre et Miquelon fussent venus échouer sur les côtes de Cherbourg, 57 Acadiens constituant 13 familles (des Entremont, des Landry, des Gallerne, des Granger) demandèrent d'y retourner dès la paix de 1783; mais il leur fut répondu en 1785 que, l'île étant déjà surpeuplée, ils n'y pouvaient aller que comme compagnons et non comme habitants.

Nous avons vu que ce fut de Cherbourg que partit, dès l'aube de la Révolution, le nouveau mouvement de sympathie en faveur des Acadiens : en 1790, la *Société des Amis de la Constitution*, en 1793 le représentant du peuple Garnier de Saintes intervinrent pour le rétablissement de leurs pensions

qui, à dire vrai, furent un peu lentes à venir; elle furent payées en l'an III. Nous retrouvons dans la liste de 1792 les noms de 59 Acadiens : les Mius d'Entremont, Vigier, Molaison, Bertrand, du Cap de Sable; les Granger, Landry, Melançon, de Port Royal; les Galleme, des Mines; les Lamoureux, de l'Ile Saint-Jean; des Hébert, des Henry, etc... Si d'aucuns sont âgés, d'autres sont nés en France : tous sont admis à la pension. Le 8 floréal, an V, l'administrateur du département de la Manche demande 50.000 livres pour le paiement de 12 mois échus en Ventôse dernier : il en reçoit 12.000 le 30 Prairial. Le 26 Germinal, an VI, l'administrateur demande le transfert des réfugiés vers l'intérieur, tant par suite du manque de vivres qu'à cause de l'arrivée de renforts en vue d'une expédition contre l'Angleterre. Le 9 Prairial, an VI, requête des Acadiens dans le style du temps, adressée au citoyen Merlin (de Douai), membre du Directoire exécutif, « à son âme juste et républicaine ». Le 28 vendémiaire an VI, on ne compte plus que 33 Acadiens à Cherbourg... Le 19 vendémiaire an VII, l'administrateur de la Manche sollicite 18.180 livres d'arriéré; il est vrai qu'on assimile aux Acadiens les Miquelonais disséminés un peu partout : Avranches, Granville, Genest, etc... Le 22 fructidor, an VIII, le maire de Cherbourg et le préfet de la Manche recommandent une pétition de 16 Acadiens de Cherbourg; ils se plaignent de n'avoir rien touché depuis cinq ans, alors que la vie est si chère et qu'ils n'ont plus d'appui, leurs enfants étant « au service de la patrie »; ce sont des vieillards nés en Acadie : J. B. Lamoureux, 77 ans; Hélène Vigé, 76 ans; Grégoire Landry, 75; Jean Landry, 75; Anne Moleyson, 70; Jean Melanson, 71; Marie Bertrand, 70; Marie d'Entremont, 68 Madeleine d'Entremont, 66; Jean Gagé, 65; Pierre Landry, 63. Le 3 frimaire, an X, le préfet réclame 2.000 francs de secours promis. Enfin l'enquête du 26 mars 1823 ne signale plus à Cherbourg que le marin Auguste d'Entremont infirme et la veuve Lamoureux, avec des Miquelonais à Avranches (Groult, Ballois), à Vains (Jean Dupont), etc...

III. — Saint-Malo, Saint-Servan et environs.

L'embouchure de la Rance, avec Saint-Malo, Saint-Servan et la région voisine, fut un grand centre acadien. Dès le début de novembre 1758 arrivent à Saint-Malo et à Cancale deux parlementaires anglais amenant 217 habitants de l'Ile Royale et de l'Ile Saint-Jean. Le ministre ordonne qu'on leur paie six sols par jour, comme à Rochefort. On les installe provisoirement dans des baraquements au pied de la falaise, au parc des Corbières, dans la ferme du Chemin Laurent, au quartier de la Roulais. Ils ont tant souffert qu'en janvier 1759, 42 meurent à l'hôpital de Saint-Servan; d'autres sont soignés à l'hôpital de Saint-Malo. Le 16 mars arrivent 140 autres victimes de Boscawen, 25 étant mortes en route. Le 1er avril, sur deux paquebots, 45 autres déportés de l'Ile Royale, dont 132 soldats qui sont aussitôt transférés à Rochefort; le 20 avril, encore 211, dont 120 soldats. Bref, le 30 avril, il y a 1.102 habitants de l'Ile Royale et de l'Ile Saint-Jean, auxquels on donne des secours. A eux se joignent d'autres Acadiens venus des différents ports de mer. Il faudra tous les secourir là comme ailleurs, prescrit le ministre; et ses lettres du 8 décembre 1759, du 2 mai 1760, du 30 janvier 1761 font allusion à ces secours; il s'en rapporte, du reste, aux bons soins du commissaire de la marine.

Ce fut à Saint-Malo qu'en 1762 s'organisa l'audacieuse expédition du chevalier de Ternay qui devait reprendre Terre-Neuve. Ce fut encore à Saint-Malo que Bougainville arma pour les îles Malouines et embarqua 50 à 70 Acadiens, dont il appréciait les qualités physiques et morales autant qu'il plaignait leur infortune. En 1763 et 1764, ordre est donné de transférer à Rochefort les 29 Acadiens qui désirent aller à Cayenne. En 1765, l'abbé Le Loutre fait passer à Belle-Isle celles des familles acadiennes qui étaient originaires de la Rivière aux Canards; en 1772, six familles de Saint Malo (Giroire, Daigue, Gautrot, Boutrot, Guillon)

s'inscrivent pour aller en Limousin créer des métairies sur le domaine de M. de Saint-Victour. A cette date, Saint-Malo et Saint-Servan comptaient 1.712 Acadiens. L'abbé de l'Isle-Dieu, vicaire apostolique du Canada, faisait instruire au collège de cette dernière ville quatre jeunes Acadiens; le ministre leur maintint la subsistance (4 avril 1767); deux d'entre eux, J. B. Brault et Mathurin Bourg, « après avoir étudié la philosophie à Paris » chez les Spiritins furent ordonnés prêtres à Québec en 1772, et le dernier fut envoyé en mission dans la Baie des Chaleurs.

Naturellement, nombre d'Acadiens de cette région se disséminèrent dans les différents établissements coloniaux de la métropole et des colonies; en cette région d'armement pour la pêche, beaucoup surtout se rendirent à Saint-Pierre et Miquelon; il en revint, du reste, dès 1765; le 5 décembre 1767 la goëlette *la Créole* en ramena un certain nombre. En mars 1772, un Philippe Robin cherche à les entraîner au Nouveau Brunswick pour exploiter leur habileté à la pêche; le ministre intervient. En 1776, il ne reste plus que 130 à 140 Acadiens à Saint-Malo et 400 à 500 à Saint-Servan et dans le voisinage. Passés du ministère de la Marine au ministère des Finances (1er octobre 1773), ils ne reçoivent plus comme les autres Acadiens que 3 sols par jour depuis le 31 décembre 1774; de là, nombre de plaintes et de mémoires. Le 6 février 1776, le ministre recommande au Contrôleur général ces gens qui ont tout sacrifié à leur religion et à leur roi; le 29 avril, le roi veut bien les comprendre dans les fonds disponibles. En 1783, 120 furent renvoyés « aux frais du roi » aux Iles Saint-Pierre et Miquelon rendues à la France.

Dès la fin de la guerre de l'Indépendance américaine, en février 1784, les Acadiens de Saint-Malo, égarés par d'étranges illusions, font remettre au ministre de la marine par deux de leurs délégués un placet qui contient les mots suivants :

« D'une voix unanime et d'un commun accord, les Acadiens se sont décidés pour Boston; ils acceptent la proposition [?] qui leur est faite d'y aller demeurer... Un autre motif leur fait

désirer d'y être transportés. Les Anglais s'étant rendus les maîtres de l'Acadie, tous les Acadiens furent dispersés et exposés à la fureur de l'ennemi. Ceux à qui la faiblesse de l'âge ne permit pas de s'y dérober restèrent aux mains de leurs vainqueurs et par eux emmenés à Boston où ils ont été élevés et instruits selon les rites de la secte anglaise. Quel sujet éternel de reconnaissance pour les suppliants de se voir rendus à leurs enfants, réunis à leurs neveux ! Les familles incertaines de leur sort béniraient à jamais la main bienfaisante qui leur aurait procuré cet avantage; la fermeté et l'attachement dont ils ont toujours donné des marques pour leur religion, le libre exercice qu'ils en feraient sous les yeux de leurs alliés, de leurs descendants et de leurs compatriotes rappelleraient ceux-ci du sein de l'erreur et les détermineraient infailliblement à l'abandonner pour embrasser et suivre la foi de leurs ayeux ».

Le maréchal de Castries, qui ne semblait pas entretenir de moindres illusions sur l'état d'esprit yankee que ses ignorants protégés, écrivit au Contrôleur général : « Vous voudrez bien me faire connaître leur nombre et prendre de plus grands renseignements sur l'objet de cette émigration ». Le Contrôleur se contenta de convier chez lui les députés acadiens en leur annonçant qu'il verrait ce qu'il y aurait à faire lorsque on aurait essayé les établissements en Corse. Fort heureusement, semble-t-il, les choses en restèrent là.

On trouva plus sage de diriger vers la Louisiane les Acadiens de Saint-Malo comme ceux de Nantes. Le 2 juillet 1785, le ministre de la Marine est informé que le Consul d'Espagne a frété à Saint-Malo un bâtiment pour le transport de familles acadiennes en Louisiane : il enjoint au commissaire de ne pas s'opposer à ce départ; ordre est même donné de payer 150 livres de gratification à un Mius d'Entremont qui s'y rend. On sait que le paiement des soldes et arrérages en vue de ce départ coûta au Trésor pour le seul département de Saint-Malo (28 janvier 1784) la somme de 119.119 livres 8 sols. Tous les individus valides étant partis, il ne resta plus dans la région que 227 personnes (appartenant à 110 familles) « n'ayant de capacité pour aucun emploi, beaucoup de veuves sans ressources et de familles dans le besoin. » En automne 1785, ces Acadiens

demandent la solde des 6 derniers mois de 1784 (6.214 livres), celle de 1785 (12.428 livres) et la continuation jusqu'à leur décès; soit 18.642 livres pour un an et demi, et une subvention annuelle de 12.428 livres. En 1788, 60 Acadiens de Saint-Malo et de la région reçurent 3.240 livres; les survivants reçurent 1.458 pour le premier semestre de 1789. Il y avait, en outre, à Rennes deux servantes acadiennes qui recevaient 109 livres.

Vint la Révolution. Les lois républicaines déterminèrent plusieurs recensements : ceux de 1791 et 1792 révèlent les noms d'environ 303 réfugiés venus dès 1758 d'Acadie, de Louisbourg et de l'Ile Saint-Jean : Bourque, Daigle, Aucoin, Sire, Quessy, Vincent, Melançon, Doucet, Hébert, Brossard, Robicheau, Bourg, Brau, Henry, Haché, Godet, Landry, Douairon, Dugas, etc... 170 habitent Saint-Servan, 75 Saint-Malo, 28 Pleurtuit; 27 Saint-Enogat et 3 Rennes. En adressant l'un de ces rôles,

« Le département de l'Ille et Vilaine... sollicite le paiement des six derniers mois de 1792 et les six premiers mois de 1793 de la solde qui a été accordée en exécution de l'article 11 de la loi du 25 février 1791 [à tous ceux des Acadiens et Canadiens qui en jouissent ou en ont déjà joui]. La loi du 9 mai 1792 autorisant le ministre de l'Intérieur à pourvoir sur les fonds du Trésor public au paiement de la solde accordée aux Acadiens et Canadiens, on propose au Ministre d'autoriser la trésorerie nationale à faire verser dans la caisse du département de l'Ille et Vilaine les fonds nécessaires pour acquitter ce qui est dû aux Acadiens dans l'étendue de ce département ».

Ces fonds n'étant pas venus, dit une pétition du 24 avril 1793, ils manquent de tout, même de crédit, et ne vivent que de charité. Dix-sept de Saint-Malo réclament 2.980 livres, une vingtaine de Saint-Servan réclament aussi. Le 14 pluviôse, an III, le représentant du peuple, Boursault, décida, avons-nous vu, que la somme de 6.321 livres 14 sols serait distribuée aux Canadiens et Acadiens de Port-Malo, et un état de 409 livres 4 sols est dressé pour le troisième de l'an IV en faveur de

20 Acadiens de Port-Malo. En 1793, l'évacuation de Saint-Pierre et Miquelon jeta encore sur le pavé de Saint-Servan nombre de Miquelonais: ils étaient 136 en 1815. Par suite de la stagnation des affaires et de la pénurie du trésor, trente familles de Saint-Servan se trouvent l'an VII (12 messidor) réduites au chômage et ainsi à une misère affreuse. La période révolutionnaire fut donc particulièrement dure en cette région où sévissait en outre la guerre civile. La Restauration apporta quelques soulagements : en 1816 partirent pour leurs pêcheries 309 Miquelonais. L'enquête de 1823 ne signale plus à Saint-Servan qu'une dame Clément, née Mirande, qui a six enfants, une femme Cormier qui en a deux, une femme Gautier qui en a deux aussi; une veuve Guilbeaud, née Melançon, une Le Borgne, une Mirande, une Veuve Sire, un Sire, marin; ces derniers survivants reçoivent encore des secours qui vont de 50 à 100 francs.

La région de DINAN n'était séparée de celle de Saint-Malo que par le récent artifice d'une division départementale; mais les Acadiens de l'embouchure de la Rance essaimèrent aussi sur ses bords et au delà. Le Directoire du département des Côtes-du-Nord envoie le 31 juillet 1782 l'état des Acadiens et Canadiens du district de Dinan qui ont droit de bénéficier de la solde conformément à la loi du 25 février 1791, c'est-à-dire, sexagénaires, pères et mères de famille, veufs et veuves, enfants de moins de 20 ans. Ils sont 66 nés en Acadie, à Louisbourg, à Saint-Pierre ou en Bretagne et domiciliés à Dinan, à Plouër, à Pleudihen, à Trémèreuc; ce sont des Bourque, Aucoin, Daigle, Pitre, Petipas, Boudrot, Thériot, Landry, Hébert, Giroir. Quelques-uns n'ont rien reçu depuis 1784 ou 1778 ou même depuis 1773. Des 7.603 livres qui leur sont dues d'après la nouvelle loi, ils n'en reçoivent que 1.500 en l'an II : car les uns n'ont rien touché et les autres qu'un an. Le 28 floréal, an II, le représentant du peuple, Le Carpentier intervient en leur faveur au nom de « l'humanité et de la justice ». En l'an VI, des 16 Acadiens de Pleudihen, sept se plaignent de n'avoir rien reçu depuis le 1er vendémiaire, an III,

4 de Dinan et 3 de Tréméreuc depuis le 15 Thermidor an IV; les 10 de Plouër ont été payés jusqu'au 3 frimaire an VI.

A l'autre bout du département, LANNION fut, pendant la Révolution, un assez important refuge de Miquelonais. Le 26 nivôse an V, ils reçurent de Port-Brieuc 1.584 livres. Le 15 ventôse, an VIII, 29 réclament des secours. L'enquête de 1822 relève à Lannion un ménage Mirande qui a quatre enfants et à Pleudihen, une vieille fileuse Aucoin qui reçoit 90 fr.

IV. — MORLAIX, BREST ET LE MORBIHAN.

MORLAIX dut surtout à l'abbé Le Loutre son importance au point de vue acadien. Il y était né en 1709. Ancien Spiritin, prêtre des missions étrangères, il avait séjourné près de 20 ans en Acadie (1737-1755) où il exerça une grande influence. Missionnaire des Micmacs, il tenta, avons-nous vu, d'organiser autour de Beauséjour une Acadie française; mais la lâche capitulation de Vergor l'obligea à s'enfuir à Miramichi. Pris en mer par les Anglais qui le détestaient, il resta huit ans leur prisonnier à Portsmouth, à Plymouth et à Jersey malgré toutes les interventions du gouvernement français. Il jouissait d'une grande faveur auprès de Choiseul qui l'employa pour l'organisation de ses établissements, surtout celui de Belle-Isle, et qui lui donna une pension de 600, puis de 1.200 livres, en attendant l'octroi d'un bénéfice de 3.000. En décembre 1772, il mourut subitement à Nantes, alors qu'il préparait l'établissement acadien en Corse.

Au début de 1759 arrivèrent des troupes de Louisbourg; puis, en septembre, des troupes du Canada : 131 officiers et soldats, avec 33 femmes et enfants de Montréal. En mai 1763 survinrent 384 prisonniers acadiens, arrachés aux bagnes anglais; on les logea dans les casernes et la municipalité décida (23 septembre) que les enfants seraient instruits gratuitement; ce dont Choiseul remercia le maire. Par contre, l'année suivante, le logement ayant été supprimé, le roi intervint (23 septembre 1764); on remboursa les Acadiens, d'où félici-

tations nouvelles (24 nov. 1765). Pas plus à Morlaix qu'ailleurs, Cayenne n'eut de séduction pour ces réfugiés. Le roi eut beau promettre (5 juillet 1764), outre sa protection spéciale, une gratification de 50 livres par famille de 3 personnes, des égards particuliers au cours du passage gratuit, deux ans de vivres, autant de terres qu'on en pourrait cultiver et tous les outils nécessaires; rien n'y fit : 24 familles hésitèrent, puis renoncèrent. Il fallut donc les diriger vers Belle-Isle, ce à quoi s'employa, avons-nous vu, avec autant de zèle que de succès, l'abbé Le Loutre; il compléta à Saint-Malo le nombre requis de 78 familles. Celles qui restèrent à Morlaix demandèrent en décembre 1766 des landes en Bretagne et en septembre 1775 des terres du roi; requêtes vaines. En 1772, Morlaix ne comptait plus que 166 Acadiens. En 1779, ils se plaignent de ne plus recevoir la solde de 3 sous. Mais la grande liquidation louisianaise donna aux 80 survivants 4.325 livres en 1784, 8.650 en 1785, et leur promit une subvention annuelle de 2.025 livres. En 1786, 42 demandent, comme à Saint-Malo, le passage aux Etats-Unis. Vergennes le leur accorde (7 juillet); et, des 37 qui restent, 16 demandent la paie de 6 sols et 21 la paie de 3 sols. Ces 37 reçurent 1.998 livres en 1788 et 972 le semestre suivant.

Comme partout, la loi mal étudiée de 1791 fit surgir à Morlaix des demandes de soldes de la part d'Acadiens qui depuis nombre d'années s'en passaient : 67 s'inscrivent sur la liste, 8 Dupuis-Granger, 8 Leblanc-Héber, 7 Levron-Richard, 6 Tério, 5 Leblanc, 4 Héber-Leblanc, 4 Richard, 3 Daigre, Prince, Granger, etc... La plupart, nés en Acadie, en Angleterre, en Bretagne, sont venus en 1763 et sont ouvriers ou marins; les femmes sont couturières ou lingères.

Un état du 24 ventôse an VI réclame 8.049 livres pour 70 acadiens du département du Finistère. Or, Brest, malgré son importance militaire, bien qu'il eût reçu le 3 décembre 1760 le piteux Vaudreuil et les principaux officiers du Canada, ne compta jamais beaucoup d'Acadiens. Il n'y en avait en 1785 que 9 qui reçurent 657 livres de soldes et arrérages et 8 en 1788 et 1789 qui en reçurent 648. Mais en 1792 vinrent des réfugiés

de Saint-Pierre et Miquelon (« Le peu que nous avions sauvé, disent-ils, nous avons été obligés de le vendre à vil prix pour nous garantir de la misère », 23 germinal, an IV); si bien que les listes de 1793 et de l'an VIII (21 ventôse) proposent pour la solde 32 Acadiens de Brest : Hébert, Richard, Le Blanc, Doucet, Thériot, Thibodo, Daigre, etc... en même temps que deux nombreuses familles de Concarneau revenues de Belle-Isle, 10 Melançon et 6 Granger, et deux Granger de Quimper. En 1816 partirent de Brest 235 Miquelonais, dont, sans doute, ceux de Lannion. Enfin l'enquête de 1822 ne mentionne plus d'Acadiens à Brest, mais 33 à Morlaix; une Cormier avec sept enfants, un Leblanc et une Hébert avec quatre, deux autres Hébert avec trois enfants chacun, deux Richard, une Thériot, etc...

La région du MORBIHAN ne prit d'importance pour les Acadiens que par suite de l'établissement de Belle-Isle. Il y vint bien, à Port-Louis en 1768, nombre d'Acadiens parmi les réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon; mais la plupart, ne pouvant subsister avec les six sols par jour, demandèrent de rejoindre leurs familles dans les différentes provinces et y furent autorisés (24 février). Il est vrai qu'en octobre 1778 vinrent s'ajouter d'autres victimes des Anglais les nouveaux évacués de Saint-Pierre et Miquelon; mais combien restèrent? A Lorient, 26, de six familles différentes, reçurent en 1784 (2e semestre) 711 livres; en 1785, 1.423 livres; en 1788 huit reçurent 552 livres et en 1789 (1er sem.) 216. A Vannes, les neuf membres d'une famille Granger, chassés de Belle-Isle par un incendie, reçurent de même leur solde : 738 livres en 1784 et 1785. Mais, à cette même date, de 219 Acadiens (42 familles) de Belle-Isle, dix-sept seulement étaient admis à la solde; d'où 930 livres en 1785; et encore l'intendant de Bretagne n'en estimait que 10 besogneux; huit reçurent 216 livres en 1789 (1er semestre). Or, d'après la stupide loi de 1791, outre une centaine d'autres Acadiens, plus de 200 Acadiens de Belle-Isle avaient droit à des secours, alors que, presque tous laboureurs, ils s'étaient créé sur leurs terres des moyens d'existence. Le

rôle du 24 août 1793 n'en a pas moins un certain intérêt. Le district de Hennebon compte à Lorient 46 Acadiens, à Port-Louis 2: des Aché, Daigre, Granger, Le Blanc, Thiriot, Thibaudeau, Melançon; le district de Vannes 12 : Granger, Daigre, Richard; le district d'Auray, 234, dont 11 Thériot à Auray, 8 Trahan à Locmariaquer, 5 Trahan à Quiberon. Des 210 Acadiens de Belle-Isle, 104 habitent Bangor, 58 Palais, 28 Sauzon, et 20 Locmaria; ils s'appellent Daigre, Thibaudau, Thériot, Boudrot, Landry, Granger, Le Blanc, Richard, Trahan, Gautro, Arsenau; ils sont presque tous originaires de la Rivière-aux-Canards; leurs familles sont nombreuses. L'enquête du 15 novembre 1822, négligeant Belle-Isle, signale à Port-Louis des Cormier (capitaine), des Richard (chirurgien), des Vigneau (capitaine), des Chiasson, des Le Blanc; à Lorient, des Groult et des Sire; les familles comptent 5, 6 et 7 enfants.

V. — Nantes

Nantes ne prit d'importance pour les Acadiens qu'après l'affaire Pérusse. Auparavant, en 1772, il n'y en avait que sept; c'étaient, sans doute, de ces Acadiens qui, revenus de la Martinique à Concarneau et à l'île de Batz, avaient été le 24 avril 1768 autorisés à s'établir à Nantes. 178 évacués de Saint-Pierre et Miquelon en 1778 furent débarqués à Nantes. Mais, après l'échec du Poitou, les 1400 à 1500 Acadiens, transférés en cette ville, y formaient, selon l'expression de Necker, comme «un corps de nation ». « La Finance » leur continuait leur solde, en attendant qu'ils fussent transportés en Louisiane aux frais de l'Espagne, qui devait également leur continuer cette solde pendant deux ans. Les affaires traînèrent ; la guerre de l'Indépendance survint; ce ne fut qu'en 1785 que se produisit l'exode de 1.244 Acadiens de Nantes (sur 1.434), auxquels se joignirent environ 250 autres de Bretagne (embarqués à Lorient et à Saint-Malo), soit en tout plus de 1.600. Le gouvernement avait eu à cœur de régler, avant leur départ, leurs

soldes, leurs arrérages et même leurs dettes privées : il en résulta pour la seule ville de Nantes et pour la seule année de 1784 une dépense de près de 300.000 livres, et pour la Bretagne entière, de 1776 à 1787, l'énorme somme de 791.282 livres. Or, dans la région de Nantes, il restait encore en 1785 une centaine d'Acadiens pourvus d'emploi et 190 vieillards, femmes et enfants incapables de se suffire. Ces 282 Acadiens reçurent 15.439 livres pour le 1er semestre de 1784 et 30.879 pour l'année 1785. Il est dit le 22 mars 1786 que 18 ne peuvent se passer de la solde de six sols (au lieu de trois), mais que onze accepteraient en échange des lettres de maîtrise et de petits emplois. Ces derniers durent avoir en partie gain de cause : car il n'est versé en 1788 que 864 livres à six Acadiens; mais, au 1er juillet 1789, 378 à quatorze.

Vinrent alors les confuses lois républicaines qui font surgir tant de solliciteurs qu'en mai 1792 l'administrateur du département de la Loire-Inférieure ne trouva rien de mieux que de classer les quémandeurs en trois classes : 1° — 91 « vrais Acadiens non établis avec des Françaises, dont 34 nés en Acadie et lieux voisins. » Un entrepreneur Henri trouve le moyen d'organiser en un syndicat (déjà !) ce petit monde d'Acadiens; ils s'appellent Boudrot, Giroir, Bourg, Leblanc. Aucoin, Dupuy, Landry, Daigre, Poirier, Granger, Dugas, Melanson, Trahan, Leblanc; ils sont presque tous marins, journaliers ou domestiques. 2° — 137 descendants, parents ou alliés d'Acadiens nés Vincent, Trahan, Gaudet, Dugas, Haché. Aucoin, Boudrot; 3° — 22 autres, apparentés ou alliés à des Acadiens; soit en tout, 250. De ces Acadiens, 20 habitent Paimbœuf : des Granger, Trahan et Poirier. Le 16 nivôse de l'an VII, les plus malheureux d'entre eux, des vieillards, des infirmes, des veuves ou des orphelins dont les maris ou pères sont « morts au service de la République », se plaignent de n'avoir rien reçu depuis le 7 messidor an III, alors que la guerre a « dérangé les affaires commerciales ». L'année suivante, 22 nivôse, an VIII, surgissent 97 réfugiés de Saint-Pierre et Miquelon, dont 41 ont droit aux secours conformes à la loi du 28 germinal an VII;

leurs demandes sont, le 26 Thermidor, appuyées par les Membres du Corps législatif de la Loire-Inférieure : « de pauvres veuves languissent dans la plus affreuse misère, surtout en ce département où l'anéantissement du commerce maritime et les désastres accumulés du chef-lieu (guerre civile) ont porté la misère au dernier degré. » « Je vais m'occuper de cette classe intéressante de citoyens, écrit dès le 11 fructidor le ministre de l'Intérieur, et mettre sous peu un terme à leurs souffrances ». Le 17 frimaire an IX, recommandation du ministre de la marine au ministre de l'intérieur en faveur de ces « infortunés Acadiens réduits à une misère extrême : ils ont des droits incontestables à la bienfaisance nationale. ». Suit, entre autres, une liste de seize veuves; elle montre que, profitant ou non des dispenses demandées, les Acadiens se mariaient surtout entre eux : Molaison, née Grangé; Vincent, née Trahan; Renaud, née Poirier; Aucoin, née Leblanc; Blanchard, née Grangé; Baudrot, née Dugas; Clavé, née Trahan; Daigre, née Thériot; Dupuy, née Aucoin; Melançon, née Grangé; Moyse, née Bourg; etc... Un recensement de décembre 1815 compte à Nantes 106 Miquelonais dont nombre d'Acadiens.

Enfin, l'enquête de 1822 montre : 1° à Nantes, un capitaine de marine Coste, mari d'une Cormier, (huit enfants); un Poirier, patron de gabare (femme et 2 enfants); un Mirande, préposé aux douanes; une Hébert, veuve d'un capitaine au cabotage; une veuve Leblanc (2 enfants) qui tient une école maternelle; une veuve Rousselle, née Aucoin, fileuse; une veuve Barra, née Leblanc (quatre enfants) sans ressources; une veuve Clavet, née Trahan (sans ressources); 3 sœurs Boudrot (sans ressources); une veuve Chevrel, née Molaison (2 enfants); une dame Pacaud, née Granger (quatre enfants); une dame Tibodeau (huit enfants); etc... 2° à Paimbœuf, une Pacaud née Granger; une Trahan; une Granger; une veuve Archer, née Trahan. Ce grand nombre de veuves s'explique par le fait que beaucoup de maris, étant marins, avaient «péri en mer ».

VI. — Rochefort et la Rochelle

L'Aunis est une importante région pour les Acadiens. C'est à Rochefort qu'on rassembla officiers et soldats revenus d'Amérique après la perte de l'Ile Royale et du Canada ; ainsi s'explique que nombre d'officiers pensionnés se fixèrent en cette ville ou dans la région, au lieu d'aller à Tours et à Loches qui leur furent assignés. « La plus grande partie de ces familles étant dans le pays d'Aunis, dit un mémoire du 23 mars 1774, il conviendra de faire à l'avenir le fonds de 49.838 livres à Rochefort, sauf aux autres ports à s'entendre avec ce dernier ». C'est également à Rochefort que, sur ordre du roi, (9 mars 1765) on constitua un dépôt des archives de l'Amérique septentrionale (en particulier l'état civil) dont la garde fut confiée au Sieur Haran, écrivain de la marine. Bien qu'une partie de ces documents fût transférée plus tard (après hésitation en 1776) au ministère de la Marine, alors à Versailles, les archives de Rochefort n'en restent pas moins l'un des plus importants dépôts pour l'Acadie comme pour le Canada et la Louisiane : on y compte 1091 volumes de manuscrits et un nombre considérable de documents divers. Enfin, Rochefort fut le port où l'on organisa l'expédition de Guyane et d'où, par conséquent, partirent pour Cayenne le plus grand nombre de colons, acadiens ou autres.

Dès octobre 1758 et l'année suivante arrivèrent donc nombre d'officiers et de soldats de Louisbourg et en 1760 et 1761 ceux du Canada : 15 listes étaient annoncées dès le 27 décembre et de lamentables envois arrivaient toujours. Il n'y avait pas que des militaires : le 11 décembre 1758, le ministre ordonne de payer 12 sols par jour aux religieuses de l'Ile Saint-Jean et le 9 octobre de donner des secours aux habitants de l'Ile Royale ; les uns et les autres réfugiés à La Rochelle. Un habitant s'étant plaint, le ministre insiste sur l'urgence de ces secours (4 mai 1759). Le 2 août 1759 arrivent encore d'autres réfugiés de l'Ile Royale ; le 12 août 1760, parmi les 110

prisonniers, 9 familles pour lesquelles l'abbé Maillard a capitulé; c'étaient ces malheureux évadés de l'Acadie française et de l'île Saint-Jean qui fuyaient à travers les bois vers Québec déjà pris. En janvier 1761, il en est signalé d'autres venant de Ristigouche. Bref, en mars 1765, il y avait déjà à la Rochelle et à Rochefort 367 habitants, tant du Canada que de l'Acadie, de l'Ile Royale et de l'Ile Saint-Jean; ils recevaient la subsistance; par pitié, on porta la solde des enfants à 12 sols en 1768. Deux recensements comptent, l'un du 8 janvier 1770, 149 réfugiés à la solde; l'autre du 20 mars, 99, pour la plupart Acadiens; les uns sont revenus de Cayenne, de la Martinique ou de Saint Domingue en 1765 et 1766; les autres, de Miquelon en 1767, 1768 et 1769; les enfants sont nés un peu partout: ainsi, sur cinq petits Thériau d'une même famille, l'aîné est né en Acadie, trois autres à Miquelon et le dernier à la Rochelle. Le 15 mai 1772, une « liste des familles acadiennes qui attendent une destination » précise que 67 sont au rôle de Rochefort et 34 au rôle de la Rochelle; elle ajoute : « Fort peu sont dans le cas de pouvoir être émigrés sans inconvénient :... plusieurs d'entre eux seraient plus à charge du roi en quelque lieu qu'on les transporte ». En 1778, après la prise de Saint-Pierre et Miquelon, (70 nouveaux déportés à la Rochelle, 45 à Rochefort), on décida de les rassembler tous à la Rochelle pour des raisons d'économie : décision qui ne fut pas mise à exécution. Dès le traité de Versailles, 120 Miquelonais de La Rochelle retournèrent à leurs pêcheries.

Après la Révolution, le recensement de 1792, conforme à la loi du 25 février 1791, ne compte plus à la Rochelle que sept Sire, et à Rochefort que des Gautier et un Foucher, de Beauséjour, un Granger et un Bourgeois de Beaubassin. Où étaient passés les autres? à Saint-Pierre et Miquelon sans doute : car, le 16 brumaire an III, un état de réfugiés amenés de ces îles sous pavillon anglais cite des Dugas, des Vigneau, des Le Blanc, et un recensement de 1815 en compte à la Rochelle 71. Une requête du 25 prairial an IV déclare que « la détresse est à son comble », alors que « les enfants se sont dévoués et

embarqués au service de la République ». « Nous languissons dans la plus affreuse misère, répètent-ils le 5 Thermidor an V; depuis dix mois, nous n'avons rien reçu des secours promis par la loi ». Le 25 ventôse an VII, les déportés de Saint-Pierre et Miquelon sollicitent « quelques secours qui puissent diminuer les horreurs de leur misère; » la municipalité appuie leur requête,en les déclarant « recommandables par leur patriotisme et toutes les qualités qui caractérisent le bon citoyen. » Enfin un état du 17 brumaire an VII attribue des secours à environ 130 Acadiens et Canadiens domiciliés à la Rochelle, à Rochefort, à Saintes et à Saint-Jean d'Angely. [En 1816 repartent pour leurs pêcheries 125 Miquelonais de la région].

A cette malheureuse plèbe se trouvaient mêlés en une commune misère les ci-devants ou filles de ci-devants jadis officiers ou fonctionnaires de la Nouvelle France; car l'enquête de 1822 et de 1823 compte : 1° — à la Rochelle, 20 familles miquelonaises et 8 canadiennes, dont une femme Basset, née Cormier, une femme Briant, née Boisramé, une femme Hébert, deux familles Vignaud, qui ont chacune quatre enfants et reçoivent 100 francs à chaque distribution ; 2° — à Rochefort, quatorze familles miquelonaises et cinq canadiennes dont deux Brodot, une Rodrigue et une Vigneau ; 3° — à Saint-Jean d'Angély, deux Dangeac et deux Dûchambon ; 4° — à Saintes, deux Dangeac, une Leneuf de Boisneuf et une Sire. « Tous ces réfugiés, dit le Préfet, sont dans un état d'infortune qui leur mérite la continuation des secours qu'ils reçoivent ». Les deux Dangeac, de Saintes, sont recueillies chez une bienfaitrice; celles de Saint-Jean d'Angely, fort gênées », habitent avec les deux Duchambon dans une petite maison. Ces Dangeac méritaient d'autant plus de sympathie que leur père, officier du Canada, était devenu un excellent gouverneur de Saint-Pierre et Miquelon, honnête et humain, habile et ferme.

Parmi les réfugiés de l'Ile Royale à Rochefort se trouvait un forgeron de Louisbourg du nom de Martin originaire de Vence, près de Nice, il fut sergent des compagnies franches pendant le siège de 1758; gendarme à Rochefort, il envoya

son fils Pierre (né à Louisbourg le 29 janvier 1752) suivre les cours d'hydrographie de la ville. Celui-ci s'engagea bientôt comme mousse pour dix-huit mois, fut nommé aide-pilote en 1769, puis pilote; il perdit l'œil gauche à la bataille d'Ouessant, se distingua sous le comte d'Estaing aux Antilles et sous le chevalier de Boufflers au Sénégal, reçut la croix de Saint-Louis; il fut promu lieutenant de frégate, puis lieutenant de vaisseau en 1788. Fidèle au service de la République, il se signale bientôt comme réorganisateur de la marine à Toulon qu'alors éprouvaient durement la guerre civile et les attaques anglaises, puis comme stratège habile dans les eaux du Golfe Jouan. Vice-amiral estimé de l'Empereur, il finit sa carrière comme préfet maritime de Rochefort; le comte Pierre Martin meurt en 1820 anobli par le gouvernement de la Restauration. Sa fille épousa le futur amiral Comte Pouget qui a raconté son histoire.

VII. — Bordeaux et autres lieux

La bibliothèque municipale de Bordeaux possède l'un des plus importants fonds acadiens; plus de 200 lettres et près de 100 mémoires ou circulaires concernant les établissements en France; c'est le dossier du commissaire de la marine Lemoyne qui de 1766 à 1774 fut chargé d'organiser ces établissements. La ville de Bordeaux eut, toutefois, peu d'importance pour les Acadiens, bien qu'en 1760 on y eût encore organisé le ravitaillement du Canada. Le 20 mars 1759, il est pourtant fait mention des secours à fournir aux habitants de l'Ile Royale et de l'Ile Saint-Jean récemment amenés en même temps que des troupes de Louisbourg. Le 27 octobre 1763, il est également ordonné de fournir des secours aux Acadiens ramenés de New-York et de rétribuer le capitaine qui a retiré ces malheureux des géhennes d'Amérique. Le 4 avril 1775, le ministre promet au maréchal de Noailles de continuer, dès que les fonds seront disponibles, la subsistance aux 36 habitants de

l'Ile Royale retirés à Bordeaux. Sous la Révolution l'administration trancha en faveur du paiement de 27 mois d'arrérages à 20 Acadiens : des Haché, de Tintamare, et des Brau, de Beauséjour, (il y a en outre des Comeau, Buot et Devaux, 21 avril 1792) et le 19 Prairial an III, onze (des Brau, Haché, Aucoin, Desrayers) sont appelés à bénéficier de secours demandés à la Trésorerie. En 1815, il y avait encore 45 Miquelonais. Enfin, l'enquête de 1822 cite 7 Vigneaux « très industrieux », 4 Cormier, 4 Dugas, 4 Comeau, un Petipas et une Doucet.

Nous avons vu que les Acadiens du Poitou reçurent tant du marquis de Pérusse que de l'intendant de Poitiers une solde graduellement décroissante : ainsi, un certain Hébert, qui touchait 108 livres en 1778, n'en avait plus que 36 en 1781. Le recensement du 15 frimaire an VI (5 décembre 1797) compte 20 Acadiens à Montoiron, 39 à Pleumartin, 39 à Saint-Savin. L'enquête de 1822 ne fait pas mention d'eux : on devait les considérer comme assimilés à la population locale.

Il y avait encore après la Révolution quelques Acadiens épars dans le reste de la France ; ainsi, à Marmande, une Elizabeth Gautier, veuve d'un « capitaine marchand », une Adélaïde Bourdon, de Sainte-Anne de Ristigouche (sans doute fille du dernier officier de la région) et un René d'Accarette, de l'Ile Royale ; à Saint-Jean de Luz, sept Acadiens de Louisbourg, probablement revenus de Miquelon ; à la Bastide (Gers), une Marie Dupuy qui, née à la Grand'Prée des Mines et déportée en Nouvelle Angleterre, était revenue de Saint-Domingue en 1775 ; à Versailles, une Geneviève Thiriot ; à Paris, une Marguerite Robichot ; à Lille, une Sire et une Caïssy ; à Avranches, une Chesnay (15 prairial VII) ; à Poissy, à Palaiseau, deux autres encore.

La lente extinction isolée de ces derniers déracinés nous montre de quelles tribulations, de quels incessants déplacements fut faite leur lamentable destinée. En voici quelques exemples : Jacques Vigneau, dit Maurice, né en Acadie, dépu-

té de l'Ile Royale, vient en France, passe à Saint-Pierre et Miquelon, en revient et y retourne; Madeleine Henry, née en Acadie, épouse un Canadien de Québec, est déportée en France; on l'envoie aux Malouines; elle en revient, indigente. Anne Comeau, née en Acadie, est déportée en Caroline; elle passe à Saint-Domingue; puis vient en France. Un certain Clermont, déporté en France, est passé aux Malouines; il en revient et passe à Miquelon; il en revient et demande enfin (décembre 1774) de se fixer sur les terres du marquis de Pérusse. Judith Leprince, de l'île Saint-Jean, est à seize ans (1758) déportée en France après la prise de Louisbourg; en 1764, elle passe à Cayenne et en revient en 1765; on la ramène à Rochefort où meurt son père. François Granjean de 65 ans, père de six enfants, a passé de Louisbourg en France en 1758, de France à Miquelon en 1773, de Miquelon à la Rochelle en 1778, de la Rochelle à Miquelon en 1783, de Miquelon à Boston en 1793; il est à Nantes le 6 Messidor an VI.

« Pierre qui roule n'amasse pas mousse ». Il n'est pas douteux qu'une pareille instabilité dut singulièrement affaiblir le moral de certains de ces pauvres gens qui ne se sentaient jamais nulle part chez eux; de plus, les belles promesses qu'on leur avait faites, les beaux projets d'établissement dont on les entretenait sans cesse ajoutaient à ce malaise de dangereuses illusions d'Eldorado qui s'achevaient en déceptions amères; enfin, la solde intermittente qu'on leur donnait, trop faible pour leur suffire, ne leur faisait pas moins perdre cette belle qualité dont ils avaient donné tant de preuves naguère : une souple énergie, pleine d'initiative et de confiance en soi. Au lieu de faire tant de mirifiques promesses, au lieu de les entraîner en de grandes entreprises et de chimériques aventures, au lieu de gaspiller si légèrement d'énormes sommes d'argent, le gouvernement français eût mieux fait d'employer modestement ses très généreux subsides à de moindres œuvres plus pratiques, mais mieux étudiées. Répétons pour sa décharge, toutefois, que la question acadienne se posa pour la France en pleine crise politique et financière : sous l'ancien régime, les

suites d'une guerre désastreuse, puis une autre guerre encore, l'attente permanente d'une catastrophe sociale; sous le nouveau régime, cette catastrophe, une agitation perpétuelle, guerre civile, guerre étrangère; enfin, pour comble de malheur, les pauvres réfugiés se trouvèrent précisément sur ces frontières maritimes de la France qui, après les frontières terrestres, furent les parties du territoire les plus éprouvées, en nos ports de l'ouest condamnés par le blocus anglais à de longues années de chômage. Il serait donc souverainement injuste de ne juger le sort des Acadiens en France que par les plaintes que, comme tant d'autres Français, ils firent entendre en ces heures de détresse générale : les malheureux sont toujours, et pour cause, plus prodigues de récriminations que de remercîments; il faut également tenir compte de la constante bienveillance et de la bonne volonté très souvent effective qui leur furent témoignées tant par les gouvernements contraires de deux régimes successifs que par les initiatives privées et locales de régions fort différentes. En somme, les Acadiens furent, pendant plus d'un demi-siècle, traités en compatriotes sympathiques par des Français qui, royalistes ou républicains, firent également, quoique parfois gauchement, de leur mieux et qui, en toute sincérité, déplorèrent de ne pouvoir faire davantage.

Sources et autres références.

Archives Nat. — *Colonies.* Acadie C 11D vol. IX, Réfugiés. Série B, vol. 104-189, mêmes références qu'au chap. XX
Arch. Nat. — *Finances.* Mêmes liasses F4 et F15 qu'au Chap. XXII
Arch. Min. Colon. — Série G1, vol. 122, Réfugiés (1765-1779)
Arch. Canada. — Rapport 1905 I, 232-441. 1905 II, 328-339
Félix Mourlot. — *Les Acadiens en Basse Normandie*, Alençon, 1901.
Comte Pouget. — *Vie et campagnes du Vice-amiral comte Pierre Martin*, Paris, 1853.
Th. Quoniam. — *Acad. réfugiés à Cherbourg*, op. cit.,
Amiot. — *Inventaire des Archives de Cherbourg.*

CHAPITRE XXIV

JUGEMENTS ET VERDICTS

Maintenant que nous avons vu, en détail, après la froide et brutale perpétration du crime acadien, ses incalculables conséquences tant en Amérique qu'en Europe, nous pouvons porter sur ce monstrueux crime politique un jugement motivé ou plutôt écouter les verdicts rendus au cours de l'Histoire par les juges les plus divers et les plus autorisés en France, en Angleterre et en Amérique.

Résumons les faits. Un auteur néo-écossais, le juge Savary, a condensé, en une page de son *Histoire du Comté d'Annapolis*, presque tout le pathétique de « cette épouvantable affaire ».

« La somme de misère causée par cet événement fut incalculable; mais, lorsqu'on réunit toutes les autres circonstances cruelles et terribles, le tableau devient un des plus poignants dans l'histoire des souffrances humaines : des gens paisibles et prospères, aux mœurs simples, ardemment attachés à leur religion, vivant dans l'abondance sinon dans l'opulence, arrachés soudain de leurs foyers par la force militaire; leurs terres confisquées; leurs maisons pillées et brûlées; leurs églises détruites après avoir été profanées par l'occupation de la soldatesque; entassés à bord de navires nullement appropriés, loués au mois pour l'occasion, pourvus de maigres provisions; nul confort pour les vieillards et les malades; des maris séparés de leurs femmes; des pères et des mères, de leurs enfants; des amis, de leurs amis; par un temps inclément, à la fin d'un automne septentrional et au début de l'hiver, emmenés dans la pauvreté et dans l'exil en captifs chez un peuple ayant une autre religion et

parlant une autre langue; chez un peuple qui avait pour eux de l'aversion par antipathie nationale et qui abhorrait leur culte comme superstition et idolâtrie; abandonnés à la merci de fonctionnaires municipaux et vivant en indigents de secours distribués avec parcimonie, à contre-cœur; leurs moindres actes soumis à une surveillance soupçonneuse, leur liberté restreinte par des règlements vexatoires; tous languissants, atteints de nostalgie, beaucoup mourant le cœur brisé; enfin, les misérables survivants d'une captivité de sept années, dirigeant leurs pas fatigués vers leur patrie désolée dans l'espoir de finir leurs jours aux lieux de leur naissance; et là, ne trouvant plus rien que de douloureux souvenirs d'un bonheur qu'ils ne devaient jamais plus connaître ici-bas ».

Et, ce que notre auteur ne dit pas encore, c'est le nombre de victimes, l'étendue de la dispersion, le triple et même quadruple renouvellement de l'iniquité, l'implacable acharnement des bourreaux jusqu'après le retour de l'exil, la violation des consciences chez les enfants arrachés de force aux bras et à l'influence des parents; ce qu'il ne dit pas, c'est le monstrueux parti-pris, très lucide, très méthodique, aussi minutieux qu'acharné, aussi brutal qu'hypocrite d'exterminer matériellement et moralement tout un peuple martyr et innocent.

Il semble bien qu'en France, à cette époque, pareille iniquité à l'égard de compatriotes eût dû soulever l'opinion publique qui commençait à naître. Mais cette opinion fut tout à la fois mal informée et mal guidée. Le 1 avril 1756, Drucour et Prévost ne parlent qu'incidemment des « indignes traitements que les Anglais font subir aux habitants français de l'Acadie », de leur « intention de faire tout le possible pour secourir les malheureux qui restent et les faire passer sur l'Ile Saint-Jean ». Vaudreuil n'est guère plus explicite. Les missionnaires eux-mêmes, le Père Germain, MM. Maillard et Manach ne semblent pas se rendre compte de l'énormité des horreurs commises. Et puis, quelques mois plus tard, vinrent, pour accaparer l'attention, toutes les angoissantes crises d'une guerre désastreuse. Ce n'est qu'au cours et surtout vers la fin de cette guerre, lorsqu'en tous nos ports de l'Atlantique et de la Manche af-

fluèrent les malheureux déportés de l'Ile Royale et de Saint-Jean et surtout les prisonniers d'Angleterre que l'on commença à connaître et à comprendre, à s'indigner et à s'émouvoir. En 1762, un *Mémoire sur la dispersion des Acadiens* conclut par ces justes paroles d'avertissement : « Puisse cet écrit rappeler à tous les Français le souvenir de ce peuple malheureux et leur inspirer les sentiments d'horreur qu'une dispersion aussi cruelle doit susciter. Si je connaissais un homme en place, je ne cesserais de lui dire : « N'oubliez pas les Acadiens et sou-« venez-vous des Anglais. » On n'oublia pas : roi, ministres, peuple s'émurent vraiment ; nous en avons vu les preuves : ce furent les philosophes qui ne s'émurent pas.

Une stupide anglomanie aveuglait encore ces meneurs de l'opinion publique ; ils prenaient pour des principes rationnels leurs préjugés politiques. Oui, à l'heure même où nos implacables ennemis s'acharnaient à notre ruine partout, aux Indes comme en Europe, avec une âpreté et une mauvaise foi insignes, à l'heure où le haineux Pitt réclamait *per fas et nefas* l'humiliation définitive de la France, la totale destruction de notre empire colonial, le chœur des encyclopédistes entonnait béatement la louange des vertus anglaises, de la loyauté anglaise, du libéralisme anglais, et le chef même de ce chœur funeste, Voltaire, qui cyniquement célébra la prise de Québec, aimait mieux, en son fanatisme à rebours, prendre contre le clergé de France la défense de sacrilèges trop châtiés peut-être que contre les Anglais la défense d'un peuple entièrement innocent. Bien mieux, avec une aberration déconcertante, son disciple, le naïf Raynal, qui n'avait guère d'abbé que le nom, étouffait sa pitié larmoyante pour les Acadiens qu'il louait par ailleurs sans mesure, afin de se mieux livrer à son puéril culte des Anglais si longuement célébré à tort et à travers. « Pauvres gens ! s'écrie-t-il stupidement à propos des Acadiens en sa fameuse *Histoire philosophique et politique des Etablissements et du Commerce dans les deux Indes* ; ils étaient vertueux ; mais il faut qu'ils aient eu bien des torts vis-à-vis des Anglais pour avoir forcé ces derniers à user de telles rigueurs ». A vrai dire,

de ces rigueurs, écrit le Rév. Andrew Brown en ses Manuscrits du British Museum, « il ne connaissait ni même soupçonnait la dixième partie ». Peut-on, toutefois, pousser plus loin la sottise, l'injustice et l'ignorance d'un parti-pris soi-disant philosophique? L'aveugle anglomanie de l'abbé voltairien et le scandaleux succès de son livre n'ont pas peu, hélas ! contribué à la perte définitive de l'Acadie et du Canada ; cet inepte politicien propagea la légende que nos colonies étaient ruineuses, parce que nous n'avions jamais été et ne saurions jamais devenir de bons colonisateurs; comme si, en dépit des vices du gouvernement, les faits et les hommes ne plaident pas hautement en faveur de notre rôle passé et présent. Sous cette déplorable influence, malgré d'instantes adjurations (Mémoire de décembre 1777), Vergennes, avec sa fâcheuse politique des « mains nettes », ne sut pas plus recouvrer le Canada que l'Acadie, lorsque s'offrit à lui l'ultime occasion de la guerre de l'Indépendance.

Les Anglais, pour leur part, n'ignoraient nullement l'abomination de leurs actes. Ils savaient bien qu'ils avaient commis là, en un pays perdu, un crime aussi inavouable qu'inexpiable, dont la révélation ne pouvait qu'à jamais souiller leur honneur. Aussi s'efforcèrent-ils très tôt, non seulement d'en atténuer l'horreur, mais d'en supprimer jusqu'aux preuves écrites :

« Chaque fois qu'on discutait les événements de la guerre de 1756, et surtout la question acadienne, dit le révérend Andrew Brown en 1800, les vieux fonctionnaires du gouvernement [d'Halifax] manifestaient leurs appréhensions et leur inquiétude... Quand parut en Nouvelle Ecosse un extrait de la traduction de l'*Histoire* de Raynal, M. Bulkeley [l'ancien secrétaire de Lawrence] et le juge Deschamps [son complice] s'alarmèrent : ils considéraient cette publication comme une injure personnelle et s'entendirent aussitot pour publier dans les journaux avec grande ostentation une réfutation soi-disant complète et satisfaisante ».

Même alarme lorsqu'en 1789 parut à Halifax un nouvel article sur le livre de Raynal. Ignorant sans doute la fable du Loup et de l'Agneau, ces Messieurs ne faisaient qu'ajouter à toutes sortes d'affirmations mensongères cette énormité : l'expulsion des Acadiens fut un cas de légitime défense, *self-preservation* : « on les envoya avec des lettres de recommandation [quel impudent mensonge ! les calomnies qu'elles contenaient avaient-elles donc été rédigées par l'un d'eux?] dans les différentes provinces de Sa Majesté où ils furent traités avec humanité et bonté... Il y a des documents publics qui le prouvent ». C'est bien le cas d'en parler, vraiment !

Les fonctionnaires de la Nouvelle Ecosse, en effet, employèrent tous les moyens, même les plus coupables, pour voiler la honte de leur forfait : or, pareille dissimulation n'a fait qu'ajouter au crime contre l'humanité un attentat contre la vérité. Dès que le juge Belcher eut étouffé le procès intenté contre Lawrence pour « énormités de toutes sortes », on en fit soigneusement disparaître les pièces tout comme on avait fait disparaître les charges, contrats et documents des Acadiens et, pour donner le change, on substitua à la dénonciation du malhonnête et criminel exterminateur d'un peuple le glorieux monument du « sage et probe » fondateur d'une colonie nouvelle. Lorsqu'en 1820, un autre magistrat, honnête celui-là, le juge de la Cour suprême, Haliburton, quoique bénéficiaire par hérédité des confiscations acadiennes, s'aperçut que ses voisins de la *Ville Française* étaient, bien qu'extrêmement pauvres, de fort honnêtes gens, pieux, laborieux, moralement supérieurs à ses compatriotes anglais, il les prit en pitié, les estima, flaira quelque odieux plan de tromperie naguère dressé contre leur réputation, qui sait? contre leur existence nationale; pour en avoir le cœur net, il consulta les documents et constata, ô stupeur! qu'ils avaient été, disons le mot brutal, « tripatouillés ».

« Les Archives d'Halifax, dit-il, ressemblent à un mystère que l'on cherche à cacher; par le peu que l'on connaît, il y a lieu

de croire que des papiers importants de diverses époques ont disparu totalement ou en partie... Il est très remarquable qu'il n'y a pas de trace de cet important événement dans les documents du Secrétariat d'Halifax. Je n'ai pu constater qu'on y eût préservé la correspondance ni jamais rassemblé les ordres, réponses et documents. Dans le registre de correspondance du Gouverneur Lawrence qui existe encore, il n'y a pas d'autre communication aux Lords du Commerce, du 24 décembre 1754 au 5 août 1756, qu'un banal compte de ravitaillement. Il semble bien qu'on ait soigneusement caché les détails de cette affaire, sans qu'on puisse apparemment en trouver d'autres motifs que la honte qu'en devaient éprouver les coupables, honte qui, à vrai dire, ne s'explique que trop ».

Encore mieux éclairé par les faits dont il était témoin que par les rares documents mis à sa portée, Haliburton (I, 196) n'en émet pas moins ce jugement très hardi pour le temps :

« Après un examen impartial des affaires de cette époque, il faut avouer que la déportation des Acadiens en des colonies lointaines, accompagnée de toutes les marques d'ignominie et de culpabilité qu'on inflige aux forçats, fut une cruauté et, bien qu'on ne pût alors s'en rendre compte, des événements ultérieurs ont montré que cette expulsion était en outre inutile. Que des êtres innocents d'une faute en subissent le châtiment, qu'une population entière pâtisse des erreurs de quelques-uns, voilà qui jure avec toutes les idées qu'en notre temps on se fait de la justice. C'est là, sans aucun doute, une honte pour les Conseils de la province; aussi ne tenterons-nous pas de justifier un acte que tous les honnêtes gens s'accordent à condamner ».

Il est vrai qu'après avoir prononcé ce verdict notre juge n'en va pas moins chercher des circonstances atténuantes dans le danger qu'eût fait courir à la cause anglaise leur exil en terre canadienne [on y manquait de vivres, d'armes et de munitions], dans la répugnance que des colons anglais éprouvaient à vivre parmi des colons français et catholiques [pareille intolérance reste au compte des puritains : rien ne les obligeait à vivre parmi les Acadiens, si ce n'est le désir illégitime de s'emparer de leurs terres]. Haliburton admet, du moins, que les Acadiens furent condamnés sans être entendus,

que leurs accusateurs étaient en même temps leurs juges, et que la sentence fut hors de proportion avec la faute. On ne saurait moins dire, puisque cette faute même n'est pas prouvée.

Il faut croire que, de cette culpabilité anglaise, il existait encore trop de preuves dans les archives d'Halifax: car, chaque fois qu'un lecteur de langue française, acadien ou canadien, Rameau de Saint-Père par exemple en 1860, se présentait aux arcanes de ces « documents publics » (sic) de la Nouvelle Ecosse, il était ou poliment éconduit ou systématiquement découragé.

« Je me présentai à l'heure fixée, dit le susdit historien ; on me montra sur une table un certain nombre de registres et de volumes; mais on me défendit de rien copier ni de prendre aucun extrait; on m'interdit l'usage de tout papier, plume ou crayon. On me plaça près d'une table dans une grande salle où huit ou dix employés travaillaient; on ne me donna pas de chaise, si bien que je ne pus m'asseoir et que nul de mes mouvements ne pouvait échapper à l'attention des employés ».

De pareils procédés n'indiquent que trop évidemment le besoin de tenir sous le boisseau de trop dangereuses vérités.

En 1869, les faussaires de l'histoire eurent recours à une mesure plus radicale encore. Après décisions prises par l'Assemblée législative de la Nouvelle Ecosse (30 avril 1857), deux cents volumes de copies et manuscrits se trouvèrent réunis en 1864, contenant tous les documents et renseignements qui, accessibles à Londres, à Paris et à Québec, concernaient l'histoire de cette province. En mars 1865, l'archiviste Thomas B. Akins fut, par décret, chargé d'en extraire un volume in-8°; il fit porter son choix surtout sur les documents qui se rapportent aux prétendus empiètements des Français, à l'expulsion des Acadiens et à la colonisation anglaise; à ce choix, il donna un caractère nettement tendancieux qu'indiquent ces lignes de sa préface (janvier 1869) : « On n'a pas clairement vu la nécessité de ce déplacement, et l'on s'est mépris

sur les motifs qui en ont déterminé l'exécution. Parmi les documents, j'ai donc choisi avec soin tous ceux qui sont de nature à jeter quelque lumière sur l'histoire et la conduite des habitants de la Nouvelle Ecosse ». Ce recueil, nullement impartial, de documents soi-disant officiels, implique donc une thèse : notre zélé archiviste choisit si bien, en effet, c'est-à-dire expurgea et élimina si soigneusement tous les documents favorables aux Acadiens (entre autres, pendant la guerre de 1744 à 1748) et défavorables aux Anglais (entre autres trente-deux lettres de Lawrence de 1756 à 1761) que ses « *Selections from the public Documents of the Province of Nova Scotia* » sont une véritable machine de guerre laborieusement agencée contre les victimes impuissantes au profitdes bourreaux triomphants. Ainsi s'écrit l'histoire au pays des Lawrence et des Belcher. Heureusement,à cette sorte de vandalisme historique, survit une partie de la vérité, soigneusement préservée dans nos Archives des Ministères des Affaires étrangères et de la Marine, ainsi qu'aux *Public Records* de Londres. Il va de soi, qu'un tel acharnement en quelque sorte posthume, contre le peuple acadien tourne à la confusion même des défenseurs du crime : il constitue une preuve de plus à verser au dossier des criminels. Forfait si honteusement caché n'en apparaît, une fois révélé, que plus monstrueux.

Les historiens locaux : Beamish Murdoch (*History of Nova Scotia*, Halifax, 1865-7, 3 vol.) et James Hannay (*History of Acadia*; Saint-John, N. B., 1879) ont vainement tenté, quoique avec plus de discrétion, d'atténuer les torts anglais et d'exagérer les prétendus torts acadiens : ils étaient jusqu'à un certain point dans leur rôle de coloniaux bénéficiaires de l'éviction.

« Il est impossible, reconnaît toutefois Murdoch, de lire les ordres rigoureux concernant la destruction et l'anéantissement des demeures et dépendances de nos semblables, la capture et l'éviction brutale des familles, le paiement en argent des scalps ennemis (tant par tête, selon l'âge et le sexe) et bien d'autres

règlements édictés par les gens alors au pouvoir sans éprouver de violents sentiments de douleur et de dégoût. C'était donner libre cours à l'une des plus viles, à l'une des plus brutales passions humaines, à une basse cupidité, à une soif de l'or qui, aiguisée par la cruauté, ne s'assouvit guère que dans la plus dégradante sensualité ».

Si nécessaire que lui semble la déportation, Murdoch ne peut s'empêcher de plaindre les victimes dont il reconnaît « les humbles vertus », « les dispositions pacifiques », « la respectueuse modération », « la conviction profonde qu'ils avaient concernant leurs droits de neutres ». De même, un historien du Cap Breton, Richard Brown (p. 277) qui, mal renseigné, plaide les circonstances atténuantes, ne peut s'empêcher d'avouer : « Quant à la cruauté et à l'injustice de cette condamnation, il ne peut y avoir qu'une opinion... L'ensemble des Acadiens constituait un peuple paisible, rangé, industrieux... L'inique et despotique décision du Conseil fut mise à exécution avec la plus implacable cruauté ». Ce que l'on conçoit moins bien, c'est que l'historien américain Francis Parkmann, qui eut entre les mains d'autres pièces que la collection Akins, épousa passionnément la thèse anglaise : son fanatique anglo-saxonisme l'aveuglait, son frivole amour de l'anecdote l'égarait. Lorsqu'en 1884 il écrivit *Montcalm and Wolfe*, son siège était fait ; lorsqu'en 1892 il écrivit *A Half Century of Conflict*, il dut céder du terrain : il reconnaît l'innocence de l'abbé Le Loutre dans l'assassinat de Howe, le caractère légal de la neutralité des Acadiens, les entraves mises par les gouverneurs anglais à l'exode des habitants français, etc... En tous cas, ces derniers auteurs apportèrent dans l'exposé des faits et des idées une certaine modération affectant l'impartialité; on n'en saurait dire autant d'auteurs plus modernes.

Avant de passer ces derniers en revue, n'oublions pas la généreuse, mais aventureuse thèse d'Edouard Richard. Epris du prétendu libéralisme britannique, le futur archiviste tenta, en son *Acadia* (1895), d'exonérer le peuple anglais et par-

ticulièrement le gouvernement de la métropole de la lourde responsabilité du crime acadien, pour la faire peser uniquement sur les épaules de Lawrence et de ses complices coloniaux. En sa récente édition d'*Acadie* (1920-21), Henri d'Arles n'a pas eu de peine à écraser cette thèse fragile sous le poids d'une solide documentation. Les Américains eux-mêmes ont réfuté cette thèse :

« Il y a des preuves documentaires, dit le *New-York Times* (11 janvier 1896), que l'Angleterre a voulu, pendant des années, — en fait pendant toute la captivité des Acadiens, — se débarrasser de cette colonie; il n'y a pas de preuve que l'Angleterre se souciât le moins du monde du sort des Acadiens, pas de preuve surtout que l'Angleterre ait jamais rien fait pour améliorer les conditions de ceux qu'elle avait exilés ou accompli le moindre acte de réparation à l'égard de ceux qu'elle avait traités d'une manière si inhumaine... L'Angleterre fut responsable de l'expulsion des Acadiens et doit en supporter l'opprobre ».

Citons à ce propos ces justes paroles d'Henri Bourassa (1918) :

« La doctrine pestilentielle de l'impérialisme et de la domination des races supérieures fut prêchée d'abord par l'Angleterre qui l'a pratiquée avec beaucoup de succès et à son grand avantage. Elle doit à l'humanité et à elle-même de réparer, au moins en partie, les maux indicibles qu'elle a déchaînés, afin de désarmer les suspicions et les rivalités ainsi provoquées ».

A quoi bon, du reste, vouloir disculper les Anglais? S'avouant désormais coupables, ils se contentent de plaider les circonstances atténuantes, d'invoquer des raisons de nécessité, de réclamer les droits du plus fort, du peuple supérieur,

En 1877, un ancien gouverneur de la Nouvelle Ecosse, l'honorable Sir Adams Archibald, exaspéré de voir que, de la lecture de l'*Evangeline* de Longfellow, il apparaît clair comme le jour que « l'expulsion des Acadiens fut un acte de grossière cruauté sans nécessité et sans excuse, un acte de pure barbarie sans exemple dans l'histoire », se retourne violemment contre la Nouvelle Angleterre en cette tirade outrageante :

« Si cette expulsion souille les Annales de la Nouvelle Ecosse, c'est une souillure qui atteint aussi la patrie du poète. Ce fut un gouverneur du Massachusetts [Shirley] qui en a dressé le plan. Ce furent des soldats du Massachusetts qui chassèrent les Français de notre territoire envahi au delà du Missagouash [territoire contesté]. Ce furent des officiers et des soldats du Massachusetts qui exécutèrent le décret d'expulsion au cœur même des établissements acadiens, en ce Grand Pré,rendu si populaire par le poète. Ce furent des vaisseaux du Massachusetts, nolisés par des marchands du Massachusetts, commandés et équipés par des gens du Massachusetts, qui transportèrent en exil les pauvres Acadiens. Il est évident que, s'il y a quelque souillure dans l'affaire, elle entache surtout le pays même du poète. » [Au moins, les ordres furent-ils donnés par un gouverneur bien anglais et par sa naissance et par sa nomination. lequel agit conformément aux intentions traditionnelles du gouvernement métropolitain et fut par lui approuvé et même récompensé].

Quand des complices se rejettent ainsi sur les épaules les uns des autres le poids d'un crime trop lourd à porter, n'est-ce pas le cas de les renvoyer dos à dos avec la phrase d'Antoine : « *they are all honourable men* »? Au moins, Longfellow a, sans parler du talent poétique, le mérite de plaider la bonne cause, alors que le plaidoyer de l'honorable Sir Adams n'est pas seulement *pro domo sua*, il est en outre plein d'erreurs, d'omissions et de contradictions de toute nature. Cette phrase le juge : « Les Annales du monde ne contiennent pas, dit-il à propos des Acadiens avant 1755, l'exemple d'un seul peuple vaincu qui fût traité avec tant de bonté et de générosité. » Naturellement, l'expulsion était à ses yeux un devoir imposé par les nécessités de la politique et de la guerre et, en somme, accompli aussi humainement que possible.

On le voit, en ces derniers temps, les historiens anglais n'ont pas hésité à tirer leurs arguments tant des principes du grand Etat-Major allemand que des théories darwiniennes. Pour un certain professeur américain qui s'est fait une spécialité de l'histoire et de la géographie du Nouveau Brunswick (*Soc. roy. Canada*, 1904, II, 35,) la déportation des Acadiens

fut « tout bonnement une mesure de guerre justifiée par la première loi des nations : l'instinct de conservation *(self preservation)*. L'implacable esprit de la guerre inspira cette mesure. Cet esprit existe encore ; de nos jours même, il domine la politique des peuples qui, avec un peu d'humour et beaucoup d'hypocrisie, se prétendent grands, civilisés et chrétiens.» Voilà qui n'est pas hypocrite, à coup sûr, mais cynique. Si l'on rapproche cette phrase de cette autre : « A l'arrière-plan se tenait l'Angleterre avec ses vagues droits remontant à Cabot, mais quelque chose d'infiniment plus important, une race vigoureuse, ardente à l'expansion, douée du génie de la domination,... » on s'aperçoit que la morale anglo-saxonne en certains cœurs ne diffère guère de la morale boche : culte de la force, mépris du droit, indifférence à l'égard de la souffrance, et que sur l'autre rive de l'Atlantique règne aussi l'idéal sans scrupule du surhomme et des races soi-disant supérieures. Si la raison d'Etat était bien, après tout, l'unique cause de la déportation acadienne, il faudrait en conclure que cette déportation fut un crime vraiment national et que, par conséquent, toute la nation anglaise en doit porter la responsabilité.

Plus récemment, un auteur néo-écossais, dont la tentative historique ne mériterait pas d'être prise en considération si elle n'appartenait à une encyclopédie régionale, fait exception à toute règle d'honnêteté scrupuleuse. Son raisonnement est d'une simplicité naïve : ou bien les Acadiens étaient des sujets britanniques : ou bien ils n'en étaient pas ;« ils ne pouvaient pas être neutres » ! S'ils étaient sujets, ils devaient obéir en tout ; s'ils ne l'étaient pas, ils devaient partir. Il n'y a pas de milieu. Un tel raisonnement est absurde ; car le prétendu dilemme n'existe pas. Les Acadiens étaient bel et bien *neutres* : ils l'étaient en droit, de par le traité d'Utrecht et la lettre de la reine Anne ; ils le furent en fait par leur quasi unanime abstention en toute guerre, en particulier celle de la Succession d'Autriche. Ainsi, Français neutres en pays anglais, ils se conformèrent en tout aux exigences anglaises, sauf aux points de

vue religieux et militaire qui, de par le traité, étaient exclus. Quant à « partir », ils l'auraient fait dès le début de grand cœur et plus tard mainte et mainte fois, quoique à regret, si les Anglais, à l'encontre de tout droit et pour leur seul intérêt pratique, ne s'y étaient systématiquement opposés. L'honnête juge Haliburton le déclare péremptoirement : « Les Acadiens n'étaient pas sujets britanniques, puisqu'ils n'avaient pas prêté serment de fidélité et, par conséquent, ils ne pouvaient être qualifiés de rebelles. Ils ne pouvaient pas non plus être traités en prisonniers de guerre, puisque, depuis près d'un demi-siècle, on leur laissait leurs terres sous la seule condition de demeurer neutres ». Mais, au fond, de toutes ces raisons juridiques, notre écrivain militaire n'a cure. Pour son ample regard de stratège, le « grand dérangement », avec tout son ignoble cortège d'iniquités et d'atrocités, n'est « qu'un simple détail dans un vaste plan d'ensemble dressé pour détruire la puissance de la France en Amérique ». « La présence des Acadiens étant un sérieux obstacle à la suprématie britannique », il n'y avait tout bonnement, à son avis, qu'à les supprimer. A quoi bon s'embarrasser du reste? Mensonges, perfidies, persécutions, violences, déportations, « n'étaient que mesures de précaution dictées par les besoins de la sécurité nationale ». [« comme l'abattage des arbres et la démolition autour d'un fort qu'on va assiéger » (Mac Mechan).] Envisagé sous cet aspect cynique, ce fourbe exterminateur qu'était Lawrence apparaît, dès lors, comme un grand homme, « un maître-homme », « le plus impérieux génie qui ait gouverné la Nouvelle Ecosse »; et l'abominable expulsion de tout un peuple innocent, berné, désarmé, brutalement chassé « comme un muet bétail qu'on pousse », devient un glorieux triomphe digne d'accents lyriques. « Cette dure mesure, dit notre politicien réaliste, fut appliquée avec une inflexible rigueur et atteignit pleinement son objet. L'année précédente avait vu les Acadiens fermement établis sur leurs terres; l'année suivante les vit épars du Canada aux Antilles. Le lieu qui les avait connus n'était plus que solitude. « Ne croirait-on pas, n'était le ton biblique,

lire du Bernhardi commenté par un Nietzche? En tout cas, on ne s'attendrait guère à trouver en pleine guerre, sous une plume anglaise, cette sinistre plaidoirie en faveur d'une « bocherie » avant la lettre. « Nécessité fait loi »; « la force prime le droit »; « qui veut la fin veut les moyens »; « pas de pitié aux vaincus »; ce sont là les principes de l'impéralisme allemand contre lesquels les Alliés ont, côte à côte, lutté pendant cinq terribles années. Va-t-on les voir renaître dans la politique anglaise et s'appliquer, par exemple, à nos séculaires amis d'Asie ou d'Europe? La morale boche n'est-elle donc pas vaincue, à jamais morte? Survit-elle en des cœurs britanniques?

Disons tout de suite, pour le bon renom de nos alliés des deux mondes, qu'à l'encontre de ces historiens en quelque sorte officiels, d'éloquentes voix anglaises et américaines se sont spontanément élevées en faveur des Acadiens, dût le chauvinisme britannique en pâtir. Dès 1787, une application providentielle de la loi du talion ayant réveillé des consciences assoupies, on lut dans une brochure anonyme sur l'*Etat actuel de la Nouvelle Ecosse* :

« Cette action assez cruelle en elle-même le paraît encore davantage, parce qu'elle fut exécutée sur les ordres positifs d'une nation qui passait pour généreuse. Or, les terres dont les neutres avaient été ainsi arrachés restèrent désertes, et toutes les tentatives de repeuplement avortèrent jusqu'à ce qu'une foule de gens, habitant ces mêmes colonies où les neutres avaient été bannis, fussent à leur tour chassés d'une manière à peu près semblable à cause de leur attachement à leur mère-patrie et obligés de cultiver les terres mêmes qu'avaient abandonnées les proscrits, comme si c'était le dessein de la Providence de manifester d'une manière évidente l'injustice d'une grande nation et de donner au genre humain une leçon de modération et d'humanité ». — « A mon avis, déclare Burke en 1780, c'est de la manière la plus inhumaine, c'est en invoquant des prétextes qui, aux yeux d'un honnête homme, ne valent pas un denier, que nous avons arraché de son sol ce pauvre peuple innocent et plein de mérite : notre incapacité absolue à le gouverner ou à le concilier ne nous donnait aucun droit à l'extirper. Notre nation a fait preuve de plus d'habileté pour détruire une colonie que pour l'organiser ».

« Rien ne peut justifier cette grande injustice, affirme Haliburton, (*op., cit.*) pas même la nécessité... Les apologistes anglais ont beau faire; ils n'ont réussi à laver ni la couronne ni le gouvernement provincial de cette tache ignominieuse ».

« Ce plan diabolique, dit le magistrat néo-écossais Savary (*Hist. of Annap. County*), d'une atrocité indicible, « reste une honte éternelle pour les Annales de la Nouvelle Écosse », « une tache indélébile sur son blason ». — « L'Angleterre fut un vrai démon pour les nations », affirme le sénateur américain Ingalls ». A l'exception du Massacre de la Saint-Barthélémy, écrivait en 1800, le pasteur écossais Andrew Brown qui, ayant vécu à Halifax de 1787 à 1795, entreprit, d'après des témoignages authentiques, la défense de la cause acadienne, je ne connais pas d'acte, aussi répréhensible que la déportation des Acadiens, qu'on puisse reprocher à la nation française. Jamais en ses colonies ne s'est accompli rien qui approche de tant de cruauté et d'atrocité ». — « Ces malheureux Acadiens, dit l'historien américain Bancroft, n'étaient pas coupables d'un autre crime que leur attachement à la France. Je ne sais si les annales de l'humanité ont conservé le souvenir de souffrances infligées avec tant de sang-froid, de cruauté et d'acharnement ». — « L'histoire des nations civilisées, ajoute un autre, Ridpath, ne fournit rien qui ressemble à cette perverse et systématique destruction d'une colonie inoffensive ». « Rarement furent accomplis de si noirs forfaits, dit Sabine ». « C'est la page la plus noire de l'histoire de l'Angleterre, disait naguère au Campbellton-Club le Dr. Webster, de l'Université de Chicago; c'est son plus grand crime politique. «

Enfin, un simple ouvrier américain, Philip H. Smith, que l'indignation a fait, en dépit de toutes les difficultés matérielles et autres, historien de l'Acadie, déclare généreusement : « Nous défions tout historien du passé de produire un autre cas où un peuple paisible et désarmé ait autant souffert que les Français neutres d'Acadie ».

Eh bien! non : nous n'irons pas si loin. Si grandes que soient notre compassion pour nos frères d'Acadie et notre indignation à l'égard de leurs bourreaux, nous admettons que plus atroces encore furent l'asservissement des Messéniens par les Spartiates, (bien que les Acadiens aient été souvent traités en ilotes), la déportation des Juifs par les As-

syriens, (bien qu'elle eût lieu en des temps barbares), l'extermination des Arméniens par les Turcs, (peuples encore primitifs), le démembrement de la Pologne par trois despotes complices (que de traits communs !) et enfin les abominables sévices des Allemands et de leurs alliés à l'égard des populations belges, françaises et serbes (quelque excuse dans le fait de guerre). Mais combien chétive est pareille atténuation dans le verdict de l'histoire ! Et le seul fait qu'un tel rapprochement soit possible n'est-il pas pour l'honneur anglais trop injurieux pour qu'il soit nécessaire d'insister?« Une nation civilisée ne donne pas un pareil scandale, a dit Henri d'Arles, sans en souffrir éternellement en son honneur. » Passons donc, sans trop élever la voix en ces temps, paraît-il, d'entente anglo-française. Aussi bien, tout homme d'honneur en Angleterre, *every gentleman*, comprend, maintenant nous l'espérons, quel crime monstrueux a été accompli en Acadie par les Anglais, au nom de l'Angleterre, envers un petit peuple innocent qui souffre encore de ses conséquences inéluctables. Cela suffit pour qui a du cœur; c'en est plus qu'assez pour les fervents admirateurs anglais d'une Jeanne d'Arc. Que le mal, irréparable en son ensemble, soit, au moins, atténué en ses ultimes conséquences ! Est-ce donc impossible? L'habile et parfois généreuse Angleterre, qui a su, en quelques années, conquérir le loyalisme de ses plus irréconciliables ennemis, les Boers, ne voudra pas, espérons-le, faire de la docile Acadie une Irlande coloniale, une Alsace-Lorraine d'Amérique?

Quelles que fussent les contradictions des historiens, il était un point sur lequel tout le monde, sauf Haliburton, semblait d'accord naguère : l'efficacité du crime tant pour la prospérité de l'empire britannique que pour la suppression totale d'une race ennemie. Or, le premier point est contestable et le second n'est pas soutenable.

« Une si abominable conception, dit Henri d'Arles, dont l'idée première remonte au Gouvernement britannique... et qui fut exécutée par des hommes qui n'ont rien négligé pour en ac-

croître l'ignominie foncière, a-t-elle du moins rapporté des profits matériels, tangibles, capables, pour une race britannique, de constituer des compensations qui vaillent les sacrifices faits à la respectabilité nationale? Si nous laissons de côté les faits particuliers, ces cas d'enrichissement personnel [qui furent la conséquence de la « spoliation des Acadiens »] ... l'on est obligé de conclure que cette déportation fut parfaitement inutile et même nuisible à l'avenir de cette province dont elle a entravé... le progrès... La Grande Bretagne rêvait d'un empire américain qui embrassât tout le nord du continent. En quoi la présence de quinze à seize mille Français neutres en Nouvelle Ecosse pouvait-elle empêcher les armées anglaises [si nombreuses et si bien pourvues] de réaliser les vastes ambitions nationales? Les Acadiens, liés par un serment de neutralité, avaient toujours été fidèles à leurs serments de neutralité [aussi bien pendant la guerre de 1742 à 1746 qu'au siège de Beauséjour]... Il y a quelque chose de triste et d'enfantin à vouloir soutenir que la déportation fut une mesure, cruelle sans doute, mais nécessaire... Cette expulsion... fut un acte hautement impolitique et anti-économique... Du jour au lendemain, la péninsule fut transformée de contrée fertile en désert :... il se passa des années avant qu'on pût remplacer ces admirables colons français, durs au travail, ingénieux et forts... Quelle folie sacrilège d'appauvrir, de ruiner ainsi, systématiquement, sous des prétextes qui ne tiennent pas debout, que la raison condamne non moins que la conscience, un territoire que l'on est chargé de faire prospérer! Crime et sottise, la chose coûta très cher. »

« L'exil des Acadiens est une faute dans sa cause insuffisante, dit de même l'abbé Albert Thomas (*Histoire du Madawaska*, p. 69) il est un crime de lèse-humanité dans son mode d'exécution: confiscations, disparition des familles; il est un crime dans ses effets : souffrances des épouses, des mères, des enfants innocents: privations prévues et voulues, misère et mort d'un grand nombre. Les Acadiens auraient eu tous les torts dont on les a accusés que le châtiment serait encore disproportionné à la faute. » —« La déportation des Acadiens fut une inique bévue, confirme l'historien anglais Campbell; il est bien plus digne de le reconnaître que de tenter en pure perte d'excuser ou de pallier une conduite dont les conséquences froidement envisagées révoltent le sens moral de l'humanité ». — « L'expulsion des Acadiens ne fut jamais le moins du monde nécessaire, » conclut aussi le juge Savary (*History of the County of Annapolis*, 128).

Quant à la totale extinction de la race acadienne, longtemps on y crut ; et comment aurait-on pu en douter après l'irréparable désastre? Ruinés, arrachés au sol natal, dispersés sur les deux bords de l'Atlantique, sans lien qui unît un groupe à l'autre, ni une famille à l'autre, ni même les membres d'une même famille, sans secours efficace qui vînt de nulle part, pas même de la mère-patrie, presque partout victimes de la haine, ou du mépris, ou de la suspicion ou tout au moins de l'indifférence publique, les derniers Acadiens semblaient, en dépit de la justice de leur cause, en dépit de leurs vertus et de leurs mérites, destinés à promptement disparaître de la face de ce dur monde où ils n'avaient pourtant joué qu'un rôle utile et irréprochable. Dès 1762, l'auteur d'un Mémoire déjà cité concluait tristement : « Voilà l'histoire abrégée de ce peuple malheureux. Il n'existe plus ; son souvenir même est effacé » Le chantre de l'Acadie, Longfellow, avait la même conviction, lorsqu'en 1846 il écrivait :

Voici la forêt primitive; mais où sont les cœurs qui à son ombre
Bondissaient comme le chevreuil lorsqu'il entend dans les bois la voix du chasseur?
Où est le village avec ses toits de chaume, demeure des fermiers acadiens,
Hommes dont la vie s'écoulait comme la rivière qui arrose la forêt,
Assombrie par les ombres de la terre, mais reflétant une image des Cieux?
Dévastées sont les fermes riantes, et les fermiers à jamais partis,
Dispersés comme la poussière et les feuilles, quand les puissantes rafales d'octobre
S'emparent d'elles, les font tournoyer en l'air, et les éparpillent au loin sur l'Océan:
Du beau village de Grand'Pré, rien ne reste qu'une tradition.

« Aussi étonnant par ses vertus que par ses malheurs », le peuple acadien ne semblait donc plus exister qu'à l'état de légende poétique, bonne à faire couler les larmes de cœurs sensibles : oui, les larmes de charmantes lectrices américaines dont les ancêtres ont refusé un morceau de pain aux Acadiens mourants ; et, sa destinée était apparemment close, on s'en allait répétant d'une voix de plus en plus éteinte : « *Finis Acadiae!* » Jusqu'à un auteur canadien, Bourassa, qui, en 1866, gémissait : « La Providence a laissé disparaître les Acadiens ». Jusqu'à

un autre qui ajoutait : « L'excès de leurs infortunes avait étonné le monde ; puis, le silence de l'oubli s'était fait sur leur tombe refermée, le silence de la mort ; on les croyait à jamais anéantis. »

Eh bien ! non : le peuple acadien n'est pas mort. Il vit de nos jours d'une vie plus intense que jamais : ses solides vertus, c'est-à-dire sa forte vitalité, son inépuisable fécondité, son activité inlassable, son inébranlable attachement à sa foi religieuse, à ses sentiments patriotiques, à sa langue maternelle, à ses traditions séculaires, à ses coutumes ancestrales, ont préservé au milieu de populations hostiles son existence en même temps que son intégrité ethnique et sociale ; mieux encore, elles lui ont permis, dans les pires conditions historiques, un merveilleux développement qui est le meilleur gage d'un long avenir de prospérité croissante. L'Acadie écartelée n'est pas plus morte que la Pologne démembrée, que la Roumanie, que la Serbie, que la Bohème opprimées pendant des siècles, parce que, chez ces races fortes, la patrie invisible a survécu à toutes les brutalités du dehors, dans le cœur inviolé de chaque homme. Là siège l'immanente justice des nations.

Des horreurs du crime acadien passons donc aux lentes clartés du « miracle acadien ».

Sources et autres références.

Canada français. — Docum. inédits, I, 130, II 141-2.

THOMAS B. AKINS. — *Select. from pub. Doc.*, op. cit.

BEAMISH MURDOCH. — *Hist. of Nova Scotia,* op. cit.

HANNAY. — *Hist. of Acadia,* op. cit

MUNRO. — *History of North America,* IV, ch. 7, XI, ch. 12.

RIDPATH. — *History of the United States,* ch. III.

BANCROFT. — *History of the United States,* vol. II, ch. 7, pp. 426-434

REV. W. O. RAYMOND. — *Nova Scotia under English Rule* (Soc. Roy. du Canada, 1910, 3, s. IV sect. II, pp. 55-84)

P. H. SMITH.— *Acadia.* a lost Chapter in American History, Pawling, 1884.

RAYNAL. — *Hist. phil. et polit.* etc. op., cit.

HALIBURTON. — *Statistical and historical Account of the Province of Nova Scotia,* Halifax, 1829

W. A. Calneck and A. W. Savary. — *History of the county of Annapolis*, Halifax, 1897
Richard Brown. — *History of Cape-Breton*, London, 1869.
Sir Adams Archibald. — *The Acadian Deportation* (Nova Scotia Hist. Soc. 1877.)
William Wood. — *The Passing of New-France* (Chronicles of Canada, vol. X).
Arthur G. Doughty. — *The Acadian Exiles*. Torento, 1916.
Doct. Edm. D. Aucoin. — *Le Pays d'Evangéline*, Montréal, 1917.
F. Hue et G. Haurigot. — *Nos petites colonies*, Paris 1886.
Tantet. — *Survivance de l'esprit français dans les colonies perdues*.



VUE D'HALIFAX
par SHORT 1777).

CINQUIÈME PARTIE

LA RENAISSANCE

CHAPITRE XXV

DU FOND DES TÉNÈBRES
(1760-1766)

Après avoir suivi les Acadiens sur les routes de l'exil, de la Nouvelle Angleterre dans l'ancienne, de la France aux colonies françaises, il faut comme eux, après tant d'années d'agitation et d'angoisse, de misères et de souffrances, revenir au pays natal où survivaient encore dans la pire détresse quelques-uns de leurs frères méconnus. Les tribulations du peuple acadien ne se réduisent pas, en effet, aux seules expulsions en masse de 1755 et de 1758 et à leurs suites immédiates : dispersion aux quatre coins de l'horizon, exil sous tous les climats, extermination systématique ou fatale ; leurs funestes conséquences se prolongèrent en Acadie même pendant des générations et, on peut dire, y durent encore ; mais elles pesèrent surtout sur les « oubliés » et sur les « évadés » du grand dérangement. On s'en aperçoit pour peu que l'on se reporte en Acadie au lendemain des jours de malheur. *Dies iræ* !

Une nouvelle preuve que la politique anglaise à l'égard des Acadiens ne tenait pas à la seule personne de Lawrence, c'est qu'en Nouvelle Ecosse cette politique lui survécut. Son successeur, (1760-1763), le lieutenant-gouverneur Jonathan Belcher était précisément ce juge à tout faire qui avait juridiquement approuvé la déportation des Acadiens, obtenu en récompense 20.000 acres de leurs terres et reçu la mission débonnaire d'une enquête concernant les graves accusations

portées sur son complice ledit Lawrence. Moins brutal et moins adroit, mais plus hypocrite, il se rendit presque aussi odieux.

Comme Lawrence, il stimula de son mieux la colonisation anglaise, mais réussit moins bien. Le grand agent de recrutement irlandais, Mac Nutt, d'abord encouragé par les Lords du Commerce, se trouva bientôt entravé par le Conseil de la Couronne qui, craignant de dépeupler l'Irlande, imposa aux colons irlandais un séjour de cinq ans dans la province avant l'obtention d'une concession quelconque; en l'été 1761, 150 familles n'en furent pas moins établies sur les terres acadiennes d'Onslow et Truro (Cobeguid), de Cumberland (Beauséjour) et d'Annapolis ou plutôt de Granville. En avril 1762, un certain Sir Allan Maclean et en août 60 officiers demandèrent de vastes concessions à la rivière Saint-Jean; cette dernière demande était conforme aux désirs du gouvernement qui, dès décembre 1759, voulait réserver des terres aux militaires démobilisés.

Belcher déclara impossible cette colonisation, tant qu'il y aurait des Acadiens en Acadie. Sept mois avant de mourir, le 10 mars 1760, Lawrence avait, avec son Conseil, décidé, à propos de la soumission des Acadiens de l'isthme, que :

« Pareille mesure [la déportation] était tout à fait appropriée aux circonstances et absolument nécessaire pour faciliter l'exploitation des terres acadiennes par les immigrants du Continent, lesquels, autrement, verraient leurs progrès sans cesse entravés par les incursions des habitants français. Au contraire, si on les éloigne de la province, les établissements jouiront d'une sécurité parfaite ».

Belcher et les membres du Conseil se conformèrent à cette politique avec d'autant plus de zèle qu'ils étaient eux-mêmes concessionnaires de « terres acadiennes »; mais ils se heurtèrent à l'opposition imprévue du général Amherst, gouverneur militaire des colonies anglaises d'Amérique, et à celle du gouvernement métropolitain qui ne voulaient pas se mettre

sur les bras tant de prisonniers de guerre : ils étaient d'avis l'un et l'autre qu'il valait mieux les employer sur place aux gros travaux de la colonie. De là un long, misérable, odieux conflit d'intérêts dont les malheureux Acadiens étaient à leur insu l'enjeu : à quelle sauce les manger ? exploitation ou déportation ?

Malgré l'invite du général Amherst, le Conseil, à l'unanimité, décida le 20 février 1761 que « lesdits Acadiens ne pouvaient ni par l'ordre royal ni par la loi provinciale être autorisés à rester dans la province et en toute déférence soumettaient cette opinion à Son Excellence ». Nullement ému de ces considérants juridiques, le général répond le 22 mars qu'il « serait le premier à recommander l'expulsion » des derniers Acadiens, s'il la croyait « tant soit peu utile à la sécurité et au développement de la province », mais que « dans les circonstances actuelles il ne voit rien à redouter des Acadiens » : il estime, « au contraire, qu'on pourrait retirer de grands avantages de leur utilisation convenable », « soumise à des règles et restrictions appropriées »; et puis, le grand argument anglais : la déportation en Angleterre coûterait trop cher. Des 2.500 habitants d'Halifax en 1761, dit Charles Morris, « il n'y a pas une seule famille qui puisse vivre d'agriculture. » Belcher n'en insiste pas moins le 11 et le 19 mars : il revient à l'assaut le 19 avril : « malgré le traitement bénin et l'indulgence envers eux,... ils forment des projets désespérés... menacent les établissements de Chignectou... Quarante d'entre eux ne se sont pas encore soumis au village Sainte-Anne sur la rivière Saint-Jean. » Amherst se moque de ces chimériques frayeurs : » Je n'ai pas la moindre appréhension : les Acadiens ne sont pas assez fous pour tenter la moindre chose contre la colonisation de la province... Le nombre de troupes régulières et autres suffit à la protection des nouveaux établissements. » Entre temps, le 14 avril, le Conseil avait bien semblé se résigner. « Après avoir considéré leur nombre, leur profond attachement à la nation française, leur ferme intention actuelle de tout entreprendre contre les établissements de cette

province, le Conseil est d'avis qu'il serait très dangereux de leur accorder des terres en propre parce qu'ils en profiteraient pour soulever leurs amis les sauvages; mais qu'il convient de répartir 120 à 140 familles loin des frontières dans les 12 nouveaux cantons situés entre Halifax et Annapolis à raison de 10 à 12 familles par canton ». Le Conseil estime le nombre total des Acadiens à près de 2.000 répartis en 370 familles : savoir, 220 familles à Ristigouche, Miramichi, etc... soit 1.300 âmes; 60 familles à Chignectou, soit 240 âmes; 90 familles à Halifax, soit 445 âmes. Trop hardi dut sembler ce beau projet qui ne consistait, en somme, qu'à employer les Acadiens disséminés à défricher les plus mauvaises terres incultes du Sud de la presqu'île pour le seul bénéfice des colons anglais, puisqu'on refusait à ces parias tout droit de possession; apparemment on n'osa pas procéder à ce misérable genre d'exploitation, et la discussion s'engagea sur un nouveau terrain.

L'objection militaire ayant été écartée par le général en chef, le gouverneur civil se trouva obligé (15 avril 1761) d'en invoquer une autre, la vraie :

« Il reste une raison sérieuse de redouter ces gens: parmi les Acadiens de Ristigouche, il y en a beaucoup qui possédaient autrefois des terres dans la région de Beaubassin; ils n'ont pas perdu tout espoir de les recouvrer par suite de certaines suggestions des prêtres et des Français. [Il n'y avait plus d'officiers français et les deux ou trois prêtres étaient favorables à la soumission: le père Germain recevait même des Anglais une allocation annuelle de 50 livres]. Je crois plus probable qu'ils entraveront les débuts de ces établissements; or, la perte de deux ou trois vies répandra une telle terreur que les colons s'enfuieront de ces cantons et que les autres établissements en seront gravement compromis ».

Suit une description exagérée de l' « opiniâtre entêtement », des « dispositions malveillantes », des « desseins hostiles » de tous ces Acadiens « qui ne se sont jamais soumis que par le besoin ou par la peur ». En accusant ainsi de toutes sortes de

crimes imaginaires (car il ne cite pas un fait) ces malheureux êtres réduits à l'impuissance. Belcher montre avec évidence que ce qu'il redoute, c'est bien moins la guerre et des soulèvements que les réclamations plus ou moins violentes des légitimes possesseurs du sol : lui et les autres concessionnaires tremblent pour leurs biens mal acquis. Aussi Amherst, nullement convaincu par toutes ces mauvaises raisons, réplique péremptoirement le 29 avril : « Peut-être les Acadiens ne sont-ils pas tout à fait bien aussi disposés que je pourrais le désirer ; mais je m'attends à mieux de leur part : car, en leur situation actuelle, ils ne peuvent être assez fous pour tenter quoi que ce soit contre la colonisation de la province ».

Ainsi rétorqué pour la quatrième fois, le servile magistrat, s'infligeant à lui-même un démenti, sollicite du général, le 18 juin, ce que celui-ci exigeait : l'autorisation de recourir à la main-d'œuvre acadienne. Le document est si odieux qu'il mérite d'être cité intégralement : il ne fait, du reste, que renforcer certaines considérations analogues du 12 décembre 1760 :

« Monsieur,

Par suite des informations venues des nouveaux établissements de la Province, il apparaît comme extrêmement nécessaire que les Acadiens viennent en aide aux habitants pour la réparation des digues destinées à conserver et à conquérir les terres d'alluvion ; car, du progrès de ces travaux, auxquels les Acadiens sont plus habiles que quiconque en ce pays, dépendra la subsistance et le maintien de plusieurs centaines d'habitants. Ce motif sérieux et le fait que l'an dernier [en août], sous le défunt gouverneur, les Acadiens ont ainsi rendu de grands services à la colonie [dans le canton de Cornwallis] m'obligent à renouveler la même demande afin que le gouvernement n'encourre pas de dépenses pour venir en aide aux habitants indigents et qu'il n'y ait pas de retard dans le développement de cette colonisation qui fait l'objet de l'attention publique et des soucis du Ministre. Je m'attends à d'autant moins de difficulté à cet égard que le Secrétaire des affaires militaires m'a récemment assuré que les Acadiens devaient être prêts à recevoir mes ordres à une demi-heure d'avis ».

Le bon général Amherst approuve « de tout cœur » pareille exploitation des Acadiens, tout en recommandant une stricte surveillance ; on ne pouvait s'attendre à moins de l'empoisonneur des Peaux-Rouges. Voilà donc les malheureux Acadiens réduits à la condition d'ilotes, condamnés à peiner comme des esclaves sur leurs propres terres pour le seul profit de leurs spoliateurs, et cela à tout moment, sur l'ordre de réquisition instantanée d'un despote, dans le délai d'une demi-heure ; fut-il, depuis les atrocités spartiates à l'égard des Messéniens, travaux forcés plus exaspérants et plus humiliants? Il y a là un raffinement de méchanceté particulièrement odieux. A ce propos, citons cette remarque d'un historien anglais, le Dr Gannong : « Sans les travaux antérieurs d'endiguement accomplis par les Acadiens et qui n'étaient qu'en partie détruits [par une tempête en 1759], surtout sans le parti qu'ils apprirent à en tirer, les nouveaux colons n'auraient pas même songé à s'établir en ces lieux dont ils eussent été incapables d'apprécier la valeur et l'importance ». L'Acadie fut donc deux fois mise en valeur par les Acadiens, mais la seconde fois à leurs dépens et pour le seul profit d'usurpateurs. Les prisonniers d'Halifax furent aussi employés à des travaux publics de voirie et autres, en particulier la route du fort Sackville et les quais du port.

Econduit par le grand chef militaire des colonies, l'entêté magistrat se tourna vers le gouvernement de la métropole. Dès le 14 avril 1761, Belcher avait informé les Lords du Commerce du prétendu danger que faisaient courir à la colonie les 1.540 insoumis du Nord-Est : « Ils préparent et arment des bateaux, dit-il, pour courir sus à nos navires de commerce ». Le 17, il les priait, au nom du Conseil, d'insister auprès du Général Amherst sur l'urgence d'une intervention armée auprès de ces pirates de Ristigouche et de Miramichi. Sa lettre se termine par ce mot qui lui tient tant au cœur : « Doit-on, dans les circonstances actuelles, garder les Acadiens dans la province ou les expulser entièrement? ». Toujours timorées, leurs seigneuries renvoient l'affaire au Secrétaire d'Etat (23 juin). En

dépit de tant d'appréhensions feintes ou exagérées, les misérables Acadiens du Golfe étaient tellement épuisés et impuissants que, dès qu'en octobre 1761 le capitaine Mackensie, du fort Cumberland, se présenta à eux avec 50 hommes sur deux petits bateaux, ils se rendirent comme des moutons au nombre de 787, y compris femmes et enfants, et leur glorieux vainqueur, qui avait usé, dit Belcher, « de manœuvres secrètes », en ramena 335 triomphalement à Halifax; pour une si belle prouesse, il reçut en pleine séance (28 novembre) les félicitations du gouverneur et de ses conseillers enfin rassurés. Belcher n'en conclut pas moins sa nouvelle lettre aux Lords du Commerce (11 janvier 1762) par son éternel refrain : « La conduite des nombreux prisonniers acadiens montre qu'il serait dangereux de les laisser redevenir habitants de la province. » Même antienne au Secrétaire d'Etat (9 janvier) : les Acadiens, soi-disant soumis, ne cherchent qu'une occasion pour inquiéter les nouveaux établissements. « Toute leur conduite et leurs dispositions générales m'ont absolument convaincu qu'ils ne peuvent en toute sécurité redevenir habitants de la province ». Ainsi, comme l'a justement fait remarquer Pascal Poirier : « une fois le Canada conquis, l'Angleterre ouvrit l'Amérique aux colons du monde entier; mais elle la ferma aux Acadiens, c'est-à-dire aux descendants de ces colons même qui les premiers l'avaient colonisée ».

Naturellement, Belcher ne se souciait nullement d'ajouter à ses anciens prisonniers de guerre les nouveaux venus de Miramichi, si inférieur qu'en fût le nombre à celui que ses frayeurs supposaient. Aussi fut-il ravi de voir le général Murray, qui les avait fait repérer et dénombrer tout le long du Golfe, entrer dans ses vues et lui proposer le 20 septembre 1761 de les attirer vers le Haut-Canada au lieu de les transférer en Nouvelle-Ecosse : « Cette [dernière] solution ne me paraît pas très avantageuse, dit le général; car ces sites de Nouvelle-Ecosse rappelleront à toutes les générations futures les malheurs qu'a subis la génération actuelle, et de si douloureux souvenirs s'opposeront peut-être toujours à l'affection que pourrait

faire naître le gouvernement, si juste et si équitable qu'il soit.» Combien vrai, à part l'hypocrisie de la fin ! Dès le 25 mars, Belcher s'empressa de répondre :

« J'ai immédiatement communiqué votre lettre au Conseil; il partage entièrement votre opinion. Nous avons la ferme conviction qu'il ne serait nullement sage ni commode de conserver les Acadiens en qualité de colons dans cette province pour les motifs que vous avez si judicieusement exposés et qu'il sera à tous égards plus avantageux pour le service de Sa Majesté de les établir dans quelques localités lointaines du Canada, si toutefois il leur est permis de rester en Amérique ».

Se débarrasser à jamais et à tout prix de tous les Acadiens, voilà bien l'obsession de Belcher et de ses conseillers, comme de tous les concessionnaires de terres acadiennes; ne plus voir des gens dont la seule présence est un reproche autant qu'un danger; on les redoutait comme le remords; ces pauvres gens hâves et angoissés apparaissaient comme de sinistres fantômes de malédiction. Donc, encore et toujours les expulser, les supprimer. Et puis, les gens même d'Halifax regardaient d'un mauvais œil tous ces prisonniers dont la subsistance obérait leurs finances; cela augmentait le prix du rhum qu'une moitié de la population débitait à l'autre.

Survient alors le beau coup de main du chevalier de Ternay : sa prise de Terre-Neuve avec 2 vaisseaux français, une frégate et 170 hommes de troupes, et la destruction de 460 navires de pêche anglais (mai à septembre 1762). Grande panique à Halifax, feinte ou réelle; il y avait 1.500 hommes de troupes, de la milice, un vaisseau de guerre, une frégate, etc. Mais l'occasion est trop belle pour ne pas profiter de pareille alarme. Le 2 juillet 1762, Belcher demande derechef aux Lords du Commerce l'expulsion des Acadiens, sous prétexte qu'ils veulent soulever les sauvages. Au gouverneur « qui connaît si bien l'état actuel de la Province », une longue pétition est adressée le 26 juillet par la Chambre des Représentants

(pour la plupart représentants d'usurpateurs de terres acadiennes):

Depuis la capitulation de Québec dans laquelle ils n'ont pas été compris, beaucoup, faute de moyens d'existence, sortirent des bois et se rendirent avec leurs familles; d'autres ont été surpris et délogés de leurs repaires par des troupes envoyées dans ce but; mais il en reste encore beaucoup qui vivent de chasse et de pêche du côté de la Baie des Chaleurs, à Gaspé, à Miramichi et sur d'autres rivières, du Golfe du Saint-Laurent et à la rivière Saint-Jean. La bonté avec laquelle ces gens ont été traités par le gouvernement depuis qu'ils sont prisonniers [étrange bonté] en leur accordant la liberté de travailler à de hauts salaires [étrange liberté !], en leur fournissant des provisions et en les retenant si longtemps dans la province [ils ne demandaient que de la quitter], tout cela a été fait, à notre avis, dans l'espoir que pareilles mesures leur montreraient les douceurs (*the sweets*) du gouvernement anglais et les amèneraient à devenir de vraiment bons sujets; mais nous avons des raisons de craindre qu'il n'en saurait être ainsi tant qu'ils resteront en cette province [Accusation de soulever les sauvages et de créer ainsi une panique qui mette en fuite les nouveaux colons: crainte de les voir se joindre à des troupes françaises débarquant sur les côtes; dénonciation de « nombre des sujets anglais qui, dans un but sordide et avec une invincible âpreté au gain, seraient assez pervers pour leur fournir furtivement, en échange de pelleteries, des munitions et des provisions »]. Vu que ces gens, voyant chaque jour des Anglais en possession et dans la jouissance de terres à eux confisquées et par eux naguère occupées, regretteront toujours pareille perte et profiteront de toute occasion favorable pour les recouvrer au prix des plus grands risques, vu que ces Français neutres, maintenant concentrés, sont devenus une lourde charge pour les habitants, surtout ceux des classes ouvrières, qui sont obligés, à tour de rôle, de monter la garde tous les trois jours ou toutes les trois nuits pour les empêcher de s'échapper des baraquements découverts où ils sont enfermés [voilà bien les «douceurs» du gouvernement anglais !] et pour bien d'autres raisons encore plus fortes, pour remédier à toutes sortes de maux et à leurs funestes conséquences ;.... nous osons espérer que vous vous joindrez à nous et donnerez les ordres nécessaires pour que ces prisonniers français soient, sur le champ, expédiés hors de la province ».

Encore le 26 juillet, mêmes considérants et même décision du Conseil que préside Belcher. Pas un acte d'hostilité n'est mentionné, mais la seule possibilité de ces actes; si bien que ces « insolents » Acadiens sont une fois de plus condamnés non pas pour ce qu'ils ont fait, mais pour ce qu'on les accuse de vouloir faire : en particulier, incendier la ville d'Halifax, où on les tient si étroitement surveillés! Les voilà donc, encore une fois, victimes d'une fallacieuse mesure préventive et non d'un châtiment mérité.

En ce temps de danger, « il est absolument nécessaire de déporter immédiatement les Acadiens hors de cette province : car, s'ils restent plus longtemps, il en résultera les pires conséquences pour les nouveaux établissements projetés comme pour la sécurité de toute la province en général... A l'unanimité le Conseil réclame donc, de la manière la plus pressante, que le Lieutenant-gouverneur ait recours aux moyens les plus expéditifs pour rassembler et déporter les dits Acadiens hors de cette province et qu'il les fasse en toute hâte transporter au Massachusetts vu que cette colonie est la plus proche de la nôtre ».

Reste une question à décider : Seront-ils à leur arrivée à Boston mis en liberté, ou resteront-ils prisonniers? Le 5 août, après avoir consulté tout le dossier au moins pour la forme, le Conseil opine naturellement pour la mesure la plus grave : « ils seront maintenus prisonniers et mis à la disposition du général Amherst qui décidera de leur sort ». Fort de ce double appui de son gouvernement constitutionnel, notre gouverneur n'hésite plus. A l'instar de Lawrence et de ses acolytes, Belcher prend, lui aussi, l'initiative d'une nouvelle déportation qui, comme l'autre, il n'en doute pas, sera approuvée en haut lieu, une fois bien réussie; certains conseillers d'alors n'étaient-ils pas ses collègues d'aujourd'hui? Bref, c'était à sept ans d'intervalle, sur une moindre échelle, le « coup » de 1755. Peu s'en fallut que, tout comme l'autre, il ne réussit.

Le 12 août, Belcher transmet donc à Amherst les décisions du Conseil: « Je vais donner ordre aux transports de se rendre à

Boston et d'y rester avec ces gens à bord jusqu'à ce que les instructions de Votre Excellence en disposent;... comme ils sont traités en prisonniers, je présume qu'il importe peu en quelle partie des colonies britanniques ils seront internés, pourvu qu'ils s'y trouvent en nombre très inférieur à celui des habitants : ce qui les tiendra en respect... » Peut-on vraiment traiter pareille question avec plus de désinvolture, des êtres humains avec plus d'inhumanité? Ainsi mis en présence du fait accompli, notre brave général Amherst s'incline : «Bien que je ne puisse m'empêcher de croire, écrit-il le 30 août, que ces gens auraient pu être maintenus en état de soumission pendant la présence des troupes en Nouvelle Ecosse, je n'en suis pas moins content, je vous l'avoue, que vous ayez eu recours à vos mesures de déportation, vu qu'ils auraient pu devenir gênants en l'absence des troupes de la Province... Je vais écrire au Gouverneur du Massachusetts de disposer d'eux comme il le jugera à propos,... en prenant bien soin de les séparer ». En bon Anglais, Amherst ne regrette qu'une chose : c'est qu'on n'ait pas fait des économies de transport en dirigeant les Acadiens du Golfe vers le Canada. Cette lettre de résipiscence est le digne pendant de l'approbation des Lords du Commerce en 1756. On rassembla donc à nouveau dans la capitale tous les malheureux Acadiens de la province; le colonel Dennison, en particulier, en ramena 138 sous bonne escorte de King's County (Bassin des Mines), et on eut encore bien soin, dès le départ, de séparer les enfants de leurs parents et les femmes de leurs maris.

Malheureusement, tous ces Messieurs du Conseil et de l'armée comptaient sans leurs hôtes de Boston. Lorsque fin août les Bostonais virent arriver sans avis préalable une nouvelle fournée de cinq transports surchargés d'Acadiens, 1.500, dit-on, ils se récrièrent, avons-nous vu : ils en avaient assez de tous ces «indésirables» qu'il fallait nourrir, loger, employer, surveiller: ils refusèrent net de les laisser débarquer (décision des deux Chambres en date du 16 septembre); ils refusèrent même de pourvoir à leur subsistance.

« Les lois de la Province, dit la circulaire aux cinq capitaines, vous interdisent de laisser débarquer aucun de vos passagers.... (qui deviendraient une charge pour la ville ou pour la Province),... sous peine d'encourir une amende de 100 livres pour chaque passager débarqué ; nous vous le rappelons pour vous éviter ladite amende : car vous pouvez compter que nous l'exigerons, si vous ne vous conformez pas strictement à la loi faite et prévue pour le cas présent ».

Voilà qui est net, cette fois : meurent les Acadiens plutôt qu'ils ne débarquent ! Pendant trois semaines, les malheureux déportés attendirent donc dans la rade, sous les canons du fort William, qu'on voulût bien décider de leur sort, ne vivant que des maigres aliments que leur fournit l'éternelle agence Hancock. Vainement Amherst insista ; la Chambre se prorogea. Enfin, de guerre las, on réexpédia à Halifax tout ce bétail humain qui ne trouvait plus preneur. Grand émoi de Belcher, de ses conseillers et du Parlement croupion ; on abomine les Bostonais, on s'agite, on s'inquiète, on se concerte enfin et l'on ne trouve rien de mieux, pour se tirer de ce mauvais pas, que cette piteuse adresse aux Lords du Commerce : « Ce renvoi des navires est d'autant plus fâcheux que tant d'expulsions répétées [et qui donc en était coupable?] doivent naturellement exaspérer l'esprit de cette dangereuse [?] population qui peut se porter aux pires excès [??], tant par elle-même que par l'intermédiaire des sauvages. » Haro sur le baudet ! c'étaient encore les Acadiens qui avaient tort de se laisser exporter sans savoir se faire accueillir. Non ; au fond de toute cette tragi-comédie se retrouve l'éternelle peur du voleur à l'égard du volé, laquelle ne connaît d'autre calmant que la suppression même des victimes.

Le coup était manqué. Belcher eut beau demander qu'on portât au compte de la Marine les grandes et vaines dépenses faites, le général Amherst déclara qu'elles incombaient à la Nouvelle Ecosse : pauvre colonie ! Alors les nobles Lords s'empressèrent bravement de blâmer celui qu'en cas de succès ils n'eussent, comme autrefois, pas manqué de récompenser ; dans

la forme enveloppée qui convient à ces augures, ils lui tinrent le 3 décembre ce beau langage :

« Leurs Seigneuries ne peuvent qu'être d'avis que, si justifiée qu'ait pu être la déportation des Acadiens en un temps où les entreprises de l'ennemi menaçaient la Province,....comme ce danger n'existe plus et comme les hostilités ont cessé entre les deux nations, il n'était ni nécessaire ni politique de les déporter maintenant, vu qu'ils pourraient, grâce à des mesures appropriées, servir les intérêts de la colonie et devenir des membres utiles de la société, conformément à ce que semblent être les sentiments du général Amherst en sa lettre au Lieutenant-gouverneur ».

Si peu intelligent qu'il fût, le Lieutenant-gouverneur dut comprendre à demi-mot le blâme déguisé; car son successeur fut désigné en mars 1763 et il n'eut plus, jusqu'à son arrivée en septembre, qu'à remplir l'intérim. Un rival politique, Mauger, l'ancien trafiquant des Mines, en profita aussitôt pour l'accuser d'incapacité et d'impopularité : c'était le coup de pied de l'âne.

Cependant, les pauvres victimes, repoussées de tous, doublement haïes parce qu'elles avaient le double tort de toujours vivre et d'avoir toujours raison, étaient une fois de plus débarquées sur le sol natal et livrées sans défense à la rage croissante de bourreaux qui ne savaient plus qu'en faire. On le vit bien à la Rivière Saint-Jean : quelques nouvelles familles acadiennes étaient venues du Canada s'établir (rapport du 16 juin 1761) au nombre de 42 individus sur les ruines du village de Sainte Anne (à 75 milles du Fort Frédéric) et, au nombre de 10 à 12 à Grimrose (45 milles); dès le 18 septembre 1761, le Conseil d'Halifax donna ordre « de les déloger au plus vite et de prendre toutes mesures nécessaires pour décourager de nouveaux venus ». L'une de ces mesures fut de donner leurs terres à des concessionnaires qui en trafiquèrent : en mai 1762 vinrent, en effet, une vingtaine d'agents de colonisation qui, sur le site dévasté de l'antique Freneuse d'A-

mours et de Vaudreuil, bâtirent l'emplacement de la future Maugerville. Soudain, à la veille de la moisson, arrive du commandant du fort Frédéric l'ordre d'évacuer ces terres; c'est la ruine: ces misérables vont mourir de faim. D'où, le 7 août 1763, cette émouvante requête :

« Nous avons respectueusement reçu ces ordres et y aurions de suite obéi, si nous n'avions espéré que, par pitié pour nos infortunes passées, vous daigneriez nous en épargner de nouvelles. En vérité, Monsieur, nous allions sortir de l'affreuse calamité à laquelle nous a réduits la guerre : les apparences d'une belle moisson nous promettaient la subsistance pour l'an prochain. Si vous nous contraignez à partir avant la moisson, n'ayant pour la plupart ni vivres ni argent, nous serons obligés de vivre comme les sauvages errant çà et là; si, au contraire, vous nous permettez de passer l'hiver pour sécher nos grains, nous serons à même de cultiver de nouvelles terres en quelque endroit que vous nous désignerez. Votre sagesse vous permet de comprendre qu'un laboureur qui s'établit sans provisions sur des terres encore incultes ne peut être qu'un pauvre sujet inutile du gouvernement dont il dépend. Nous espérons, Monsieur, que vous aurez la bonté de nous accorder un prêtre de notre religion, nous en supporterons mieux les épreuves inséparables de notre migration. Nous attendrons vos ordres définitifs, et avons l'honneur d'être, avec tout le respect et toute la soumission possible, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs ».

Cette humble lettre, si modérée et si justifiée en ses raisons, fut déclarée « impertinente » tout comme en 1755 l'humble pétition des députés des Mines et autres lieux, [« Oins vilain, etc.. »] et les malheureux exilés, plus affamés que jamais, durent une fois de plus reprendre le chemin de l'exil. Grimrose et autres lieux furent évacués par les Acadiens. A Maugerville purent donc en paix, dès cette année, s'installer 200 familles anglaises du Massachusetts, soit 800 personnes. Pareille attitude à l'égard des Acadiens était d'autant plus coupable en sa cruauté que les Anglais n'avaient pas même l'excuse de la guerre; malgré l'opposition des classes commerciales qui profitaient de la guerre, l'implacable traité de Paris avait été signé le 10 février 1763.

Au juge Belcher succéda le marchand de scalps, Montague Wilmot (1763-1766), cet indigne officier d'origine aristocratique, cet indélicat bénéficiaire de vastes terres confisquées, qu'une fâcheuse cécité morale empêchait de distinguer les chevelures acadiennes des chevelures indiennes : il les payait toutes au même tarif, 25 shillings la pièce. Ses administrés français n'avaient qu'à se bien tenir. Or, à la suite de la guerre de Sept ans, en mars 1764, le chiffre de leur population en Nouvelle Ecosse s'élevait à 2.212 âmes, dont 1.056 à Halifax, 227 à Fort Edward, 91 à Annapolis, 338 à Fort Cumberland, 150 au détroit de Canseau et 300 dans l'île Saint-Jean. L'année précédente on comptait déjà dans la province une population totale de 1.797 familles dont 560 à Halifax, 300 à Lunenburg, 100 à Liverpool, 154 à Horton, 128 à Cornwallis, 80 à Falmouth, 65 à Newport, 60 à Truro, 60 à Annapolis, 52 à Onslow, etc. Ces chiffres indiquent que les Acadiens survivants étaient déjà noyés dans l'afflux britannique, et la désignation des localités acadiennes, tout comme le compte officiel des rations alimentaires, montre qu'ils étaient en outre pour la plupart plus ou moins internés ou surveillés. Qu'en faire? « L'argent qu'ils coûtent, gémit Wilmot (10 déc. 1763) serait bien mieux employé en cadeaux aux sauvages ».

Et pourtant, toujours, toujours avec la même âpreté on exploitait ces anciens colons pour l'installation des nouveaux sur les terres usurpées. Une requête des habitants de King's County (bassin des Mines) en fait foi :

« Vu que les Acadiens français cantonnés ici nous sont indispensables comme journaliers pour l'aménagement général et l'amélioration de nos terres, surtout pour la réparation et la création de digues dont ils ont l'expérience; vu que sans leur aide prolongée, beaucoup d'entre nous ne pourraient ni s'installer ni labourer ou semer leurs terres ni les protéger contre l'envahissement de l'eau salée, faute de quoi nous ne pouvons compter avoir de pain pour notre subsistance; Votre Excellence voudra bien consentir à ce que les Acadiens restent avec nous l'été suivant comme auparavant; car ils travaillent ainsi pour des gages bien moins élevés que s'ils avaient à acheter

leurs aliments; ce qui favorise le succès de nos récents établissements.

Vit-on jamais exploitation plus mesquine, plus odieuse? « Beaucoup d'entre eux, avoue Wilmot (10 déc. 1763), gagnaient leur pain quotidien sur les terres mêmes qu'ils possédaient naguère. » Sans l'aide de ces anciens possesseurs du sol, avons-nous dit, la plupart des nouveaux n'eussent pas même pu tirer parti de leurs spoliations; les spoliateurs n'en rognaient pas moins les gages des malheureux spoliés.

Aussi, comme l'on devine la rage et le désespoir des victimes si implacablement persécutées! Naturellement, si on les eût écoutées, si l'on eût répondu à leurs nombreuses pétitions, si navrantes en leur monotone détresse, la solution eût été bien simple : « Ils veulent toujours rentrer en possession de leurs biens, gémit le gouverneur indigné (10 décembre 1763); voyant tous les jours les Anglais jouir des terres qu'ils occupaient, ils ne cessent de regretter leurs pertes, et, par conséquent, profiteront de toute occasion pour les reprendre ». Non moins indigné, le Conseil déclare une fois de plus au gouvernement (27 mars 1764) que la « sureté de la province exige l'expulsion totale des Acadiens ». Sinon, continue le rapport, en leur indestructible attachement à la France, ils veulent retourner en territoire français, que ce soit le Canada, Saint-Pierre et Miquelon, les Antilles ou la France elle-même. Tout plutôt que cette maudite geôle anglaise. Aussi avec quelle joie ils répondaient aux invites de nos agents pour leur prompt rapatriement ! comme ils s'inscrivaient en nombre sur les listes transmises par M. de la Rochette au nom du Duc de Nivernois ! Comme ils acceptaient cordialement les propositions du comte d'Estaing pour leur établissement à Saint-Domingue ! En leur pétition à Wilmot (29 avril 1764), ils déclarent, après tant d'années d'abandon, qu'ils ne « reconnaissent pas d'autre souverain que le Roi de France », qu'ils sont prêts à lui sacrifier leurs vies; et, pour preuve de leur dévouement à son service, ils demandent des navires et des provisions pour retourner en leur pays :

« D'autant que la paix est faite entre les Couronnes de France et d'Angleterre, écrivent les détenus d'Halifax à ceux des forts Edward et Cumberland (30 juillet 1764), nous avons demandé notre congé pour nous en aller en territoire français... Nous avons demandé un permis pour cinq à six hommes pour aller en France, afin de savoir ce que l'on veut faire de nous... Nous vous le faisons savoir afin que nous nous unissions d'un cœur tant pour les frais que pour le choix des gens... Dépêchez vos raisons et intentions que nous espérons au plus tôt... vous obligerez vos frères et amis. »

Etait-ce donc l'aube de la délivrance qui commençait à poindre?... Nous avons trouvé dans les Archives des Colonies (*Arch. Min. Colon., S. Pierre et Miquelon, C¹²* vol. 1 f° 22-26) le texte, — croyons-nous, inédit — de la réponse à notre ambassadeur (24 août 1763) des 371 internés du Fort Cumberland, « autrefois appelé Pointe de Beauséjour »; l'enflure même du style correspond à l'exaltation des sentiments reconnaissants, à l'intense joie d'une délivrance qui semble enfin venue :

Monseigneur,

Les promesses de Votre Grandeur ont été pour nous les rayons d'une brillante étoile du matin qui nous annonçaient le jour prochain de notre délivrance; nous aspirions depuis longtemps à ce jour fortuné qui devait nous rejoindre à notre patrie. Enfin le ciel propice à nos vœux a daigné nous découvrir les moyens que nous saisissons avec joye. La liste des Acadiens cy-jointe que nous prenons la liberté de vous adresser vous fera connaître la volonté de tous ceux qui ont l'intention de rentrer sous la protection de leur souverain et de lui donner des preuves de leur inviolable fidélité: ce sont les sentiments dans lesquels nous avons l'honneur d'être, avec tout le respect et la reconnaissance possibles,

de Votre Grandeur,

Les très humbles et très obéissants serviteurs.

[Suivent les noms de 54 Gaudet, 25 Richard, 22 Boudrot, 20 Poirier, 16 Le Blanc, 15 Melançon, 12 Bastarache, 11 Rostagui, [?] 10 Arseneau, 10 Babinot, 10 Lapierre, etc...] « Il y en a, en outre, est-il ajouté, au-dessus de 50 familles, sur l'Ile Saint-Jean et le long de la Côte qui, nous pensons, sont sûrement

dans le même dessein que nous; mais ils ne savent pas encore ces nouvelles; mais nous ferons tout notre possible pour les leur faire parvenir au plus tôt ».

Dès le 12 août 1763, le même texte avait été signé par 87 Français-Acadiens demeurant prisonniers à la Rivière Saint-Jean, et, le 13, un texte analogue par 691 internés d'Halifax.

Les autorités anglaises s'offusquèrent de cet empressement si naturel des victimes à vouloir se dérober aux bourreaux. Dès le 15 mai 1763, « le Conseil recommande d'envoyer en prison les personnes qui ont contribué à la rédaction et à la transmission de ce message comme coupables de haute trahison, en cherchant à détourner les sujets de Sa Majesté de leurs devoirs envers leur Souverain ». Pourquoi donc tant tenir à des sujets qu'on voulait soi-même expulser? « Le Conseil croit, (22 août 1763) qu'une correspondance de cette nature entre les sujets de Sa Majesté et ceux du Roi de France à l'insu du gouvernement est préjudiciable aux intérêts de Sa Majesté ». A cette étrange manie, qu'avaient ces pauvres paysans obstinés d'aimer leurs champs même volés et leur patrie même vaincue,de détester des oppresseurs tout à la fois impitoyables, avares et perfides, le gouverneur Wilmot ne voyait, comme ses prédécesseurs, comme ses conseillers, qu'un remède, toujours le même, le plus simple, à vrai dire, le plus radical, le plus conforme aux vœux de tout bon usurpateur : les chasser encore et toujours, s'en débarrasser à jamais, les faire disparaître de la face de la terre. Aussi, quand en 1763 le Jersiais protestant Jacques Robin s'avisa, sur l'autorisation des Lords of Trade, de rassembler sur sa vaste concession de Miramichi des Acadiens de tous lieux, auxquels, après serment, il promettait terres, provisions et culte religieux par l'intermédiaire de l'abbé Manach, Wilmot s'empressa (10 déc. 1763) de faire rejeter cette offre sous prétexte qu'ils pourraient,« par mer,entretenir avec la France des relations funestes à l'Angleterre ». « Cet établissement leur serait très avantageux pour mettre à exécution tout plan actuellement ou postérieurement profitable à la France et funeste aux sujets de Sa Majesté; car le

roi de France trouverait en ces gens-là tout un ensemble de sujets actifs, zélés et inébranlables, fanatiquement attachés à la France et à l'Eglise de Rome,... ayant à l'égard des Anglais la plus grande antipathie ». Or, nous n'avions plus en Amérique que les deux îlots stériles de Saint-Pierre et de Miquelon. Pour enlever à toute emprise française ces sujets récalcitrants, le Secrétaire d'Etat (26 déc. 1763) estime « juste et raisonnable qu'on se donne la peine de leur procurer des établissements de nature à les satisfaire, sans toutefois compromettre la sécurité publique », et il s'enquiert du récent projet de Murray concernant leur établissement au Canada. A quoi Wilmot répond le 22 mars 1764 :

« Ce fut toujours et c'est encore l'opinion du gouvernement [de la Nouvelle Ecosse] que leur établissement en cette province est contraire à sa sécurité... Si on les établit en toute autre Province, il ne faut pas que ce soit dans les colonies voisines de la Nouvelle Angleterre; car j'appréhende que leur proximité de la Nouvelle Ecosse les induirait en toute occasion à une activité très funeste à cette province, par suite de la facilité de leur retour et de l'espérance de pouvoir par leur aide rentrer en sa possession... Quant au Canada, ils n'y seraient pas bien traités ni heureux [mieux, toutefois, qu'en Nouvelle Ecosse; quelle étrange sollicitude !] Du reste, le Canada étant sur nos frontières, ce ne serait ni sûr pour nous, ni bon pour eux... C'est en considération de toutes ces raisons qu'en mes deux lettres précédentes (28 janvier), j'ai proposé comme mesure à Vos Seigneuries de les faire transporter en quelque île des Antilles [conquise récemment]. Là, séparés du continent, privés de tout espoir de retour, ils s'estimeraient heureux d'être fixés... [En attendant que Sa Majesté envoie des croiseurs pour les empêcher de s'échapper !]

Quelle hypocrisie ! C'était, on le verra, leur internement ou plutôt leur enterrement en une île mortelle que méditait ainsi ce bon apôtre doucereux.

Or, vers cette même date, le 12 mai 1764, les prisonniers acadiens d'Halifax, en une pétition signée des noms de 76 chefs de famille, « ne reconnaissant pas d'autre souverain que le roi de France », suppliaient Son Excellence le gouverneur, puis-

que la paix était conclue, puisque tous les prisonniers étaient rendus, puisque ceux d'Angleterre étaient en France et ceux de Caroline au Cap Français, de leur procurer des vaisseaux et des provisions pour leur permettre de se rendre en France ou dans quelque autre territoire français; ils étaient unanimement prêts, disaient-ils, à sacrifier non seulement leurs biens, s'ils en avaient encore, mais aussi leurs vies et celles de leurs femmes et de leurs enfants pour témoigner leur amour de leur pays et leur zèle pour leur religion. On pense si pareille demande et pareils sentiments, si légitimes et si nobles qu'ils fussent, eurent l'heur de plaire à Son Excellence et à ses dignes conseillers : le 15 mai, le Conseil décida, en effet, que les auteurs de cette pétition seraient jetés en prison comme traîtres. Pauvres Acadiens! ils avaient beau se déclarer français de cœur; on les traitait en sujets anglais, félons à vrai dire; mais, de toute façon, prisonniers de guerre ou autres, on les séquestrait implacablement dans l'atroce géhenne anglaise.

Toujours, lui aussi, unanimement, le Gouvernement de la métropole s'entêtait à ne vouloir ni laisser passer à l'ennemi ces bons colons si utiles au développement de la province ni encourir les frais d'un soulèvement ou d'une nouvelle déportation. Donc, sans trop se soucier des bonnes ou mauvaises raisons de ces fonctionnaires coloniaux dont il démêlait mal les sentiments et les intérêts personnels, ce gouvernement métropolitain, armé d'un décret royal (16 juillet 1764), mit le gouvernement de la Nouvelle Ecosse en demeure d'accorder enfin aux Acadiens, pour les retenir et les calmer, quelques concessions de terres, en recommandant, à vrai dire, toutes les précautions nécessaires à la sécurité de la province. Il fallut donc, non sans rancœur, se résigner : en septembre 1764, le Conseil proposa de concéder à 165 familles, moyennant un très humiliant serment d'allégeance, de mauvaises terres incultes loin de la mer; il fut bien spécifié qu'elles devaient être assez petites et assez bien entourées de concessions anglaises pour qu'il ne pût s'y développer ensemble plus de 10 à 15 familles acadiennes; on comptait ainsi faire perdre à ces isolés leur religion et leur langue, partant leur nationalité.

« 24 septembre 1764. — Enfin, écrit le Révérend Brown, les maigres restes de ce peuple infortuné furent admis à rester. Les gouverneurs de la Nouvelle Ecosse les avaient persécutés avec acharnement; la rage se calma enfin... 50 acres de terre à chaque chef de famille et 10 à tout autre membre, soit :

Baie Sainte Marguerite......	10	familles	Annapolis.......	10	familles
Chester	10	»	Montague Town.	10	»
Lunenburg	15	»	Cornwallis	10	»
Dublin........	10	»	Horton Town ...	10	»
Liverpool	10	»	Falmouth	10	»
Yarmouth.....	10	»	Newport	10	»
Barrington	10	»	Halifax	30	»
	75	»		90	»

Total : 165 familles, 990 personnes.

Les terres doivent être loin de la côte et en arrière des établissements, de manière à empêcher autant que possible toute relation avec les îles de Saint-Pierre et Miquelon. Voilà qui est dur. Le Conseil a oublié [?] que le littoral est le terrain fertile de la Nouvelle Ecosse et qu'il est extrêmement difficile de vivre dans l'intérieur du pays. On ne s'est pas strictement conformé aux ordres. Quelques Acadiens ont été dispersés le long du rivage sur des concessions qu'ils cultivent. Mais on chuchote que ces terres appartiennent à des propriétaires ».

Oui, nous verrons plus tard les beautés de cette nouvelle fourberie. En tous cas, ces mauvaises terres neuves devaient être défrichées par des gens n'ayant pas d'avances. C'était la colonisation à recommencer, une ruineuse et misérable exploitation. La plupart des Acadiens, comprenant le danger, n'hésitèrent pas : « Tous ceux qui demeurent dans la ville [d'Halifax] et aux environs, dit Wilmot (5 novembre 1764), ont formellement refusé de prêter le serment et forment le projet de partir pour le Cap Français [Saint-Domingue] afin de se rendre de là au Mississipi, puis à l'Illinois ». Même échec à Port Royal, bien qu'ils « paraissent craindre beaucoup la détresse dans laqulle va les plonger leur refus, surtout pen-

dant l'hiver ». Pauvres gens ! ils en étaient venus en leur haine et leur méfiance de l'Anglais à tout préférer à ce contact odieux, même l'abandon du pays natal et de ses ultimes espoirs.

Or, pendant qu'il lésinait ainsi avec ses misérables administrés, Wilmot prodiguait à des parents, à des favoris, à des prête-nom, lords d'Angleterre, officiers de terre et de mer, fonctionnaires et marchands d'Halifax, de vastes concessions à l'Ile Saint-Jean, à la rivière Saint-Jean, à Passamaquoddy, dans l'isthme, etc. « 1765 fut une vilaine année », dit l'historien Murdoch (II, 455), faisant allusion aux spéculations effrénées de tous ces agioteurs qui ne se souciaient nullement de s'établir sur les terres à eux concédées. Benjamin Franklin lui-même participa à cet agiotage. « Cette épithète [*ugly*], dit un historien néo-écossais, je l'applique à toute la période administrative de Lawrence, de Belcher et de Wilmot », soit douze ans, de 1754 à 1766.

En fait, Wilmot, de concert avec le Conseil provincial et avec l'amiral Colville, lui aussi concessionnaire de vastes terrains (20.000 acres à Ship Harbor), favorisait secrètement le départ de tous ceux des Acadiens qui voulurent bien s'enfuir. Une phrase imprudente de Lord Halifax (9 juin 1764) les y autorisait : « Si l'on ne peut obtenir d'eux qu'ils s'établissent pour tout de bon, on ne peut, du moins, leur refuser en tant que sujets de Sa Majesté la liberté de s'éloigner de la province et des autres possessions de Sa Majesté ». Enfin la libérale Angleterre mit plus de cinquante ans à reconnaître aux Acadiens cette primordiale liberté ! Des 1762 Acadiens qui restaient encore dans la seule péninsule (presque tous anciens habitants de l'isthme ramenés de Miramichi), environ 150, s'embarquèrent en l'été 1764 au détroit de Canseau pour Saint-Pierre et Miquelon, et en novembre 600, sur des bateaux acquis au prix de dures économies, pour Saint-Domingue et les Iles-sous-le-Vent. Des premiers, le gouverneur de Saint-Pierre, Dangeac dit : « Il nous est arrivé en août 110 Acadiens; ce peuple est misérable et inspire la pitié ».

Des autres, l'ordonnateur de la Louisiane, Foucault, écrit le 18 novembre 1766 : « Il nous est arrivé il y a près d'un mois et demi 216 personnes acadiennes sortant d'Halifax sur un bateau anglais qu'elles avaient loué à leurs frais ». Mais ces derniers avaient dû être en 1765 précédés par ceux qui avaient moins longtemps séjourné à Saint-Domingue et dont il est dit qu'ils n'apportent pour toute fortune que du « papier du Canada », désormais sans valeur, et la « petite vérole ».

« C'est un devoir dans une occasion pareille de ne pas les abandonner, écrit le commissaire Aubry (14 mai 1765). Quoique nous ayons ordre de suspendre toute dépense jusqu'à l'arrivée des Espagnols, j'ose me flatter que vous ne désapprouverez pas les secours indispensables que nous leur donnerons. Je crois que l'humanité et l'honneur de la nation exigent que l'on ait des égards pour ces pauvres gens qui ne sont malheureux que par leur attachement inviolable à la patrie et à la religion.... Ils renaissent à la Louisiane et y feront des merveilles si on les y aide un peu ».

Sur la proposition de l'ordonnateur et avec l'approbation du ministre, leur pauvre « papier du Canada », depuis longtemps périmé, leur fut repris argent comptant. Quelle différence avec les vils sentiments des Belcher, des Wilmot et de tous leurs mesquins et haineux complices ! En notre humble sentimentalité française nous avouons préférer cette générosité, peut-être imprudente, aux bas calculs d'un dur égoïsme. Les termes mêmes dans lesquels est annoncé cet exode font autant d'honneur aux Acadiens qu'ils en font peu au gouverneur anglais.

« Depuis cette époque [du serment d'allégeance], écrit Wilmot le 17 décembre 1764, les propositions les plus raisonnables [?] n'ont pu avoir raison de leur affection pour la France et de leur aversion pour le gouvernement anglais ; un grand nombre a résolu de quitter cette province. Dernièrement ils ont nolisé des navires à leurs frais ; et, depuis trois semaines, 600 personnes, y compris femmes et enfants, sont parties pour les Indes occidentales. D'après les derniers renseignements obtenus, ils ont le dessein de cultiver les terres impropres à la canne à

sucre. [Ils veulent aller au Cap Français, de là au Missisippi, et enfin au pays des Illinois pour s'y établir; lettre du 9 novembre]. Bien que sachant que le climat de ce pays avait été fatal à un certain nombre de leurs compatriotes de la Géorgie et de la Caroline, ils n'en persistèrent pas moins dans leur résolution. Il en reste, en d'autres parties de la province, bien d'autres encore décidés à partir pour la même destination, dès que le printemps le permettra. Ainsi leur départ va nous débarrasser d'une population qui a été la peste de la province et la terreur de ses établissements [Oh ! l'effroi des illégitimes propriétaires !]. Ces gens se sont rendus coupables de bien des méfaits; ils ont, par leur zèle et leur dévouement pour la France, comme espions et comme partisans [Mascarène a répété que leur abstention pendant la guerre avait sauvé la colonie anglaise], par la persistance avec laquelle ils ont récemment refusé le serment d'allégeance et leur insolent aveu de ne reconnaître que le roi de France![noble et héroïque « insolence »,] paralysé le peuplement de cette province et enrayé le progrès de l'industrie. [Non seulement ils avaient fondé et développé la colonie; mais ils étaient encore, jusqu'en 1765, exploités sur leurs propres terres, à un tarif qu'on trouvait trop élevé — leurs gages ne servant qu'à les vêtir — par le juge Deschamps, le maquignon Moïse de les Derniers et bien d'autres consorts « pour les améliorations agricoles en général et pour la construction et réparation des digues en particulier; « sans leur aide, beaucoup d'entre nous ne pourraient avoir assez de pain pour leur subsistance »]. Il est certain que, si nous nous étions opposés à leur projet, ils se seraient retirés à l'Est de la Province, et, de là, seraient facilement passés à Saint-Pierre et Miquelon avec l'aide de leurs amis en ces îles. Ils seraient ainsi devenus une précieuse acquisition pour les Français qui s'y livrent à la pêche et un danger pour nous, tandis que leur départ pour les Indes Occidentales les éloigne de nous. Or, comme le climat de ces régions est mortel pour les gens du Nord, il est à présumer que les Français ne tireront pas d'eux un bien gros profit ».

On sent ce qu'il y a d'odieux en cette allusion : voilà la tombe tropicale vers laquelle la sollicitude du bon Wilmot poussait joyeusement ses malheureuses victimes. Les Acadiens préféraient, en effet, la mort à leur Enfer anglais, et les Anglais s'en réjouissaient doublement, puisque cette déportation meurtrière ne leur coûtait pas un sou. « En effet, raison-

nait ce bon fonctionnaire anglais, le départ de ces gens-là va soulager le public de dépenses considérables, relatives aux provisions; ceux qui resteront ne recevront que juste de quoi ne pas manquer; et, pour obtenir cette quantité même, ils devront travailler à la création de routes et autres voies de communication entre les principaux centres de la province. En somme, je me flatte que notre conduite envers ces gens qui, si même on avait pu les retenir, seraient restés des ennemis invétérés, agréera aux sentiments de Votre Excellence et méritera votre approbation ». De même Wilmot accepte avec empressement (2 déc. 1765) l'offre du Gouverneur Haldimand de faire passer au Canada les Acadiens de l'Ile Saint-Jean; bon débarras, se disait-il.

N'empêche que les maigres exilés des Antilles s'accommodèrent encore mieux de leurs misères sous le soleil des tropiques que leur gros persécuteur de ses excès de table dans les froids septentrionaux : Wilmot mourut de la goutte le 23 mai 1766, et sa Wilmot Town, de Canso, ne lui survécut guère, alors qu'aux Bermudes survit encore de nos jours un village acadien et qu'en Louisiane les Acadiens n'ont cessé de prospérer. Quiconque connaît les dessous de toute cette vile politique coloniale ne peut que souscrire à ce jugement, porté le 9 décembre 1773 par un citoyen d'Halifax, Joshua Mauger : « A part Hopson, tous les gouverneurs de la Nouvelle Ecosse auraient plutôt mérité la corde que leur poste de gouverneur. » Les Indiens eux-mêmes, avoue Wilmot, considèrent les Anglais comme « un peuple plein de dissimulation et d'artifice » (Murdoch, VI, 465). Avaient-ils tort ?

Cependant, en septembre 1765, des malheureux exilés de Maryland et de Pensylvanie, ignorant toutes ces hypocrisies et toutes ces cruautés, adressaient une humble requête pour rentrer en leur pays natal dont ils ne savaient guère ce que les Anglais avaient fait; il va de soi que leur requête fut fort mal accueillie et promptement rejetée. Plusieurs autres groupes avaient réussi, au prix de quelles fatigues, on le devine,

à atteindre le Canada ; ils y fondèrent péniblement, comme nous l'avons vu et le verrons encore, de chétifs établissements qui, peu à peu prospères, s'appelleront « Cadies ».

Dans le Massachusetts restait encore un noyau de 200 familles qui, jusqu'en leurs longues et cruelles épreuves, n'avaient pas perdu tout espoir de recouvrer leurs biens au pays des aïeux. « On n'avait enlevé les familles, se plaisait-on à dire sous les huttes de bois américaines comme dans les camps de concentration anglais, que pour les empêcher de porter les armes pour la France. La paix ramènera un chacun en son ancienne habitation. » Or, la paix était revenue depuis trois ans ; il était grand temps, pensait-on, de faire valoir ses droits là-bas, au foyer éteint, sur la terre inculte ; personne, ni autorités municipales, ni gouvernement colonial ne s'occupant d'eux, nul moyen de transport ne s'offrant, ces héroïques hors-la-loi résolurent de partir à pied. De Boston en Acadie, il y avait près de 1.000 kilomètres à franchir à travers des pays presque inhabités, des forêts sans pistes, des rivières sans ponts, des montagnes sans ressources. S'en doutaient-ils? Qu'importe? ils en avaient assez de l'exil, et des humiliations, et des vexations, et des souffrances de toute nature ; ils voulaient à tout prix revoir le pays des ancêtres, y retrouver la maison familiale, fût-elle en ruines, le champ nourricier, fût-il inondé ou en friche.

Ils partirent donc, ces 800 parias, un beau matin du printemps 1766. Pitoyable anabase qui comptait plus de vieillards, de femmes et d'enfants que d'adultes, et ceux-ci même sans armes !

« On n'avait point de provisions pour vivre le long de la route, dit un récit analogue. On se confia à la divine Providence, et l'on s'enfonça dans les bois... On marcha tout l'été ; les femmes portaient les enfants sur leurs épaules ; les hommes traînaient les bagages, exploraient les bois, faisaient la chasse et préparaient le campement pour la nuit. Quand il se rencontrait une rivière, (et il y en a beaucoup en cette région), on bâtissait un radeau sur lequel la petite caravane traversait ; il fallait faire halte souvent, pour attendre le gibier et à cause des difficultés de

toute sorte qui se dressaient sur le chemin; aussi ne faisait-on point de longue route à chaque jour. On vivait de castors, de perdrix et d'autres animaux que les chasseurs surprenaient dans les attrapes qu'ils tendaient; car on n'avait ni armes ni munitions, excepté des haches et des couteaux et quelques ustensiles de cuisine. Le soir et le matin, à l'heure où les oiseaux chantent la venue du crépuscule ou le réveil de la nature, on faisait la prière, on se recommandait spécialement à la Sainte Vierge, patronne des voyageurs; puis, après avoir pris un peu de repos, on continuait la route ».

Combien périrent ainsi sur le chemin du retour, épuisés, découragés, désespérés ! La charrue du défricheur américain en retourne les ossements maintenant méconnus, jadis si pieusement abandonnés par la valeureuse petite troupe. Des enfants naquirent en route, en quelles sordides conditions? On vante l'héroïsme des Pères Pèlerins de la *Mayflower*; combien plus grand fut celui de cette lamentable caravane dénuée de toutes ressources? Quatre mois il fallut ainsi lutter contre l'épuisement physique et l'abattement moral, contre les rigueurs du climat et les hostilités des sauvages. Ils désespéraient au milieu des bois, lorsqu'un matin, à l'aube, ils entendirent le chant du coq; émus, ils s'empressèrent dans cette direction et trouvèrent une petite ferme habitée par des compatriotes ! Quelle joie ! Ils crurent proche la fin de leurs épreuves : ils en étaient bien loin encore.

Lorsqu'enfin ils atteignirent près de la rivière Saint-Jean les autres établissements français récemment dévastés par leurs implacables ennemis, Monckton et Lawrence, quelques-uns, recrus de fatigue, s'arrêtèrent ne pouvant marcher davantage : de grand cœur, ils acceptèrent la pauvre, mais généreuse hospitalité qu'on ne se refuse jamais entre Acadiens. Ils se fixèrent ainsi dans les misérables défrichements clandestins où leurs frères persécutés échappaient à la vindicte de Belcher et de ses suppôts. Le gros de la troupe se remit en marche; et, par de longs portages et d'interminables rivières, parvint en automne aux groupements plus nombreux, mais encore bien misérables de l'isthme de Shédiac, l'ancienne Chédaïque.

Quelques-uns retrouvèrent des parents, des amis dont les avaient séparés dix années d'exil. On leur dit les destructions, les persécutions, les spoliations, les mainte et mainte évictions accomplies par les Anglais dans la péninsule et dans les Iles; alors, renonçant à tout espoir, 120 familles s'établirent parmi leurs frères de sang dans les villages renaissants de Peticoudiac, de Memeramcouck, de Cocagne et de Menoudy.

Qu'importe? en dépit de tout conseil et de tout avertissement, une cinquantaine de familles voulurent aller jusqu'au bout, gravir le calvaire jusqu'à la dernière marche, et ainsi, de leurs yeux, revoir au moins les ruines de leurs villages, de leurs foyers. Ils allèrent, et ne les virent point; tout avait disparu : églises, fermes et granges; plus pierre sur pierre. Seuls subsistaient ici le puits, là les digues, çà et là des arbres, surtout des saules, de vieux saules, l'arbre symbolique des Acadiens, dont le pâle feuillage languissant pleure éternellement leurs deuils sans nombre. Mais quoi? Les noms même des lieux n'existaient plus : Beaubassin s'était mué en Amherst, évocation odieuse; Le Coude en Monckton, nom encore plus exécré; Beauséjour en Sackville; Cobeguid en Truro; Pigiguid en Windsor; Les Mines en Horton; jusqu'à Port la Joye qui n'était plus que Charlottetown; jusqu'à la Baie Française qui était devenue Fundy Bay, stupide corruption, apparemment, de Fond de la Baie ! Les nouveaux occupants de ces terres, par eux fécondées, regardaient d'un œil soupçonneux passer près de leurs neuves habitations cette sordide troupe de blêmes revenants qui, après tant d'années d'absence, osaient venir réclamer des biens à jamais perdus. On traitait en intrus chez eux, sur leur propre seuil, les légitimes possesseurs qui n'avaient pas même une pierre pour reposer leur tête. On leur adressait des injures dont ils ne comprenaient pas le sens, mais dont ils devinaient toute la malveillance. Avoir fait ce cruel pèlerinage de 300 lieues pour trouver un tel accueil au pays natal !...

Alors, le cœur manqua aux plus intrépides et, comme des moutons, ils se laissèrent tout d'abord tondre cruellement à

Annapolis, leur ancien Port-Royal, par ces mêmes colons anglais qu'ils fuyaient en vain, puis ils s'enfuirent désespérés jusque vers les mauvaises terres délaissées de l'extrême Baie de Sainte-Marie, au fond même de la péninsule. De ce pays perdu ni colons anglais ni pêcheurs anglais n'avaient à aucun prix voulu. « Cette baie profonde, dit l'arpenteur Charles Morris en son rapport de 1762, est pleine de rochers et de hauts fonds; elle est évitée par tous les marins comme très dangereuse. Les terres des deux côtés en sont escarpées, montagneuses, pierreuses ». La forêt vierge y descendait jusqu'à la mer. De l'immense et riche domaine volé aux Acadiens, voilà tout ce que la générosité britannique abandonnait, après onze années d'exil, aux victimes survivantes. Cadeau de Grec que ces terres de rebut : car les pauvres défricheurs y furent condamnés à de longues misères. Là, sur ces stériles falaises, en cette sorte de bagne naturel, les tristes intrus au pays des ancêtres, à bout de force et de courage, se laissèrent tomber, prêtant tous les serments d'allégeance qu'on crut bon d'exiger de leur faiblesse vaincue. Puis, pieusement, près de l'anse aux Grosses Coques qui leur fournissait quelques aliments, ils dressèrent une rustique croix de bois autour de laquelle ils s'agenouillèrent; et, bâtissant quelques huttes avec des troncs d'arbres, ils fondèrent en cette morne région sans route ni défrichement un humble village que bravement ils appelèrent la *Ville française*. Le nom survit encore, ainsi que l'âme française dans le cœur des descendants et le parler de France sur les lèvres des mères et des enfants.

On estime que, des 8.000 proscrits du littoral atlantique, la moitié environ, soit 4.000 périt de maladies et de misères tant morales que physiques; on estime que de toute la population acadienne, dont le nombre total fut évalué par l'abbé de l'Isle-Dieu à 14.000, il ne survécut guère aux dix années de persécution du « grand dérangement » que 8.000 misérables, épars sur des régions immenses, sans feu ni lieu ni ressources d'aucune sorte. 6.000 morts et 8.000 meurt de faim ! Voilà, au point de vue

humanitaire, le beau et noble bilan de la politique anglaise en Acadie; mais la glorieuse histoire de la colonisation britannique a su jusqu'à ce jour étouffer la triste éloquence de ces chiffres et de ces faits.

Sources et autres références :

Arch. Min. Colonies. — C[12] St Pierre et Miquelon, vol, I, f. 22-6.
Arch. Min, aff. étr. — Corr. pol. Angleterre vol. 447-449 (Négoc. du duc de Nivernois, etc.); Mém. et Doc. Amér. Vol. 21-22.
Arch. Canada. — Rapport 1886, pp. CLI-CLXII (Papiers secrets de Samuel Waldo à W. Pitt (1756-1761).
— 1905 II, pp. 271-279, 315. (Recens. 1767,) 318-328.
— 1894 (doc. angl. relat. à Nouv. Ec.). pp. 241-290.
THOMAS AKINS. — *Select. of Nova Scotia Public Doc.* pp. 314-352.
BEAMISH Murdoch. — *Hist. of Nova Scotia* II. 398-460.
W. GANONG. — *A Monograph of the historic sites of the Prov. of N. Brunswick* (Soc. roy. Can. 1899, II).
ED. RICHARD. — *Acadia* (éd. H. d'Arles) III 320-360.
MOSES PERLEY. — *An early History of New Brunswick*, Saint John, 1891.
CASGRAIN. — *Pèlerinage au pays d'Evangéline*, Paris .1890.
Sulp. et pr. des Miss. étr. en Acadie; Québec 1897
Mémoire sur les Missionnaires en Nouvelle Ecosse, au Cap Breton et à l'Ile Prince Edouard; (1760-1870) Québec 1895.
AUG. GOSSELIN. — *L'église du Canada depuis la Conquête* (1760-1775) Montréal 1916.

CHAPITRE XXVI

L'AUBE

(1766-1921)

Le traité de Paris (février 1763) ne mit pas fin aux difficultés de l'Angleterre en Amérique. Débarrassée à bon compte d'une France mal gouvernée, elle dut compter avec ses vieilles colonies de mieux en mieux organisées : la Grande-Bretagne n'eut pas plus tôt acquis la Nouvelle France qu'elle perdit la Nouvelle Angleterre. Pour bien comprendre la politique coloniale des Anglais à cette époque, et particulièrement leur politique acadienne en Nouvelle Ecosse, il est indispensable de connaître certains aspects ignorés de cette lutte fratricide.

Les difficultés entre la métropole et les colonies américaines datent de 1764. Or, en 1766, la Nouvelle Ecosse, avec ses 9.000 colons anglo-saxons, disséminés en cinq ou six groupes encore mal lotis et mal établis, n'était qu'une colonie naissante, sans cohésion, sans unité d'opinion. Ses représentants officiels sentaient trop le besoin d'une aide métropolitaine pour éprouver les moindres vélléités d'indépendance. Aussi, le minuscule Parlement d'Halifax accepta-t-il sans hésiter le *Stamp Act* et toutes les taxations et restrictions coloniales qu'il plut à la métropole d'imposer. Lorsqu'en mars 1768 l'Assemblée du Massachusetts le sollicita de résister aux actes du Parlement britannique, cette lettre provocatrice ne fut pas même lue. « L'Assemblée, dit le gouverneur qui était sûr de ses hommes, aurait plutôt répondu par une énergique note de réprobation ». (10 juillet). Elle répondit chaleureusement,

du reste, dès que la guerre fut déclarée : « Nous sommes libres en acceptant notre dépendance... Nous sommes heureux de manifester notre obéissance au Roi et notre soumission aux lois du Parlement Britannique » (octobre 1775). Quelle amère déception pour les gens de Boston qui avaient tant fait pour cette ingrate colonie de Nouvelle Ecosse ! Il est vrai que les rebelles avaient alors d'assez mauvais débuts.

A côté de ce parti loyaliste qui se recrutait surtout parmi les vieux colons comblés de faveurs et de biens mal acquis, il y eut bientôt, même parmi les « Britishers », une forte minorité et enfin presque une majorité d'électeurs et d'élus mal repus, de fonctionnaires mécontents, de débiteurs insolvables qui ne demandaient, pour satisfaire leurs appétits ou régler leurs comptes, qu'un changement de régime : c'étaient des républicains, des libéraux, des séparatistes, dont un changement de pouvoir, un gouvernement parlementaire eût bien mieux fait les affaires que l'ordre de choses établi. Il y avait surtout les nouveaux colons venus en ces dernières années de Nouvelle Angleterre et des pays circonvoisins : mécontents de ne pouvoir, faute d'une natalité, d'une activité et d'une compétence suffisantes, tirer vite parti des bonnes terres acadiennes qu'on leur avait si libéralement octroyées, ils manifestèrent hautement leurs sympathies pour leurs frères d'origine (23 octobre 1773) et les aidèrent de leur mieux non seulement par une propagande intense, par des déclarations publiques, mais encore par des renseignements secrets, par des ravitaillements clandestins. « Les colons venus de la Nouvelle Angleterre, dit le capitaine anglais Stanton (4 déc. 1775), sont au fond des rebelles : ils désirent le succès de la rebellion ; ils déclarent même, dans la chaleur des discussions ou dans les expansions de l'ivresse, qu'ils tueraient plus volontiers un Anglais qu'un chien ». Ils en donnèrent la preuve ou peu s'en faut dès juillet 1775 : « des mains criminelles », dit le gouverneur Legge, ont incendié une meule de foin de 10 tonnes destinée aux troupes anglaises de Boston et ont mis le feu à l'Arsenal d'Halifax. « Ces gens, conclut-il, visent à se joindre aux rebelles ». Ils s'y joignirent, en effet.

Ici une remarque s'impose. Ces colons d'origine américaine se trouvèrent de 1765 à 1783 précisément dans la même situation que les colons d'origine française de 1744 à 1755 : la plupart d'entre eux étaient de cœur avec leurs parents et amis des colonies révoltées et, par conséquent, intimement hostiles au gouvernement du pays qu'ils habitaient. Eux aussi voulurent être des *Anglais neutres*, et ils le furent, en effet. Ceux d'entre eux qui habitaient les comtés de Kings et de Cumberland exigèrent le même privilège qu'avaient vainement réclamé leurs prédécesseurs, les Acadiens du bassin des Mines et de l'isthme. « Il serait de la plus grande cruauté et de la plus grande injustice, dit leur pétition, de nous contraindre de marcher en armes contre des parents et amis. » Et pourquoi était-ce plus cruel pour des Américains que pour des Français? pourquoi était-ce plus injuste pour des gens à qui aucun traité n'avait accordé pareil privilège? On n'en octroya pas moins aux fils des persécuteurs l'exemption militaire qu'on avait refusée aux pères des persécutés ! Ils ne s'en contentèrent pas : beaucoup plus que les Acadiens en aucun temps, ils protestèrent, conspirèrent, manifestèrent ouvertement leurs sympathies et leurs antipathies, recueillirent des rebelles prisonniers et leur fournirent des moyens d'évasion ; bien pis, ils finirent, comme nous le verrons, par se révolter sur certains points et par se joindre hardiment aux troupes d'invasion, les armes à la main. En furent-ils châtiés? Pas le moins du monde. Ah ! si les Acadiens autrefois en avaient fait autant... quel haro ! quelles rigueurs impitoyables ! Mais non : deux poids, deux mesures. Bien qu'aucune clause du traité ne légitimât de leur part aucune indépendance, nul ne s'avisa jamais de molester ces colons hostiles ou récalcitrants ; ils ne connurent ni persécutions ni expropriations ni expulsions. Aucun Lawrence ne toucha à ces ennemis de l'intérieur qui n'avaient pas même l'excuse d'être d'une autre religion et d'une autre race.

Or, l'Angleterre voulait précisément, parce qu'elle en sentait toute la nécessité, faire de cette Nouvelle Ecosse si divisée le boulevard de sa résistance contre les colonies rebelles. Elle y

avait cette belle rade, déjà aménagée, d'Halifax, ouverte par tous les temps, hiver comme été; elle pouvait y concentrer ses troupes et ses vaisseaux, y reposer les unes, et y réparer les autres : elle comptait s'y ravitailler en recrues comme en denrées. Mais au seul mot *milice* presque tous ces braves colons insubordonnés ou pacifiques poussèrent les hauts cris; c'était un attentat contre leur liberté. On eut beau offrir douze pence par jour, puis une prime de trois guinées et demie : les recrues firent presque entièrement défaut, même parmi les loyalistes; au 15 août 1776, en dépit de toutes les dépenses, malgré toutes les pressions officielles, on n'avait pas encore pu organiser un seul régiment de miliciens. Pis encore, les habitants d'Annapolis, de Truro, de Cumberland, d'Onslow et de leurs environs refusent non seulement de s'enrôler, mais de payer même toute taxe supplémentaire pour l'entretien des milices; ceux de Cumberland vont, en leurs assemblées séditieuses, jusqu'à menacer les loyalistes, jusqu'à inviter les rebelles à venir par leur isthme envahir la province (15 février 1776); ceux de Maugerville sur le Saint-Jean pactisent avec les insurgés de Machias qui ont incendié le fort Frederick et ses casernes. Pour comble, en juin 1777, les habitants d'Onslow (ancien Cobeguid), tout comme les Acadiens d'autrefois, refusent de prêter le serment d'allégeance. Le gouverneur en conclut que, ce sentiment étant général, la population ne manquerait pas de se joindre aux rebelles en cas d'invasion et réclame, pour s'assurer les points menacés, des garnisons de troupes mercenaires. Mais ces troupes manquent à tel point qu'en juillet 1775 il n'y avait plus en Nouvelle Ecosse que 36 soldats réguliers, tout le reste ayant été hâtivement envoyé à Boston; d'où demande sur demande de munitions, d'artillerie et surtout de troupes métropolitaines; il faut au moins 2.000 hommes pour maintenir et défendre la province (26 avril 1776), de 300 à 500 dans le seul fort de Cumberland.

La province de Nouvelle Ecosse courut donc de gros dangers. Dès juin 1775 les communications maritimes furent à tel

point menacées par les « insurgents » que le ravitaillement des troupes anglaises de Boston et autres lieux en fut compromis; en mars 1776, ces troupes durent même, avec une partie de la population, être ramenées à Halifax. Les colonies rebelles, sachant de quelles complicités elles pouvaient disposer, n'attendirent pas si longtemps pour prendre l'offensive : de leur centre militaire du Nord, Machias, elles menacent Annapolis et les établissements de la rivière Saint-Jean où dominent leurs partisans. Dès la marche sur Montréal, elles opèrent sans difficulté une descente en ces établissements, puis une autre au Cap de Sable (décembre 1775) où elles contraignent les habitants à prêter au moins serment de neutralité. En août 1776, les troupes rebelles installées à la rivière Saint-Jean inquiètent le fameux fort Cumberland qui commande l'isthme; en novembre, un parti de 500 hommes, tant sauvages que gens du pays, surtout colons américains, l'attaque si hardiment qu'il eût succombé, sans l'arrivée opportune des renforts anglais de Windsor. Presque tous les habitants favorisaient les rebelles, mêmes les presbytériens irlandais de Cobeguid et de Pictou. « Le 1er mai 1777, dit Haliburton, tous les habitants de Truro, Onslow et Londonderry [ceux-là même qu'on avait pourvus des meilleures terres acadiennes] refusèrent, sauf cinq, de prêter le serment d'allégeance; on menaça de les traiter en rebelles papistes; en fait, on se contenta, le 13 juin, de refuser à leur représentant l'entrée au Parlement ». Que l'on veuille bien comparer le traitement subi par les Acadiens de ces mêmes lieux vingt-deux ans plus tôt... Il s'en fallut donc de fort peu que la Nouvelle Ecosse ne tombât entre les mains des Américains et avec elle le Canada. Québec pris, l'Angleterre perdait toute cette Nouvelle France qu'elle était si fière d'avoir quinze ans plus tôt conquise par une surprise déloyale et avec des forces disproportionnées. Mais Vergennes fut aussi lent à se décider en faveur des Américains que récemment Wilson en faveur des Alliés. De pareilles lenteurs coûtent cher : elles sont souvent irréparables.

Deux autres causes entretenaient l'alarme en Nouvelle

Ecosse : la présence des sauvages dans le pays et le voisinage de la France à Saint-Pierre et Miquelon, puis son intervention. Dès l'été 1766, les Micmacs, se plaignant de ne pouvoir faute de prêtres pratiquer leur religion, sont accusés d'entretenir des relations avec notre petit archipel où se trouvent les abbés Manach et Girard (ce dernier grand vicaire); rassemblés à l'île Madame, ils menacent de détruire tous les établissements de pêche du golfe Saint-Laurent si on ne leur donne pas de prêtres. Il n'y a plus de sectarisme qui tienne; au plus tôt, on leur en promet un et, en attendant, on leur distribue des présents pour la somme de 102 livres sterling. En juillet 1768, l'abbé Bailly, sitôt ordonné prêtre, est nommé pour les apaiser et, promu grand vicaire, il réussit en décembre 1770 à en fixer un groupe près d'Halifax. Dès qu'éclatent les conflits entre la métropole et ses colonies, les Micmacs recommencent à s'agiter (janvier 1769); en cette guerre fratricide on vit, en effet, cette manœuvre monstrueuse : les Anglais des deux partis s'efforcèrent de surexciter et d'armer les uns contre les autres ces mêmes sauvages qu'ils nous avaient tant reproché d'utiliser contre eux, bien qu'eux-mêmes eussent fait tous leurs efforts pour se les assurer. Le 4 novembre 1775, le gouverneur Legge écrit qu'il cherche à s'attacher les sauvages, mais que l'argent lui manque; « les Américains aussi, ajoute-t-il, travaillent à se les attacher; s'ils y réussissent, ces sauvages seront plus redoutables aux colons qu'une armée américaine ». Ils y réussirent en partie, dès l'automne 1776, puisqu'environ 200 sauvages se joignirent aux bandes américaines qui attaquèrent le fort de Cumberland. Le 19 juillet 1776, le gouvernement séparatiste du Massachusetts avait, en effet, conclu avec diverses tribus sauvages un traité par lequel elles s'engageaient à fournir 600 hommes sous le commandement de Washington ; on leur distribue 500 livres de présents : ils renvoient le drapeau britannique et déclarent la guerre aux Anglais. Alarmé, l'agent néo-écossais auprès des sauvages signale, le 6 juin 1778, « au moins 200 canots de Micmacs rassemblés sur la rivière de Miramichi : « tous les jours, ajoute-

t-il, en passent d'autres qui vont les rejoindre; il est fort à craindre qu'ils ne dévastent les régions intérieures et ne réduisent la capitale à la détresse ». Il conseille donc vivement de donner de l'argent pour se les assurer; mais l'argent manque. La métropole n'en veut ni n'en peut fournir. Alors, les Anglais ont recours au même procédé qu'antérieurement : ils font remplacer l'abbé Bailly, jugé inutile depuis 1772, par un autre missionnaire l'abbé Bourg qui, le 24 septembre 1778, fait de la manière la plus solennelle prêter le serment d'allégeance aux Micmacs, aux Malécites et aux Miramichis : les chefs livrent aux Anglais les présents qu'ils avaient reçus de Washington. En été 1779, un agent américain n'en menace pas moins d'entraîner une autre tribu contre le fort de Penobscot; l'abbé Bourg est aussitôt dépêché pour la retenir dans le devoir anglais; le mois suivant, même intervention auprès des sauvages du Saint-Jean; en septembre, nouveau traité conclu avec ceux de la Baie des Chaleurs. En mars et mai 1778, le gouverneur intérimaire et l'agent anglais près des sauvages insistent sur l'importance qu'il y a, en dépit de toutes les tentatives américaines, à s'assurer le concours définitif des sauvages; d'autant qu'à la rivière Saint-Jean ils permettent de ravitailler la flotte anglaise en mâts. On y réussit. Or, c'est grâce à l'intervention des deux missionnaires catholiques MM. Bailly et Bourg que les Anglais remportèrent auprès des sauvages cet avantage diplomatique sur leurs adversaires qu'entravait un protestantisme intransigeant.

Le pauvre petit archipel de Saint-Pierre et Miquelon fut, lui aussi, pendant des années la terreur des Néo-Ecossais. Nous avons déjà vu les alarmes excessives du premier gouverneur de Terre-Neuve, Palliser. Le 12 octobre 1768, le Secrétaire d'Etat recommande au gouverneur de la Nouvelle Ecosse de tenir l'œil ouvert sur ces deux îlots, de veiller à ce qu'on n'y élève aucune fortification, qu'on n'y amène pas de troupes, qu'on n'y entretienne des relations ni avec les Acadiens ni avec les Canadiens, qu'on n'y fasse pas de commerce illicite, qu'on y compte le nombre de navires, etc... Le Gouverneur

envoie un fonctionnaire et une goëlette pour cette mission de surveillance, en réalité, d'espionnage; et, le 9 juillet 1769, celui-ci rassure son ministre en lui déclarant qu'à Saint-Pierre et Miquelon, les Français se conforment loyalement au traité de Paris. « Toutefois, ajoute-t-il, j'ai constaté que la plupart des Acadiens près de Canso [il y en avait bien 150] portent des vêtements de laine de fabrication française. Comme cette importation est de nature à léser le commerce de la Grande-Bretagne, je crois humblement devoir en informer Votre Seigneurie... » Voilà à quoi se réduisait la fameuse contrebande acadienne : quelle mesquinerie ! Mais, lorsque la guerre menaça, nouvelles transes : le gouverneur Legge s'inquiète des relations qui existent entre ces gens suspects; il lui faut un rapport sur les établissements des Acadiens à l'île Madame, afin de savoir s'il n'y aurait pas lieu de les supprimer totalement (5 octobre 1774). Mêmes alarmes à propos des 326 pauvres pêcheurs acadiens du Cap Breton « qu'aveuglent leurs préjugés » (27 janvier 1775). Legge demande des stationnaires armés pour établir l'ordre en ces parages (24 avril). Enfin, dès qu'éclate la guerre avec la France, la puissante Angleterre calme toutes ses alarmes, en s'emparant avec trois frégates et un vaisseau de 40 canons, de nos 31 hommes de troupes et de leur gouverneur et en expulsant de vive force les 1.400 misérables pêcheurs, parfaitement inoffensifs et impuissants (septembre-octobre 1778). Toutefois, lorsqu'en 1779, survint dans les eaux américaines la flotte d'Estaing avec ses 26 vaisseaux de ligne et ses 11 frégates, nouvelles frayeurs à Halifax qu'on arme en toute hâte. Une tempête désempara la flotte d'Estaing au large de la Géorgie; l'année suivante, une deuxième, forte de 10 vaisseaux de ligne et de 40 transports, n'est pas plus heureuse. Frayeurs chimériques : le ministre « aux mains nettes » n'avait pas plus de visées sur la vieille Acadie que sur le Canada; il ne songeait qu'à d'autres peuples que les Français.



Cap Nord
Cheticamp
Ingonish
INVERNESS
VICTORIA
Baie de Ste Anne
Ste Anne
Mines de Sydney
Lingan
New Waterford
Baie de la Glace
Barachois
Sydney
CAP BRETON
Baie de Miré
I. Scatari
Miré
Cap Breton
Louisbourg
Baie de Gabarus
Ile du Cap Breton
Bras d'Or
RICHMOND
Framboise
St Esprit
L'Archevêque
Riv. aux Bourgeois
L'Ardoise
Arichat
Ile Madame
Baie de Chedabouctou
Canseau
Cap Canseau



NOUVELLE-ÉCOSSE
Cap Breton et Ile du Prince-Édouard.

Lorsqu'on connaît ainsi la situation précaire de la Nouvelle Ecosse pendant le conflit anglo-américain, on s'explique mieux sa politique à l'égard des Acadiens : si faibles qu'ils fussent, elle n'osait se passer d'eux. Or, la faiblesse des Acadiens tenait à deux causes : leur petit nombre et leur misère ; mais leur appoint n'en était pas moins appréciable.

Aux centaines d'émigrants qui dès 1760 étaient venus de Nouvelle Angleterre s'établir sur les terres acadiennes s'étaient joints 300 presbytériens de l'Ulster en 1761, puis 170 en 1762. De 1762 à 1764 accoururent de Nouvelle Angleterre nombre de familles isolées ou groupées, qui colonisèrent toute la baie de Fundy : ainsi fut fondée à l'embouchure du Saint-Jean, Portland, dans l'isthme Amherst (Beaubassin), Monckton (Le Coude), Cumberland (Beauséjour), Sackville (Prée des Bourques, Prée des Richards), Four Corners (Tintamare); dans le bassin des Mines : Windsor, Truro, Onslow (Cobeguid); dans le bassin d'Annapolis, Granville. Sur le Saint-Jean, périclita, à vrai dire, Maugerville, fondée sur l'emplacement de l'ancienne Fréneuse par une association du comté d'Essex en Massachusetts ; mais, en janvier 1763 Belcher comptait à Horton 670 habitants dont 375 enfants ; à Cornwallis, 518 dont 319 enfants ; à Falmouth, 278 dont 146 ; à Newport, 251 dont 111 enfants ; ce qui fait peu d'honneur à la natalité américaine si on la compare à la natalité acadienne. De 1772 à 1774 vinrent dans le comté de Pictou plus de 200 Ecossais des Hautes Terres qui ne parlaient que le gaëlique et près de 400 émigrants du comté d'York ; mais la plupart de ces derniers, ne réussissant pas, se rembarquèrent en 1776. En mars 1770, Sir William Mayne et ses associés demandèrent la concession de 100.000 acres de terres dans la partie continentale du Nouveau Brunswick ; en juin 1770, les frères Railey en demandèrent autant, outre le droit de pêche tout le long du littoral si poissonneux du Golfe du Saint-Laurent ; mais la plupart de ces immenses concessions ne prospérèrent pas, non plus que celles de l'agent irlandais Mac Nutt, qui dut, en octobre 1770, rendre ses 250.000 acres. La Morisiana du trop fameux Charles

Morris échoua tout comme Lawrencetown, tout comme Wilmot-town, si bien que la géographie de la Nouvelle Ecosse n'est pas déshonorée par ces trois noms de criminels. N'empêche que si l'on ajoute à la Nouvelle Ecosse péninsulaire et continentale le cap Breton et l'île Saint-Jean, la population totale s'élève en 1767 à 13.374 habitants et en 1774 à 17.000. Or, en ce nombre, on ne compte guère, par suite des exodes à Saint-Pierre et Miquelon et en Louisiane, que 1:265 Acadiens contre 6.913 colons d'origine anglaise ou américaine, 2.165 d'origine irlandaise ou écossaise et 1.265 d'origine allemande; autant dire que les descendants des premiers possesseurs du sol ne constituent pas un dixième du nombre des nouveaux occupants.

Si l'on examine l'état social de cette faible minorité, la situation des Acadiens semble encore plus désastreuse. Ils sont disséminés dans tout le pays en petits groupes impuissants; ils vivent en marge de la société; car ils n'ont aucun statut politique; la loi britannique, adoptée par la Nouvelle Ecosse, leur enlève jusqu'au droit de posséder des terres. Comme ils n'ont d'autre fortune que la force de leurs bras, ils sont contraints pour vivre de travailler aux gages de patrons anglais et de travailler d'autant plus péniblement qu'ils ont de nombreuses familles à nourrir. Naturellement, on les exploite: on les exploite même avec d'autant moins de scrupule que leurs maîtres, qui les détestent et les méprisent, parlent une autre langue et sont sûrs, en cas de conflits, d'avoir raison en justice. Ceux qui vivent le long des côtes sont exploités comme pêcheurs par des armateurs tels que ces fameux Robin, de Jersey, qui, leur prodiguant force promesses, les ont racolés dans les ports de France ou dans ceux de la Nouvelle Angleterre où ils mouraient de faim. Ceux qui vivent dans les terres sont, comme manœuvres, employés par les nouveaux colons à l'éternel labeur de réparer les digues, de défricher les forêts et aux plus durs travaux de ferme et de voirie. Quelques-uns osent s'attaquer à des terres incultes qui apparemment n'appartiennent à personne : on les laisse faire, et quand les

rudes besognes de déblaiement et d'aménagement sont accomplies, survient le propriétaire inconnu qui, armé de son parchemin de concession, réclame la ferme en plein rapport et menace d'expulsion la pauvre dupe si elle n'accepte de ruineuses conditions de fermage.

« On raconte, écrit discrètement un contemporain, le Révérend Andrew Brown, que certaines terres appartiennent à des propriétaires qui surveillent en silence le progrès des travaux acadiens et pourront bien, un beau jour, les réclamer. Un cas flagrant s'est déjà produit; il peut se renouveler. Le gouvernement trouvera bon, peut-être, de favoriser l'oppresseur. Alors, les souffrances des Acadiens se perdront dans les bois; leur voix n'atteindra pas le trône ; et, si celle de l'histoire a quelque influence, la leur n'en aura plus ».

Nous connaissons plusieurs de ces cas : à l'Ile Saint-Jean, par exemple, et aux îles de la Madeleine ; mais le plus fameux est celui de l'ingénieur bâlois naturalisé anglais, Wallet-Desbarres : il laissa aménager dans l'isthme d'immenses terrains et ne les réclama que lorsqu'ils furent mis en parfait état d'exploitation. Cette monstrueuse malhonnêteté n'empêcha pas ce renégat d'être promu par le gouvernement anglais à la haute dignité de gouverneur du Cap Breton ; là encore il put impunément molester d'autres misérables Acadiens.

L'histoire du comté d'Annapolis, telle que la racontent W. A. Calneck et le juge Savary, nous montre assez bien la situation lamentable des Acadiens à cette époque. Dans les deux premières attributions de terres en 1759 et en 1760 ne figure pas un seul nom acadien. Dans le recensement de 1768, sur une population de 513 habitants dont 370 d'origine américaine, on ne relève que les noms de sept familles acadiennes qui, comptant 67 membres, ne possèdent en tout que trois têtes de bétail et quelques barques de pêche : on devine la misérable existence au jour le jour de ces indigents. En 1770, grand changement de chiffres : sur une population de 450 habitants, il n'y a plus que 200 Américains (les autres ont dû trouver que

ce pays rapportait trop peu pour leurs convoitises ; mais il y a 230 Acadiens, en partie revenus de Boston. Comme ces Acadiens ne possèdent que 400 arpents de terre, on peut en conclure qu'ils sont presque tous, pour vivre, exploités par ces colons américains qui ne peuvent, vu leur nombre et leur incompétence, mettre en valeur leurs milliers d'arpents. Un autre classement le prouve : presque tous les Acadiens sont inscrits dans le personnel des familles américaines qui évidemment les hébergent et les emploient. Comment, du reste, ces nouveaux venus auraient-ils pu, sans main-d'œuvre expérimentée, tirer parti de concessions se composant surtout de marais endigués, de vergers et de terres incultes? Là comme ailleurs, les spoliateurs firent des anciens maîtres leurs ilotes, les employant à raison de 8 à 10 par ferme et s'enrichissant ainsi doublement à leurs dépens. Même exploitation éhontée à Granville, de l'autre côté de la rivière d'Annapolis : là, jusqu'en 1767, pas un seul Acadien ; mais en 1770, 127 Américains exploitent 300 Acadiens ; outre ce bétail humain, ils possèdent 747 têtes de bétail bovin et 581 de bétail ovin ; on en devine la provenance ; le tout sur d'immenses et excellentes terres acadiennes, comme ce domaine de Belle-Isle appartenant autrefois aux Le Borgne, lequel compte 1.000 acres d'alluvions endiguées. Il en fut à peu près de même partout. Concluons une fois de plus : la prospérité anglaise de la Nouvelle Ecosse repose, non seulement sur le crime de l'expropriation acadienne, mais encore sur l'infamie de l'exploitation acadienne.

Si faibles que fussent son nombre et son importance sociale, la population acadienne n'en constituait pas moins, en ces heures de danger, un appoint sérieux pour l'Angleterre en Nouvelle Ecosse. Des 13.000 habitants du recensement de 1767, il n'y en avait pas la moitié qui, vieux colons ou nouveaux venus d'Europe, lui fussent franchement dévoués ; les autres, avons-nous dit, pour la plupart originaires des colonies rebelles, lui étaient plus ou moins hostiles ; en outre, les sauvages

fortement travaillés par les menées américaines, penchaient tout naturellement, avons-nous vu, pour leurs vieux amis les Acadiens dont ils avaient la même religion. On conçoit que, dans ces conjonctures critiques, la politique anglaise fut de se ménager, en même temps que les sauvages, les 1.265 Acadiens et, si possible, de s'assurer leur concours : elle n'y manqua pas. Comme toujours, elle usa dans ce but intéressé de tous les moyens *per fas et nefas* avec une désinvolture cynique. Dès octobre 1764, elle avait concédé à 165 familles acadiennes, soit près de 1.000 personnes, quelques mauvaises terres dédaignées, miettes tombées de la table des repus. En 1765, elle autorise ceux des Entremont qui étaient revenus de Boston et de Cherbourg à reprendre leurs médiocres terres de Pobomcoup dont personne ne voulait.

Une faute de Choiseul encouragea cette nouvelle politique de concessions : par l'intermédiaire du gouverneur Dangeac, il avait en 1767 autorisé, à la légère (c'était son habitude), à retourner en Acadie ceux des Acadiens qui ne pouvaient trouver des moyens d'existence dans les îles surpeuplées de Saint-Pierre et Miquelon. En octobre, 163 revinrent tant à Halifax qu'à Canso ; ils désespéraient de la France qui ne pouvait les recueillir. Ce désespoir fut contagieux : si la France les abandonnait, ils n'avaient donc plus qu'à subir l'Angleterre. Le Gouverneur Francklin en profita pour leur arracher le serment d'allégeance et les disperser le long de la côte orientale, en ayant bien soin de leur donner quelques concessions à Cocagne (24 familles) et à Fox Creek. Cet exemple fut désastreux : « il produisit, dit Francklin, une impression si profonde sur tous les Acadiens qui habitent cette province que je saisis cette occasion pour exiger d'eux le serment auquel ils s'étaient toujours refusés » De concert avec son Conseil, il lance donc, dès le 5 novembre, une proclamation qui, mêlant le chaud et le froid, réclame ledit serment « de tous les Acadiens français » sous peine de poursuites conformes à la loi, mais promet, par contre, à tout chef de famille assermenté 80 acres de terre et à chaque membre de sa famille 40 autres. Bien mieux, il obtient

du vieux juge Belcher, toujours bon à tout faire et, par conséquent, aussi coulant désormais avec les Acadiens qu'il avait été naguère intraitable, cette opinion juridique qui contredit toute la politique antérieure : « Aucun Acte du Parlement n'empêche les papistes de recevoir et de posséder des terres en Amérique et de jouir du droit de propriété au même titre que les autres sujets ». C'était une entorse donnée à la loi britannique adoptée en Nouvelle Ecosse; le gouvernement métropolitain ne l'en approuva pas moins aussitôt: un si beau geste de tolérance avait, dans les circonstances actuelles, le précieux mérite d'être profitable. Toujours la même politique intéressée qui plie les principes à tous biais. Francklin va plus loin encore en cette voie :

« Considérant, dit-il le 20 février 1768, que la plupart de ces Acadiens sont très pauvres, que les terres qui leur sont accordées sont incultes, que plusieurs d'entre eux occupent des terres appartenant à d'autres habitants, qu'on les a trouvés particulièrement utiles pour la culture et l'amélioration des terres marécageuses qu'il faut endiguer, que les autres colons ne sont pas familiers avec ce genre de travaux, je demande qu'il me soit permis de leur accorder dix années, au lieu de trois, pour mettre en état leurs terres. Cette faveur permettrait à ceux qui sont industrieux de se procurer des bestiaux et autres choses nécessaires et [attention ! *in cauda venenum*] les maintiendrait dispersés dans la partie la plus centrale de la province où ils se trouveront bientôt noyés dans la masse des colons protestants ».

Le gouvernement métropolitain approuve, approuve toujours « entièrement » des mesures aussi profitables à la colonie qu'aux colons anglais; le 26 février, le secrétaire d'Etat écrit : « Encouragez leur disposition à se soumettre en leur offrant tous les avantages qui n'exposent pas la sécurité publique. Ne manquez pas de leur promettre hautement la protection et les faveurs de Sa Majesté et de leur communiquer Sa Gracieuse Intention de les dédommager autant que possible [il était temps, vraiment ! de cette façon, c'était, du reste, impossible] des pertes dues à leurs aveugles préjugés, à leur

attachement obstiné à la France ». [Etait-ce bien la seule cause? et le patriotisme n'est-il donc, après tout, que préjugé et entêtement?] Même sollicitude à l'égard des Acadiens du Cap Breton : « Sa Majesté est pleine de bienveillance et d'attention pour ceux qui se sont établis au Cap Breton avec des autorisations temporaires : on prendra bien soin que dans le plan du lotissement des terres il soit tenu compte des améliorations faites par eux » Belles promesses opportunes dont on ne tint guère compte, du reste, l'heure du danger passé.

Dès lors, toutefois, les concessions acadiennes sont plus nombreuses. En décembre 1767 et en juillet 1768, on permet à quelques réfugiés d'Annapolis de s'établir provisoirement sur les terres rocheuses de la baie Sainte-Marie; dix-huit familles se fixent (5 oct. 1767) au cap de Sable; aux environs de Barrington et de Yarmouth; le 13 novembre 1767, Michel Bourg, René Terriaux et 22 autres chefs de famille obtiennent sur demande commune des concessions à Cocagne et à Shédiac; le 23 décembre, nombre d'autres en sollicitent dans le comté d'Annapolis et dans le canton de Windsor (les Mines); d'autres s'installent à Memramcouk et à Bellevue (sur le Peticoudiac), à la baie des Ouines, à Miscou, à Caraquette, à Népisiguit, sur le golfe du Saint-Laurent; d'autres encore, sur le Saint-Jean; le 29 août 1767, « onze familles sont autorisées à y rester jusqu'à ce qu'on leur trouve un endroit convenable »; ce qui était bien vague; mais, le 20 août 1768, on les chasse en leur promettant des terres ailleurs; ce qui était plus vague encore.

Tant de clémence fait surgir partout, du fond de mille retraites cachées dans les bois et sur les rivages déserts, de pauvres êtres faméliques qu'amène l'espoir de trouver enfin un gîte; il en vint de Québec même, il en vint du Cap Breton, il en vint de l'île Saint-Jean. Bien des déceptions suivirent ces tremblants espoirs : la plupart de ces concessions, en partie temporaires, furent faites avec ce manque de garanties sûres et avec cet esprit de parcimonie précautionneuse que nous ne connaissons que trop. Lorsque les terres n'étaient pas entièrement incultes et franchement mauvaises, on eut bien soin,

selon les prescriptions actuelles et antérieures, que les lotissements fussent de peu d'étendue, vendus « à si haut prix qu'il n'y a rien de pareil au Canada », autant que possible situés loin des côtes et enserrés entre des concessions anglaises; toutes conditions fâcheuses pour les malheureux Acadiens : car elles entravaient le développement de leurs exploitations et donnèrent lieu à maintes contestations, voire à maintes expropriations ruineuses. La première région où les Acadiens furent admis à se fixer, la seule où ils occupèrent des terres autrefois occupées par leurs ancêtres fut celle de Memramcouk, de Shédiac, de Cocagne (1767). En réalité, en dépit de toutes les belles phrases, les prétendus affranchis étaient plutôt tolérés et même, en vue de la prospérité coloniale, exploités que franchement favorisés et secourus. Un de leurs prêtres, l'abbé Bailly, avoue en 1771 : « Mes paroissiens ne peuvent être que fort pauvres : la pêche, la chasse, couper du bois, voilà leur vie ». Bref, en cette fin du dix-huitième siècle, les descendants des premiers colons américains ne faisaient que reprendre la rude vie précaire de leurs ancêtres, les pionniers défricheurs du temps d'Henri IV, avec toutefois cette différence aggravante : ils peinaient maintenant non pas sur les meilleures, mais sur les pires terres du pays. La huitième génération recommençait le labeur épuisant de la première, pour le profit du magnanime usurpateur.

Vivant ainsi en marge de la société anglaise, ces parias durent s'organiser eux-mêmes :

« Ils s'enhardirent progressivement, dit Camille Derouet (*Correspondant*, 10 sept. 1899) et se construisirent des villages loin des lieux habités par les Anglais. Dans la plupart de ces villages, ils placèrent à leur tête un conseil de vieillards chargés de statuer sur les affaires intéressant le groupe d'habitants, de régler les différends survenus entre eux et d'enregistrer les mariages. En outre, comme il n'y avait plus de prêtres en Acadie, c'est à ces mêmes vieillards que fut confié le soin de baptiser les nouveaux-nés et de réciter pour les morts les dernières prières... Privés de secours spirituels, ils s'efforçaient de remplir

aussi fidèlement que possible leurs devoirs religieux et ne manquaient jamais de se réunir le dimanche à l'heure habituelle de la messe » [C'étaient les messes blanches qu'à haute voix lisait un vieillard].

Quand ils se sentirent enfin indispensables, la première chose qu'ils exigèrent, ce furent des prêtres. Qu'à cela ne tienne ! On en avait bien donné aux sauvages; on leur en donna aussi, les mêmes. Ce fut d'abord l'abbé Bailly. Naturellement le mobile fut, comme toujours, intéressé : on voulait ainsi les bien maintenir dans le nouveau devoir civique et militaire :

« Le gouvernement ne pouvait plus longtemps se dérober à la promesse faite, avoue Francklin (29 juillet 1768). Le gouverneur [anglais] de Québec a eu la bonté de s'assurer les services d'un jeune Canadien du nom de Bailly, expressément ordonné par l'évêque pour cette mission... [« On voulait retenir les Acadiens, confirme l'évêque de Québec : le moyen était de leur envoyer un missionnaire; je l'ai fait »] Depuis son arrivée, j'ai pris tous les moyens pour connaître ses sentiments; je l'ai placé sous la surveillance du Révérend Breynton, très perspicace recteur de cette paroisse. Nous avons constaté qu'il a des idées libérales, sans la moindre bigoterie, et semble convaincu qu'il est de son devoir de montrer toutes les qualités d'un bon sujet. Il est résolu à se conformer à toutes les instructions qui lui seront données... En outre, comme il peut, par ses rapports avec les sauvages, nous rendre de grands services et nous gagner l'affection des Acadiens, Sa Majesté voudra bien, *au moment où la situation en Amérique est si peu rassurante*, approuver notre gouvernement. En vue de nous le rendre favorable, j'ai cru nécessaire de lui promettre 50 livres et une magnifique récompense tous les ans, si l'on est satisfait de sa conduite. Cette générosité l'induira à se dévouer au gouvernement; c'est l'intention du Gouvernement de ne le laisser accorder les secours de son ministère qu'à ceux des Acadiens et des sauvages qui sont devenus sujets de Sa Majesté ».

Et Sa Majesté approuva cette cynique utilisation de la religion en vue de fins purement politiques. C'est exactement le parti que la Prusse a tiré en Silésie du clergé catholique aux dépens des Polonais.

Que n'accorde-t-on pas aux gens, quand on a besoin d'eux, pour peu que l'on soit politicien. Faute de troupes régulières, avoue Francklin, « la situation en Amérique n'était pas rassurante »; il fallait au plus tôt organiser des milices pour la défense de la Nouvelle Ecosse. On osa demander aux Acadiens plus que la neutralité exigé d'eux naguère, plus que la neutralité accordée aux colons venus de Nouvelle Angleterre : on voulut leur enrôlement. Pour l'obtenir, à quel beau langage, à quelle prodigalité de promesses, à quelles protestations d'égards n'eut-on pas recours?

« J'ai reçu de Sa Majesté, écrit Francklin à son subordonné des Mines Isaac Deschamps (1er juin 1768), l'ordre de donner aux Acadiens les plus amples assurances de sa faveur et de sa protection royales. Vous pouvez aussi leur donner, de ma part, la plus parfaite assurance que je repousse entièrement et désavoue toute intention de les employer comme milice hors de la province... Vous pouvez, en outre, leur garantir qu'ils seront, en tous temps, traités avec le même degré d'indulgence et de protection que les autres sujets de Sa Majesté... Le gouvernement n'a pas la moindre intention de les inquiéter ni de les molester au sujet de leur religion ». Le 4 juillet, même antienne : « C'est l'intention du Roi et c'est aussi ma volonté qu'ils soient, en toute occasion, traités par les fonctionnaires avec toute la douceur et toute la tendresse possibles, afin qu'ils n'aient pas à se repentir de s'être soumis au gouvernement de Sa Majesté ».

Ainsi flagornés, les naïfs Acadiens cédèrent : ils s'enrôlèrent pour la défense de leurs anciens persécuteurs et le firent avec plus de zèle que les usurpateurs mêmes de leurs terres, que les colons de la Nouvelle Angleterre. Une bien curieuse pétition des colons néo-anglais du Fort Cumberland porte (janvier 1776) : « Ceux d'entre nous qui appartiennent à la Nouvelle Angleterre ayant été invités en cette province par une proclamation du gouverneur Lawrence, ce serait la pire cruauté et la pire imposture de nous obliger à marcher en différentes régions les armes à la main contre nos amis et nos parents ». C'était précisément ce qu'avaient dit, vingt ans plus tôt, les Acadiens; ainsi, en cette sinistre région de l'ishme, les descendants des

persécuteurs affectent maintenant de prendre la défense des descendants de leurs victimes, au nom même des principes jadis invoqués par elles : « Les Acadiens qui sont parmi nous sont dans la même situation ; la plupart d'entre nous ont des amis dispersés en différentes parties de l'Amérique et cela sur l'ordre de Sa Majesté ». Peut-on, en ce juste retour des choses humaines, faire preuve de plus d'inconscience, d'inconsistance morale ou d'hypocrisie? N'empêche que dès le 26 août 1775 on comptait déjà 300 miliciens acadiens : 50 à Halifax, 50 dans Argyle, 50 dans Clare, 50 en Cumberland, 50 au Cap Breton, 50 à l'île Madame. « Deux compagnies d'Acadiens sont en formation dans le voisinage d'Annapolis, écrit le gouverneur Legge le 4 novembre 1775 ; il y en a deux autres près de Chignectou ». Sur le nombre total de 400 nouveaux enrôlements, ajoute-t-il le 18 mars 1776, il y a 100 Acadiens ; ils furent dirigés sur Halifax pour la défense de la capitale. Dès octobre 1775, on avait déjà une telle confiance dans la loyauté des Acadiens qu'on leur confia le transport de tous les courriers officiels

Ce revirement de la politique anglaise est-il bien définitif? ne proviendrait-il pas, après tout, d'une générosité spontanée, d'un sincère et durable désir de réparation? A l'heure même où Francklin promettait aux Acadiens douceurs et tendresse, le 20 juin 1768, l'abbé Bailly écrivait : « Les Anglais les détestent». Le 4 juillet, Francklin lui même écrivait à son collègue du Canada, le général Carleton : « Quelques Acadiens qui ont refusé le serment d'allégeance passent en votre province, dans l'espoir de se mêler aux Canadiens sans qu'on s'en doute et de bénéficier ainsi de la protection et des avantages du gouvernement sans en reconnaître le souverain. Je crois nécessaire d'en informer Votre Excellence afin qu'un pareil entêtement à refuser l'allégeance chère au Roi... soit constaté et traité par Votre Excellence de la manière qu'elle estimera la plus appropriée ». Sûrement, le général savait ce que parler veut dire. La magnanimité royale et gouvernementale ne fut pas, en effet, de longue durée : le 20 août 1768, Franklin lui-même

ordonne d'évacuer tous les Acadiens de la rivière Saint-Jean, sauf six familles, et le 15 juillet 1771 son successeur Legge interdit à vingt chefs de familles acadiennes, venues de France et de Jersey, de s'installer à Canso. Le 20 août celui-ci prescrit : « Par les dernières instructions que j'ai reçues de Sa Majesté, il m'est défendu de concéder des terres aux Acadiens ; comme ils devront dès lors trouver d'autres moyens d'existence, ils ne manqueront pas de se réfugier en des parties de la province où il leur sera facile de faire la pêche ; il en résultera des relations avec les Français de Saint-Pierre et Miquelon ». A quoi Lord Darmouth s'empresse de répondre : « Ne faites de concessions qu'avec la plus grande discrétion. Sa Majesté ordonne de n'en accorder à aucune personne pratiquant la religion de l'Eglise romaine, si ce n'est conformément à son bon plaisir et après examen des renseignements fournis sur le caractère et la condition de chaque postulant ». Voilà à quoi se réduisent la tolérance et la générosité anglaises ; voilà ce que deviennent de belles promesses, vieilles de six ans.

En tout cas, n'est-on pas choqué de l'immense différence de ton qui existe entre la paterne mansuétude d'un Francklin et la brutale férocité d'un Lawrence? Ne l'attribuons pas uniquement aux hommes ; elle tient surtout aux temps. L'intérêt avait appris un nouveau langage ; ce fut toute la différence. Que de hontes, toutefois, que de crimes, que d'irréparables malheurs on eût évités, si l'on eût plus tôt, sans hypocrisie, adopté la sagesse de cette politique accommodante ! Oui, mais alors les Acadiens gênaient, inquiétaient, possédaient ; maintenant qu'ils sont pauvres, peu nombreux, peu dangereux, on peut, pour tirer d'eux un nouveau profit, se donner de grands airs généreux. Au fond, la mentalité anglaise n'a guère changé ; seules changent les circonstances : l'égoïsme triomphe toujours, violent hier, aujourd'hui bénin.

Le lendemain en fournit la preuve. La guerre finie, les Acadiens furent-ils récompensés de leur loyalisme? Leur sut-on gré d'avoir résisté aux sollicitations américaines sur le Saint-

Jean, de s'être enrôlés à la Baie Sainte-Marie avec plus de zèle que les gens d'Annapolis? que non ! ce furent les réfugiés des Etats-Unis qui bénéficièrent à leurs dépens, et cela dans des proportions énormes. Alors qu'on lésinait avec les Acadiens pour les plus petites parcelles de mauvaises terres, on estimait en avril 1783 qu'il y avait, en réalité, plus de 12 millions d'acres cultivables; ce furent les meilleurs qu'en masse on prodigua aux nouveaux venus des Etats-Unis. L'humble Acadien restait toujours pour le fier Anglo-Saxon la dupe qu'on berne, le pauvre hère taillable et corvéable à merci.

Dès mars 1776, les évacués de Boston avaient été accueillis à bras ouverts; mais, lorsqu'après la défaite de Cornwallis surviennent les milliers de loyalistes outrageusement chassés des Etats-Unis, on rivalise d'empressement pour les bien recevoir, les bien pourvoir, les installer comme en une nouvelle patrie. Le Gouverneur du Canada, Carleton ordonne au Gouverneur de la Nouvelle Ecosse Parr (octobre 1782) de donner à chaque famille 500 acres de terre et à chaque homme non marié 300 [à chaque chef de famille acadienne on n'en donnait que 50], d'exempter les concessionnaires de tous frais et de tous impôts, de leur fournir main-d'œuvre, matériaux de construction, vivres et outils [aux pauvres Acadiens qui n'avaient que leurs bras on ne fournissait rien, on ne les exemptait de rien]. Aux sous-officiers, on offre 200 acres, aux simples soldats 50, plus des parts aux enfants; le tout sans impôts pendant dix ans. Naturellement les transports furent également gratuits. Les propriétaires de l'Ile Saint-Jean mettent le quart de leurs terres à la disposition des loyalistes (août 1783); *l'Acadia Company* fait de même (septembre). On envoie de la métropole tout ce qui manque à la colonie; matériel, outils, clous, etc...

En juin 1783, sont déjà arrivés 7.000 loyalistes de toute provenance, et 3.000 soldats licenciés; en août, il y en a 12.000; en septembre 18.000; en octobre 20.000; en novembre, 25.000; au 1er janvier 1784, 27.000; en été 28.347. D'immenses baraquements de bois s'élèvent partout: à Halifax, à Cumberland, à

Annapolis dont la population est quadruplée; de nouvelles villes surgissent : à l'embouchure du Saint-Jean Carleton et Parrtown bientôt unis en Saint-John (1785); dans le Sud de la péninsule, Digby et Port Roseway. A Port Roseway, dénommé par MacNutt New Jerusalem, il y a en septembre 5.000 habitants; à Shelburne (nouveau nom du susdit) en décembre 12.000, qui ont déjà 800 maisons achevées et 800 en construction, c'est la plus grande ville, la future capitale de la péninsule; à Saint-Jean, en mars 1784, il y a près de 2.000 maisons pour plus de 5.000 réfugiés. On se hâte tant de bâtir qu'on en oublie de cultiver; de là, des demandes de secours de plus en plus urgentes et importantes, des mécontentements, des plaintes, des exigences exorbitantes : 55 gentlemen demandent chacun 5.000 acres de terres; des prétentions invraisemblables : certains concessionnaires vont jusqu'à refuser hautement à l'arpenteur toute aide pour mesurer leurs propres concessions; des exploitations éhontées : certains colons revendent leurs terres pour repasser aux Etats-Unis avec l'argent ainsi acquis. A la Rivière Saint-Jean, où finalement sont débarqués plus de 10.000 loyalistes, les dissensions et réclamations sont telles qu'on décide en 1784 de faire de la partie continentale de la Nouvelle Ecosse le Nouveau Brunswick; et pourtant ces 10.000 loyalistes avaient reçu aux dépens des Acadiens toutes les meilleures terres de la moyenne et basse vallée et de ses affluents. Bref, en novembre 1785, on compte 15.694 loyalistes en Nouvelle Ecosse, 10.895 au Nouveau Brunswick, 550 dans l'Ile Saint Jean et plus de 120 au Cap Breton.

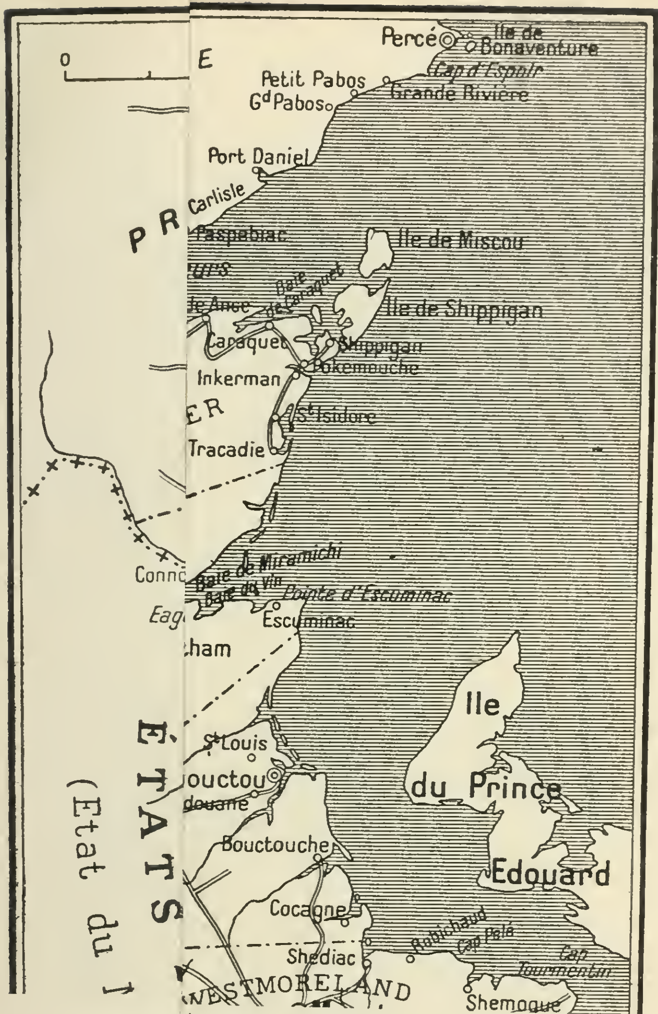
Le niveau moral en est-il meilleur? Qu'on en juge par cet extrait d'une lettre du gouverneur Parr au Secrétaire d'Etat (5 mai 1788) : « Je suis entouré ici d'un tas de gredins fanatiques, impudents, avides, désappointés, faux et menteurs, qui se haussent à l'aide d'un parti qui est leur œuvre et, trouvant sans cesse à blâmer en leurs supérieurs, sont sans cesse occupés à lancer des plaintes contre eux ».

Ajoutez à ce flot de 28.000 émigrants les 14.000 anciens colons, et demandez-vous ce que va devenir le pauvre petit

troupeau épars de 1.500 Acadiens survivants. (Le colonel Morse en son rapport de 1784 ne parle que de 400 Acadiens en une centaine de familles). Ces 42.000 Anglo-Saxons ont tout pour eux : le pouvoir, les faveurs, les bonnes terres; ils sont solidement constitués en blocs compacts, bien organisés. Les quelques centaines d'Acadiens sont disséminés en petits groupes à peine tolérés sur les pires recoins de l'immense pays. Au moins a-t-on pitié de leur faiblesse, de leur misère, de leurs longs malheurs? Tient-on compte des énormes injustices qu'ils ont subies et des loyaux services qu'à l'heure du danger, ils viennent quand même de rendre? L'on s'en soucie tellement peu qu'on chasse de quelques bonnes terres de la rivière Saint-Jean les groupes d'Acadiens qui les avaient défrichées et vaillament défendues contre les attaques américaines, et ces terres acadiennes on les donne sans scrupule aux derniers venus. Bref, on récompense le loyalisme américain si grandement intéressé aux dépens du loyalisme acadien qui avait des mérites autrement hauts. Ces émigrés puritains, — au nombre desquels se trouvaient précisément, à la rivière Saint-Jean, les descendants du brutal « évicteur » des Mines, son neveu Edw. Winslow, — font-ils seulement, instruits par le malheur, un retour sur eux-mêmes, un loyal examen de conscience? méditent-ils, en leur for intérieur, sur les étranges vicissitudes d'une juste Providence? Une seule fois, nous avons trouvé sous la plume d'un des leurs cette froide formule : « S'il est des hommes qui soient tentés d'applaudir aux persécutions d'un peuple exilé, parce qu'il chérissait la religion de son enfance et de ses ancêtres, qu'ils songent aux sévères leçons de l'histoire. « Non, ces Yankees ne se préoccupent que d'intérêts politiques et matériels. Dès le 1er mars 1784 ceux de la Nouvelle Ecosse réclament des droits électoraux; le Nouveau Brunswick n'est pas plutôt constitué que ceux de la Rivière Saint-Jean adressent au premier Gouverneur un pressant appel, en tant que « loyalistes lésés et opprimés », pour qu'on « mette un terme à l'arrogance de la tyrannie » et que l'on « écrase le développement de l'injustice ». De quoi donc s'agit-

il? ces résidents d'un an n'ont pas encore de représentants dans la nouvelle législature. Or, les plus vieux colons du pays, les Acadiens, n'en avaient jamais eu pendant 70 années sous le gouvernement soi-disant libéral de la constitutionnelle Angleterre. En présence d'une telle intransigeance dans les demandes et les convoitises, la question s'impose donc, angoissante : comment le chétif peuple acadien a-t-il pu résister, sans force matérielle, sans biens, sans droits? Comment n'a-t-il pas totalement péri, submergé sous ce flot d'intrus hostiles? Il n'y a qu'une réponse : sa force toute spirituelle fut sa religion ; le catholicisme lui enseigna la patience et la persévérance, l'observance du neuvième commandement qui fit sa vitalité, l'éloignement de l'hérétique qui fit son unité. Ainsi replié sur lui-même, énergique et prolifique, ce petit peuple a miraculeusement survécu aux plus grandes crises, aux plus perfides comme aux plus violentes; il s'est jusqu'à nos jours multiplié dans la pureté de sa race.

Oui, au milieu de tant de tribulations, si longtemps endurées en des pays si divers, la grande force qui soutint les Acadiens et les unit entre eux, ce fut bien, selon l'étymologie même du mot, la religion. Entourés de persécuteurs protestants, ces catholiques ne résistèrent si bien à toutes les épreuves que parce qu'ils les acceptèrent comme un martyre. Et leur foi eut d'autant plus de mérite à vivre ainsi fortement enracinée en leurs cœurs que pendant des années elle ne reçut du dehors aucun aliment : elle vécut sur son propre fonds. A partir de l'arrestation des trois derniers missionnaires de la péninsule, en août 1755, les survivants de la déportation n'eurent pas plus de prêtres en Nouvelle Ecosse que dans les autres colonies anglaises (sauf le Maryland). Les Anglais tolérèrent bien à Halifax jusqu'à sa mort, en octobre 1762, l'abbé Maillard qu'en 1760 Mgr Briand avait nommé grand vicaire de l'Acadie et pays adjacents; mais ce ne fut que pour qu'il s'employât, au salaire de 100 à 200 livres par an, à maintenir les Micmacs soumis; tout au plus put-il exercer son ministère auprès des



Percé
Ile de
Bonaventure
Cap d'Espoir
Petit Pabos
Gd Pabos
Grande Rivière
Port Daniel
Carlisle
P R
Paspebiac
Ile de Miscou
Baie de Caraquet
Ile de Shippigan
Caraquet
Shippigan
Pokemouche
Inkerman
ER
St Isidore
Tracadie
Baie de Miramichi
Baie du Vin
Pointe d'Escuminac
Escuminac
Ile
du Prince
Edouard
St Louis
douane
Bouctouche
Cocagne
Shediac
Robichaud
Cap Pelé
Cap
Tourmentin
Shemogue
WESTMORELAND
ÉTATS
(Etat du



LE NOUVEAU-BRUNSWICK

(Reproduction interdite.)

quelques Acadiens d'Halifax et du voisinage et entretenir une rare correspondance avec quelques groupes exilés comme celui de Salem. Ne nous faisons pas d'illusion : la tolérance religieuse ne fut alors pour les Anglais qu'un moyen de gouvernement. Le 11 juin 1766, le Conseil d'Halifax, n'ayant pas assez d'argent pour envoyer des présents aux Indiens qui en réclament, décide qu'on dépêchera au plus tôt un prêtre pour les calmer : « Un message sera envoyé au Père Bonaventure, dans la Baie des Chaleurs, pour l'inviter à venir recevoir à Halifax des instructions destinées à satisfaire les Indiens »; et Francklin nous apprend, le 18 août 1768, que ce prêtre, blâmé par son évêque pour insuffisance de zèle, a en réalité été « fort utile pour prévenir tout différend entre les gens qui pêchaient en ces parages et les Indiens ». Au besoin, on sacrifiait même les Acadiens aux Indiens comme à Ekoupag sur le Saint-Jean (18 juillet 1768).

Il fallut, avons-nous vu, les menaces de la rebellion américaine pour qu'en 1768 le gouvernement anglais se décidât à admettre en Nouvelle Ecosse, un nouveau prêtre: l'abbé Bailly de Messein qui, né à Varennes en 1740, était d'origine acadienne par sa mère née Desgoutins. A cela même on se décida bien moins pour rallier les Acadiens à la cause anglaise que pour pacifier les sauvages qu'on redoutait davantage; et encore ne permit-on à l'abbé Bailly d'exercer son ministère qu'auprès de ceux des Acadiens et de ceux des sauvages qui reconnaissaient l'autorité de Sa Majesté Britannique: enfin, ce ministère même, l'abbé ne put l'exercer qu'en habit civil, tant les presbytériens s'offusquaient encore de la vue des «robes noires».

« La conduite du prêtre M. Bailly, jusqu'à ce jour irréprochable, écrit Francklin le 18 août 1768, promet d'être pour cette province fort avantageuse : il pacifie les Indiens dont l'humeur commençait à devenir inquiète, et sa mission tend également, autre avantage, à nous concilier les âmes des Acadiens qui ont prêté serment en ces derniers temps ».

Pour les cinquante livres qu'il recevait du gouverneur an-

glais, cette mission n'était pas une sinécure : « ma paroisse a plus de cinq cents lieues de tour, écrit-il... Les Acadiens et les sauvages sont si dispersés dans les différents coins de ma province qu'il m'est malaisé de me fixer. » Partant, de la Baie des Chaleurs, où il commença à Caraquette, le 21 juillet 1768, « le registre des actes de baptêmes, mariages et sépultures », il longeait le golfe du Saint-Laurent, s'attardait aux établissements de l'isthme, contournait la Baie Française, la traversait de la rivière Saint-Jean à la Baie Sainte-Marie, suivait la côte atlantique du Cap de Sable au détroit de Canseau, et revenait à son point de départ Québec. Il allait tantôt à pied, tantôt à cheval, usait de la raquette en hiver et du canot en été, cabanait sous la pluie comme un sauvage et, chemin faisant, s'acquittait à la hâte de tous les devoirs de son sacerdoce. Il lui arrivait, comme au Cap de Sable, de baptiser des enfants de quatorze à quinze ans. En son absence, les vieillards disaient des messes blanches et célébraient des mariages. On a des traces de son passage à Annapolis (octobre 1769), à Windsor, à Memramcouck, à Arichat, à la Rivière Saint-Jean (Kingsclear, onze familles), à Passamaquoddy, à Nepesiquid (octobre 1772) et en bien d'autres lieux. Mais « le gouvernement, écrit-il le 22 juillet 1769, désire que je me fixe en la ville [d'Halifax] ou au proche » où le surveillait mieux, sans doute, de pasteur anglican Breynton. La tolérance officielle, si forte qu'en fussent les motifs politiques, ne fut pas, du reste, de bien longue durée. « Deux Acadiens sont venus ici, le mois passé écrit l'abbé Bailly le 24 avril 1771, pour avoir licence de chercher un missionnaire; ils ont été absolument refusés... Même à l'égard des Acadiens, je ne suis que faiblement toléré; les mariages m'ont été permis, mais non comme conformes aux lois ». Or, si les autorités, à la rigueur, toléraient, le peuple était franchement hostile.

La populace est fanatique, dit-il. Deux ministres presbytériens ont prêché publiquement contre moi. J'ai été nommé dans les gazettes : l'établissement d'un prêtre en Nova Scotia,

dit-on, est la honte du présent règne... Dès qu'un homme a la réputation d'être catholique, sa maison m'est interdite... Subitement, il m'a fallu chercher un trou à six milles de la ville, dans les bois, pour célébrer les dimanches... La contrainte et les mesures qu'il me faut prendre me fatiguent presque plus que tout le reste de ma mission ». « Tenez pour certain, dira plus tard un missionnaire irlandais, le P. Jonas, qu'il n'y a aucune partie du globe (la Nouvelle Angleterre exceptée) où les préjugés soient plus intenses que dans cette province; les calvinistes écossais d'un côté, les différentes sectes américaines de l'autre; et, ce qui est pire encore, les lois sont une terrible verge qui frappe les étrangers et leur donne une idée défavorable de nous ».

On conçoit qu'après son retour à Québec (mai 1762) le digne abbé ne fut pas rappelé, et « le pauvre peuple, qui ne demande autre chose que d'apprendre à servir Dieu et à l'aimer », dut à nouveau se passer de missionnaire, au moins dans la péninsule. Il y eut bien quelque temps le père jésuite Labrosse, ancien curé de Saint-Laurent; mais son âge et sa santé ne lui permirent pas de desservir l'immense territoire; il alla de Bonaventure à Ristigouche et chez les Micmacs. Le curé James Mac Donald, d'une paroisse d'Ecossais catholiques, ne put guère venir de l'île Saint-Jean que sur certains points de la côte acadienne. Ce ne fut qu'en 1773 que le jeune abbé Joseph-Mathurin Bourg, de la rivière aux Canards (1744) élevé au collège de Saint-Servan et chez les Spiritins de Paris, ordonné à Québec en septembre 1772, put en sa qualité de premier prêtre acadien, porter à ses compatriotes un intérêt tout particulier. Etabli, selon le conseil de l'abbé Bailly, sur le Golfe du Saint-Laurent, il visita d'abord tous les groupes acadiens de la Baie des Chaleurs jusqu'à l'isthme (Memramcouck, Peticoudiac, Ménoudy, Cocagne). Nommé « grand vicaire au temporel et au spirituel pour toutes les parties de l'Acadie », il vint en 1774 par le Saint-Jean à la baie Sainte-Marie où n'avait pas paru de prêtre depuis le passage de l'abbé Bailly en 1769 et y revint en 1781 et en 1786, y réorganisant le culte; puis, se fixant à Tracadièche, il céda la place à l'ancien

dominicain Le Dru qui ne resta que deux ans. L'abbé Bourg se plaint de la « difficulté des chemins », mais se félicite de la « docilité des peuples ». Pendant la guerre, il rendit aux Anglais de tels services en leur assurant l'alliance des sauvages et autrement (mai 1777 et février 1778) qu'en août 1778 le Conseil d'Halifax lui accorda une allocation de 50 livres et lui promit un traitement fixe de 100 livres : grâce à lui, en effet, deux traités furent signés en septembre 1778 avec les sauvages du Saint-Jean et en septembre 1779 avec ceux du Golfe Saint-Laurent. (A Carleton, — nouveau nom de Tracadièche, — dont il fut curé jusqu'en 1797, tout « un peuple reconnaissant » vient le 18 juillet 1922 d'ériger solennellement une statue de marbre à ce « premier prêtre acadien. ») En toute équité et sous peine de rendre grotesque son intolérance, le gouvernement anglais ne pouvait refuser aux Acadiens la liberté du culte qu'il accordait aux Peaux-Rouges; il le pouvait d'autant moins qu'une guerre désastreuse lui imposa comme une nécessité la conciliation. Aussi, en 1783, avec l'assentiment du Secrétaire d'Etat, la Chambre législative d'Halifax dut accorder aux Acadiens les libertés religieuses dont bénéficiaient déjà Irlandais et Ecossais.

Dès 1773, le gouvernement anglais avait toléré dans l'isthme un compatriote de Mgr Briand, l'abbé Le Roux; il bâtit une église à Memramcouck et de là, pendant vingt ans, rayonna dans toute la région, jusqu'aux îles de la Madeleine et dans l'île Saint-Jean. Ainsi, pour les nécessités du culte, se constituèrent plus solidement des groupes acadiens autour de leurs pasteurs et de leurs églises : dès 1785, il y avait à Memramcouck une paroisse de 160 familles, comptant 600 communiants, et à Peticoudiac, à Shédiac, à Cocagne, aux îles de la Madeleine, des missions acadiennes qui n'attendaient que leurs prêtres. De même qu'en 1774 il y avait ensemble trois grands vicaires en Acadie : l'abbé Bourg, le père Labrosse et le Révérend Mac Donald, de même en 1782 il n'y avait que trois prêtres français : le vicaire général Joseph Bourg à la Baie des Chaleurs, l'abbé Girouard, d'origine acadienne, à

Bonaventure, et l'abbé Le Roux, à Memramcouck. De même, à cette date, il y avait 150 familles au Cap de Sable et à la baie Sainte-Marie, 150 au Cap Breton (soit 500 habitants) et 50 à l'île Saint-Jean. Ce développement collectif et sporadique de la colonisation catholique ne manque pas d'intérêt si on le compare au développement individualiste et progressif de la colonisation protestante. Alors que le chef de famille dissident, fort de son autorité patriarcale, se lance hardiment avec les siens dans l'inconnu des pays neufs, les familles catholiques restent plus étroitement groupées en paroisses autour du prêtre et de son autel dont elles dépendent pour l'exercice de leur religion. Il y a, d'un côté, plus d'initiative aventureuse, une progression plus rapide; il y a, de l'autre, plus de solide cohésion, plus de vertus sociales.

Malheureusement, les prêtres manquèrent au moment même où se reconstituaient les groupements acadiens; depuis l'occupation du Canada par les Anglais, les évêques de Québec éprouvaient les plus grandes peines pour recruter un clergé catholique de langue française. Les premiers gouverneurs britanniques, surtout le Suisse Haldimand, qui auraient bien voulu substituer dans la population canadienne le protestantisme au catholicisme n'autorisèrent pas plus la création de séminaires que la venue de prêtres de France. « Le nombre de nos paroisses augmente considérablement, écrit Mgr Hubert le 27 novembre 1790; celui des prêtres diminue à proportion ». En 1790, il n'y avait que 142 prêtres pour plus de 150.000 habitants dispersés sur l'immense territoire de la Nouvelle France. Aussi les évêques durent-ils recourir pour les Acadiens aux quelques prêtres émigrants d'Ecosse dans l'île du Prince Edouard [autrefois Ile Saint-Jean] et à ceux d'Irlande en Nouvelle Ecosse. Ils n'eurent qu'à se louer des prêtres écossais Mac Donald et Mac Eachern, si ignorants qu'ils fussent de la langue française. Il n'en fut pas de même du clergé irlandais, dit l'abbé Casgrain en son *Mémoire sur les Missions en Nouvelle Ecosse*. Deux Révérends, du nom de Phelan, se surpassèrent l'un l'autre par leur indiscipline et leur désordre. L'un d'eux

William, vint en 1789 d'Arichat à la baie Sainte-Marie dont il mécontenta la population. Un capucin du nom de Jones qui, originaire de Cork, avait vécu à Bar-sur-Aube, semblait mieux réussir comme vicaire général à Halifax, où il fit bâtir la première église catholique. « Pour moi, écrivait-il à son évêque, à l'avenir, je ne demande personne d'Irlande ; j'en ai assez de ces messieurs... S'il se pouvait que trois ou quatre bons prêtres français chassés de leur pays se transportassent ici, ce serait un grand bien ». Il apparut bientôt que la conduite du père Jones ne le cédait en rien à celle de ses compatriotes pour lesquels il était si sévère ; nous en avons le témoignage de son successeur, l'abbé Burke. Et celui-ci même, non moins tyrannique, brouillon, ambitieux, « mit, à son tour, dit l'abbé Casgrain, le trouble partout, vécut sans règles ni règlements ecclésiastiques », dilapida les fonds destinés à la création d'une école catholique, et porta l'anarchie à son comble en se faisant, à force d'intrigues, nommer en 1816 évêque de la Nouvelle Ecosse. Le père Jones servit également les intérêts de l'Angleterre. Alarmée en 1793 par la présence dans les eaux américaines de la flotte française avec 2.000 hommes, elle donna au capucin irlandais une allocation annuelle de 70 livres (1er janvier 1794) pour qu'il maintînt fidèles au serment d'allégeance les Acadiens du Cap Breton et de l'Ile Madame et pour qu'il luttât contre la propagande républicaine des Miquelonais prisonniers à Halifax et dans ces îles.

Les excès de la Révolution vinrent atténuer le mal. « Si l'on ne prend des mesures pour l'entretien de quelques missionnaires, écrivit le père Jones, la religion catholique sera bientôt morte en ce pays : il faudrait des établissements réguliers à Saint-Jean, à Shelburne, à Annapolis, à Windsor, et deux ou trois visites par an dans les hâvres ; autrement, si l'on excepte un petit nombre d'Acadiens et de sauvages, il n'y aura plus de catholiques en ces provinces dans vingt ans ». Après de longues instances de Mgr Hubert, après maintes pétitions, comme celle d'Amable Doucet en 1796, quelques prêtres non assermentés passèrent de France en Angleterre,

et reçurent de 1794 à 1799 l'autorisation de se fixer en Nouvelle Ecosse; ce furent à l'Ile Saint-Jean, l'abbé de Calonne, frère du ministre, et l'babé Pichard ; au Cap Breton, les abbés Champion et Lejamtel, du diocèse d'Avranches; aux Iles de la Madeleine, l'abbé Alain; à la Baie des Chaleurs, les abbés Desjardins, Levaivre et Orfroy; à Caraquette, l'abbé Joyer; à Miramichi, l'abbé Castanet; à Memramcouck, l'abbé Ciquard; enfin et surtout à lá Baie Sainte-Marie, l'abbé Sigogne. Pendant près d'un demi-ciècle, de 1779 à 1844, ce dernier, par son dévouement sans bornes, fit beaucoup, comme nous le verrons, pour l'organisation de ses deux, puis trois, puis cinq paroisses de Sainte-Marie et des environs; il les dota d'églises et d'écoles, incita ses paroissiens à la culture du sol, leur obtint de vastes réserves de bois sur les hautes terres. Le premier homme de lettres de la Nouvelle Ecosse, le juge Haliburton, qui le connut et l'estima, fit publiquement l'éloge de cet homme de bien « d'une rare activité et d'un grand zèle ». C'est ainsi que, sous l'influence du clergé français, le peuple acadien s'organisait à nouveau en ces premières grandes paroisses qui vont bientôt se diviser et se multiplier dans les trois provinces maritimes du Canada.

A ce propos, signalons le rôle tout à fait éminent qu'a joué auprès des Acadiens une congrégation trop peu connue, celle du Saint-Esprit, fondée en 1703 par un élève breton du Collège de Clermont, Poullart des Places, en vue de l'éducation religieuse d'étudiants pauvres. « Les prêtres ordonnés au Séminaire du Saint-Esprit (rue Lhomond à Paris), dit leur historien le R. P. Amet Limbour, se répandirent dans toute l'Acadie, au Cap Breton, aux Iles du Golfe Saint-Laurent, à Terre-Neuve et dans la Baie d'Hudson pour évangéliser les colons, les marins français, les Mic Macs et autres sauvages ». Pour reconnaître leurs services, Mgr Dosquet, de Québec, leur donna en 1752 sa propriété de Sarcelles. « Cette congrégation, écrivait Monsieur Becquet à notre ministre M. Bertin en 1764, a formé depuis trente ans presque tous les missionnaires employés en Acadie... M. Le Loutre n'est pas l'un des moins méritants d'en-

tre eux ». Pendant trente-huit ans que j'ai été chargé, en qualité de vicaire général, de toutes les missions françaises et sauvages de l'immense diocèse de Québec, écrit l'abbé de l'Isle-Dieu au préfet de la propagande en 1771, je n'ai jamais fait passer que des sujets formés au Séminaire du Saint-Esprit. Tous et toujours ont dépassé mes espérances, sans que jamais aucun se soit démenti ». Les principaux d'entre eux sont l'abbé Maillard missionnaire des sauvages de 1735 à 1762, l'abbé Jean-Louis Le Loutre (1737-1755), dont nous avons longuement parlé, l'abbé François Le Guerne qui acheva sa carrière ecclésiastique au Séminaire de Québec en 1789, les abbés Henri Daudin (1753-5), Vizien (1754-8), Bourg (1772-97), Brau (1772-1824), Le Roux (1774-1788), Allain (1791-1812), Le Jamtel (1791-1835) etc. Les missions de Saint-Pierre et Miquelon leur furent d'abord confiées. Comme les Eudistes qui à l'heure actuelle continuent leur rôle auprès des Acadiens, nombre de Spiritins étaient bretons.

Avant même que ne fût opérée la réorganisation paroissiale des Acadiens, dès le 14 décembre 1793, un des rares pasteurs protestants qui aient montré pour les Acadiens une sympathie intelligente, le Révérend Dr. Andrew Browne, d'Halifax, écrivait :

« Depuis ce recensement de 1771 [qui comptait 1.249 Acadiens], les familles acadiennes se sont multipliées d'une manière incroyable. La simplicité de leurs mœurs, la modestie de leurs ambitions, leurs mariages précoces, et leurs vies vertueuses ont déterminé un accroissement de population que peu de pays connaissent. Si fragiles que soient leurs titres de possession terrienne, ils n'en ont pas moins cultivé le sol, élevé du bétail, bâti des habitations [où parfois, à vrai dire, deux ou trois familles devaient vivre ensemble] et se sont ainsi acquittés des devoirs du présent en remettant à l'avenir ses soucis. Ils redeviennent l'un des peuples les plus heureux du Nouveau Monde, mais restent encore à bien des égards un peuple isolé. Bien qu'ils n'aient pas de guides spirituels [en 1793], ils sont moins atteints de la frénésie du jour que tous les autres concitoyens ».

Quand les prêtres français eurent ainsi organisé les paroisses,.



FAMILLE ACADIENNE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

les progrès furent si rapides qu'il fallut bien ouvrir les yeux à l'évidence. Les Anglais les plus bornés et les plus hostiles finirent par reconnaître les services que rendaient à la colonie ces humbles populations acadiennes, encore sacrifiées et lésées; il fallut leur assurer des droits politiques dont le refus eût à la longue constitué un danger. Ce fut encore l'honnête Haliburton qui prit en main cette cause généreuse et, par son éloquence, la fit triompher au Parlement d'Halifax :

« Tous ces hommes supportent toutes les charges que nous supportons, dit-il des Acadiens; ils apportent le même contingent de travail et d'efforts pour le maintien et le progrès de la chose publique: que dis-je? ils y contribuent par un labeur plus continu et plus pénible: car, ayant été dépouillés de tout ce qu'ils avaient, étant dépourvus de tout capital, il n'est pas un de leurs progrès qui ne leur coûte dix fois plus d'efforts qu'à aucun de nous. Ce n'est qu'à force de patience, de privations et d'économie qu'ils soutiennent le combat de la vie; et, alors, que nous leur devrions plus qu'à tous les autres, nous ne leur accordons pas même la stricte justice, pas même une égalité de droits qu'on n'oserait refuser aux étrangers fixés parmi nous... Ils sont exclus de toutes les fonctions, de tous les emplois, de tous les bénéfices d'une société qu'ils nous aident à entretenir, et ils ne peuvent pas même faire entendre de réclamation : car aucun d'eux ne peut aspirer à l'élection, de par la loi du *test* ».

En 1827, cette inique loi du *test* fut donc abolie en Nouvelle Ecosse et les Acadiens obtinrent, comme tous les autres catholiques, le droit de vote dont ils usèrent et un libre accès aux fonctions publiques dont ils n'usèrent guère. Ils n'en profitèrent que pour élire comme premier député acadien un descendant des fameux Entremont du temps de Louis XIV.

Ce faisant, la position politique anglaise ne faisait que céder devant la toute-puissance d'un fait plus fort qu'elle : l'incoercible natalité acadienne. Oui, en dépit de toutes les épreuves et de tous les obstacles, cette prolifique race invincible doublait tous les vingt ans. Après le grand crime de 1755, on les croyait morts, ou tout comme. On n'en comptait plus

que quelques centaines en 1763; et voilà qu'en 1771 le gouverneur de la Nouvelle Ecosse s'aperçoit qu'ils sont encore sous ses ordres 1.249 (dont 810 dans la péninsule, 439 au Cap Breton, 174 à l'Ile Madame) et il oublie les plus nombreux, ceux du Golfe du Saint-Laurent qui sont loin de lui. En septembre 1790, le père Jones estime qu'à raison de six par famille, ils sont 8.166 (dans les 110 familles du Cap de Sable et de la Baie Sainte-Marie, les 140 de Cumberland, les 60 de l'île Saint-Jean, les 130 du Cap Breton, les 200 à 300 de la Baie des Chaleurs et de Miramichi, les 30 à 35 de Chezetkook près d'Halifax). En 1803, au cours d'une tournée pastorale, l'évêque de Québec dénombre, lui aussi, plus de 8.000 Acadiens rentrés au bercail (dont 1080 à la baie Sainte-Marie et 400 à Tousquet, 520 à Chezetcouck et à Prospect, 1.584 à Canso et à l'Ile Madame, 353 à Chéticamp, du Cap Breton, 351 aux îles de la Madeleine, 742 dans l'île Saint-Jean, 1.162 dans la région de l'isthme, 2.121 le long du Golfe du Saint-Laurent); mais il oublie, lui aussi, les milliers de la Rivière Saint-Jean et du Madawaska. En 1815, ils étaient environ 25.000. En 1860 ils sont 69.000 (dont 33.000 au Nouveau Brunswick, 17.000 en Nouvelle Ecosse, 10.000 au Cap Breton, 9.000 dans l'île du Prince Edouard). Enfin, le recensement *officiel* de 1881 accuse une population de 138.605 Acadiens dans les trois provinces maritimes : 56.635 au Nouveau Brunswick, 41.219 en Nouvelle Ecosse et au Cap Breton, 10.751 dans l'île du Prince Edouard; mais on estima alors qu'il y a, en outre, 3.000 Acadiens aux îles de la Madeleine, 5.000 en Gaspésie et dans la Baie des Chaleurs, 2.000 au Labrador et 20.000 sur les rives du Madawaska.

Cette progression de la nationalité française inquiéta si fort les autorités anglaises qu'elles voulurent la pallier dans le recensement de 1891. A la franche question : « Etes-vous Acadien? » ils substituèrent l'insidieuse question : « *Do you speak English*? » Tout malheureux Acadien qui répondait : « *Yes* », était, quel que fût son nom, classé : « *English-speaking* ». Par ce procédé et d'autres non moins frauduleux (dénoncés

au Parlement d'Ottawa par le député Tassé), Onésime Reclus estime qu'on frustra le compte français de 50.000 unités pour le Canada entier, de 11.000 pour la Nouvelle Ecosse, de 2.500 pour le Nouveau Brunswick. Politique d'autruche, a-t-on dit, qui consiste à dissimuler sous les vains artifices de statistiques frelatées la réalité des faits. Si, sans immigration, la population française croît, alors qu'avec une forte immigration, la population anglaise ne croît plus guère, c'est que cette dernière subit comme aux Etats-Unis la fameuse loi de décroissance, dite *loi du Maine*, uniquement due au manque de natalité. Sous cette influence, la population irlandaise perd, elle aussi, en Amérique, une bonne part de cette forte natalité qu'elle avait en Irlande.

Si contestables qu'en soient les données, le dernier recensement officiel, celui de 1911, attribue 98.611 Acadiens au Nouveau Brunswick, 51.746 à la Nouvelle Ecosse et 13.117 à l'île du Prince Edouard, soit 163.474 pour les Provinces Maritimes.

Mais cette division en provinces n'est pas la plus intéressante. Si l'on prend la division diocésaine de l'archevêché d'Halifax qui comprend les trois Provinces Maritimes et rattache logiquement les îles de la Madeleine (6.963 Acadiens) au diocèse de Charlottetown (Ile Saint-Jean), on obtient le tableau suivant :

Diocèses	Catholiques	Acadiens	Angl.-Irl.
	—	—	—
Halifax	59.283	29.055	29.202
Antigonish	85.708	21.365	62.494
Saint-Jean	61.385	32.079	28.547
Chatham	83.504	66.608	15.744
Charlottetown	49.107	20.088	28.748
	333.987	169.195	164.735

Si l'on compare ces chiffres à ceux du recensement de 1901 on constate les changements suivants :

Diocèses	Catholiques	Acadiens	Anglo-Irl.
	—	—	—
Halifax	+ 4.982	+ 2.154	— 2.686
Antigonish	+ 10.431	— 3.055	6.515
Saint-Jean	+ 2.286	— 3.566	— 1.528
Chatham	+ 16.905	— 15.120	+ 1.480
Charlottetown	— 2.151	— 108	— 2.018
	+ 32.453	+ 23.792	+ 7.100

D'où l'on peut conclure que, malgré l'immigration anglo-irlandaise et malgré l'émigration générale, (surtout de l'Ile Saint-Jean vers les Etats-Unis), l'augmentation catholique est principalement due à la natalité acadienne. En se basant sur ces chiffres, on estime qu'en 1911 la population acadienne s'élevait à 176.634; elle doit avoir à l'heure actuelle sensiblement dépassé le chiffre de 200.000.

Or, il y a à l'heure actuelle plus d'Acadiens hors d'Acadie qu'en Acadie : le généalogiste Placide Gaudet estime qu'il y en a plus même dans le seul Canada qu'en Acadie. En outre, l'on n'a encore jamais donné le nombre exact de ceux qui se trouvent au Labrador, à Terre-Neuve, dans les nombreux groupements de la Nouvelle Angleterre, enfin et surtout en Louisiane. On peut donc, sans la moindre exagération, estimer à près de 500.000 le nombre des Acadiens dispersés en ce monde et particulièrement dans le Nord de l'Amérique septentrionale. « Sans l'effroyable tempête du grand dérangement, dit Henri d'Arles, ils seraient aujourd'hui un million à douze cent mille » qui, ajoutés aux trois millions et plus de Canadiens de race française, constitueraient un bloc national de quatre millions et demi de Français.

Réprimons toute parole de regret ou d'indignation pour nous arrêter devant l'éloquence de ces chiffres qui prédit un bel avenir. Malgré les crimes et les trahisons, que nous sommes loin

des 40 compagnons de Poutrincourt et d'Aulnay, des 2.500 Français neutres du traité d'Utrecht, des 8 à 10.000 déportés du grand dérangement. La race vaincue, proscrite, opprimée, est sortie du tombeau où on la croyait à jamais ensevelie; elle a repris un si vigoureux essor que les fils de ses oppresseurs et de ses spoliateurs doivent compter avec elle. « L'histoire acadienne est le chef-d'œuvre de la survivance française, a justement dit l'abbé Le Groulx. Nul groupe français au Canada ne fut plus brutalement assailli; aucun n'eut été plus excusable d'un oubli ou d'un reniement de ses origines, aucun cependant n'a montré plus de constance héroïque dans la volonté de survivre ». Et pourtant, si forte que soit la fierté qu'inspire une si merveilleuse renaissance, on ne peut s'empêcher de s'incliner et de s'attendrir quand on songe aux humbles filles de ces quarante ou cinquante femmes françaises dont, en dix générations, est issue toute cette race féconde : « Ce sont nos mères, dit pieusement le Frère Marie-Victorin en ses *Croquis Laurentiens*; ce sont nos mères qui, pour avoir tenu depuis trois siècles le pied au rouet et l'œil sur le berceau, ont empêché notre race de sombrer dans le grand anonymat anglo-saxon; ce sont nos mères qui ont gardé avec la foi bretonne et les chansons de France, ce beau sang pur, générateur de fierté, grâce auquel nous avons perpétué en cette vaste Amérique une vigoureuse individualité ethnique. Si ce miracle de survivance est jusqu'à présent notre plus beau titre de gloire, quelle est lourde la dette contractée envers celles qui ont modelé, affermi et embelli l'âme de la femme acadienne ».

Sources et autres références :

Arch. Canada. — Rapport 1894 (Note C. Descript. de Nouv. Ecosse par lieut.-col. Morse, 1783-1784).
— 1905 II, 279-297, 315-317, 339-344.
— 1894 (doc. angl. rel. à Nouv. Ecosse pp 291-619.
British Museum. — Mass. Add. 19, 070-72.

Canada français. — Vol. II et III. Extraits du Dr Brown's Manuscripts. Recensemts acadiens de 1771, 1780, 1791 ; pétition des Ac. de Riv. Saint-Jean (août 1763); requête des propriétaires anglais (mars 1765).

TH. AKINS. — *Select. of Nova Soctia Public Doc.* 352-357.

BEAMISH MURDOCH. — *Hist. of Nova Scotia,* II, 460, 624, III.

HALIBURTON. — *Statistical Account of Nova Scotia,* op. cit,

W. A. CALNECK. — *History of the County of Annapolis,* Halifax 1897.

ED. RICHARD. — *Acadie* (éd. H. d'Arles) III, 360-380.

CASGRAIN. — *Mémoire sur les Missions en Nouvelle Ecosse, au Cap Breton et à l'Ile du Pr. Edouard,* Québec 1895.

DESROSIERS et FOURNET. — *La Race française en Amérique,* Montréal, 1911, pp. 132-160.

FRÈRE MARIE VICTORIN. — *Croquis laurentiens* (Revue Canada, 1920).

PLACIDE GAUDET. — *Un ancien missionnaire de l'Acadie: l'abbé Bailly.*

AUG. GOSSELIN. — *L'Eglise du Canada* (Mgr Briand) Montréal, 1906.

RAMEAU DE SAINT PÈRE — *Progression de la population franco-américaine* (Revue française de l'Etranger et des Colonies, 1er sep. 1890, 1er oct. 1894, 15 août 1899).

R, P. AMET LIMBOUR. = *La Congrégation du Saint-Esprit.* Lille-Paris, 1909.

CHAPITRE XXVII

EN NOUVELLE ECOSSE

L'UNE des pires conséquences du « grand dérangement », la plus difficile à réparer, a été, avons-nous vu, la dispersion des Acadiens aux quatre coins de l'horizon sur toutes les côtes de l'Océan Atlantique, au Sud comme au Nord, en Europe comme en Amérique. Les Acadiens ont eu beau se rapprocher en groupes plus ou moins compacts dans l'Amérique du Nord ; ces groupes n'en restent pas moins épars, en partie isolés. Ces *disjecta membra* du pauvre corps acadien, toujours si palpitants de vie, voyons-les de près, pieusement, l'un après l'autre. Tout d'abord, retournons à la patrie originelle des Acadiens. Là, l'œuvre criminelle de Lawrence fut à ce point radicale que la vieille Acadie péninsulaire, si peuplée jadis, compte de nos jours moins d'Acadiens que la Vieille Acadie continentale, si déserte autrefois. En 1871, il y avait en Nouvelle Ecosse 32.833 Acadiens contre 83.598 au Nouveau Brunswick. En 1911, 51.746 contre 98.611.

Au foyer même de la colonisation française, à Annapolis, l'ancien Port-Royal, l'aveugle expulsion n'épargna pas un seul Acadien : elle ne distinguait pas plus entre des partisans de l'Angleterre, comme les Robichaux, qu'entre leurs adversaires. Environ 1.650 furent déportés, avons-nous vu ; environ 500 s'enfuirent dans les bois chez les Entremont de Pobomcoup ; quelques-uns voulurent vainement s'établir sur les terres désertes de la Baie Sainte-Marie ; une vingtaine, qui vivaient en amont de la rivière, purent rejoindre les fugitifs de l'isthme

et gagner Miramichi, Québec même. Cette monstrueuse opération laissa la ville presque entièrement dépeuplée au milieu des campagnes dévastées; il n'y resta pas, outre les troupes qui allaient et venaient, cent habitants de race anglaise. En 1759 on commença à adjuger les biens confisqués aux premiers occupants. En 1760, un certain Evans alla, sur l'ordre de Lawrence, chercher à Boston 15 chefs de familles puritaines qui vinrent sans vergogne occuper les terres acadiennes; en été, il en arriva 14 autres. En 1764, se trouvaient 91 Acadiens : que pouvaient-ils bien faire là, sans terre ni biens, sinon, comme les détenus de Cumberland, travailler, plus ou moins contraints, aux œuvres de voierie, aux réparations des digues, aux défrichements et à l'exploitation des nouvelles concessions? En septembre de cette même année, Wilmot leur offre des terres sous condition qu'ils prêtent serment; ces misérables parias, depuis neuf ans opprimés, refusent, tout en sachant bien, disent-ils, « la détresse dans laquelle pareil refus va les plonger pendant l'hiver ». Le 1er janvier 1767, ils ne seront plus que 67 sur une population de 513 habitants, qui compte déjà 370 Américains, 49 Anglais, 20 Irlandais et 8 Écossais; quelques-uns ont des barques et pêchent. En 1770, ils sont 222, par suite de l'arrivée des lamentables fugitifs du Massachusetts; presque tous vivent chez les colons qui sûrement, selon les habitudes régnantes, ne les logent et ne les nourrissent qu'en les exploitant. Un recensement de 1771 ne parle plus d'eux : la plupart, 24 familles faisant nombre de 98, sont passés à la Baie Sainte-Marie où ils créent vaillamment, sur les mauvaises terres qu'on leur abandonne, la Ville-Française. En 1782, viennent les remplacer dix-huit familles anglaises comptant 120 membres; en octobre, 500 loyalistes qu'amènent neuf transports. « La ville en est encombrée », dit un témoin, le Révérend J. Bailly. « Les souffrances de ce peuple en détresse et sa situation précaire, gémissent les autorités coloniales, le rendent digne de la plus grande compassion ». Et les Acadiens donc? En octobre, arrivent près de 1.000 embarqués de New-York; en novembre 1.500 autres; la ville en regorge,



FAMILLE FRANÇOIS COMEAU, DE LA BAIE SAINTE-MARIE

on les loge chez l'habitant, dans les fermes, on les entasse dans les églises, on leur distribue hâtivement des terres acadiennes refusées aux rescapés acadiens; mais beaucoup préfèrent passer à Saint-Jean, à Frédéricton, au Canada. En ce déluge anglo-saxon, l'élément français se trouve englouti. De nos jours, les Acadiens n'ont plus d'histoire dans la vieille cité de Poutrincourt et de Lescarbot, d'Aulnay et de Subercase : ils ne sont plus en 1911 que 17 dans la ville d'Annapolis et 259 dans tout le comté. Mais, près des ruines croulées du vieux fort français se dressent encore d'antiques corps de logis et sur les bords du bassin un monument avec buste et bas reliefs est érigé à la mémoire du Sieur de Monts.

Dans toute la riche et riante région des Mines qu'avaient choisie et fécondée de leurs sueurs les premiers émigrants de Port-Royal, même extermination à peu près radicale. Au pays de Cobeguid, qu'avait colonisé le premier-né d'Acadie, le tailleur annobli Mathieu de Saint-Martin (comté de Colchester), 574 Acadiens; à la Rivière aux Canards (comté de Kings), 237; au pays de Pigiquid (comté de Hant), 196; à Grand Pré (Wolfeville), cette terre idyllique qu'a immortalisée Longfellow, ne vit plus qu'une famille de nom français, M. Jean Frédéric Herbin, fils d'une Robichaud de la Baie Sainte-Marie (auteur d'une *History of Grand Pré* qui, de toutes les histoires de l'Acadie écrites en anglais, est la plus équitable). Il n'y a pas d'autres traces de la colonisation française que des noms corrompus, des caves béantes, des saules qui pleurent, un vieux puits à la margelle usée, l'amas de pierres de la vieille église croulée, la grande croix du cimetière où reposent les ancêtres, et les beaux plants de pommiers, et les grandes digues qu'entretiennent toujours précieusement les béats usurpateurs.

Et pourtant, dit Haliburton, « nulle région de la province ne peut se vanter d'un décor plus beau et plus varié... que celui qu'on contemple du site de l'ancien village des Mines : des deux côtés, des collines onduleuses dont les riches cultures sont entrecoupées de fermes et de vergers... La Grande Prairie

est bordée par deux îles dont les champs fertiles sont protégés au nord par de sombres forêts de pins. Au delà, se déploient la vaste nappe d'eau du Bassin des Mines, les basses terres de Cornwallis et les hautes terres bleuâtres de l'autre rive. En été et en automne, paissent d'immenses troupeaux et sur les eaux voguent de nombreux esquifs; plaisantes images de la prospérité de cette région fertile ». Un Acadien, traversant ces beaux lieux, tant et si diversement célébrés par la poésie et par l'histoire, ne peut s'y attarder; de trop sinistres souvenirs, selon sa nature, l'y accablent ou l'exaspèrent. « Le paysage devant moi respirait je ne sais quel apaisement en sa solennité harmonieuse, dit l'abbé L. Groulx (*Histoire acadienne*, 124). Mais le contraste ne me renvoyait que plus douloureusement le bonheur qui là, en ce coin de pays, fut un jour broyé férocement. Et alors, mesurant en moi-même la brutalité et la félonie qui ont commis ces choses, ces choses jamais réparées, j'ai su pourquoi nous portons au cœur de vieilles blessures inguérissables ».

En 1910, M. Jean F. Herbin eut le premier l'idée de réserver, sur le site sacré de la Grand Prée, un terrain consacré à la commémoration du martyre acadien. Des souscriptions lui permirent d'acquérir partiellement un espace de quatorze arpents contenant l'emplacement de l'église Saint-Charles, le cimetière des ancêtres, les vieux saules, le puits; au cimetière il érigea une croix de pierre. Mais, la guerre ayant tari les souscriptions, M. Herbin dut vendre ce terrain à la Compagnie du chemin de fer local (Dominion Atlantic Railway), à condition qu'il fût aménagé en parc destiné à conserver aux lieux leur valeur historique. Après les négociations commencées le 21 mars 1917, la susdite Compagnie céda le 28 mai 1919, à la Société l'Assomption (représentée par MM. Pascal Poirier, D. V. Landry, Al. J. Doucet, Ant. J. Léger et Fr. A. Richard) ce terrain, désormais de dix-neuf arpents, à charge d'y construire dans l'espace de cinq ans pour la somme de 10,000 piastres une église destinée à « perpétuer les traditions du peuple acadien » et plus tard d'autres monuments. Déjà, de-

puis le 29 juillet 1920, à l'entrée du Parc du Souvenir, en pendant de la Croix des Ancêtres, se dresse la statue de bronze d'Evangeline (coulée par l'Alsacien Hoheviller), belle œuvre symbolique du sculpteur Henri Hébert, fils du regretté maître Philippe Hébert (descendants du fameux apothicaire de 1665); debout sur un piédestal l'héroïne de Longfellow, « pleurant le pays perdu », s'appuie sur son bâton d'exil; sa tête se détourne, ses regards ne peuvent se détacher de cette riante patrie où, comme tous les siens, elle laisse tout son bonheur d'ici-bas. « Avec des larmes dans les yeux, les pèlerins du 16 août 1921 s'agenouillent en arrivant devant la statue d'Evangeline et baisent le sol sacré; ils cueillent pieusement les brins d'herbe qui entourent la statue ». Que ne peut-on pas attendre de la ferveur patriotique d'un tel peuple ranimée en un tel lieu?

Dès cette première réunion de la Convention acadienne en ce « Parc de la Douleur», une somme de 4.000 dollars fut souscrite par 210 pèlerins; puis, la somme nécessaire ayant été rapidement parfaite et les travaux entrepris avec vigueur, dès cette année, le 16 août 1922, l'église, presque achevée sur les ruines même de Saint-Charles, a été en grande pompe consacrée par le premier évêque acadien, Mgr Le Blanc, de Chatham: après qu'y eût été célébrée la première messe depuis 167 ans, chacun des nombreux assistants, « accourus des quatre coins de l'Amérique », est venu frapper la pierre angulaire et y déposer son offrande. Au-dessus de la croix d'or offerte par la paroisse de Charlo, N. B., un coq gaulois doit bientôt, paraît-il, chanter haut cet éveil du patriotisme acadien. « Une nation, qui écrit son histoire en monuments glorieux, ne meurt pas », a dit le président du Comité. « Nous célébrons sur les ruines du passé la Pâques acadienne, ajouta l'abbé Th. Albert, du Grand Sault, N. B. C'est la fête du retour, la reprise de possession après l'éviction, la rentrée dans la patrie;... la Fille aînée de la France en Amérique... a la patience qui endure et qui triomphe ». En cette fête, « la plus glorieuse de nos annales », a continué Mgr Stan. Doucet, de Grande Anse, N. B., les Acadiens célè-

brent « le miracle de leur survivance », « chantent l'hymne de leur résurrection ». Sur la généreuse initiative du Dr Webster, de Chicago, a été décidée la création d'un « Musée Acadien » qui en cette terre sainte recueillera toutes les pieuses reliques d'un passé inoubliable.

Dans le comté de Cumberland qui occupe presque tout l'isthme tant disputé jadis, il n'y a que 3.466 Acadiens, et l'ancien Beaubassin, maintenant déshonoré du nom d'Amherst, n'en compte plus que 1.721 sur 4.228 habitants.

Dans les trois comtés de l'Ouest : Pictou, Antigonish (à Tracadie, Poumquet, Havre au Boucher) et Guysborough (à Port Félix, Charles'Cove, Dover), il y a respectivement 1.078, 1.710 et 2.036 Acadiens ; en 1871, ils étaient, au contraire, 2.729 dans le comté d'Antigonish (dont 1.324 au Havre au Boucher, 743 à Tracadie et 655 à Saint-André) et 1.490 dans le comté de Guysborough (dont 699 au Havre à Mélasse). Ce sont pour la plupart des pêcheurs, les uns descendant des Miquelonais, les autres subrepticement amenés par les armateurs de Jersey ; ils pêchent pour le profit d'exploitants anglais qui en tirent bon an mal an 50.000 livres sterling. Sur 1.400 habitants, il n'y en a plus que 69 (au lieu de 197 en 1767) dans le petit port de Canso, dont le vieux Nicolas Denys avait jadis fait le centre de son commerce de bois et de fourrures, à l'entrée de ce fameux détroit de Canseau qu'animait au temps de Louis XV le perpétuel ravitaillement de Louisbourg en denrées acadiennes.

Dans le comté d'Halifax, 4.868 Acadiens, pour la plupart descendants des 700 internés de Lawrence réduits à 200 en 1767 et à 118 en 1771. Il y en a 2.105 dans la ville, presque tous employés, artisans ou gens de service ; 1.074 à Chezetcouck (96 en 1771) pêcheurs et maraîchers, 228 au French Village ; bon nombre descendent des évacués de l'Ile Madame en 1775. Il y en avait 3.000 à Prospect dans l'ancien « quartier de la Hève » où mourut le commandeur Razilly ; mais, en leur isolement, abandonnés de tous, ils perdirent leur langue, puis leur religion, et se trouvent maintenant, à part les noms, assimilés aux envahisseurs.



LA CROIX DES ANCÊTRES



L'ÉGLISE VOTIVE
ET LA STATUE D'ÉVANGELINE

C'est dans le Sud-Ouest de la péninsule, dans les comtés de Digby et de Yarmouth, que se trouve à l'heure actuelle le plus important groupe acadien de la Nouvelle Ecosse. Leur directeur spirituel, le Père Dagnaud leur a consacré un important volume, auquel nous empruntons des renseignements précis. En 1767, un jeune Acadien d'Annapolis, Joseph Dugas, las d'être exploité par les colons américains de cette ville, vient explorer la Baie Sainte-Marie qu'avait ainsi baptisée Champlain en 1604. Le 5 septembre 1768, il y amène par terre, dur voyage sans routes, sa femme enceinte et une fillette de quatre ans. Le pays est aussi sauvage qu'au temps lointain, en 1604, où s'y était égaré un aventureux compagnon de Monts, « Messire Nicolas Aubry, prêtre parisien ». A la hâte, il dresse une hutte de troncs d'arbres; là en cette solitude, dix jours après son arrivée, sa robuste femme accouche le 25 septembre. Au printemps suivant, arrivent par mer, sur de méchantes barques par eux achetées et réparées, de pauvres émigrés du Massachusetts que guident quelques survivants de la Nouvelle Ecosse; ils sont 98 en 21 familles. Au printemps 1772, viennent les rejoindre, par mer encore, mais cette fois de Salem près de Boston, deux familles acadiennes dont l'une compte dix enfants. Bien vite, on se met à bâtir, à pêcher, à chasser; mais on n'ose guère défricher; car le gouvernement colonial auquel on s'est adressé dès 1767 n'a en 1768 donné en cette Ville Française du canton de Clare que des permis d'occupation temporaire. Ce ne fut qu'en août 1771 qu'il accorda les quatre premières concessions régulières, en mai 1772 les quatre suivantes et, en mai 1775, 62 autres; mais les terres étaient si mauvaises que plusieurs bénéficiaires renoncèrent à ce misérable privilège et préférèrent passer qui dans le Québec, qui dans le Nouveau Brunswick. Ceux qui restèrent se sont à tel point multipliés que, des trois cents familles actuelles, il n'y en a que seize qui leur soient étrangères.

Rien de plus primitif que leur misérable existence; on vivait de pêche et de chasse bien plus que de pain et de légumes; n'ayant point d'argent, on n'achetait rien et, partant, on

n'avait ni vitres aux fenêtres qui n'étaient, du reste, que d'étroites ouvertures béantes, ni étoffes pour des vêtements, ni d'autre fer que celui de quelques rares outils; hommes et femmes se façonnaient eux-mêmes leurs chaussures, leurs coiffures, leurs draps grossiers; tout le reste : meubles, maisons et bateaux, se faisait uniquement de bois. La première lanterne parut en 1801. Les premiers échanges sérieux de ces pauvres isolés avec le reste du monde (poisson contre objets fabriqués) furent dus à l'un d'entre eux, le capitaine Pierre Doucet qui menait aux Antilles un navire d'Annapolis. Ils ne virent d'abord pas d'autres prêtres qu'en septembre 1769 l'abbé Bailly de Messein qui, venu d'Halifax, confirma des baptêmes et des mariages vieux de quinze ans. En partant, le mois suivant, il désigna un vieillard pour le suppléer. Un recensement du 18 mai 1775 (Murdoch, II, 545) fournit la liste (mal orthographiée) des Acadiens et la quotité de leurs terres. On y relève les noms de 6 familles Como, 6 Le Blanc, 4 Ballivo, 5 Doucet, 5 Tibodo ou Tibo, 3 Melanson, 2 Gaudet, 2 Sonier, 2 Dagas, 2 Maillet, 1 Lanoue, 1 Robisheau, 1 Boudrot, 1 Bastarasque, 1 Terrio. En 1773, en 1781 et en 1786 vint l'abbé Bourg, le premier prêtre acadien né en Acadie, élevé à Saint-Servan et à Paris, ordonné à Québec; il fixa le site de la deuxième église de bois à la pointe qui en porte encore le nom, Church Point. Il estime alors à 150 familles la population du Cap de Sable et de la Baie Sainte-Marie. Vinrent ensuite des prêtres irlandais qui indisposèrent à tel point cette population fervente, mais ombrageuse sans doute, que l'évêque de Québec dut réclamer un prêtre français : il obtint le père Sigogne qui fut le véritable apôtre et organisateur de la région.

Né en 1762 à Beaulieu (près Loches) d'un marchand drapier, le jeune prêtre, vicaire de Manthelan, dut fuir son pays natal en 1792 avec le passeport qu'à regret lui délivra son père devenu maire jacobin de la petite ville. Il passa en Angleterre où il fut, pour gagner sa vie, tour à tour ouvrier tourneur, précepteur et professeur. En 1799, sur la demande du Père Jones et sur nomination de l'évêque de Québec, il fut désigné pour les

missions du Cap de Sable et de la Baie Sainte-Marie. Le 12 juin, il débarque à Halifax et le 4 juillet à Sainte-Anne du Ruisseau.

Sainte-Anne se trouvait à peu près au milieu d'un nouvel établissement acadien fondé sur les ruines de l'ancien. On se rappelle que les Latour avaient donné à leurs auxiliaires, les Mius d'Entremont, leur vieux domaine de Pobomcoup près du Cap de Sable. En cette région s'étaient retirés en 1755 les fugitifs de Port Royal. De ce coin perdu où ils étaient parfaitement inoffensifs, deux expéditions anglaises les avaient, en 1756 et 1757, brutalement arrachés, tant les gens de Port Royal que les Entremont, si favorables que fussent ceux-ci aux Anglais et aux Bostonais, et les avaient dispersés les uns en France, en particulier à Cherbourg, les autres en Nouvelle Angleterre. En mars 1766, le grand agent de colonisation, Mac Nutt, se vantant de disposer de 12.000 colons, offrit de fonder une ville au Cap de Sable; il en fut pour ses frais. Des 133 concessionnaires de Nouvelle Angleterre qui s'inscrivirent au début de 1759 nul ne vint ni cette année ni la suivante. Des 85 émigrants qui, en juin 1761, vinrent de Sandwich (Mass.) et du Connecticut s'établir sur les emplacements même des vieilles maisons acadiennes ruinées, il n'en resta que 47, souffrant de la faim, du froid et d'autres privations au milieu des champs en friche et des vergers en désordre de leurs prédécesseurs; d'autres vinrent bientôt les rejoindre; à ces 60 familles on donna les meilleures terres. Après la guerre de Sept ans, le 5 octobre 1767, Franklin céda à 18 familles acadiennes de mauvaises terres de la région à raison de 80 acres par chef et de 40 pour chaque autre membre; c'étaient pour la plupart, sinon tous, des malheureux qui n'avaient pas connu toute la détresse de l'exil, mais qui depuis douze ans souffraient de toutes les horreurs de la persécution et de l'exploitation en Nouvelle Ecosse. Au Tousquet s'établirent Jacques Amirau, Joseph Moulaison, Jean Pierre Muis (corruption de Mius) et Charles Doucette; au Ruisseau aux Anguilles, Jean

Bourque, Joseph Babin, Dominique, Pierre et Louis Muis. Pierre Surette et Pierre Le Blanc; au Coin (Wedge), Jean Doucette, Pierre Inard, Pierre Robicheau et Eustache Corporon. En 1771, des Entremont et quelques autres échappés erraient dans les rues d'Halifax en quête de moyens pour se rendre au Canada; un officier anglais, intervenant en leur faveur, leur obtint des terres et l'autorisation de se rendre en leurs pays d'origine : c'est ainsi qu'en compagnie de trois familles irlandaises et de trois autres familles acadiennes (Charles Belliveau, Abel Duon, Lange (?) Amereau), Joseph, Paul et Benoni d'Entremont retournèrent, pauvres et épuisés, à Pobomcoup (désormais Pubnico) sur le patrimoine de leur aïeul Philippe Mius d'Entremont, d'abord chef de la Milice de Latour, puis procureur du Roi à Port Royal. Ils entrèrent en relation avec leurs parents exilés à Cherbourg qui leur dirent : « Nous n'avons pas de trésor caché au vieux pays; mais faites nos compliments à tous les cousins et... aux sauvagesses ». Ce dernier mot en dit long sur les bonnes relations sans morgue avec la race primitive qu'on n'oubliait pas, même dans l'exil et le malheur.

En cette année l'abbé Bailly visita cette région : « C'est l'endroit, dit-il, où il y a le plus de catholiques et les plus fervents... Cela est si loin de la ville (Halifax) et si à désamain (sic) qu'un larron pourrait y vivre quarante ans sans être pris... Les Acadiens ont ici des biens à eux... » Pauvres biens, encore pires que ceux de la Baie Sainte-Marie dont nul Anglais n'avait voulu : roches et marais. En même temps qu'aux loyalistes du Tousquet fuyant l'effondrement de l'éphémère Shelburne, de nouvelles concessions furent, en juin 1784, accordées près d'Argyle à Benoni d'Entremont, à Pierre Meus (Mius) et à quelques autres Acadiens. En 1799, tout le long de cette côte extrêmement déchiquetée, fort pittoresque à coup sûr, mais aussi fort stérile et fort dangereuse, vivaient donc, de pêche surtout, trois groupes principaux d'Acadiens; à Pubnico (l'ancien Pobomcoup ou Pomcoup), à Sainte-Anne du Ruisseau, au Tousquet. C'est à cinquante milles de là que se



LES VIEUX SAULES ET LE PUITS D'ÉVANGELINE



VUE RÉCENTE DE GRAND PRÉ

trouvait, surtout accessible par mer, le groupement de la Baie Sainte-Marie. De ce dernier plus important, le Père Sigogne fit sa principale résidence ; il s'y rendit le 20 juillet 1799.

Pendant près d'un demi-siècle, jusqu'en 1844, avec une énergie, une activité et même une patience inlassables, l'habile et vaillant missionnaire, renonçant à jamais à son pays natal, se consacra au bonheur et au salut de cette pauvre petite patrie d'adoption qu'il ne devait plus quitter. L'œuvre était fort malaisée à tous égards. « La mission du Cap de Sable et de Sainte-Marie, dit le père Jones, diffère beaucoup de ce qu'elle était au temps de l'abbé Bailly ; elle se gâte par le contact des protestants et par l'absence de prêtres. Les gens de cette mission sont difficiles à mener ». Bien que frêle de santé, le jeune prêtre de trente-six ans n'en aborda pas moins hardiment sa tâche compliquée. Il bâtit d'abord, en chacune de ses paroisses, une église et son presbytère ; il organise à nouveau, et non sans pompe, les fêtes du culte catholique ; il fait élire ses conseils de fabrique et leurs deux marguilliers ; il institue à Sainte-Anne un conseil d'arbitrage, « pour le maintien des bonnes mœurs et le règlement des différends » ; il fait adopter et signer par soixante chefs de familles les vingt-huit articles de son petit code civil ; il impose, par son rigorisme impérieux, allant jusqu'aux pénitences publiques, une stricte discipline tant morale que religieuse ; il crée ainsi la bonne harmonie entre les membres souvent récalcitrants de son humble troupeau et la bonne entente même avec les protestants : bref, il conquiert à la longue, non seulement l'affection et la vénération de ses paroissiens, mais encore l'estime et le respect des Anglais du voisinage, de la région et même du gouvernement provincial. En 1810, sur la demande de ses ouailles, il est officiellement nommé juge de paix pour le canton de Clare ; sans faire prêter serment, avec une autorité tempérée d'indulgence, il décide des affaires temporelles comme des affaires spirituelles de son petit peuple. La Ville Française est véritablement devenue en ses mains une petite théocratie constitutionnelle.

Elle en est bientôt récompensée. La Ville Française croissait rapidement; un relevé des registres paroissiaux pris par Haliburton en donne la preuve :

En 1818	12 mariages	54 naissances	17 morts
En 1819	10 »	58 »	14 morts
En 1820	12 »	61 »	12 »
En 1821	10 »	67 »	7 »
En 1822	18 »	70 »	7 »
En 1823	16 »	71 »	9 »

Le nombre passa ainsi de 1030 habitants en 1800 à 2038 en 1828. A cette croissante population, il fallait des terres : dès le 9 juin 1801, l'abbé Sigogne obtint 4.874 acres pour 27 familles acadiennes sur le Touquet et en 1817 une concession de 35.510 acres de meilleur sol sur les hautes terres du comté de Clare. Il fait lui-même la répartition de ces dernières en lots de 100 à 500 acres qu'il attribue, à raison de 2 shellings l'acre, à 150 postulants. Cette heureuse mesure donnait plus de bien-être aux siens, les détournait des aléatoires occupations de la pêche, décongestionnait les hameaux surpeuplés; à l'un des nouveaux hameaux, notre Tourangeau donna le nom d'un faubourg de sa ville natale : Corberie. Bref, en 1828, les 2.038 Acadiens de la Ville Française récoltaient sur leurs 2.885 acres de terres arables 104.259 boisseaux de blé et élevaient 1.736 bovins, 2.891 ovins et 1.341 porcs. L'abbé Sigogne pouvait être aussi fier de son œuvre matérielle que de son œuvre spirituelle. Edifié par le noble exemple de « ce digne pasteur » qui donna à la Nouvelle Ecosse « le magnifique spectacle d'un peuple entier gardant les mêmes coutumes, parlant la même langue, uni dans la même religion », le juge Haliburton, député d'Annapolis, demanda en 1827 à la Chambre d'Halifax, non comme « une faveur », mais comme « une justice », l'abolition de l'odieux serment du *test*; et, à la suite d'un plaidoyer fameux, cet « avocat spontané des catholiques » obtint à l'unanimité l'admission de tous les catholiques, fussent-ils acadiens, à tous les droits civils et politiques; ils

en profitèrent pour élire dès 1830, dans le comté de Yarmouth, Simon d'Entremont, et dans le canton de Clare, en novembre 1836, Frédéric A. Robichaud, de Météghan. Dès 1810, le père du député d'Argyle, Benoni d'Entremont, avait été nommé juge de paix (*Judge of the Common Pleas*); son fils Simon fut percepteur de la Douane.

Le Père Sigogne fut moins heureux en matière d'éducation. Des 57 chefs de famille qui, en 1799, acceptèrent les règlements paroissiaux, quatorze seulement purent signer leur nom. (Où ceux-ci même avaient-ils pu apprendre à lire et à écrire?) La plupart de ces illettrés ne comprenaient pas même l'importance de l'instruction. Le Père Sigogne eut beau confier aux femmes instruites de chaque hameau l'enseignement rudimentaire des enfants, il eut beau recourir à un Miquelonais égaré en ces lieux pour des leçons à domicile, il eut beau instituer des classes du dimanche pour l'étude du catéchisme; les résultats furent médiocres. En 1827, la Chambre des Représentants vota bien 3.000 livres pour la création d'écoles dans le canton de Clare; mais le Conseil d'Halifax rejeta la motion. Le Père Sigogne dut se contenter de prendre chez lui, au presbytère, les mieux doués des enfants; l'un d'eux Louis S. se distingua aux Etats-Unis, où il devint Président de la Société historique de la Nouvelle Angleterre.

Le Père Sigogne ne se préoccupa pas moins des autres êtres déshérités de la région, les Micmacs, dont une tribu habitait la forêt voisine; il poussa même le zèle jusqu'à apprendre leur langue, pourtant si difficile; et, à force de patience et de bienveillance, ce « patriarche », comme ils l'appelaient, exerça sur eux une telle influence que des centaines vinrent à Sainte-Marie jusque des profondeurs du Nouveau Brunswick. Il associait aux cérémonies catholiques leurs voix si remarquablement mélodieuses : « Je n'ai jamais entendu, dit-il, musique aussi impressionnante, même dans la vieille cathédrale de Tours, aux grandes solennités où l'archevêque officiait ».

En 1820, la petite communauté florissante fut gravement éprouvée : un vaste incendie de forêt, se développant sur

quatre milles de largeur, dévora en quelques heures l'église, le presbytère, dix-huit maisons et vingt-trois granges, le tout bâti en bois; le désastre s'étendit jusqu'au comté voisin de Yarmouth où il y eut nombre d'Acadiens parmi les 150 victimes. La charité publique permit de réparer les ruines; mais la petite cloche du vieux Port Royal, dont le tocsin avait tant de fois annoncé les brutales attaques des Bostonais, disparut dans le désastre. D'autres peines plus graves affligèrent le cœur du vieux curé de Sainte-Marie : de nouvelles paroisses, Meteghan, Sainte-Croix, Saulnierville étant nées en son petit royaume pullulant, les titulaires des nouvelles cures, par leur faute ou celle des habitants, ne restèrent guère, alors que lui, toujours fidèle à son poste, demeurait. La tâche devint à la longue trop lourde pour ses épaules faiblissantes; il le sentait, lorsque le 17 octobre 1744 il adressa à ses ouailles ces paroles d'adieu : « Qu'il s'avance celui que j'ai offensé, et je réparerai mes torts. En est-il un qui ait été affligé et que je n'aie pas consolé? qui ait été dans le besoin et que je n'aie pas assisté? Quel est le malheureux dont je n'aie pas eu pitié? le malade que j'aie refusé de visiter? Au nom de Dieu, pour votre honneur, pour le salut de votre âme et de l'âme de vos enfants, soyez unis! Que votre société ne soit pas un foyer de désordre! » Quelques jours plus tard, le 9 novembre, succombait, à l'âge de 81 ans, l'un des meilleurs « apôtres des Acadiens » celui qui, par son zèle et son abnégation, contribua le plus à leur renaissance.

En 1890, une généreuse souscription permit d'élever au Père Sigogne un monument funéraire; mais son plus beau monument est, certes, le collège qui se dresse tout proche; car il répond à son plus cher désir. Dès 1878, l'un de ses successeurs, le père Gay, en avait conçu l'idée « pour l'avancement de la religion en général et des Acadiens en particulier ». Mais il se heurta à l'opposition systématique de l'archevêque irlandais d'Halifax, Mgr O'Brien; celui-ci ne s'occupa vaguement de cette œuvre urgente qu'en 1886 et n'y toléra l'enseignement du français (en sous-ordre de l'enseignement de l'anglais)

qu'en 1890, sous la pression de l'Assemblée acadienne du 15 août. En cette même année les Eudistes de France acceptèrent la direction du nouveau collège qui fut, le 7 septembre 1891, inauguré par le Père Blanche. Deux ans plus tard, le collège Sainte-Marie obtint le titre d'Université autorisée à délivrer des diplômes; mais, détruit en 1899 par un nouvel incendie, il ne put être réédifié que grâce aux générosités du Père Gay et du Père Ory. Ce ne fut qu'en 1902 que, sur les instances d'une commission d'éducation, le gouvernement provincial autorisa l'usage des livres français dans les premières classes de l'établissement. Puisse, selon le vœu de ses fondateurs et de ses maîtres, la précieuse maison, qui a déjà donné une vingtaine de prêtres de langue française, fournir aux Acadiens de Nouvelle Ecosse ce qui leur manque encore le plus, une classe dirigeante ! Les deux premiers évêques acadiens proviennent du collège Sainte-Anne : Mgr Edouard Le Blanc, de Saint-Jean, y fut élève et Mgr Patrice Chiasson, de Chatham, y fut supérieur de 1908 à 1918.

L'enseignement primaire ne rencontra pas les mêmes obstacles : il fut organisé dans le canton de Clare, dès que la loi provinciale le rendit gratuit et obligatoire ; en 1874, sur 600 enfants de la Ville française, 422 fréquentaient les 17 écoles, alors que dans le canton anglais de Dibgy il y en avait 985 sur 1.500. « Il est de la première importance, écrit un pasteur protestant, le révérend J. R. Campbell, (1876) que l'éducation des Acadiens soit de nature à les adapter au rôle important que la Providence semble leur assigner ». Il signale deux tentatives en ce sens : l'une à Sainte Anne et l'autre à Pubnico. Nous ne doutons pas que l'inspecteur actuel de l'enseignement français en Nouvelle Ecosse qui porte le nom prédestiné d'Entremont veille à cet intérêt primordial de sa race dont ses ancêtres furent en ces lieux les premiers chefs.

En dépit de cette instruction croissante, les Acadiens ne se sont peut-être pas encore suffisamment adaptés aux nécessités

de la vie moderne. Leurs trois principales industries sont le sciage du bois, la construction des bateaux, la conserve du poisson. Faute d'outillage perfectionné, ils gaspillent leur main-d'œuvre; faute de connaissances forestières, ils déboisent à l'excès et, vendant leurs lots aux Anglais, deviennent parfois fermiers sur leurs anciennes terres; enfin, faute de capitaux et d'expérience commerciale, ils ne donnent pas à l'industrie de la pêche un essor suffisant. Sur les terres trop maigres que leur ont concédées les Anglais, leur directeur temporel et spirituel, le Père Dagnaud, recommande l'industrie laitière dont ils pourraient trouver des applications scientifiques au Nouveau Brunswick. Que ne se tournent-ils vers cette province où prospèrent leurs frères, au lieu d'émigrer, comme le font trop de leurs jeunes gens, vers la Nouvelle Angleterre où les attire et parfois les corrompt le vain appât des gros salaires?

Quels que soient ces maux, — temporaires, nous l'espérons,— la forte natalité acadienne persiste toujours : ils étaient, en 1800, avons-nous dit, 1.050 en 175 familles; en 1828, 2.038 en 200 familles environ; en 1871, 6.460 (dont 931 à la Baie Sainte-Marie, 240 à Weymouth, 650 à Belliveau, 1.744 à Clare, 1.766 à Meteghan, 682 à la Rivière aux Saumons, 193 à Nouveau Touquet); ils sont maintenant, en 1911, 9.591 dans le comté de Digby, dont 1.016 à la Pointe de l'Eglise, 1.090 à Comeauville, 1.207 à Meteghan, 1.064 à Rivière de Méteghan. La Ville Française a dû se subdiviser en six paroisses qui possèdent, outre « l'aïeule Sainte-Marie », les églises et chapelles de Sainte-Croix, de Saint-Joseph, de Saint-Bernard, du Mont-Carmel, de Saulnierville, de Saint-Vincent (Rivière aux Saumons). Même progression dans le comté voisin de Yarmouth : au lieu de 4.852 en 1871 (dont 2.253 au Tousquet, 956 à Plymouth, 890 à Pubnico, 334 à Argyle, 248 à Yarmouth) il y a 9.543 Acadiens, dont 1.587 dans la ville de Yarmouth; 1.370 à Saint-Michel de Tousquet, 1.318 à Pubnico, 1.281 au Tousquet, 1.011 à Belleville, 718 au Ruisseau de l'Anguille. L'élément acadien est un des plus importants du

comté, écrivait, dès 1875, le révérend J. R. Campbell, comptant 5.300 catholiques sur 18.500 habitants ; « s'il continue à se développer ainsi, il l'emportera, dans un siècle, sur l'élément anglais. » A Pubnico, les onze familles de 1771 avaient en 1871 donné naissance à 150 familles ; l'unique paroisse de Sainte-Anne du Ruisseau s'était à la même date subdivisée en six paroisses ou missions : Sainte-Anne (rebâtie en 1784), Pubnico (1816), le Coin du Tousquet (1822), Tousquet ville (1862), l'île Surette (1859), les Fourches (1859). Depuis cette époque les choses n'ont dû que croître et embellir.

« En ces terres défrichées, qui bordent les bois sombres, en ces champs bien cultivés qui s'allongent sur des rives pittoresques, dit le révérend Campbell, se dressent nombre de demeures acadiennes solides, bien bâties, bien pourvues de mobilier utile et plaisant à voir ». Plus que l'agriculture, en cette rocheuse région, la pêche toutefois prédomine, favorisée par les mille anses propices et surtout par le voisinage des grands bancs poissonneux : naguère les deux frères Pothier possédaient, à eux seuls, une douzaine de navires qui bon an mal an vendaient aux Antilles pour 150.000 dollars de poisson.

« Dès qu'on entre dans le canton de Clare, écrit Haliburton, en 1829, les maisons, les instruments agricoles, le langage étranger, les costumes particuliers, mais tous semblables des habitants, excitent la surprise ; on s'étonne qu'une région de la Nouvelle Ecosse puisse à ce point différer des autres... Les Acadiens restent fidèlement attachés à leurs coutumes et à leur langue ; et, bien que leurs affaires les mettent en relation avec les Anglais, il ne se fait entre eux aucun mariage ; ils n'adoptent pas leurs manières ; ils ne s'établissent pas dans leurs villes.
... S'ils le cèdent aux colons anglais dans la voie du progrès social, ils peuvent fièrement soutenir toute comparaison au point de vue des vertus domestiques et morales. Sans ambition et d'une grande frugalité, ils vivent selon leurs moyens ; dévoués à leur ancien culte, ils ne sont pas divisés entre eux par les querelles religieuses ; ayant une humeur gaie et des habitudes morales, ils jouissent peut-être de tout le bonheur compatible avec la fragilité de la nature humaine. Les naissances illégitimes sont

à peu près inconnues dans ces établissements, et la vraie misère y est presque ignorée : car les pauvres sont soutenus par les autres habitants; membres de la même grande famille, ils passent leur vie à séjourner de maison en maison ».

Tels étaient les Acadiens des premiers temps, tels ils sont encore de nos jours :

« Nulle part, dit l'abbé Casgrain en 1885, le vieux type national ne s'est mieux conservé qu'en cette extrémité de la Nouvelle Ecosse, grâce à l'isolement dans lequel les Acadiens y ont toujours vécu et y vivent encore. Ce sont les mêmes coutumes, la même simplicité de mœurs, la même naïveté d'esprit, le même attachement à la religion qu'aux jours de la Grand'Prée... On ne parle que le français dans les familles; les femmes surtout ne savent pas un mot d'anglais; elles portent encore la cape normande, telle que l'a chantée Longfellow [« cette espèce de châle de soie noire, lisons-nous ailleurs, qui rappelle vaguement la mantille espagnole » ou plutôt la cape bretonne]... A mesure que l'on pénètre au cœur de cette brave population, on va de surprise en surprise; on s'émerveille de voir comment, en dépit d'une séparation séculaire, tout s'est conservé intact : la langue, le caractère, les coutumes, les traditions, le souvenir de la France, et quel souvenir ! J'ai vu des voix se briser en sanglots, des yeux se remplir de larmes au récit de ses malheurs. « Mes ancêtres ont toujours été fidèles à la France, me disait le vieux Michel Surette; ils ont été ruinés à cause de cet attachement. N'importe, si c'était à recommencer, je ferais comme eux... » Les habitants de chaque paroisse se regardent comme les enfants d'une même famille et s'entraident les uns les autres. Ils ne connaissent point l'existence des asiles ni des hôpitaux; ils y suppléent par la charité... Ainsi un père et une mère, chargés d'enfants, n'hésiteront point à adopter un ou deux orphelins et s'étonneront si on leur en témoigne de l'admiration. « On ne pouvait pourtant pas les laisser mourir de faim », vous répondent-ils tout simplement... Il n'y a donc pas de pauvres ici, ni de riches non plus. Tout le monde à peu près vit dans une honnête aisance. On est tout d'abord frappé de cette aisance et du bon goût qui règne dans la construction des maisons et de leurs dépendances; elles soutiennent avantageusement la comparaison avec celles de nos campagnes du Canada... Toutes les races, toutes les sectes de l'Amérique du Nord s'accordent à regarder

COLLÈGE SAINTE-ANNE, A LA POINTE DE L'ÉGLISE

Baie Sainte-Marie. Nouvelle-Écosse.

LES ACADIENS DU SUD-OUEST DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

d'après le Père DAGNAUD.

les Acadiens comme un peuple honnête, paisible, soumis aux lois ». « Depuis l'année 1761, écrit vers 1895 un historien du comté de Yarmouth, George S. Brown, il n'y a pas eu, autant qu'on sache, un seul Acadien qui ait été condamné pour un crime capital, et il a été infiniment rare de voir les portes d'une prison s'ouvrir pour un Acadien accusé de la faute la plus futile. » « Ce sont d'utiles citoyens, dit, en effet, un auteur anglais de nos jours, de bons fermiers, de rudes pêcheurs et de hardis marins ».

Or, pareils éloges s'appliquent à tous les autres groupes acadiens: car la race a partout conservé, avec sa pureté native, ses vertus traditionnelles. « Quelque part que la jette le hasard de la dispersion, dit encore l'abbé Lionel Groulx, la tribu errante emporte avec elle toutes ses traditions, toute sa petite patrie; elle passe au milieu des peuples, sans rien prendre ni rien perdre ».

Sources et autres références :

Recensement du Canada de 1911.

Arch. Canada. — Rapport 1894 (docum. anglais rel. à Nouv. Ecosse) se reporter aux dates mentionnées.
— 1905, II, 315 Recensement de 1767.

HALIBURTON. — *An Hist. and Stat. Acc. of Nova Scotia.* Halifax, 1829.

W. A. CALNECK and A. W. SAVARY. — *History of the County of Annapolis,* Halifax, 1897.

P. M. DAGNAUD. — *Les Français du Sud-Ouest de la Nouvelle Ecosse,* Besançon, 1905.

Jean FRÉDÉRIC HERBIN. — *The History of Grand Pré.* — Barnes and Co. Saint-John, Nouv. Brunsw.

Rev. J. R. CAMPBELL. — *History of the County of Yarmouth, N. S.;* Saint John, 1876.

PLACIDE GAUDET. — *Le grand Dérangement,* Ottawa, 1922.

ABBÉ CASGRAIN. — *Mém. sur Miss. en N. Ec., au Cap Breton et à l'Ile du Pr. Ed.;* op. cit. — *Pél. au pays d'Évange,* op. cit.

B. WILSON. — *Nova Scotia,* Halifax, 1900.

REVUE CANADIENNE. — *Un sauveur de la race acadienne,* 1915.

Canada and its Provinces. Sect. VII, vol. XIII-XIV, the Atlantic Provinces, Toronto, 1914.

CHAPITRE XXVIII.

AU MADAWASKA

DANS la province du Nouveau Brunswick, constituée en 1784, la race acadienne tend à prédominer. C'est le futur Etat Acadien. Après bien des vicissitudes, les deux groupes primitifs s'y rejoignent enfin; celui de la Rivière Saint-Jean, venu surtout de la Baie Française et celui du côté du golfe du Saint-Laurent venu surtout de l'isthme. Leurs débuts furent également précaires, chétifs, atrocement misérables.

C'était pourtant sur les confins du Nouveau Brunswick, à l'Ile Sainte-Croix, qu'en 1604 le Sieur de Monts et Champlain fondèrent le premier établissement français en Amérique et à l'embouchure du Saint-Jean, que Charles de Latour bâtit son fort que se disputèrent si âprement Anglais et Français. Aulnay bâtit peut-être un autre fort sur la rive opposée. A cinquante milles plus haut, à Geimsick (plus tard Jemseg), le colonel Temple avait en 1659 créé un poste de traite et sans doute un fort de pieux. Au temps de l'occupation française, furent accordées nombre de concessions relevant du Château de Québec: au gendre de Latour, Martin d'Arpentigny, sieur de Matignon, «cinq lieues depuis la rivière Maquapit jusqu'aux Mines» (17 oct. 1762), à Jacques Potier, sieur de Saint-Denys, « deux lieues de front», près de la concession faite au Sieur de Matignon (18 octobre 1762), à Pierre de Joybert, sieur de Marson et de Soulanges « quatre lieues de front avec le fort de Jemsek » (20 oct. 1672), à René d'Amours, sieur de Clignancourt, » deux lieues de profondeur de chaque côté de la rivière Saint-Jean », près de

Médoctec (20 sept. 1684); — cette concession où il habitait en 1685 avec quatre enfants comprenait l'île d'Eccles dont le nom se trouva déformé en Cleoncore pour Clignancourt; à Mathieu d'Amours, sieur de Freneuse, « des terres entre Jemseck et Nachouat »; à Pierre Chenest, sieur du Breuil, « deux lieues de front, le petit Nachouat faisant milieu, et trois de profondeur » (7 janvier 1689); à Vincent de Saint-Castin, «deux lieues de front joignant les terres de Jemseck » (oct. 1689); à François Genaple de Bellefond, notaire à Québec, quatre lieues carrées (25 février 1690); à Bernard d'Amours, sieur de Plaine, « une lieue et demie de chaque côté du Kénebacasis » (20 juin 1695), etc. Cette belle et fertile région, aux îles et aux rives verdoyantes, que fréquentaient les Malécites en leur campement d'Aukpaque ou Ecouipagah, près de Méductic, avait été recommandée pour la colonisation par Mgr de Saint Vallier, dès sa tournée épiscopale de 1686. Devenue après la prise de Port Royal, de 1690 à 1700, la résidence des gouverneurs fixés successivement à Jemseg (1690-2), à Nachouac (1692-8), au fort Saint-Jean (1698-1700), elle n'eût pas manqué de se développer sans l'incessante hostilité des Anglais. Mais les récensements ne donnent guère en 1686 que 8 habitants, en 1693 que 20, en 1695 que 42; c'est dire qu'on y faisait plus de traite que de culture. A son chef des milices, « interprète royal » près des sauvages, au Canadien Gabriel Bellefontaine, Villebon fit accorder en face de son fort, sur la rive droite du Saint-Jean, une belle concession qui constitua l'habitation de Sainte-Anne. Mais la perte de l'Acadie par le traité d'Utrecht vint arrêter tout ce bel essor, bien qu'en 1718 Vaudreuil eût déclaré ces terres toujours françaises et en eût fait répartir quelques-unes par le missionnaire Loyard entre une centaine d'Acadiens. A Sainte Anne, fondée en 1732, en aval d'Ecoupag ou Freneuse, on ne compte en 1733 que 82 habitants, en 1749 que 22 familles. Les habitants sont devenus « à demi sauvages », dit la Galissonnière, le 25 juillet 1749, tant ils ont été négligés. Pendant « la guerre du roi Guillaume », les majors des milices de la rivière Saint-Jean, Joseph et Michel Bellefontaine, fils et petit-fils de Ga-

briel, n'en organisent pas moins la lutte avec les sauvages contre les colons de Nouvelle Angleterre. Comme les gouverneurs anglais de Nouvelle Ecosse voulaient assermenter ces habitants français, le gouverneur du Canada en 1750 déclara hardiment toute la rivière Saint-Jean jusqu'à son embouchure terre française; d'où de nouveaux conflits à propos du fort de l'embouchure et de son ravitaillement.

En 1755, vivaient paisiblement en ce pays perdu de petits groupes de 150 à 200 Acadiens (111 en 1733); lors du grand dérangement, ils se trouvèrent soudain accrus d'un alarmant afflux de fugitifs de Port Royal (226), de Beauséjour (30 familles), de la Caroline (50, puis 80). Lorsqu'après la chute de Beauséjour Boishébert eut fait sauter le fort de l'entrée, il crut sage d'établir en amont des chutes à Grimrose, à Sainte-Anne, à Villeray, à Nashawk, à Ecoupag, ce petit peuple désemparé, dont le nombre, grossi des réfugiés de Québec, s'éleva bientôt, dit-on, à près de 2.000, « 100 familles », dit Montcalm. On comptait sans l'acharnement de Lawrence : sur son ordre, au début de l'hiver 1758, son complice Monckton avec 300 hommes brûla, saccagea, rafla tout ce qu'il put jusqu'à dix lieues en aval de Sainte-Anne; mais là et en amont se réfugièrent la plupart des victimes. L'année suivante, en pleine nuit, Sainte-Anne est surprise à son tour et incendiée par les terribles « rangers » de Nouvelle Angleterre; on tue les femmes comme les enfants; on scalpe six Acadiens, on brûle 147 maisons et deux églises, on emmène à Halifax un troupeau de prisonniers destinés aux geôles d'Europe (Journal du Capitaine John Knox, London, 1769). « Nous avons tout détruit », se vante Monckton; « ils ne pourront plus subsister », proclame Amherst. Ils subsistèrent pourtant, mais en fuyant toujours plus haut, toujours plus loin des soudards anglais, toujours plus près des sauvages moins inhumains. Après la capitulation de Québec, au fort Frédérick, arrivèrent 200 réfugiés, à grand peine venus de l'isthme tout le long du Golfe Saint-Laurent et avec plus de peine encore venus de Québec jusqu'en bas du Saint-Jean. Ils présentent au colonel Arbuthnot l'attestation de leur serment d'allégeance prêté devant le

juge Cramahé et l'autorisation du général Monckton pour la remise de leurs terres. Lawrence déclare fausse ou erronée pareille autorisation, réclame à Halifax ces prétendus prisonniers de guerre et, sans autre forme de procès, les expédie dans les prisons d'Angleterre.

Son successeur Belcher n'a pas plus d'équité ni de cœur : le 15 avril 1761, il signale à la vindicte du général Amherst, comme « n'ayant pas encore proposé de se rendre », une « quarantaine » d'Acadiens du village de « Sainte-Anne » (à 75 milles du fort Frédérick) et, le 16 juin, dix à douze au village de Grimrose (à 45 milles du fort); le 18 septembre 1761, il ordonne de « les déloger au plus tôt et de prendre toutes mesures pour décourager les nouveaux venus ». Survient le traité de Paris : on va donc laisser en paix ces pauvres hères. Non pas : nulle trêve pour les Acadiens : « Qu'ils partent des nouvelles terres défrichées ! » Au cours de l'été 1763, le commandant du fort Frédérick ordonne aux Acadiens de Sainte-Anne de vider les lieux incontinent. « Nous avions espéré, supplient-ils le 8 août 1763, que, par pitié pour nos infortunes passées, vous daigneriez nous en épargner d'autres. Nous allions sortir de l'affreuse calamité...., les apparences d'une belle moisson nous promettaient la subsistance... N'ayant pour la plupart ni vivres ni argent, nous serons obligés de vivre, errants comme des sauvages... » Or, avant même la moisson, les défricheurs de Sainte-Anne furent chassés vers la forêt, le froid et la faim : on voulait ces terres qui déjà rapportaient, on voulait surtout l'exploitation et l'extermination de ces pauvres gens. Ainsi un groupe d'Acadiens tolérés dans le « Village français » du Kennebecasis est employé à faire des aboiteaux pour le profit de colons anglais qui se sont adjugé sur la rive est du Saint-Jean 600 acres de marais. En 1767, l'abbé Bailly passe en mission à Ecouipahag et inscrit sur le premier registre paroissial de la région les noms des Cormier, Daigle, Cyr, Hébert, venus de Beaubassin, des Martin venus de Port Royal, des Mercure et Thériault venus de l'île Saint-Jean, de Violette venu de Louisbourg, de Mazerolle venu de la rivière Charlesbourg. D'aucuns, comme Joseph Martin, sont là de-

puis 1758; la plupart, 36 familles, comme celles de Joseph Doucet et de Paul Potier sont venus cette année même, attirés par la présence du missionnaire. Mais ces malheureux, ballotés par tant de rafales diverses, veulent vainement se rassembler autour du commun refuge de l'autel : ils vivent encore épars, sans titres de possession, sur dix à douze milles d'étendue, dans les îles et le long des deux rives du Saint-Jean. Tant de misère, tant d'impuissance, tant d'éparpillement ne rassurent pas encore les maîtres. Le 20 août 1768, nouvel ordre d'expulsion donné aux familles acadiennes de ce comté de Sunbury, sauf dix que désignera l'abbé Bailly; onze de ces familles avaient pourtant, le 29 août 1767, été autorisées par le Conseil d'Halifax à s'établir provisoirement, en attendant des concessions définitives. Quatre groupes acadiens survivaient donc encore : trois en amont de Sainte-Anne, à Ecoupag (l'ancienne Fréneuse), au Village Français, à Kingsclear, et un sur le Kennebeccassis près du Fort Howe (ancien fort Latour); aux trois premiers se joignirent en 1766 les plus las de la lamentable caravane du Massachusetts; dans le dernier, l'abbé Bourg baptisa plus tard « des enfants de six, huit et dix ans qui n'avaient jamais vu de prêtre ».

Lors de la guerre de l'Indépendance, double changement de politique. D'une part, les gens de Nouvelle Angleterre, qui avaient tant reproché aux Acadiens leur résistance aux exigences illégitimes de la métropole, tant fait pour leur ruine et leur anéantissement, sont maintenant, bien plus que les Acadiens, révoltés contre cette même métropole à propos d'exactions beaucoup moins graves; et ces puritains ont désormais recours à tous les moyens, menaces et promesses, pour attirer en leurs rangs de rebelles ces papistes français qu'hier encore ils persécutaient. D'autre part, les Anglais, redoutant à leur tour ceux qu'ils n'ont cessé d'opprimer, de molester et de mépriser, les ménagent avec le plus grand soin, sollicitent leurs services et tâchent de les enrôler en leurs milices régulières; à tout le moins, ils leur accordent cette neutralité militaire qu'ils leur refusaient naguère et qu'ils ont, du reste, accordée tout de go aux colons

récemment venus de Nouvelle Angleterre. Toujours deux poids et deux mesures, bien qu'au fond il n'y eût rien de changé en cette évolution politique : qu'ils soient Anglais ou Américains, ces Anglo-Saxons règlent leur conduite non pas d'après des principes, qui ne sont pour eux que prétextes spécieux, mais d'après des intérêts, qui varient au gré des circonstances. Seuls les Acadiens restèrent attachés à leur principe moral : la fidélité au serment, la loyauté dans l'allégeance; de 1775 à 1782 ils ne prirent pas plus parti pour les insurgés dans les rangs desquels se battaient leurs frères de sang, les Français, que de 1744, à 1748 ils n'avaient pris parti pour les envahisseurs français de leurs bourgades natales.

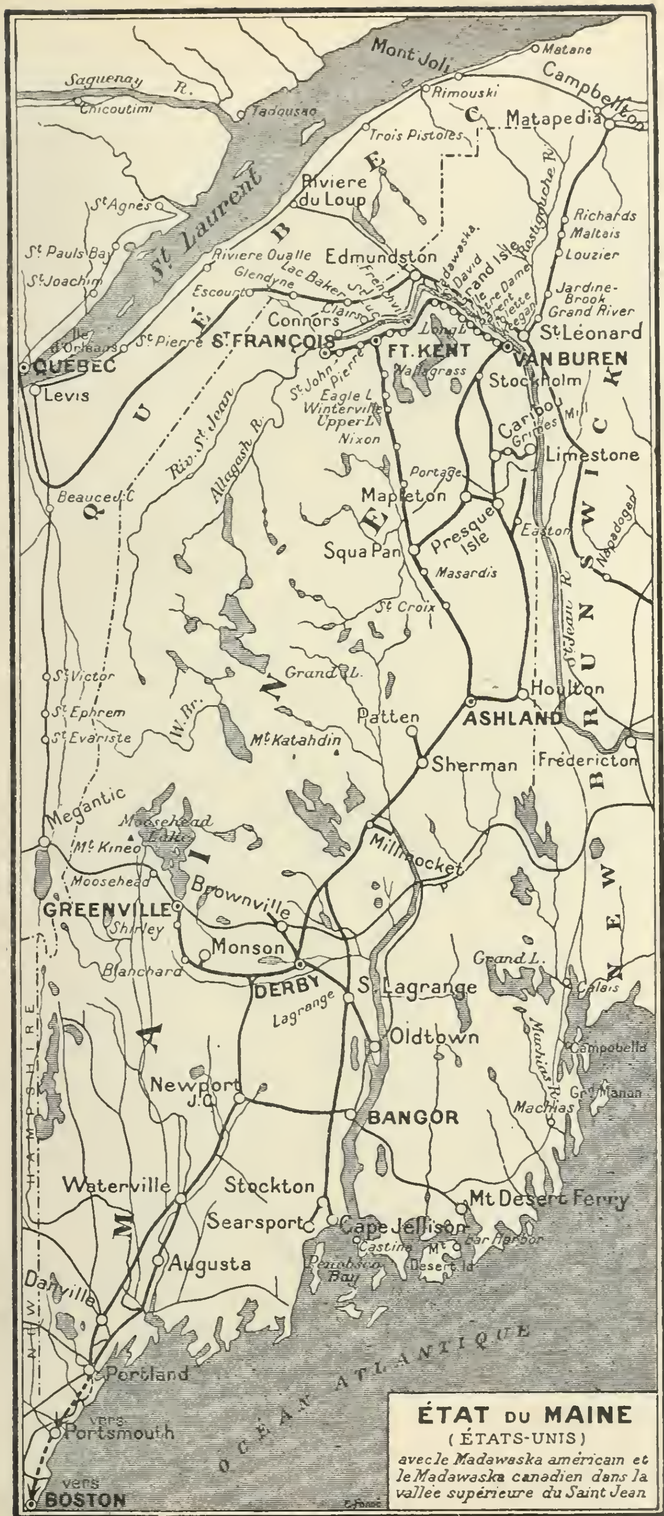
Comment en furent-ils récompensés? Pendant la guerre, par les sévices et les molestations des insurgés américains qui, à plusieurs reprises, franchirent la frontière : après la guerre, par l'expulsion et l'expropriation au profit des loyalistes américains accueillis à bras ouverts. Nouveau dérangement aussi inique et encore plus ingrat que les autres. Voilà la reconnaissance anglaise envers les Acadiens. La règle de l'intérêt bien compris veut qu'on ne se gêne pas avec des gens dont on n'a plus besoin, mais qu'on en ménage d'autres dont on espère tirer meilleur parti. Donc, dès 1782, des terres du Kennebeccassis défrichées par des colons acadiens sont confisquées par le gouverneur Parr et concédées en bloc à un certain Sir Andrew Hammond; on se garde bien toutefois d'en expulser lesdits colons; car ils rendent encore service en les entretenant et même en développant les défrichements. En 1783 étaient encore dépourvus de tout titre de propriété 354 Acadiens (61 hommes, 57 femmes et 236 enfants) qui vivaient en amont de Sainte-Anne. Lorsqu'en 1786 arrivent vingt-sept familles loyalistes, on chasse toutes les familles acadiennes, sauf dix-sept, selon la vieille méthode Shirley : leurs petites concessions de 200 acres serrées entre les autres ne pourront plus se développer en proportion de leur forte natalité et, privés de prêtres, ils deviendront de bons sujets protestants. Ce fut le cas des Acadiens qui restèrent près de Frédérictown : n'ayant plus ni prêtres ni écoles, ils s'anglicisèrent

fatalement. Par bonheur, les prétendus bénéficiaires de la générosité anglaise prévirent si bien ce danger que, le 24 février 1788, ils demandèrent des terres à Peticoudiac; on les leur refusa; alors le 21 décembre 1789 ils en demandèrent au Madawaska où s'étaient déjà réfugiés certains de leurs enfants. Les raisons données sont éloquentes :

« Vos pétitionnaires sont surchargés de familles [Francis Violette, 14 enfants; Olivier Thibaudeau, 13; Joseph Thériault, 12] dont ils envisagent avec beaucoup d'anxiété l'établissement ultérieur : ils n'ont pas de plus vif désir que de les voir fixés près d'eux sur des terres qui leur appartiennent : ce qui est impossible dans la région qu'ils habitent... Vos pétitionnaires désirent s'établir dans les hautes vallées du Saint-Jean pour y obtenir, non seulement des terres pour leurs familles, mais encore l'assistance d'un Prêtre pour la célébration des rites et cérémonies de leur religion et pour l'éducation de leurs enfants... Vos pétitionnaires, qui se sont toujours comportés en fidèles et paisibles sujets et en colons industrieux, demandent humblement que ces terres soient proportionnées au nombre de leurs familles et de leurs enfants dont la liste est ci-jointe ».

A coup sûr, des gens pratiques, dénués de cœur et de morale, pourront trouver habile et ingénieuse cette manière retorse d'exploiter et de chasser ces pauvres hères; d'honnêtes gens, ayant droiture et sentiments, la déclarent fourbe, cruelle, inique

En juillet 1783, le commandant du Fort Howe reçut un long rapport sur l'état de la colonisation du Saint-Jean supérieur, dans le comté de Sunbury. C'est là, en amont de Sainte-Anne, que se trouvait dans la florissante colonie d'Ecoupag défrichée et à nouveau organisée depuis 1768 soixante et une familles acadiennes (soit 357 habitants) pour la plupart venues du Massachusetts lors du fameux exode; elles s'y croyaient en paix; elles sont déclarées inoffensives, *harmless*; il est reconnu qu'elles se sont bien comportées pendant la guerre et ont même rendu des services signalés au Gouvernement anglais; elles sont donc recommandées à la bienveillance du gouverneur. Ledit Gouver-



Editions Bossard

neur Carleton n'en confisque pas moins la plupart de leurs terres, réduisant à la misère plus de 300 de ces pauvres dupes dont il sollicitait hier l'allégeance et les services. En voici la preuve : en 1784, le gouvernement de la Nouvelle Ecosse concède les terres des Acadiens de la rive Nord des Pays Bas (environs de Fredericton) au 2e bataillon des Volontaires du New Jersey et au régiment des Dragons américains ; les terres de la rive droite, aux Loyalistes du Maryland, aux volontaires de New-York et au corps des Royal Guides and Pioneers. Naturellement, le 25 janvier 1785, les Acadiens dépossédés réclament leurs terres, mais en vain. Les Acadiens épargnés en sont-ils plus heureux de leur sort? Non, ils comprennent désormais ce que leur réserve un peuple ingrat, sans cœur ni honneur. Le 24 novembre 1784, des Acadiens, établis depuis 1762 sur la rive nord du Saint-Jean, demandent humblement que, pour calmer leurs inquiétudes, on veuille bien leur donner des titres réguliers de concessions pour ces terres qu'ils cultivent depuis vingt-deux ans ; ils rappellent leur loyauté constante et tous les services rendus pendant la guerre malgré les sollicitations des insurgés américains ; on n'accorde ces titres, en amont du Keswick, que le 1er juillet 1786 à un certain nombre et dans des conditions telles qu'ils préfèrent presque tous s'enfuir jusque dans la Baie des Chaleurs. Même alarme en 1784 chez J. B. Cyr qui a neuf fils à pourvoir et dans six autres familles acadiennes.

A Son Excellence, le Gouverneur général du Canada :

Monseigneur,

Supplient humblement les soussignés, disants que l'incertitude avec laqüelle ils ont vécu dans l'Acadie, sans assurance de devenir propriétaires des terrains qu'ils ont défrichés sur la rivière Saint-Jean, les a toujours contenus dans une perplexité insurmontable. Les nouvelles colonies que Sa Majesté établit sur ladicte rivière leur paraissent encore un obstacle d'autant plus grand qu'ils ont perdu l'espoir de vivre tranquillement en Acadie. Ce considérant, Monseigneur, ils ont recours à vos bontés, osants se flatter que vous daignerez leur servir de père et de protecteur. C'est pourquoi ils implorent les secours et assistance de Votre Excellence, que vous daignerez leur accorder

un établissement à Madawaska, où ils se proposent de se rendre aussitôt que Votre Excellence daignera accorder leur humble supplication. Vous priants de considérer en même temps leur nécessité et triste situation, la distance des lieux, les difficultés de s'y rendre avec le peu qu'ils ont, la nouveauté du terrain, l'impossibilité de retirer du profit les premières années des travaux pénibles qu'il faut faire pour découvrir un terrain neuf, ils expèrent que vous daignerez, avec la bonté qui vous est ordinaire, leur accorder pour un couple d'années de provisions pour se maintenir, eux et leurs familles qui sont considérables ».

« L'ordinaire bonté » de ce « père et protecteur », qui veillait sur les destinées des « humbles Acadiens », dut être lente à s'émouvoir : car la « suppliante » requête fut renouvelée le 21 juin 1785 et renforcée d'autres noms de signataires, en tout 24. Tout ce qu'on leur accorde, c'est de vendre leurs terres le mieux qu'ils pourront ; tout ce qu'on leur promet, c'est 200 acres par famille dans le lointain Madawaska.

Le Madawaska, ou Madoueska, comme on disait à l'origine, était un pays perdu dans la haute vallée du Saint-Jean. Les Malécites y avaient parfois installé leurs wigwams. Mgr. de Saint-Vallier en avait vaguement parlé en 1688 ; Lamothe-Cadillac, en 1692. Dès 1783 (27 novembre) et 1785 (24 février) le courrier Louis Mercure avait dit au gouverneur de Québec Haldimand que lui, son frère et une vingtaine d'autres « à cause des difficultés sur la rivière Saint-Jean » désiraient se fixer en ce pays perdu qu'ils croyaient rattaché au gouvernement du Canada. Bien vite, tous les intéressés se réunissent chez J. B. Cyr, et l'on décide qu'une moitié se rendra audit Madawaska et l'autre vers le Golfe à Memramcouk, à Miramichi, à Tracadie, à Caraquet, à Pisiquid ; ils aiment mieux la fuite vers l'inconnu que cette perpétuelle exploitation qui rend leur situation de plus en plus pénible et précaire. En outre, isolés en cette région contestée, n'échapperaient-ils pas à l'odieuse juridiction anglaise qui n'était qu'usurpation déguisée ? ne jouiraient-ils pas enfin d'une sorte d'indépendance ?

On devine ce que fut la vente des terres dans de telles condi-

tions de départ. Quoique les loyalistes fussent théoriquement tenus de rembourser les dépossédés pour leurs travaux d'aménagement, en fait, nombre d'entre eux s'en gardèrent bien. Les archives du Nouveau Brunswick abondent en réclamations sur cet amer sujet. Le 11 juin 1787, Joseph Cyr demande d'être remboursé pour l'expropriation de sa terre sur le Kesewick; le 8 mai 1788, Simon Hébert demande une compensation pour la confiscation de son bien. Le 1er juillet, Jean Simon et Joseph Martin réclament contre John Estey, Peter Lalree et John Coombs qui se sont emparés de leurs terres. Le 29 septembre, François Cyr fait un compte détaillé de ses griefs à l'égard du susdit lieutenant John Coombs qui l'a expulsé de sa propre ferme. En 1786, J.-B. Cormier se plaint d'avoir été ruiné, ainsi que sa famille, par un nommé James qui s'est emparé de sa terre. De même, Benoit Roy (cinq enfants) et Joseph Doucette ont été chassés de terres par eux défrichées, sans pouvoir obtenir la moindre compensation (22 février 1786). Paul Potier et Joseph Daigle, ainsi dépouillés par des soldats licenciés, sont avec leurs familles réduits à la plus « lamentable misère ». Et voilà comment, ces réfugiés américains, instruits par le malheur, traitent les victimes d'infortunes infiniment plus grandes que les leurs. « Ils brûlaient les clôtures des Acadiens, dit l'historien du Madawaska, l'abbé Thomas Albert, auquel nous empruntons la plupart de ces faits; ils volaient leurs bestiaux; ils ouvraient les caves pendant les plus grands froids pour faire geler leurs légumes; ils allaient, sans plus de façon, jusqu'à l'éviction pure et simple des *French squatters*, comme ils les appelaient. » Bref, ils faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour leur rendre la vie impossible et se débarrasser d'eux à tout jamais.

Ce faisant, les loyalistes américains n'étaient que les agents plus ou moins conscients de la politique anglaise: car les gouverneurs du Nouveau Brunswick ne voulaient pas tolérer d'Acadiens dans la basse vallée du Saint-Jean; ils entendaient la réserver en entier aux seuls Anglais. A chasser ainsi les Acadiens vers la haute vallée, l'Angleterre, du reste, gagnait doublement : d'une part, écrivait Haldimand à Parr, dès le 27 novembre

1783, cela établira un lien entre le Canada et la Nouvelle Ecosse; les deux frères Carleton étaient du même avis en 1787. D'autre part, comme le traité de Versailles donnait pour frontière (à l'ouest d'une ligne allant des sources de la rivière Sainte-Croix droit au Nord) la ligne de partage des eaux entre le Saint-Laurent et l'Atlantique, toute la vallée supérieure du Saint-Jean et de ses tributaires revenait de droit aux Etats-Unis. Donner aux Acadiens le territoire du Madawaska, ce n'était donc pas seulement dédommager des victimes aux dépens du voisin; c'était, en outre, s'assurer par une prise de possession effective des gages sérieux, à tout le moins de précieux prétextes à contestation litigieuse et, par suite, les bénéfices d'une décision arbitrale. Tel était le métier de dupes auquel on employait généreusement les naïfs Acadiens. Aussi, lorsqu'en 1799 la Commission, chargée de décider des sources de la vraie rivière Sainte-Croix, envisagea la perte possible du Madawaska, le secrétaire de cette commission Edward Winslow ne se montra nullement ému du sort des victimes : « Ainsi, écrit-il, nous ne perdons pas un seul établissement anglais. Seuls, quelques misérables Français établis au Madawaska, sur la route qui conduit au Canada, se trouvent inclus dans le territoire américain ». Ainsi raisonnait ce membre de l'odieuse famille des Winslow, laquelle deux fois chassa les Acadiens et des Mines et du Saint-Jean. Il n'était, certes, pas le seul Anglais à raisonner de même.

Loyalistes ou non, les Anglais du Nouveau Brunswick réussirent si bien en cette nouvelle œuvre d'expropriation et d'expulsion à la fois fourbe et violente qu'en toute la région du Saint-Jean inférieur, pour la première fois explorée et colonisée par les Acadiens, il n'existe plus de nos jours qu'une seule colonie acadienne, Sainte-Anne des Pays-Bas ; car les Acadiens des Lower and Upper French Villages, serrés entre des concessionnaires américains, ont fini, selon le vœu anglais, par être presque anglicisés. Là, à six milles en amont d'Ecoupag, l'abbé Ciquart, en 1793, rassembla quelques pauvres familles éparses, les débris de la race : des Cyr, des Roy, des Gaudin, des Martin, des Bourgoin, des Parent, des Mazerolle, qui n'eurent de prêtre résidant

qu'en 1825. Là ,dans la pauvre petite église se trouvent encore de précieuses reliques : le plus ancien registre ecclésiastique du Nouveau Brunswick, celui où l'abbé Bailly en 1767 inscrivit 29 mariages, 79 baptêmes, 14 décès; le missel présenté par les Ursulines de Québec au dernier missionnaire de l'occupation française, au père Germain. Là, sonna encore,avant l'incendie de 1903,la vieille cloche qu'en 1717 le Régent, au nom de Louis XV, donna aux Malécites en signe d'alliance.

« Là, comme le dit éloquemment l'abbé Albert, dans un désert où l'on n'entend que le chant des oiseaux et le murmure des eaux du Saint-Jean,reposent les hardis pionniers qui n'ont jamais moissonné les terres qu'ils cultivèrent pour d'autres... Là, sous le sol que leurs pieds fatigués de plusieurs exils ont foulé pendant quelques jours sombres et toujours chargés d'orages, avant d'entrer dans le seul asile qui leur restait ici-bas; là dorment les fils de l'Acadie dont les noms sont aussi ignorés que les tombeaux, mais dont la vertu a reçu sa récompense. Car c'est sur le tertre dénudé comme un Calvaire, avec l'aspect d'une grande blessure cicatrisée, que l'Acadie fugitive, traquée depuis quatre ans, affolée, vint s'abattre le 29 janvier 1759, meurtrie de sa dernière blessure. C'est de là encore que, guérie de ses plaies, on la chassa comme une pestiférée dans les montagnes, au fond des baies jusqu'alors inconnues et désertes. La tourmente est passée; mais la blessure reste... La mémoire du cœur est inneffaçable... Si Port Royal est le berceau, Grand Pré l'exil, Sainte Anne est la Catacombe de l'Acadie.

Quand, pour la troisième, cinquième, dixième fois peut-être depuis trente ans, il fallut reprendre le chemin de l'exil, la fuite vers l'inconnu, avec femmes et enfants et plus de misère que jamais, il dut y avoir de bien cruels adieux, de bien poignantes appréhensions, surtout chez les plus vieux auxquels maintenant manquaient les forces et les longs espoirs. « Mon Dieu, gémit le pauvre septuagénaire Jean Baptiste Cyr, de Beaubassin, un vétéran de l'abbé Le Loutre, mon Dieu, serait-il donc vrai que vous n'avez de terres pour les Cayens? » « Le bon Dieu, dit un autre, n'a-t-il donc pas sur toute sa terre un endroit où les pauvres Acadiens puissent reposer leur tête? » Voilà bien, en effet,

le cri de détresse de tout le peuple acadien éternellement traqué par l'implacable envahisseur, le gémissement sorti du fond des entrailles en ce pauvre troupeau de paysans qui, pourchassés, remontent la mystérieuse vallée de douleur.

Le premier groupe partit en juin 1785, guidé sans doute par les courriers Louis et Michel Mercure qui avaient porté bien des messages de Québec à Frédéricton ou par ceux d'entre eux qui avaient fait la traite là-haut, les jeunes Pierre Duperré et Pierre Lizotte, par exemple, venus dès 1783. Ce n'étaient encore que quelques familles d'avant-garde, une quinzaine; ils avaient entassé sur leurs canots leurs quelques biens, les femmes et les enfants. Longue et lente fut cette pénible montée de cent milles; plus dense et plus sauvage, la forêt vierge à chaque étape. Enfin, après dix jours de fatigue et d'angoisse, ils entendirent le sourd grondement des chutes lointaines; c'était le grand Sault du Saint-Jean, haut de soixante-quatorze pieds, la plus formidable cascade d'Amérique après le Niagara. Ce vaste promontoire là-haut, d'où se précipite la masse énorme des eaux éperdues, constituait le seuil même de la Terre Promise. Comme firent partout et toujours leurs pères en ces heures solennelles, comme firent dès 1604 le sieur de Monts et Champlain au Passamaquoddy, comme firent en 1768 les réfugiés de Nouvelle Angleterre à la baie Sainte-Marie, les Acadiens plantèrent sur la hauteur une grande croix de bois et, humblement, s'agenouillèrent.

Tout près, se trouvait une bourgade de sauvages : soixante familles, deux cents guerriers. C'étaient les Malécites, les plus fidèles amis des Français après les Micmacs, et aussi les plus implacables ennemis des Anglais. Vingt ans plus tôt, ils allaient se joindre aux insurgés américains de Machias lorsque les Anglais recoururent sans fausse honte au concours naguère si méprisé d'un missionnaire papiste; l'abbé Bourg pacifia les Malécites déjà en armes. Plus loyaux, plus généreux, plus hospitaliers que les plus orgueilleux des civilisés, ces sauvages accueillirent cordialement le groupe famélique des alliés vaincus sur la

terre sacrée des ancêtres ; ils les aidèrent, ils les protégèrent, ils ne faillirent jamais, eux, aux devoirs de l'alliance ni aux obligations de la parole donnée. Douze familles s'établirent sur la Rive Nord du Saint-Jean, quatre Cyr, deux Daigle, un Thibodeau, un Potier, un Ayotte, un Fournier, un Duperré, un Sanfaçon ; deux sur la rive Sud : Louis et Michel Mercure ; deux sur la rive Iroquoise : Pierre et Olivier Cyr. Au plus tôt on planta des patates, on sema du blé, on pêcha, on chassa ; on bâtit de grossières huttes de bois, on se fit de gros vêtements de fourrure pour l'hiver ; c'était l'éternel recommencement sans la neuve joie des débuts émerveillés et confiants. L'été suivant vinrent des frères des Pays d'en Bas, amenant un peu de bétail. En automne 1787, de vingt chaumières montèrent les fumées d'autant de foyers acadiens. On se mit en relation avec Québec par de longs portages. Dès l'été 1786, puis en 1787, arriva un prêtre de Gaspésie, l'abbé Leclerc, curé de l'Ile Verte ; on édifia une petite chapelle couverte d'écorce ; il vint aussi des émigrants du Canada qui se joignirent aux Canadiens venus dès 1759 par cette même voie dans les Pays-Bas du Saint-Jean. La colonie fut ainsi mixte : car on estime à 38 le nombre des familles acadiennes et à 12 celui des familles canadiennes.

Mais on avait beau travailler, défricher, bâtir ; les titres de concession promis dès le 21 juin 1785 ne venaient toujours pas. L'éternelle comédie si tragique allait-elle recommencer ? Quelques pionniers, redoutant une nouvelle fourberie anglaise, partirent. Ce ne fut qu'en octobre 1790 qu'arrivèrent de Fredericton les documents octroyant aux 52 premiers colons les lots promis de 200 acres sur les deux rives du Saint-Jean ; en 1794, douze autres ; puis, 24 autres, toujours sur les deux rives, mais en amont, toutes entre la rivière de Madawaska et la rivière Verte. Pauvres parchemins qui ne prouvaient rien, puisqu'ils ne donnaient droit qu'à un territoire à tout le moins contesté et pouvaient par suite amener de cruels déboires. Ne pouvant guère s'en douter, les Acadiens reprirent avec leur entrain habituel leur dur labeur d'éternels pionniers. Comme toujours en leur colonie bientôt florissante, ils eurent hâte de se bâtir

une église. « Aujourd'hui que le nombre des habitants se multiplie par la bonté du terroir qui attire les étrangers, écrivent-ils le 23 juillet 1792 à l'évêque de Québec, et qu'il y a espérance que l'établissement se perpétuera, la première vue et le premier dessein desdits suppliants est de bâtir en bois une chapelle convenable et décente proportionnément aux facultés et nombre des habitants. » Avec le concours des sauvages, cette église fut achevée sur la rive nord dès 1799 et consacrée sous le vocable de Saint Basile; ce fut la première paroisse du Madawaska, la troisième en date du Nouveau Brunswick. Le gouverneur de Québec avait déjà désigné parmi les habitants deux chefs de milice et le gouverneur du Nouveau Brunswick, un chef civil : conséquence, un beau jour, 10 décembre 1792, le juge de paix Costin arrêta le lieutenant de milice J. Cyr.

Cette dualité de pouvoirs amena un conflit autrement grave : le premier conflit territorial en cette lointaine région frontière. Les deux provinces voisines se disputèrent, naturellement, ces riches régions forestières, maintenant que les Acadiens les mettaient en valeur. La province de Québec se targuait de la priorité de ses droits, de la fondation, bien qu'éphémère, d'une seigneurie de Madouesca en novembre 1683, de la création de postes de ravitaillement aux temps de l'occupation française, alors que le Saint Jean était entre le Canada et l'Acadie la seule voie praticable en hiver, celle que suivirent Duvivier en 1744, Ramezay en 1755. Mais le Nouveau Brunswick se réclamait de la lettre écrite des traités, tant français qu'anglais, qui prétendaient faire de la ligne de partage des eaux la limite des deux provinces. La majorité des habitants (60 chefs de famille) trancha le différend en optant pour la province d'en bas, vers laquelle les eaux du Saint-Jean entraînaient ses bois de flottage. Les Madawaskayens restèrent donc néo-brunswickois (mars 1793).

Ils n'en furent pas plus heureux : car le Nouveau Brunswick ne s'occupa pas plus d'eux que le Canada. Maintenant qu'on s'était débarrassé de ces hôtes gênants, on les abandonnait à leur sort en leur pays perdu, enfermés dans leurs petites montagnes, sans autres voies de communication que les rivières et les





HALAGE DU BOIS

portages, sans autres relations avec le reste du monde que celles que la nécessité imposait. Or, le Saint-Laurent était à trente lieues, Fredericton à soixante ; et tous n'avaient pas, pour s'y rendre, de « voitures d'eau », c'est à dire de pirogues.

La plus grave conséquence de cet isolement fut la terrible disette de 1797. On ne ravitailla guère ceux des habitants qui ne purent fuir au Canada ou dans les pays d'en bas. Aussi en mourut-il beaucoup. « Les gelées de la saison dernière, écrit l'un des notables au gouverneur du Nouveau Brunswick (1er mai 1797), ont détruit les deux tiers de la récolte. Les colons sont dans la détresse absolue, plus de 30 familles n'ayant pas une bouchée de nourriture et tellement accablées de misère qu'elles ne sont pas même capables de vaquer à leurs occupations journalières... Ces familles ont été jusqu'ici à la charge de voisins charitables ; mais ils ont donné tout ce qui leur reste... Dieu sait ce qu'elles vont devenir ». Une femme héroïque se dévoua en cette détresse, Blanche Thibodeau, arrière petite-fille du notaire René Leblanc, des Mines ; elle est encore célèbre sous le nom de *tante Blanche*.

Cette famine réduisit d'autant plus la population que certaines familles ne revinrent pas ou passèrent soit au Golfe, soit au Canada : ainsi, de 90 familles en 1793, le nombre tombe à 81 en 1803, soit 446 habitants. Et puis, les filles à marier manquaient ; il fallait aller chercher femme dans le Kamouraska ; en trouvait-on beaucoup qui voulussent du primitif ermitage de ces hautes terres ? Et les prêtres aussi manquaient : à part le Père Sulpicien Ciquart qui fut curé de 1794 à 1798, il n'y eut jusqu'en 1804 pas d'autres prêtres que les curés de Kamouraska (30 lieues) qui venaient en mission deux fois par an, en juin et en hiver. Quand passa Mgr Denaut, il eut à confirmer, sur 239 communiants, 186 personnes dont l'âge allait de 12 à 75 ans.

Le pays était donc extrêmement arriéré, sans écoles, sans moulins, sans scieries ; on ne cultivait la terre qu'avec des instruments de bois. L'été on labourait et l'on moissonnait ; l'hiver, on abattait les arbres et on les équarrissait. En tous temps,

il fallait ajouter à la table le produit de la chasse ; car le poisson manquait.

« Les maisons sont presque toutes faites de troncs d'arbres et d'une construction primitive, dit le rapport américain de 1831. Une seule pièce, quelquefois deux, rarement plus. La plupart sont recouvertes de planches à l'extérieur; quelques-unes sont peintes ; mais elles sont bien faites et chaudes... Il y a peu de forgerons et de charpentiers dans la colonie. Ils se procurent leurs outils dans les provinces anglaises. Ils tannent leurs cuirs, confectionnent leurs souliers et bottes canadiennes, fabriquent leurs instruments aratoires qui sont rudimentaires. Les femmes préparent la laine et le lin, en font des vêtements et autres articles pour l'usage domestique ; elles passent leur temps à filer, à tisser, à faire du drap et à confectionner des habits ».

En dépit de toutes ces difficultés, les qualités natives n'en persistaient pas moins : endurance, probité, hospitalité, entr'aide. « Les habitants se gouvernent eux-mêmes, suivant les us et coutumes, dit le rapport américain. Ils ont conservé jusqu'à nos jours une habitude qu'ils doivent sans doute à leurs ancêtres : celle de respecter les droits de possession. Quand ils ont marqué la bordure d'un lot de terrain en taillant quelques arbres et en abattant quelques autres, la possession ainsi marquée est considérée comme valide. Les dérogations à cette coutume sont très rares ». Comme toujours entre Acadiens, s'il survenait une contestation, le prêtre, fût-il de passage, assisté de deux notables, tranchait sans appel le différend ; si l'une des deux parties s'obstinait, elle devait céder à Pâques ; c'était le temps des *racc r-dailles*. Donc pas de contrats écrits et pour cause : parole d'Acadien, parole de roi. On se prêtait bœufs, outils, habits même. On cultivait la terre de la veuve et de l'orphelin ; on se donnait un coup de main pour installer en une maison neuve un jeune ménage.. « Ils vivaient dans une mutuelle fraternité, écrit l'américain Keane en novembre 1831, pratiquant les préceptes de la morale et de la religion, n'obéissant qu'aux lois de l'honneur et du bon sens. » Bref, c'était le communisme des premiers chrétiens : il en résultait le bonheur facile des peuples simples et

honnêtes. « Dans la colonie du Madawaska, écrit l'arpenteur Bouchette en 1813, j'ai trouvé un petit peuple industrieux et prospère »; « inoffensif et charitable », ajoute le rapport américain. « Ils forment un peuple gai, honnête, pacifique et très hospitalier », dit de même l'Anglais Peter Fisher qui en 1824 les représenta pour le comté d'York. En 1836, l'Américain Jackson ajoute quelques traits intéressants sur ce « peuple tout à fait à part », « aussi remarquable par la simplicité de sa vie que par la probité de ses mœurs; très sociables dans leurs rapports quotidiens, ils ne se rencontrent jamais sans le salut traditionnel;... ils ont conservé bien des traits caractéristiques du paysan français;... très peu comprennent ou parlent l'anglais; il n'y a pas d'hôtelleries; mais il est toujours facile d'être reçu dans la demeure de ces paysans avec la plus franche hospitalité ».

Quand, au début du dix-neuvième siècle, les Américains découvrirent à des centaines de milles de leurs plus lointains établissements, l'existence de ce petit peuple prospère au milieu d'un riche pays forestier, ils poussèrent les hauts cris contre la sournoise rapacité de l'Angleterre, contre sa damnable manie de frauduleux empiètements, tout en déplorant leur propre ignorance, leur propre aveuglement.

« Tandis que les Anglais s'efforçaient d'introduire dans ce pays leur pouvoir usurpateur et oppresseur, dit le rapport américain de 1835, nous sommes restés inactifs. Par leur hardiesse, par leur mépris des traités, par leurs procédés dénués de scrupules, ils ont gagné du terrain, ils nous ont aliéné la population, et nos droits manifestes, nettement définis, souffrent de l'attitude paisible et passive que nous avons gardée... Pendant tout ce temps, les Anglais, au mépris de tout principe honnête et respectable, n'ont pas cessé d'étendre leur juridiction. Si l'on avait écouté nos demandes, il y a longtemps que l'affaire serait débarrassée des complications que l'intrigue et l'artifice des Anglais ont introduites, et notre Etat serait en pleine jouissance des droits que lui donna le traité de 1783... Le Massachusetts ne prévoyait pas la ruse des Anglais pour s'emparer de cette contrée et satisfaire leurs ambitions ».

Ainsi éclairés et indignés, les Américains s'empressèrent de revendiquer la *plé*nitude des droits que leur accordait le traité de Versailles, c'est-à-dire l'immense territoire qui s'étend jusqu'à la ligne de partage des eaux, jusqu'à moins de treize milles du Saint-Laurent. Ce n'était pas là pour l'Angleterre seulement la perte de 12.000 milles carrés dont le Madawaska constituait les deux tiers et les deux meilleurs; c'était encore la perte des communications naturelles par le Saint-Jean entre le Canada et la Nouvelle Ecosse. Grand fut l'émoi dans ces deux colonies et dans la métropole même. Sous une autre forme renaissait la vieille querelle des limites de l'Acadie qui avait déjà été pour les Anglais un prétexte de guerre; de part et d'autre on employa, pour obtenir gain de cause, tous les moyens, même les moins scrupuleux; mais cette fois, ne se sentant pas la plus forte, l'Angleterre se fit plus conciliante. Le conflit n'en dura pas moins, avec des alternatives variées, jusqu'en 1842.

D'abord éclata la guerre de 1812 qui, pendant trois ans, tint en alarme les habitants du Madawaska; ce n'étaient, tout le long de cette grande voie du Saint-Jean, que passage de troupes, création de postes militaires, arrestation de courriers, agitation d'émissaires. Instruits par l'expérience, les paisibles Acadiens entendaient une fois de plus rester neutres. « Dans deux mois, on décidera peut-être que nous appartenons aux Etats-Unis : quelle nécessité de nous exercer pour les aller combattre? » « Ils refusèrent donc d'être miliciens britanniques », dit Mgr Plessis. La guerre s'étant terminée sans régler la question des frontières, chaque adversaire profita de la paix pour se renforcer de son côté et prendre des gages. Du côté anglais, afin d'enrôler les milices, on combla les notables de titres militaires : capitaine Duperré, capitaine Cyr, capitaine Thibodeau... il y en eut quatre; le nombre des compagnies passe de deux à cinq en 1824, à huit en 1836. Jamais les pauvre Acadiens ne s'étaient vu à pareille fête : leurs ennemis de la veille se les disputaient; leurs persécuteurs d'hier rivalisaient de zèle à leur égard. Quelle comédie de l'égoïsme sans pudeur... ! On se hâte de coloniser les deux rives du Saint-Jean; d'où un afflux de population anglo-

saxonne. Du côté américain, on fait avancer pionniers et aventuriers : il en vint dans la vallée supérieure de l'Aroostook, il en passa jusque sur la rive gauche du Saint-Jean. Pour être moins nombreux, ils n'en étaient que plus actifs et plus entreprenants, créaient scieries et moulins, flagornaient les habitants. En 1820, ils poussèrent l'audace jusqu'à recenser eux-mêmes la population du Madawaska, comptant 1.171 habitants en 148 familles, dont 450 à Chautauqua et 350 à Grande Rivière ; la population avait donc doublé en douze ans. A quoi l'Angleterre répondit, en faisant en 1824 son propre recensement qui dénombra plus de 1.600 Madawaskayens ; d'où, nouveau recensement américain qui affirme le nombre de 2.500 ; mais l'américain Jackson va plus loin encore ; il proclame en 1836 le chiffre de 3.600, dont 900 au Petit Sault. On voit avec quelle « rapidité étonnante », sous l'influence de cette émulation, se développait la colonie naguère stagnante. En cette ruée de colonisation, on ne tenait plus compte ni de droits ni de concessions : on s'installait partout, on déboisait partout ; Acadiens et Canadiens, Anglais et Américains se mêlaient ; mais l'élément français prédominait toujours et de beaucoup. Ainsi, en 1830 le curé Sirois précise : 2612 habitants, dont 1.395 catholiques à Saint-Basile (209 feux), 746 à Chautauqua (112 feux), 471 à Grande Rivière (107 feux).

Il va de soi que depuis longtemps le ministère d'un simple prêtre de passage ne suffisait plus à une telle population. A partir de 1808, il y eut un curé résident ; il y en eut même trop ; car ils se succédaient tous les trois ou quatre ans. Ce ne fut qu'en 1837 que le Madawaska eut son Père Sigogne sous le nom de l'abbé Langevin (1837-1859) : à défaut d'une élévation d'âme et d'un zèle apostolique tout-à-fait exceptionnels, l'abbé Langevin, bientôt nommé grand vicaire, fit, du moins, preuve d'une autorité administrative remarquable. Il fit ériger en paroisse indépendante, en 1838, sous le vocable de Saint Bruno, la Grande Rivière (125 familles) et, en 1843, sous le vocable de Sainte Luce, Chautauqua (850 habitants). Les Anglais, auxquels l'abbé Langevin était tout dévoué, encou-

rageaient au Madawaska, cette organisation catholique qui leur était favorable, exactement comme ils l'avaient jadis découragée en Nouvelle Ecosse quand ils l'estimaient défavorables. Partout et toujours leur attitude à l'égard du clergé catholique fut uniquement dictée par l'intérêt.

En 1820 reprit avec plus d'ardeur que jamais le conflit anglo-américain à propos du Madawaska dont l'importance ne faisait que croître. Ce fut « la guerre sans larmes », dit l'abbé Albert, à qui nous empruntons encore ici bien des détails. Pour serrer de plus près la question, le Maine fut détaché du Massachusetts en 1820, et l'on nomma pour gouverneur Enoch Lincoln qui ne badinait pas avec les *British*. De même, du côté anglais, en 1832, le comté de Carleton fut détaché du comté d'York. A la tête d'une poignée d'hommes résolus qui s'établirent sur les confins du Madawaska, le soi-disant « général » John Baker, qui n'était qu'un audacieux aventurier, se fit le comique Washington de cette nouvelle guerre de l'Indépendance : vache volée, garde-champêtre rossé; banquet patriotique; drapeau hissé, abaissé, rehissé; arrestation et emprisonnement du « général » vaudevillesque; sévère intervention du Maine et des Etats-Unis. Sur ce, décision arbitrale de Guillaume de Hollande (1830) rejetée avec empressement par les deux partis. Le Maine organise démocratiquement toute la rive sud; on convoque les électeurs chez un brave Acadien Pierre Lizotte qui proteste contre pareille intrusion; il n'en est pas moins, à son corps défendant, élu par une majorité américaine député du Maine; son loyalisme britannique rejette avec horreur pareille indignité. Survient le gouverneur du Nouveau Brunswick qui s'installe dans le presbytère de Saint-Basile et, avec le concours du député malgré lui, procède à l'arrestation des agitateurs américains. Hauts cris dans tout le Maine et même à Washington. L'Angleterre, inquiète, gracie les coupables déjà condamnés. Grande manifestation à Portland : « A nos frères du Madawaska, à John Baker, à Madame Baker, à Pierre Lizotte, à tous nos poussins de là-bas, buvons le doux vin du Maine ! » On ne se contenta pas de boire, on

fit hâtivement des voies militaires, on stimula la colonisation américaine de l'Aroostook et du Saint-Jean ; on procéda de nouveau au recensement du Madawaska ; arrestation du recenseur ; nouvelles menaces de guerre aggravées par la présence sur les lieux contestés des miliciens anglais et des miliciens américains : échauffourées, captures de prisonniers. Le gouverneur Kent du Maine lève 10.000 hommes ; le gouverneur Harvey du Nouveau Brunswick envoie des troupes renforcer un régiment britannique. On s'arme à Québec, on s'arme à Boston, lorsque soudain, comme par enchantement l'entente se fait : l'Aroostook aux Américains ; le Saint-Jean aux Anglais. Entente bientôt rompue par les troupes américaines, qui sans vergogne occupent presque toute la rive sud du Saint-Jean.

En 1842, de guerre lasse, l'Angleterre, appréhendant l'issue funeste d'un troisième conflit avec les Etats-Unis, envoie à Washington son plénipotentiaire Lord Ashburton. Le peuple acadien fit les frais de cette nouvelle entente. De part et d'autre, on n'en feignait pas moins, de s'apitoyer sur son malheureux sort. Que n'y avait-on songé plus tôt ? Oublieux de leurs propres méfaits, les Américains reprochaient aux Anglais d'avoir « chassé de leurs fermes les pauvres Français » et de les avoir forcés « de se réfugier dans les forêts » pour « fuir la tyrannie britannique ». Oublieux d'un siècle d'oppression, le digne Lord ne pouvait se résigner à la séparation ni au partage d'un peuple si malheureux. « Il sera difficile de convaincre le peuple du Maine qui connaît l'histoire des Acadiens, dit avec ironie le diplomate américain, que c'est uniquement par une sympathie vive et désintéressée pour ces pauvres Français que le gouvernement de la Grande Bretagne est si désireux de conserver la possession de la rive sud du Saint-Jean ». Sans consulter les intéressés, les deux bons apôtres, dédaigneux de la libre option des peuples, n'en décidèrent pas moins le démembrement. Avec les 7.000 milles carrés de la rive sud, l'Angleterre livra 2.000 de ses sujets, en majorité acadiens. « La capitulation d'Ashburton » consomma le démembrement de cette Pologne américaine.

Le partage du malheureux pays fut d'autant plus net que le large cours du Saint-Jean en séparait les deux moitiés. Pendant tout le siècle dernier l'antagonisme anglo-américain ne permit pas d'autre communication que par bac ou bateau. Ce n'est que de nos jours que la grave question internationale d'un pont a pu, après bien des lenteurs, recevoir une solution définitive.

Quand les 2.000 Madawaskayens du Sud furent ainsi séparés de leurs frères du Nord, ils ne furent pas sans inquiétude; ils se demandèrent ce qu'allaient faire d'eux ces descendants de leurs anciens persécuteurs qui s'emparaient brusquement de leurs territoires. Il faut avouer que, guéris de leur intolérance passée, purgés du virus britannique, les fils des Puritains firent de leur mieux, pour se concilier leurs nouveaux concitoyens, ces papistes jadis tant abhorrés. Ils leur envoyèrent comme « missionnaire civil » un Irlandais catholique, James Madigan, qui, sachant le français, leur expliqua en des conférences familières les beautés du « civisme américain », de la constitution des Etats-Unis, de l'administration cantonale... « Pendant les premières années, qu'il passa au Madawaska, dit l'abbé Th. Albert, il cumula toutes les charges, étant à la fois maître de poste, instituteur, percepteur des impôts, magistrat pour toute la région... A mesure que les diverses localités pouvaient se charger de l'administration de leurs propres affaires, il remettait ses fonctions entre les mains des nouveaux citoyens. Chaque « plantation » fut pourvue d'une ou plusieurs écoles, d'un bureau de poste et de magistrats ». Pareille méthode aussi intelligente que bienveillante réussit : elle rendit facile la tâche ingrate qui suivit, celle des commissaires du Maine qui, en 1844, vinrent délimiter les concessions et octroyer les titres de propriété.

Ce travail, disent-ils, nous a été facilité par la bonne volonté de la population; ce qui nous l'a surtout rendu très agréable, c'est le bien-être et la satisfaction qui semblent maintenant régner dans une population depuis si longtemps négligée.



HALAGE D'UNE MAISON

Nouvelle-Ecosse.



ANCIEN COLLÈGE DES EUDISTES, à Caraquet.

Nouveau-Brunswick.

Etant donné le peu d'avantages dont cette colonie a joui depuis sa fondation, nous avons été surpris d'y trouver un peuple prospère, loyal et relativement heureux. Sa loyauté antérieure envers la Couronne britannique semble devoir nous garantir sa fidélité future envers les lois et les institutions de la République. La continuation d'une politique libérale et généreuse, surtout en matière d'instruction publique, nous donne le ferme espoir de voir avant longtemps cette colonie devenir l'une des plus prospères de l'Etat ».

Divisé en trois cantons (*plantations*) Van Buren, Madawaska, Fort Kent, le pays annexé fut rattaché au comté d'Aroostook dont le chef-lieu était Houlton. Dès les premières élections en 1846, un député acadien fut élu, Joseph Cyr, qui, bravement, en son costume de paysan, se présenta à la Chambre d'Augusta et, quoique ignorant tout de la langue anglaise, défendit de son mieux les intérêts de ses électeurs. Des 35 députés qui lui succédèrent jusqu'en 1906, une vingtaine portent des noms français : Paul Cyr, Firmin Cyr, Alexis Cyr, Rémi Daigle, Arthur Daigle, Lévêque, Gagnon, Thibodeau, Nadeau, Sirois, Dufour, Michaud, Violette, Ouellette, J. A. Laliberté, Théodule Albert, et Patrick Therriault, de Grand'Isle. Ce dernier, actuellement sénateur de l'Etat du Maine a, par une riche documentation, amplement contribué à l'histoire de son pays natal.

A la séparation politique s'ajouta bientôt, conséquence inévitable, la scission ecclésiastique. Dès 1831, les commissaires américains avaient écrit : « L'établissement de Madawaska se trouvant dans le diocèse de Boston qui s'étend à toute la Nouvelle Angleterre, nous avons compris qu'il a toujours été considéré comme se rattachant audit diocèse... L'évêque actuel, quand il prit la direction du diocèse en 1826, reçut de l'évêque de Québec et accepta la proposition d'échanger leurs facultés dans ce territoire qui se trouve sur les limites de leurs diocèses respectifs. » La situation ecclésiastique n'était donc pas moins confuse que la situation politique. Dès le lendemain du traité Ashburton, ceux des paroissiens de Saint-Basile qui habitaient la rive sud demandèrent leur rattachement au diocèse de Bos-

ton. Ils y furent encouragés par les évêques de ce diocèse qui, en 1846 et en 1848, vinrent fonder la chapelle du Mont Carmel en face même de la métropole du Madawaska. Mais les choses restèrent longtemps en suspens. Après avoir été administré par le premier évêque du Nouveau Brunswick qui résidait alors à Frédéricton, le Madawaska américain passa en 1860 sous l'administration du premier évêque de Chatham, tout en restant sous la juridiction de l'évêque de Saint-Jean. Las de cette situation illogique, les catholiques de cinq paroisses ou missions américaines du Maine septentrional adressèrent au pape le 2 novembre 1864 une pétition signée de 1018 noms pour demander d'être inclus dans le nouveau diocèse de Portland, Maine; ils n'en réclamaient pas moins des prêtres de leur langue, au nombre de quatre. En une requête signée de 137 noms; les Madawaskayens anglais eurent beau insister «malgré les lignes politiques qui nous séparent » pour l'union des 2.000 familles acadiennes, la scission s'accomplit le 16 août 1870; et, deux mois après, l'évêque de Portland faisait son entrée solennelle au Mont-Carmel. Ce fut un prêtre flamand, l'abbé Sweron qui, après la mort de l'abbé Langevin (1859), exerça dans le Madawaska, surtout en sa portion américaine, la plus grande influence : missionnaire spécial de son évêque, il desservit simultanément ou successivement de 1860 à 1908 douze paroisses ou missions, y bâtit églises ou chapelles, écoles ou couvents, y prêcha contre l'intempérance et l'émigration comme pour le dogme et pour la morale.

Nous avons vu qu'une des premières préoccupations du gouvernement américain avait été de créer des écoles. Il fut singulièrement aidé en cette œuvre d'éducation par le clergé catholique : à côté des écoles de garçons, celui-ci ouvrit des couvents paroissiaux pour l'instruction des filles : à Van Buren, les Dames du Bon Pasteur (300 élèves); à Wallagrass, les Sœurs franciscaines; à Sainte-Luce, les Sœurs du Saint Rosaire; à Sainte Agathe, à la Grande Isle, à Edmonston, les Filles de la Sagesse. Si l'on songe à l'influence des mères sur l'éducation de leurs enfants, on peut juger combien de pareilles œuvres

ont déjà contribué et contribuent encore à la préservation de la langue française. Le gouvernement américain avait en 1871 créé une école normale qui fut en 1886 fixée à Fort Kent; bien que son propre directeur fut un Acadien, Vital Cyr (1867-1887), l'enseignement du français y était trop négligé; les Franco-américains du Madawaska, sur l'initiative de la Société Saint-Joseph et avec l'encouragement de l'évêque de Portland, confièrent aux Maristes, en 1887, la fondation d'un collège classique qui enseignât le français comme l'anglais. Le collège bilingue de Sainte-Marie, à Van Buren, reçut de l'Etat dès 1899 le droit de conférer les premiers diplômes universitaires. Il compte en 1921 quatorze professeurs et 180 élèves. Toutes ces initiatives, encouragées par un gouvernement tolérant, ont permis au Madawaska américain de prendre une notable avance sur le Madawaska anglais; les classes dirigeantes qui comptent, outre le clergé, outre les députés, les avocats et les médecins, des financiers et des commerçants de langue française, contribuent au progrès tant matériel que moral de cette petite France en territoire américain. Les institutions de bienfaisance catholique y reçoivent également les encouragements et l'aide de l'Etat.

Le Madawaska américain n'en a pas moins traversé des heures critiques : de 1850 à 1860, la population d'origine française n'augmente que de 500 habitants (de 3.000 à 3.500); dans la décade 1870-1880, que de 1871. Il n'y eut pas crise de natalité, mais crise d'immigration et crise d'émigration. D'une part, le Madawaska américain reçut peu de nouveaux colons du Canada et du Nouveau Brunswick par suite de certains impôts prélevés à la frontière et aussi par suite de l'impôt du sang qu'exigea de 1860 à 1865 la guerre de Sécession : 150 jeunes Acadiens durent s'enrôler et certains périrent. D'autre part, nombre de jeunes colons furent attirés par de hauts salaires vers les usines de la Nouvelle Angleterre ou par de chimériques espoirs de succès vers les immenses terres de l'Ouest : Montana, Minnesota, Colorado. Cet exode fut aggravé par une lourde faute de l'Etat du Maine; de 1865 à 1870, il concéda à

une compagnie de chemin de fer, un domaine forestier de 4.000.000 d'acres, comprenant les trois quarts du Madawaska américain; il en résulta non seulement de multiples et interminables litiges entre la compagnie et d'anciens colons qui avaient commencé le défrichement de ces forêts, mais encore le départ de jeunes colons qui furent chercher ailleurs les terres que leur pays natal leur refusait. Nous espérons qu'une si désastreuse politique ne cache pas quelque parti-pris de déraciner la race française du Madawaska et que les Madawaskayens comprennent que leur intérêt national est de rester fidèlement attachés aux plus solides groupements de leur race.

En dépit de toutes ces entraves à son développement, en 1900 le Madawaska américain comptait 16.000 âmes. Une lettre du Père Mariste, J. M. Thomas, du Collège Sainte-Marie, à nous écrite le 27 mai 1921, réduit ce nombre à 12.000 en déclarant difficile, à vrai dire, d'établir des chiffres exacts : car « les familles acadiennes se mélangent de plus en plus dans le pays. » Mais le Révérend Père veut bien nous donner les précisions suivantes : « Ils sont dispersés le long de la Rivière Saint-Jean ; à Van Buren, à Grande-Isle et à Saint-David, ils constituent la grande majorité : à Sainte Luce, à Fort Kent, à Saint-Francis sur la rivière et à Sainte-Agathe, à Wallagrass, à Eagle Lake, à Daigle et à Allagash en arrière, ils sont en moyenne la moitié ou un peu moins. Au sud de Van Buren, au Sacré-Cœur, à Caribou, à Presqu'Isle, à Sheridan et à Jackman, ils sont moins de la moitié. » D'octobre 1902 au printemps 1906 parut à Van Buren le *Journal du Madawaska* ; en juillet lui succéda à Lewiston le *Courrier du Maine*.

Le Madawaska anglais n'eut pas moins de vicissitudes que son frère du Sud. Une fois séparé de lui, il subit deux autres démembrements. Le Bas Canada reprit avec le Nouveau Brunswick la querelle des limites anglo-françaises, celui-ci réclamant la ligne de partage des eaux (monts Notre-Dame), celui-là tout le reste de la haute vallée du Saint-Jean et une ligne allant du Grand Sault à la Baie des Chaleurs. La controverse

dura des années, donnant lieu à deux arbitrages. En dépit d'une pétition de 569 habitants qui optaient pour le Bas Canada, il fut décidé, sous le ministère Gladstone, que le Madawaska se rattacherait au Nouveau Brunswick, sauf l'ancienne seigneurie canadienne du Madouesca : c'était mettre la frontière à douze milles seulement du Saint-Jean, depuis la rivière Madawaska jusqu'à la rivière Saint François. Ce n'est pas tout : en 1873, le comté de Madawaska fut détaché du comté de Victoria ; comme celui-ci a gardé des milliers d'habitants français, le Madawaska anglais, le Madawaska proprement dit, n'est plus qu'un tiers ou un quart du Madawaska primitif. Il va de soi qu'un tel morcellement est funeste aux intérêts nationaux et mêmes particuliers de la population française. Ainsi écartelé, le peuple madawaskayen n'a pu prendre tout le développement dont son unité était capable.

Dès 1846, le commissaire du Nouveau Brunswick signale la négligence britannique à l'égard du Madawaska anglais :

La paroisse de Madawaska, écrit Allen, grande comme tout un comté, située à près de 150 milles de son chef lieu (Woodstock), ne reçoit pas encore pour ses routes et ses écoles les subventions que l'on accorde à des paroisses qui n'ont pas le quart de son étendue. Il n'y a que les plus anciens colons et quelques-uns de leurs descendants qui possèdent des titres de concession. La masse du peuple n'a aucun droit légal aux terres qu'elle occupe ; comme le gouvernement provincial refuse toute concession depuis bien des années à cause du litige des frontières, la plupart des habitants ne sont, au sens anglais du mot, que des *squatters* (colons sans titre de possession) et ne jouissent donc pas du droit d'élire des représentants à la Chambre des Députés ».

C'est ainsi qu'au milieu du dernier siècle les Canadiens et Acadiens du Madawaska se trouvaient, par le fait de l'administration anglaise, à tous égards maintenus en marge de la société coloniale.

Avant 1830, « la voiture d'eau » était l'unique moyen de transport ; car il n'existait que des ébauches de chemins, des pistes vers le portage du Canada comme sur certains points de

la rivière Saint-Jean. La province de Québec avait bien en 1831 ouvert une route carossable du Saint Laurent au lac Temiscouata. Mais ce ne fut que de 1838 à 1845, sous des menaces de guerre, que le gouvernement anglais se décida enfin à réaliser le vieux projet de notre intendant Talon : une voie stratégique qui, par le Saint-Jean, rattachât Québec à la Baie française; par la force des choses, les Madawaskayens en bénéficièrent. Ce ne fut également qu'en 1878 que la première ligne de chemin de fer, suivant la même voie, traversa le Madawaska : les habitants en furent si ravis qu'ils cédèrent gratuitement le terrain nécessaire. Ils en furent étrangement récompensés : le gouvernement du Nouveau Brunswick céda à la Compagnie 380.000 âcres de forêts pour la plupart situées en leur territoire; il en résulta fatalement que les jeunes colons n'eurent plus de terres pour leurs défrichements et qu'en 1902 50.000 âcres durent être rachetés. C'était la même faute ou le même parti-pris que dans le Maine avec les mêmes conséquences désastreuses pour la colonisation et pour l'émigration du comté : là encore, les Madawaskayens furent les victimes de la politique anglo-saxonne.

Le développement scolaire du Madawaska anglais fut aussi bien plus lent que celui du Madawaska américain. Il y eut bien, dès l'origine, des maîtres d'école itinérants qui, tel Ichabod Crane, allant de village en village, y recevaient le vivre et le couvert avec une indemnité de trois shillings par famille pour le terme scolaire; le gouvernement encouragea même quelque peu cet enseignement précaire en accordant à tout groupement qui tenait une école pendant six mois un terrain de 150 à 200 acres. Les résultats furent singulièrement médiocres, comme le constatèrent en 1831 les commissaires américains : « Un singulier personnage remplit les fonctions de maître d'école dans la maison de David Cyr. Il est rémunéré par le gouvernement de la province et n'est d'aucune utilité, si ce n'est pour la famille Cyr. » L'influence américaine fut un précieux stimulant : en 1850, on comptait vingt écoles dans tout le Madawaska. La création du Dominion, qui en 1867

rattacha au Canada les Provinces Maritimes d'abord récalcitrantes, eut une répercussion fâcheuse sur l'enseignement au Madawaska ; en 1871, le gouvernement du Nouveau Brunswick interdit toute instruction religieuse dans les écoles subventionnées par l'Etat : l'inévitable conséquence fut que, ruinées, plusieurs écoles congréganistes durent fermer, entre autres, celle que dès 1857 les sœurs de Charité avaient fondée à Saint-Basile. La loi de 1874, comme nous le verrons, a heureusement atténué le mal.

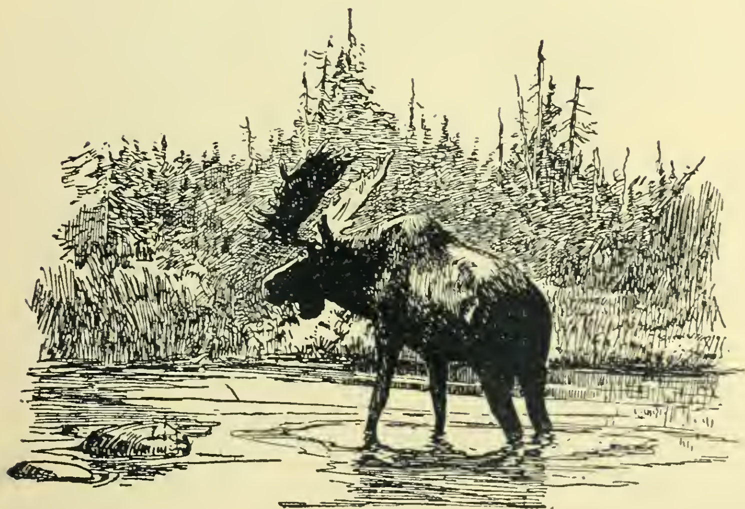
Quant à l'enseignement secondaire, il est triste de constater qu'il n'est pas encore organisé au Madawaska anglais. Certains prêtres zélés, comme l'abbé Lagarde dès 1817, donnèrent bien et donnent encore une certaine culture classique à certains petits paroissiens mieux doués ; mais de collèges point. Pour combler cette lacune, vers 1860, l'évêque de Chatham, Mgr Rogers, confia aux Pères de Sainte-Croix, dont le Père Lefebvre, la paroisse de Saint-Basile et quelques autres dans l'espoir qu'ils fonderaient un établissement classique ; mais, après quatre ans de séjour, ils durent renoncer pour aller fonder dans l'isthme leur fameux collège de Memramcouk. Même échec des jésuites quelques années plus tard. Les jeunes Madawaskayens, qui désirent se donner une meilleur instruction, en sont réduits à se rendre dans la province de Québec, au collège de Sainte Anne de la Pocatière, fondé en 1829. Le curé Langevin, qui y repose, a généreusement créé des bourses en leur faveur. Les deux écoles supérieures d'Edmundston et du Lac Baker ne peuvent suppléer pareille lacune. A cet égard, les filles sont mieux pourvues : elles ont à leur disposition, outre le couvent d'Edmundston, le grand couvent académie de Saint-Basile, dû à l'initiative de la Mère Maillet, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de cette ville. Toutes ces œuvres n'en sont pas moins insuffisantes au point de vue de l'instruction ; le Madawaska anglais se trouve donc moins bien doté que son frère du Sud ; il en pâtit et doit sûrement le déplorer et travailler à y porter remède.

A défaut de bienfaits appréciables, le Madawaska anglais

fut comblé de visites et de fêtes plus ou moins officielles, dont le but ne fut pas toujours désintéressé. Après les tournées pastorales des évêques de Québec, Mgr Denaut (1803) et Mgr Plessis (1812) vinrent, en 1838, celle de Mgr Mac Donald, évêque de Charlottetown, en 1831 celle du premier évêque du Nouveau Brunswick, et en 1860 celle du premier évêque de Chatham, Mgr Rogers, lesquelles eurent toutes un caractère éminemment ecclésiastique. Mais en 1831 le gouverneur du Nouveau Brunswick, Sir John Harvey, vint à Saint-Basile s'installer chez le grand vicaire Langevin pour maintenir, par son intermédiaire, la population française dans l'allégeance anglaise ; on était alors en plein conflit anglo-américain à propos des frontières. « Advienne que pourra, écrivait le grand vicaire en 1811 ; nous aimons mieux la guerre que céder un seul pouce de notre territoire aux Américains ». Aussi, en 1843, « Grand Jubilé » à Saint-Basile pour célébrer, en présence de l'évêque de Frédéricton et du grand vicaire de Québec, en même temps que le cinquantenaire de la paroisse, le maintien de la région sous l'autorité britannique. En 1856, passage du Gouverneur du Nouveau Brunswick, Sir Edmund Walker Head, qui donna son prénom à la future capitale du comté : « réception au presbytère, présentation d'adresses, réjouissances civiques ». En 1860, visite du prince de Galles, le futur Edouard VII, qui, avec sa bonhomie habituelle, se mêla familièrement à tout ce petit monde de paysans accourus à sa rencontre : « Monsieur, vous ferez mes respects à votre mère, la Reine », lui dit honnêtement le délégué Honoré Bossé. En 1892, centenaire de la fondation de la première paroisse madawaskayenne, autant dire du Madawaska : grande solennité religieuse et patriotique, organisée par « le Langevin conciliateur », Mgr Dugal, grand vicaire du Madawaska, et honorée de la présence de l'évêque de Chatham et de toutes les notabilités ecclésiastiques et militaires de la région. En 1905, visite du délégué papal Mgr Sbarretti, accompagné du nouvel évêque de Chatham ; affluence de toute la population catholique, du clergé, des députés.



COMPAGNIE DE BÛCHERONS ACADIENS



ORIGNAL EN SON HABITAT

Mais, de toutes ces fêtes, la plus émouvante peut-être fut celle du 15 août 1889. La Société acadienne de l'Assomption avait choisi pour siège de sa sixième réunion la capitale du plus isolé et du plus ignoré des grands groupes acadiens : Mgr Dugal fut « le parrain de cette convention »; le député du Madawaska, M. Cyprien Martin, en fut le président; le sénateur Pascal Poirier, le secrétaire. Ce ne fut pas seulement un événement qui rassembla en cette Acadie oubliée plus de 200 Acadiens venus de toutes les terres d'exil, même de Louisiane;

« Ce fut une révélation pour les provinces maritimes qui connaissaient le Madawaska aussi peu que le Madawaska connaissait ces mêmes provinces, dit l'abbé Thomas Albert... Ces *deux frères* se voyaient pour la première fois depuis plus d'un siècle. Ils étaient l'un pour l'autre des inconnus, presque des étrangers. Ils se regardèrent un instant : dans ce moment rapide passait entre eux tout un siècle de transformations, cinq générations inconnues. On eût dit qu'une ombre, l'ombre de l'oubli, voilait leurs regards. Ils semblaient chercher dans leurs mémoires un nom jadis bien connu, mais emporté par la tourmente et perdu dans les débris du passé. Le cœur parla le premier: il prononça ce nom de *frères*... Ce fut tout: oh oui !; bien frères encore : même réserve atavique, même absence de démonstration d'amitié, même embarras à lier conversation, même gêne, même hésitation à se tendre une main pourtant brûlante. Mais aussi, même étranglement dans la voix, mêmes larmes furtives chez les plus vieux, même émotion qu'on voulait dissimuler. Seules, les voix claires d'anciennes pensionnaires qui se retrouvaient carillonnaient la fête: les hommes restaient muets ou parlaient à voix basse... L'intimité se fit à l'église... L'église est l'asile des grandes émotions comme des grandes douleurs... Le Père Chiasson... il les présentations historiques et sociales... Au sortir du temple, les groupes se mêlèrent, s'unirent et ne se quittèrent plus jusqu'au moment du départ... Le signal du départ fit passer un frisson de regret dans la foule et mit fin à un grand jour ».

Ainsi le Madawaska a repris conscience, non seulement de lui-même, mais encore de son union avec toute la grande famille acadienne dispersée sur tout le continent nord-améri-

cain, et cette conscience se fait de plus en plus profonde, de plus en plus manifeste. Elle se révèle aux élections provinciales et fédérales : jusqu'en 1874, par suite de son union avec le comté de Victoria, le Madawaska n'eut à Fredericton que deux représentants d'origine française, Vital Hébert et Lévite Thériault ; mais, à partir de cette scission, le Madawaska a su trouver des représentants de sa race : Mat. Nadeau, Cyp. Martin, Alph. Bertrand, Fred. Laforest, Marc Gagnon, Th. Clair, Ch. Cyr, L. A. Dugal, J. H. Pelletier. Au Parlement d'Ottawa, il a fait succéder au demi-canadien John Costigan un Pius Michaud. Lévite Thériault fut en 1871 ministre du Nouveau Brunswick.

Au point de vue démographique, le Madawaska a souffert des mêmes maux que le Madawaska américain : longues incertitudes politiques, émigration vers les Etats-Unis, manque de terres neuves, incurie gouvernementale. Aussi, de 1850 à 1860, la population ne fit-elle que passer de 3.426 âmes à 5.000; mais en 1900 elle atteignait le chiffre de 16.000. En 1871 le comté de Victoria, dans lequel était encore inclus le Madawaska, comptait 7.184 Acadiens dont 1.839 à Saint Léonard, 1.710 à Madawaska, 1.587 à Saint-Basile, 1.585 à Saint-François et 385 à Grand Sault. Le recensement de 1911, qui ne sépare pas encore le Victoria du Madawaska, donne 18.480 habitants de langue française sur 20.128 catholiques. Les principaux groupements sont : Drummond, 1.811 habitants français ; Saint-André, 1.543 ; Sainte-Anne, 1.620 ; Saint-Bazile, 2.247 ; Saint-François, 1.069 ; Saint-Hilaire, 1.535 ; Saint-Jacques (érigée en paroisse depuis 1877), 1.334 ; Saint-Léonard (paroisse depuis 1850), 1.845 ; Edmundston, 1.463. De nouveaux groupements ne cessent de naître et de croître, comme Grande Rivière (1853), Ricaville (1872), Grand Ruisseau (1860), Patrieville (1878), Plourde (1879), Combes Road (1879), la Crête de Commeau (1879), Michaud (1880), Baker Lake (1881), Clair, la Grande Habitation. A Saint-Hilaire, les Acadiens ont même « gallicisé » les Américains qui vinrent s'y établir en 1820.

Si à l'heure actuelle on estime à 20.000 la population fran-

çaise du Madawaska brunswickois ; à 18.000, celle du Madawaska américain, à 2.000 celle du Madawaska québécois, on constate qu'en dépit de son morcellement et de son isolement l'ensemble du Madawaska, avec sa population de 40.000 habitants de langue française, constitue en son vaste territoire (9.000 milles carrés) l'un des plus importants groupements acadiens. L'un de ses prêtres les plus éminents, Mgr L. N. Dugal, a foi en ses destinées fondées sur une indivisible union des âmes : « Quoique abrité par deux drapeaux différents, le Madawaska est resté et restera, par le cœur et l'esprit, par la langue et la foi, par sa fondation spéciale et par ses traditions propres, un pays distinct et unique ; le Saint-Jean et les lignes internationales ont beau le diviser ; ils ne le désuniront pas ».

Sources et autres références :

Recensements officiels du Canada de 1871 et de 1911.

Archives de Cherbourg. — Série C., 1919-1922.

Arch. Canada. — Rapport 1894 (doc. angl. rel. à Nouv. Ecosse ; se reporter aux dates mentionnées.

— 1895. Nouv. Brunsw. (1784-1801), pp. 1-67.

— Papiers d'Etat du N. Br.

Thomas ALBERT. — *Histoire du Madawaska*, Québec, 1920.

Archdeacon W. O. RAYMOND. — *The first Governor of New Brunswick, and the Acadians of the River Saint-John* (Société royale du Canada 1915, Sect. II).

W. F. GANONG. — *A Monograph of the Place-nomenclature of New Brunswick* (Roy. Soc. of Can. 1895, New Séries II, p. 175).

— *A Monograph of the historic Sites in N. B.* 1899 (Ibid. V, sect. 2, p. 213).

— *A Mon. of. ol. Ev. of Boundaries. of N. Br.* (Ibid. 1901, sect. II, p. 300-449).

DESROZIERS et FOURNET. — *Race fr. en Amér.* op. cit.

Joseph BOUCHETTE. — *The British Dominions of North America* ; vol. II. New Brunswick, 1832.

Canada and its Provinces. Sect. VII, op. cit.

Cap. JOHN KNOX. — *Diary*, op. cit.

CHAPITRE XXIX

AU NOUVEAU BRUNSWICK

Côte du Golfe Saint-Laurent

L'histoire acadienne de l'autre moitié du Nouveau-Brunswick, de la région du Golfe, n'a encore été entreprise par aucun écrivain bien que les vicissitudes, pour être plus complexes, n'en soient pas moins émouvantes. Nous en tenterons ici l'esquisse, tout en sachant fort bien que le récit définitif n'en peut être fait qu'avec les documents accessibles sur les lieux mêmes et des constatations faites de *visu*. On se rappelle que les premiers établissements français de Chignitou, de Chipoudy et de Peticoudiac remontaient à 1672 et n'avaient cessé de prospérer malgré les déprédations de Church et d'autres corsaires anglais. Après le traité d'Utrecht, la riche région de Beaubassin, toujours réputée « terre de France », s'était peuplée d'un nombre considérable de réfugiés acadiens qui fuyaient les persécutions anglaises de la péninsule : cet afflux s'était accru surtout à partir de 1752 sous l'influence de l'abbé Le Loutre : prévoyant avec justesse les violences britanniques, il attira à l'abri du fort Beauséjour 201 familles émigrées, soit plus d'un millier de personnes. L'année suivante, un rapport officiel estime à 1.200 le nombre des nouveaux-venus, sans compter les 1.600 anciens occupants et les 200 familles de Chipoudy, de Peticoudiac et de Memramcouck. Alors se formèrent les groupements d'Ouesak, du Lac, de la Coupe, de Gaspereau, de la Prée aux Bourgs, de la Prée aux Richards, de la Pointe à Buot et bien d'autres. On donna à tout ce petit

monde très dense le nom d'Acadie Française par opposition à l'Acadie Anglaise de la péninsule.

Après la prise de Beauséjour survient le « grand dérangement » : déportation sans résistance à Beaubassin, résistance acharnée à Chipoudy. Boishébert, qui a reçu l'ordre de tenir le pays et même de secourir Louisbourg, harcèle les Anglais à Cocagne, à la Baie Verte, à Pigiguid et jusque dans l'Ile Royale. Mais Louisbourg tombe. Où fuir? Vers Québec, le long de la côte déserte, à des centaines de lieues à travers les forêts. Nous avons cité les douloureuses stations de ce long calvaire : Cap Pelé, Bouctouche, Richibouctou, Baie des Ouines, Miramichi, Beaubert, Shippigan, Miscou, Népisiguit, Petit Rochelle, Restigouche, etc. Lentement les 250 familles sans défense, dont 60 privées de leurs chefs, quittent leurs foyers menacés; Monckton et ses impitoyables soudards chassent les dernières, on se presse, on se nourrit de la viande des troupeaux qu'on pousse devant soi; elle manque bientôt, comme manquent les autres provisions emportées, comme manquent les rares vivres du roi chichement envoyés, comme manquent enfin le pain, le sel; on mange du cuir, des peaux, pire encore. La détresse s'accroît de toute la misère d'autres fugitifs, les échappés de l'Ile Saint-Jean. Il y a bientôt à Beaubert sur le Miramichi 3.500 meurt-de-faim, tant femmes qu'hommes, tant vieillards qu'enfants. La famine les disperse de tous côtés dans les bois, dans les baies, dans les rochers, au bord des rivières où ils vivent de pêche et de chasse comme les sauvages et avec les sauvages. 780 vécurent épars dans la baie des Chaleurs. Après la chûte de Louisbourg, le général Wolfe, dépêché dès le 29 août 1758 par Amherst et Boscawen avec force troupes et navires, les harcèle impitoyablement de Miramichi à l'Ile de Bonaventure, détruisant leurs maisons, leurs barques, leurs vivres, ne faisant qu'une centaine de prisonniers, mais condamnant les autres, vieillards, femmes et enfants, dépourvus de tout, à la faim, au froid, à la mort. Ceux de Beaubert détruit et de bien ailleurs s'enfuient à Petit Rochelle et s'y fortifient. Québec tombe à son tour; plus d'espoir dans la fuite !

Une escadre anglaise commandée par le commodore Byron vient démolir dans la baie des Chaleurs leur frêle établissement de Shippigan et leur dernier refuge de Petit Rochelle. De ces pauvres êtres faméliques, des centaines se rendent « comme neutres » sur la promesse de recouvrer leurs biens : on les expédie, pour la plupart à pied, comme prisonniers dans les geôles d'Halifax. En 1761, il en reste encore, au dire de Belcher, 1.300, voire 1.540, éparpillés du Miramichi au Ristigouche; plusieurs centaines à Népisiguit. Qu'en faire? les déporter, dit Belcher; les exploiter, dit Amherst. En octobre, 780 déclarés pirates dangereux se rendent comme des moutons à 50 soudards anglais; les autres meurent, comme des mouches, de faim, de froid, de maladies : une pétition acadienne de 1764 ne parle plus que d'une cinquantaine de familles à l'Ile Saint-Jean et le long de la côte. Cette mortalité ne suffisait pas encore aux Anglais, puisque Wilmot voulait les expédier tous sous le ciel meurtrier des tropiques. Il en partit plus ou moins clandestinement, les uns pour Saint-Domingue et la Louisiane, les autres pour Saint-Pierre et Miquelon. Un rapport anglais de 1771 ne compte plus à Memramcouck que 87 Acadiens en 23 familles, à Peticoudiac que 51 en 11, à Fort Cumberland que 70 en 16.

Il est vrai que leur nombre se trouve peu à peu accrû par l'arrivée d'évacués de Saint-Pierre et Miquelon qui s'établissent surtout au sud du Miramichi et par celle des fugitifs de Québec qui s'établissent surtout au nord. Ainsi Shédiac, fondé en 1750, surpeuplé en 1755, détruit en 1759, fut reconstitué en 1767 par 27 familles de Miquelon, qui peu à peu acquirent des terres jusqu'à Cocagne et à Grandigue; mais en 1785 des Anglais vinrent entraver leur essor. Des Miquelonais vinrent encore en 1767-8 à Fox Creek et en 1790 à Richibouctou Village. Des Jersiais protestants, les Robin, qui avaient acquis un vaste domaine à Miramichi, contribuèrent beaucoup pour leur profit personnel au repeuplement du Golfe Saint-Laurent : dès février 1763, l'un d'eux est signalé à Cherbourg comme débauchant les familles acadiennes, auxquelles il promet

toutes sortes d'avantages matériels et, au point de vue spirituel, des prêtres irlandais. En Nouvelle Ecosse et au Massachusetts, dès 1763, mêmes manœuvres de Jacques Robin que décourage à cette époque le gouverneur Wilmot ; en juin, l'abbé Manach favorise ce racolage d'Acadiens pour Miramichi; en mars 1772, nouvelles tentatives en France de Philippe Robin que signale notre ministre de la marine. Mais, en 1774, Charles Robin est officiellement encouragé par le gouverneur du Canada à établir des Acadiens sur la rive canadienne de la Baie des Chaleurs : dès 1763, Philippe en avait déjà amené à Paspebiac ; Charles en amène 81 autres ; « ces Acadiens, écrit Cramahé, le 13 mai, et tous ceux qui viendront par la suite pourront s'établir à la Baie des Chaleurs ou dans toute autre partie de la province, à condition que, dès l'âge de seize ans, ils prêtent le serment d'allégeance ». Ces transfuges et leurs descendants n'ont depuis lors cessé d'être exploités comme pêcheurs de morue par la fameuse maison Robin and C° qui, en dépit de divers avatars, subsiste encore sous le nom de Robin, Collas and C°; bien que son siège social soit à Saint-Hélier et son centre canadien à Paspébiac (Baie des Chaleurs), elle possédait en 1895 environ 35 établissements de pêche tant sur la côte sud que sur la côte nord du Golfe du Saint-Laurent. Depuis 1838, une autre compagnie jersiaise, Le Bouthilier Brothers and C°, lui fait concurrence en usant des mêmes procédés d'exploitation. Depuis 1830, la Fruing Company de Jersey, établie à la Pointe Alexandre et à Lamec (fondé en 1800) exploite de même la population, presque entièrement française, de l'île de Shippigan. En juin 1770, de vastes concessions de 10.000 à 30.000 arpents furent demandées par les Anglais en vue de la pêche tout le long de ces côtes qu'on disait être les plus poissonneuses de toute l'Amérique ; en 1775, deux marchands anglais organisèrent à Ristigouche la pêche du saumon.

Les Acadiens laboureurs ne furent pas moins exploités que leurs frères pêcheurs. Les réfugiés de Moncton, venus dès 1765, n'obtinrent gain de cause qu'en 1780; ceux de Memramcouck

qui, depuis 1767, cultivaient en paix des concessions apparemment régulières apprirent un beau matin, près de quarante ans plus tard, en 1805, que leurs terres appartenaient — légalement, osait-on prétendre — à un huguenot de Bâle, l'ingénieur Wallet-Desbarres, qui, comme Mascarène, était passé au service de l'Angleterre; les malheureux possesseurs, menacés d'expulsion, ne purent provisoirement rester qu'à titre de fermiers; l'interminable procès qu'on leur intenta dura jusqu'en 1842 pour les contraindre finalement, eux ou leurs enfants, à racheter les terres par eux aménagées. Cette infamie n'empêcha pas le spoliateur d'être promu gouverneur du Cap Breton. A Menoudy, le procédé fut plus expéditif: en 1800, on les chassa de leurs terres et ils passèrent les uns à Shemogue, les autres au Cap Pelé. De 1772 à 1774, une quarantaine de familles écossaises s'étaient établies dans l'isthme à Cumberland, à Sackville (Prée des Bourgs) et à Dorchester; d'autres à Miramichi et à Ristigouche. A Miramichi encore, en 1775, vinrent une trentaine de familles écossaises, par trop misérables dans l'Ile Saint-Jean.

Peu à peu, toutefois, les misérables groupes d'Acadiens, qui avaient passé des années tapis, avec femmes et enfants, dans les recoins de l'immense littoral inculte, sortirent de leurs cachettes, s'assemblèrent et se fixèrent dans les régions les moins inhospitalières sur des terres incultes encore accessibles. Ainsi, vers 1783, se reconstituait Népisiguit (depuis Bathurst) sur l'ancien domaine du vieux Nicolas Denys et en 1797 des gens de Népisiguit repeuplèrent Petit Rocher. A Charnizay, sur les ruines d'un vieux fort d'Aulnay, 25 Acadiens reçurent des concessions en 1780. A la Baie des Ouines (ou du Vin) qu'avait colonisée son fils Denys de Frousac, mais qu'en 1758 les Anglais avaient saccagée, vinrent camper en 1761 onze familles qui, avec leurs nombreux enfants ne sortirent guère de la misère que vers 1800; elles essaiment maintenant à Eteuminac en Gaspésie. Bouctouche, Kt., qui n'avait été en 1760 qu'un refuge temporaire, redevint en 1786 une colonie permanente grâce au labeur de cinq familles échappées de Memramcouck.



JEUNES MICMACS



PAYSAGE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

En 1781, Othon Robichaud organisa à Néguac des Acadiens venus dès 1761. En 1781, des coureurs des bois, les frères Hébert dit Le Breton et un Bastarache, guidèrent vers Tracadie quelques familles acadiennes de Memramcouck et autres lieux. Des Français ,échoués à Caraquet en 1760, formèrent le premier noyau d'un important groupement de pêcheurs acadiens et canadiens; en 1784, trente-deux familles y reçurent des concessions.Quelques-uns allèrent en 1810 fonder Grand'Anse; d'autres en 1816, Pokesoudie, Pokemouche (Gloucester), fondé en 1797 par un Isidore Robichaud venu à Bonaventure, est devenu un important centre d'expansion qui en 1830 donna naissance à la Pointe Verte. La Pointe du Chêne fut peuplée en 1800 par cinq familles venues de Cambridge, Massachusetts.

Chose curieuse qui montre bien les invraisemblables mésaventures des malheureux Acadiens : la côte ouest du Nouveau Brunswick fut colonisée vers 1787 par nombre de familles revenues de la vallée du Saint-Jean. Bien que parfois pourvues de concessions, elles préférèrent fuir le voisinage des loyalistes qui, accourus en nombre, les expropriaient, les exploitaient et les molestaient. Ainsi vinrent à Caraquet Jean Baptiste Alexandre, François et Antoine Gaudin, avec Joseph Thériault et Pierre Pinat; à Bathurst, J.-B. Daigle, Baptiste Vienneau, Joseph et Louis Lejeune, Joseph Roy; à Tracadie, M. Gautherot; à la Baie des Ouines, Jean et Joseph Hébert, Pierre Mazerolle, Etienne Quessy, Alexis Thibodeau, Jean Desnoyers, Amand et Joseph Martin, Joseph Doucet,; à Memramcouck, Auguste Leblanc, Armand Landry, Pierre François, Joseph et Amand Cormier ;à Cocagne et à Bouctouche, Jacques Cormier, Bernard Roy, François Hébert. Il y eut en ces régions odyssées plus étranges encore. Ainsi, L'Aldouane, du Kent, fut fondée en 1790 par une quinzaine de familles dont les pires vicissitudes n'avaient pas encore épuisé l'énergie : ballottées de Nouvelle Ecosse en Angleterre (1755-1756), d'Angleterre à Saint-Malo (1763), de Saint-Malo à Bonaventure (1774), de Bonaventure à Aldouane (1790).

La même année se constituèrent définitivement les groupes acadiens de Richibouctou, en 1793 de Pokemouche; en 1800 de Shippigan, de Miscou, du Barachois, de Shemogue; en 1805 de Shédiac et de Saint Louis de Kent, en 1813 du Cap Pélé et de Colebrooke (Restigouche), de 1820 à 1830 le Village de Cormier (Westmoreland). Miscou, repeuplé en 1773 par des réfugiés de l'Ile Saint Jean et en 1825 par les gens de Grande Plaine, n'obtint de concessions régulières qu'en 1879. De Miscou fondé en 1623 par Raymond de la Ralde, colonisé en 1652 par Nicolas Denys, puis évangélisé par une mission de Jésuites, son historien Dionne a justement dit : « Miscou, hommes de mer, hommes de Dieu ». (*Canada français*, II, 433-514). En 1790, le Père Jones estimait à 140 le nombre des familles acadiennes voisines du Fort Cumberland et à 200 ou 300 celui des familles de Miramichi à la Baie des Chaleurs. En 1811 on comptait près de 1000 Acadiens de Restigouche à Tracadie.

D'une manière générale, à part quelques groupements anglais et surtout écossais, les Acadiens, qu'ils vinssent de Saint-Pierre et Miquelon ou de l'Ile Saint-Jean, de Québec ou de la Nouvelle Ecosse, s'établirent tout le long du Golfe du Saint Laurent, alors que les loyalistes américains s'emparèrent plutôt des meilleures terres de la Nouvelle Ecosse, surtout à Port Royal et dans le bassin des Mines, et aussi de la vallée inférieure du Saint-Jean. Mais le noyau le plus dense de tous ces groupements plus ou moins diffus d'Acadiens fut toujours dans l'isthme de Shédiac : sa population au début du siècle s'élevait à 3,000 âmes, dont 1,162 en 1803 à Memramcouck, Menoudy et Peticoudiac. Belliveau (fondé en 1768 par Pierre Belliveau), Le Barachois (1800), Bonum Gould, le Cap Pelé (1813), Dorchester Road (1803), Fox Creek, Moncton même en sont des expansions.

Longtemps ces malheureuses populations furent livrées à elles-mêmes. Enfin, en 1768 et en 1772, l'abbé Bailly visita une partie de la côte. L'abbé Bourg y revint quelques années plus tard. Puis, l'abbé Le Roux, premier curé résident de Mem-

ramcouck, bâtit une église pour ses 160 familles (soit 600 communiants, en 1785) et, pendant ses vingt ans de résidence, organisa des missions à Peticoudiac, à Shédiac et à Cocagne. Alors, de 1794 à 1795, vinrent d'Angleterre pendant la Révolution française quatre prêtres français; MM. Desjardins, Levaivre, Orfroy et Castanet qui desservirent tous ces parages dont la population ne faisait que croître. Un autre prêtre résident, l'abbé Ciquard, venu du Madawaska, desservit de 1803 à 1813 l'immense cure de Memramcouck. C'est pendant l'été de cette dernière année que l'évêque de Québec visita en une très longue tournée pastorale tous les groupes acadiens de cette côte, en même temps que ceux des îles du Golfe. En 1796, l'abbé Desjardins renseignait ainsi son évêque sur la population de toute cette côte du Nouveau Brunswick : du fond de la Baie Française à Memramcouck, 100 familles; de là à Gédaïk, 15; de là, à Cocagne, 14; de là à Bouctouche, 11; de là à Richibouctou, 33; de là à la Baie des Ouines, 11; de là à Miramichi, ?; de là à Nigawek, 10; de là à Tracadie, 23; de là à Chippagan, 5; de là à Miscou, 3; de là à Caraquet, 6; soit plus de 232 familles, ou plus de 1.165 habitants singulièrement dispersés.

Là comme partout, l'état social des Acadiens changea peu à peu. N'ayant que leurs bras pour les faire vivre, ils demandèrent à la mer l'aliment qu'elle leur offrait en abondance : le poisson; mais bientôt, de pêcheurs par nécessité, ils devinrent pêcheurs par état. C'est alors que les anciens persécuteurs, n'ayant plus rien à leur prendre, ni terres ni troupeaux, leur prirent tout le fruit de leur périlleux labeur de marins : la rapacité anglaise a, en effet, exploité jusqu'à l'usure l'activité des pêcheurs acadiens.

« A l'aide de puissants capitaux, disent Desrosiers et Fournet, des industriels étrangers ont monopolisé les profits des pêcheries acadiennes ». « L'Acadien n'avait que des instruments de pêche des plus primitifs, dit le Frère Thomas Couët. (*Liberté* de Winnipeg, 3 août 1920) ils lui offrirent des barques plus grandes, des filets plus forts et plus résistants, puis des marchandises en échange du produit du travail, tout en ayant soin de louer l'a

tirait de pêche et de vendre la marchandise à des prix exorbitants, mais par contre n'offrant qu'une somme dérisoire pour le poisson qu'il apportait. Le résultat fut que le pauvre pêcheur [chargé de famille] devint le client trop souvent insolvable d'un créancier qui s'appliquait à le tenir dans une profonde misère ».

Heureusement, avec la même clairvoyance que l'abbé Sigogne à la Baie Sainte-Marie, le clergé du Nouveau Brunswick vit le danger et y para de son mieux : il comprit qu'il fallait arracher tant à la perfide emprise des mercantis qu'aux dangereux appâts de la mer ce peuple qui végétait : il l'attira donc vers la terre. D'abord, « bon nombre de pêcheurs, tout en demeurant près de la mer, ont échangé la barque et les filets contre la charrue et moissonnent aujourd'hui au lieu de pêcher» ou tour à tour moissonnent et pêchent. On a fait mieux encore; dès le milieu du dernier siècle, les abbés Paquette à Caraquet, Belcourt et Michaud à Bouctouche, Robert à Bathurst, Richard dans le comté de Northumberland entraînèrent hardiment leurs ouailles des rivages de la mer, où elles dépérissaient en des occupations mal rétribuées, vers les hautes terres vierges de l'arrière-pays : là, à force de sain labeur, elles trouvent pour leurs familles nombreuses le bien-être en même temps que l'indépendance. Ainsi furent fondées les paroisses acadiennes de Paquetville (1866), de Saint-Isidore de Gloucester (1867), de Sainte-Marie de Kent (1867), d'Acadieville (1874), de Rogersville (1874), de Saint-Joseph de Northumberland(1878), de Robertville (1879) et bien d'autres, maintenant florissantes. A Saint-Paul de Kent vinrent dès 1864 des Acadiens de Memramcouck, de Cap Pelé, de Bouctouche, de Sainte-Marie et même de la Baie d'Egmont en l'Ile Saint-Jean. De nos jours se poursuit encore cette vaillante conquête de toute la province par les pionniers acadiens; elle va même bon train, dit-on. Naturellement, cette invasion pacifique étonne et même alarme les anciens conquérants qui n'ont plus d'armes contre elle.

« Une des phases les plus importantes de l'expansion indigène à l'heure actuelle, dit l'historien Ganong, est l'expansion

acadienne... Dans le comté de Westmoreland, les Acadiens ont consolidé et développé leurs anciennes colonies, surtout dans le voisinage du Cap Pelé. Ils ont rempli l'arrière-pays du Kent dans les paroisses de Sainte-Marie, de Saint-Paul et de Louisbourg (fondé en 1850). Ils ont aussi colonisé Adamsville, Acadieville, Rogersville et Saint-Joseph. Dans le comté de Gloucester, ils ont fondé Saint-Isidore, Paquetville et Robertville. En outre, ils se substituent aux colons de langue anglaise en diverses parties de la province, prenant les fermes de ces derniers, à mesure que ceux-ci s'en vont vers l'Ouest et occupant les lots vacants des régions anglaises; c'est là une évolution particulièrement active dans le pays de Kent et dans le comté de Restigouche. » [Ainsi dans le premier comté les Acadiens s'infiltrent à Trafalgar, à Wellington, à Black River, dans le second à Colborne, et dans le Gloucester, à Tetagouche]. « Les Français, dit en 1908 un autre historien du Nouveau Brunswick, se développent bien plus vite que les Anglais; et cette conquête paisible peut, avec le temps, constituer une revanche capable de rendre à la race française la prédominance que les Anglais ont acquise par la force et non par le droit ». « Cette résurrection acadienne, conclut énergiquement Mgr Paquet, est une revanche de l'histoire ».

Ainsi, toute une moitié du Nouveau Brunswick redevient nettement française.

« L'aspect général de ce pays fait songer aux environs de Montréal, écrit l'abbé Casgrain (1889) à propos de la région de Memramcouck. A la franche allure des gens, à la politesse et à l'air de connaissance avec lesquels ils vous saluent au passage, on s'aperçoit bien qu'on est en pays français. On le devinerait, du reste, rien qu'à l'aspect des maisons. Elles n'ont pas cette architecture de fantaisie, ces airs de prétention plus ou moins ridicule qu'on remarque dans les campagnes des Etats-Unis [Cf. la fameuse tirade de Ruskin à propos de « *A genteel House to let* »]. On voit que les propriétaires les ont bâties en vue de leur propre confort, et non pour attirer les yeux des passants. Le site de ces habitations est bien choisi; leurs ouvertures principales regardent le soleil levant, afin d'en recevoir en abondance lumière et chaleur. Ces maisons proprettes ont un air de bonheur avec leurs granges et leurs remises bien tenues. Leur construction simple et régulière est faite de façon à présenter le moins de surface possible au vent et au froid. Le tout est enclos de palissades

blanches. L'habitant acadien s'y montre tel qu'il est: un véritable homme des champs au sens antique du mot; il en garde les goûts modestes et les qualités solides. » Même constatation dans le comté de Gloucester : « L'aisance, de date récente, est bien réelle cependant, écrit,en juillet 1920, le frère Thomas Couët, Les nouvelles maisons sont assez grandes et spacieuses pour loger les familles nombreuses; elles sont bien faites, propres et bien éclairées... Dans l'ensemble, la campagne a belle apparence. De ci, de là, l'enseigne d'une banque canadienne en lettres d'or françaises nous assure que le terrien et le marin font des économies... De beaux temples de pierre rouge ou olivâtre commencent à remplacer les anciennes églises de bois si pittoresques en leur toilette blanche... Ils sont assez vastes pour répondre aux besoins de paroisses de 200, 300 ou 800 familles toutes françaises... Une population homogène par la langue,la religion et les moeurs... vit de sa vie propre, implante ses institutions avec une vigueur capable de résister à toutes les bourrasques, est bien résolue d'occuper en ce monde la place que la Providence a destinée à la famille acadienne ».

La population ne cesse de croître, en effet. Le recensement de 1871 donne dans le Westmoreland 9.536 Acadiens (pour la plupart à Shédiac, Moncton, Dorchester, Botsford et Sackville), dans le comté de Kent 10.701 (dont 2.843 à Dunday, 2.397 à Wellington, 1.689 à Saint-Louis, 1.567 à Richibouctou, 1.612 à Sainte-Marie, 371 à Carleton et 276 à Weldford), dans le comté de Gloucester 12.680 (dont 2.955 à Caraquette, 2.583 à Beresford, 1.807 à Bathurst, 1.675 à Saumarez, 1.610 à Shippegan, 1.126 à Inkermann, 984 à New Bandon), dans le Comté de Restigouche 1.143 (dont 572 à Dalhousie; 328 à Durham, 135 à Colborne, 107 à Addington), dans le Comté de Northumberland 1.377 (dont 920 à Ainswick, etc.) soit 83.598 dans le Nouveau Brunswick. Les chiffres du dernier recensement (1911) proclament avec éloquence la renaissance acadienne dans les comtés du Golfe. Dans le Northumberland (Miramichi) 6.818 Acadiens, dont 2.288 à Rogersville et 2.358 à Ainswick; dans le Restigouche, 8.136, dont 1.540 à Durham, 1.379 à Campbellton, 1.245 à Balmoral, 1.120 à Dalhousie où il n'y avait en 1826 qu'une douzaine de familles acadiennes; dans le Kent

17.437 dont 3.478 à Wellington où les Acadiens dominent sur la côte et dans l'arrière-pays, 3.007 à Dundas, 2.121 à Sainte Marie, 1.751 à Saint-Louis organisé de 1790 à 1800, 1.441 à Richibouctou, 1.211 à Acadieville; dans le Westmoreland (isthme) 17.081, dont 5.387 à Shédiac, 5.455 à Moncton, 3.862 à Dorchester, 1.502 à Botsford (Petitoudiac est devenu Saint-Anselme du Ruisseau); dans le Gloucester, presque entièrement français, 27.733 dont 4.512 à Caraquet, centre d'ostréiculture et de constructions navales, 4.535 à Beresford, (l'ancien Petit Rocher), 3.669 à Saumarez, fondé en 1784, 4.361 à Shippigan, où les Acadiens, chassés en 1761 revinrent en 1785 au nombre de 3 familles, mais en 1790 plus nombreux: 3.193 à Bathurst (l'ancien Népisiguit de N. Denis,) 2.237 à Inkermann. Un recensement de la ville de Moncton en 1917 donne une moyenne de six personnes par famille et un nombre de naissances quatre fois plus grand que celui des décès; de ses 22.000 habitants, un tiers environ est Acadien. « Dès 1901 à 1911, la population acadienne dans les comtés de Gloucester, de Kent, de Restigouche et de Northumberland a augmenté au moins de 20 pour cent. Les 60.000 Acadiens sont donc devenus au moins 72.000. Kent et Gloucester sont presque exclusivement des comtés acadiens... D'après le recensement catholique du diocèse de Chatham fait en 1911, sur 83.504 catholiques, il y en avait 66.903 de langue française, c'est-à-dire acadiens. (En 1901, il y en avait 51.483). Pour le diocèse de Chatham, c'est donc une augmentation de près de 30 %, qui en fait le premier diocèse acadien. A ce compte, le nombre d'Acadiens dans le seul diocèse de Chatham serait bien près de 86.000 (et celui des catholiques de langue anglaise, à peu près de 17.000). C'est un beau développement de la race et de la langue française dans l'Acadie. Nous le devons principalement à la religion catholique. La religion se fortifie et se développe grâce au zèle de nos prêtres, et la langue française prend de plus en plus d'importance grâce aux journaux français, surtout à l'*Evangeline*. »

Bref, si aux 77.204 Acadiens des comtés du Golfe, on

ajoute les 18.180 du Madawaska et du Victoria qui tendent à se rejoindre par le Restigouche, on compte dans le Nouveau Brunswick 95.684 Acadiens. Enfin, si faible que l'on estime en dix ans l'accroissement de la population française dans le Nouveau Brunswick et les Madawaskas contigus du Maine et du Québec, on peut envisager en cette région un bloc acadien d'environ 130.000 habitants. Le Nouveau Brunswick est donc bien le noyau central de la Nouvelle Acadie; c'est là que toutes les parties flottantes de la population acadienne devraient s'agglomérer en une nation solidement homogène. « Les Acadiens, écrivait vers 1800 le révérend Andrew Brown, transmettent à leurs enfants l'idée qu'ils rentreront en possession de leurs terres et jouiront à nouveau de l'heureux temps où ils prospéraient sous un gouvernement patriarcal ». Cette idée qui s'est en partie réalisée ne se réalise-t-elle pas encore davantage de nos jours? ne va-t-elle pas se réaliser plus encore? Pourquoi la vieille « Acadie Française » d'avant le « grand dérangement » ne deviendrait-elle pas la nouvelle « Acadie Française » du « grand arrangement? ».

Sources et autres références :

Recensements officiels du Canada de 1871 et *de* 1921.
Arch. Canada. — Rapport 1895. — Nouv. Brunsw. (1764-1801) pp.1-67.
Canada français, II, 433-514.
Wm. F. Ganong. — *A Monograph of the historic Sites in New Brunswick*, Ottawa, 1899.
— *A Monograph. of the Origins of the Settlements in N. B.* Ottawa 1904.
— *Additions and Corrections to Monographs.*. Ottawa, 1906.
Mac Lennan. — *Louisbourg*, *pp.* 117-120.
Archd W. O. Raymond. — *First Gov. of N. Br.*, op. cit.
Desrosiers et Fournet. — *Race fr. en Am.* op. cit.
Abbé Casgrain. — *Pèlerinage au pays d'Evangéline*, op. cit.
J. Bouchette. — *Brit. Dom. in N. Am.*; op. cit.



ENVIRONS DE CHETICAMP
au Cap Breton.



MARGAREE, AU CAP BRETON

CHAPITRE XXX

DANS LE GOLFE DU SAINT-LAURENT

I. — Au cap Breton

Au temps du traité de Paris une requête française avait énergiquement réclamé pour la France les pêcheries du Cap Breton. On sait quel cas en firent les négociateurs anglais. Du moins, au cours des négociations, le gouvernement français défendit de son mieux les intérêts privés des évacués de l'Ile Royale; le 16 mai, Choiseul insista au nom du droit naturel; mais il se heurta à l'inexorable résistance et aux procédés pour le moins équivoques du gouvernement anglais.

« Lord Egremont, écrit à Choiseul notre agent le chevalier d'Eon (13 juin 1763), refuse d'autoriser par écrit les Acadiens à se rendre à l'Ile Royale pour y recueillir les restes de leurs biens et vendre leurs terres; il n'a nulle envie de donner de réponse par écrit dans toute la négociation; ce fut sa méthode favorite afin de se réserver la facilité de nier et de se dédire. [Ce procédé n'a-t-il pas été renouvelé de nos jours?] Il voudrait ou dégoûter les habitants du projet de retourner dans cette île ou, s'ils persistent, les y retenir : car il est fort embarrassé pour peupler ses conquêtes ».

Le gouverneur Wilmot, qui, le 26 novembre 1763, avait insisté sur l'importance des pêcheries du Cap Breton et de l'Ile Saint-Jean et sur l'urgente nécessité de les développer, reçut des Lords du Commerce l'ordre de lever le plan des deux îles, de faire un rapport sur leurs ressources et d'établir un projet de colonisation; mais on lui défendit à deux reprises d'accorder aucun monopole ni même aucune concession.

Le lieutenant-colonel Tulleskein, dont le régiment campait dans les ruines de Louisbourg, n'accorda donc que des licences temporaires de pêche sédentaire; des Acadiens de l'Ile Madame en reçurent alors. Le duc de Richmond, le 3 avril 1764, demanda pour lui et plusieurs autres lords la concession en fief de l'île entière; on la lui refusa le 23 mai; même sort advint au marchand John Gregg qui, en 1763, demanda 40.000 acres de terres entre la rivière de Miré et le Havre de l'Indienne, et aussi à Lord Falmouth qui, en cette même année, demanda, outre l'île Madame, 50.000 acres de terre. Le 17 mars 1764, un Français Gratien d'Arrigand demanda à rentrer en possession de sa concession de 1751 après prestation du serment d'allégeance; malgré avis favorable des Lords du Commerce, il fut évincé.

Plus encore que par les terres et pêcheries les convoitises anglaises étaient allumées par les magnifiques mines de charbon qu'avait, dès 1672, signalées Nicolas Denys : « il y a, disait-il, une montagne de très bon charbon à quatre lieues en amont de la Rivière des Espagnols ». Il se refusait, avons-nous vu, à leur exploitation gratuite. « Ces mines, dit un rapport anglais de 1765, ont une grande supériorité : le charbon y est à trois pieds du sol, et de la meilleure qualité; des montagnes de charbon, capables de subvenir pendant dix siècles à tous les besoins des colonies britanniques de l'Amérique du Nord. » Or, le charbon anglais y devenait rare et cher. Les Français n'avaient guère utilisé ce charbon que pour leur usage local; de même, les troupes anglaises qui l'extrayaient depuis 1761. Le 19 mars 1764 le général Howe et plusieurs autres officiers sollicitent entre Miré et le Labrador une concession d'environ 50.000 acres (en réalité 100.000) pour l'exploitation des houillères; mêmes demandes par un autre groupe financier pour l'extraction de la houille dans toute l'île pendant trente ans, avec promesse de fonder une ville où l'on amènera tous les cinq ans cent habitants. Nouveau projet en 1763. C'était alors la course au charbon comme de nos jours la course au pétrole. Le 30 septembre 1766 un rapport du sous-gouverneur Fran-

klin établit qu'à Cow Bay (ci-devant la Morienne) où l'on a déjà commencé les travaux on pourrait, pendant la saison (1er juin au 15 octobre), extraire assez de charbon à destination d'Halifax pour que les droits rapportassent par an 500 à 1.000 livres sterling destinées à l'entretien de la voirie en Nouvelle Ecosse. Le 13 avril 1767, trois marchands d'Halifax obtiennent le droit d'extraire à la Baie des Espagnols 3.000 « chaldrons » de charbon par an.

Si l'on en croit une requête des frères Robin en date de 1777, il n'y aurait plus eu dans toute l'île, en 1764, que douze familles acadiennes qu'ils employaient à la pêche du côté du détroit, à Jersey Island; nous croyons toutefois que là, comme partout ailleurs, de malheureuses familles, échappées aux razzias de Whitmore, de Hardy et de Wolfe, s'étaient réfugiées dans les maintes baies et anfractuosités d'un pays si accidenté et qu'elles y vivaient de pêche et de chasse en compagnie de leurs amis les Micmacs lesquels, au grand émoi des Anglais, fréquentaient toujours l'île. Ainsi le vieux Charles Morris, en son rapport de 1765, mentionne, outre 28 familles de pêcheurs exploitées à l'île Madame par leur patron jersiais, d'autres Acadiens qui à l'île de Justaucorps (à sept lieues au nord du détroit de Canseau) pêchaient pour le compte de marchands français de Saint-Pierre et Miquelon. Rameau estime qu'en 1765 le Cap Breton contenait 700 Acadiens et 300 Français; ces chiffres semblent exagérés, le second incompréhensible. En juillet 1766, le pasteur Kneeland se plaint que sur une population totale de 1.000 habitants (dont la moitié à Louisbourg) le cap Breton compte déjà 500 Acadiens; certains seraient venus de Saint-Pierre et Miquelon. A Louisbourg une garnison de 300 hommes, surtout employée à la surveillance et même à l'exploitation des mines du voisinage, resta jusqu'en août 1768, époque où les troubles de Nouvelle Angleterre la firent appeler à Halifax; près d'elle et des fonctionnaires, campés dans les ruines (des 142 maisons encore debout 66 étaient en mauvais état, 60 médiocres et 13 seulement en bon état) vivait, surtout à ses dépens, une population

interlope de trafiquants et de marchands de rhum, qui dès 1766 se plaignit d'exactions et réclama ses droits politiques; nous n'y relevons que la mention de « quelques familles françaises en deux maisons » et dans une autre un « Monsieur Dion, pilote ». Francklin décrit, du reste, la majorité de la population de l'île comme étant « la lie de garnisons anglaises et françaises, le rebut de la Nouvelle Ecosse et de Terre-Neuve ». Le Ministre n'en recommande pas moins de faire savoir aux habitants que « Sa Majesté veillera avec attention et tendresse aux améliorations apportées aux concessions temporaires. »

Tant de sollicitude s'explique par les menaces de révolte qui grondaient à Boston. Pour garder la récente conquête il fallait ménager les habitants, quels qu'ils fussent, et puis, ne manquait-on pas de bras pour l'extraction de la houille? Parmi les noms de ces prétendus protégés de Sa Majesté (26 septembre 1768), nous relevons ceux de Boniface Benoit au Brasdor, de Charles Fougier (Foucher?) de Pierre Fougier, de Charles Duga, de Louis Budro (Boudreau), de Joseph Gaudein, de John Peters (Jean Pitre?) au Petit Degras; en tout 47 Acadiens, tant hommes que femmes et enfants, « autorisés depuis 1763 à continuer la pêche ». En cette même année vinrent de Saint-Pierre et Miquelon aux Iles Madame nombre d'Acadiens qu'en chassait ou du moins qu'en laissait partir la politique malavisée de Choiseul; ils furent d'autant mieux accueillis que le nouveau gouverneur W. Campbell redoutait une désertion totale de l'île et, par suite, la négligence des mines de charbon. Pauvres mines de charbon, elles étaient si mal protégées, maintenant qu'il n'y avait plus de troupes dans l'île, que des contrebandiers venaient de tous côtés détacher de la falaise le précieux combustible pour aller le vendre à qui en voulait.

L'incurie était à son comble. Le gouvernement de la Nouvelle Ecosse dont relevait l'île l'abandonnait à son misérable sort : de 1764 à 1775 un certain Cottnam détint à lui seul jusqu'à huit fonctions publiques. Et toujours on refusait systématiquement des concessions définitives tant aux habitants

qui ne demandaient qu'à les exploiter qu'aux spéculateurs qui ne demandaient qu'à les revendre. Ainsi, en 1769, 42 officiers, marchands, hommes de loi, etc., sollicitent des concessions de 20.000 acres, en tout 800.000, près des deux tiers de la totalité de l'Ile.

Or, le recensement officiel de 1771 compte : au Cap Breton, 155 Acadiens en 28 familles (dont 63 à Saint-Pierre en 11 familles, 32 au Labrador en 7, 22 à Louisbourg en 4, et 38 à la Baie de Gabarrus en 6) et 284 en 57 familles aux îles Madame (dont 174 en 33 familles à Neirichak [Arichat], 73 à Deskousses en 15, et 37 au Petit Degras en 9]. On voit quelle importance l'île Madame prenait dès lors pour les Acadiens; c'était pour eux un refuge plus sûr et un meilleur centre de pêche. En octobre 1774, sur une population totale de 1.011 habitants, (y compris 230 Acadiens), ils sont 502 dont 405 à l'Ile Madame, (237 à Arichat et 168 au Petit Degras). Vers la même date, l'abbé Bourg parle de plus de 140 familles. La plupart n'étant pas munis de permis d'occuper, pas plus à l'île Madame que dans la baie de Saint-Pierre, le gouverneur recommande de les surveiller; ce qui ne présage rien de bon. Pendant la guerre de l'Indépendance, dit un vieillard à l'historien Rameau (*Col. féod., II, app.* 14) :

« La plupart furent obligés de quitter l'île; il n'y resta que six familles; le reste se sauva à Halifax et, de là, alla s'établir en partie à Chezencook (Chezetcook); puis, à la fin, ils revinrent ici. Les anciens habitants de Port Toulouse ont émigré les uns à Saint-Pierre, les autres à l'Ardoise. A Tracadie (N. Ec.), dès avant la guerre américaine il y avait quatre familles : Benoit, Faugère etc.; puis, après la guerre, il en vint d'autres. Tout ce monde-là, paraît s'être réfugié momentanément à Chezencook. Lui, Faugère, y reste trois ans; il a souvent vu des femmes traîner le bois que les hommes menaient à Halifax dans des barques ».

Par contre, vers 1775 ou 1776, quatorze familles de l'île Saint-Jean furent amenées par les Robin pour leur faire la pêche à Chetican (ancien Chedegan); en hiver elles ramenaient à Arichat leurs chaloupes et autre matériel de pêche; les fa-

milles Bois et Richard furent en 1782 les deux premières familles sédentaires d'Arichat; puis se fixèrent les Landry, les Aucoin, etc. chassés de l'île Saint-Jean; en 1799 les 26 à 30 familles établies reçurent leur premier prêtre français, l'abbé Champion; enfin les paroisses actuelles de Saint-Joseph du Moine et de Margrée s'ajoutèrent à la primitive paroisse de Chéticamp.

Le 16 décembre 1777, une compagnie anglaise, *The Acadia Company*, au capital de 20.000 livres, demande la concession de l'île Madame; mais s'y opposent, dès mars 1778, ces mêmes Robin, qui en 1774 avaient amené de Jersey à Canseau sur cinq goëlettes 20 familles acadiennes et qui, naturellement, s'enrichissent en les exploitant; en 1778 les exploités ne possédaient encore que quarante chaloupes.

Pendant la guerre de l'Indépendance on s'inquiéta de la présence de ces quelques Français près d'un passage aussi important que le détroit de Canseau. Vaine inquiétude: les survivants restèrent parfaitement paisibles, même lorsqu'en 1781 s'engagea près de la Baie des Espagnols un combat entre deux frégates françaises et une escadrille anglaise.

Enfin, en 1784, après vingt-six ans de vaine possession, l'Angleterre qui avait jusqu'alors pratiqué sa politique de *the dog in the manger*, s'avisa de tirer parti d'une colonie qu'elle avait tant réclamée comme indispensable à ses fins et dont les Français, malgré leurs erreurs, avaient toujours fait un bien meilleur usage qu'elle. Le 24 mai est nommé « lieutenant-gouverneur du Cap Breton » sous l'autorité du gouverneur de la Nouvelle Ecosse, le Bâlois Wallet Desbarres, qui est depuis trente ans au service de l'Angleterre à titre d'officier du génie spécialisé dans la levée des plans et l'arpentage. Il choisit dans la Baie des Espagnols le site de la nouvelle capitale et lance pour attirer les colons une ronflante proclamation promettant terres, instruments, outils, matériaux et surtout trois ans de vivres. A son appel répondent en 1784 d'abord 144 loyalistes (*the Associated Loyalists*) qui, après avoir failli mourir de faim à Louisbourg, se fixent à Sydney, à Saint

Pierre et autres lieux, puis 800 autres. Le présomptueux gouverneur annonce encore 3.997 immigrants qui pour leur bonheur ne vinrent pas: car, l'hiver suivant, nouvelle famine: d'où, révocation du trop zélé fonctionnaire (1787). Le commerce s'était développé pourtant, puisqu'en plus d'une forte contrebande la douane constatait 40.000 livres d'exportation dont la majeure partie en poisson, charbon et fourrure. Presque tout le poisson était pêché par nos Acadiens des Iles Madame et de la région qui en 1793 expédiaient à eux seuls 35.000 quintaux de morues et 500 barils de maquereaux.

Privés de concessions régulières et de tous droits, ces Acadiens avaient fini par menacer de s'en aller, de retourner peut-être à Saint-Pierre et Miquelon d'où la plupart venaient. Aussi 78 chefs de famille de l'île Madame avaient-ils, le 8 mars 1786, adressé une pétition au susdit gouverneur.

« Nous entretenons l'espoir de jouir entièrement des privilèges réservés aux sujets britanniques... Nous souhaitons jouir de cette tranquillité qui nous est chère, depuis les grandes infortunes et les nombreux malhèurs qui nous ont assaillis... Nous avons des raisons de croire que notre conduite lors des dernières dissenssions en Amérique nous méritera quelque attention à l'avenir... Nous prenons la liberté de faire remarquer que la pêche est notre seul moyen de subsistance ».

Desbarres fit de belles promesses (12 mars) et accorda, paraît-il, quelques terres. L'année suivante, les Acadiens du Cap Breton adressèrent, eux aussi, une semblable pétition, mais par l'intermédiaire du « juge en chef » : « ces gens désirent rester dans ladite île... pourvu qu'on leur fasse des concessions de terres; concessions qui leur ont été refusées jusqu'à présent; sinon, ils vont probablement s'en aller ailleurs avec leurs familles, et votre gouvernement perdra ainsi un nombre considérable de bons colons ». Le 23 octobre, le gouverneur se déclare « alarmé de la résolution qu'ont prise ces habitants industrieux de quitter l'île si on leur refuse encore des concessions à cause de leurs croyances religieuses ». D'où, pétition du Conseil de Sydney, demandes à Sa Majesté de dispenser ces

catholiques romains du serment contraire à la transsubstantiation. Les Anglais en étaient encore là, au Cap Breton, en l'an de grâce 1787. Nous espérons que les Acadiens finirent par obtenir à l'aube du dix-neuvième siècle quelques-unes des terres dont on avait sans compensation dépouillé leurs pères cinquante ans plus tôt.

Là comme partout, malgré vents et marées, la féconde race acadienne ne faisait que croître en nombre et en force. L'évêque anglican de la Nouvelle Ecosse, le Révérend Inglis, signale à Arichat le 20 mai 1789 cent familles acadiennes avec deux prêtres catholiques et le 8 juillet 1792 quatre cents Français. L'un de ces prêtres catholiques, le Père Jones en 1790 évalue à 130 le nombre des familles acadiennes du Cap Breton et de Tracadie. Aux inquiétudes que fait toujours naître dans l'esprit anglais cette incoercible natalité acadienne, s'ajouta la nouvelle menace des guerres de la Révolution française. Le 23 août 1790, le gouverneur du Cap Breton, Macormick, déclare que, d'après les rapports antérieurs et récents, son île serait le premier point attaqué par la France qui, voulant, dit-il, échanger contre le Cap Breton Saint-Pierre et Miquelon, a déjà, d'après son informateur, amené en ces îlots une frégate, un officier de génie, des canons et quarante nouveaux soldats : alarme exagérée et mensongère. En automne 1792 éclate une querelle entre les deux prêtres irlandais Jones et Phelan; les 111 chefs de famille d'Arichat pétitionnent contre ce dernier (1er novembre). « Un bon prêtre français à leur tête, dit Macormick (4 décembre), vaudrait mieux que deux régiments anglais pour soumettre les habitants de Narichat (Arichat) presque tous Acadiens, et les quelques sauvages ».

En 1793, grande panique : la libérale Angleterre a déclaré la guerre à la France révolutionnaire. Nul doute que la jeune République veut reprendre la vieille Ile Royale : or elle n'a pas d'autres forces voisines que 20 soldats et un sous-lieutenant. Vite on arme 423 miliciens, dont 173 Acadiens. La flotte française ne vient pas : Saint-Pierre et Miquelon sont occupés et évacués sans coup férir. Mais voilà qu'arrivent (presque



LA POINTE-AUX-ESQUIMAUX
au Labrador Laurentien.



CHETICAMP
au Cap Breton.

en même temps que quatre habitants des Iles de la Madeleine qui demandent l'admission de 250 des leurs) 115 réfugiés des îlots français, puis 11 sur des barques non pontées, en tout 360 qui répandent aux Iles Madame, au Petit Bras d'Or, et en d'autres lieux leurs idées subversives. On s'inquiète, on les surveille, on leur fait prêter serment. L'évêque catholique de Québec, dit le gouverneur Macormick (12 novembre 1793), pourrait assurer la paix et l'obéissance des Acadiens. On expédie donc en toute hâte le père capucin Jones « pour tenir dans l'ordre ces basses classes ». Il n'y eut finalement ni révolution ni invasion : l'expédition française de New-York avec ses 2.400 hommes ne vint pas plus en mars 1794 qu'en octobre 1793. L'on fut bien aise de garder au Cap Breton ces paisibles immigrants laborieux : car les gens de Sydney ne cessaient d'émigrer aux Etats-Unis.

Grâce à cet afflux de population acadienne et à sa forte natalité, le recensement de 1791 présente le tableau suivant qui ne manque pas d'intérêt :

	habitants	bovins	ovins	chev.	bat.
Région d'Arichat ...	1.520	1.647	1.988	83	192
Région de Sydney ...	801	1.083	576	58	18
Région de Louisbourg	192	201	113	13	7

Au début du dernier siècle les Acadiens constituaient donc l'élément le plus nombreux et le plus prospère de l'ancienne Ile Royale; une pacifique reconquête du sol ancestral allait-elle commencer? Que non; les Anglais veillaient. En Ecosse, au dix-huitième siècle, surtout après la révolte de 1745, ils avaient traité un peu comme des Acadiens les partisans des Stuarts, *les Highlanders* : occupation militaire, éviction des paysans, etc... Ils s'avisèrent maintenant de faire d'une pierre deux coups : expédier ces rebelles comme colons dans leurs nouvelles conquêtes et les opposer aux Français survivants. Le mouvement d'émigration avait commencé à l'Ile Saint-Jean dès 1769; il continua en Nouvelle Ecosse à Pictou en

1773 et à Antigonish en 1791 ; dès lors se produisirent quelques infiltrations vers Judique, Mabou, Margarie; mais la grande invasion du Cap Breton par les Celtes d'Ecosse se produisit surtout de 1802 à 1825, battant son plein en 1817 ; on estime le nombre de ces immigrants à 25.000. Subitement l'élément français, qui dans la seule paroisse s'était en juin 1815 élevé par sa seule natalité au chiffre de 2.000 âmes (1.100 à 1.200 communiants) se trouve ainsi submergé et l'élément écossais, d'autant mieux ancré au sol que sa majorité est paysanne. Désormais la population du Cap Breton est devenue foncièrement écossaise.

Vers 1800, on suivit le conseil donné en décembre 1792 par le gouverneur Macormick : on toléra au Cap Breton le premier missionnaire de langue française, l'abbé Champion, venu du diocèse d'Avranches. Lorsqu'en 1812 Mgr Plessis vint en tournée épiscopale, les habitants de Chéticamp le supplièrent à genoux de leur envoyer un prêtre français qui résidât parmi eux. Le premier ayant disparu dans un naufrage, ce ne fut qu'en 1826 que vint de Québec l'abbé Julien Courteau; ses lettres disent l'extrême pauvreté de ses ouailles et les difficultés de sa mission : il devait toutes les semaines faire à cheval trente à quarante lieues pour en visiter les divers groupes « environ 160 familles ». Le 1 septembre 1829, le Cap Breton ayant été rattaché à l'évêché d'Halifax, l'abbé Courteau resta jusqu'en 1841 « sur le bout de son île » par dévouement pour ses pauvres paroissiens qui autrement eussent été « privés des secours de la religion ». Puis il passa à l'Ardoise où il desservit deux paroisses jusqu'en 1869.

Les Acadiens n'en continuèrent pas moins, mais lentement, de croître et de prospérer. En 1861, ils étaient 8.200. « La population acadienne a grandement amélioré sa condition sociale depuis le rattachement à la Nouvelle Ecosse en 1820, dit Richard Brown en 1869. De pauvres pêcheurs qu'ils étaient, ils sont devenus caboteurs et même navigateurs; quelques-uns de leurs navires ont un tonnage considérable. A l'Ile Madame et dans ces parages ils possèdent 161 navires d'un tonnage de

16.031 tonnes. L'Acadien construit et grée son propre bateau, il le monte avec ses enfants et ses proches. Laborieux et économes, les Acadiens transportent une forte proportion de charbon de Sydney et de Pictou à Halifax et aux Etats-Unis. Il en est toutefois qui restent pêcheurs comme leurs Ancêtres. Presque tous possèdent de petites fermes aux Iles Madame, à l'Ardoise et dans la passe de Lennox ». Ainsi Arichat devint le centre commercial dans l'Est de la Nouvelle Ecosse et du Cap Breton : son large port pouvait à peine contenir les nombreux voiliers qui, après avoir sillonné toutes les mers du monde, venaient en automne s'y mettre à l'abri des intempéries de l'hiver.

Par malheur, vers cette époque, deux événements vinrent faire le plus grand tort à la capitale acadienne du Cap Breton : le percement de l'isthme de Saint-Pierre (entre le Bras d'Or et le détroit de Canseau) et surtout l'utilisation de la vapeur. Faute d'initiative et de capitaux, tout le commerce maritime de la région échappa subitement à ces hardis navigateurs pour se porter à Sydney et à Halifax. Afin de se créer de nouveaux moyens d'existence, nombre d'Acadiens d'Arichat se fixèrent dans les ports des Etats-Unis qu'ils fréquentaient : il ne resta plus au pays que des pêcheurs. L'île Madame n'en resta pas moins la principale station de pêche entre Halifax et Saint-Jean de Terre-Neuve. La plupart de ces pêcheurs sont, à vrai dire, comme dans le Nouveau Brunswick, exploités par des compagnies anglaises et surtout jersiaises. Et pourtant, sans beaucoup leur profiter à eux-mêmes, leur dur et périlleux labeur contribue plus encore que l'extraction du charbon à l'enrichissement de la colonie : en 1816, sur une exportation de 38.783 livres sterling, 38.000 consistaient en produits de la pêche. Les proportions n'ont guère dû changer.

Là encore, pour remédier au caractère aléatoire de la pêche, le clergé acadien s'avisa de tourner les pêcheurs vers la culture de la terre qui, d'ordinaire, leur agrée peu. Il y réussit. « Maintenant, dit un de nos correspondants du Comté de Richmond, nos collines et nos vallons se revêtent d'une parure plus riante.

Chaque pêcheur aime à cultiver sur son lopin de terre ses propres légumes qui ajoutent à ses économies et à son bien-être ». « Tandis que les hommes vont pêcher en mer ou faire du cabotage, dit J. S. Bourinot, les femmes par leur activité veillent à cette culture comme au ménage : elles plantent, sèment, récoltent, s'occupent du bétail, tondent les moutons et tissent. Bien des familles ne portent que des vêtements dus à l'industrie de leurs mains ». Au milieu de ces campagnes verdissantes, les maisons blanchies à la chaux prennent un air de gaieté et de confort.

D'après Rameau de Saint-Père, la population française du Cap Breton qui était de 6.000 en 1827, s'élevait à 9.500 en 1838. Le recensement de 1861 donne 8.199 Acadiens; celui de 1881, 12.426; celui de 1891, 14.000. En 1871, le comté de Richmond comptait 6.965 Acadiens, ainsi répartis : 1.732 au Petit Degras, 1.458 à Petit Arichat, 565 à Arichat, 1.163 à Descousses, 1.147 à l'Ardoise, 569 à la Rivière aux Bourgeois, 207 à la Rivière aux Habitants et 123 à Saint-Pierre; les 2.682 Acadiens de Comté d'Inverness étaient répartis entre Chéticamp (1.647), Margaree (793) et Young Bridge (216). En 1894, le seul comté de Richmond comptait cinq paroisses acadiennes : Arichat, Arichat Ouest, Petit Degras, la Rivière aux Bourgeois, Descousses, soit 8.000 habitants. Le recensement de 1911 montre, outre 2.804 Acadiens dispersés dans le comté du Cap Breton Sud (Petit Bras d'Or, French Vale, etc.), deux groupes distincts d'Acadiens : ceux du comté de Richmond, surtout pêcheurs; ceux du comté d'Inverness, mi-cultivateurs, mi-pêcheurs. Ces deux groupes sont séparés par cinquante milles de terre et de mer. Le premier compte 6.999 Acadiens, dont 1.834 à Arichat et 1.003 à Rochedale; il possède une sixième paroisse : l'Ardoise; si l'on songe que la population totale de ce comté est de 13.000 habitants, on voit que les Acadiens y constituent la majorité. Les mânes du vieux Denys, qui fut le premier colon français et même européen de la région, ne peuvent que s'en réjouir. — Le groupe d'Inverness compte 4.952 Acadiens, dont 2.434 à

Chéticamp, 1.066 à Saint-Joseph du Moine, près de 1.000 à Margrée; là encore, exploitation des compagnies jersiaises. Chéticamp, dont la population égale celle des deux autres centres acadiens, possède en un beau site sauvage au bord de la mer l'une des plus belles églises gothiques en pierre du Canada. A l'écart du reste du monde, ce groupe acadien a merveilleusement conservé sa foi et sa langue; seuls les gens de Margrée sont menacés par l'anglicisation des Ecossais catholiques qui les entourent et se mêlent à eux. D'après un de nos correspondants, la population acadienne du Cap Breton s'élèverait actuellement à 15.000 âmes. Au point de vue ecclésiastique, Arichat, naguère si peuplé et si prospère, Arichat qu'en 1812 et 1815 vint visiter Mgr Plessis, fut le siège épiscopal de 1844 à 1886. Ce siège est maintenant transféré en plein pays écossais à Antigonish, Nouvelle Ecosse. Avec les 10.000 Acadiens du comté de ce nom, la population acadienne constitue un ensemble de 25.000 âmes, sur les 100.000 catholiques du diocèse.

Le nom de Louisbourg ne s'applique plus qu'à un petit port de population surtout anglaise qui, situé à l'autre extrémité de la rade, n'est guère fréquenté par les navires que lorsqu'en hiver Sydney est bloqué par les glaces. Les Français n'avaient donc pas si mal choisi leur site. La gare-terminus de ce Louisbourg est ornée de deux vieux canons provenant de l'antique forteresse française. Notre Louisbourg n'est plus apparemment que ruines informes, bien que sous ces ruines les fouilles découvrent encore fondations et souterrains intacts. Toutes les belles pierres blanches, toutes les briques apportées de France ont été depuis longtemps emportées à Halifax, à Sydney et bien ailleurs; c'était une carrière inépuisable. Le dernier lot d'environ 10.000 briques fut adjugé en 1901 à raison de 9 dollars le mille. Les multiples débris sont maintenant la proie des touristes américains qui chaque année viennent, au piedde la colonne, « *to our heroes dead* », admirer comment en 1745 une armée de 4.000 miliciens néo-anglais renforcée d'une

flotte britannique, a pu venir à bout d'une garnison française de 1.500 hommes, dont 900 miliciens, tous mal armés, mal ravitaillés, livrés à leur inévitable sort.

En un agréable article de la Revue Canadienne (février 1915) une Franco-Américaine Mlle Corinne Rocheleau signale aux Fourches de Margarée le particularisme des Acadiens, leur caractère réservé, les vêtements noirs des femmes âgées, leurs châles, en guise de coiffure, enveloppant leur tête.

Un correspondant du comté de Richmond, des mieux placés pour être bien renseigné, nous... donne les informations suivantes dont on appréciera tout l'intérêt (6 juin et 10 août 1922)

« Les conditions des Acadiens du Cap Breton ne sont pas aussi bonnes que celles des autres Acadiens des Provinces Maritimes, lesquels, par suite, se trouvent plus avancés que nous. Ici l'on vit moins bien parce que la lutte est plus âpre. La plupart des Cap-Bretonais sont pêcheurs; or, la pêche en tout pays rend la vie incertaine, instable, maigre. En outre, nous sommes loin des grands marchés : pour vendre nos produits, il nous faudrait une organisation, des capitaux. Nos pêcheurs sont donc à la merci de Compagnies qui, autrefois surtout, ne donnaient que des prix dérisoires. Mais on se réveille : on parle de coopération; on veut adopter les appareils les plus modernes. Déjà, sur terre comme sur mer, tout se fait à la machine. Le jour n'est donc pas loin, je l'espère, où nos gens pourront être maîtres là où ils étaient jadis esclaves. Dans nos habitations propres et confortables, bien que sans prétention, on trouve souvent désormais la « fournaise » et la lumière électrique.

De manières simples et démocratiques, nos gens n'en ont pas moins une foi profonde : aucune peuple sur terre n'est plus attaché à sa religion, ne la pratique avec plus de zèle. Il n'y a plus guère d'illettrés : à part quelques vieux, tout le monde sait lire, écrire et compter. Les écoles publiquessont, du reste, à la portée de tous. Chez les Acadiens on tâche d'y nommer des instituteurs ou institutrices qui sachent le français, si bien que les enfants apprennent leur langue en même temps que l'anglais. Grâce à quelques bons patriotes, prêtres et laïques, qui ont adressé au gouvernement des représentations, le Conseil de l'Instruction Publique facilite l'étude du français dans les écoles. Cette étude n'est, à vrai dire, qu'élémentaire; mais, telle quelle, elle permet à

notre population de conserver sa langue et ses traits de caractère, ce à quoi elle tient beaucoup.

La préservation de la langue est d'autant plus difficile que nous sommes entourés d'un élément souvent intolérant à notre égard. Les Acadiens ont toujours eu à lutter contre une campagne d'anglicisation qui vient de haut et de loin; à part quelques pertes par ci et par là, ils ont toujours résisté grâce à leur clergé. C'est le clergé français qui a préservé la langue et la nationalité françaises. Bien que la pureté de notre langue soit parfois entachée d'anglicismes, elle n'en reste pas moins en son ensemble le bon vieux français de nos pères. Grâce aux enseignements de l'école, les jeunes peuvent recourir aux bonnes tournures grammaticales. L'instruction supérieure est encore rare parmi nous; mais elle se répandra davantage, à mesure que s'améliorera la situation matérielle : car on la recherche. Malgré nos difficultés nous comptons déjà des prêtres, des médecins, des avocats... sortis de nos humbles villages ».

Parmi eux s'est surtout distingué Mgr Chiasson qui, originaire de Saint-Joseph du Moine, élève, puis professeur, puis supérieur du Collège Sainte-Anne, vicaire apostolique des Iles du Saint-Laurent, est maintenant à Chatham, N. B., le second évêque acadien.

Un autre extrait de notre correspondant montre en même temps que le rôle funeste d'un clergé allogène qui est hostile ou, à tout le moins, indifférent, l'heureuse influence qu'exerce et pourrait encore davantage exercer un clergé français auquel on accorderait plus de liberté d'action :

Un curé de langue anglaise ne veille pas à ce que les Acadiens aient des instituteurs ou institutrices bilingues pour que les enfants puissent un peu apprendre leur langue paternelle; il ne fait aucun effort pour que les nôtres fassent partie de sociétés nationales; il ne montre pas la nécessité de parler le français en famille; il ne fait jamais au français l'honneur de l'employer du haut de la chaire ni dans l'enseignement du catéchisme ni dans les relations personnelles avec ses ouailles. C'est là pourtant chose urgente si l'on veut conserver le français en ce pays anglais, en attendant que l'éducation se développe, que des classes dirigeantes soient constituées selon le génie de notre race ».

Un autre correspondant du Cap Breton, non moins autorisé, se montre malheureusement plus pessimiste (30 août 1922) :

« Sous le rapport de l'éducation, comme sous tous les autres, les Acadiens du Cap Breton ont besoin de la plus grande aide morale et matérielle; car les moyens leur manquent d'ordinaire pour faire instruire leurs enfants, toute leur activité se trouvant absorbée par la seule acquisition du pain quotidien. N'ayant pas de collège français au milieu d'eux, ils ne sentent pas en général le besoin de s'instruire. Jusqu'à ces dernières années, les Acadiens du Cap Breton n'avaient pas même de prêtres en nombre suffisant pour desservir toutes leurs paroisses. Il y a une trentaine d'années toutes les paroisses acadiennes du sud du Cap Breton (Comté de Richmond) étaient aux mains de prêtres de langue anglaise, et ces prêtres, ne sachant pas toujours la langue française lui étaient pour la plupart hostiles. Quant à trouver des prêtres capables de parler le français, c'était la moindre préoccupation des autorités ecclésiastiques; le français ne s'enseignait même pas dans le collège diocésain où ces prêtres se préparaient au ministère. [En 1861, l'abbé Giroir, curé d'Arichat, voulut confier aux Frères de la Doctrine chrétienne la création d'un collège français aux Iles Madame; l'intolérance irlandaise s'y opposa]. Les angoisses des pauvres Acadiens, obligés d'entendre en chaire et au confessionnal une langue qu'ils ne comprenaient qu'à moitié, peuvent mieux s'imaginer que se décrire. Dans ce temps-là, on pouvait prétexter le manque de prêtres de langue française : car alors le clergé acadien français était peu nombreux Mais aujourd'hui ce prétexte ne peut plus être invoqué; par suite d'un mouvement qui date de notre convention générale à Arichat en 1890, nous avons, Dieu merci, assez de prêtres acadiens pour suffire à toutes nos paroisses de langue française. N'empêche que trois de nos paroisses acadiennes du diocèse d'Antigonish continuent d'être desservies par des prêtres de langue anglaise, tandis que nos prêtres acadiens sont employés à la desserte de paroisses anglaises. La prédication, l'instruction des enfants tout se fait en anglais. Pour hâter l'anglicisation des Acadiens, certains de ces prêtres de langue anglaise favorisent même les mariages mixtes entre les deux races. Seuls de bons prêtres écossais blâment de pareils procédés. En dépit de l'aversion de nos Acadiens à blâmer leurs pasteurs, un si long gémissement s'élève contre cet état de choses qu'il doit parvenir aux oreilles de l'autorité ecclésiastique.



VUE D'ARICHAT
Ile Madame.



VUE D'ARICHAT
Ile Madame.

Le prêtre et le lévite ont passé outre à ce cri de détresse : quand donc arrivera le Bon Samaritain qui pansera les blessures du peuple acadien et prendra soin de lui ?

Puisqu'il s'agit maintenant d'établir les responsabilités, il devient urgent de mentionner une communauté religieuse d'Halifax. Mal guidées ou mal intentionnées, ces sœurs, malgré mainte et mainte réclamations, s'emploient à l'œuvre d'anglicisation des Acadiens dans leurs couvents de notre diocèse. Refoulant dans le fond de l'âme candide de nos enfants le désir d'exhaler leur piété dans leur langue française, elles s'obstinent à faire apprendre les prières et le catéchisme dans la langue anglaise, et cela parfois même contre l'avis du curé anglais de la paroisse. A un prêtre acadien qui reprenait une mère acadienne parce qu'elle commettait cet attentat contre sa nationalité, cette bonne mère française, se faisant bien l'écho de la conscience acadienne, répondit : « Que voulez-vous que nous fassions avec un prêtre et des religieuses de langue anglaise ? » L'œuvre d'anglicisation de cette congrégation religieuse atteint jusqu'à ses membres français : elle fait perdre la langue française même aux jeunes Acadiennes qu'elle réussit à attirer chez elle; ces jeunes filles semblent perdre, en même temps que l'usage, l'amour de leur langue maternelle, dès qu'elles franchissent le seuil du noviciat d'Halifax. Des plaintes ont été portées à la Mère Générale de ces religieuses, mais sans aucun succès. L'ordre donné semble venu de plus haut. Si, au moins, le recours à l'autorité suprême de l'Eglise était possible, la situation ne serait pas encore désespérée; malheureusement il n'en est plus ainsi, depuis que le Saint-Siège a enlevé à ses délégués la juridiction sur la question du langage. C'est nous livrer, nous autres Acadiens, pieds et poings liés aux ennemis de notre langue !

[Ce n'est pas là, lisons-nous ailleurs, une simple question de sentiment et de race; c'est une question de foi. Comment nos enfants ne perdraient-ils pas cette foi catholique quand on leur enseigne leurs prières en une langue qu'ils ne comprennent pas ? Aussi, plus nous serons français, moins il y aura pour nous un danger de perdre notre catholicisme : car, en somme, la langue anglaise est avant tout la langue du protestantisme. Or, les évêques irlandais et anglais, même écossais, en leur hostilité pour la langue française, en arrivent à décourager les vocations sacerdotales parmi la jeunesse acadienne. Bien plus, on nous refuse la traduction française des mandements épiscopaux; on refuse d'insérer dans les décrets du synode que la prédication doit se faire dans la langue maternelle ou populaire].

Au point de vue de l'instruction proprement dite, les Acadiens du Cap Breton sont fort lésés. Comme les autres Acadiens de la province, ils subissent le régime des Ecoles Publiques, d'un système où la langue française n'est que tolérée, non approuvée. Les Acadiens ne formant que la dixième partie de la population de la province et toutes les autres faisant usage de la langue anglaise, il est évident que cet état de choses n'est pas facile à changer. [La législation, dit J.S. Bourinot, n'a pas tenu compte de l'existence des Acadiens]. La langue française est bien l'une des deux langues officielles du Canada; mais toute l'administration du pouvoir provincial se fait au moyen de la langue anglaise; le pouvoir fédéral ou central n'y peut guère remédier; la langue française n'est donc officielle que dans le gouvernement général. [Dans les écoles publiques, dit J. S. Bourinot, les petits Acadiens ne peuvent acquérir leur savoir que par l'intermédiaire de l'anglais qu'ils comprennent mal]. De plus les diplômes officiels d'enseignement sont l'objet suprême de l'ambition pour toute cette gent écolière; or, en sa course fiévreuse vers ces diplômes, notre jeunesse acadienne oublie ses devoirs envers la langue française qui s'en trouve négligée. Ce n'est donc qu'à force de zèle et de récompenses qu'on parvient à la faire quelque peu enseigner .

Dans toute l'Ile du Cap Breton, nous n'avons que deux couvents tenus par des religieuses de langue française; même en ces couvents comme ailleurs sévit la loi des écoles publiques — nos paroisses sont trop pauvres pour maintenir un couvent autrement — et,là comme ailleurs,la valeur des institutrices se mesure au succès de leurs élèves dans les examens officiels.On comprend que dans de telles conditions la langue française court de grands dangers. Cependant, d'une manière générale,elle se parle encore parmi nous, au Cap Breton, aussi bien que dans les autres Provinces Maritimes, et l'on trouve encore bon nombre d'enfants qui écrivent assez bien le français. Le clergé acadien s'emploie de son mieux à la préservation de la langue française et son exemple est suivi par quelques laïques intelligents. On organise des célébrations de la fête nationale acadienne tous les ans le 15 août; la conservation de la langue maternelle fait le sujet de maintes allocutions.

Un appel à nos frères aînés les Canadiens français en faveur de la jeunesse acadienne a été fait en 1921; la généreuse réponse des Collèges Canadiens mérite une mention spéciale. On leur a demandé une place à titre gratuit dans chacun de leurs collèges, et déjà quinze collèges ont répondu favorablement. Cet automne

déjà une douzaine de jeunes Acadiens vont prendre le chemin de la Province de Québec pour y puiser avec une éducation chrétienne et française l'amour de la langue et de la race française. Des bourses canadiennes sont administrées par la « Société Historique du Cap Breton » dont le siège est à Arichat et sont destinées à venir en aide aux Acadiens du Cap Breton surtout, car chez ceux-ci les besoins sont plus pressants qu'ailleurs.

Il convient de mentionner aussi la bourse universitaire accordée aux Acadiens par notre ancienne mère-patrie la France [Il n'y a pas de raison, évidemment, pour que cette bourse ne soit parfois attribuée à de jeunes Cap-bretonais méritants ; il serait même à désirer qu'une bourse spéciale leur fût réservée]. Inutile d'ajouter que les Acadiens sont profondément touchés de toutes ces marques d'attachement, que le peuple acadien se sent plus assuré dans sa marche vers ses destinées providentielles lorsqu'il se sent soutenu d'une main par les Canadiens français et de l'autre par les Français de France ! »

Alors que notre livre était déjà sous presse, nous avons reçu tout un dossier de renseignements concernant les mineurs acadiens du Cap Breton : ce dossier montre trop bien un aspect peu connu de la vie acadienne pour que nous n'en donnions pas ici un bref résumé. Vers 1900, des Acadiens vinrent des différents comtés de l'Ile, surtout du Richmond et d'Inverness, pour « s'habituer » aux mines de charbon de la région de Sydney. Ils y furent fort mal accueillis par les *beati possidentes* anglais et écossais : on les insultait quand ils parlaient leur langue, on les attaquait de jour dans les rues et surtout de nuit dans les misérables « cabanes » où ils se barricadaient ; on leur rendait même difficile leur ravitaillement. Un prêtre écossais, le révérend Père Ronald Mac Donald les prit en pitié, organisa leur défense et mérita une touchante reconnaissance qui dure encore. En 1903, les 200 Acadiens de la Baie-aux-Glaces fondent la succursale G. M. Le Blanc de l'Assomption, avec deux Doucet, père et fils, pour président et secrétaire ; elle compta 15 membres, puis 200, que préside à l'heure actuelle M. Adelard Chiasson. Le recensement de 1921 compte à la Baie-aux-Glaces 281 Acadiens, presque tous mineurs. Bien que l'enseignement du français n'ait pu être organisé, ce petit groupement a su envoyer deux jeunes gens étudier l'un la médecine à l'université Dalhousie d'Halifax, l'autre les lettres au Collège Saint-François Xavier d'Antigonish.

Aux Mines de la Réserve, près de Lingan, s'est constitué un

autre groupement de 150 Acadiens; sur l'initiative du Père Mac Donald, il a créé une nouvelle succursale de l'Assomption que préside un actif Acadien. — M. Dine J. Aucoin, de Chéticamp (1873), après quelques années d'école, était à dix-sept ans passé aux « États » où il resta dix années, travaillant dans les chantiers et dans les fermes; revenu au pays natal où il prend femme, il se fixe en 1902 aux Mines de la Réserve; en 1908 il est délégué à la convention de l'Assomption a Memramcouk; il en revient, convaincu qu'il n'y a de salut pour la cause acadienne que par l'enseignement du français dans les écoles. Dès lors, il se dévoue à cette œuvre nationale. Une violente opposition l'ayant fait échouer en 1908, il va en 1913 se fixer à New Waterford où l'ouverture de quatre mines attire 2.000 ouvriers : à l'heure actuelle ce nouveau centre minier compte 200 familles acadiennes faisant nombre de huit à neuf cents membres. Deux paroisses indépendantes se constituent: Sainte-Agnès et le Mont Carmel ; une succursale de l'Assomption, Saint-Grégoire, s'organise; M. Aucoin la préside. Tous les efforts pour obtenir l'enseignement du français échouent malgré de belles promesses anglaises qui, en fait, ne sont jamais tenues. Alors on comprend la nécessité de former un parti politique; succès immédiat : le 4 février 1918, les trois candidats acadiens entrent au Conseil municipal et M. Aucoin est nommé membre du comité des écoles. Dès la première séance, il pose la question, entre en lutte, obtient gain de cause : la première classe de français dans une école primaire date de 1909; actuellement, cette classe compte 75 élèves. La première institutrice en fut Mlle Luce Aucoin, la dernière est Mlle Marie Gaudet. Réélu en 1921, M. Aucoin fut délégué, avec son collègue de l'Assomption M. Hyacinthe Chiasson, pour plaider à Halifax la cause de l'enseignement français dans les écoles du Cap Breton. Par cet enseignement se purifie le français, qu'on n'a du reste jamais cessé de parler en famille; on lit des journaux français, tels que la *Presse* de Montréal et l'*Evangeline* de Moncton; mais on manque de livres français, de conférenciers français. Pour y suppléer, les Acadiennes sont venues à l'aide : Mmes Marguerite Bourque, Paul Aucoin et Marie Bourque ont constitué en 1913 une Succursale féminine de l'Assomption, Sainte-Philomène, qui compte maintenant 75 membres, présidés depuis 1918 par Mme Marie Larade. Un de ses membres, Mme Arsène Chiasson, a créé un Cercle dramatique dont les 35 sociétaires donnent à ce petit monde français des représentations de pièces françaises. « Les Acadiennes, nous écrit-on, sont toujours prêtes à aider les hommes dans toutes les affaires paroissiales, nationales et personnelles ».



MINEURS ASSOMPTIONNISTES de New Waterford, Cap Breton.

Il y a quelques années, les conditions sociales des mineurs de la Nouvelle Ecosse et du Nouveau Brunswick étaient déplorables; les Acadiens ont constitué un groupe indépendant dans lequel se distingue un ancien président de la Succursale Saint-Grégoire, M. Patrice G. Muise (autre forme de Mius); délégué général de l'Assomption pour le Cap Breton, il est également Président du Comité exécutif du Parti ouvrier et joue ainsi un rôle considérable tant au point de vue acadien qu'au point de vue corporatif. Ainsi, à force de lutter, les mineurs acadiens de Sydney ont conquis leur place au premier rang, dans une société ouvrière qui les opprimait naguère. Organisés en sociétés d'étude et de bienfaisance, ils se réunissent chaque soir dans une salle construite de leurs deniers; ils y étudient toutes les questions qui concernent leurs intérêts ethniques et politiques, la défense de leur langue et de leur mentalité, la préservation de leurs traditions nationales et religieuses. Pareil mouvement si spontané, si plein de promesses, si émouvant, ne mérite-t-il pas d'être signalé, admiré et encouragé? Un rapport de ces braves Français se termine par ces mots auxquels nous nous associons de tout cœur : « Vive l'Acadie ! »

II. — A l'Ile Saint-Jean

L'Ile Saint-Jean, baptisée par les Anglais, Ile du Prince Edouard, fut en 1763, rattachée à la Nouvelle Ecosse pour en être détachée en juin 1769 et pourvue l'année suivante d'un gouverneur spécial. Avant la prise de Louisbourg (30 octobre 1757), l'évêque de Québec en estimait la population à 6.000 habitants; après la prise de Louisbourg, Boscawen et ses acolytes se vantaient de l'avoir nettoyée de toute sa vermine acadienne. Pendant des années il y eut, toutefois, dans le Golfe du Saint-Laurent, un perpétuel va-et-vient de malheureux déracinés qui furtivement passaient du continent dans l'île et vice-versa, selon que les conditions d'existence étaient moins précaires sur l'une ou sur l'autre rive du détroit.

Une petite garnison anglaise résidait au fort Amherst de Saint-Pierre, « pauvre redoute palissadée dont les bara-

quements suffisaient à peine à la loger; car les maisons voisines ont été démolies pour la bâtir ». En octobre 1764 arrive le capitaine Samuel Holland avec mission d'arpenter l'île. Lui aussi est obligé de s'improviser une habitation. « Il n'y a que très peu de maisons propres à quoi que ce soit, dit-il; elles ne sont nullement habitables, si ce n'est une ou deux que les officiers entretiennent à Saint-Pierre et celle que j'ai construite ». On voit combien avait été parfaite l'œuvre de destruction d'Amherst et de Boscawen. La terre elle-même retournait en friche. « Une grande partie des terres qui avaient été défrichées est tellement envahie de buissons et d'arbustes qu'il sera extrêmement difficile de la préparer aux labours ». Et pourtant, de misérables Acadiens vivaient encore blottis là « Il y a une trentaine de familles acadiennes; on les traite en prisonniers, sur le même pied que ceux d'Halifax. [On se rappelle le sort de ces manœuvres et de ces parias]. Leur pauvreté est extrême; la quantité de leur bétail insignifiante... Pour se protéger des rigueurs du temps, ils habitent de petites cabanes dans les bois, qui leur donnent ainsi du combustible. Ils y vivent du poisson qu'ils sèchent en été et du gibier qu'ils tuent : lièvres et perdrix, lynx, loutres, martes, rats musqués, ne refusant rien, tant la faim les presse. «Là même, l'âpreté anglaise ne laissa pas en paix ces pauvres meurt-de-faim. En 1765, le gouverneur du Canada Haldimand demande au gouverneur de la Nouvelle Ecosse, Wilmot, de lui céder ces indésirables pour le défrichement de quelques terres perdues du Canada, celui-ci s'empressa d'acquiescer. Le 2 décembre, il écrivit au capitaine Williams, du fort Amherst, « je consens très volontiers à si bonne proposition, vu que sous sa surveillance il y a lieu d'espérer qu'ils seront bientôt contraints à leurs devoirs d'allégeance ». Pour mieux accélérer cette ultime évacuation, il recommanda même de leur donner armes, bétail et chaloupes. L'île devint-elle donc un désert?

Comme, même désertée et dénudée, cette terre était bonne, (« l'herbe est très bonne, partout où l'on a défriché », dit Holland) les amateurs ne manquèrent pas plus que d'ordinaire.

Dès mai 1763, l'insatiable Mac Nutt et d'autres agioteurs avaient demandé des concessions dans l'île Saint-Jean; mais on avait répondu à Mac Nutt qu'elle était trop importante au point de vue de la pêche pour qu'on pût lui en attribuer de vastes portions. Or, en décembre de cette même année, le premier lord de l'Amirauté Lord Egmont réclama, à titre de fief perpétuel, la concession de l'île tout entière érigée en comté et divisée en cinquante baronnies, (soit deux millions d'acres, estimait-il), sous promesse de fournir 1.200 hommes, grands ou petits propriétaires, et de remplir d'autres conditions plus ou moins renouvelées des temps féodaux : nombre de pétitionnaires, surtout officiers de terre et de mer (28 février 1764), s'associèrent à cette demande d'exploitation et insistèrent énergiquement. Grand projet analogue de l'amiral Knowles. Après refus catégorique des Lords of Trade (23 mars), le Conseil d'Halifax propose une autre combinaison : le capitaine Holland a divisé le territoire en 67 lots de 20.000 acres qu'on offre à raison de deux à six shillings les 100 acres; aussitôt, des spéculateurs en demandent quatre cantons; on leur en donne un (mars 1765); d'autres, dont un amiral, redemandent l'île entière (13 avril 1767); on offre à Lord Egmont tout un canton de 100.000 acres; dépité, il le refuse (5-11 juin). Les demandes de concessions n'en affluent pas moins en mai 1767; on les adjuge au sort (juin et juillet) par lots de 10.000 à 20.000 acres à toutes sortes de spéculateurs, dont nombre de fonctionnaires (deux gouverneurs de Québec, Murray et Carleton), d'officiers et de marchands. La Cour de Saint-James approuve (26 août). Au nombre des premiers bénéficiaires se trouve le maquignon des Mines, Moïse de les Derniers. Toute l'île fut ainsi en quelques jours adjugée à des concessionnaires qui pour la plupart n'habitèrent pas, mais spéculèrent.

Toutefois, on s'occupe assez sérieusement d'organiser tout ce territoire dévasté depuis dix ans. En février, les Lords du Commerce expédient leur projet. En mai le Gouverneur Francklin nomme le juge Isaac Deschamps surintendant, l'iné-

vitable Morris arpenteur et maints autres fonctionnaires : magistrat, pasteur, gardien de prison, etc... Dès l'été, Morris envoie les plans de la capitale Charlottetown à établir sur le site de notre ancien Port-La-Joye, de Georgetown aux Trois Rivières et de Princetown à Malpec : nos ingénieurs et nos colons ne choisissaient donc pas si mal leurs sites. Mais en septembre le pauvre Francklin est blâmé pour excès de zèle et menacé d'endosser tous les excédents de dépenses. Son successeur rappelle les fonctionnaires et arrête les frais. Pour se tirer d'affaire, le gouvernement métropolitain, sur la demande des propriétaires, accepte que l'île se constitue en province séparée et ait pour gouverneur le capitaine Walter Patterson (1770). On octroye même le gouvernement constitutionnel à cette colonie rudimentaire qui ne pouvait pas même payer ses quelques fonctionnaires. La cause de tant de libéralisme est que la guerre avec les colonies américaines menaçait l'île sans défense.

Pendant ce temps, que devenaient les anciens possesseurs du sol dont on se partageait ainsi les dépouilles sans leur en accorder les moindres bribes? Timidement ils sortirent de leurs misérables cachettes, et l'on s'empressa de faire le dénombrement du pauvre troupeau (21 juillet 1768) : 71 à Saint-Pierre, 25 à Rustico, 57 à Tracadie, 5 à la Baie de Fortune, 45 à Malpec, soit en tout 203, dont 123 enfants ; les malheureux possèdent en tout cinq chaloupes, deux goëlettes et un sloop. On devine leurs moyens d'existence, par ce résumé d'une lettre du gouverneur Patterson au Secrétaire d'Etat Hillborough (24 octobre 1770). « Les Français qui habitent l'île sont au service de quelques sujets britanniques pour le compte desquels ils font la pêche, recevant en retour [procédé usuraire] des vêtements, du *rhum*, de la poudre et du plomb ; ce qui leur permet de faire la chasse à l'ours, au phoque et au gibier, chasse qui leur donne la nourriture et [ce qui est bien caractéristique] les détourne de la culture du sol ». Le 1er juin 1771, Patterson dut réglementer la vente des spiritueux



GROUPE D'ÉCOLIERS ACADIENS de New Waterford, au Cap Breton.

« pour protéger contre les abus dans le paiement des journaliers, etc. » (*Arch. Can. Rapp.* 1895, pp. 4 et 5). Peu à peu arrivent par petits paquets de nouveaux colons de langue anglaise : 17 en septembre 1771, 10 en octobre, 200 par l'intermédiaire d'un grand concessionnaire P. Stewart de 1771 à 1774. En 1772, tentés par les élogieuses descriptions de soldats *highlanders*, débarquent 50 familles écossaises des Hautes Terres qu'amène leur chef de clan, le Laird of Glenaladale, un vaincu de Culloden : il établit en deux cantons ses tenanciers et les organise en un clan colonial qu'il pourvoit de tout, même et surtout d'un prêtre : car ces Gaëls sont fervents catholiques. Très généreusement l'abbé James Mac Donald s'occupe des Acadiens de l'Ile comme de ses ouailles : « une cinquantaine de familles », dit l'abbé Bourg; il visite même tous les Acadiens de la côte de Cocagne jusqu'au Cap Breton. Après sa mort en 1785, le vieux Jean Doucet est autorisé à baptiser dans toute l'île et à recevoir les consentements de mariage.

Pendant la guerre, en novembre 1775, deux croiseurs américains débarquent des troupes dans l'île Saint-Jean et enlèvent le gouverneur provisoire, l'arpenteur et les autres fonctionnaires. Plusieurs familles écossaises, trouvant la place intenable, passent à Miramichi. Comme toujours on se méfie des malheureux Acadiens qu'on a tant mécontentés, de leurs armes de chasse, de leur prétendue intention « d'extirper » de l'île le reste des habitants (21 mai 1776). Aussi organise-t-on la défense tant sur mer que sur terre; il y a, en 1780, jusqu'à 1.000 hommes de troupe. Après la guerre, en août 1783, les propriétaires de l'île offrent aux loyalistes un quart de leurs terres et le roi leur envoie toutes choses utiles à leur installation. En juin 1784, le Secrétaire d'Etat encourage cette immigration américaine. Alors affluèrent de toutes parts, de Nouvelle Ecosse où certains avaient échoué (à Shelburne, en particulier) comme de Nouvelle Angleterre d'où beaucoup étaient pourchassés, nombre de loyalistes de toute condition : soldats démobilisés, fermiers sans terre, marchands ruinés; dès 1784,

on en comptait 800. La plupart se fixèrent dans le Sud-Est, au plus près de la Nouvelle Ecosse. Eux aussi furent victimes de la rapacité et de la mauvaise foi des spéculateurs anglais qui, après les avoir attirés par de fallacieuses promesses, les exploitèrent avec la complaisance du gouverneur Patterson et de ses agents, tous propriétaires intéressés à ce genre d'exploitation; mais leur recours au roi et leur organisation politique les protégèrent. Le 1 octobre 1787, un nouveau gouverneur Fanning se plaint que, par suite des exigences des gros propriétaires non résidents, il n'y ait encore dans son île que 500 familles résidentes de toutes races. Or, en automne 1790, arrivèrent 250 Ecossais catholiques des Hautes Terres avec leur prêtre Mac Eachern. Nommé en 1818 vicaire général du Nouveau Brunswick, de l'île du Prince Edouard et des îles de la Madeleine, cet infatigable pasteur d'hommes qui prodigua ses soins spirituels aux Acadiens comme aux Ecossais, fut promu en 1820 premier évêque de Charlottetown.

Là encore, l'élément français se trouva ainsi submergé. Il n'y avait en 1790, dit le père Jones, qu'une soixantaine de familles acadiennes; elles étaient bien 80 en 1798, mais débordées par plus de 720 familles allogènes. Lors de sa tournée épiscopale en 1798, l'évêque de Québec compte 183 catholiques à la Pointe de l'Est, 177 aux Trois Rivières, 154 à Saint-André, 425 à Tracadie, 297 à Rustico, soit en tout 1.836; mais on estima qu'il n'y avait guère parmi eux que 687 Acadiens; en 1812, ceux-ci étaient 1.300. Ici comme ailleurs, les Acadiens furent victimes de l'odieux mode d'exploitation que nous avons tant de fois signalé : on les laissait s'établir sur un terrain quelconque, ils défrichaient le sol, abattant les arbres, brûlant la brousse, labourant, semant : mais, lorsqu'ils allaient récolter le fruit de leurs rudes travaux, surgissait un propriétaire anglo-saxon qui, armé de titres inconnus, réclamait la moisson ou un droit de fermage. Si l'Acadien cédait, il se trouvait bientôt obéré et asservi à la glèbe; sinon, il était expulsé et souvent réduit à l'exil. De pareils abus ont duré pendant des

générations. Dès juin 1787, une douzaine de chefs de familles acadiennes de la Baie de Fortune (Bourg, Michel, Le Blanc, Doucet, Daigle, etc...) se plaignent de n'avoir jamais obtenu les baux promis en échange des travaux qu'ils ont faits et menacent de quitter l'île s'ils ne sont pourvus que de permis d'occupation temporaire; on leur promet le 30 juin des baux à perpétuité. Cette promesse a-t-elle eu le sort de tant d'autres faites sous la pression de la nécessité? On a lieu de le croire, quand on lit qu'en octobre ces Acadiens, revenus d'une visite au Cap Breton, sont tous décidés à partir plutôt que de se laisser à jamais ruiner par les extorsions des grands propriétaires. En novembre 1791, on se préoccupe vaguement de remédier à l'abus des grandes concessions.

« A la suite de longues discussions, dit l'abbé Ferland, (*Gaspésie*, p. 272) on leur permit de garder leurs terres pendant quarante ans, à condition qu'ils paieraient une rente annuelle de cinq louis; encore cette grâce ne fut-elle accordée que par quelques seigneurs. Les autres laissèrent les terres à bail pour vingt ans seulement et exigèrent une rente annuelle de dix et même de vingt louis. En conséquence, beaucoup d'Acadiens, ruinés, durent céder la place à des fermiers écossais. Les plaintes soulevées contre ces injustices ont été efficacement étouffées par les gens qui en profitent et qui sont les maîtres des chambres législatives ».

Ce ne fut qu'en 1878 qu'on abolit les droits de tenure seigneuriale. La colonisation s'en trouva bientôt activée : il n'y a plus actuellement de terres incultes à l'Ile Saint-Jean. Depuis 1799, cette île, qui en 1780 faillit être appelée New-Ireland, se nomme Ile du Prince Edouard.

En décembre 1798, l'abbé de Calonne, frère de l'ancien ministre, demanda pour celui-ci la concession d'un certain lot du Fort (ferme Warren) sis près de sa propre concession; après avoir fait grand cas de sa fidélité monarchique, on refusa d'employer, comme il le demandait, le loyer de cette concession à l'entretien d'un maître de français pour les populations acadiennes. Le 23 septembre 1800, le gouverneur Fanning

proclama « la sagesse de supprimer sans réserve la langue française » en son gouvernement. Elle n'en survit pas moins. Un recensement nominatif d'avril 1798 contient pour les lots 16, 17, 24, 43 nombre de noms acadiens plus ou moins estropiés : Gallong (Gålland?), Shasong (Chiasson), Ducette ou Doucette, Blanchard, Martin, Guthroe (Goudreau), Dourong (Doiron), Mewes (Mius), Gooday (Gaudet), Gootia (Gautier), Perrie (Poirier), Arsnoe (Arsenault), Burck ou Bourke (Bourque), Launderie (Landry). En 1891, les Acadiens de l'Ile Saint-Jean étaient 11.847 sur une population de 109.078. En 1911, ils étaient 13.117 contre 79.000 (dont 1.620 dans le comté du Roi, 2.562 dans le comté de la Reine, et 8.935 dans le comté du Prince). Leur nombre s'accroît, alors que diminue celui des Anglo-saxons; s'il ne s'accroît pas davantage, c'est pour la même raison : une forte émigration; celle des Acadiens se porte surtout vers le Nouveau-Brunswick et jusque vers les Etats-Unis. Les principaux centres Acadiens sont Rustico, Tignish, Egmont Bay, Miscouche, Bloomfield. Nulle part les Acadiens ne se trouvent plus mêlés aux populations anglaises, écossaises et irlandaises que dans l'île du Prince Edouard; aussi nulle part les Acadiens n'ont-ils plus à se défendre contre une anglicisation qui menace tout à la fois leur nationalité et leur langue.

« Au point de vue de l'activité, reconnait un auteur anglais M. Buckingham, les Acadiens français n'ont pas de supérieurs. Toutefois, ils appliquent cette activité à des buts si variés (construction navale, pêche, défrichement, culture) qu'ils ne s'enrichissent pas autant que ceux qui s'adonnent à une seule de ces occupations. Les femmes sont de parfaites ménagères : elles sont tellement industrieuses qu'elles fabriquent chez elles tout ce qui leur est nécessaire : tous les vêtements et tous les objets d'usage domestique ».

Un Acadien, M. Terriault, vient d'occuper l'une des plus hautes magistratures du pays. Un autre J. O. Arsenault, a été nommé sénateur; son fils, ancien élève de Memram-

couk, l'honorable Aubin E. Arsenault, a été tour à tour, juge en chef, procureur général, ministre et premier ministre de l'Ile du prince Edouard; de tout le Canada c'est le premier Acadien qui ait été premier ministre. Cf. *Appendice III*.

III. — Aux iles de la Madeleine.

Au milieu du Golfe du Saint-Laurent se trouve un archipel presque entièrement acadien : quatre îles et autant d'îlots plus ou moins unis à marée basse par des langues de sable bleuâtre. Cartier et Champlain les appellèrent les Ramées, le premier dénommant l'une d'elles Brion du nom de l'amiral Philippe de Chabot, sieur de Brion, et le second donnant à une autre le nom de Magdelene. « Ces isles, dit Jacques Cartier dans le *Discours de son Voyage*, sont de meilleure terre que nous eussions oncque vües, en sorte qu'un champ d'icelle vaut plus que toute la Terre Neuve. Nous la trouvâmes pleine de grands arbres, de prairies, de campagnes, pleine de froment sauvage et de pois qui étaient fleuris aussi épais et beaux que l'on eût pu voir en Bretagne et qui semblaient avoir été semés par des Laboureurs ». Quels « laboureurs », sinon des pêcheurs basques, bretons ou normands qui étaient venus en ces régions bien avant que Christophe Colomb n'eût «découvert » l'Amérique? En 1600, les aventuriers anglais Drake, Leigh et Wyatt, ayant voulu s'emparer de ces terres françaises, furent chassés du Havre-aux-Basques à coups de canon par un parti de deux cents hommes, tant Français que sauvages. En 1659, un bourgeois de Bayonne, Pierre de Peyrelaque, envoya aux Ramées un navire équipé de 18 hommes pour faire la chasse aux loups marins qui, en effet, abondent en cette région : « A l'entour de cette isle, disait déjà Cartier, il y a plusieurs grandes bêtes, comme grands bœufs, qui ont des dents à la bouche comme d'un éléphant et vivent même en la mer ». Ce sont « les vaches marines » des Acadiens. Un apothicaire de Honfleur, François

Doublet, qui se livrait au commerce des huiles, morues et pelleteries, obtint le 19 janvier 1663 de la Compagnie de la Nouvelle France la concession de ces îles, en même temps que celle de l'île Saint-Jean et de l'île aux Oiseaux, et il leur donna, à toutes, à cause du prénom de sa femme, mère de seize enfants (dont le corsaire Jean Doublet), le nom d'Iles de la Madeleine que portait déjà l'une d'elles. Ayant constitué une société d'exploitation, il fit en ces îles deux campagnes de pêche et de chasse; mais, entrant en conflit avec Pierre de Peyrelaque, il tourna son activité vers les côtes de Gaspé où il avait trouvé une mine de plomb, puis vers l'Afrique. En mai 1686, Colbert les concéda, en même temps que le Cap Breton et l'Ile Saint-Jean, à un sieur Gabriel Gautier en vue de la pêche et de la chasse.

En 1707, un Sieur de la Chesnaye y crée un établissement éphémère. En 1720, l'archipel est rattaché à la concession de l'île Saint-Jean faite au comte de Saint-Pierre. Il n'en tira aucun parti, si bien qu'en juillet 1731, le privilège exclusif de la tuerie des vaches et loups marins en ces parages fut octroyé pour quinze ans au Sieur Harmader (ou Doronader) qui y tenta en 1736 la pêche à la baleine; mais, en 1740, le privilège exclusif de la pêche à la baleine dans le Golfe Saint-Laurent fut accordé au Sieur Darragory de Saint-Jean-de-Luz. En 1742, privilège exclusif aux Sieurs Pascaud, de la Rochelle, dont l'exploitation prospérait, quand survint la guerre de 1744. Tout cela n'était que chasse, pêche, exploitation commerciale; bref établissements temporaires. Remarquons qu'à l'entrée même du Saint-Laurent à Miscou en 1748, dit une *Geographical History of Nova Scotia* de cette date, des Français venaient tous les ans pêcher et sécher leur poisson sur un grave du côté du Golfe.

Là, encore, les premiers colons stables furent les Acadiens; ce furent des victimes du «grand dérangement» chassées du Cap Breton, de l'Ile Saint-Jean, de la Baie des Chaleurs. Ils ne devaient pas y être très heureux : car le 31 mai 1793 quatre de leurs délégués viennent au Cap Breton demander au gouver-

neur Macormick l'admission de 250 des leurs en cette dernière île. N'empêche qu'en décembre de la même année la plupart des évacués de Saint-Pierre et Miquelon, dit Macormick, se déclarent disposés à s'établir aux Iles de la Madeleine; douze ou treize de ces familles s'y seraient établies, puis une vingtaine; bientôt, elles y eurent pour missionnaire l'abbé Allain. La population des Iles de la Madeleine se composerait donc en majeure partie des descendants de ces Miquelonais pour la plupart revenus de France. Mais, dès 1786, le gouverneur du Canada, Lord Dorchester, au cours d'une croisière à bord d'une frégate, céda à son hôte l'amiral Sir Isaac Coffin la concession de ces îles qui semblaient lui plaire, concession qui fut ratifiée en 1796. Alors, même procédé d'expropriation que dans l'isthme, à la Rivière Saint-Jean, à l'île Saint-Jean et bien ailleurs. En 1806, l'amiral au nom sinistre, dit Mgr Plessis en son Voyage de 1811 (p. 93) :

« signifia aux [400] habitants qu'il était seul propriétaire des fonds qu'ils occupaient et qu'il fallait ou déguerpir ou lui payer tels droits ou telles rentes qu'il trouvait bon de leur imposer. On s'est d'abord récrié sur l'inhumanité de cette déclaration, puis l'on a fini par consentir à payer chaque année quinze quintaux de morue par terre, petite ou grande indistinctement ; ce qui peut être évalué à six piastres de rente annuelle. Le bon amiral n'en a pas plus consenti à leur accorder les concessions de leurs terres ; et ils courent le risque d'être évincés, même après avoir payé pendant quinze et vingt ans cette rente qui leur semble beaucoup trop forte ».

Comme les héritiers de cette funèbre famille ne veulent encore céder de terres qu'à long bail (de 99 ans), il en résulte que « les habitants, n'ayant pas intérêt à améliorer des terres qu'ils ne possèdent pas, se détournent de l'agriculture pour se livrer à la pêche ». Conséquence fatale : l'abandon de 100.000 arpents de riche terre volcanique, qui pourtant se prêtent à merveille à la culture du foin, de l'avoine et surtout des pommes de terre.

La population ne s'en accrut pas moins rapidement. Les

Acadiens étaient 1.057 en 1831 (dont 98 familles à Amherst, 48 à Grindstone et 38 à Alright) contre 20 familles anglaises. Vers 1885, leur député M. Flynn, de Gaspé, estimait leur nombre à 3.000. En 1901, ils étaient 5.500. Ils sont maintenant plus de 7.000 contre 500 Anglo-Saxons, lesquels sont surtout concentrés à l'Ile de l'Entrée. L'Ile du Havre-Aubert (Amherst) est le centre administratif du petit archipel : elle compte 129 familles au Havre et 201 au Bassin. L'Ile de l'Etang du Nord en compte 335, le Havre-aux-Maisons 170 toutes françaises. Il n'y a guère au Cap-aux-Meules qu'une trentaine de famille anglaises. Presque tous les noms sont Acadiens : Cormier, Vigneau, Landry, Gaudet, Chiasson, Cyr, Thériault, Arsenault, Hébert, Doucet, Benoit, Bourgeois, Aucoin, Mius, Leblanc, Richard, etc... Au point de vue administratif les Iles de la Madeleine se rattachent au comté de Gaspé et, par suite, à la province de Québec.

Les Madelinots, comme on les appelle, habitent d'avenantes petites maisons de bois, toutes semblables qui, « vêtues de bardeaux sur toutes les faces et coiffées d'un toit à pic », parent joyeusement le paysage pittoresque des îles; tantôt ces maisons se serrent amicalement au bord des havres pleins de barques, tantôt se dispersent comme une volée de goëlands le long des dunes grises, blanches ou bleues, tantôt se blotissent frileusement au pied de grands mornes étranges qu'on appelle, tout comme au pays de Bayeux, *des Demoiselles*.

« Ces maisons, dit le frère Marie-Victorin, (*Canada Français*, avril 1920) ont souvent trois ou quatre pignons, mais un seul corps principal et une petite annexe ou tambour qui sert à la fois de cuisine et de pièce où l'on vit. Quand un jeune Madelinot épouse vers les vingt ans une jeune Madelinote, que fait-on ? On décolle le tambour et on le pousse sur des rouleaux à l'autre bout de la prée où s'ajoutera bientôt un corps de logis principal. Ainsi s'opère la multiplication des foyers, par scissiparité, comme chez les microbes ».

Si ce procédé ingénieux suffit au logement des nouvelles gé-



TOUS A L'ŒUVRE !
dans l'Ile du Prince-Édouard.

Col. Poirier (98 ans), a 11 enfants; Gilbert (69 ans) en a 14 :
Jean (47 ans), en a 14; François (27 ans) en a 2, dont son petit Jean, âgé de 5 ans.



FAMILLE DE JÉROME RICHARD
de Notre-Dame du Mont-Carmel, à Egmont Bay, I. P. E.
(Deux enfants sont absents).

nérations, le mode de vie ne suffit pas à nourrir et à retenir dans les îles le pullulement d'une population si prolifique : bon nombre de Madelinots doivent émigrer; ils vont surtout au Labrador, en Gaspésie, aux Etats-Unis.

Tant par goût que par la force des choses, la plupart des Madelinots sont pêcheurs, ne demandant guère à la terre que les légumes indispensables et la chair des moutons. La mer les comble tant de ses dons faciles ! Du 15 mars au 15 avril, on chasse le loup marin : sur la banquise en débâcle, on massacre en quelques jours jusqu'à 70.000 pauvres phoques de passage. Puis d'immenses filets appelés « *trappes* » ramassent en une saison jusqu'à 30.000 barils de harengs. Certains pêcheurs prennent vers la mi-mai jusqu'à 40.000 homards. Puis vient la pêche de la morue; une barque de deux hommes peut en prendre jusqu'à 1.200 livres par jour; la moyenne d'une saison est de 30.000 En été, une barque pêche de 500 à 600 maquereaux. Enfin c'est aux îles de la Madeleine que les *terres-neuvâs* de Bretagne et d'autres provinces françaises viennent acheter leur boëtte pour la pêche à la morue (Frère Marie-Victorin).

De si riches aubaines n'ont ni enrichi ni perverti les honnêtes Madelinots.

« Il n'y a pas une seule buvette dans toutes les Ramées, dit le Sénateur Pascal Poirier; pas un seul débit de boissons enivrantes ». « Ils sont pauvres sans être indigents et indépendants sans être fiers, disait dès 1824 le lieutenant anglais Bradley. Le vol, le meurtre et les autres crimes leur semblent inconnus ». En 1812, Monseigneur Plessis disait mieux encore : « Ces heureux colons, qui savent mourir sans médecin, savent aussi vivre sans avocats. Ils n'ont nulle idée de la chicane, non plus que de l'injustice. Si quelquefois il s'élève des contestations entre eux, elles sont aussitôt soumises à un arbitrage et terminées sans retour. Ils ignorent l'usage des clefs et des serrures et riraient de celui qui fermerait sa maison autrement qu'au loquet, pour s'en éloigner de deux ou trois lieues. Si quelques hardes les incommodent en route, ils les laissent tout simplement le long du chemin, assurés de les y trouver à leur retour, n'eut-il lieu que le jour suivant ». « Ils les abandonnent, ajoute le Frère

Marie-Victorin à la garde solide du septième commandement de Dieu ».

Les choses n'ont guère changé de nos jours, constate le Sénateur Poirier : il y a bien à Gaspé un juge qui vient pour la forme tous les étés; ils en ignorent le nom. « Doux et bienfaisants, dit leur curé Burnet, ils exercent volontiers l'hospitalité à l'égard des étrangers : ils ont de la religion, des mœurs pures, de la droiture et de la docilité envers l'autorité civile et religieuse ».

Ajoutez toutefois qu'il n'y a guère d'illettrés en ces îles perdues. Il y a dix écoles à l'Etang-du-Nord, au Havre-Aubert, cinq au Havre-aux-Maisons; chaque maîtresse est pourvue d'un brevet d'enseignement décerné par l'École normale de Québec. Au Havre-aux-Maisons, il y a depuis 1875 un important couvent de filles que dirigent les Sœurs de Notre-Dame; l'on y organisait même en ces derniers temps une « Académie », sans doute quelque école normale ou secondaire. « C'est peut-être aux Iles de la Madeleine, dit le Sénateur Poirier, que s'est le mieux conservé le type acadien dans toute sa vigueur physique et morale, ce type qui faisait dire à un gouverneur britannique qu' « un milicien acadien vaut deux soldats anglais » : des gaillards de six pieds, muselés en athlètes, aux épaules larges, le tronc solide, et droits comme des chênes » Conclusion naturelle : « Jamais je n'ai vu population plus contente de son sort, plus attachée à sa glèbe, à son rocher, à son banc de pêche ». Ce seraient donc, de tous les groupes acadiens, les Madelinots qui, n'était la culture du sol, ont le mieux préservé en sa pureté primitive le caractère ancestral.

IV. — Au Labrador Laurentien.

Leur forte natalité a pourtant contraint d'émigrer, avons-nous vu, certaines familles madelinotes; elles sont passées dans le Labrador Canadien (lointain prolongement du Comté de

Saguenay, province de Québec) et se sont établies tout le long de la *Côte Nord* du Golfe du Saint-Laurent. Ainsi se continue par les Acadiens de la Madeleine la colonisation française de l'Amérique septentrionale.

En ces âpres régions presque stériles où la belle saison ne dure guère que quatre mois ne vivaient que des Esquimaux et des Indiens montagnais. La Compagnie de la Baie d'Hudson n'exploitait son monopole, ou peu s'en faut, qu'en se livrant périodiquement à des sortes de razzia de fourrure et de poisson. Les frères oblats, maintenant fixés à Betsiamis n'exerçaient guère leur influence religieuse que sur les Montagnais de la région occidentale. Alors survinrent les Acadiens. En 1855, viennent s'établir à Natashquan une dizaine de familles du Havre-Aubert : cinq Vigneau, deux Cormier, un Landry, un Giasson, un Bourgeois; en 1858, sept autres familles. En mai 1857, viennent à Natashquan huit autre famillesde la Madeleine : Firmin Boudreau et son fils, Benjamin Landry, Louis Cormier, François Petipas, Joseph Boudreau, etc... Mais, sur l'opposition de la Compagnie d'Hudson, elles vont s'établir à la Pointe-aux-Esquimaux. Là, en octobre, les rejoignent quatre autres, deux Cormier, un Vigneau, un Cyr; en mai 1858, huit encore, deux Cormier, un Vigneau, un Cyr, un Arsenault, un Boudreau, etc...; de 1859 à 1861, dix-sept encore; en 1862, il y a 45 familles, venues pour la plupart du Havre-aux-Maisons. Cependant Natashquan évoluait aussi passant de 40 familles (soit 243 personnes) en 1872 à 80 (soit 412) en 1885; la population s'élevait en 1886 à 418 habitants tous Acadiens, sauf cinq ou six familles canadiennes. Alors survint une crise funeste; le poisson ayant manqué pendant deux années de suite, 30 familles de Natashquan, et 15 autres, contraintes par la famine, durent quitter le pays et, avec l'aide du gouvernement de Québec, aller s'établir dans les cantons de Jersey et de Marlow (comté de Beauce) qu'elles défrichèrent et colonisèrent.

En ce pays où les rares terres cultivables ne produisent guère de la mi-mai à la mi-septembre que certains légumes (choux, patates) et certaines céréales (avoine, seigle,) où le

gibier lui-même n'a guère de valeur que par ses plumes et sa fourrure, la pêche est à peu près l'unique ressource des habitants. Vient-elle à manquer, c'est la ruine, nous venons de le voir; est-elle abondante comme en temps ordinaire, c'est encore la misère. Il y avait bien à la Pointe aux-Esquimaux 12 goëlettes en 1865, 17 en 1875, 23 en 1880, 26 en 1882; mais la plupart des habitants sont trop pauvres pour posséder leurs propres bateaux, les grands filets convenables et tout le matériel de pêche moderne; il en résulte qu'ils doivent subir les conditions draconiennes des grandes compagnies de pêche Robin et Le Bouthillier : elles ne leur font d'avances en espèces et en nature que pour mieux exploiter leur dur et périlleux labeur. Vers 1860, les Robin achetèrent la maison de la Parable qui, jersiaise aussi, usait des mêmes procédés d'exploitation. Les œufs des oiseaux de mer, si nombreux en ces régions, étaient une précieuse ressource; mais, depuis quelques années, des trafiquants sans pitié ni scrupule viennent de Terre-Neuve, de Nouvelle Ecosse et du Maine et en quelques semaines raflent ou détruisent des milliers de ces œufs et de volatiles inoffensifs qui n'ont que le funeste tort d'avoir une valeur marchande.

Dans ces conditions, on conçoit que très dures sont les conditions d'existence pour ces pauvres Acadiens du Labrador laurentien. Ils vivent au jour le jour, à peu près sans argent. Ils se construisent eux-mêmes leurs maisons assez confortables, leurs meubles rares et rudimentaires et, lorsqu'ils en possèdent, leurs barques. Ils ne vivent guère que de poisson, de choux et de patates, auxquels s'ajoutent de temps à autre de la viande de conserve ou quelque gibier de poil ou de plume. Ils ne possèdent pas de bétail ni de volaille, et pour cause : le climat. Leurs animaux sont des chiens; environ cinq par famille qu'ils nourrissent de poisson et qui, en hiver, à une rapide allure, les traînent sur la glace en des traîneaux appelés *cométiques*. Ils ne connaissent guère du reste du monde que les rares nouvelles que leur apportent, dans le Labrador occidental douze fois par an, dans le Labrador oriental huit fois, des

courriers : bateaux en été, cométiques en hiver. Et cependant, telle est la force d'adaptation humaine, ils ne s'estiment pas trop malheureux : ils aiment ce morne pays où ils sont nés, où ils ont tant souffert et tant lutté; ils s'ennuient à Québec, où ils vont de temps à autre sur leurs goëlettes vendre du poisson et faire des emplettes. Ils s'estiment si bien sédentaires dans ces régions boréales, en cette austère patrie, qu'ils s'organisent pour y faire souche de bons Français.

Leur clergé les y aide. Honnêtes et pieux comme tous les Acadiens, ils ne furent pas plus tôt blottis en leurs petits villages de bois qu'au milieu ils bâtirent une chapelle, où ils se réunissaient le dimanche pour entendre quelque vieillard lire la messe et pour chanter les vêpres. Un vieux prêtre franc-comtois, l'abbé Ternet, que certains d'entre eux rencontrèrent un jour à Québec, eut pitié de leur détresse morale qu'ils lui peignirent avec la pauvreté d'expression qu'on devine : il allait rentrer en France où le ramenait son neveu; non, il renonça, s'embarqua sur la pauvre goëlette de ses Labradoriens et fut leur premier prêtre résident à la Pointe-aux-Esquimaux. D'autres vinrent, malgré la dureté des lieux et la pauvreté des gens. L'évêque de Québec envoya bientôt un préfet apostolique; Mgr Bossé, pour organiser le culte religieux et les paroisses; en 1895, vint l'évêque même de Chicontimi, dont dépend le Labrador; c'est à son secrétaire M. l'abbé V. H. Huard que sont dus la plupart des renseignements concernant ce pays si peu connu. Il fallut aussi organiser l'enseignement : si pour la desserte des paroisses se trouvèrent des prêtres, on ne pouvait pas trop compter pour les écoles sur l'abnégation d'instituteurs laïcs; seules, des religieuses se dévouèrent; les premières arrivèrent en 1885. Bientôt les Sœurs grises de Québec fondèrent à la Pointe-aux-Esquimaux le Couvent Saint-Joseph qui fut rapidement organisé en Ecole normale, si bien qu'en 1892 sur les 15 institutrices du Labrador il y en avait douze qui, munies de leurs diplômes, étaient originaires du pays même. Ainsi se fait logiquement, au sein de la population adaptée, le recrutement du personnel enseignant.

En ce Labrador si déshérité, comme partout ailleurs, la race acadienne (quatre-cinquième de la population totale) n'a guère cessé de croître. Vers 1882 une trentaine de familles quittèrent bien Betchawan, mais sans fuir le Labrador. Vers 1885, le préfet apostolique estimait à 2.000 le nombre des Labradoriens, dont 1.100 à la Pointe-aux-Esquimaux et 500 à Natashquan. Cette population a plus que doublé depuis lors. Un père provincial des Eudistes, le P. Lucas, qui vient de visiter en mission ces lointaines régions et nous a fait bénéficier de sa haute compétence, porte à 1.500 le nombre des Acadiens dans la paroisse bien agglomérée de la Pointe-aux-Esquimaux; ils seraient un millier au Sept Iles. Outre Natashquan et l'extrême village oriental des Sablons (ou Blanc Sablon), il y a maintenant, avec huit à neuf cents habitants dont les deux tiers acadiens, l'établissement de Clark City où se fabrique de la pulpe à papier. Est-ce une nouvelle industrie qui naît au Labrador? nous espérons que la race française en sera bénéficiaire : car, là encore, elle a les mérites de la première colonisation.

Tous ces renseignements, Mgr Chiasson, évêque de Chatham, N. B. ancien vicaire général de ces régions autrefois si délaissées, a bien voulu (2 mai 1921) les compléter et les préciser avec une compétence et une complaisance dont nous lui sommes respectueusement reconnaissant.

Les principales localités habitées du Labrador sont Bersimis à l'extrême ouest : c'est surtout un village de sauvages : 140 familles à peu près, où résident trois missionnaires qui desservent aussi à la Rivière-aux-Outardes une vingtaine de familles canadiennes et acadiennes. La mission de la Baie-des-Cèdres contient cinq ou six cents habitants, occupés à l'industrie de la pulpe; la plupart de ces ouvriers sont des Acadiens. Godbout a ses vingt familles de pêcheurs; les Iles Caribou, une douzaine; la Baie des Anglais, (ainsi nommée à cause du naufrage en 1711 de l'escadre de l'amiral Walker en route pour Québec), une quinzaine, tous pêcheurs, ainsi qu'à Godbout. A la Rivière Pentecôte, il y a une trentaine de familles, occupées à l'industrie de la pulpe. A Shelter Bay, (nom que les Anglo-Américains ont subs-

titué à celui de « Jambon ».) industrie de la pulpe avec deux cents ouvriers. A Clarke City, grande manufacture de pulpe de six à sept cents habitants. Sept Iles a ses 130 familles de pêcheurs et d'ouvriers de chantier, et Moïsie une quarantaine de familles dont la moitié sont indiennes. Les bois de la Rivière Manitou sont habités en hiver par deux ou trois cents ouvriers de chantier de bois à pulpe. La Rivière-aux-Graines est un petit village constitué par des familles de pêcheurs ; la Chaloupe lui est identique comme familles et comme industrie. Sheldrake a ses vingt familles de pêcheurs, et la Rivière-au-Tonnerre en a 80, tous pêcheurs. Le Dock est un petit village de 12 familles ; Magpie, de 50 ; la Rivière Saint-Jean, de 60 ; la Longue Pointe de Mingan, de 55 : (Mingan lui-même a une trentaine de familles sauvages) ; Saint-Pierre de la Pointe-aux-Esquimaux a ses 200 familles ; Piastre-Baie, 12 familles ; Natashquan et ses missions, une centaine de familles ». « Comme on peut compter » ajoute Mgr Chiasson, cinq personnes en moyenne par famille il en résulte que la population stable du Labrador laurentien serait d'environ 5.500, pour les deux tiers pêcheurs. »

V. — A Anticosti et a Terre-Neuve.

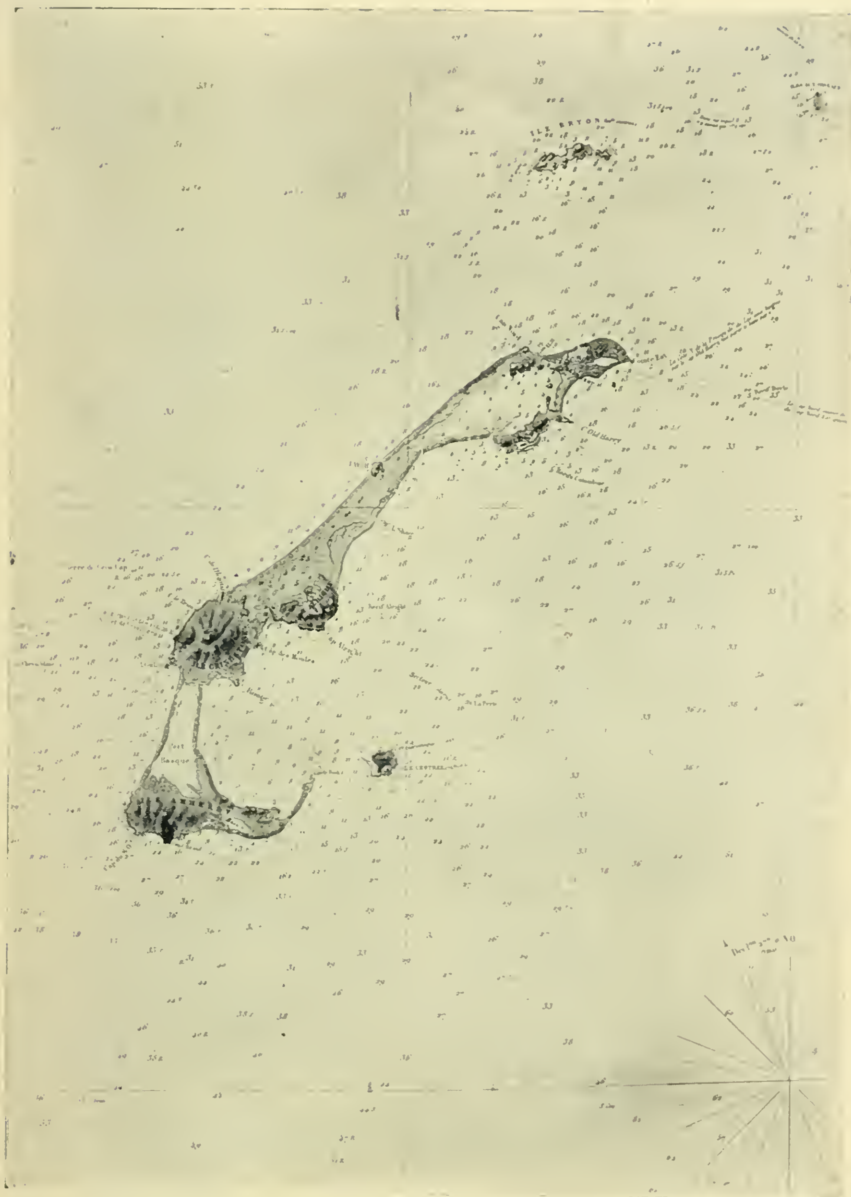
L'Ile d'Anticosti, située par le travers du Golfe, pourra devenir un centre acadien important. Elle ne comptait de 1870 à 1873 que deux ou trois familles de colons, dont les Belliveau et les Doucet ; ces derniers, originaires de Saint-Pierre et Miquelon, étaient venus de la Baie des Chaleurs s'y établir à l'Anse aux Fraises. En 1881, la population s'élevait à 676 habitants, dont 394 Français, presque tous acadiens ; mais l'œuvre périclita : en 1891, il n'y avait plus que 253 habitants. En 1895, le grand industriel Français bien connu, M. le Sénateur Henri Menier, acheta l'île entière, résolu à en faire une œuvre modèle de colonisation française. Il choisit pour centre d'abord la baie Sainte-Claire, puis la baie Ellis où il établit un appontement de 1.100 mètres. Il procéda à l'exploitation des vastes forêts, au défrichement des terres, à l'établissement de fermes, à l'organisation de la pêche, particulièrement celle du

homard ; maisons, scieries, école, église surgirent. En 1901, on relève dans le recensement de Mgr Guay les noms de 55 Acadiens, dont 18 Doucet, à l'Anse-aux-Fraises, 15 Arsenault, 12 Pothier, 8 Richard, 3 Landry à la baie Sainte-Claire. Ce nombre, qui a diminué, ne pourra que croître bientôt, car les qualités d'habileté et d'honnêteté des Acadiens ne sont pas moins appréciées que leur aptitude à la pêche. Grâce aux ingénieuses non moins que savantes méthodes du gouverneur M. Martin-Zédé, l'immense île deviendra de plus en plus habitable et exploitable, à mesure que diminuera la virulence des moustiques et qu'augmentera le nouveau cheptel de cerfs de Virginie. Les Acadiens ont assez longtemps souffert des exactions anglaises pour mériter d'être associés à cette grande œuvre de colonisation française.

Il y a encore des Acadiens à Terre Neuve. On estime leur nombre à 3.000 ou 4.000 ; la plupart sont, paraît-il, dispersés dans trois ou quatre villages de la Baie Saint-Georges.

Sources et autres références :

Arch. Nat. — *Colonies.* Ile Saint-Jean C 11c vol. VIII.
Arch. Min. Col. — Série G¹, vol. 482, 484-493: Recensements de l'Ile Saint-Jean — et de l'Ile Royale de 1762-1773.
Arch. Canada. — Rapport 1895 Ile du Prince Edouard (1763-1801) pp. 1-89.
— 1895 Cap Breton (1764-1801) pp. 1-111.
— 1905 II, 307-310, 315-316. Ile Madame 1787.
— 1913 p. 2, Corresp, et journ. des Rev. Ch. et John Inglis, évêques de Nouv. Ecosse.
Richard Brown. — *History of Cape Breton*, London. 1869, pp. 331-463.
Duncan Campbell. — *History of Prince Edward Island*, 1875, Charlottetown.
W. H. Croskill. — *Prince Edward Island.* Charlottetown. 1904.
Prof. W. H. Siebert and Flor. E. Gilliam. — *The loyalists in Prince Edward Island*, Soc. roy. Canada, 1910, 3e s. IV, sec. II, pp. 109-117).
Abbé Casgrain. — *Mém. sur Miss. de N. Ecos. Cap. Br. et Ile du P. Ed.* op. cit. 1902.
Pascal Poirier. — *Louisbourg en* 1902 (Société royale du Canada, Sect. 1, p, 97).
Pascal Poirier. — *Voyage aux Iles Madeleine* (ni lieu ni date).



LES ILES DE LA MADELEINE
1867

Serv. hydrogr. de la Marine.

Errol Bouchette. — *Les Ecossais au Cap Breton* (Soc. roy. du Can. 1910, Sect. I, p. 3-15).

Faucher de Saint Maurice. — *Les Iles du Saint-Laurent.*

Frère Marie-Victorin. — *Chez les Acadiens des îles de la Madeleine.* (Le Canada français, avril 1920).

John G. Bourinot. — *Cape Breton and its memorials of the French Régime* (Soc. roy. Can. 1891, IX, Sect. II, 173-343)

Corinne Rocheleau. — *Trois Bostonais en Acadie* (Revuecanadienne 1914).

Abbé Revel. — *Français d'Amérique*, Paris ,1909.

Mgr Ch. Guay. — *Lettres sur Anticosti*, Paris, 1902.

V. A. Huard. — *Le Labrador et Anticosti.* Montréal, 1897.

Paul Combes. — *Voyage à Anticosti.* Paris, 1896.

Dr Joseph Schmitt. — *Monographie d'Anticosti*, Paris, 1904.

Barddelay. — *The Magdalen Islands* (Soc. Hist. et lit. Québec, 1833, III, 2 p. 128).

CHAPITRE XXXI

AU CANADA

On estime généralement qu'il y a autant d'Acadiens dans le reste du Canada et même dans la seule province de Québec que dans l'ancienne Acadie des Provinces Maritimes. Ainsi que nous l'avons vu, les uns y vinrent directement après le grand dérangement, soit par la vallée du Saint-Jean, soit le long du Golfe Saint-Laurent; les autres y vinrent de Nouvelle Angleterre par terre ou par mer, après le traité de Paris.

Dès 1756; on signale à Québec 200 Acadiens venus du Saint-Jean : c'étaient, sans doute, quelques-uns des échappés du grand dérangement que Boishébert, après l'évacuation de l'embouchure du fleuve, avait tâché d'établir en amont des chûtes. Comme ces établissements, même celui de Sainte-Anne, n'échappèrent pas aux violences de Lawrence, de Monckton et de leurs subalternes, il dut encore venir à Québec en 1758 et 1759 d'autres réfugiés du Saint-Jean. A propos de ceux qui s'établirent dans la région de Bécancour en 1758, le chanoine Louis Richard écrit en novembre 1892 :

Presque tous provenaient de la région de Beaubassin; ils étaient venus par le Saint-Jean. Partis au printemps sans provisions ni munitions, ils ne s'avancèrent qu'avec lenteur, ne pouvant pourvoir à leur subsistance que par la pêche et le rare gibier qu'ils attrapaient avec des pièges. Enfin, ils purent, au début de l'hiver, atteindre le Saint-Laurent, à Cacouna. Il n'y avait sans doute pas dans tout le groupe une famille qui fût au complet ».

Après la capitulation de Québec, il y eut un reflux des émigrés du Canada vers le Saint-Jean, puisqu'en 1760 deux cents d'entre eux présentèrent au colonel Arbuthnot du fort Fredericton l'attestation de leur serment d'allégeance signée du juge Cramahé; on sait que Monckton ne les en livra pas moins à la vindicte de Lawrence qui les expédia d'Halifax dans les prisons d'Angleterre. Plus tard, au Madawaska, il y eut encore un chassé-croisé de Canadiens et d'Acadiens: les uns y vinrent dès 1785 occuper les bonnes terres neuves de ce pays perdu : les autres durent les quitter vers 1797, chassés par la famine.

Beaucoup plus important et non moins lamentable fut, nous le savons, le va-et-vient des fugitifs le long du Golfe. Dès 1757, on en signale 130, ainsi venus de Québec. « En octobre 1756, précise l'intendant Bigot, des bateaux chargés de 200 Acadiens arrivèrent à Québec; ils furent distribués dans les paroisses de l'Ile d'Orléans : car il y en avait déjà 400 à Québec. On leur donna des rations». Hélas! des rations de 4 onces par jour, pendant quelques mois; mais ce que ne dit pas l'infâme Bigot, c'est que lui et ses agents de la « Grande Compagnie » trouvèrent le moyen de dérober à ces malheureux réfugiés le peu d'argent et les quelques objets de valeur qui leur restaient. « Il y en a environ quinze à seize cents à Québec ,» écrit-il en février 1758. Dès 1758, Lévis portait leur nombre à 2.000. En ces temps de guerre désastreuse, ils furent durement éprouvés par la misère et la maladie. « 300 sont morts de la petite vérole », constate Bigot le 15 février 1758. On sait avec quelle intolérance le général Amherst prétendit exclure les Acadiens de la Convention de Montréal en 1760. Nombre de ces Acadiens n'en demeurèrent pas moins au Canada.

Quelques-uns n'allèrent pas si loin; ils restèrent blottis dans les coins perdus de la Gaspésie, sur la rive nord de la Baie des Chaleurs; on en signale 109 en 1765. Quoique plus tard submergés sous des afflux d'Ecossais et d'Irlandais, de loyalistes (300 familles en 1783), ils donnèrent naissance aux groupes acadiens des comtés de Bonaventure et de Gaspé. Là aussi

la Guerre de l'Indépendance enseigna aux Anglais la sagesse. Dès 1780, les malheureux réfugiés qui s'étaient établis à Pabos se montraient aussi industrieux que leurs frères de la Baie des Chaleurs; on ne les soupçonna pas moins en haut lieu d'être favorables aux insurgés américains : « Bien qu'ils ne soient pas les amis de l'Etat, écrit au gouverneur Haldimand le lieutenant-gouverneur de Gaspé, O'Hara (17 juillet 1783), leur activité ne peut être que profitable. Ils ont reçu l'assurance qu'on ne toucherait pas à leurs biens. Ils ne demandent pas plus de terres qu'ils n'en peuvent cultiver, alors qu'Anglais et Américains réclament des milliers d'acres et n'en font rien. Le père d'une famille acadienne de dix personnes ne demande que deux acres de front sur une lieue de profondeur». Aussi, par prudence, le gouverneur consent-il (30 mai 1784) qu'on établisse à Pabos et à Bonaventure quelques-unes de leurs familles, vu que « ces gens sont plus rangés et plus attachés à leurs établissements que quiconque dans le pays ». On dut même en juillet les défendre contre l'insatiable rapacité des loyalistes qui voulaient s'emparer des terres par eux défrichées. Le 7 août 1784, l'abbé Bourg recommande une concession de terre à François Comeau, de Restigouche, et le lieutenant gouverneur Cox, une autre à Pierre Gaulière, de Cascapédie. Le 19 août, les pilotes Jean Caissy et Jean Lebrun demandent aussi des terres. Dès l'année suivante, (12 septembre 1785), O'Hara constate qu'en vingt mois leur nombre a fortement augmenté; il les déclare dignes d'encouragement.

Les Acadiens de cette région n'ont depuis lors cessé de croître en population, sinon en richesse : à Bonaventure, à Carleton (l'ancienne Tragadiegash ou Tracadièche), à Mégouache, à Maria, à Caplin, ils sont surtout agriculteurs; à Percé, à Pabos, à Grande Rivière, ils sont surtout pêcheurs. On nous signale encore un groupe acadien dans la paroisse de Sainte-Marie à Chandler. En 1793, les cinq huitièmes des habitants du district de Gaspé étaient canadiens et acadiens. A l'heure actuelle il y aurait dans la seule Gaspésie de dix à quinze

mille Acadiens. Le 16 août 1922, en son discours de Grand-Pré, Mgr. Arsenault, procureur de l'Archevêché de Québec, estimait leur nombre à 40.000 dans les comtés de Gaspé et de Bonaventure. Ils y constituent la majorité. La récente création du diocèse de Gaspé ne pourra que contribuer à leur essor.

Depuis plus de cent ans les maisons jersiaises Robin et Le Bouthillier solidement établies à Percé, à Pabos, à Paspébiac et surtout à Grande Rivière rivalisent dans l'exploitation des pêcheurs, tant acadiens que canadiens, de la Gaspésie :

« Les habitants de Paspébiac dépendent complètement de la maison Robin, écrivait en 1879 l'abbé Ferland (*la Gaspésie*, p. 185-6). Lorsque le gouvernement se décida à concéder des terres, M. Charles Robin, qui jouissait d'un pouvoir absolu, exposa aux pêcheurs qu'il leur serait plus avantageux de n'avoir chacun qu'un lopin de dix arpents parce que la culture en grand les détournait de la pêche. Ils se laissèrent persuader, et maintenant ils regrettent leur folie. Ces petits terrains ne fournissent qu'un peu de pacage, et les propriétaires doivent tout acheter aux magasins de la compagnie qui leur avance des marchandises à crédit et dont ils demeurent toujours débiteurs. Quand ils veulent secouer leurs chaînes et porter ailleurs leur poisson, on les menace de les traduire pour dettes devant les tribunaux qu'ils redoutent. Force leur est de se remettre sous le joug et d'expier par une longue pénitence leur tentative d'émancipation. Le règlement [très sévère] imposé aux agents [six établis deux par deux] leur défend de rien avancer aux pêcheurs avant un temps marqué... Comme les pêcheurs ne sont payés qu'en effets, ils ne peuvent rien mettre de côté pour l'avenir; mais, quand ils ont pris ce qui leur est nécessaire, on achève de solder leurs comptes avec des objets de luxe. Aussi les filles sont-elles mieux vêtues que les élégantes des faubourgs de Québec. — Les écoles sont proscrites. Il n'y a pas besoin d'instruction pour eux, écrivait M. Philippe Robin à ses commis; s'ils étaient instruits, en seraient-ils plus habiles à la pêche ? »

Assurément non ; mais ils seraient infiniment plus habiles à se dérober aux ruses et aux procédés usuriers de ces Shylock, qui se donnent pour gens de leur langue et de leur

race. Seules l'instruction, la coopération et le retour à la terre peuvent là encore, avec l'aide du clergé, sauver la race acadienne de la tyrannie économique de ces patrons anglais. En voici la preuve :

« En 1762, dit l'abbé Ferland (p. 194), treize familles acadiennes, qui, depuis deux ans, traquées par les autorités anglaises, vivaient dans les bois avec les sauvages, se décidèrent à se fixer sur les bords de la rivière Bonaventure. Les premiers colons et leurs descendants se livrèrent particulièrement à la culture de la terre ; ils ne s'occupaient de la pêche que pour subvenir à leurs besoins. Le gouvernement tarda longtemps à leur donner des titres de possession ; en 1792, ils ne les avaient pas encore reçus : car ils se plaignirent à cette époque de ce qu'on accordait à d'autres les terres qu'ils avaient défrichées et améliorées. [La politique anglaise était donc toujours et partout la même]. Enfin l'instruction élémentaire, répandue parmi eux, a produit et produit encore les résultats les plus satisfaisants pour le corps et pour l'âme. Il est digne de remarquer que, dans les deux ou trois endroits du district de Gaspé où l'on a établi des écoles, les établissements remplissent leurs devoirs civils et religieux mieux que leurs voisins qui sont privés de ce grand avantage ».

« Les Acadiens [de Gaspésie], continue l'abbé Ferland (p. 193-195) ont la physionomie douce et intelligente. Leur caractère et leurs habitudes s'accordent avec ces dehors prévenants. En général, ils vivent très vieux. Une des familles qui se sont le plus anciennement établies en ce lieu [Bonaventure], celle des Poirier, compte plusieurs centaines d'individus. Un vieillard, nommé Forêt, aïeul de quelques habitants de Bonaventure, mourut il n'y a pas longtemps, laissant après lui 318 descendants »

Après le traité de Paris, bon nombre d'Acadiens s'enfuirent des geôles de la Nouvelle Angleterre ; les uns par terre, les autres par mer. A pied, en effet, par les bois et le long des rivières, par la voie surtout du Lac Champlain, vinrent pendant plusieurs années de lamentables caravanes de ces demi-prisonniers, hâves et loqueteux, de la Nouvelle Angleterre, traînant avec eux femmes et enfants. Ce qui frappa le chanoine Louis Richard en ses recherches généalogiques, c'est le nombre

de familles incomplètes, dû au dénuement, aux souffrances, aux maladies : « Mes recherches, dit-il, ont produit sur moi la plus pénible impression ; car j'ai trouvé à chaque pas des preuves inouïes du démembrement des familles : tous ceux qui atteignirent nos rivages n'étaient plus que de misérables épaves : on ne rencontre que veufs, veuves ou orphelins ; le nombre de veuves l'emporte sur celui des veufs ; car les femmes avaient, semble-t-il, plus que les hommes la force de supporter tant d'épreuves ». Moins épuisés, quoique non moins misérables, furent les fugitifs évacués par mer. Le 28 février 1766, des Acadiens de Nouvelle Angleterre avaient supplié le gouverneur de Québec de les accueillir au Canada ; Murray, qui avait besoin de colons, acquiesça en avril ; le 1er septembre arrive une première goëlette de Boston, amenant 40 Acadiens ; le 8, une autre en amenant « un grand nombre », apparemment 50. Ce jour même, « le Conseil décide d'envoyer au munitionnaire l'ordre de fournir aux 90 Acadiens, ainsi qu'à leurs femmes et à leurs enfants, des vivres pour un mois » et de faire publier un avis informant tous les seigneurs de cette province « qu'ils devront, sans perdre de temps, s'entendre avec les nouveaux venus pour les établir sur leurs terres aux meilleures conditions possibles ». Rameau et Richard estiment à 3.500 le nombre des Acadiens rentrés dès 1766 dans la province de Québec.

Les Sulpiciens, qui possédaient de vastes terres, envoyèrent à Saint-Pierre du Portage (plus tard comté de l'Assomption) des réfugiés de Boston et du Golfe. L'un de ces derniers, échappé de Menoudy, Daniel Dugas, dit son petit-fils, « fut envoyé aux moulins que les Messieurs de Saint-Sulpice possédaient sur le haut de la rivière » (de l'Epiphanie) ; son jeune fils, qui n'avait que sept ou huit ans, fut confié aux soins de M. Brassier, procureur du Séminaire. En 1769, le curé de Saint-Pierre, Sulpicien lui même, M. Jacques Dugeay, établit 25 familles sur de bonnes terres où elles fondèrent une « Nouvelle Acadie », la paroisse de Saint-Jacques (le Majeur) du ruisseau Vacher, bientôt dénommée Saint-Jacques de l'Achi-

gan. On s'efforça d'y attirer autant d'Acadiens de Québec que l'on pût ; pour débuter, on leur donnait, outre leurs terres, « une vache, quelques quintaux de fleur, une pesée de lard, des instruments aratoires et quelques ustensiles indispensables ». Ils n'en durent pas moins demander, le 24 février 1779, d'être exemptés de toute corvée, tant qu'ils n'auraient pas défriché leurs terres. En 1772, Mgr Briand leur donna pour curé l'un des deux premiers prêtres acadiens du diocèse, l'abbé Jean Bro, fils de déportés en France et camarade d'études de l'abbé Bourg à Saint-Servan et à Paris. Dernier né en Acadie (vers 1743) d'une pauvre famille de douze enfants, élevé chez les Jésuites de France et chez les Spiritins de Paris, ordonné prêtre à Montréal en 1772, il se consacra pendant trente-neuf ans au bonheur temporel et spirituel de ses frères acadiens rassemblés en cet ultime refuge. « Toute sa vie, dit son biographe l'abbé F. X. Chagnon, il aima ses Acadiens avec une tendresse vraiment paternelle ; malgré la douceur de son caractère, il ne pouvait dissimuler la profonde antipathie qu'il avait pour la race anglaise ». « J'ai mis M. Bro, dit Mgr Briand, auprès d'un gros essaim d'Acadiens venus de la Nouvelle Angleterre au Canada et formant une grosse paroisse dans le domaine des officiers, qui les ont charitablement aidés à s'établir ».

On estime qu'en 1775 ces transplantés, reprenant racine, n'étaient pas moins de 250 répartis en 50 familles. Rapidement ils multiplièrent. Comme en 1778 il y eut 96 naissances contre 29 décès, on ne s'étonnera pas qu'en 1786 ils fussent 597 ; comme en 1808 il y eut 127 baptêmes contre 30 enterrements, rien de surprenant qu'en 1811 il y eut 2.007 communiants ; de même, en 1818, 171 baptêmes contre 61 sépultures, d'où 2.500 communiants. Or, depuis longtemps déjà le surplus de la population se répandait sur les paroisses voisines. Nous relevons les noms suivants : Bro, Martin, Le Blanc, Dupuy, Richard, Bourgeois, Doucet, Poirier, Arsenaux, Dugas, Vincent, Commo, Thibodo, Gagnon, Terriot, Landry, Hébert, Melançon, Cassé, Granger, Robichaux.

Éditions Bossard

AU FOND DU GOLFE SAINT-LAURENT

Éditions Bossard

L'ILE DU PRINCE-ÉDOUARD
avec ses districts acadiens.

« Un siècle d'existence, dit en 1872 leur curé et leur historien François X. Chagnon, une origine des plus tragiques, une population de trois mille âmes vivant sur une étendue de belles terres n'ayant pas moins de quinze milles de superficie, pour organisation religieuse une fabrique qui peut compter chaque année 5.000 livres de revenu ; neuf écoles sous le contrôle de Commissaires, qui donnent entière satisfaction, un couvent bien fondé, dirigé par des religieuses qui donnent une éducation solide et soignée à plus de 130 élèves ; une église spacieuse, qui peut loger au besoin 5.000 personnes, ornée de deux belles tours surmontées de deux clochers, le tout sous une direction sage et énergique ; tel est, dans son ensemble, l'état actuel de la paroisse de Saint-Jacques de l'Achigan « [l'une des plus prospères de la province de Québec », ajoute Edouard Richard en 1892 ... Plus des deux tiers des habitants sont Acadiens par l'esprit et le cœur ; leurs anciennes habitudes patriarcales se conservent soigneusement de père en fils. On ne trouve pas parmi eux, il est vrai, tout le progrès désirable dans la culture des terres ; mais, en revanche, ils sont simples dans leurs mœurs, ils vivent de peu ; ils ont en horreur le fléau du luxe qui menace de perdre tant de paroisses ; ils sont persévérants dans leurs entreprises et très habiles dans l'industrie domestique. Ce qu'ils aiment, ce qu'ils recherchent avant tout, c'est la paix et l'union dans leurs familles, c'est une vie paisible et les beautés de nos fêtes religieuses ».

Le Seigneur de Saint-Denis-sur-Richelieu, Pierre Claude Pécaudy de Richelieu accueillit aussi sur ses terres de Saint-Denis et de Saint-Antoine treize familles acadiennes en 1767, une autre en 1775, d'autres encore en 1790 et en 1802 ; il leur donna à défricher des terres du quatrième rang. On signale trois familles Leblanc, dont une revenue de Nouvelle Angleterre avec quatre enfants non baptisés ; une famille Bourgeois, de quatre enfants aussi, laquelle descendait du vieux chirurgien d'Aulnay ; un Mignault qui, échappé de ses « chaînes » de Géorgie, retrouva sa femme dans Québec assiégé ; un Richard, des Mines, qui revint à pied de Philadelphie avec sa femme portant des enfants en bas âge ; des Brun, des Bourque, des Brault, des Robichaud, des Thibodeau, des Gaudet.

Vers 1768, une douzaine de familles des Mines, venues à

pied par le Vermont, se réfugièrent sur les bords de la Petite Rivière de Montréal dans le comté actuel de Saint-Jean (district d'Iberville). Un Ecossais le capitaine Alexandre Grant, héritier par sa femme de la baronnie de Longueil, les accueillit sur ses terres, à peine défrichées depuis 1750 par quelques Canadiens : « ils s'attaquèrent bravement à la forêt avec le fer et le feu ». Il y avait, et il y a encore parmi eux, des Cire, des Hébert, des Landry, des Brault, des Granger, des Bourgeois, des Boudreau, des Comeau, des Trahan, des Richard, des Poirier. En cette autre « Acadie », (le nom est resté officiel), il y eut, en 1817, 287 baptêmes, 118 sépultures, 2.800 communiants; en 1820, 335 baptêmes, 182 sépultures; en 1824, 3.000 communiants. Cette forte natalité détermina la création successive des paroisses de Sainte-Luce en 1798, de Saint-Cyprien de Napierville en 1820, de Saint-Jacques le Mineur en 1834, de Saint-Blaise en 1873.

De même, le groupe d'Acadiens, qui fonda une première Cadie à Saint-Gervais, en fonda une deuxième, puis une troisième, puis une quatrième. On signale encore d'autres « Cadies » à Sainte-Angèle de Laval, près du lac Saint-Paul, à la Joliette, aux environs de Saint-Hyacinthe, dans les comtés de Verchères, de Témiscouata, etc... Dans les basses terres du comté actuel de Nicolet, — ces terres basses et humides que préfèrent toujours les Acadiens, — se mêlèrent encore deux groupes d'émigrés : aux régugiés de Beaubassin et des Mines venus par la Rivière Saint-Jean dès l'automne s'ajoutèrent, en 1767, des déportés du Massachusetts venus ou à pied par terre ou par mer sur des bateaux de Boston ; on devinera leurs communes misères si l'on sait que la plupart des familles étaient décimées, comptant nombre de veufs, de veuves et d'orphelins. Ces Richard, ces Leprince, ces Bourg, ces Poirier, ces Gaudet, ces Hébert, ces Cormier, ces Comeau, ces Bourgeois, ces Le Blanc, ces Landry, ces Thibodeau, ces Brault, ces Doucet, ces Beliveau, ces Robichaud, s'établirent, à Becancour, et surtout à Saint-Grégoire, « où encore aujourd'hui (1895), dit l'un de leurs descendants Edouard Richard,



FAMILLE ACADIENNE DE LA BAIE SAINTE-MARIE

Nouvelle-Écosse,

il ne se trouve pas cinq familles dont l'origine ne soit acadienne ». En cette petite « Cadie » ils maintinrent les mœurs de l'ancienne. « Les différends se réglaient par le moyen d'arbitres; nous n'avons entendu parler que d'un seul procès et jamais d'une naissance illégitime ou d'un scandale public... La coutume existait toujours de pourvoir à l'automne aux besoins des pauvres pendant l'hiver; l'on portait à leur domicile tout le bois, les provisions, les vêtements qui leur étaient nécessaires jusqu'au printemps... Toutes les pertes par le feu étaient réparées en commun ». Il va de soi qu'actives et prolifiques comme elles le sont, ces familles d'Acadiens, ont constitué un sérieux appoint dans la colonisation française du Canada. Toutes ne restèrent pas, du reste, attachées à la glèbe; bon nombre s'établirent dans les villes, à Québec, à Montréal. D'autres passèrent dans les provinces de l'Ouest, en particulier dans le Manitoba. Quelques Acadiens, comme J. Auguste Richard, de Montréal, se distinguèrent même dans les affaires : commerce, industrie, finance. Un parent de l'historien Edouard Richard, Mgr Le Prince, est devenu le premier évêque de Saint-Hyacinthe; un autre Acadien, Auguste Landry, fut en 1911 président du Sénat fédéral du Canada. Les 100.000 Acadiens et plus de la province de Québec ne se confondent pas entièrement avec leurs frères canadiens. « L'Acadien est bon enfant, écrit Fontaine en 1880, assez frondeur, d'allures libres, au franc parler ». En ses petites « Cadies », il garde soigneusement ses coutumes propres, ses cérémonies religieuses, sa fête nationale : il tient à ne pas se fondre totalement dans la population canadienne, tout en fraternisant avec elle.

Comme les Canadiens, les Acadiens ont essaimé dans tout le reste du Canada, et l'on en trouve plus ou moins dispersés dans les provinces d'Ontario, de Manitoba, de Saskatchewan, d'Alberta et de Colombie. Sans doute, se disent-ils, comme « le grand blessé de l'Ouest » : « Nous ne reconnaissons à personne le droit d'arrêter les Canadiens français à la frontière de Québec et de leur dire : « Hors de là, vous n'êtes plus chez vous! »

Nous sommes chez nous partout au Canada... Pour nous, la patrie s'étend jusqu'au dernier morceau de terre canadienne, jusqu'au dernier brin d'herbe. Chacun de nous l'emporte avec lui dans son cœur comme un trésor sans prix. » Or ce sont précisément deux Acadiens qui, dans l'Ontario comme dans le Manitoba, se sont trouvés, par leur valeur comme par les circonstances, désignés, en leurs provinces respectives, pour prendre la défense des intérêts français et particulièrement de la langue française contre « un ostracisme qui n'a rien de commun avec le *fair play* », contre « la force brutale » de « majorités oppressives ». Le Sénateur Philippe Landry, ancien président du Sénat (mort en 1919), a dignement présidé l'*Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario*, qui lutte si énergiquement contre les perfides tentatives d'exclusion de la langue française dans les écoles de cette province où vivent 200.000 Canadiens français. Non moins dignement Mgr Beliveau remplit son rôle si difficile et si délicat d'évêque français de Saint-Boniface.

« D'autres sont venus plus tard en plus grand nombre s'emparer de ces plaines de l'Ouest arrosées de la sueur et du sang des nôtres, disait ce prélat acadien le 14 février 1918; mais il n'en reste pas moins vrai que nous sommes ici (au Manitoba) cent mille Canadiens français organisés en solides paroisses catholiques, desservies par un nombreux clergé. Nous formons la plus solide phalange de l'Eglise catholique dans l'Ouest du Canada... Nous ne saurions donc désespérer de l'avenir et manquer de courage sans déchoir; or, nous ne voulons pas déchoir; car nous avons à cœur de demeurer catholiques et français ».

On voit que, jusqu'en ces postes avancés, les Canadiens n'ont pas tort de confier à un prélat et à un magistrat acadiens la défense de leurs grands intérêts nationaux.

Sources et autres références :

Archives du Canada. — Rapport de 1888 (coll. Haldimand) B 202. p 25-35.

ABBÉ J B. ALLAIRE. — *Histoire de Saint-Denis-sur-Richelieu.* Montréal. 1905.

ABBÉ J. B. FERLAND. — *La Gaspésie*; Québec, 1879.

ABBÉ S. A. MOREAU. — *Histoire de l'Acadie (comté de Saint-Jean)* Montréal 1908.

ABBÉ F. X. CHAGNON. — *Annales religieuses de Saint Jacques le Majeur,* vulgô de l'Achigan, Montréal, 1872.

EMILE SALONE. — *Colonisation de la Nouvelle France*; Paris. 1905; pp. 447-8

ED. RICHARD. — *Acadie* (édit. Henry d'Arles) II, 480, III, 213, 218, 223-4; 430-440.

JAMES GEDDES. — *Study of an Acadian Dialect spoken on the North Shore of the Baie des Chaleurs.*

CHAPITRE XXXII

AUX ÉTATS-UNIS

S'il est difficile à l'heure actuelle de distinguer les Acadiens, même groupés, de leurs frères français du Canada, combien ne l'est-il pas plus encore de les distinguer de ces mêmes frères aux États-Unis? Pour obtenir quelques éclaircissements, nous nous sommes vainement adressé trois fois à la Société acadienne qui semble devoir détenir le plus de renseignements sur ce sujet; nous n'avons reçu aucune réponse. Aussi avons-nous dû, sauf pour la Louisiane, nous contenter d'étudier surtout le vaste mouvement d'émigration canadienne qui entraîne avec lui et confond apparemment en un tout presque homogène l'émigration acadienne. Ce mouvement offre le plus grand intérêt, en inspirant, selon les points de vue, de grands espoirs ou de grandes inquiétudes.

I. — EN LOUISIANE

On estime qu'en Louisiane, toujours prolifiques, les 4.000 Acadiens du temps de la cession définitive (1804) ont donné naissance, en 1890, à environ 30.000 descendants et de nos jours à environ 50.000. La plupart sont restés fidèlement attachés à leurs districts primitifs des Attakapas, des Opelousas et de la « rive acadienne » ou « Côte d'Acadie » du Mississipi; éleveurs et maraîchers, ils y ont prospéré, surtout à Saint-Jacques et à Saint-Martinsville. L'historien néo-orléanais Al-

cée Fortier les montre, en 1890, simples, honnêtes, laborieux, profondément attachés à leur langue et à leur religion. Des centres industriels se développent au milieu d'eux, en particulier à Sainte-Marie, où, sur les bords de la Tèche, ont surgi de très modernes raffineries à turbines. Nombre d'entre eux se sont distingués en leur patrie d'adoption.

Dès 1805, on trouve parmi les dix-sept premiers représentants de la Louisiane, trois Acadiens : Joseph Leblanc pour Iberville, Joseph Landry pour l'Acadie, et Henri Thibodeau pour La Fourche : ce Thibodeau devint président du Sénat et, en décembre 1824, remplit les fonctions de gouverneur. Une paroisse du Bayou Lafourche porte son nom. Trasimond Landry fut vice-gouverneur en 1846. Deux autres Acadiens furent gouverneurs de la Louisiane : en 1853, un descendant de l'apothicaire de Poutrincourt, Paul Hébert, qui, sorti de l'Ecole militaire de West Point, y enseigna et fut général de brigade pendant la guerre de Sécession et, en 1843, Alexandre Mouton qui, président de la Chambre louisianaise et sénateur des Etats-Unis, présida la Convention de la Sécession en 1861. Pendant la guerre de Sécession, son fils Alfred Mouton, également cadet de West Point, se distingua comme général à la tête d'un régiment en majorité acadien et périt à la bataille de Mansfield en 1864. Parmi les magistrats se distinguèrent le juge Blanchard et surtout le juge Joseph Breaux, président de la Cour suprême; dans les lettres, le professeur Alcée Fortier de l'Athénée Louisianais; dans la diplomatie, M. Henry Vignaud, conseiller honoraire de l'ambassade américaine à Paris; son érudition et ses travaux relatifs à la découverte de l'Amérique lui ont valu d'être Président de la Société des Américanistes de France et membre correspondant de l'Institut; il vient de mourir à Bagneux, le 16 septembre 1922.

A l'heure actuelle, le sénateur Broussard, qui représente la Louisiane au Sénat des Etats-Unis, est d'origine acadienne.

Les noms acadiens les plus fréquents en Louisiane sont ceux de Landry, d'Arseneau, de Le Blanc, ces deux derniers en ma-

jorité dans la paroisse de Lafayette sur Vermillon : mais abondent aussi nos vieux noms familiers : Aucoin, Hébert, Thibaudeau, Simoneau, Thériault, Comeau, Cormier, Doucet, Gaudet, Préjean, Richard, Daigle, Bourgeois, Martin, Roy, Robichaud, Prince, Trahan, Grossard, etc.

« Je les ai trouvés les mêmes aux Attakapas qu'aux bords du Mississippi, écrit en 1889 l'abbé Casgrain (*Pèlerinage au Pays d'Evangeline*, p. 158). L'habitant actuel de Peticoudiac et de la Baie Sainte-Marie reconnaîtrait son accent et ses coutumes. Au village de Thibaudeau, j'ai vu les descendants du meunier de Chipoudy arriver le dimanche à la porte de l'église en petite charrette, comme au temps de Port Royal et de la Grand Prée. Dans la paroisse de Landry, j'ai entendu l'arrière-neveu du brave notaire Le Blanc, Télémaque Le Blanc, raconter l'odyssée de ses grands-parents, depuis le bassin des Mines jusqu'à Philadelphie, de Philadelphie aux Antilles, du Cap Français [Saint-Domingue] à Bâton Rouge et de Bâton Rouge aux Attakapas. Au bord du bayou Tèche, sous un énorme chêne vert d'où pendaient des festons de mousse grise... une femme, entourée de ses enfants jouant parmi les lataniers, blanchissait du linge dans l'onde voisine, en chantant une ballade qui a bien souvent retenti le long de la Baie Française. Sa voix, qui nous arrivait de loin avec les notes de l'oiseau moqueur, disait les couplets de la *Claire Fontaine* :

Oui, y a longtemps que je t'aimai ;
Jamais je ne t'oublierai...
Tu as le cœur à rire;
Moi, je l'ai-t-à pleurer.

Un Acadien des Provinces maritimes, depuis peu établi en Louisiane, nous écrit cette lettre (14 avril 1922), dont le caractère spontané, primesautier, un peu décousu ne trahit que mieux la franchise des impressions :

Les Acadiens de la Louisiane ont tous les traits des nôtres. Il ne leur a manqué et il ne leur manque encore pour en faire de vrais fils de la vieille Acadie que des prêtres de leur race et non un clergé qui ignore tout de leur histoire et de leurs traditions. [Toujours la funeste anglicisation par le clergé irlandais] Rien ne serait plus facile si cette condition était remplie : car



FAMILLE ACADIENNE DE LA BAIE SAINTE-MARIE

Nouvelle-Écosse.

ils sont bien disposés envers tout prêtre français ou acadien qui s'intéresse à eux. Les circonstances les ont rendus un peu plus indifférents que nous au réveil national et religieux : l'une des difficultés tient aux distances presque infranchissables qui les séparent de leurs églises... Ils ont conservé leur langue dans leurs relations mutuelles, bien que dans leurs petites villes ils parlent l'anglais que leur a imposé l'école américaine.

Au point de vue financier, commercial et agricole, ils sont plus avancés que nous autres des Provinces Maritimes. Ainsi chacune de leurs nombreuses petites villes a sa banque acadienne [société mutuelle, je suppose], avec son président, son trésorier, son secrétaire, etc. Les plantations sont immenses et les machines agricoles, tracteurs et autres, des plus perfectionnées. Il y a de gros négociants acadiens comme dans nos villes anglaises. La classe instruite se débrouille bien, avec ses notaires, ses avocats, etc.. L'administration municipale se compose de maires et de conseillers municipaux d'origine acadienne ; mais il n'y a pas cet esprit national qu'on trouve dans nos classes dirigeantes. Pourtant, toujours Acadiens de cœur, ils restent fiers d'appartenir à notre race... Ils sont les maîtres du Sud-Ouest de la Louisiane ».

En réalité, que leur manque-t-il pour maintenir plus fortement leur mentalité française? Un « clergé de leur race » et des relations plus étroites et plus fréquentes avec la mère-patrie et avec les autres groupes acadiens.

En 1870, 70.000 habitants de la Nouvelle Orléans parlaient encore le français : en 1900, 60.000 habitants de la Louisiane ignoraient encore l'anglais. Mais, en ces dernières années, faute d'un suffisant enseignement du français, faute de relations fréquentes avec d'autres milieux français, faute aussi d'une sollicitude éclairée de l'ancienne métropole, un rapide travail d'assimilation américaine s'est accompli ; ainsi, même au Collège Jefferson de la Nouvelle Orléans (fondé en 1864), les Maristes, pour la plupart anglais, instruisent en anglais leurs élèves d'origine française. C'est encore dans les villages acadiens du Bayou La Fourche, dans les « Cadies », que persiste le mieux le savoureux parler de la vieille France. En 1911 survivait un journal français l'*Abeille de la Nouvelle Orléans* née en 1827 et paraissait en français « l'*Ami des Noirs* ». Le maire

de la vieille capitale était un Français, M. Paul Capdevielle (Cf. Appendice II).

II. — Aux Grands Lacs

Dans le Nord des Etats-Unis, il y a deux courants d'émigration canadienne : l'un vers l'Ouest, l'autre vers l'Est. Le premier, qui est le plus ancien, est le plus funeste à la race française.

N'oublions pas que, dès le dix-septième siècle, les Français furent les premiers occupants, et longtemps les seuls colons européens, de cette riche région illimitée de la Nouvelle France. Coureurs des bois, explorateurs et missionnaires furent, là comme ailleurs, « l'avant-garde de la civilisation chrétienne ». « L'histoire de leurs travaux, dit Bancroft, est liée à toutes les villes célèbres de l'Amérique française » : car ce sont des Français qui ont fondé Saint-Paul, Saint-Joseph, Vincennes, Grands Rapides, Prairie-au-Chien, Dubuque, Milwaukee, Bangor, Bay City, etc... L'activité française en ces régions survécut à la perte même du Canada. Mais, quand éclata la révolte des treize colonies, il fallut opter : Détroit et ses environs restèrent fidèles à l'Angleterre ; l'Illinois et l'Indiana prirent parti pour les insurgés après la paix. Rattaché aux Etats-Unis, Détroit envoya à l'Assemblée législative de Washington son fidèle pasteur Gabriel Gibault, emprisonné pour dettes contractées en faveur de ses ouailles. De Baltimore, où ils établirent leurs séminaires, les Sulpiciens rayonnèrent dans tout le pays où ils organisèrent missions, paroisses et diocèses jusqu'aux Grands Lacs et jusqu'en Louisiane. Avec eux rivalisèrent les Lazaristes installés dans le Missouri. Puis les Pères de Sainte-Croix fondèrent, à Indiana, l'Université Notre-Dame. Aussi compte-t-on encore en ces régions des centaines de prêtres séculiers ou réguliers qui sont de race française.

En 1836, le Nouvel Etat de Michigan dénombrait 15.000

Canadiens, à vrai dire dépossédés de leurs biens; leur absorption eût été rapide si, de 1850 à 1870, n'étaient venus du Canada des milliers de bûcherons, de mineurs, de colons qui peu à peu s'organisèrent en paroisses et en associations françaises sous le patronage de Saint Jean-Baptiste; en 1892, première convention générale à Chicago; en 1901, célébration du deuxième centenaire de Détroit. Mais, faute de prêtres français, beaucoup de ces Canadiens trop épars, trop délaissés, se sont laissé angliciser par le clergé irlandais. Les diocèses de Chicago, de Grands Rapides et surtout de Marquette n'en comptent pas moins, — maintenant surtout que, plus stable, la population française se livre au commerce, à l'industrie et à l'agriculture, — nombre de paroisses canadiennes pourvues d'écoles françaises. L'historien du Michigan, T. Saint-Pierre signale, en outre, « sur le lac Erié les colonies canadiennes du Nord de l'Ohio qui comptent bien 20.000 Franco-Canadiens et sur le lac Michigan celles de l'Illinois qui forment une population d'au moins 50.000 âmes. A l'Ouest, les groupes du Lac Supérieur s'appuient sur ceux du Nord du Wisconsin et du Minnesota qui peuvent avoir une population canadienne de 60.000 à 70.000 âmes ». Chicago comptait 7.000 Canadiens en 1863, 20.000 en 1871. La statistique officielle de 1900 attribue aux douze Etats des Grands Lacs (Ohio, Indiana, Illinois, Michigan, Wisconsin, Minnesota, Missouri, Iowa, North Dakota, South Dakota, Nebraska, Kansas) 77.019 citoyens nés au Canada et 198.451 nés de parents canadiens; mais, comme plus de 25.000 autres sont issus de parents canadiens qui, nés aux Etats-Unis, leur ont transmis leur langue et leur religion, on peut porter à plus de 300.000 la population française de ces régions.

Pourvus de leurs églises et de leurs écoles, de leurs prêtres et de leur presse (entre autres, le *Courrier franco-américain* de Chicago et l'*Echo de l'Ouest* de Minneapolis) les Canadiens des Grands Lacs luttent non sans peine contre les puissantes forces d'absorption américaine qu'aide la néfaste influence irlandaise. On estime à 200.000 le nombre d'entre eux qui, faute

de prêtres français, ont perdu leur nationalité française en même temps que leur foi catholique. Sentant toute la grandeur du péril, le clairvoyant prélat de Chicago, Mgr Quigley leur a dit avec autant de justesse que de noblesse :

« Avant tout, Canadiens français, conservez vos traditions, vos institutions; propagez votre langue et vos coutumes : c'est par elles que vous êtes restés en Amérique un peuple distinct et que vous avez conquis l'admiration de tous. C'est encore en conservant cette langue et ces traditions que vous remplirez le mieux votre mission : donnez à l'Amérique tout ce que la vieille France avait d'admirable et que vous avez si bien conservé ».

Il n'est pas douteux que des milliers d'Acadiens se trouvent mêlés à ces centaines de milliers de Canadiens. Moins bien enracinés que les Canadiens eux-mêmes au sol natal d'où ils avaient été si souvent arrachés, ils purent plus facilement qu'eux se laisser entraîner par les flots successifs de l'émigration; mais, à l'heure actuelle, nul travail n'a encore été fait pour les en distinguer. On nous signale pourtant des groupes acadiens à Milwaukee dans le Wisconsin et à Sioux City dans le Dakota. Il y en a, certes, bien d'autres.

III. — En Nouvelle Angleterre

Dans les Etats de l'Est, la population française est tout à la fois plus dense, plus stable et mieux organisée. Si l'on en croit une tradition orale que nous confirme un historien de l'Acadie, Henri d'Arles, qui a longuement séjourné en ces régions, des familles acadiennes déportées lors du grand dérangement, n'ayant pu quitter la Nouvelle Angleterre, ont donné naissance à des groupements qui se sont maintenus et développés jusqu'à nos jours. D'autres, en particulier à Worcester, nous écrit M. Alexandre Belisle (21 août 1921), privés de tout contact avec des gens de langue française, éloignés de toute église catholique, se sont fondus dans la population ambiante en

devenant Américains et protestants; leurs noms même se sont anglicisés. Pour eux s'est donc accompli l'anéantissement national voulu par Lawrence et ses complices.

La grande émigration canadienne date de la guerre de l'Indépendance. Il était logique que nombre de Français du Canada, tout comme les Français de France, prissent fait et cause pour les rebelles d'Amérique contre l'ennemi commun qui était l'Angleterre; un régiment acadien aurait été ainsi constitué; l'un des généraux américains, Sullivan, était par sa mère Acadien. La paix conclue, la jeune République reconnaissante donna à ces frères d'armes, qu'ils eussent combattu sous Washington ou sous Lafayette, des concessions de terres à Chazy dans le Vermont et sur les bords du Lac Champlain dans l'Etat de New-York, *the Refugees' Tract*; leurs descendants y vivent encore. — L'émigration canadienne, qui avait continué insensible pendant les premières années du dernier siècle, prit soudain, après les troubles civils de 1837, une grande importance. Nombre de réfugiés politiques, de « patriotes », franchirent la frontière et se fixèrent un peu partout, mais surtout dans le Vermont. En ce dernier Etat la population catholique était si considérable que dès 1850 il fallut nommer évêque de Burlington Mgr de Goësbriand qui, en 1853, fit venir du Canada et de sa Bretagne natale des prêtres destinés à ses paroisses françaises. — Ce fut, toutefois, la guerre de Sécession qui détermina le grand courant migrateur : 40.000 Canadiens s'enrôlèrent dans les rangs des Nordistes; puis la grande prospérité financière qui suivit attira vers la Nouvelle Angleterre des milliers d'émigrés; pour de hauts salaires, ils s'employèrent aux briqueteries, cordonneries, filatures de coton, fabriques de lainage qui surgissaient de toutes parts; les chemins de fer accélérèrent ce mouvement. D'abord, ne venaient que des jeunes gens qui s'engageaient pour une saison, puis des adultes plus sédentaires, puis des familles entières qui peu à peu renoncèrent à toute idée de retour. Au début de cet exode, on afficha le mépris au Canada : « Laissez-les partir, s'écriait Georges Cartier en 1867; c'est la canaille qui s'en va ».

Mais, quand on s'aperçut que cette prétendue canaille réussissait fort bien aux Etats-Unis, on se ravisa, on s'inquiéta, et l'on prit les mesures que l'on crut propres à les retenir. Trop tard : « de 1875 à 1890, le nombre des émigrés canadiens tripla ».

Ce mouvement d'émigration vers l'Est s'est produit moins par infiltration progressive que par développement sporadique. L'infiltration s'accomplit surtout le long des frontières communes, du Madawaska aux Grands Lacs. A mesure que, poussés par la fièvre de la spéculation, les habitants de la Nouvelle Angleterre, réduits en nombre par une natalité déclinante, se portaient vers les grandes entreprises financières des villes ou vers les grandes exploitations agricoles de l'Ouest, les prolifiques familles acadiennes et canadiennes sont venues peu à peu combler leurs vides et s'enraciner sur les terres qu'avaient vainement défrichées les *Pilgrim Fathers* et leurs descendants. Cette substitution graduelle, et d'autant plus stable de l'élément français catholique à l'élément anglais protestant au cœur même de la plus vieille colonie puritaine, est un phénomène démographique des plus remarquables, qu'on y voie, selon les croyances, un juste retour des choses humaines ou une intervention quasi providentielle. En tout cas, cette pacifique conquête du sol anglais par les fils ou cousins des persécutés de 1755 s'accomplit surtout dans les Etats du Maine, du New Hampshire, du Vermont, et particulièrement du New-York; ainsi, vers 1890, dans le comté de Clinton de ce dernier Etat, sur 55.000 habitants se trouvaient 26.300 Canadiens, presque tous fermiers; dans le Vermont, s'ajoutent nombre de ces excellents travailleurs du bois qu'a toujours fournis le Canada : bûcherons, charpentiers, menuisiers. Les Puritains disparaissent donc de leur vieil habitat tant par submersion que par migration.

Plus remarquable encore que cette infiltration progressive de la classe paysanne est le développement sporadique de la classe ouvrière. Depuis la guerre de Sécession, chaque fois que se crée en Nouvelle Angleterre un centre industriel, tout de

suite afflue la main d'œuvre acadienne et canadienne qu'attirent le haut taux des salaires et un ensemble apparemment avantageux des conditions d'une existence nouvelle ; en même temps fuit la population ouvrière de race anglaise et même irlandaise, qui se montre tout à la fois plus exigeante, moins laborieuse et moins docile. C'est ainsi que villes et campagnes se vident également de leur population urbaine et rurale. En voici un exemple entre mille : Worcester, Mass, qui ne comptait en 1823 que 3 familles françaises et 40 en 1852, dénombrait 1.743 Acado-Canadiens en 1869 et 18.000 en 1911. En 1891, le Père Hamon signalait des majorités françaises en nombre de petites villes industrielles de dix à quinze mille habitants et de fortes minorités en de grandes villes manufacturières, telles que Lowell, Fall River, Manchester, Woonsocket : dans les cordonneries de Marlborough, sur 15.000 ouvriers 4.000 étaient français. « Les Franco-Américains sont le pilier des industries de notre région », dit le gouverneur du Massachusetts (*Union* de Woonsocket, juillet 1922) et dans tous les genres d'affaires commerciales, ils ont acquis un rang élevé ». De 300.000 en 1890, le nombre des Franco-Américains s'est élevé, d'après le susdit gouverneur (*ibidem*), à plus de 800.000 en Nouvelle Angleterre, dont plus de 400.000 dans le seul Massachusetts.

A vrai dire, ce n'est pas impunément que des centaines de milliers de paysans abandonnent la saine culture des champs en plein air pour se condamner au labeur de tâcherons dans l'atmosphère viciée des usines et surtout des filatures de coton proverbialement malsaines. Naturellement, des chefs d'industrie, qui, âpres au gain, traitent les gens en machines, ont exploité à outrance la fraîche vigueur, la bonne volonté naïve, l'ignorance excessive de ces ouvriers improvisés ; à raison d'une piastre par jour, sans autre répit qu'une heure à midi, fonctionnaient, de six heures du matin à six heures du soir, ces organismes humains mal nourris et mal soignés. Si le profit individuel de ces ouvriers français était minime, le profit familial n'était lui-même possible que parce que les familles étaient

nombreuses, femmes et enfants, ceux-ci dès le bas âge, s'attelant à des besognes au-dessus de leurs forces. Conséquence fatale : à ce régime de forçat, les plus robustes santés cèdent, déclinent, s'étiolent, d'autant plus vite que, la journée finie, les familles épuisées ne trouvent souvent d'autre refuge que de grandes bâtisses ouvrières de cinq à six étages, où, parquées par métier, elles s'entassent en mornes troupeaux humains dans une promiscuité funeste. Que de belles santés la tuberculose a ainsi, en quelques années, minées et condamnées à une fin précoce ! Et puis, à quoi bon gagner davantage, si tous les gains s'en vont en dépenses excessives et parfois superflues? Faute de pouvoir amasser le pécule primitivement destiné au paiement de vieilles dettes, à la libération d'hypothèques, à l'achat de terres convoitées au pays natal, le cultivateur, improvisé ouvrier, renonce peu à peu à toute idée de retour et, de stable citoyen indépendant en sa patrie, devient prolétaire instable et dépendant en un monde étranger. Certains de ces déracinés, même en acceptant les plus humbles tâches, disent Desrosiers et Fournet, « n'ont, à aucun point de vue, amélioré leurs conditions matérielle, sociale ou politique; ils n'ont souvent fait que passer d'un endroit à un autre, suivant les fluctuations de l'industrie et du commerce ». Pour remédier à ce fâcheux processus de déperdition nationale, sociale et morale, on a vainement, dès 1871, constitué des agences de rapatriement, qui en certaines années ont ramené au bercail jusqu'à 2.000 créatures égarées. Mais que de déracinés se refusent à reprendre racine! « Leur humeur aventureuse l'a emporté sur les souvenirs de la patrie absente. Ils ont préféré les longues privations et les durs labeurs aux perspectives que leur offrait leur pays d'origine ». Des habitudes prises, fussent-elles néfastes, ne se corrigent pas si aisément, et ce n'est qu'en ces dernières années que l'émigration a cessé de croître.

Mais que faire des émigrés, désormais installés à demeure en pays étranger? Leur nombre était si considérable qu'on ne pouvait se désintéresser de leur sort précaire : ils étaient d'autant plus exposés à perdre leur foi catholique et leur mentali-



CATHÉDRALE D'ANTIGONISH



VUE RÉCENTE D'HALIFAX

té française que, là comme partout, aux formes variées de l'assimilation américaine s'ajoutait la funeste influence de l'anglicisation irlandaise, exacerbée par la concurrence prolétaire. Heureusement, quelsque soient ses défauts, le Français d'Amérique a d'ordinaire deux qualités; il est particulariste et grégaire: ayant conscience de sa valeur ethnique, il s'associe pour la mieux défendre. Non seulement, avons-nous dit, surtout en Nouvelle Angleterre, l'émigration canadienne est rarement individuelle et uniquement familiale; individus et familles tendent à s'unir surtout en pays étranger en groupes bien constitués. Or, à peine un groupe français s'est-il formé quelque part qu'en bons amis aux vieilles habitudes sociables on se réunit le soir, la journée faite; on veut s'entendre, s'unir, s'organiser, créer une petite France, son petit Canada, sa petite Cadie; on veut avoir comme là-bas, encore mieux que là-bas, sa paroisse avec son église et son prêtre français, son école avec son « frère » ou sa « sœur », son journal, si possible, et sa fête nationale.

Le clergé français a, de bonne heure, compris la nécessité d'organiser les paroisses françaises pour dérober ses ouailles à l'emprise du clergé irlandais. « Les Canadiens ont besoin d'églises séparées », proclame dès le début Mgr de Goësbriand, dont nous avons déjà signalé l'actif enrôlement pour cette œuvre religieuse et nationale de prêtres bretons et canadiens. Ainsi se sont constituées dès 1850 et 1856 les paroisses françaises de Burlington et de Swanton dans le New Hampshire, en 1867 de Notre-Dame de Pittsfield dans le Massachusetts, en 1869 de Saint-Françoïs de Waterville dans le Maine, etc... En 1890, il y avait ainsi en Nouvelle Angleterre 22 paroisses entièrement françaises contre 15 paroisses mixtes. De nos jours, les Acado-Canadiens sont en majorité dans cinq diocèses de la province ecclésiastique de Boston : Burlington (50.000 sur 70.000), Portland (43.000 en 1890), Manchester (40.000 en 1890), Fall River et Springfield (majorité de 10.000 à 12.000). Aussi ont-ils bien souvent, non seulement leurs curés de langue française, mais parfois leurs évêques même comme Mgr Mi-

chaut, fils d'cadien, à Burlington, Mgr Guertin, à Manchester. Le tableau suivant, emprunté au sixième volume de la *Catholic Encyclopædia* (1909) proclame en sa brève éloquence la forte organisation religieuse des Canadiens français dans les six Etats de la Nouvelle Angleterre.

Diocèses	Paroisses	Missions	Prêtres séculiers	Prêtres réguliers
Boston	20	2	33	31
Hartford	13	7	14	16
Springfield	38	5	59	14
Burlington	39	31	48	11
Portland	30	40	40	16
Manchester	25	15	38	17
Providence	21	--	42	8
Fall River	16	1	28	17
8	202	101	302	130

Malgré l'autorité de ces chiffres, la part faite au clergé français en Nouvelle Angleterre n'est pas ce qu'elle devrait être : à la tête de ces cinq diocèses à majorité franco-américaine ne se trouvent pas actuellement, selon l'équité, cinq évêques franco-américains, mais un seul. Bien plus, nombre de paroisses à majorité franco-américaine ou même presque totalement franco-américaines ont des prêtres irlandais, parfois hostiles à leurs ouailles. Ce n'est pas que manque le clergé français d'origine locale ou autre; non, c'est la bonne volonté qui fait défaut dans les hautes sphères ecclésiastiques de la Nouvelle Angleterre; et, plus haut encore, l'on est mal renseigné par des intrigants dont l'intérêt est précisément de tromper. Qui perd le plus à ces menées perverses d'une ambition aveugle? le catholicisme. Comme les deux tiers des Irlandais aux Etats-Unis n'ont plus la foi catholique, angliciser les Franco-Américains c'est les vouer tôt ou tard à l'apostasie.

Malgré l'insuffisante part qui lui est faite dans les plus hautes fonctions comme dans les plus humbles ministères de la hiérarchie ecclésiastique, le clergé franco-américain combat de

son mieux la funeste influence anglicisante du clergé irlandais; mais l'église seule, comme le comprend ce clergé lui-même, ne suffit pas plus pour le maintien de la religion que pour le maintien de la nationalité : il faut l'école.

« La première école pour l'enseignement du français en Nouvelle Angleterre, lisons-nous dans l'*Union* de Woonsocket (juillet 1922), fut fondée à Rutland, Vermont, en 1869, sous le nom d'Académie Notre-Dame de Vermont par la Congrégation des Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie. [Ce fut, je crois, le premier couvent canadien en Nouvelle Angleterre, confirme le père Hamon]. Le père Louis C. Gagnier, nommé en 1868, par Mgr de Goesbriand, directeur des Œuvres catholiques chez les émigrés du Vermont, décida les religieuses d'Hochelaga, (Montréal), à venir ici pour établir une école en vue de l'enseignement du français. Au début du printemps 1869, la supérieure, Sœur Marie François de Borgia, et quatre autres religieuses arrivèrent donc à Rutland, louèrent une maison dans la Grande Rue et recrutèrent des élèves parmi les Canadiens du village et des environs; l'ouverture des classes se fit en septembre avec une trentaine d'élèves... En 1874, les religieuses achetèrent deux grandes maisons, l'une à gauche, le pensionnat, l'autre à droite la maison des sœurs, et les transformèrent en une Académie qui, en 1879, comptait soixante élèves. En juin 1882, alors que près d'une centaine d'élèves suivaient les classes, de regrettables difficultés amenèrent la retraite des religieuses des SS. Noms de Jésus et Marie; elles fermèrent leur Académie et vendirent leur couvent... C'est un triste souvenir pour les Franco-Américains de la Nouvelle Angleterre et en particulier de Rutland ». [On devine sans peine d'où vinrent ces difficultés].

« La langue garde notre nationalité, a dit l'un des plus fervents défenseurs de la cause franco-américaine, Ferdinand Gagnon, et notre nationalité garde notre religion et nos mœurs. Tant que nos enfants parleront français, ils resteront Canadiens; ils seront catholiques. Dès qu'ils perdront leur langue, ils perdront aussi leur foi. » « La langue française, affirment Desrosiers et Fournet, constitue pour les Canadiens le meilleur préservatif contre les tentations d'apostasie, d'indifférence religieuse et de schisme ».

Ce principe essentiel est toujours si bien compris, que, dans le *Courrier* de Salem du 24 mars 1921, nous lisons :

« Il y a quelque temps, les journaux français du pays se sont occupés d'une question de la plus haute importance pour la conservation de notre race et le maintien de la foi catholique parmi les nôtres aux Etats-Unis : je veux parler de nos écoles paroissiales... Pour nous Franco-Américains qui désirons le parler français dans nos familles, nous n'avons qu'une chose à faire : c'est d'envoyer régulièrement nos enfants à nos écoles paroissiales... Nos écoles sont supportées uniquement par les faibles contributions que l'on demande... Que ceux qui ont les moyens d'encourager une œuvre aussi indispensable réfléchissent et donnent à cette question vitale toute leur énergie et tout leur dévouement ». « Au Canada, dit l'*Etoile*, de Lowell (26 mars 1921), nos pères ont fait merveille en matière d'éducation. Leurs fils émigrés aux Etats-Unis n'ont pas hésité à créer nos incomparables écoles paroissiales. »

D'accord avec son curé, chaque groupe canadien de quelque importance bâtit donc, et non sans dépenses dignes de toute louange, auprès de son église paroissiale son école paroissiale : l'une soutient l'autre. Dans les écoles de filles, on n'enseigne que le français ; dans les écoles de garçons, on ajoute l'anglais ; car la formule est : « Au dehors, l'anglais pour les affaires ; en famille, rien que le français ». D'après un recensement approximatif (*Catholic Encyclopœdia*, vol. VI) il y avait en 1908, dans le diocèse de Boston, 15 écoles canadiennes fréquentées par 7.263 élèves, dans celui de Burlington 17 par 4.009, dans celui de Fall River 14 par 6.171, dans celui de Hartford 10 par 3.508, dans celui de Manchester 19 par 8.833, dans celui de Portland 13 par 6.073, dans celui de Providence 14 par 7.114, dans celui de Springfield 31 par 11.712, soit dans toute la Nouvelle Angleterre 133 écoles françaises fréquentées par 51.983 élèves tant acadiens que canadiens. Malgré ces beaux chiffres, ce n'est pas sans inquiétude que les Franco-Américains constatent le nombre encore bien trop considérable d'écoles mixtes « L'école mixte, disent-ils, mène à des mariages mixtes ; » or, chaque fois qu'en un milieu anglo-saxon un Canadien ou une Canadienne entre dans une famille anglaise ou irlandaise, ses enfants se trouvent dès la première génération anglicisés ; ils sont perdus pour la race française.

Les écoles paroissiales ne suffisent pas; il faut un enseignement plus élevé. Trois à quatre milles jeunes Franco-Américains ont beau fréquenter les principaux collèges classiques et techniques du Canada, les congrégations religieuses ont senti la nécessité de créer en Nouvelle Angleterre une quinzaine de collèges et d'écoles supérieures de tout genre; ainsi, en 1903, les Assomptionnistes de France fondèrent un collège classique sur la colline de Greendale à Worcester, Mass.,

« Au début, modeste maison de bois, lisons-nous dans l'*Union* de Woonsocket, R. I. (Juillet 1922), le Collège est devenu en quelques années un imposant édifice de briques et de granit. A une première aile bâtie en 1905 est venu s'ajouter en 1912 un corps principal de bâtiment et cette année une nouvelle aile, due en majeure partie à la générosité du clergé... Le collège pourra donc dès l'an prochain recevoir environ 290 élèves. — L'enseignement est bilingue... *Pourquoi le français*? Parce que le Collège de l'Assomption veut être le lien entre le Canada et l'Amérique; il veut vivre du passé comme du présent, tout en admettant le progrès. Le passé, c'est le Canada avec son patrimoine de vertus, ses exploits, ses gestes épiques, son histoire... Descendants de Latins et de Français, nous avons le devoir de toujours garder ce qui nous fait tels, ce qui nous distingue de tous les autres groupes nationaux : notre âme française vouée au culte du beau, du vrai et du bien... *Pourquoi l'anglais*?... Le français, c'est sa race, c'est lui; l'anglais, c'est sa vie. A titre de citoyens américains, nous avons le devoir d'aimer notre pays et ce qui fait sa grandeur, de nous approprier ses qualités caractéristiques de vigueur, d'énergie, de persévérance, de confiance en soi, de sens pratique. Le mélange heureux des qualités françaises et américaines est de nature à former un type distinct : le Franco-Américain. *L'enseignement est classique*. Seules les études classiques assurent aux facultés leur épanouissement complet. Les spécialisations hâtives sont funestes : un spécialiste précoce est presque toujours un homme manqué. Le collège n'est donc pas une école professionnelle : il donne une culture générale : il forme l'homme dans l'enfant. Il combine en son programme l'élévation littéraire et la pratique des sciences... — Au Collège de l'Assomption, nous voulons former une élite religieuse et intellectuelle, donner aux Franco-Américains des hommes capables de les diriger dans l'amour de la vieille patrie catholique et française».

Mais un seul collège supérieur ne suffit pas encore. En ce moment même, la *Fédération catholique franco-américaine*, dirigée par des « hommes qui ont fait leurs preuves », « d'un catholicisme éprouvé et d'un patriotisme éclairé », fait dans la presse française des Etats-Unis une propagande active en faveur de la création de nouveaux collèges, « sur la nécessité d'organiser l'enseignement supérieur ».

Nos besoins d'éducation supérieure sont bien grands, lisons-nous dans l'*Etoile* de Lowell, dans l'*Opinion publique* de Worcester, et dans l'*Indépendant* de Fall River (26 mars 1921)... Comment satisfaire le désir légitime de tous nos grands centres de posséder, non loin de chez eux, un collège de hautes études commerciales, industrielles et techniques?... Nous ne voulons pas d'institutions mi-supérieures, mais supérieures dans toute l'acception du mot... Il nous faut sans délai former l'élite de notre jeunesse au grand commerce, à la finance, à l'industrie,... fournir des hommes capables de diriger le peuple dans toutes les circonstances de la vie... Des collèges supérieurs nous sont absolument indispensables pour développer notre élément et le faire survivre, lui conserver la langue et les traditions, le maintenir dans un état intellectuel au moins égal à celui des populations qui nous entourent, lui permettre de soutenir victorieusement le choc des luttes quotidiennes de l'avenir... Notre survivance réside tout entière dans nos moyens d'éducation... Nous devons contempler de haut les vastes horizons ».

Voilà un beau langage au service d'un noble et utile idéal. Nous ne saurions trop admirer, trop encourager, trop applaudir au succès de pareilles entreprises. Nous croyons que la mère-patrie ne saurait être indifférente à un si beau mouvement qui l'honore et la fortifie.

Et puis, il faut une presse française qui serve d'organe et de lien à tous les groupes épars. Dès 1789 parut « *Le Courrier de Boston* » qui vit encore; puis naquit le « *Patriote* » à Saint-Albans dans le Vermont. En 1875, paraissaient vingt journaux franco-américains. Plus de deux cents feuilles virent ainsi le jour, pour la plupart éphémères à coup sûr, mais renaissant sans cesse avec assez de sève ou, en certains cas, assez de vi-

gueur durable pour entretenir et purifier en ce pays anglo-saxon une bonne atmosphère française. A l'heure actuelle paraissent en Nouvelle Angleterre huit quotidiens, deux semi-quotidiens, quinze hebdomadaires et des périodiques; nous avons entre les mains l'*Etoile* de Lowell, l'*Indépendant* de Fall River, l'*Opinion publique* de Worcester, *le Courrier* de Salem, tous les quatre pour le seul Etat de Massachusetts. «La presse française du Massachusetts, dit le gouverneur de cet Etat, M. Cox (*Union*, de Wooonsocket, juillet 1922) exerce sur le public une influence puissante et bienfaisante ». Un jeune journaliste, mort à trente-six ans, Ferdinand Gagnon (1850-1886) a laissé un nom estimé de tous, tant furent grands son zèle, son activité et son dévouement à la cause franco-américaine. En septembre 1906, l'*Association des journalistes franco-américains* réunie à Woonsocket (Rhode Island) pour organiser la défense de l'élément franco-américain proclama ses principes : pratiquer une naturalisation loyale en se préoccupant des intérêts politiques et nationaux du pays d'adoption et, pour ce faire, apprendre la langue anglaise; rester, quand même, fidèlement attachés à la langue maternelle en exigeant son enseignement sur un pied d'égalité dans les écoles paroissiales; exiger un clergé français : curés et même évêques, dans toutes les paroisses et diocèses où la majorité catholique est française; organiser toutes associations et sociétés de secours mutuels de nature à resserrer les liens qui unissent entre eux les Franco-Américains et qui les rattachent aux Canadiens français; encourager partout la création et la diffusion de journaux français.

Ce principe d'association a été particulièrement fécond. Dès 1884, se constitua à Saint-Albans (Vermont) la *Société Jacques Carlier*; depuis 1850 n'a cessé de fonctionner la *Société Saint-Jean-Baptiste* de New-York. Invités en 1874 à la Convention de la *Société Saint-Jean-Baptiste* de Montréal, les Franco-Américains y déléguèrent des milliers d'entre eux qui furent cordialement bienvenus; en 1880, même succès à Québec «Canadiens des deux pays, dit F. Gagnon au milieu d'applau

dissements unanimes, formons une alliance patriotique durable, invincible; rallions-nous, sachons nous apprécier, nous entr'aider, nous protéger». Avec la devise canadienne: « Notre religion, notre langue, nos mœurs, » se constituèrent plus de 400 sociétés dont 142 ont survécu : 62 dans le Massachusetts, 25 dans le New Hampshire, 18 dans le Vermont, 14 dans le Connecticut, 12 dans le Maine, 11 dans le Rhode Island. Pour se fortifier encore, ces sociétés se fédérèrent en 1900 à Woonsocket en l'*Union Saint-Jean-Baptiste* d'*Amérique* (41.600 membres en 1922), en 1896 à Manchester en l'*Association Canado-Américaine* (15.480 membres en 1910), en l'*Ordre des Forestiers Franco-américains* (8.500 membres en 1910), etc... Ces sociétés n'ont pas seulement contribué au bien-être de leurs membres par la distribution de millions en primes d'assurance, elles ont encore fortement assuré la solidarité politique et religieuse des Franco-américains par la création et l'entretien de nombreuses églises et écoles paroissiales. Enfin, à Boston, s'est créée en 1899 *la Société historique franco-américaine*, qui, uniquement composée de membres franco-américains, étudie toutes les questions historiques concernant les Franco-américains; et, plus récemment encore, en 1918, naquit la *Ligue des droits du français* dont le nom indique nettement le but. L'intense vitalité de ces groupements français se manifeste tous les ans depuis 1865 en des conventions générales qui, en quelque centre favorable (New-York, Springfied, Troy, Chicago, etc...) réunissent des délégués accourus de toutes les régions des Etats-Unis. En 1901, à Springfield, les 742 délégués, après avoir délibéré sur les quatre grandes questions : religion, éducation, naturalisation, secours mutuels, confièrent à une commission permanente le soin « d'employer tous les moyens nécessaires pour mettre à exécution les résolutions prises ».

Pareille organisation d'une population docile a tout de suite eu les plus grandes conséquences politiques. Acceptant les devoirs, en même temps que les droits, qui résultent de leur naturalisation, les Franco-Américains prennent une part active dans les luttes électorales de leur patrie d'adoption : ils

Editions Bossard

LA NOUVELLE-ANGLETERRE ET LES PAYS VOISINS

s'américanisent ainsi fort loyalement, sans trop s'angliciser. Aussi sont-ils entrés successivement dans les conseils municipaux, dans les mairies, dans les Assemblées législatives, dans les Sénats de la Nouvelle Angleterre : en 1890, ils y comptaient dix-huit députés; en 1907, 35 en cinq Etats (18 dans le New Hampshire, 6 dans le Massachusetts, 5 dans le Maine, 4 dans le Rhode Island, 2 dans le Connecticut); en outre, 5 sénateurs (dont 2 dans le Maine, 2dans le Rhode Island et 1 dans le Massachusetts). « Le Sénat fédéral et la Chambre des Représentants ont vu des Franco-Américains siégeant sur leurs bancs, dit le gouverneur Cox du Massachusetts (*Union*, de Woonsocket, juillet 1922). Cette année, à la Chambre du Massachusetts, il y a neuf Franco-Américains... En cet Etat, il y a un nombre infini de Franco-Américains qui se sont distingués; ainsi, à la Cour Supérieure, siège le juge Hugo A. Dubuque; ainsi, depuis trente ans, M. Pierre Bonvouloir, trésorier de la ville de Holyoke, jouit de l'estime et de l'affection de tous ses concitoyens ».

Bien mieux, un Canadien, venu à seize ans de Québec à Woonsocket, mari d'une Française et toujours fidèle à sa foi religieuse et à ses sentiments canadiens, M. Aram J. Pothier, a été depuis 1908 quatre fois de suite élu gouverneur de l'Etat de Rhode Island. Le descendant de quelque brave soldat canadien, M. San-Souci, lui a succédé en cette haute magistrature. Nombre de Franco-Américains ont été nommés consuls des Etats-Unis en pays de langue française; l'un d'eux, Arthur Beaupré, fut ministre plénipotentiaire en Hollande; à Limoges, est depuis douze ans consul M. Eugène Belisle, peut-être descendant des Le Borgne de Belle-Isle. « A bien considérer l'œuvre accomplie par les Franco-Américains dans le Massachusetts, dit le gouverneur Cox, (op. cit.) on peut dire en toute bonne foi qu'ils ont puissamment contribué au bien-être général, à la stabilité des institutions, au progrès des méthodes gouvernementales ».

Les Franco-Américains ne paient pas moins loyalement la dette du sang; lorsque les Etats-Unis prirent aux côtés de la

France leur place dans la récente lutte de la civilisation contre une barbarie renaissante, ces descendants de Français s'enrôlèrent sous le drapeau étoilé avec encore plus d'ardeur patriotique que leurs concitoyens de langue anglaise. « La part prise par les Franco-Américains dans l'effort américain au cours de la récente guerre est bien connue, dit le gouverneur du Massachusetts, M. Cox (*Union de Wonsocket*, juillet 1822) ; ce rôle leur fait particulièrement honneur dans le Massachusetts. Un grand nombre de braves du 101e régiment de la 26e division étaient des Franco-Américains. Si l'on prend la peine de parcourir la liste des engagés volontaires d'un grand nombre de villes et de villages, on se sent profondément impressionné par la très forte proportion de Franco-Américains qui s'enrôlèrent sous le drapeau étoilé ». Leur connaissance même de la langue française les a rendus particulièrement précieux pour la liaison des troupes comme interprètes officieux et parfois même officiels. Et ce ne fut pas pour nos populations françaises une mince surprise d'entendre ces Sammies si bien parler la langue de leurs pères : car, disons-le à ce propos, le français des Franco-Américains, à part d'inévitables américanismes, est plus pur que le patois de bien des provinces du Vieux Pays ; et il nous a été donné à Paris même, ce qui nous fut une grande joie, d'entendre des Franco-Américains et des Franco-Américaines s'exprimer en notre langue avec plus de pureté et plus de correction que bien des Parisiens ou Parisiennes.

Les lignes suivantes, récemment écrites à l'occasion du 14 juillet, dans « l'organe officiel de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique », (1er juillet 1922) nous disent éloquemment les sentiments qui animent à notre égard l'élite des Franco-Américains :

Nous autres, d'origine française, nous ne pouvons pas laisser passer inaperçue la fête de notre ancienne mère-patrie. Nous n'appartenons plus à la France ; mais elle fut notre mère. Le sang qui coula dans nos veines est bien un sang français ; les énergies qui nous animent dans la lutte obscure de chaque jour ou aux heures solennelles où nous revendiquons nos droits, sont bien

des énergies françaises. — Et donc, en ce jour de fête, c'est notre devoir de saluer la France. — C'est aussi notre droit. Pour nous, cette fête de la France doit être un jour de ressouvenance. Que le passé revienne tout entier faire battre nos cœurs d'un long tressaillement d'amour ! Que l'histoire vienne redire les noms glorieux qui rayonnent en lettres d'or sur ses pages. Que les noms de Cartier, Champlain, Laval, Montcalm, Lévis, Frontenac, Lafayette, Rochambeau et tant d'autres, ces noms si français sonnent dans nos bouches ! Que tout ce qui reste de sang français en nos veines s'émeuve en ce jour d'une ardente fièvre ! Que notre âme française se rappelle la mère inoubliable, la grande aimée, et que du fond du cœur nous répétions quand même et toujours : Vive la France ! ».

Il va de soi que, si ardent, pareil essor de la race française au milieu même des plus vieilles colonies anglaises de l'Amérique suscite d'une part les plus grands espoirs et d'autre part les plus grandes alarmes.

« La survivance de la race française n'est pas seulement possible, dit le Père Hamon en 1891 ; elle est probable pendant plusieurs générations, surtout dans les centres où la majorité est française par suite d'un usage fréquent et familier de la langue française. Plus que jamais, affirme-t-il, on parle français dans les nombreuses paroisses exclusivement canadiennes des Etats. L'opposition a stimulé l'énergie des émigrés. Des journaux français se sont fondés pour soutenir ces idées patriotiques ; et, à la tête de ces forces, les dirigeant et rassemblant en un faisceau solide, sont les prêtres canadiens qui partagent en tout les idées et les aspirations de leurs concitoyens ». — « Les centres canadiens français de la Nouvelle Angleterre sont l'espoir de la nationalité française en ce pays », confirme en 1911 J. G. Le Boutellier (*Belisle, Hist. de Presse fr. aux Etats-Unis*). Le contraste est frappant pour celui qui, partant d'un centre américain, tombe brusquement au milieu de cette effervescence de vie essentiellement canadienne-française. Dans ces centres, tout concourt à la manifestation du caractère français dans son intégrité : l'usage général de la langue française dans la famille, dans la rue, dans les magasins, à l'atelier ; la splendeur et la richesse des églises, les maisons d'éducation où la culture française reçoit son plein épanouissement, les sociétés religieuses et civiles si nombreuses où règne un ardent patriotisme. Dans des centres comme Fall

River, New Bedford, Woonsocket, Lowell, Manchester, pour ne mentionner que les plus importants, le français n'est pas près de disparaître. Au contraire, il semble qu'avec l'accroissement prodigieux des nôtres, la langue française prend de plus en plus d'extension ». « Les habitants du Canada débordent nos frontières, avoue un Américain. La victoire remportée par les hommes de race anglaise sur les plaines d'Abraham est vengée par les femmes de la race de Montcalm. La Nouvelle Angleterre est vaincue. Les essaims détachés de la ruche française prennent possession du territoire. Les descendants des *Pilgrims*, multipliant moins rapidement que leurs ancêtres, se raréfient d'année en année. Les jeunes gens de Nouvelle Angleterre s'en vont vers l'Ouest, au Sud, partout, pour échapper à la concurrence des nouveaux venus dont l'activité surpasse la leur et qui semblent devoir couvrir la terre ».

Dès 1880, F. Gagnon parlait, en effet, d'établir aux Etats-Unis un nouveau Canada qui serait le prolongement de l'ancien. De nos jours, le parti nationaliste canadien conçoit déjà la fédération ou plutôt même l'union de ces deux Canadas français après séparation du Nord-Ouest anglo-saxon.

« Les assises du futur Etat franco-américain se dessinent nettement : occupation du Nord de l'Ontario, des deux rives de l'Ottawa, des deux rives du Saint-Laurent, le Vermont, le New Hampshire et le Maine. [D'aucuns vont plus loin; ils prévoient l'adjonction d'une Acadie reconstituée dans les trois Provinces Maritimes bientôt francisées]. Gardés du côté de l'Est par la mer, nous serions protégés au Sud et à l'Ouest par une longue frontière stratégique formée de massifs montagneux et de larges étendues d'eau. (*Revue moderne*, 15 mai 1921).

Qu'en pensent les Américains? A ce sujet, les Français des Etats-Unis se font d'étranges illusions. Du fait qu'ils sont bien accueillis, parfois libéralement payés, d'ordinaire traités sur un pied d'égalité, ils en concluent naïvement, avec leur incorrigible sentimentalité latine, qu'ils sont aimés et estimés en leur patrie d'adoption : ils connaissent mal la mentalité anglo-saxonne qui survit même aux Etats-Unis. En hommes d'affaires pratiques, ce ne sont pas les qualités d cœur et de intelligence,

les vertus morales et sociales que les Américains apprécient en ces braves gens qui peinent pour leur profit; c'est le bon marché de leur main-d'œuvre, le bénéfice de leurs aptitudes professionnelles, les avantages d'un fort rendement industriel que facilitent, à vrai dire, des qualités de conscience et des habitudes dociles; il y a là un précieux cheptel humain, un bon mécanisme vivant qu'il serait sot de rebuter : car de cet élément français dépend la prospérité économique de la Nouvelle Angleterre. Mais de rapports personnels, point : entre Américains et Canadiens ou Acadiens, dit le père Hamon, il n'y a que relation de patrons à salariés; il arrive même souvent qu'un simple agent remplace le bailleur de fonds qui, intéressé à l'entreprise, vit princièrement de ses gros revenus en quelque lointaine et somptueuse installation à la mode. L'exploitation atteint même son comble quand l'ouvrier, payé en bons valables sur les magasins de la compagnie, se trouve contraint de rendre de la main gauche une part des salaires péniblement gagnés par sa main droite. Comment des esprits positifs, si fiers de leur supériorité mercantile, ne mépriseraient-ils pas, en leur for intérieur, de pauvres hères si facilement bernés ? « C'est un excellent travailleur qui nous vient du Canada, dit l'économiste Lesley (*Man's Origin and Destinies*); il est sobre, honnête; mais son travail est mal calculé; il s'en retourne pauvre en son pays, quand il peut s'en retourner ».

A ce dédain s'ajoute une triple hostilité sociale, religieuse et politique. Les ouvriers anglais et surtout irlandais détestent ces travailleurs allogènes qui, plus actifs et plus maniables, leur sont préférés et qui, par suite, les évincent des centres industriels de l'Est; aussi ne se gênent-ils pas pour prendre leur revanche sans scrupule, dès que s'en présente l'occasion. Ainsi, les « *Chevaliers du Travail* », ayant une fois entraîné dans une grève leurs associés français, s'empressèrent, aussitôt leurs propres revendications satisfaites, d'abandonner ces associés à leur sort, ce qui impliqua le chômage et la ruine d'un grand nombre. On ne s'étonne donc pas trop de voir, dans un rap-

port officiel de 1887, les Franco-Américains de Nouvelle Angleterre traités de « Chinois de l'Est ». « C'est une horde d'envahisseurs industriels, écrit le professeur Carroll Wright, et non un courant d'émigration stable. Ils n'ont aucune considération pour nos institutions civiles, politiques et scolaires ». Les délégués franco-américains eurent beau protester, le professeur américain eut beau officiellement se rétracter; on surprend ici sur le vif l'hostilité spontanée du milieu ambiant contre cet élément réfractaire.

Au point de vue religieux, mêmes difficultés. Bien qu'immigrés aussi, les Irlandais accueillent mal en leurs églises ces catholiques d'une autre race qui, ne voulant ni apprendre leur langue ni se soumettre à leurs habitudes, défendent fièrement leur indépendance ethnique. Le *Travailleur* de Worcester alla plus loin : il s'éleva naguère contre « ces antipathies prononcées de la plupart des catholiques américains pour tout ce qui porte un nom français ». Bien plus, en 1889, le congrès catholique de Baltimore dénonça publiquement les associations nationales des Franco-Américains. «Ces sociétés devraient être organisées dans un but religieux, déclare-t-il, et non dans un but national, pour des intérêts de race... Les sociétés nationales n'ont pas de raison d'être en ce pays ». [On remarque ici, une fois de plus, l'éternel acharnement des catholiques irlandais contre les catholiques français : ils veulent à tout prix les angliciser ou les américaniser comme eux-mêmes; c'est l'éternelle histoire du Renard qui a la queue coupée.] A quoi l'*Indépendant* de Fall River s'empressa de répondre (22 novembre) :

« Nous protestons contre ceux qui par leur position et leur influence cherchent à nous faire disparaître comme race... Nous serons loyaux envers la République dans la guerre comme dans la paix; mais que l'on ne nous demande jamais d'être traîtres à notre race et d'oublier la langue de nos pères ! Que l'on n'ose jamais lever une main sacrilège contre nos sociétés ou nos paroisses nationales ! Indigne du nom de Canadien et de Français serait celui qui accepterait sans murmure le joug d'un tel despotisme.

C'est surtout au point de vue politique que les Franco-Américains rencontrent de la méfiance et parfois même une hostilité déclarée. Ils ne se sont pas contentés pourtant de protester de leur loyalisme; leur presse et leurs sociétés ont fait mainte et mainte campagne en faveur d'une naturalisation prompte et franche. On ne les en accuse pas moins de vouloir constituer un Etat dans l'Etat ; on s'indigne de ne pas les voir rapidement s'assimiler à la « première race du monde »; on leur reproche âprement de ne pas se fondre au plus tôt « dans la plus grande nation qui fût jamais » et cette mauvaise humeur agressive s'en prend à toutes les formes de leur particularisme: groupements religieux, manifestations nationales, fêtes acadiennes ou canadiennes :

« A la terrible puissance du Romanisme, dit le *Boston American* du 28 décembre 1889, il faut ajouter le pouvoir ultramontain français... Songez-y donc, Américains patriotes, les Jésuites français ont conçu le projet de former une nation catholique avec la province de Québec et la Nouvelle Angleterre, et ce projet de rendre la Nouvelle Angleterre catholique a déjà pris des proportions capables d'alarmer les plus optimistes. Les Français sont plus d'un million aux Etats-Unis et, selon toute probabilité, 350.000 en Nouvelle Angleterre. Ils remplissent vos fabriques, achètent vos fermes, s'introduisent dans vos « législatures » et y exercent une puissante influence. Le nombre de leurs enfants est inimaginable pour des Américains. Ces enfants, on les éloigne des écoles publiques, afin de leur donner une éducation en tout semblable à celle qu'ils auraient reçue au Canada. On leur dit qu'en apprenant l'anglais, ils perdront leur langue, leur nationalité, leur religion. On les conserve comme race étrangère, distincte, soumise au Pape en matière religieuse et politique. Rapidement, ils acquièrent le droit de vote; en certains endroits, ils ont déjà la majorité absolue, tandis qu'en beaucoup d'autres ils tiennent leurs adversaires en échec ».

Alarmes américaines et enthousiasmes canadiens sont-ils également justifiés? La création, jadis invraisemblable, d'un vaste Canada mi-anglais, mi-américain est-elle un espoir chimérique ou un péril proche? La Nouvelle France va-t-elle renaître sous un autre aspect? Assurément, pareille éventualité

aurait quelque chance de se réaliser si partout, comme sur certaines frontières, il y avait entre les deux pays, parfaite continuité ethnique et géographique. Mais il s'en faut de beaucoup. Sans doute, dans les petites villes de dix ou quinze mille habitants, les majorités françaises se défendent merveilleusement depuis trois, quatre, cinq générations; mais, dans les grandes villes, les minorités françaises, en dépit des plus louables efforts, ont grand peine à se maintenir intactes. Contre toutes les forces de submersion ces admirables îlots français résisteront-ils indéfiniment? La résistance ne suffit pas; il leur faudrait, comme certaines formations madréporiques, croître continuement et rapidement; il faudrait qu'une natalité plus forte encore que la leur compensât le fléchissement d'une immigration actuellement déclinante et les déperditions locales. En est-il ainsi? en sera-t-il ainsi? Beaucoup de bons esprits s'inquiètent au point de préférer et de conseiller le prudent repli du rapatriement à cette dangereuse dissémination des forces vives, à cette aventureuse occupation de postes trop avancés en pays hostile et lointain. Ainsi, profitant de périodes de chômage, l'abbé Gravel, a su, sous le ministère Laurier, ramener des milliers de déracinés et les enraciner à nouveau dans les bonnes terres canadiennes du Saskatchewan : cet exemple mérite sans doute d'être suivi. D'autres au contraire, ne doutant pas de l'avenir, luttent intrépidement sur place. Quoi qu'il advienne, si belle vaillance mérite notre admiration; car jusqu'à ce jour aux Etats-Unis, de toutes les races allogènes, c'est la race française qui a le mieux su résister au banal nivellement américain. Aussi se permet-elle hardiment en sa presse actuelle de se réclamer, pour la défense de ses droits ethniques, de l'exemple héroïque de la Serbie, de la Roumanie, de la Pologne. Tant de confiance et de fierté ne peut que profondément émouvoir les frères de sang du « vieux pays » de France.

En ce vivace et tenace « petit monde franco-américain », quel rang occupent les Acadiens? Sur les 800.000 Franco-



JEUNES ACADIENNES
du Cap Breton.

Américains de Nouvelle Angleterre, peut-être sont-ils des dizaines et des vingtaines de mille. A défaut des renseignements précis qui nous ont été refusés, voici les informations éparses que nous avons pu glaner. En Nouvelle Angleterre, le nombre des Acadiens est tel que la *Société acadienne de l'Assomption* a dû établir à Fitchburg, Mass, son siège américain. En son rapport du 31 décembre 1917, des succursales et, partant, des groupes acadiens sont mentionnés dans le Massachusetts, à Worcester, à Salem, à Newton, à New Bedford, à Lynn, à Waltham, à Chelsea, à Peabody, à Leominster, à Haverhill, à Gardner, à East Longmeadow; dans le Maine, à Rumford, à Chisolm, à Westbrook; dans le Connecticut, à Thompsonville; dans le New Hampshire, à Berlin. Le Père Thomas, de Van Buren, nous en signale d'autres dans le Massachusetts à Lowell, à Quincy, à Lawrence, à North Cambridge, à North Wilmington. « Chelsea, ajoute-t-il, est une paroisse exclusivement acadienne ». *L'Evangeline* du 7 septembre 1922 nous apporte les chiffres suivants : à New Bedford, 600 familles acadiennes; à Lynn, 500; à Fitchburg, 500; à Gardner, 400; à Leominster, 400; à Rumford, 350; à Newton, 150; à Waltham, 150; à Salem, 41; à Worcester, 30; à Fisherville, 30; soit 3.151; comme chacune de ces familles compte au moins cinq membres, la population acadienne de ces onze villes dépasse 15.000 Acadiens; et, comme celle de bien d'autres groupes n'a pas été recensée, on peut estimer à plus de 20.000 le nombre des Acadiens du Massachusetts et à plus de 30.000 celui des Acadiens de la Nouvelle Angleterre. Le 3 septembre 1922, plus de 300 d'entre eux célébrèrent leur fête nationale à Lynn dans la paroisse modèle de Saint-Jean-Baptiste.

« Beaucoup d'Acadiens ont passé aux Etats-Unis depuis une cinquantaine d'années », nous écrit le sénateur Pascal Poirier. [Nous avons vu, en effet, qu'outre les colons du Madawaska ils viennent surtout de la Nouvelle Ecosse, de l'île du Prince Edouard et de la côte Nord-Est du Nouveau Brunswick]. Le nombre en est considérable, bien que difficile à estimer. Ils travaillent presque tous dans les usines et filatures et sont très appréciés des patrons pour leur intelligence, leur honnêteté et leur sobriété.

Plusieurs sont contre-maîtres; quelques-uns sont marchands. Nous avons relevé à Webster, Mass., le nom Landry de deux prêtres d'origine acadienne. Des organisations sociales et nationales, sous l'égide de l'Assomption, s'efforcent par tous les moyens de conserver tout ce qu'ils ont apporté avec eux de l'Acadie, et ils estiment n'avoir rien apporté de plus précieux que la langue et la foi de leurs ancêtres. Le 15 août, tout ce monde-là se souvient avec émotion de l'Acadie et de la France. Ils restent en communion avec leurs frères du Nouveau Brunswick, de la Nouvelle Ecosse et de l'Ile du Prince Edouard ».

Ils gardent souvent, en effet, même en vivant côte à côte avec leurs frères du Canada, leur particularisme acadien, c'est-à-dire leurs groupements, leurs fêtes, leurs coutumes. « Les relations entre les Franco-Américains et les Acadiens, nous écrit M. Alexandre Belisle (21 août 1921), n'en ont pas moins été de tout temps des plus cordiales;... fervents catholiques, ils font partie de la paroisse franco-américaine partout où elle existe ». De cette fraternité des Canadiens et Acadiens, en Amérique comme ailleurs, voici une preuve toute récente. A l'occasion de la fête nationale de l'Assomption, « l'organe officiel de l'*Union Saint-Jean-Baptiste* d'Amérique (juillet 1922), adresse « à nos frères acadiens » les mots suivants :

« Le 15 août, dans toute l'Acadie, les descendants du peuple martyr feront monter vers leur Mère du Ciel les ardentes supplications d'une race inébranlablement fidèle à la foi et aux traditions des aïeux. L'histoire n'offre pas de plus bel exemple de courage, de ténacité et d'héroïsme... Aujourd'hui, la race acadienne est plus vivante que jamais; elle vit dans ses enfants là-bas, au pays natal;... elle vit ici dans ses enfants des Etats-Unis. Plusieurs sont membres de l'Union Saint Jean-Baptiste d'Amérique. Aussi nous prions tous nos « Conseils », surtout ceux qui comptent des membres acadiens, de célébrer cette fête et de s'unir aux Franco-Américains d'origine acadienne pour chanter l'Ave Maris Stella. A l'occasion de leur fête nationale, notre Société souhaite à nos frères acadiens la réalisation des espérances que leur permettent d'entretenir un passé catholique sans tache et une histoire nationale incomparable ».

Les Acadiens des Etats-Unis méritent donc, eux aussi, de

vivre leur vie française, d'être sauvés de l'enlisement anglo-américain, de n'être pas oubliés puisqu'ils n'oublient pas. Si, faute d'instruction, « faute de confiance en soi », continue M. Alexandre Belisle, aucun de ces Acadiens ne s'est encore distingué dans le monde des affaires ni dans les professions libérales, il n'y a pas lieu de désespérer de l'avenir : car « les jeunes gens font maintenant des études sérieuses et vont de l'avant ». Qu'on les aide donc ! qu'on les fasse bénéficier des nouveaux avantages de leurs frères d'Acadie !

Sources et autres références :

Catholic Encyclopædia vol. VI, 1909.

LE PÈRE R. HAMON, S. J. — *Les Canadiens-Français de la Nouvelle Angleterre*; Québec, 1891.

ALEXANDRE BELISLE. — *Histoire de la Presse franco-américaine et des Canadiens français aux Etats-Unis*, Worcester, 1915.

ABBÉ MAGNAN. — *Histoire de la race française aux Etats-Unis*; Paris, 1912.

EDMOND DE NEVERS. — *L'âme américaine*. Paris, 1903, 2 vol.

DESROSIERS ET FOURNET. — *La race française en Amérique*, op., cit.

GILMARY SHEA. — *The catholic Church in the United States*, op. cit.

L'*Union* de Woonsocket, R. I. ,juillet 1922. (Organe officiel de l'Union de la Société Saint-Jean-Baptiste d'Amérique).

Anonyme. — *The Acadians in Story and in Song*. New-Orléans, 1893.

ALCÉE FORTIER. — *Louisiana Studies:* customs, literature and dialects Nouvelle-Orléans 1894.

ALCÉE FORTIER. — *History of Louisiana*, vol. IV.

Publication of the Louisianas Historical Society, 1900, vol. II, part. III.

CHAPITRE XXXIII

TROIS FLÉAUX

I. — Emigration.

Quelles que soient les généreuses illusions que se fassent les Franco-Américains sur la solidité de leurs établissements aux Etats-Unis, l'émigration tant acadienne que canadienne n'en est pas moins un mal pour l'Acadie comme pour le Canada. Il y a là pour ces deux régions plus ou moins bien constituées une sûre déperdition de forces vives, que ne compense pas l'incertain développement en des milieux réfractaires d'organismes fragiles, dont les destinées restent fort aléatoires. Les plus sincères amis de la race française seraient plus rassurés s'ils voyaient un million et demi de Franco-Américains, au lieu de prodiguer à l'étranger les inappréciables trésors de leur natalité et de leur activité, en réserver l'utilisation pour l'incontestable profit de leur double patrie qui en a si grand besoin.

Pour remédier à cet exode inquiétant, il faut en déterminer les causes. Outre les raisons politiques qui naissent des circonstances fortuites (troubles et guerres civiles) dont nous avons parlé, il y a de multiples motifs d'émigration qui tiennent à la nature même de l'homme. L'un des principaux est l'instabilité commune à tous les Américains, qu'ils soient sujets britanniques ou citoyens des Etats-Unis. Depuis trop peu de temps sédentaire, cette population, sauf en certains points, n'a pas encore très profondément pris racine; elle ne

s'est pas plus volontairement adaptée au sol que le sol ne l'a inconsciemment façonnée. Elle flotte au gré d'impulsions mal disciplinées sous l'influence d'attractions très mobiles. L'esprit d'aventure reste toujours vivant chez ces descendants d'aventuriers, auxquels des espaces encore illimités offrent l'appât de renouvellements de vie presque indéfinis. Survienne dans l'existence de l'individu ou de la nation un événement quelconque : ruine personnelle, détresse locale, crise sociale, on se déplace en quête d'un meilleur sort; on court vers des débouchés nouveaux; terres neuves, mines d'or, industries récentes; on compte, par des salaires plus élevés, réaliser en peu de temps un enrichissement définitif, conquérir à jamais des moyens de vivre plus amples. Pour beaucoup d'Américains, tant du Dominion que d'ailleurs, le meilleur foyer est celui où l'on vit bien, la meilleure patrie celle où l'activité est plus intense. Sans doute, on était bien parti avec une vague idée de retour; mais souvent, aussi bien pour cause d'échec que de succès, l'on ne revient pas.

Une autre cause d'instabilité s'ajoute pour l'Acadien bien plus encore que pour le Canadien : l'insécurité du présent. Dépouillés de leurs terres depuis plus d'un siècle et demi, trop de familles acadiennes, vivant au jour le jour, n'ont pendant des générations cessé d'être le jouet des moindres oscillations de l'existence. Beaucoup d'Acadiens se sont faits pêcheurs, avons-nous dit; or, rien ne dispose moins aux habitudes sédentaires qu'une vie qui dépend du vent, des marées, du déplacement des bancs et, dans le cas des mercenaires acadiens, des offres de compagnies rivales. La forte natalité même n'est pas toujours une cause de stabilité, puisqu'à tant de bouches affamées l'industrie américaine offre l'appât de plus gros salaires, même pour les plus jeunes enfants. La peur de l'inconnu ne saurait paralyser les plus timides : qui n'a quelque parent, quelque ami, quelque connaissance en ces petites Cadies des Etats, où l'on retrouve, à l'ombre d'un clocher familier, un prêtre de même langue, un « frère » pour l'éducation des enfants, une « sœur » pour les soins aux malades.

Enfin, dans la grande République, ne jouit-on pas de plus de libertés politiques, de plus de tolérance morale, de plus de bienveillance même qu'au pays anglais. Par ces causes multiples s'explique ce désastreux exode qui sévit, surtout à partir de 1860, dans les régions les plus déshéritées du Nouveau Brunswick et de la Nouvelle Ecosse, du Cap Breton et de l'Ile du Prince Edouard. L'accroissement de la population acadienne, en dépit de sa fécondité constante, en a éprouvé un très sensible fléchissement.

Il est évident que le remède à cette instabilité est l'enracinement des déracinés : le retour à la terre. En Acadie, comme au Canada, le clergé l'a compris. En ce dernier pays, vers 1835, luttant contre la détestable politique agraire qui consistait à cantonner les familles trop nombreuses sur les étroites terres défrichées le long du Saint-Laurent, les évêques en leurs mandements, comme les curés en leurs sermons, montrèrent à une population qui s'égarait vers l'étranger le devoir impérieux de trouver dans la patrie même les meilleurs moyens d'aider sa patrie comme soi-même.

« Une véritable croisade s'organisa, disent Desrosiers et Fournet. Le prêtre colonisateur est un type que l'on ne trouve aujourd'hui qu'au Canada. A ce titre, le curé Labelle s'est acquis une réputation qui a franchi les mers : à lui seul, il a fondé plus de quarante paroisses dans la province de Québec, surtout autour du Lac Saint-Jean Dans chaque diocèse, un ou plusieurs prêtres sont chargés de promouvoir le mouvement de la colonisation; grâce à lui, la forêt a reculé, de nouvelles paroisses ont surgi ».

Nous avons vu qu'en Acadie plus tôt encore, dès 1817, l'abbé Sigogne avait pratiqué cette bienfaisante politique agraire, en répartissant parmi ses ouailles de la Nouvelle Ecosse 35.000 acres sur les hautes terres de la Ville Française. Même politique au Madawaska, avons-nous vu aussi, et surtout sur la côte Ouest du Nouveau Brunswick et jusqu'en Gaspésie.

« Depuis plus d'un demi-siècle, écrivent en 1910 Desrosiers et Fournet, un cri patriotique a retenti dans toutes les paroisses laurentiennes; il s'est répercuté jusqu'au delà de la frontière; « Emparons-nous du sol ». C'était l'affirmation solennelle d'une vérité qu'on appliquait depuis longtemps sans bruit ni provocation. Alors on vit un spectacle unique. Le prêtre sort de son presbytère armé d'une hache de bûcheron, et, suivi de la jeunesse de la paroisse, il s'achemine vers la forêt qui ondule là-bas sous la brise. Arrivé au milieu des bois, il abat le premier arbre qui marquera l'emplacement de la future église. Chacun se choisit un lot, défriche le sol, l'ensemence et fonde un foyer. Quelques années après, une paroisse a surgi au milieu de la forêt, et l'essaim d'autrefois commence à essaimer à son tour ».

Ainsi se fait, en Acadie comme au Canada, la lente conquête du sol de la Nouvelle France, autrement sûre et féconde que celle des faubourgs industriels de la Nouvelle Angleterre. Ainsi l'aventureuse émigration se trouve en partie enrayée. Depuis 1850, deux autres causes favorisent encore cet enracinement de la race française dans les vieilles provinces de l'Est : une plus grande émigration anglo-irlandaise vers l'ouest; une moindre immigration anglo-irlandaise venant d'Europe. La race acado-canadienne comble avantageusement les vides qui en résultent.

II. — Anglicisation.

« Le plus grand malheur des Acadiens, a justement dit l'abbé Casgrain, n'a pas été leur dispersion, mais l'abandon presque complet dans lequel ils ont été laissés durant près d'un siècle ». Dépourvus d'argent, privés de tout statut social, ils vécurent, en effet, pendant des générations, au jour le jour, en marge de la société, n'ayant pas plus le droit que les moyens d'acheter des terres. Fatalement, ils retournèrent à la vie primitive; pour subvenir aux besoins les plus urgents de leurs familles nombreuses, il leur fallut demander à la forêt giboyeuse et surtout

à la mer très poissonneuse une nourriture abondante, mais grossière. D'agriculteurs qu'ils étaient presque tous devenus avant « le grand dérangement », ils redevinrent, au retour, pour la plupart chasseurs et surtout pêcheurs comme aux premiers temps de la colonie. De nos jours même, Pubnico, le Touquet, l'Ile Madame, Cheticamp, la Baie des Chaleurs, les Iles de la Madeleine sont demeurés pour les Acadiens d'importants centres de pêche ou même de cabotage. De la civilisation, il ne leur était guère resté en ces mauvais jours que la religion. Or, cette religion, faute de prêtres, ils durent pendant des années l'entretenir par la seule intensité intérieure de leur espérance et de leur foi. Du dehors nul secours spirituel. Aussi, dès que leur furent accordés des prêtres, avec quelle fervente confiance se portèrent-ils vers eux ! En leur dénuement social, en proie à la misère et au malheur, en butte à la suspicion, aux vexations, aux violences, ces malheureux délaissés s'attachèrent avec toute l'énergie du désespoir à ces guides providentiels, à ces consolateurs, à ces sauveurs. Comme en 1713, l'organisation catholique redevint pour eux la frêle armature d'une société renaissante : la paroisse en fut l'unité sociale, l'église le centre, et le curé l'âme directrice, tant au point de vue temporel qu'au point de vue spirituel. Mais que de temps pour accomplir cette œuvre ! Combien plus précaire la situation en Acadie qu'au Canada ! Ici, rien que maintenir; là, tout à refaire.

Nous avons vu que jusque vers 1790 les divers groupes acadiens ne connurent guère d'autre influence ecclésiastique que celle des missionnaires Bailly, Bourg et Le Roux, dont les visites, et pour cause, étaient fort irrégulières. Puis, ils n'entendirent plus même de voix française leur prêcher, en même temps que la religion, la confiance et l'espoir. Submergés sous un flux croissant d'immigration anglaise, écossaise et surtout irlandaise, (de 1816 à 1850 les Irlandais constituèrent 71 pour cent de l'émigration britannique,) ils ne furent plus même qu'une frêle minorité catholique parmi les catholiques d'Ecosse et d'Irlande; ils eurent donc des prêtres étrangers. Si les prêtres



MGR ÉDOUARD LE BLANC, DE SAINT-JEAN
premier évêque acadien.

écossais s'acquittèrent de leurs fonctions religieuses avec la plus grande tolérance envers leurs ouailles acadiennes, on n'en saurait dire autant, avons-nous vu, des prêtres irlandais; par une étrange aberration, ceux-ci mirent à angliciser leurs paroissiens français un zèle fanatique, dont le but réel était de se les mieux assimiler. Quelle différence avec la généreuse sollicitude dont fit preuve le clergé français du Canada ! De 1798 à 1815 et même en 1845, à l'inverse des autorités anglaises de Terre-Neuve et de la Nouvelle Angleterre, ce clergé accueillit à bras ouverts les milliers d'Irlandais que les persécutions politiques et religieuses chassaient de leur pays natal, que la famine même et le typhus décimaient. Du reste, encore de nos jours, en dépit de l'énorme disproportion des nombres, la faible minorité protestante de la catholique province de Québec est traitée avec bien plus de libéralisme que les fortes minorités catholiques de l'Ontario et de tout le Nord-Ouest canadien. Le libéralisme n'est donc pas plus du côté anglais que du côté irlandais. Or, chose triste à dire et pourtant indéniable, partout, en Acadie comme au Canada et aux Etats-Unis, l'élément français n'a pas de pire adversaire que le clergé irlandais par trop écouté dans les hautes sphères de l'Eglise. Bien que de 1793 à 1813 douze prêtres français fussent admis dans l'ancienne Acadie, ce furent, en 1817, un prêtre irlandais qui fut nommé vicaire apostolique en Nouvelle Ecosse et, en 1818, un prêtre écossais grand vicaire du Nouveau Brunswick, de l'île du Prince Edouard et des îles de la Madeleine; tous deux furent en 1819 promus évêques; l'élément français se trouva ainsi, dès l'origine, oublié et sacrifié dans la hiérarchie ecclésiastique. Puis, en 1842, le nouveau siège épiscopal de Saint-Jean fut attribué à un prêtre irlandais. D'où cette funeste anglicisation irlandaise dont nous avons eu l'occasion de parler à propos de la Nouvelle Ecosse, du Cap Breton et des Etats-Unis.

Dès lors, la nationalité française en Acadie courut à nouveau de grands dangers. Les trois évêques irlandais du Nouveau Brunswick et de la Nouvelle Ecosse imposèrent des prêtres

de leur propre nationalité à des paroisses presque uniquement françaises; si bien que, pendant des années, on vit dans les trois diocèses des églises où le curé irlandais prêchait uniquement en anglais à des fidèles absolument incapables de le comprendre et des écoles paroissiales où maîtres et maîtresses étaient censés instruire des enfants acadiens dont ils ou elles ne comprenaient pas la langue. Ainsi, par une lamentable progression à rebours, le nombre de prêtres français diminuait à mesure qu'augmentait la population française, à mesure qu'en son isolement croissait son besoin d'aide spirituelle et morale; c'est au point qu'au milieu du dernier siècle le Nouveau Brunswick ne comptait que six prêtres français, le Cap Breton trois, et la Nouvelle Ecosse pas un. Encore quelques générations, et l'anglicisation des Acadiens par les Irlandais eût été un fait accompli, un malheur irréparable.

Cette intolérance du clergé irlandais à l'égard de l'élément français est d'autant plus maladroite que l'anglicisation ne mène que trop souvent, avons-nous vu, à la perte de la foi. Jusqu'à nos jours, dans l'âme simple de l'Acadien qui, entouré d'Anglais protestants, a si longtemps personnifié sa patrie dans le Roi très chrétien, les mots *catholique* et *français* sont restés synonymes, comme ils le sont, du reste, en bien d'autres pays tels que la Syrie et le reste de l'Asie Mineure. Aussi, ce brave paysan enraciné là-bas unit-il dans le même sentiment de pieuse fidélité atavique le « vieux pays » et la « vieille religion ». « Dieu et patrie », a-t-on dit, voilà son cri de ralliement. Dès lors, lui enlever sa langue, c'est exposer sa conscience. Des statistiques le prouvent : l'accroissement de la population catholique dans certains des Etats Unis, mais surtout au Canada et particulièrement dans l'ancienne Acadie, se fait grâce à l'augmentation de la population française, malgré les multiples défaillances religieuses de l'élément irlandais. Aux Etats-Unis on estime à quinze ou vingt millions le nombre des Irlandais qui ont abjuré leur foi catholique. Au Canada, on estime à 50 % le nombre des abjurations irlandaises. « Dans le seul Canada de l'Est (Provinces Maritimes,

Québec et Ontario), disent Desrosiers et Fournet, les catholiques de langue anglaise n'ont, de 1881 à 1911, augmenté que de 2.830, tandis que ceux de langue française ont augmenté de 382.934 ». Enfin, dans les seules Provinces Maritimes, pendant la même vingtaine d'années, les catholiques ont perdu 3.646 fidèles de langue anglaise, alors qu'ils en ont gagné 31.966 de langue française. Il n'y a donc, même pour la foi catholique, aucun avantage à angliciser les Acadiens.

Ce n'est pas sans danger, qu'on fait oublier le français aux Acadiens, dit l'abbé Casgrain; après la religion, c'est la meilleure part de leurs traditions ». « Il faut, continuent Desrosiers et Fournet, avoir lutté pour rester catholiques, comme l'ont fait nos pères, pour comprendre ce qu'il y a d'intimité entre le patriotisme et la foi, jusqu'à quel point sur le sol canadien, [et acadien, pouvons-nous ajouter], ces deux sentiments se prêtent un appui réciproque et trouvent dans la langue qui les manifeste un soutien qu'on ne peut attaquer sans ébranler du même coup jusqu'en ses profondeurs le cœur qui les porte ». La conservation de la langue, dit l'abbé Philippe Perrier, est le plus ferme appui de la foi chez ces trois millions de Canadiens français ».

Si l'anglicisation des Acadiens est maintenant enrayée, c'est que l'emprise irlandaise a, bon gré, mal gré, diminué. Depuis 1912, un évêque d'origine acadienne, Mgr Le Blanc, occupe le siège épiscopal de Saint-Jean. Tout récemment, en 1920, un autre Acadien, Mgr Chiasson, vient d'être promu de la Préfecture apostolique du Golfe Saint-Laurent et de la Côte du Labrador au siège épiscopal de Chatham; les deux diocèses du Nouveau Brunswick sont donc désormais en des mains acadiennes; et ce n'est que justice, puisque leur population est en grande majorité acadienne. Conséquence : « Un clergé vraiment acadien, dit l'abbé Mombourquette, joint au zèle pour le salut des âmes le culte de la langue française, donne au peuple les conseils dont il a besoin et lui conserve, en même temps que sa foi, ses traditions et ses coutumes ». De beaux jours s'annoncent donc pour une prompte renaissance de la vieille Acadie Française.

Les fautes mêmes de la France lui servent parfois. De même que les persécutions religieuses de la Révolution donnèrent à l'Acadie expirante un clergé français en son heure du plus grand besoin, de même nos lois laïques ont renforcé les rangs de ce clergé en un temps propice. Nombre de congrégations, s'exilant de France, se sont réfugiées en Acadie comme au Canada. Ainsi, à Tracadie (N. E.) et à Rogersville, (N. B.) se sont établis les trappistes de Thymadeuc (Morbihan) et de Haute Combe (Aveyron); mais les premiers, faute de recrutement, ont dû l'an dernier abandonner leur bel établissement et rentrer en France. Ce sont surtout les Pères Eudistes qui ont consacré à l'Acadie leur zèle religieux; une centaine d'entre eux se sont fixés parmi les Acadiens tant en Nouvelle Ecosse qu'au Nouveau Brunswick, tant dans la Baie des Chaleurs qu'au Labrador; ils y dirigent des paroisses en même temps que de grandes écoles dont nous parlerons bientôt; il est donc juste que les mérites de l'un d'eux l'ait élevé au siège épiscopal de Chatham. Nulle congrégation, avec celle de Sainte-Croix, pourvu qu'elle aussi reste pure d'éléments hostiles à notre race, n'est plus appelée à contribuer au relèvement du peuple acadien; et ses premiers succès font bien augurer de l'avenir: car, de quelque provenance qu'ils soient, tous ces prêtres ou religieux de la Vieille France doivent généreusement rivaliser avec ceux de la Nouvelle France pour préserver dans l'âme acadienne la pure mentalité française.

Il en est temps : le 10 septembre 1910, en pleine église Notre-Dame de Montréal, le primat d'Angleterre, Mgr Bourne, archevêque de Westminster, n'a pas craint devant un auditoire presque uniquement français de prêcher l'anglicisation du catholicisme au Canada et dans toute l'Amérique du Nord. Pareil mépris, pareille méconnaissance de l'élément français n'a pas été sans soulever l'indignation des premiers et des plus fidèles défenseurs de la foi catholique en Amérique. Le contre-coup d'une telle déclaration de guerre s'est fait sentir jusqu'en Acadie; réagissant contre de pareilles prétentions, le clergé français y a plus que jamais à cœur de revendiquer son droit

parfaitement orthodoxe d'évangéliser en sa propre langue qui est celle des fidèles à lui confiés. En Acadie et au Canada comme aux Etats-Unis, a-t-il été répondu, les évêques ont mieux à faire que de mettre l'autorité morale de l'Eglise catholique au service des idées anglaises depuis si longtemps en opposition avec le catholicisme universel; cette anglicisation serait d'autant plus funeste qu'elle aggraverait les pertes trop indéniables du catholicisme dans le Dominion comme dans les Etats; elle irait à l'encontre du statut fédéral du Canada qui repose sur le respect des minorités, fussent-elles catholiques et françaises; enfin, c'est un droit humain que l'usage de la langue familiale relève uniquement de l'autorité paternelle; c'est l'honneur, comme le devoir, d'un peuple que de rester fidèle à ses traditions, dont la plus précieuse est la langue des aïeux.

III. — Ignorance.

Non moins funeste aux Acadiens que l'émigration et l'anglicisation fut l'ignorance (disons tout de suite, pour ne froisser aucune susceptibilité, l'ignorance d'autrefois et non celle d'aujourd'hui); car cette ignorance primitive contribua beaucoup au développement des deux autres maux. Elle fut, en effet, en même temps qu'une conséquence inévitable, une cause fatale de l'abaissement social dans lequel les Acadiens étaient de parti-pris maintenus; elle entretenait le dénuement mental que voulait précisément l'ennemi. Faute d'instruction, les Acadiens ne purent, pendant plusieurs générations, que s'adonner à des métiers manuels, à des tâches serviles; laboureurs, ils gardaient encore une certaine indépendance, un solide attachement au sol; mais, ouvriers et pêcheurs, ils étaient livrés à toutes les fluctuations des groupes urbains et en particulier à l'exploitation éhontée des patrons anglais; ils y perdaient, en même temps que leur individualité française, le

goût du pays, le sens de la patrie. Anglicisation et émigration les guettaient de près.

Or, ce n'était pas tant le désir de s'instruire qui manquait aux Acadiens que les moyens. En voici la preuve : en 1854, un certain Renaud Auguste, de Paris, est jeté par un naufrage sur les côtes du Nouveau Brunswick ; on l'accueille avec sollicitude à Bouctouche ; on s'aperçoit qu'il est instruit, qu'il sait lire et écrire ; on le supplie de rester pour enseigner ; il ouvre une école ; les enfants accourent ; il fut le premier instituteur laïque de cette région. Qu'on se rappelle, de même, le magister itinérant du Madawaska et le Miquelonais improvisé maître d'école à la Baie Sainte-Marie. Cette nécessité sociale de l'instruction a été bien mise en relief à propos du « peuple martyr » par nos auteurs canadien et français Desrosiers et Fournet :

« Sans culture intellectuelle, l'homme, quelles que soient sa probité, son intelligence, sa souplesse de caractère, reste fatalement borné et incomplet ; il ne saurait, faute de moyens, prendre sur ses semblables l'empire qui lui assure le maniement de leurs esprits et de leurs volontés. Des hommes instruits sont nécessaires à une race qui aspire à sortir de la servitude où l'ont réduite les événements. Il en fallait de cette sorte aux Acadiens sous peine de rester sous le joug de leurs concitoyens anglo-saxons ».

Les plus intelligents, en même temps que les premiers instruits, des Acadiens n'ont pas moins bien compris cet urgent besoin de leur race ; conscients des dangers de l'ignorance, ils ont su proclamer les bienfaits du savoir : « C'est du manque de curés français et de maîtres d'écoles que les Acadiens, depuis un siècle, ont le plus souffert, dit le sénateur Pascal Poirier... Faites perdre à un Acadien sa langue française, et vous faites de lui à courte échéance un protestant », ajoutons, et un Anglais. Ainsi ceux des Acadiens qui ont oublié la langue de leurs pères, pour voiler leur apostasie, anglicisent leur nom et, pour faire taire la voix du sang, déclament plus fort que d'autres contre la *French disloyalty*. Naturellement est déloyal pour ces renégats quiconque parle français.

A peine l'Acte d'Union eut-il en 1840 créé la Puissance du Canada, qu'une loi proclama en 1841 le principe de l'égalité, c'est-à-dire de la séparation des catholiques et des protestants dans les écoles primaires et dans les écoles normales. Mais, en 1867, l'Acte de l'Amérique anglaise du Nord vint compromettre cette législation tolérante, en permettant à chaque province d'adopter le système d'éducation qui lui semblait le mieux approprié aux circonstances; dangereuse formule dont l'opportunisme sacrifiait le plus faible au plus fort. Il en résulta qu'à part la catholique province de Québec qui maintint à l'égard de sa faible minorité protestante le principe de tolérance, les provinces protestantes de l'Est et de l'Ouest engagèrent contre leurs fortes minorités catholiques, sur le terrain sacré de l'enseignement, une lutte acharnée qui dure encore et sévit surtout dans l'Ontario et le Manitoba. Le prétendu libéralisme anglais n'est pas, en effet, un article d'exportation, même et surtout dans les colonies britanniques. Dans les Provinces Maritimes triompha donc l'intolérance. « En 1871, la législature du Nouveau Brunswick priva la minorité catholique de ses écoles séparées, tout en la forçant de contribuer à l'entretien des écoles protestantes et sans lui donner la moindre part des contributions pour ses propres écoles ». Les Acadiens, qui avaient déjà organisé leur enseignement, virent fermer leurs écoles privées et congédier leur personnel congréganiste; mais, avec leur obstination traditionnelle, ils refusèrent d'envoyer en des écoles anglaises et protestantes leurs enfants catholiques et français; ils refusèrent même de payer les taxes scolaires. Il en résulta des émeutes à Caraquette et ailleurs; il en résulta des arrestations et même des condamnations de prêtres et de civils. Le Parlement fédéral eut beau donner gain de cause aux oppresseurs, les députés protestants eurent beau vitupérer avec véhémence; les pouvoirs publics, pour éviter toute dissension civile, durent, en 1874, faire des concessions qui aboutirent au compromis suivant : toute personne pourvue d'un brevet d'aptitude délivré sur concours, fût-elle congréganiste, a le droit d'enseigner dans les écoles

publiques ou privées; tout congréganiste, fût-il revêtu de vêtements ecclésiastiques, est autorisé, en dehors des heures de classe, à donner l'instruction religieuse même dans les écoles publiques; une part est faite à l'enseignement du français. Bien que, dans ces écoles non-confessionnelles, la législation scolaire du Nouveau Brunswick ne soit pas aussi libérale que celle de la province de Québec, « la jeunesse française et catholique du Nouveau Brunswick s'y trouve à peu près sur le même pied que la jeunesse anglaise et protestante, dit le Sénateur Pascal Poirier; et tous les groupes importants d'Acadiens sont désormais pourvus d'écoles publiques ». En 1871, en effet, la moitié de la population du Gloucester était illettrée, n'ayant que 28 écoles pour 18.810 habitants; dans la paroisse de Saumarez, il n'y avait qu'une école de 16 élèves pour 2.162 habitants : à Shippigan deux de 25 pour 2.015; à Caraquette trois de 35 pour 3.111. Or, en 1914, ce comté possédait 129 écoles pour une population de 32.662 habitants; même évolution dans le Kent et le Madawaska. Désormais, l'enseignement primaire, et en particulier l'enseignement du français, est donc à peu près assuré aux Acadiens du Nouveau Brunswick.

Dans le reste de l'Acadie, même résistance et même progrès. A lire l'extrait suivant du *Moniteur Acadien* (19 août 1890) concernant la fondation d'un collège classique en Nouvelle Ecosse, on voit que toute la résistance ne venait pas seulement du gouvernement et des politiciens, mais aussi de l'élément irlandais qui dès 1861 s'était opposé à la création d'un collège français à Arichat.

Mgr O'Brien relègue le français au dernier rang, ne préconisant que l'anglais, si bien que la convention acadienne du 15 août vota les résolutions suivantes : 1° Il est désirable que dans toutes nos écoles, soit primaires, soit secondaires, académies ou collèges, couvents ou pensionnats, la langue anglaise soit enseignée concurremment avec la langue française, mais qu'autant que possible la langue de l'enseignement soit le français. 2° Il existe à la Nouvelle Ecosse et dans l'Ile du Prince Edouard un grand nombre de localités toutes françaises où le français n'est nullement enseigné dans les établissements d'édu-



MGR PATRICE CHIASSON, DE CHATHAM,
Eudiste,
deuxième évêque acadien.

cation: cet état de choses est très préjudiciable aux meilleurs intérêts religieux et matériels des Acadiens; il est désirable d'y remédier en encourageant l'enseignement du français pour tous les Acadiens, sans porter préjudice à l'enseignement de l'anglais ou de tout autre langue ».

Cette double motion fut votée à l'unanimité. Néanmoins, en 1898, le français n'était pas encore reconnu officiellement en Nouvelle Ecosse, et en 1893 l'envahissement de l'anglais restait menaçant dans l'île du Prince Edouard.

« En l'été de 1902, écrit le père Dagnaud (p. 250), une commission se réunissait à Halifax dans le but de promouvoir l'instruction parmi les Acadiens. Il n'était pas question de rechercher si leurs aptitudes sont inférieures à celles des enfants de races différentes... Et pourtant, la masse du peuple paraît moins instruite que celle de nos voisins de langue anglaise... La cause, on crut la trouver dans la méthode d'instruction scolaire... Dans la famille, en effet, le français est seul accepté par les parents et les enfants; l'anglais est réservé pour les relations commerciales et pour les circonstances où un étranger reçoit l'hospitalité. L'enfant se présente à l'école à sept ou huit ans, ne sachant de l'anglais que les quelques mots qu'il a surpris à la dérobée sur les lèvres de ses parents ou que des camarades plus âgés ont lancés au milieu des jeux... Or, [à l'école,] on ne lui met entre les mains que des livres anglais; on veut qu'il apprenne à lire dans un livre totalement fermé à son intelligence. Dans quelques écoles, pour concilier toutes les exigences, les pages des livres de lecture sont partagées en deux moitiés. Le texte de l'une est en anglais, et l'autre en est la traduction française : système de l'entre-deux, le pire de tous... Le remède au mal, la Commission l'indique en demandant au Conseil de l'Instruction publique de permettre.. l'usage de livres exclusivement français... pour les premières années de nos écoles. Espérons que les Acadiens utiliseront cette faveur [Le Père Dagnaud se plaint, en effet, du manque d'assiduité encouragé par quelques parents] et ne s'endormiront pas sur la position conquise ».

Une lettre quasi officielle nous donnait l'espoir que les choses avaient bien changé depuis lors. « Les écoles françaises, c'est-à-dire bilingues, sont tolérées dans les trois pro-

vinces, lisions-nous le 27 mars 1919. Nous avons même deux inspecteurs français au Nouveau Brunswick : MM. Charles Hébert et Doucet ; un à la Nouvelle Ecosse, M. d'Entremont ; un à l'île du Prince Edouard. Le français est quasi reconnu dans les écoles normales ». Malheureusement cette vue un peu superficielle des choses est trop optimiste, surtout en Nouvelle-Ecosse. La réforme n'est qu'apparente : « les décisions de la commission royale de 1903 ne sont pas appliquées », nous écrit-on. Ainsi, bien que la grande école primaire publique d'Antigonish ait été confiée aux Dames de la Congrégation, il n'y a pas une école française dans les villages français du voisinage : Pomquet, Tracadie, Havre-au-Boucher. A Pomquet, où tout le monde parle français, deux écoles sont tenues par des institutrices qui de la langue de leurs élèves ne savent pas un traître mot ; n'est-ce pas là une preuve manifeste du parti pris d'angliciser ces populations? Tous les ans, du reste, le groupe orangiste d'Halifax fait au Parlement une manifestation contre les écoles bilingues et contre l'enseignement du français. En présence de cette hostilité plus ou moins déclarée, une première démarche fut faite auprès de l'inspecteur des écoles pour le décider à appuyer une délégation auprès des députés acadiens au Parlement d'Halifax ; mais ceux-ci firent preuve d'indifférence ou d'impuissance. Alors, le 15 avril 1922, une nouvelle délégation acadienne alla plaider devant le Conseil de l'Instruction publique la cause du français dans les écoles de Nouvelle Ecosse. Les délégués réclamèrent, conformément au rapport de la commission gouvernementale de 1902, pour l'anglais l'application de la méthode orale et pour le français l'usage des livres, en même temps que l'emploi du français pour l'enseignement des autres matières, au moins jusqu'à la quatrième classe. Le Conseil de l'Instruction publique a bien adopté une partie de ces vœux ; mais il ne fait veiller à leur réalisation ni par l'inspecteur des écoles ni par les autres autorités scolaires. L'enseignement religieux lui-même n'est pas donné en français aux petits Acadiens, pas plus que les mandements et autres documents épiscopaux ne sont traduits

en français pour des fidèles qui ne connaissent que cette langue. Puisque les diocèses d'Halifax et d'Antigonish contiennent une très forte minorité de Français, on ne peut que s'étonner que le haut clergé fasse si peu d'efforts pour faciliter aux fidèles l'interprétation de la parole sacrée et la connaissance des devoirs religieux. Tout en rendant un légitime hommage à la largeur d'esprit, à l'intelligence et au zèle du clergé écossais, on doit regretter que des paroisses de langue française qui fournissent même des prêtres français au diocèse n'aient jamais reçu en retour que des curés écossais dont la parole n'est guère plus comprise au confessionnal qu'en chaire. La foi catholique s'en trouve encore plus exposée que la mentalité française. Nous avons vu qu'au Cap Breton qui relève de l'évêché d'Antigonish le mal était plus grand encore.

Le besoin d'enseignement secondaire se fit sentir presque aussi tôt que le besoin d'enseignement primaire; car le peuple acadien comprit de bonne heure qu'il lui fallait, pour s'émanciper du vasselage anglais, des classes dirigeantes et en particulier des prêtres recrutés dans ses propres rangs. Nous avons vu les efforts de l'abbé Sigogne à la baie Sainte-Marie, de l'abbé Giroir à Arichat. Dès 1838, dans le Westmoreland, N. B., l'abbé Gagnon tenta de fonder à Grandigue un collège classique; mais il échoua faute de fonds. Une autre tentative à Chatham ne fut pas plus heureuse. Avec une abnégation qu'on ne saurait tropadmirer, un très humble prêtre canadien, l'abbé Lafrance, curé de Memramcouck, mena au milieu du dernier siècle une vie d'ascète, afin de pouvoir, au prix des plus dures privations, économiser de quoi acheter un vaste terrain sur les hauteurs qui dominent le Peticoudiac et y édifier un collège français qui fût le foyer intellectuel d'une nationalité renaissante : il y réussit. Inauguré en 1854, le collège Saint-Joseph fut en 1864 confié à la congrégration de Sainte-Croix, qui venait de fonder le collège Saint-Laurent près de Montréal, et admirablement organisé par le Père Lefebvre (1831-1895), qui venait de faire ses preuves au Madawaska.

Situé au cœur de l'ancienne « Acadie Française », en cet étroit isthme qu'ont rendu fameux tant de luttes et de souffrances acadiennes, le nouvel établissement desservi par la grande ligne intercoloniale attira bientôt, tant du Nouveau Brunswick que de la Nouvelle Ecosse voisine, toute une clientèle d'élèves qui, anglais et français, se facilitèrent l'acquisition mutuelle de leurs langues. La première promotion de trente et un élèves a donné au pays cinq prêtres, un sénateur, un magistrat, un médecin, un instituteur; la deuxième année fournit soixante-trois élèves. En 1868, le collège obtint une charte l'autorisant à délivrer des diplômes universitaires. Depuis lors, l'œuvre conjointe de l'abbé Lafrance et du Père Lefebvre n'a cessé de prospérer, grâce à un enseignement tout à la fois classique et pratique :

« Il est sorti de Memramcouck, dit l'abbé Casgrain, toute une pléiade d'hommes instruits, actifs, animés d'un patriotisme ardent et éclairé, qui ont fait leur réputation dans différentes carrières et qui défendent la cause de leurs compatriotes sur tous les terrains de la vie publique et privée. On compte parmi eux des sénateurs, des députés aux Communes et aux législatures provinciales, des avocats, des médecins, des instituteurs et d'excellents prêtres. Chaque année voit s'accroître cette phalange d'hommes remarquables, qui, avec le temps, fera reprendre au peuple acadien la place que ses malheurs lui ont fait perdre ». « Nos biens nous ont été enlevés pour ne plus nous être rendus, dit l'un des meilleurs élèves du Père Lefebvre et son historien le sénateur Pascal Poirier. L'héritage matériel des Confesseurs de la Foi ne fera jamais retour à leurs descendants. Nous avons vécu de résignation durant cent cinquante ans; ce n'est que depuis l'arrivée du Père Lefebvre et de ses compagnons de Sainte-Croix en notre Acadie que nous nous reprenons à espérer ».

Très nobles et émouvants espoirs déjà en partie réalisés, d'autant plus justifiés que d'autres œuvres rivales réussissent à leur tour.

D'aucunes échouèrent, à vrai dire, et non pas toujours par la faute de leurs organisateurs. En 1873, un généreux émule de

l'abbé Lafrance, l'abbé Marcel Richard, curé de Saint-Louis, Kent, fonda en sa paroisse un nouveau collège acadien; il périclitait, faute de directeur compétent. Or, en 1875, était venu comme professeur, au collège de Memramcouck, un prêtre de Chaudesaigues en Auvergne, l'abbé Biron, qui, élève de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et d'Issy, avait déjà enseigné chez les Dominicains d'Arcueil. Epris du peuple acadien en qui il voyait « des martyrs au double point de vue de la religion et de la nationalité », il accepta la direction du Collège Saint-Louis, auquel il consacre 8.000 piastres de sa fortune personnelle. Il renonçait à une vie aisée et agréable en son pays natal pour se dévouer à cette œuvre de relèvement social : développer et fortifier la foi des Acadiens, éclairer leur intelligence et, par une éducation appropriée, les arracher à l'asservissement anglo-saxon en leur permettant de diriger eux-mêmes leurs affaires politiques et commerciales. Il réussissait avec ses six professeurs et ses soixante-dix élèves dont soixante Acadiens, lorsque brutalement, en 1883, l'évêque irlandais de Chatham, Mgr Rogers, lui reprochant de donner à ses élèves un enseignement trop français, le chassa de son diocèse et fit fermer son collège l'année suivante. Rentré en France l'abbé Biron, après avoir enseigné chez les Jésuites de la rue de Vaugirard, créa en 1895 dans la paroisse de Saint-Honoré d'Eylau un patronage qui fut bientôt très prospère : trois cents jeunes gens. En dépit de l'ingratitude dont il avait été victime, ce très noble prêtre n'en resta pas moins jusqu'à sa mort (1916) fidèle à sa «chère Acadie» : « il ne se passait pas une année, pas un événement important sans qu'il envoyât une généreuse contribution à ses œuvres nationales ». De concert avec un autre grand ami des Acadiens, Rameau de Saint Père, il tenta d'organiser à Paris une association pour l'éducation des Acadiens; lui-même accueillit et éleva deux fils du magistrat Sir Pierre Landry. « Vous souvenez-vous de l'abbé Biron? » demandait-on un jour à l'un de ses anciens élèves de Saint-Louis. — « Si fait, répond notre Acadien; je ne l'oublie jamais dans mes prières ».

L'œuvre de l'abbé Biron a été reprise et développée par une congrégation française qui, sortie de France, semble avoir pris à cœur la noble tâche du relèvement social des Acadiens. En 1890, des Eudistes furent appelés par l'archevêque d'Halifax pour desservir les paroisses de Sainte-Marie et de Saulnierville dans le sud de la Nouvelle Ecosse : sur un terrain vendu en 1893 par Mgr O'Brien, ils fondèrent à la Pointe de l'Eglise le collège de Sainte-Anne, qui compte maintenant une vingtaine de professeurs et plus de 200 élèves; aux Eudistes fut également confiée la direction du Grand Séminaire d'Halifax. En 1898, les Eudistes acceptèrent également, en même temps que la desserte des paroisses d'Andover et de Rogersville, la direction du collège de Caraquet que venait de bâtir Mgr Allard ; mais, ce collège ayant été incendié, ils viennent d'en construire à Bathurst un autre, qui, plus important, compte un personnel de vingt professeurs. Sans parler de leur établissement du Dakota et de leurs quatre établissements de Québec (diocèses de Rimouski et de Chicoutimi), si aux dix-sept Eudistes du Labrador on ajoute les trente du Nouveau Brunswick et les quarante de la Nouvelle Ecosse c'est-à-dire près d'une centaine d'Eudistes en Acadie, on voit qu'avec les Pères de Sainte-Croix nulle congrégation ne peut influer davantage sur les destinées du peuple acadien et, par conséquent, ne mérite plus d'éloge et d'encouragement. Et pourtant, les Eudistes courent le même danger que d'autres congrégations françaises : s'ils ne font pas de recrutement en France, ils seront à la longue envahis et dominés par l'élément partout hostile à notre race.

Les couvents de filles ne manquent pas non plus aux Provinces Maritimes, bien qu'ils ne soient ni si nombreux, semble-t-il, ni aussi bien organisés que dans la province de Québec.

On nous signale à Chéticamp un couvent de sœurs bretonnes (les Filles de Jésus), à Arichat un autre couvent français. Bien mieux, la section féminine de l'Université d'Antigonish est confiée à la congrégation française de Notre-Dame (fondée

à Montréal par la mère Marguerite Bourgeois). Sœur de l'archevêque de Toronto, la directrice qui, comme la plupart des religieuses, parle un excellent français, sait diriger vers les cours français de l'Université un groupe important de ses élèves bien préparées à les suivre. N'étaient les élèves des trois collèges classiques que nous venons de mentionner, l'on peut dire que les jeunes Acadiennes reçoivent dans leurs nombreux couvents tenus par des religieuses de langue française une meilleure éducation que les jeunes Acadiens en leurs écoles primaires où leurs maîtres trop souvent ignorent leur langue. Ces jeunes filles, si raffinées qu'elles soient, n'en épousent pas moins des fermiers et des ouvriers de leur sang ; de telles mères, par l'éducation qu'elles transmettent à leurs enfants, élèvent le niveau social de la race.

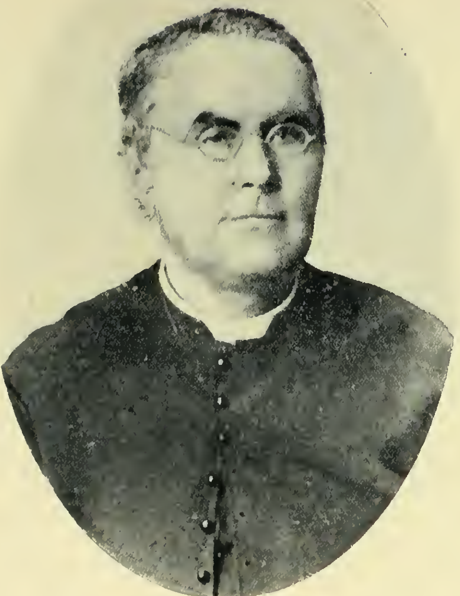
Au point de vue agricole, si important pour ce peuple de paysans, on a fondé à Memramcouck, à Bouctouche et à Bathurst des fermes-écoles, qui tendent à substituer aux vieilles cultures routinières tous les progrès de la science agronomique ; mais là encore beaucoup reste à faire.

« Bref, conclut le Sénateur Poirier, nous conservons notre terrain; nous gagnons même apparemment ». « On sait à quel prix, dit le Frère Marie-Victorin (*Canada Français*, avril 1920), nous autres Canadiens français, protégés cependant par des traités et des capitulations, nous avons assuré notre pain sans le mendier à la porte du vainqueur, défendu la langue des ancêtres dans la chaumière et dans l'école, préservé notre âme française et catholique, bâti de nos mains notre système d'enseignement, développé une littérature et un art nationaux. Nos frères les Acadiens, frappés dans leur chair et dans leurs biens, dispersés comme feuilles mortes par vent d'octobre, chassés de partout, repoussés à coups de pique des rivages où venait toucher la proue de leurs barques, les Acadiens, dis-je, ont, un long siècle durant, dirigé tous leurs efforts vers la survivance, la concentration, réunissant toujours, sans se lasser jamais, les cendres dispersées de leur foyer détruit. Faut-il s'étonner de ce que, courbés sous le labeur quotidien, loin des centres d'instruction, ils aient été longtemps privés — plus longtemps que nous — de la nourriture intellectuelle

et de l'arme du savoir?... Mais les efforts surhumains d'un clergé ardemment patriote, du Père Lefebvre, pour ne citer qu'un nom, ont maintenant assuré aux Acadiens cette nourriture et cette arme ».

Et pourtant, si remarquables que soient les récents progrès scolaires en Acadie, un besoin plus intense encore d'instruction, d'enseignement supérieur, s'exprime en ce pathétique appel d'un des plus zélés, sinon des plus sûrs, historiens de la race acadienne. « Nos droits de rester en possession ou d'obtenir des compensations sont incontestables, écrivait en 1895 l'ancien député Edouard Richard. Mais, comme c'est là une solution bien difficile et onéreuse, nous nous contentons de demander qu'une certaine somme soit consacrée à la fondation d'un établissement supérieur pour l'éducation des Acadiens des Provinces Maritimes ou pour l'amélioration des deux collèges actuels. Bien dure est encore pour les Acadiens la lutte pour la vie : dépouillés des riches terres qu'ils possédaient, les fils des proscrits ont dû se faire pêcheurs, caboteurs, artisans; ceux qui se sont remis au labeur n'ont pu le faire que sur des terres inférieures, ce n'est donc qu'au prix de sacrifices héroïques qu'ils ont réussi à fonder leurs deux collèges. Leur donner une importance adéquate aux besoins serait une faible, mais noble réparation du mal accompli, de nature à conquérir la reconnaissance des jeunes gens qui en bénéficieraient, de tous les Acadiens qui influent sur l'opinion de leurs concitoyens. » L'Angleterre restera-t-elle sourde à cette voix? Nul généreux donateur français ou autre ne répondra-t-il pas à ce cri d'un peuple qui veut plus de lumière?

Une voix américaine a répondu : La « Carnegie Corporation » a entendu l'appel du vice-recteur de l'Université d'Antigonish; pour la création d'une chaire de littérature française en cette province qui compte 15.000 Français; elle a ajouté une somme de 50.000 dollars aux 50.000 dollars souscrits par les catholiques de langue anglaise. Cette œuvre a été encouragée par le président de la section de l'Alliance française, M. Murray, d'Halifax, et surtout par le Recteur et le Vice-Recteur de



LE PÈRE LEFEBVRE
fondateur du premier collège acadien,
Saint-Joseph à Memramcook, N.B.



SIR PIERRE LANDRY,
Juge en chef à la Cour suprême du Nouveau-Brunswick,
premier magistrat acadien.

l'Université d'Antigonish, le Révérend Mac Pherson et le Dr Tompkins, tous deux favorables au développement d'une culture française, même et surtout parmi les Acadiens. Ce haut enseignement du français a été en l'année 1921-1922 brillamment inauguré par M. René Gautheron, agrégé des lettres, qu'un long séjour au Canada et une ardente sympathie pour la cause acadienne prédestinaient à cette utile et honorable mission. Il vient d'être remplacé par un autre jeune agrégé M. Bonno, précisément originaire de Belle Isle-en-Mer où il a dû connaître des descendants d'Acadiens. Une cinquantaine d'élèves acadiens sont inscrits à ces cours de langue et de littérature françaises où deux autres maîtres assistent le professeur titulaire. Maintenant on ne parle de rien de moins que d'une fédération universitaire des Provinces Maritimes qui constituerait à Halifax une grande université bilingue. L'élément français, toutefois, n'y courrait-il pas le risque d'être encore une fois submergé?

Pris d'émulation, le Canada a voulu faire profiter de ses avantages scolaires sa sœur Acadie, si longtemps déshéritée. Les Collèges du Québec ont, en ces derniers temps, mis huit bourses d'études à la disposition des meilleurs élèves acadiens; les quatre premiers titulaires sont à Lévis deux jeunes gens d'Arichat et de Chéticamp, à l'Université Laval deux autres de Moncton et de la Rivière-aux-Bourgeois. Souhaitons qu'une pareille rivalité dans le progrès ne puisse que profiter à la cause acadienne dans les Provinces Maritimes, sans faire tort aux collèges classiques de Saint-Joseph, de Sainte-Anne et du Sacré-Cœur.

L'*Alliance française* aussi a fait de son mieux :

« Un jour, dit le sénateur Pascal Poirier (*Bulletin du* 15 *avril* 1914) le courrier m'apporta un chèque de 2.000 francs avec une note de M. Kleczkowski, consul général de France à Montréal, me disant que cette somme m'était envoyée par l'*Alliance française* pour être employée de la manière que je jugerais le plus propre à la diffusion de l'enseignement du français dans les écoles d'Acadie. Le geste était beau, spontané, généreux;

mais l'*Alliance française* venait justement d'être dénoncée dans certains journaux de la province de Québec... Pour qu'il n'y eût pas d'équivoque, j'écrivis au secrétaire de l'Alliance;... je déclarai que les Acadiens étaient des sujets britanniques,... des catholiques romains... mais, par le sang, Français jusque dans les moelles, et que nous ne demandions pas mieux, la loyauté civile et la foi religieuse étant sauves, que d'avoir quelque raison d'aimer la France, s'il se pouvait, encore davantage... La réponse fut prompte et catégorique... « C'est à « bon escient que les directeurs de l'*Alliance française* m'avaient fait remettre ces 2.000 francs, en toute connaissance de cause. Ils nous félicitaient d'avoir un clergé catholique éclairé, dévoué, ami de la France: cela n'avait rien qui les surprît, le clergé acadien ne faisant que continuer les glorieuses traditions des missionnaires français à travers les siècles et à travers le monde... Il était loin de leur pensée de vouloir nous détourner de nos devoirs vis-à-vis de la Couronne et l'Église; mais ils voulaient nous rappeler que la France se souvenait et que nous avions là-bas des amis qui s'intéressaient à nous et qui étaient heureux de nous tendre une main fraternelle »...

Chaque année, depuis plus de vingt ans, l'*Alliance française* me fait remettre, sans qu'aucune demande lui en soit faite, une allocation variant de 500 à 2.000 francs. Au mois de décembre dernier, alors que je croyais tout fini, j'en ai reçu 1.500 fr. C'est toujours la même générosité inlassable, mais discrète, voilée, qui ne demande en retour qu'un accroissement d'amour pour la France, une plus grande diffusion de sa langue qui est notre langue à nous aussi...

Avec les fonds reçus, nous avons d'abord distribué des primes d'encouragement aux maîtres et maîtresses qui enseignent le français dans les écoles publiques, surtout au Cap Breton où notre langue était le plus menacée; puis, nous avons, une année, consacré tous nos fonds accumulés, 10.000 francs environ, à aider nos instituteurs et institutrices à obtenir des brevets supérieurs d'enseignement à l'école normale du Nouveau Brunswick; nous défrayons, — c'est peu de choses, frais de déplacement surtout, — le Congrès scolaire des maîtres et maîtresses d'écoles acadiennes à l'île du Prince Edouard, qui se réunissent chaque année dans l'une des paroisses françaises de l'île; nous avons quelque peu contribué à l'organisation d'une association semblable aux maîtres et maîtresses d'écoles acadiennes du Nouveau Brunswick qui se réunissent aussi chaque année en congrès scolaire; nous espérons que la Nouvelle Ecosse aura

bientôt à son tour une société semblable... Ce qui nous reste des fonds fournis par l'*Alliance française* et ce que nous en recevrons encore sera employé au perfectionnement de notre corps enseignant.

Mais plus efficace encore que l'aide pécuniaire a été pour nous l'aide morale de nos amis de France. On est courageux et fort quand on sait qu'il y a à côté de soi un vieil ami qui nous regarde, une main prête à se tendre pous nous soutenir ».

Cette longue citation montre avec quelle reconnaissance et quel profit peut être accueillie toute intervention française, pour peu quelle se produise avec tact et discrétion.

Une autre vient de se produire. Puisque l'Acadie manque d'enseignement supérieur, pourquoi de jeunes Acadiens bien doués ne viendraient-ils pas acquérir en nos grandes Ecoles de France, en même temps qu'une culture française, l'instruction nécessaire aux plus hautes situations industrielles ou commerciales, scientifiques ou littéraires de leur pays ? L'une des premières pages de ce livre montre que dans ce but a été créé, ici et là-bas, un double Comité France-Acadie. Grâce aux libéralités du gouvernement français, grâce au zèle acadien, cette année 1922 voit en France pour la première fois deux étudiants et deux étudiantes d'Acadie. Le premier titulaire de la bourse d'études le Dr Raymond Landry se propose de collaborer à son retour à la fondation d'un hôpital français en pl ine Acadie, à Moncton ; n'est-ce pas un beau début ? L'Institut catholique de Paris, les Universités catholiques d'Angers et de Lille, l'Université de Rennes sont prêtes, grâce au patronage de Mgr Baudrillart, du Recteur L. Gry, du professeur Duthoit, du doyen Charles Turgeon, à accueillir avec une sollicitude toute spéciale la jeunesse acadienne. Pour que cette œuvre se développe, pour que des liens plus étroits s'établissent entre les Français et leurs frères méconnus d'Amérique, il ne manque qu'une chose que nous ne voulons pas solliciter ici. Quiconque aime la France et plaint l'Acadie devine quel est ce devoir.

Sources et autres références :

DESROSIERS et FOURNET. — *La race française aux Etats-Unis*, op., cit.
ABBÉ CASGRAIN. — *Un pèlerinage au pays d'Evangéline* op. cit.
Mém. sur Missions en N. Ec. etc. op. cit.
PASCAL POIRIER. — *Le père Lefebvre et l'Acadie*; Montréal, 1898.
EDMOND DE NEVERS. — *L'âme américaine*, Paris, 1903, 2 vol.
REVUE CANADIENNE. — *Pourquoi les Acadiens sont-ils oubliés dans la hiérarchie catholique?* oct. 1899, pp. 297-8

CHAPITRE XXXIV

LA NOUVELLE ACADIE

Toutes ces réformes politiques et scolaires ont déjà produit leurs fruits : de son obscur et pénible rôle de tâcheron bassement exploité et, en outre, méprisé, le peuple acadien passe peu à peu au rang légitime de collaborateur apprécié et recherché. A peine conscient naguère de son injuste sort, de ses droits déniés et de sa force latente, il relève la tête désormais et sait demander à des chefs sortis de ses rangs le chemin de l'émancipation, du pouvoir et de la possession des biens ravis. Cette œuvre de réparation s'accomplit sans bruit :

« Quiconque n'a pas visité l'Acadie, écrit le frère Thomas Couët (*Liberté*, de Winnipeg, 3 août 1920), ne peut se faire une idée de la vie active et féconde qui règne dans cette partie de notre peuple. Il faut aller chez lui, parcourir ses campagnes, l'observer dans sa vie paroissiale, le voir au travail et causer de ses préoccupations pour apprendre à le connaître et à l'apprécier. Et c'est d'autant plus difficile que l'Acadien ne se rencontre guère sur les grandes routes qui sillonnent les Provinces Maritimes. Les circonstances l'ont tenu à l'écart et comme dérobé aux regards et aux bruits du monde pour lui permettre de refaire la conquête de son pays et développer dans cette sorte de demi-retraite les qualités qui font les peuples forts. Et puis, il n'est ni bruyant ni tapageur : il travaille, il croît en nombre et il cultive avec un soin jaloux l'héritage de belles vertus que lui ont légué ses ancêtres. »

Si humble et si obscure qu'elle soit en apparence, cette re-

naissance n'en est pas moins évidente et même éclatante pour qui sait voir.

« Le progrès accompli par les Acadiens en ces trente dernières années est à peine croyable, écrivait le sénateur Poirier en 1898. Il est vrai qu'ils étaient alors tout à fait ignorés, sans moyen d'action, sans un seul ami de leur race dans les provinces. Par leur modération dans le succès, leur bonne foi et leur libéralisme envers les autres nationalités, leur absence de tout fanatisme religieux, leur ferme détermination de ne pas s'isoler dans l'Etat et les efforts qu'ils font pour arriver aux premiers rangs, les Acadiens se sont gagné l'estime et le bon vouloir des populations protestantes. D'inférieurs qu'ils semblaient être, ils sont devenus égaux en toute chose sans susciter aucun sentiment mauvais ».

Ce jugement, porté par un chef du parti acadien qui a fait preuve de toutes ces belles qualités, pourrait sembler suspect s'il ne se trouvait confirmé par le témoignage même d'Anglais qui les voient à l'œuvre. En voici un qui provient d'un ancien juge et gouverneur de la Nouvelle Écosse, Sir Adams Archibald, qui a, pourtant, en son étude sur la déportation de 1755, manqué d'impartialité et même d'humanité.

« Leur attachement à leur race et à leur religion les a constitués en divers groupes nettement isolés des gens de notre race. Ils y trouvent tout le bien-être qui peut provenir de leur activité et de leur frugalité. Vivant dans l'ordre et l'aisance, ils comptent parmi les plus paisibles citoyens... Les Acadiens actuels possèdent toutes les vertus de leurs ancêtres, tout en les surpassant par l'intelligence et l'initiative. » « Une nouvelle génération d'Acadiens a surgi, confirme en 1914 l'historien Doughty, instruite, intelligente, entreprenante ; elle a maintenant dans les assemblées législatives et au gouvernement des représentants sortis de son sang ».

Voici des noms : en 1836, un d'Entremont et Frédéric Robichaud, en 1840 Anselme Comeau, siègent au Parlement de la Nouvelle Ecosse ; en 1846 Armand Landry et en 1869 Urbain Johnson, au Parlement du Nouveau Brunswick ; en 1854, Stanislas Perry (Poirier) et Joseph Arsenault, au Parlement de

l'Ile du Prince Edouard. « Dans l'ordre politique, écrit en 1898 le sénateur Poirier, justice nous est à peu près rendue; nous avons des ministres dans le gouvernement du Nouveau Brunswick (MM. Lebillois et Richard), de la Nouvelle Ecosse (M. Comeau), deux conseillers législatifs et trois représentants à la législature d'Halifax, huit membres à l'Assemblée du Nouveau Brunswick et à celle du Prince Edouard, un député à la Chambre des Communes d'Ottawa (maintenant trois), un sénateur et un juge à la Cour suprême du Nouveau Brunswick. » En 1899, il y a, en outre, cinq députés à la Chambre législative de la Nouvelle Ecosse et, en 1917, dix à celle du Nouveau Brunswick. « Nous aurons bientôt notre juste proportion dans la représentation des Chambres fédérales et régionales, ajoute Pascal Poirier. Trois des nôtres siègent à Ottawa, MM. Léger, Michaud et Turgeon, tous trois du Nouveau Brunswick. Au Sénat, nous sommes deux du Nouveau Brunswick, M. le docteur Bourque et moi, et un pour la Nouvelle Ecosse, M. Giroir. Le premier ministre de l'Ile du Prince Edouard est un Acadien, M. Arsenault. Nous avons deux ministres français à Fredericton, N. B., MM. Dugal et Veniot (ce dernier, avec le portefeuille des travaux publics) et un ministre sans portefeuille en Nouvelle Ecosse, M. Comeau ». Au Parlement du Nouveau Brunswick se trouve un autre ministre sans portefeuille, M. Michaut. Il y a quelques années, le français seul fut employé pendant toute une séance de la chambre législative du Nouveau Brunswick. Un ancien élève de Memramcouck, feu Pierre Landry, d'Halifax, vers 1884, fut le premier Acadien admis à plaider devant les tribunaux des Provinces Maritimes; il s'est créé par son honorabilité, son érudition et son éloquence une haute situation sociale; s'inclinant devant pareille supériorité, les Anglais se sont honorés en nommant chevalier Sir Pierre Landry, juge en chef à la Cour suprême (Banc du Roi) du Nouveau Brunswick.

En dehors des Provinces Maritimes les Acadiens ne se distinguent pas moins parmi les personnages politiques et officiels. Au Canada, l'ancien premier ministre Sir Wilfrid Lau-

rier descendait d'une mère acadienne. Acadiens étaient le gouverneur de la province de Québec, l'honorable E. P. Le Blanc, le président du Sénat Philippe Landry, qui défendit si énergiquement les droits du français dans l'Ontario, le procureur général de la Saskatchewan, M. Turgeon. Dans le clergé, outre les deux évêques du Nouveau Brunswick, Mgr Le Blanc, de Saint-Jean, et Mgr Chiasson, de Chatham, acadiens, sont Mgr Doucet de Grande Anse, poète, érudit et astronome à ses heures, Mgr J. A. Richard qui a fondé et dirige supérieurement la paroisse Verdun de Montréal et, par sa mère, née Chenest, M. le chanoine Emile Chartier, vice-recteur de l'Université de Montréal. Nous avons dit que les Madawaskayens du Maine ont envoyé à la Chambre d'Augusta, en 1846, Joseph Cyr, puis trois autres Cyr, puis successivement vingt autres députés acadiens. Nous avons signalé le brillant rôle des Acadiens de Louisiane comme gouverneurs, généraux, magistrats, diplomates, etc... Ajoutons que le président de la Cour Suprême de Justice aux Etats-Unis, M. White, passe lui-même pour descendant du fameux notaire René Le Blanc célébré par Longfellow.

Enfin, depuis une cinquantaine d'années, une presse française fort active exprime la pensée et formule les revendications du peuple acadien dans le *Moniteur Acadien* de Shédiac, N. B. fondé en 1866, dans le *Courrier des Provinces Maritimes* de Bathurst, N. B. fondé en 1884, dans l'*Evangéline*, fondé en 1887, naguère publié à Weymouth, N. E., mais maintenant à Moncton, N. B., dans l'*Acadie*, également publié à Moncton en 1900 et dans l'*Impartial* de Tignish, I. P. E. fondé en 1893. L'*Evangeline* a très justement pris pour devise cette double formule : *Religion, Langue, Patrie*, et *Unir et Instruire*.

En 1911, l'abbé Léger, curé de Saint Paul, fournit à MM. Desrosier et Fournet (page 158) le tableau suivant de la situation française en Acadie moderne :



L'HONORABLE SÉNATEUR
JOSEPH O. ARSENAULT,
Ile du Prince-Édouard.



L'HONORABLE JUGE EN CHEF
AUBIN E. ARSENAULT,
ancien Premier Ministre de l'Ile du Prince-Édouard.

Nouveau Brunswick

	Diocèse de Chatham	Diocèse de St-Jean
	—	—
Paroisses franç.	36	14 (sur 56)
Prêtres séc. fr.	34 (sur 58)	23 (sur 45)
Collèges class. fr.	1 de 130 élèves	1 de 200 élèves
Couvents franç.	3 (sur 7)	2
Sénateurs franç.	1	—
Dép. fédér. fr.	2	—
Dép. prov. fr.	8	—
Inspect. d'éc. fr.	2	—

Nouvelle Ecosse

	Diocèse d'Halifax	Dioc. d'Antigonish
	—	—
Paroisses fran.	14 (sur 36)	9 (sur 66)
Prêtres séc. fr.	12 (sur 42)	9 (sur 87)
Collèges clas. fr.	1 de 150 élèves	....
Couvents fr.	14	—
Sénateurs fr.	1	—
Dép. féd. fr.	—	—
Dép. prov. fr.	2	—
Insp. d'éc. fr.	1	—

Iles du Prince Edouard et de la Madeleine

Paroisses fr.	11 (sur 45)	
Prêtres séc. fr.	10 (sur 42)	
Collèges clas. fr	...	
Couvents fr.	4	
Sénateurs fr.	...	
Sénateurs fr.	...	
Dép. fédér. fr.	...	
Dép. prov. fr.	2	
Insp. d'éc. fr.	1	

Or, en ces dix dernières années, la situation française n'a cessé de s'améliorer. A vrai dire, l'éparpillement des Acadiens sur un immense territoire, leur dispersion en huit ou dix groupesplus ou moins séparés se sont aggravés de la répartition de ces groupes en des provinces et même en des Etats différents. Sans doute, le Cap Breton fut rattaché à la Nouvelle Ecosse dès 1820; mais l'Ile du Prince Edouard en avait été détachée dès 1769 et le Nouveau Brunswick en 1784. En 1867, l'union des Provinces Maritimes au Dominion du Canada atténua le mal en rapprochant les Acadiens de ces provinces de ceux des provinces du Québec et de l'Ontario; il n'en reste pas moins entre les divers groupes acadiens, outre la séparation et l'éloignement, des différences législatives et politiques qui déterminent certaines inégalités sociales et, par suite, contrarient plus ou moins gravement les communes tendances vers l'unité nationale. Pour remédier aux funestes conséquences de cette dispersion et de cette diversité, l'élite acadienne des différents groupes s'est avisée de créer une ligue pour la défense des intérêts tant spirituels que temporels de tous les Acadiens : elle a pris le nom de Société de l'Assomption. En voici la genèse et l'évolution. Le 24 juin 1880, sur les instances du P. Lefebvre, soixante-dix délégués acadiens se présentèrent à Québec à l'assemblée de la fameuse et puissante société canadienne Saint-Jean-Baptiste, alors vieille de quarante-quatre ans; ils furent acclamés. Le 15 août de l'année suivante, à l'instigation du Père Lefebvre, une première réunion acadienne eut lieu à Memramcouck : plus de 5.000 Acadiens s'y présentèrent. « Ils arrivaient, dit le Sénateur Pascal Poirier qui fut l'un des bons ouvriers de la première heure, de tous les points des Provinces Maritimes, comme autrefois leurs pères revenus de tous les coins de la terre, pauvres proscrits qui rapportaient la patrie dans leurs cœurs. Les réjouissances du peuple, en cette occasion, ressemblèrent à des sanglots de joie refoulés au fond du cœur; on eût dit qu'il avait peur d'être heureux ». Dès lors s'organisa la fédération acadienne et le 15 août fut choisi comme date de la fête nationale. La deuxième réunion eut lieu en 1883 à Mis-

couche, dans l'île du Prince Edouard. Pour drapeau, on adopta les trois couleurs françaises avec une étoile d'or scintillant dans le bleu; aussitôt arboré ce drapeau national fut salué par les bateaux du port. (Lorsque plus tard vint à Shédiac la princesse Louise, fille de la reine Victoria et femme du marquis de Lorne, alors gouverneur du Canada, elle fut accueillie en français à l'ombre de ce drapeau tricolore qui flottait au clocher de l'église catholique en cette petite ville acadienne). Pour hymne national, on choisit l'*Ave Maris Stella*, après avoir hésité entre la *Marseillaise* et la complainte suivante de Gérin-Lajoie où le nom « Acadien » fut, avec combien plus de justesse, substitué au mot « Canadien ».

Un Acadien errant,
Banni de ses foyers,
Parcourait en pleurant
Des pays étrangers.

Un jour, triste et pensif,
Assis au bord des flots,
Au courant fugitif
Il adressait ces mots :

« *Si tu vois mon pays,*
« *Mon pays malheureux,*
« *Va dire à mes amis*
« *Que je me souviens d'eux.*

« *A jamais séparé*
« *Des amis de mon cœur,*
« *Hélas ! où je mourrai*
« *Je mourrai de douleur* »

La troisième assemblée eut lieu en 1890 à la Pointe de l'Eglise chez les Acadiens de la Baie Sainte-Marie, N. E., l'année même où l'on organisait la fondation du Collège de Sainte Anne; la quatrième en 1900 à Arichat dans l'île Madame, à proximité du Cap Breton; d'autres, en 1902 (1000 à 1500 personnes) à Waltham, dans le Massachusetts; en 1905, à Caraquet,

N.B, pour l'inauguration du nouveau Collège des Eudistes; en 1910, à Saint-Basile, dans le Madawaska; en 1913, à Tignish, dans l'Ile du Prince Edouard; en 1917, à Moncton, au siège même de l'Assomption.

En 1921, le huitième « Congrès National Acadien », réuni à la Pointe de l'Eglise sous la présidence de l'honorable Dr D. V. Landry, a résolu :

1° — que soit constitué un comité chargé d'obtenir l'union des Provinces Maritimes, projet infiniment favorable à l'union acadienne; 2° — que le Comité d'histoire acadienne demande au gouvernement fédéral la nomination d'un Acadien à la Commission des Champs de Bataille, afin que soient préservées les terres historiques acadiennes; 3° — que tous encouragements soient accordés à l'étude des problèmes concernant l'agriculture, l'industrie, le commerce et les transports; que notre peuple s'unisse aux Chambres de Commerce, aux Clubs Canadiens et à toutes autres Sociétés s'intéressant à l'étude desdits problèmes capables de contribuer au bien-être de notre pays ».

On ne saurait mieux orienter vers une féconde union l'activité acado-canadienne. Le 18 août, environ 300 congressistes se rendirent en chemin de fer à la Grand Prée.

« Tous se sont agenouillés devant la statue d'Evangéline et ont chanté l'hymne national *Ave Maris Stella.* Alors parla l'honorable Dr Landry en termes émouvants. « Au nom de la Société nationale l'Assomption, au nom du peuple acadien, nous venons prendre aujourd'hui possession du terrain où s'élevait jadis l'Eglise de Grand Prée : ce terrain nous est donné par la compagnie de chemin de fer *Dominion Atlantic* à la condition que nous y construisions une église. Le peuple acadien accepte-t-il ce terrain et consent-il à construire une église à la place de celle [Saint-Charles] où nos pères ont prié avant de partir pour l'exil ? — Oui, oui, répètent les pèlerins avec enthousiasme. — Nous allons donc nous mettre à l'œuvre sans tarder. Ce jour marque une date mémorable dans l'histoire du peuple acadien. Il nous est donné de proclamer à la face de l'univers que le peuple acadien, que l'on croyait dispersé pour toujours sur des rives étrangères, vit encore plus vigoureux que jamais. On avait voulu le disperser pour lui faire perdre sa langue, sa foi, ses traditions

Le voici qui reparaît plus fort que jamais sur le sol même où il fut jadis assemblé pour l'exil, et il a gardé la foi de ses ancêtres, et il parle encore la langue française. Plus de deux cents délégués, représentant des centaines de mille Acadiens qui habitent l'Ancienne Acadie et d'autres centaines de mille Acadiens des autres provinces et de la Nouvelle Angleterre, sont ici pour proclamer que le peuple acadien est encore debout et fidèle à ses traditions ».

L'honorable P. J. Veniot, ministre des Travaux publics de Nouveau Brunswick, s'inscrivit aussitôt pour 100 piastres en vue de la construction de l'église; en moins de deux heures 4.000 piastres furent ainsi souscrites (Cf. pp. 386-7).

En 1903, la Société Nationale de l'Assomption se compléta et se fortifia par la création d'une Société mutuelle du même nom qui en 1910 comptait 6.000 membres en ses cent succursales; elle en compte maintenant 9.000; sa « caisse écolière a déjà dépensé près de 60.000 dollars pour l'éducation classique de trente jeunes gens. Ses succursales sont de véritables foyers de patriotisme ».

Le Frère Marie-Victorin nous a décrit, avec autant de charme que d'émotion, l'une des fêtes nationales qui fut célébrée aux Iles de la Madeleine.

« Nous ne sommes que de pauvres pêcheurs, dit l'orateur improvisé; mais nous ne pouvons laisser passer l'Assomption sans rappeler le souvenir des aïeux de Grand Pré... « Et pour la centième fois, il reprend l'affreux récit dont le temps n'a encore pu émousser l'horreur : la vie paisible des ancêtres aux vallons d'Acadie, leurs grands domaines dans les prés saumâtres de la Baie Française, leurs vertus et leur bonheur, puis la guerre interminable; les traités, les anxiétés, les souffrances; enfin, le crime sans nom, le feu, le sang, les larmes, la fuite sur les lointains océans des vaisseaux chargés de chair humaine, l'affreuse odyssée sous les ciels d'exil !... Ces fillettes en indienne rose, aux cheveux sur les épaules qui ont apporté avec le rayonnement de leur jeunesse un bouquet de phlox, ces enfants aux yeux dolents qui écoutent bouche bée, ces femmes avec un bébé sur chaque bras qui regardent avec de grands yeux, ces vieux accroupis sans façon le long du mur, un bâton de verne à la

main, tous n'ont dans les veines que du sang de proscrit. Et, au silence presque mortel qui règne parmi eux, l'on sent bien que dans l'obscure région de l'âme où dorment des atavismes profonds, des images pâlies se régénèrent qui étreignent les cerveaux, font battre les cœurs plus vite, ravivent des colères lointaines, foyers qui flambent, baïonnettes qui luisent, orphelins qui pleurent sur des tombes méprisées... Mais l'orateur ne laisse pas ses auditeurs sous cette impression pénible : le passé est horrible et sanglant, le présent est beau comme les aurores. « Nous sommes patients, dit-il. Plus que tout autre peuple, nous avons été associés à la passion du Christ. Chassés de rivage en rivage, peuple d'agneaux, nous avons partout cédé la place aux loups. On nous a pris et repris nos terres, on nous a pris nos richesses; mais il est deux joyaux que l'on n'a pu nous prendre, parce qu'ils tiennent au domaine inviolable de l'âme : notre langue française et notre foi catholique ».

En lisant ces lignes comme bien d'autres, on a pu noter ce curieux mélange d'énergie obstinée et de mélancolique résignation qui semble caractériser l'âme acadienne. L'abbé Casgrain signale quelque part « l'expression timide » des visages; un autre, « le ton dolent » des voix. Dans la famille fortement hiérarchisée, si humble qu'elle soit, même mélange d'autorité incontestée du père sur la femme et les enfants, de l'aîné sur les cadets; pas de gai tutoiement, mais une obéissance docile. En cette passivité apparente, on a peut-être trop vu, comme chez les Canadiens, le découragement des vaincus.

« Pendant plus d'un siècle, disent Desrosiers et Fournet, nous avons cruellement senti la pesanteur du joug étranger. Tenus à l'écart des affaires publiques et, malgré nos protestations et nos preuves de loyauté, regardés avec méfiance, nous avons dû conquérir à la pointe de l'épée nos plus chères libertés. Notre libération ne datant que d'hier, il est facile à un esprit observateur de discerner chez nous une résignation qui nous courbe trop aisément devant les injonctions étrangères. C'est un vestige de la contrainte imposée à nos pères dans cette vallée du Saint-Laurent où l'on se flattait de les étouffer et de les ensevelir à jamais ».

Si ces paroles sont vraies à propos des Canadiens, combien ne

le sont-elles pas davantage à propos des Acadiens qui ont bien autrement souffert et pendant bien plus longtemps? De là chez l'Acadien, dit le Frère Marie-Victorin, même à l'égard du Canadien, cette « attitude de frère cadet longtemps délaissé par son aîné qui a mieux réussi, attitude de frère absent qui, pendant que son aîné jouissait des douceurs de la paix au foyer paternel, a mangé le pain de la misère et de l'humiliation, attitude du blessé de la vie qui répugne à assumer le rôle de parent pauvre ». Oui, dit la chanson acadienne :

J'entends toujours la voix triste et plaintive
De nos aïeux, les martyrs de Grand Pré.

Assurément, l'incorrigible morgue britannique n'est pas de nature à atténuer chez ses victimes les fatales conséquences d'une oppression qui a dû cesser; mais enfin, par la force des choses, avec le nombre et l'organisation, l'heure de la libération a sonné; et les rôles sont changés; et les têtes acadiennes, tout comme les têtes canadiennes, conscientes de leurs droits lésés et recouvrés, peuvent maintenant se redresser et regarder en face le tyran qui ne fut que trop souvent criminel :

« Oui, petites Acadiennes, dit le frère Victorin à des enfants trop humbles, pardonnez, mais souvenez-vous. N'ayez pas honte de votre sang latin, de votre riche parler acadien, de vos simples atours et, pourquoi ne pas le dire, de vos vertus. Ne baissez pas votre tête brune ni vos beaux yeux purs devant le pâle Anglo-saxon.... non, jamais !... Ils tiennent, en ce moment de l'histoire, la terre et la mer Oui !... ils ont presque toute la puissance et presque tout l'argent. Oui encore !... mais, aussi vrai qu'il y a un Dieu au Ciel, ils ont du sang sur les mains, et vous avez une palme dans les vôtres !... de sorte qu'en toute justice, étant les fils des bourreaux et vous les filles des martyrs, c'est à eux de courber la tête ».

Sous le couvert de cette patience résignée vit donc toujours l'âme française, avec son inépuisable richesse de sentimentalité profonde et ses ressources infinies d'idéalisme incorrigible. Même des voyageurs de passage ont été frappés par les

aspects les plus superficiels de cette émouvante survivance. « Dans une chaumière acadienne, dit M. Louis Herbette (*Nouvelle Revue*, 1er avril 1890), où j'avais été attiré en passant par un bruit de langage français, je voyais assis, après souper, les parents avec les sept enfants, les deux aînés étant partis pour le *State* afin de gagner davantage. Quelle surprise pour eux de recevoir un Parisien et de se comprendre avec lui ! Quelle douceur pour lui d'être salué par ces mots : « Espérez donc ! » de voir petits et grands, après un moment d'hésitation dû à la crainte de parler mal, causer comme chez nous, et la ménagère s'écrier, toute heureuse : « On parle tout pareil ».

A la longue se révèlent ainsi des affinités profondes et, partant, une sympathie spontanée qui est la source même d'un patriotisme commun.

« L'amour de la France reste un culte pour les Acadiens, confirme le sénateur poète; son nom, une musique pour leur cœur. Plusieurs pensent toujours que la France reviendra; ils s'appuient sur des prophéties que l'aïeul raconte à ses petits-enfants; on est toujours résigné; on est fidèle à l'Angleterre; mais on aime la France; il est si naturel, il est si doux d'aimer une mère, même quand elle n'est pas là, même quand on sait qu'elle ne reviendra pas ». — « Nous serons demain, dit fortement l'abbé Thomas Albert en conclusion de sa belle histoire du Madawaska, ce qu'aujourd'hui nous voulons être demain. Nous sommes sous le regard de Dieu les artisans de nos destinées... Le vrai patriotisme, c'est l'amour de l'ordre, l'amour de l'autorité qui l'assure, l'amour des lois justes qui garantissent la liberté de tous dans le respect des droits de tous... La patrie, c'est la personnification de tout ce que nous aimons, de tout ce qui nous rend meilleurs;... elle renferme, dans son idée complexe et féconde, l'honneur, la conscience nationale, la responsabilité collective, la solidarité sociale... Le patriotisme, c'est encore l'attachement au sol qui fait les races fortes. C'est cet ensemble d'histoire et de poésie, de passé, de présent et de rêves d'avenir, d'idéal, de beauté, de courage, de luttes, de victoires, d'héroïsme, de culte divin, d'épopées terrestres, de fictions, d'aspirations, tout ce qui peut émouvoir le cœur de l'homme et le fixer un instant. C'est quelquefois le deuil, jamais la honte. Ce peut être la défaite, l'exil, le dénuement : jamais le reniement. C'est



VIEILLES ACADIENNES
de la Nouvelle-Écosse.

pour nous la chute de Louisbourg qui étonna le vainqueur lui-même; c'est Montcalm qui tombe sur les plaines d'Abraham pour ne pas pleurer le deuil de sa patrie. Ce sont nos pères priant sous la voûte de la forêt, quand leurs temples étaient saccagés, gardant au cœur l'image de la patrie agonisante, l'amour de Dieu et de la race, les deux seuls biens que le vainqueur ne pouvait ou ravir ou bannir... La nationalité était anéantie; il ne restait debout que la religion, l'âme de la patrie et les débris épars de la race. Mais un peuple ne meurt pas quand il est fidèle à Dieu et à son Eglise. Il ne meurt pas quand il s'appelle Acadie ou Nouvelle France... Comme au jour du Golgotha les morts sortirent des entrailles de la terre pour marcher parmi les vivants saisis de terreur, ainsi l'Acadie, sur qui la persécution avait refermé la tombe, sortit des antres de l'exil, des retraites de la forêt, pour prouver à la violence l'inutilité de la force brutale contre l'amour de la Patrie... Religion et patriotisme, voilà les secrets de l'avenir. Les peuples qui meurent sont ceux qui veulent mourir... Fils de martyrs, nous n'avons pas le droit d'être des renégats... !

On voit combien profond, tenace, ancré dans la chair, comme sucé avec le lait maternel, est cet impérissable amour de la France chez les plus humbles Acadiens. C'est, si poétique qu'il soit, comme un obscur instinct qui se transmet immuable dans la race; c'est comme une force aveugle qui résiste au changement de lieux, à l'usure du temps, aux vicissitudes de l'histoire.

Mais dans l'élite acadienne, on vient déjà de le voir, ce sentiment, une fois sorti de la pénombre de l'inconscience, s'épanouit dans la lumière de la raison et s'y fortifie de logiques arguments.

« Si nous voulons demeurer Français au Canada, dit l'un des meilleurs représentants de cette élite, Pascal Poirier, prions pour que la France soit toujours glorieuse et forte. Son rayonnement est nécessaire à notre vie nationale, comme à nos poumons la chaleur du soleil. Nous pouvons sans elle devenir un peuple agricole, industriel ou commerçant; mais il nous faut longtemps sa littérature, ses beaux-arts, l'assurance de sa force, sa langue, son génie, son prestige dans le monde, si nous voulons asseoir la Nouvelle France d'Amérique sur des bases éternelles. Ne nous

faisons pas d'illusions là-dessus». — «Nous Français d'Amérique, répond comme un écho une voix canadienne, nous ne resterons Français que par la France ». — « A moins d'un contact plus intime avec le foyer principal de la pensée française, continue le Commandant Asselin, il n'y a pas pour nous d'existence possible, pas de réaction, pas de lutte contre le matérialisme américain: » car, « ce qui fait de la France, — supérieure à la Grèce par le sérieux et à Rome par le sens de la justice, — une nation unique dans l'histoire, c'est son culte inlassable des idées. » — « Des trois grandes nations, reprend le Sénateur Poirier, c'est peut-être la France qui est la plus magnifique. La France, mieux que toute autre nation, a enseigné le sens et montré la valeur des mots : chevalerie, gloire, liberté, honneur, mots qui constituent la vraie civilisation, le vrai christianisme. Elle est parmi les nations modernes ce que fut la Grèce dans le monde antique. Elle a l'âme de la Grèce, légère, héroïque, éprise du Beau ».

Voilà le concert d'éloges que font entendre là-bas nos frères de sang.

Ce patriotisme français des Acadiens et des Canadiens, ainsi fait d'amour instinctif et d'admiration éclairée, a depuis des siècles survécu aux plus rudes épreuves : la longue incurie de l'ancien régime, la défaite, la séparation, l'abandon, l'indifférence apparente de la mère-patrie et, depuis la Révolution, nos excès politiques et autres, notre frivolité pernicieuse.

« Les colères de la France ont parfois épouvanté notre vieux sang conservateur et catholique, dit le commandant Asselin exprimant un sentiment non moins acadien que canadien; son sourire a souvent scandalisé notre foi. Il y eut aussi vos lois républicaines de laïcisation; nous nous crûmes du coup reportés au temps où notre clergé chantait des *Te Deum* pour fêter la chute de Napoléon, héritier des principes de 89 » — « Dans ce pays où le clergé a été l'élément conservateur du patrimoine français, confirme Mgr Baudrillart, une partie des prêtres est désorientée par la réputation de guerre à la religion que la France n'a que trop contribué à s'acquérir et que, perfidement, l'ennemi a exploitée et aggravée ». « Eh bien ! non, malgré tout, continue Olivar Asselin, il y eut de tout temps chez nous, et dans le clergé comme ailleurs, des esprits assez éclairés pour savoir aimer la France indépendamment de ses formes de gouvernement et de ses préférences électorales ».

Toutes ces modalités changent, en effet, avec le cours des temps; mais les races demeurent éternelles avec leurs profondes affinités immuables. Aussi, quand, au détour du chemin, Français d'Amérique et Français d'Europe se retrouvent face à face, les mains se tendent; car les visages se reconnaissent, et les cœurs parlent.

Les deux plus grandes épreuves en ces derniers temps sont venues de la guerre : 1870 et 1914. Comme à ces deux dates, en Acadie, s'est bien réveillé en dépit de tout, même des pires conseils, le vieux sang français! quel émoi dans l'appréhension! quelle angoisse dans la défaite ! quelle exaltation dans la victoire! « Le contre-coup de la guerre franco-prussienne se fit péniblement sentir en Acadie, écrivait jadis le Sénateur Poirier. Avec la France terrassée, sanglante, agonisante, nous nous sentions diminués, et on nous le faisait sentir ». Avec la nouvelle guerre, même alarme : « Nous marchons pour la France, dit le commandant Asselin, parce que sa défaite nous condamnerait, nous ses enfants d'Amérique, à traîner désormais des vies diminuées ». « Nous désirions tous, dès le début de la guerre, a dit le docteur Bourque, sénateur acadien, que la Grande Bretagne volât au secours de la France, menacée d'être anéantie par un ennemi puissant ». L'un des hommes les plus influents du Nouveau Brunswick, le juge en chef Pierre Landry recommanda « l'enrôlement volontaire d'un membre de chaque famille acadienne. Nos ancêtres furent des héros dans l'adversité. Puissent leurs descendants montrer autant de patriotisme et d'héroïsme dans une crise qui menace la base même de la civilisation chrétienne. » « Les Acadiens ont noblement répondu à l'appel aux armes, déclara au Parlement canadien le député Ferdinand Robidoux; ma province natale, le Nouveau Brunswick, a fait des merveilles sous le régime des volontaires ». — « Les Acadiens se sont bien conduits », confirme l'organisateur en chef des troupes canadiennes, Sir Samuel Hughes. Bien mieux, les Acadiens de l'Ile du Prince Edouard passent pour détenir le record sur la liste d'enrôlement : cinq ou six cents dès le début ; puis 225 sur 1.200 hommes dans

le 105e bataillon, soit 1/5, alors que la proportion acadienne dans l'Ile est 1/7.

« Et pourquoi pas ? dit le Sénateur Poirier. Les Anglais, les Ecossais, les Irlandais, les Gallois du Canada ont une excellente raison de se battre dans cette guerre; nous, de race française, nous en avons deux. Non pas que nous aimions l'Angleterre plus que ne l'aiment les « Scots » et les « Loyalistes ». Les Acadiens pourraient l'aimer moins, ou même ne pas l'aimer du tout, s'ils se reportent en 1755 et se rappellent les horreurs de la déportation, la spoliation de leur sol, les traitements inhumains infligés à leurs ancêtres. Mais ils ne se reportent pas en 1755... Ce que nous, Acadiens des Provinces Maritimes, nous demandons aux Anglais, ce que nous attendons d'eux, c'est la justice distribuée d'une main libérale, en retour de notre loyauté absolue envers eux et envers le trône... La seconde raison qu'ont les Acadiens de prendre part à la lutte, c'est que, aux côtés de l'Angleterre, se trouve la douce et belle France, pays de leurs ancêtres, la France en ce moment mutilée, baignant dans son sang et cependant toujours fière et terrible. Il ne sera pas dit que, quand l'Angleterre, quand l'Italie, quand la Serbie, le Monténégro, la Roumanie, la Russie, le Sud Africain, l'Australie, la Nouvelle Zélande et la Grèce, quand les républiques du Portugal, de Cuba, quand le Panama, le Japon, les Etats-Unis d'Amérique, les Peaux-Rouges des Etats-Unis et nos propres sauvages du Canada s'unissent dans un commun effort pour repousser les Huns, libérer la Belgique, sauver la France et la civilisation, non, il n'est pas possible que l'Acadie, la plus vieille colonie française sur le continent, reste silencieuse, indifférente, impassible. Lors même que personne autre au Canada ne voudrait répondre à l'appel et courir vers les plaines glorieuses de France, nous, d'origine française nous nous lèverions ».

Et les Acadiens se sont levés, en effet. Ils se sont levés plus nombreux que ne le disent les chiffres officiels : ceux-ci parlent vaguement d'un bataillon (1.200 hommes) de langue française des Provinces Maritimes et de 3.000 Acadiens; mais ces chiffres ne disent pas toute la vérité; ils oublient que dans l'effectif de bataillons soi-disant anglais du Canada entrait parfois, a dit le Sénateur Poirier, de 30 à 80 pour cent d'élément acadien, tant des provinces de Québec et de l'Ontario que de

l'ancienne Acadie. En outre, on a classé comme Anglais, Ecossais ou Irlandais, des Acadiens qui, en dépit de noms anglicisés (Johnson, O'Brien, Caissy, Gould, Young, White, Patterson, Perry) n'ont pas une goutte de sang anglais dans les veines. Enfin, « certains Acadiens se sont enrôlés sous des noms anglais ». « Il y a des Franco-Acadiens dans toutes les unités formées dans le Nouveau Brunswick, confirme le Sénateur Bourque. La même chose peut se dire pour la Nouvelle Ecosse et l'Ile du Prince Edouard. J'en connais même qui se sont enrôlés dans l'Ontario ». Les Acadiens furent donc du nombre de ces braves dont il a été dit : « Les Canadiens jamais ne reculent ». Du 15 février 1915 jusqu'au bout, ils luttèrent héroïquement dans le fameux saillant d'Ypres, sur le front de la Somme, à la crête de Vimy.

On sait combien épuisante fut cette lutte qui décima gravement le contingent canadien. Pour le maintenir sur le front, il fallut recourir au service obligatoire, mesure encore plus inattendue au Canada qu'en Angleterre. Vaillamment les représentants officiels du peuple acadien, M. Robichoux aux Communes, MM. Pascal Poirier, Girroir et le Dr Bourque au Sénat parlèrent tous en faveur de la conscription militaire qu'avait dès le début de la guerre préconisée le juge en chef Sir Pierre Landry. « Je suis convaincu, dit le Dr Bourque, que le peuple acadien est encore prêt à faire de nouveaux sacrifices si la chose est requise, et qu'il fournira de nouveaux contingents pour aider nos frères et concitoyens sur le théâtre de la guerre... Nous Franco-Canadiens devons être également disposés à continuer notre participation à la guerre jusqu'à la victoire finale ».

Très noblement, le sénateur Girroir, de la Nouvelle Ecosse, parla en faveur de la France; après avoir montré le pays dévasté, l'œuvre des siècles anéantie, villes et villages incendiés et rasés jusqu'au sol, le sol même bouleversé, tant de braves et vigoureux soldats fauchés sur les champs de bataille.

« Cependant, dit-il aux détracteurs de la France, la noble France se tient toujours debout; elle conserve son calme; son

dévouement ne faiblit point; elle se bat toujours avec la même ardeur, et son héroïsme fait l'admiration du monde entier. On a dit que la mentalité de son peuple n'est pas la même que la nôtre; que ses idéals ne sauraient nous émouvoir et nous attirer à elle, et que l'on ne devrait pas nous demander de combattre pour elle. Pour ma part, vu le grand rôle que la France a joué et joue encore dans cette grande guerre, je puis affirmer sans craindre la contradiction que l'on ne saurait concevoir des idéals plus élevés et plus nobles que les siens ». Et, citant la superbe lettre d'un jeune soldat français, il conclut par ces mots : « Puissions-nous tous, au Canada, être pénétrés de sentiments aussi élevés que ceux-là » !

Ainsi, grâce à notre héroïsme, grâce à nos victoires, les Français d'Amérique peuvent donc, eux aussi, relever la tête et dire avec cette petite Canadienne du Minnesota : « Nous, Canadiens-Français, nous sommes si fiers de nos « poilus » et de nos « pioupious » que nous nous sentons grandir de plusieurs pouces à chacune de leur victoire. » Ou, comme le curé de Saint Thuribe :

« Comme nous sommes fiers ici d'être Français ! Je le redisais encore ces jours derniers à mes chers paroissiens :

« Avant tout, nous sommes Français ! » Ce n'est pas l'épithète de Canadiens qui change notre nature; car il est vrai, et il le sera toujours, que le sang qui coule dans nos veines est le plus pur sang de France; nous sommes fiers de le dire; nous le sentons bouillonner d'indignation quand on le méprise, comme aussi nous le sentons frémir de joie, quand nous voyons nos chers frères de là-bas remporter des succès, compter des victoires. Vive la France ! Vive Dieu qui aime et protège le France ! » (Edmond Buron, *Nouvelle Revue*, Paris, 1917).

Et le commandant Asselin nous le disait à nous-mêmes, Français de France, au Comité France-Amérique :

« Depuis la Marne, grâce à vous, les Canadiens Français n'ont plus des âmes de vaincus; ils marchent la tête plus haute, allégés d'un poids qui pesait sur eux depuis 1759 et qui s'était encore alourdi en 1870. Ce jour-là, vous les avez grandis et ennoblis dans leur propre estime. Je ne suis pas loin de

dire : « Vous les avez sauvés ! » Ou je me trompe fort, ou ils sauront vous en être reconnaissants ». — « Nos gens s'en reviennent de la grande guerre, conclut le sénateur Poirier, tous pleins d'admiration pour la France :... il faut que nos relations avec vous autres de France deviennent plus fréquentes, plus intimes, plus fortes. Il faut que nous renouions le lien antique ».

Et oui ! renouons le lien antique. Il ne s'agit pas, à coup sûr, de rompre brusquement le lien anglais, mais de le détendre là surtout où, à force de serrer, il gêne et blesse. Sans doute, Acadiens et Canadiens reconnaissent bien « toute la mesure de liberté et d'indépendance » que l'Angleterre leur accorde ; mais bon nombre se plaignent, et non sans motif, de « tracasseries scolaires et administratives », de « persécutions mesquines », de « provocations politiques » de la part de « demi-civilisés ». Ce que réclame l'élite consciente de la nationalité française au Canada comme en Acadie, c'est la reconnaissance de ses droits non pas tant peut-être à l'émancipation absolue qu'à l'affranchissement intellectuel et moral, le droit de vivre sa vie spirituelle. « Ce que nous demandons pour la race française en Amérique, dit l'abbé Philippe Perrier, c'est sa place au soleil. C'est ce que les Anglais eux-mêmes appellent *fair play*... Aussi bien, est-ce faire œuvre utile que de dire aux nôtres leur nombre, leurs forces ;... ils se doivent de conserver leur caractère ethnique ». Et quel est ce caractère? Le sénateur Poirier le dit : « Comme Français, comme catholiques, notre place est parmi les Latins. Notre mission évidente sur ce continent est d'y répandre les arts, la haute culture intellectuelle, la civilisation splendide de la France. Il faut que nous tenions haut, en Amérique, le flambeau dont la Gaule depuis Charlemagne a illuminé l'Europe ». Bref il s'agit de préférer au culte des intérêts et du matérialisme qui abaisse et nivelle tout le culte des idées et de l'idéalisme qui élève et ennoblit tout.

Certains Anglais, plus perspicaces que la plupart de leurs compatriotes, reconnaissent ce besoin social qui est un droit et lui veulent faire place. « Les Français (du Canada), dit l'un d'eux, ont encore des progrès à accomplir en matière d'éduca-

tion, d'indépendance, d'adaptation moderne; mais ils ont d'admirables qualités de simplicité, d'activité, de moralité. Il faut qu'ils restent fidèles à eux-mêmes, qu'ils tournent le dos à l'idéal anglo-saxon de gain commercial et de succès dans les affaires ». Sans abdiquer trop naïvement, toutefois, ses droits aux biens de ce monde, le Français d'Amérique peut légitimement et même légalement maintenir la plénitude de ses aspirations dans une *confédération* comme le Canada. Ce mot qui a pris le sens d'entente commune implique de nos jours, en effet, la coordination de forces divergentes en vue d'un but à atteindre; or, si ces forces ne convergent pas, leur opposition ne peut que créer des ruines. « Il n'est pas conforme à l'intérêt général, a justement dit Etienne Lamy, que dans un Etat où, comme en Angleterre et en Autriche, les races sont diverses, une seule étouffe les autres et gouverne tout ».

On sait le sort de l'Autriche; l'Angleterre a appris la dure leçon de l'indépendance américaine, elle apprend à l'heure actuelle celle de l'autonomie irlandaise; veut-elle encore connaître celle de l'émancipation canadienne? Ce n'est pas dans un temps où des peuples endormis dans la servitude depuis des siècles, Finlandais, Polonais, Tchèques, Croates se réveillent à la lueur de libérations imprévues qu'il convient de maintenir dans les ténèbres de l'ignorance et les liens de l'oppression un peuple conscient de ses mérites et de ses droits. Autrement, à quoi riment les grands mots « Société des nations », « libre détermination des peuples », si hautement proclamés même par des voix anglo-saxonnes? ne serait-ce là que creuses formules pour l'usage étranger, bonnes à piper des dupes naïves? Non; instruite par l'expérience, l'Angleterre froidement pratique ne veut plus maintenant, comme la novice et brutale Allemagne, l'écrasement absolu du peuple soumis, mais son exploitation raisonnée et prolongée. Ainsi, n'ayant pu, même au prix d'un crime autrement atroce que le crime sud-africain, supprimer un peuple qui la gênait, elle s'accommode fort bien désormais de sa survivance; elle ne demande pas mieux en sa bienveillance avisée, pour éviter tout conflit ruineux, que de s'entendre avec



ÉGLISE DE POMQUET, N. E.



AUTRE ÉGLISE ACADIENNE EN BOIS, N.E.

le peuple acadien comme avec le peuple boer, afin, dans l'un comme dans l'autre cas, d'en tirer tout le profit possible. « Lawrence croyait, en bannissant nos pères, anéantir entièrement la race acadienne, dit justement Placide Gaudet (*Grand dérangement*, VI); il s'est grandement trompé : nous sommes nombreux aujourd'hui, et l'on est forcé de nous traiter sur un pied d'égalité ».

Le fameux libéralisme anglais, fait de calculs subtils, sait fort habilement, en effet, sinon très généreusement octroyer des libertés progressives, dès qu'il devient dangereux de les refuser. Chaque fois que, dans les limites du vaste empire, s'insurge quelque nationalisme exaspéré, une sage autonomie survient à point qui apaise les revendications locales; mais l'emprise britannique reste apparemment immuable, assurant tout au moins aux cupidités mercantiles les débouchés d'une clientèle profitable; ainsi, tout n'est pas perdu et chacun demeure apparemment satisfait. Mieux encore : quand on ne peut plus à la longue traiter tout un peuple de sujets allogènes comme un cheptel humain, on consent à lui dispenser avec autant de réserve que d'ostentation certains avantages d'instruction, certains droits d'initiative, certains honneurs fastueux, mais peu coûteux qui, en améliorant et stimulant chaque individu, accroissent le rendement total : le troupeau tout entier ne gagne-t-il pas à la sélection et à la perfection de chaque tête de bétail? C'est ainsi que, par une judicieuse alternance de violences et d'indulgences, par le jeu du chaud et du froid, la dure et douce Albion ne vise à rien de moins, pour le bénéfice de tous les peuples, qu'à la précieuse hégémonie britannique en ce pauvre monde si imparfait qu'est notre planète terrestre. La « Carthage moderne » veut en son zèle charitable faire bénéficier tous les peuples de l'univers du glorieux triomphe de son pacifisme commercial. *Pax britannica, pax punica*. Aussi, se faisant de moins en moins chatouilleux, de plus en plus bénin, son orgueil atavique ne s'offense plus, en apparence de certaines fiertés de race, pour peu qu'elles s'adaptent à ses vues si sincèrement désintéressées et se conforment à certains rites si futiles

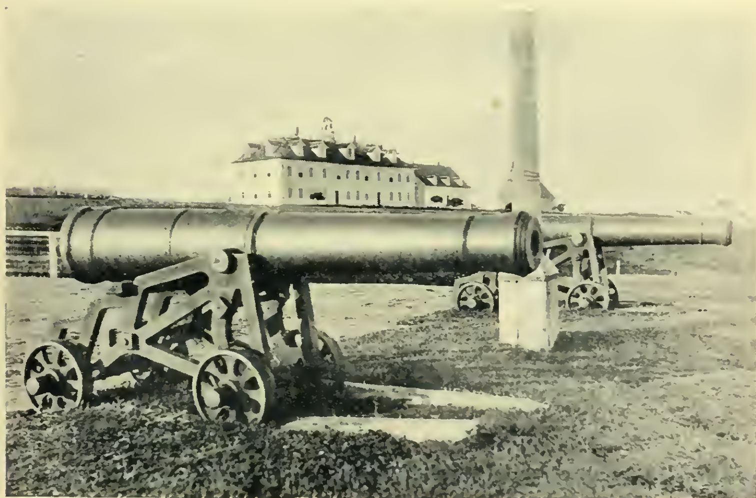
de loyalisme. Un peu de velours au collier écorche moins le cou du chien pelé. « *Blood is thicker than water* », s'en va-t-on répétant ; eh ! oui, pense-t-on tout bas ; mieux vaut, après tout, « mariage de raison » que divorce.

Il va de soi qu'au point de vue politique, la France ne peut ni ne doit intervenir en une colonie qu'elle a créée, à vrai dire, mais que la violence lui a arrachée. Il n'est pas moins évident qu'au point de vue intellectuel et sentimental, elle ne saurait se détourner de ceux de ses meilleurs fils qui d'eux-même viennent vers elle, pas plus qu'elle ne peut repousser les jeunes peuples d'autre race que lui attire une sympathie spontanée. Cette seule attraction implique bien des choses. Toute indifférence française ne serait qu'ingratitude maternelle et lâcheté morale, vices honteux qu'au nom de ses principes la « vertueuse Albion » ne saurait trop blâmer chez autrui. Le rayonnement spirituel ne connaît pas plus d'obstacles politiques que de frontières géographiques. Les corps ont beau être captifs et contraints, le cœur ne se donne qu'à qui lui plaît. Donc, tant qu'ils cultiveront en eux-mêmes leur mentalité française, tant qu'ils resteront fidèles à leur foi, à leur langue, à leur tradition, Acadiens et Canadiens n'auront pas à désespérer de destinées conformes à leurs vœux les plus intimes et les plus intenses. La vraie force d'une race réside dans l'asile inviolable des âmes. S'il est vrai que le temps travaille pour les plus forts, il travaille, certes, pour un peuple auquel la natalité assure avec le nombre la force de demain. « Les berceaux sont notre force, a dit Placide Gaudet ; l'avenir nous sourit ». Or, cette force croissante, n'a-t-elle pas déjà assuré au vaincu d'hier le respect du vainqueur? Est-ce qu'aux brutalités de naguère n'ont pas succédé les concessions et les caresses de l'heure présente? Si le passé répond de l'avenir, de belles perspectives s'ouvrent donc à la confiance des Français d'Amérique. Un de leurs poètes, Octave Crémazie, a dit noblement :

Nous avons conservé le brillant héritage
Légué par nos aïeux pur de tout alliage,
Sans jamais rien laisser aux ronces du chemin.



LES VIEUX CANONS DE PORT-ROYAL



LES VIEUX CANONS D'ARICHAT
Ile Madame.

Un autre, Adolphe Poisson, ajoute dans le style du grand siècle que le sol d'Amérique est :

Le berceau d'un peuple, et non pas son cercueil.

Notre Legouvé a, lui aussi, déclaré : « Une leçon d'histoire de France est une leçon d'espérance »; combien n'est-il pas plus vrai d'affirmer : l'histoire de l'Acadie est une leçon d'espérance?

Sources et autres références :

G. du Boscq de Beaumont — *Une France oubliée : L'Acadie*, Paris, 1902.
Abbé Magnan. — *La Race Française aux Etats-Unis*, Paris, 1912.
Edmond Buron. — *Les Canadiens et la Guerre* (Nouvelle Revue, 1917).
Desrosiers et Fournet. — *Race fr. en Am.* op. cit.
Bulletin de la Société de Géographie (15 avril 1901).
Bulletin de l'Alliance française (15 avril 1914).
Le Tour du monde, 1899 (Mission en Acadie de G. du Boscq de Beaumont)
Rev. A. T. Bourque. — *Chez les anciens Acadiens*, Moncton 1911.
Camille Derouet. — *Une nationalité française en Amérique*, (Correspondant, 10 septembre 1899).
Commandant Olivar Asselin. — *Pourquoi on aime la France?* Paris, 1919.
Commandant Olivar Asselin. — *De nos besoins intellectuels*, Montréal, 1920.
Commandant Olivar Asselin. — *Du rôle de la France dans la formation d'une élite canadienne-française*. — (Revue France-Amérique, juin 1918).
Frère Marie-Victorin. — *Chez les Acadiens des Iles de la Madeleine* (Can. Fr., avril 1920).

APPENDICE I

Le dessèchement des basses terres

Aux premiers temps de la colonisation acadienne, conformément aux intentions de son père et de Sully qui estimait que le dessèchement des marais de France « servait plus le pays que ne font les Indes aux princes qui s'en prévalent », Louis XIII avait, par ses arrêts de 1611, 1613 et 1639, encouragé tout spécialement le dessèchement des marais du Poitou, du Bordelais et de la Saintonge; et, en remplacement du Hollandais Hemfrey Bradleij, de Berg-op-Zoom, il avait nommé l'ingénieur français Pierre Siette, de la Rochelle, au « dessèchement des marais et terres inondées ès-provinces de Poictou, Xainctonges et pays d'Aunis ». Il était donc tout naturel que ceux des colons d'Acadie qui, originaires de ces régions, avaient vu en France l'application de ces méthodes de drainage, y avaient peut-être collaboré et en avaient à tout le moins constaté les heureux résultats, n'eussent rien de plus pressé que de les appliquer à leur tour sur des terres analogues d'Amérique; de là, sans doute, dès l'origine, la préférence des compagnons d'Aulnay et de leurs descendants pour les bonnes terres inondées de Port-Royal, de Beaubassin et des Mines, dont l'endiguement leur paraissait plus facile et plus avantageux que le défrichement des côteaux.

Lorsqu'en 1766, l'intendant Lemoine, de Bordeaux, voulut installer les « palus et comtaux » de Blaye les Acadiens réfugiés en France, il leur demandait, sans qu'il s'en doutât, de reprendre dans le Bordelais les travaux d'assèchement que leurs ancêtres avaient commencés dans la Saintonge voisine 130 ans plus tôt, recommencement, à vrai dire, singulièrement décourageant.

Cf. COMTE DE DIENNE. — *Histoire du dessèchement des Lacs et Marais en France avant* 1789. — Paris, 1891.

COMM. VIVIELLE. — *Les Origines des marais de Blaye et de Conac* (Congrès des Sociétés savantes, Marseille, 1922).

Recueil des Edits, déclarations, arrests et règlements concernant le dessèchement des marais (Nouvelle édition faite sur celle de Fréd. Léonard en 1666; Paris, 1765).

APPENDICE II

Les Acadiens de Louisiane à l'heure actuelle.

En une longue lettre du 4 octobre 1922, notre correspondant louisianais se plaint de « l'incompréhensible négligence des Français, et particulièrement des historiens, à l'égard des Acadiens de la Louisiane ». Notre devoir n'en est donc que plus impérieux de tirer parti des nombreux renseignements précis qu'il veut bien nous donner.

Les Acadiens, dit-il, arrivèrent en Louisiane si pauvres, si exténués, si découragés que les concessions qu'ils obtinrent leur apparurent comme un Paradis ici-bas; y vivre dans le bien-être de cette plantureuse région fut pour eux une béatitude. Mais l'isolement de beaucoup d'entre eux, disséminés sur les lointaines rives des bayous Tèche et Vermillon, les maintint longtemps en des habitudes traditionnelles funestes à leur progrès social. Aussi, quand survinrent les Yankees vaniteux, entreprenants, peu scrupuleux, quel beau mépris pour cette population timide, passive, arriérée ! Ces « Cadiens » furent vite estimés race inférieure, parlant un jargon de nègres, bonne à être évincée ou exploitée. Ceux même des « Cadiens », qui, par le savoir, le mérite ou la fortune, sortirent du rang, subirent ce préjugé funeste au point de n'oser se donner pour Acadiens : ils se dirent uniquement Français. A vrai dire, il y eut, dès l'origine, entre Acadiens et Français tant de mariages qu'il est depuis longtemps bien difficile de discerner des origines acadiennes autrement que par des noms de famille, c'est-à-dire par la lignée mâle.

Depuis lors, ces Acadiens, toujours prolifiques, se sont répandus dans toute la région qui s'étend du Mississipi, particulièrement de la « Côte d'Acadie » jusqu'à la Sabine et de la Rivière Rouge jusqu'au Golfe du Mexique. Mais, sur ces vastes espaces, la densité de la population, en dépit de sa forte natalité, reste faible et son influence est d'autant moindre que les agglomérations sont surtout allogènes. Pourtant, certaines paroisses, comme celle de Vermillon, sont presqu'entièrement d'origine acadienne. Quant au chiffre de cette population, il échappe à toute statistique : car les recensements officiels ne tiennent compte que de l'ascendance immédiate, de la religion et de la couleur du recensé. Même une carte en nuances dégradées serait fort difficile à esquisser.

Faute d'être écrite et enseignée, la langue « cadienne » s'est

forcément corrompue, sous des influences anglaises et locales, en un dialecte spécial. Jusqu'à la fin du dernier siècle, ce dialecte s'était assez vite maintenu en des centres acadiens, tels que Saint-Martin, Lafayette, Thibodeaux, Donaldsonville, etc.; ceux des Acadiens qui passaient en des collèges français reformaient assez bien leur langage. Mais, depuis une vingtaine d'années, la multiplication des écoles américaines crée un état de choses fâcheux : après quelques mois d'enseignement scolaire, des enfants qui ne parlaient chez eux que le « Cadien », s'empressent de ne plus parler que l'anglais, tant on leur a inculqué l'idée que leur parler familier n'est que patois de nègres. Aussi les nouvelles générations préfèrent-elles un anglais même médiocre à la vieille langue de leurs pères. Villes et bourgades se laissent ainsi angliciser; seules résistent les régions peu denses où n'a pas encore pénétré le magister yankee.

Quant à la religion catholique, la plupart des Acadiens louisianais lui restent fidèles, bien qu'avec moins de ferveur que dans les groupes du Nord; les mariages avec protestants y sont plus fréquents.

La situation sociale des Acadiens en Louisiane s'est grandement modifiée. D'éleveurs qu'ils étaient à l'origine, nombre d'entre eux se firent peu à peu planteurs; la canne à sucre leur donnait le sirop; le coton, les vêtements; le bayou, le moyen de transporter l'excédent; mais longtemps le planteur au milieu des siens resta sur son ample domaine, isolé et indépendant, en vrai patriarche de la savane. Depuis la guerre civile, les chemins de fer ont hâté l'évolution sociale : à la culture intensive du coton et de la canne s'est ajoutée, dans les terres basses, celle du riz. Les anciennes savanes où, il y a une trentaine d'années, de nombreux troupeaux erraient en une liberté presque complète sont maintenant rizières, champs de coton, champs de cannes. L'élevage est passé au second rang.

De cet intense développement de la grande culture et, par suite, du commerce et de l'industie résulte pour la jeunesse cadienne une fatale attraction vers les centres urbains aux dépens des campagnes. Sans doute, les planteurs restent la majorité; mais il n'existe plus désormais une seule voie de l'activité moderne où les Acadiens ne prennent peu à peu leur place près des Américains. Les professions libérales elles-mêmes se recrutent dans leurs rangs, bien que l'ascension s'y fasse plus lente. Toute cette transformation sociale, aggravée de l'oubli de la langue maternelle, tend évidemment à faire disparaître le particularisme acadien dans le grand anonymat américain.

Le mal est-il sans remède? Notre correspondant ne le croit pas. Le premier devoir, dit-il, est de relever le « Cadien » à ses propres yeux : dédaigneux du sot mépris de Yankees ignorants, il doit apprendre à les regarder en face pour mieux lutter avec eux. Qu'il ne rougisse donc pas, mais soit fier, au contraire, de sa religion, de sa race et de sa langue qui ont depuis plus longtemps que les siennes fait leurs preuves ! Pour cela, il faut lui donner, en même temps qu'une instruction appropriée aux exigences du jour, une connaissance de sa noble et tragique histoire si féconde en leçons d'endurance et d'énergie. Il faut à ces Français, une fois qu'ils auront été individuellement mieux armés pour la vie et rendus plus conscients de leurs mérites et de leurs devoirs, leur fournir par des associations de toute nature cette force d'action concentrée qui vient à bout de tous les obstacles. Pour cette œuvre de relèvement national, le clergé est tout désigné, non pas assurément un clergé allogène qui méprise l'Acadien tout en voulant se l'assimiler, mais un clergé de sa race qui l'aide parce qu'il le comprend et qu'il l'aime. Or, les éléments s'en trouvent déjà dans les collèges et séminaires de la Louisiane. Qu'on donne à ces néophytes, en même temps que la conscience de leur devoir, le zèle confiant qui ranime la vie d'une race, et leur action sera, nous assure-t-on, volontiers secondée par l'élite acadienne : médecins, avocats, hommes politiques, plus nombreuse en Louisiane que partout ailleurs. Pourquoi là encore un comité France-Acadie n'enrôlerait-il pas les bonnes volontés pour la même lutte nationale que dans les groupements acadiens du Nord?

APPENDICE III

Ile du Prince Edouard

De documents qui nous sont parvenus à la dernière heure (*Les Acadiens de l'Ile Saint-Jean*, par Henri Blanchard, professeur au Collège du Prince de Galles, Charlottetown, 1920-1; *les Ecoles acadiennes de l'Ile du Prince Edouard*, par J. H. Blanchard, dans le *Petit Canadien* de mai 1918, Montréal; le *Premier Centenaire de la paroisse du Mont Carmel*, I. P. E.; Moncton, 20 août 1912; et un long rapport très précis dû à l'honorable Juge Aubin E. Arsenault, à l'abbé Nazaire Poirier, du Collège Saint-Dunstan, et au professeur H. Blanchard), nous extrayons les renseignements complémentaires qui suivent :

En avril 1720 partirent de Rochefort les trois petits navires

du Comte de Saint-Pierre chargés de coloniser l'Ile Saint-Jean; ils débarquèrent en juillet au Havre Saint-Pierre sur la côte nord. Des 20 familles primitives faisant nombre d'environ 100 colons, surtout pêcheurs, dix s'installèrent au Havre même, cinq au Port La Joye, trois à la Rivière du Nord-Est et deux à la Pointe de l'Est. Le 10 avril 1721, le premier missionnaire de l'Ile, l'abbé de Breslay inscrivit sur le registre paroissial de Port La Joye le premier acte de l'état civil : mariage du pêcheur breton François Durocher avec Elisabeth Bruneau. En 1722, Port La Joye possédait, outre une petite église de bois sous le vocable de Saint-Jean l'Evangéliste, un fort à quatre bastions, une caserne pour la petite garnison, la maison du gouverneur, quelques demeures pour les habitants et des hangars. Le recensement de 1728 compte 57 familles (17 à Saint-Pierre, 15 au Havre des Sauvages, 14 à Port La Joye, 4 à Tracadie, 3 à la Pointe de l'Est, 3 à Malpec) soit 336 personnes; celui de 1735, 81 familles faisant nombre de 541 habitants (dont 294 au Havre Saint-Pierre, 114 à Port La Joye, 39 à Tracadie, 35 au Havre à l'Anguille, 31 à Malpec, 18 à la Pointe de l'Est, et 10 à Trois Rivières). On voit avec quelle rapidité se développait la population, comme dans le reste de l'Acadie. Pendant l'occupation française, vingt prêtres se succédèrent dans l'Ile, dont l'abbé Girard à la Pointe Prime (1752-8), l'abbé Perronel et l'abbé Cassiet à Saint-Louis du Nord-Est (1752-8), l'abbé Biscaret à Saint-Pierre du Nord (1753-8), l'abbé Dosque à la Sainte-Famille de Malpec (1753-8).

En 1745, après la première prise de Louisbourg, le lieutenant Duvivier dut, avec ses quinze hommes, se retirer devant les 400 matelots et miliciens de Warren et de Pepperell; ceux-ci incendièrent toutes les habitations des Trois Rivières et de Port La Joye, puis repartirent sans avoir pu embarquer les habitants qui s'étaient enfuis dans les bois. Dans l'Ile à demi-ruinée affluèrent, dès 1753, les victimes des persécutions anglaises : gens de Cobequid et autres. Nous avons décrit leurs tribulations et leurs misères. Le recensement de 1753 compte 2.663 habitants, dont 728 à la Rivière du Nord-Est, 259 à Malpec, 197 au Havre Saint-Pierre, 127 au Marais, 108 à la Grande Anse, 106 à la Pointe Prime, 101 à Bédèque, 71 à Port La Joye et le reste à la Rivière de la Fortune, à la Boulotière, aux Dunes de l'Est, au ruisseau La France, à la rivière des Blonds, aux Etangs, à la Rivière du Nord, à la rivière de la Traverse, à l'anse Saint-Pierre, à l'étang des Berges, à la rivière aux Crapauds, à l'étang du Cap.

Après la deuxième prise de Louisbourg (1758), des cinq à six mille habitants de l'Ile tant réfugiés que résidents les rafles de Boscawen, de Whitmore et de Wolfe ne laissèrent que de rares fugitifs qui vécurent misérablement dans les bois avec les sauvages. En 1765 l'officier arpenteur ne comptait plus que 30 familles, qui furent soumises à la stricte surveillance d'un agent anglais. N'ayant ni feu ni lieu, elles manquaient de tout, même d'habits, et voyaient installer sur leurs propres terres Ecossais, Irlandais, Néo-Anglais auxquels, au contraire, on prodiguait tout, terres, semences, munitions, provisions. Leurs longues misères sont inconnues, inexprimables, presque inimaginables.

Ce qu'il a fallu de patience, d'énergie, de persévérance à ces déshérités pour lasser le mauvais vouloir de leurs oppresseurs, vaincre des obstacles toujours renaissants, s'enraciner au sol et transmettre à leurs enfants l'héritage de foi et d'honneur qu'ils avaient reçu de leurs pères, nul ne le saura jamais. Dieu les a bénis et multipliés comme les enfants d'Abraham; ils sont devenus les ancêtres de la nombreuse race acadienne qui peuple aujourd'hui l'Ile du Prince Edouard ». Alors, déclare héroïquement le professeur Blanchard, « qui donc oserait dire que ces persécutions et ces misères n'ont pas, après tout, été un bien pour les Acadiens? Si les Anglais les avaient traités comme des frères et des amis, peut-être se seraient-ils fondus dans la population anglo-saxonne et protestante, et nous ne serions pas aujourd'hui dans l'Ile Saint-Jean 13.000 Acadiens français et catholiques. Heureuses misères donc ! heureuses épreuves de nos pères !... Bafoués et persécutés de mille manières, ils comprirent qu'ils ne pouvaient pas s'isoler... Leur attachement aux traditions ancestrales, leur ardent amour de la langue française, leur fidélité inébranlable à la foi catholique développèrent en eux l'admirable esprit de famille et de patriotisme qu'ils avaient à cœur... Ils n'avaient plus rien : eh bien, ils créeraient tout... églises, paroisses. Jamais nous n'aurons assez de reconnaissance pour ces vaillants de la première heure ».

Les premières familles de parias se groupèrent en 1761 à Rustico et à Malpec; mais de ce dernier lieu les exactions du major Compton, du « chien » Green et d'autres persécuteurs les chassèrent bientôt. Alors, en 1812, tout comme en 1767 Joseph Dugas à la Baie Sainte-Marie, Paul Arsenault et J.-B. Gallant s'enfuirent avec femmes et enfants en un coin perdu, au Grand Ruisseau; ils y bâtirent leurs misérables huttes à l'ombre d'une grande croix. Autour de ce signe de ralliement vinrent se réfugier d'autres hors-la-loi. En 1820 surgit une petite église de bois, de 26 pieds sur 20, où « l'Ange » Gallant lisait les

prières; en 1827 en grandit une autre qu'on allongea en 1844; en 1896 la grande église du Mont-Carmel, l'une des plus belles de l'Ile, dressa sur ses hautes tours de briques ses deux flèches de bois, symbole de la renaissance acadienne dans l'Ile Saint-Jean. C'est ainsi que des deux à trois cents survivants de 1760 sortit le petit peuple acadien de l'Ile du Prince Edouard : de 30 familles, 2.500 en un siècle et demi ; ils étaint 13.000 âmes en 1911. Les quatre ou cinq groupes primitifs se constituèrent peu à peu en sept paroisses presque entièrement françaises; deux autres paroisses restent à moitié acadiennes (Hope-River et Summerside). A vrai dire, le dernier recensement ne compte plus en 1921 que 12.100 Acadiens, ainsi répartis : à Tignish, 1.800; à l'Assomption de Palmer, 1.700; à St Antoine de Bloomfield, 1.200; à St Jacques d'Egmont Bay, 1.400; à Notre-Dame du Mont-Carmel, 900; à Miscouche, 800; à Summerside, 700; à Hope River, 300; à Rustico, 1.300; à Charlottetown, 700; à la Nouvelle Acadie, 300; à Rollo Bay, 500; épars, 500. Mais cette dépopulation est communeà toutes les races de l'Ile dont la population totale est passée de 93.000 âmes en 1911 à 88.000 en 1921. La raison en est bien simple : il n'y a plus de terres disponibles dans l'île entière. Aussi,depuis une quarantaine d'années, les Acadiens émigrent-ils vers le Nord du Nouveau Brunswick et vers l'Est des Etats-Unis, malheureusement, depuis une dizaine d'années surtout, vers les centres populeux de la Nouvelle Angleterre où, étant ouvriers d'usines et de chantiers, ils sont exposés à l'assimilation américaine. Comme la plupart ne reviennent pas au pays natal, on devrait tâcher d'attirer ou de diriger ces émigrants vers les groupes acadiens ou même canadiens déjà constitués.

Malheureusement encore, l'influence politique et sociale des Acadiens qui restent dans l'île n'est pas même proportionnée au nombre de leur minorité, si faible qu'il soit, un septième, et cela tient autant à des causes passées qu'à des causes présentes. Il va de soi que,malgré toute sa tolérance,le clergé écossais, dont ils dépendirent presque uniquement pendant si longtemps, ne se préoccupa nullement d'entretenir leur langue, leurs mœurs, leur nationalité française; pendant des générations entières les divers groupes isolés furent abandonnés à eux-mêmes. Ce n'est qu'en 1828 que sortit de leurs rangs un premier prêtre acadien : l'abbé Sylvain Poirier. Or, de nos jours, à cette heure même, il n'y a encore que treize prêtres et trois séminaristes qui soient originaires de l'Ile et, de ces treize prêtres, six sont aux Iles de la Madeleine (dont deux à l'Académie Saint-Pierre et quatre

dans les différentes paroisses ou missions). Des sept prêtres acadiens restés dans l'Ile, cinq seulement desservent des paroisses acadiennes : le Mont-Carmel, Saint-Antoine (Bloomfield, l'Assomption (Palmer Road), Saint-Jacques, (Egmont Bay) et Rustico : car l'un d'eux dessert une paroisse anglaise et l'autre enseigne au Collège Saint-Dunstan, alors que les paroisses de Tignish et de Miscouche sont desservies par des prêtres de langue anglaise. Quant aux trois séminaristes de l'Ile, ils ont dû aller s'instruire l'un au Séminaire des Eudistes, à Halifax, les deux autres au Séminaire de Québec.

Au point de vue scolaire la situation fut plus désastreuse encore. Le plus grand malheur de nos pères, dit justement le professeur Blanchard, fut peut-être l'ignorance; et les conséquences de ce malheur, bien que décroissantes, durent encore. « Si nos ancêtres s'étaient mis à l'œuvre il y a seulement vingt ans, nous n'aurions pas à déplorer la situation peu brillante où nous languissons faute de clairvoyance, d'énergie, de fierté nationale ». Or, en 1870, il n'y avait encore dans toute l'Ile que quatre ou cinq instituteurs acadiens, dont l'instruction laissait fort à désirer. La loi scolaire de 1877 n'envisageait pas même l'existence d'un élément français dans la province. Heureusement les divers groupes acadiens ont su élire des Acadiens comme membres de leurs comités scolaires, et ces comités scolaires ont su depuis 1891 imposer dans leurs écoles des livres français et en 1892 la nomination d'un inspecteur acadien pour l'enseignement du français, (actuellement M. E. Gallant), lequel, depuis 1911, surveille même l'enseignement des autres matières dans les écoles acadiennes. Ces écoles acadiennes sont au nombre de 44 (contre 434 écoles anglaises) dont 32 primaires et 12 graduées; elles dispensent l'instruction à 1.650 petits Acadiens. Pendant la première année on ne leur enseigne que le français ou les autres matières en français; à partir de la deuxième année, l'enseignement se fait le matin en français et l'après-midi en anglais. Ainsi les écoliers, qui déjà dans leurs familles parlent français, peuvent aussi lire le français; mais ils l'écrivent péniblement, faute de rédactions en français; leur langage reste contaminé par des influences anglaises et parfois vicié par des prononciations défectueuses. N'empêche que ces écoles acadiennes, si imparfaites, qu'elles soient encore, rendent déjà de grands services, à telles enseignes que là où elles n'existent pas, comme à Charlottetown, à Summerside et surtout à Rollo Bay, la langue française des groupements acadiens



LES INSTITUTRICES ET LES INSTITUTEURS FRANÇAIS
de l'Ile du Prince-Édouard

se trouve singulièrement menacée. Les ravages de l'anglicisation ne sont donc pas arrêtés ».

A l'heure actuelle le personnel enseignant de langue française se compose d'une quarantaine d'institutrices et d'une douzaine d'instituteurs. Leur nombre est insuffisant, puisqu'il y a dans les écoles acadiennes sept ou huit instituteurs et institutrices de langue anglaise. A l'école normale du Prince de Galles (Charlottetown) il n'y avait en 1920-1 que deux jeunes Acadiens et quatre jeunes Acadiennes, alors que leur nombre normal devrait être 40, et là même l'enseignement du français est tout à fait insuffisant. Pour remédier à cette double insuffisance dont il se rend noblement compte, « ce corps enseignant très enthousiaste et très entreprenant » s'est en 1893 constitué en une association qui tous les ans, pendant les vacances, se réunit dans l'une des sept paroisses acadiennes. Aux instituteurs se joignent les membres du clergé acadien. Le double but de ce congrès est la préservation de la langue française et le relèvement de la race acadienne par une éducation appropriée à ses besoins.

« Quand toutes les autres races font tant de progrès pour bien instruire leurs enfants, dit le professeur H. Blanchard, quelles chances attendent des Acadiens sans instruction lorsqu'ils auront à lutter avec des gens bien armés pour la vie et bien entraînés ? » Et, adoptant les belles parolee d'un Canadien français, il ajoute : « Veillons avec un soin jaloux à tout ce qui peut conserver notre idiome national à l'école, au foyer, dans les relations publiques et privées. Parlons notre langue avec amour, avec respect, avec gloire. Parlons-la bien... N'oublions jamais que la lutte pour la langue, c'est la lutte pour l'existence nationale. Si nous laissons faiblir cette culture de la langue, nous faisons crouler toute l'œuvre de civilisation française due à plus de trois siècles d'efforts et de sacrifices. Voilà l'apostolat le plus urgent. » Rien d'étonnant que, si bien stimulés, 500 jeunes Acadiens se soient enrôlés pour le service en France pendant « la grande guerre ».

Malheureusement le peuple acadien, encore trop inconscient de ses devoirs et, partant, apathique et indifférent à l'excès, manque, pour le réveiller et le guider, de classes dirigeantes; il n'y a que de rares commerçants, quatre ou cinq fonctionnaires, deux avocats, un médecin de race acadienne. Ces classes dirigeantes manquent elles-mêmes faute d'enseignement secondaire et supérieur. Il y a bien pour les filles trois couvents que dirigent à Tignish, à Miscouche et à Rustico les sœurs de Notre-Dame; mais, pour les jeunes gens, il n'y a rien. Alors que les Irlandais, grâce à leur fondation Connolly, vieille de trente

ans, envoient tous les ans une cinquantaine de leurs enfants à des cours secondaires, alors que les Écossais, grâce à leur société Saint-André, entretiennent tous les ans une vingtaine d'élèves au Collège Saint-Dunstan, les Acadiens ne comptent qu'une douzaine des leurs en cet unique établissement classique de l'Ile, où l'enseignement du français est, du reste, tout à fait inadéquat. Au cours de l'été dernier (1921) s'est donc constituée une Société Saint-Thomas d'Aquin dont le but est de créer des bourses pour l'éducation de jeunes Acadiens bien doués dans des collèges vraiment français. Dès cette année, trois boursiers acadiens sont au collège Saint-Joseph de Memramcouck, deux dans des collèges de la Province de Québec, un au grand Séminaire de Québec. Espérons que le Comité France-Acadie pourra bientôt choisir parmi ces jeunes gens un boursier de France.

« Il nous faut des hommes instruits, très instruits, qui mettent leur nationalité au-dessus de l'or et des honneurs, des hommes qui puissent combattre dans les Parlements, plaider devant les Tribunaux, conduire le peuple, guider ses efforts, grouper ses énergies, des hommes supérieurs qui soient au peuple ce que le cerveau est au corps... Avec l'appui moral et pécuniaire de tous nos amis, nous comptons bientôt voir plusieurs prêtres, médecins, avocats et autres gens de profession sortir des Collèges et Universités pour marcher à la défense de notre religion, de notre race et de nos droits..., pour réaliser notre rêve qui est de mettre les Acadiens de notre *Ile* sur le même rang que nos rivaux d'un autre sang ».

D'autres sociétés secondent ces nobles et généreux efforts, en particulier, l'Assomption établie en plusieurs localités de l'Ile et la Société de Tignish qui, fondée depuis peu, compte déjà quatre ou cinq succursales. Malheureusement il reste beaucoup à faire : ainsi, le journal acadien de Tignish, l'*Impartial*, fondé en 1893, a dû en 1913 cesser de paraître, faute de lecteurs. N'empêche que chez ce peuple de paysans et de pêcheurs les progrès sont incontestables. Plusieurs habitants du littoral possèdent déjà des pêcheries considérables. Au point de vue agronomique, les méthodes de culture, les machines agricoles, le cheptel, ne cessent de s'améliorer depuis une trentaine d'années; l'industrie laitière, avec ses fromageries et ses beurreries, s'est beaucoup développée en ces derniers temps. Les expositions agricoles de Saint-Jacques et de Notre-Dame du Mont Carmel révèlent chaque année des progrès que récompensent les concours de Charlottetown et de Summerside. Le goût même de l'agriculture

est inculqué aux enfants par des expositions agricoles scolaires. Bref on assiste à ce lent réveil d'un peuple hier accablé, réveil que proclament des succès politiques plus remarquables encore.

Le premier représentant acadien à la Chambre provinciale fut en 1854 l'honorable Stanislas Poirier qui de là passa au Parlement fédéral d'Ottawa. Mais les plus grands honneurs et les plus grandes charges attendaient l'une des plus vieilles familles françaises de l'Acadie. En 1728, se fixa dans l'Ile Saint-Jean l'un des descendants de Pierre Arsenault qui, né en France en 1650, était venu à Port-Royal en 1671. Joseph Octave Arsenault, né à Cascampec en 1828, instituteur de 1847 à 1865, fut élu député à la législature provinciale en 1867 et réélu jusqu'en 1895, date à laquelle il fut appelé au Sénat d'Ottawa. L'un de ses neuf enfants, tous vivants, Aubin-Edm. Arsenault, né en 1870 à Saint-Jacques d'Egmont Bay, élevé au Collège Saint Dunstan et à l'Université Saint-Joseph de Memramcouck, acheva ses études de droit à Londres auprès de l'honorable juge en chef Charles Russel; élu et réélu député provincial depuis 1908, il devint en 1917 premier ministre de la province et en 1921 juge de la Cour suprême et Vice-chancelier de la Cour d'Equité. Il est ainsi le premier acadien qui fût Premier ministre d'une province canadienne et le premier Français qui fut Président du Conseil en une province du Canada autre que celle de Québec. Fils d'une Acadienne et mari d'une Acadienne, il est lui-même père de huit enfants. Nous ne pouvons nous empêcher de croire que le sort de ce petit peuple acadien, si fragile et si émouvant, se trouve désormais en de bonnes mains.

TABLE DES MATIÈRES

TOME PREMIER

TOME SECOND

QUATRIÈME PARTIE. — L'Exil

CINQUIÈME PARTIE. — La Renaissance

TABLE DES ILLUSTRATIONS DU TOME SECOND

Imp. J Bière, 18-20-22, rue du Peugue, Bordeaux



